This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can 73.2

Harvard College Library

FROM

Francis Parkman

Can 73.2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTRÉAL

HUITIÈME LIVRAISON

VOYAGE DE KALM EN AMÉRIQUE

ANALYSÉ ET TRADUIT PAR

L. W. MARCHAND

AVOCAT, GREFFIER DE LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD, ETC., ETC.

MONTRÉAL :

IMPRIMÉ PAR T. BERTHIAUME, NOS. 212 ET 214 RUE NOTRE-DAME

1880

OFFICIERS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Patron : l'Honorable Pierre J. O. Chauveau.

Président	L'Abbé H. A. VERREAU
Vice-Président	L'Hon. L. F. G. BABY
Secrétaire	R. BELLEMARE
Trésorier	L. W. MARCHAND
Bibliothécaire	L. A. H. LATOUR
Assistant-Secrétaire	G. GERVAIS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTRÉAL

HUITIÈME LIVRAISON

VOYAGE DE KALM EN AMÉRIQUE

ANALYSÉ ET TRADUIT PAR

L. W. MARCHAND

AVOCAT, GREFFIER DE LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD, ETC., ETC.

MONTRÉAL :

IMPRIMÉ PAR T. BERTHIAUME, NOS. 212 ET 214 RUE NOTRE-DAME

1880

HARVARD COLLEGE
FEB 28 1917
LIBRARY
Francis Parkman fund

VOYAGE

DANS

L'AMERIQUE DU NORD

PAR

PIERRE KALM

NATURALISTE SUÉDOIS

TRADUCTION.

VOYAGES

DE

PIERRE KALM

DANS

L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE

AU FORT ST FRÉDÉRIC, 1ER JUILLET 1749.

Dès l'aurore nous étions en route, mais nous ne retrouvâmes notre chemin qu'après avoir fait force rames pendant quelque temps. Nous passions à travers un pays des plus pauvres et d'aspect misérable. Rien ne s'offrait à la vue, qu'une rangée de hautes montagnes escarpées, couvertes de bois et aux flancs boueux. C'est à peine si nous pûmes trouver un endroit où débarquer à pied sec, pour y faire cuire notre diner.

Les terrains bas, inondés, me rappellent nos marais de Suède, dont le dessèchement est projeté ; les Hollandais d'Albany donnent à ce pays le nom de *De Verdronkene landen* (les terres submergées). Des montagnes s'étendant du S.S.O. au N.N.E. viennent finir en pente abrupte à la rivière dont elles forment la berge, et dont le cours, sur une ligne non interrompue de quelques milles, prend la direction du sud au nord. Ces hauteurs sont couvertes de pierres de différentes grandeurs.

Toute la journée il fit un fort vent du nord, et nous n'avançâmes qu'avec difficulté ; nous nagions ferme cependant, aiguillonnés que nous étions par la faim, ayant épuisé toutes nos provisions au déjeuner. La rivière en plusieurs endroits a une largeur d'un mille anglais ; en d'autres, son lit se rétrécit pour s'agrandir de nouveau plus loin, mais en somme c'est un fleuve imposant, et son cours emprunte de la majesté aux hautes montagnes qui le bordent de chaque côté.

Vers six heures du soir, nous touchâmes à une pointe de terre, distante du Fort St Frédéric d'environ douze milles anglais, et derrière laquelle la rivière forme une baie spacieuse. Le vent du nord continuait à souffler avec violence, et nous étions épuisés, de sorte que nous fûmes contraints de faire halte en cet endroit, et même d'y passer la nuit, en dépit des protestations de nos estomacs affamés.

Dieu nous fit une grande grâce en mettant sur notre chemin les Français dont j'ai parlé plus haut, et qui nous prêtèrent un de leurs canots d'écorce. Il n'arrive pas une fois dans trois ans, que les Français prennent cette route pour aller à Albany; ordinairement, ils passent par le lac St Sacrement, ou lac Georges, comme les Anglais l'appellent, qui est la voie la plus courte et la meilleure. Pourquoi donc avaient-ils choisi le chemin le plus long et le plus fatiguant, si ce n'est par un coup du ciel qui nous ménageait un secours dans notre détresse ? En effet, sans leur grande et forte embarcation, nous aurions été obligés de continuer notre voyage dans celle que nous avions construite nous-mêmes, et très probablement il nous serait arrivé quelqu'accident fâcheux. Nous n'aurions pu, sans témérité, nous aventurer sur la grande baie, par le moindre vent, dans un si

frêle esquif; d'un autre côté, attendre le calme, c'était nous exposer à souffrir de la faim. Sans armes à feu dans des déserts où, d'ailleurs, le gibier est rare, il nous aurait fallu nous nourrir de grenouilles et de serpents, qui pullulent dans ces parages. Aussi je ne pense jamais à ce voyage sans rendre grâces, du fond de mon cœur, à la divine Providence.

2 JUILLET.

De bonne heure ce matin, par un beau clair de lune et un temps calme, nous nous remîmes en route avec hâte et en nageant vigoureusement, de peur qu'un vent défavorable ne vint à s'élever; et nous arrivâmes heureusement vers huit heures de l'avant-midi au Fort St Frédéric, que les Anglais appellent Crown Point (1).

M. Lusignan (2), le gouverneur, nous reçut très poliment. C'est un homme de cinquante ans environ, bien versé dans la littérature, et qui, grâce à de nombreux voyages qu'il a faits dans ce pays, a acquis beaucoup de notions exactes sur nombre de sujets utiles et intéressants.

(1) Pointe-à-la-Chevelure. Crown Point est aujourd'hui une petite ville, dans le comté d'Essex, état de New York, sur le lac Champlain, à douze milles au nord de Ticonderaga, et 88 milles au nord d'Albany; lat. 44 ° 3m. N.; lon. 72 ° 29m. O. Le fort, maintenant en ruines, est situé au-delà de la partie nord-est de la ville, sur une pointe de terre qui se projette à quelque distance dans le lac, et qui a une hauteur de 47 pieds au-dessus du niveau de l'eau. C'était une fortification étendue et régulière de 1,500 verges carrées, entourée d'un fossé large et profond, taillé dans le roc au prix d'un immense labeur. Les murs, en bois et en terre, avaient 22 pieds d'épaisseur sur 16 de hauteur.

Ticonderaga—Carillon—autre petite ville du même comté d'Essex, dans le voisinage de laquelle on voit les ruines d'une ancienne forteresse, aussi très célèbre dans les annales de la guerre entre la France et l'Angleterre, et de celle de l'Indépendance. C'est là que Montcalm gagna la bataille de Carillon. (M.)

(2) Voir la note A, à la fin du volume.

Il a régné une grande sécheresse ici pendant tout l'été ; on dit même qu'il n'y est pas tombé de pluie depuis le printemps. Une chaleur excessive a retardé la végétation, et l'herbe a séché sur les côteaux. Des arbres rabougris, qui ont poussé à grand'peine entre les rochers, laissent pendre tristement leurs feuilles jaunies et brûlées par le soleil, et les moissons ont une chétive apparence. Le blé n'a pas épié, et les pois ne sont pas encore en fleurs. La terre est sillonnée de crevasses larges et profondes où se réfugient, comme dans un asile impénétrable, les petits serpents, quand on leur donne la chasse.

Le pays d'alentour contient de grandes forêts composées presqu'entièrement de toutes les essences de sapins—blanches, noires et rouges ;—autrefois elles étaient encore bien plus étendues, mais elles sont ravagées tous les ans par de terribles incendies, causés par la négligence des Indiens, qui allument souvent de grands feux dans leurs parties de chasse, sans se préoccuper des dégâts que l'élément destructeur peut faire, par un temps de sécheresse, dans ces contrées couvertes d'arbres résineux.

Il se déploie ici un grand zèle pour l'avancement de l'Histoire Naturelle ; il y a même peu de pays où l'on fasse d'aussi bons règlements, dans le but de généraliser les observations, et tout cela est dû, au moins en grande partie, à l'initiative et aux soins d'un seul homme. Une science utile progresse facilement chez un peuple, lorsqu'elle y a pour patrons, les personnages les plus éminents. Le gouverneur du Fort m'a passé un long mémoire que le gouverneur-genéral du Canada, le Marquis de la Galissonnière, lui avait envoyé. C'est ce même marquis, qui, devenu amiral quelques années plus tard, engagea avec la flotte anglaise, commandée par l'infortuné

Byng, une bataille dont le résultat fut la conquête de Minorque par la France (1). L'écrit en question était une liste des arbres et des plantes de l'Amérique du Nord qui méritent les honneurs de la collection et de la culture à cause de leurs propriétés utiles. La liste contenait même la description de quelques espèces, entre autres du *Polygala Senega*, ou *Racine aux serpents à sonnettes*, (Polygalées) (2) et une mention des lieux où elles croissent. On conseille fortement dans ce même document de recueillir avec soin toutes sortes de graines et de racines, et pour faciliter l'opération, on va jusqu'à décrire la manière de les conserver pour qu'elles puissent arriver en bon état à Paris. On y demande des échantillons de tous les minéraux, et une liste y est donnée de toutes les localités dans la Colonie Française où l'on a trouvé quelque pierre ou minérai utile ou digne de remarque. La manière de faire des observations et des collections de curiosités dans le règne animal y est aussi enseignée. A ces recommandations, on ajoute celle de s'enquérir, par tous les moyens possibles, de l'usage que les Indiens font de certaines productions de la nature, plantes ou minéraux.

Cet intéressant écrit a été rédigé sur l'ordre du marquis de la Galissonnière, par M. Gaultier (3), méde-

---

(1) Voir la note B, à la fin.

(2) Seneka—Polygale de Virginie. M. l'abbé Provancher, dans sa *Flore Canadienne*, attribue le nom vulgaire de *Rattle-snake root* à la Prénanthe blanche, *P. alba L.—Nabalus alba* (Chicoracées), et il ajoute: "Les Prénanthes sont comme les laitrons des plantes sans intérêt, rangées parmi les plantes nuisibles."

En parlant des polygalas, le même auteur dit qu'ils peuvent figurer avec avantage dans nos jardins. "Leur principe amer en fait des to-" niques, et à fortes doses ils sont violemment purgatifs." (M.)

(3) Voir la note C à la fin.

cin du roi à Québec, corrigé ensuite par le marquis lui-même, et annoté de sa propre main. Il en a commandé plusieurs copies qu'il a fait envoyer aux officiers des différents forts, et aux savants qui voyagent dans le pays. L'écrit se termine par une injonction aux officiers de transmettre au gouverneur-général les noms des simples soldats qui auront apporté le plus de diligence dans la découverte et la collection des plantes et autres curiosités naturelles, attendu que son excellence se propose, lorsque l'occasion s'en présentera, de leur donner de l'avancement, suivant leurs capacités respectives, ou de les récompenser d'une manière quelconque (1). J'ai trouvé que les gens de distinction, en général, ici, ont bien plus de goût pour l'Histoire Naturelle et les lettres que dans les colonies anglaises, où l'unique préoccupation de chacun semble être de faire une fortune rapide, tandis que les sciences sont tenues dans un mépris universel(2).

---

(1) Ces instructions ne paraissent pas avoir été conservées dans nos archives. Cependant il n'est pas impossible d'en découvrir quelques exemplaires dans les papiers des officiers de l'époque.

(2) Cette assertion de Kalm n'est pas du goût du traducteur anglais, qui s'empresse de donner libre cours à sa *patriotique* indignation dans la note suivante, qu'on lira avec intérêt :

" Il semble que M. Kalm a oublié ce qu'il a dit dans la première partie de son ouvrage. Les docteurs Colden, Franklin et M. Bartram ont été des promoteurs zélés des sciences naturelles dans ce pays ; et comment les habitants de la vieille Angleterre se sont-ils procuré ces belles collections d'arbres de l'Amérique du Nord, d'arbustes et de plantes qui croissent à présent dans presque tous les jardins et semblent s'être naturalisés dans la vieille Angleterre, si ce n'est par l'entremise de leurs amis et des chercheurs infatigables de l'Amérique du Nord ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur la nouvelle édition du *Système* du Dr. Linné, où le nom du Dr. Garden est si souvent répété, pour se convaincre que les anglais, en Amérique, ont plus contribué au progrès de l'Histoire Naturelle qu'aucune autre nation sous le firmament, et certainement plus que les Français, bien que leurs savants soient généreusement pensionnés par leur grand *Monarque ;* les anglais, eux, étudient cette science à cause

On reprochait aussi, dans l'écrit plus haut cité, à ceux qui s'adonnent à l'étude de l'Histoire Naturelle de ne pas rechercher suffisamment les propriétés médicinales des plantes du Canada.

Les Français natifs de France jouissent, à ce que l'on dit, d'une meilleure santé en Canada que dans leur propre pays, et atteignent un âge plus avancé que les Français nés dans la colonie. On m'a également assuré que les Français d'Europe peuvent faire plus d'ouvrage, et entreprendre, en hiver, sans nuire à leur santé, des voyages plus fréquents que les Français qui sont nés au Canada.

La fièvre intermittente, par laquelle tout européen passe à son arrivée en Pensylvanie, comme par une épreuve nécessaire pour l'accoutumer à l'état habituel de l'atmosphère, n'est pas connue ici, et les étrangers s'acclimatent de suite. Les Anglais ont souvent remarqué que les Américains, nés de parents européens, ne peuvent supporter aussi facilement les voyages par mer que ceux qui sont nés en Europe ; ils ne peuvent non plus parcourir, avec la même impunité, les différentes contrées de l'Amérique du Sud. Les Français natifs du Canada ont la même constitution, et ceux d'entre eux qui vont dans les îles des Indes Occidentales, à la Martinique, à St Domingue, et y restent quelque temps,

---

de son utilité et pour le plaisir qu'elle donne à un être pensant, sans aucun de ces motifs mercenaires qui animent les savants du continent. Et dans les autres parties de la littérature, les Anglais en Amérique sont indubitablement supérieurs aux Français du Canada, témoin le grand nombre d'institutions utiles, de colléges et d'écoles fondés dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et plusieurs bibliothèques considérables maintenant en voie de création dans ce pays, et qui contiennent déjà un choix de livres curieux et utiles, comme il y en avait peu de connus en Canada avant qu'il tombât entre les mains des Anglais, sans compter les productions des écrivains nés en Amérique."

tombent malades et meurent bientôt après, à moins qu'on ne les ramène au Canada. Au contraire, les Français qui partent directement de leur pays pour aller s'établir dans ces îles, s'acclimatent plus aisément, et y vivent très longtemps. C'est ce qu'on m'a assuré dans plusieurs parties du Canada.

3 JUILLET.

Pendant le dîner, nous entendîmes plusieurs fois des clameurs sinistres qui paraissaient venir du côté de la rivière *Woodcreek*, à quelque distance du fort. M. Lusignan, le gouverneur, n'augurait rien de bon de ces cris ; il en tirait la conclusion que les Indiens, auxquels nous avions échappé près du Fort Anne, avaient accompli leur dessein de tuer un Anglais, pour venger la mort d'un de leurs frères. Me précipitant à la fenêtre, je vis leur bateau portant une longue perche à l'avant, surmontée d'un scalp sanglant. Aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, nous apprîmes que ces sauvages, au nombre de six, avaient continué leur voyage à partir de l'endroit où nous avions trouvé des indices d'une halte de nuit, jusqu'aux frontières anglaises. Là, apercevant un homme occupé avec son fils à engranger du grain, ils s'étaient glissés en rampant jusqu'auprès du malheureux, et l'avaient massacré en moins d'un instant. Ce meurtre fut commis tout près d'un village où les Anglais, deux ans auparavant, avaient tué le frère de l'un de ces Indiens, qui s'étaient rendus là pour les attaquer. Suivant leur usage, ils ont enlevé la chevelure du mort et l'ont apportée avec eux comme un trophée, s'emparant aussi de ses habits et de son fils, âgé d'environ neuf ans. A un mille du Fort St Frédéric, ils ont fixé le scalp au bout d'une perche à l'avant de leur canot, et, pour célébrer leur victoire, ils se sont mis à

pousser les hurlements que nous avions entendus. Ils étaient habillés en chemises, suivant leur coutume, mais tous s'étaient partagé les habits du mort, s'adjugeant, l'un son surtout, l'autre, ses culottes, un troisième son chapeau. Leurs figures étaient peintes de vermillon, ainsi que leurs chemises, à la hauteur des épaules. La plupart avaient de grands anneaux pendus aux oreilles et qui paraissaient les incommoder beaucoup, parcequ'ils étaient obligés de les tenir lorqu'ils sautaient ou faisaient quelque mouvement violent. D'autres portaient des ceintures faites de peaux de serpents à sonnettes, encore munies de leurs écailles sonores. L'enfant de l'homme assassiné n'avait sur lui que sa chemise, sa culotte et sa casquette, et les sauvages lui avaient peint les épaules en rouge. Au débarquement, ils exécutèrent leur danse guerrière, accompagnée du chant de victoire, autour de la perche retirée du bateau et fichée en terre, toujours surmontée de son trophée sanglant. Leur but en s'emparant de l'enfant était de l'adopter à la place de leur frère, tué par les Anglais ; ils se proposaient de l'emmener dans leur bourgade pour l'y élever comme l'un des leurs, et le marier ensuite avec l'une de leurs parentes. Bien qu'ils eussent commis cet acte de violence en temps de paix, contrairement aux ordres du gouverneur de Montréal, et aux avis de celui de St Frédéric, cependant ce dernier n'a pas osé, pour le moment, leur refuser des provisions, de peur de les exaspérer. Mais lorsqu'ils furent arrivés à Montréal, le gouverneur les punit de ce meurtre et leur enleva le petit garçon, qu'il renvoya ensuite à ses parents. M. Lusignan leur demanda s'ils m'auraient molesté, ainsi que mes compagnons, s'ils nous eussent rencontrés dans le désert. Ils répondirent que leur intention étant principalement de venger la mort de leur frère, sur les habitants du village anglais

où il avait été tué, ils nous auraient laissés passer tranquillement notre chemin ; mais cela eût dépendu de leur humeur au moment de la rencontre. Le gouverneur et tous les Français pensent que j'ai eu bien du bonheur de ne pas m'être trouvé sur leur route.

Il y a quelques années, on a découvert dans la partie du Canada qui est habitée par les Illinois, le squelette d'un animal d'une grandeur extraordinaire. Un des lieutenants du fort assure l'avoir vu. Il fut trouvé par des Indiens dans un marais. La vue de ces ossements les jeta dans un grand étonnement et lorsqu'on leur demanda ce qu'ils croyaient que ce pût être, ils répondirent que c'était assurément le squelette du chef ou du père de tous les castors. L'animal fossile était d'une grandeur prodigieuse et ses défenses blanches et très épaisses avaient une longueur d'environ dix pouces (1). On a cru reconnaître dans ces débris, le squelette d'un éléphant, et c'est l'opinion du lieutenant, qui affirme qu'on pouvait encore distinguer la forme de la trompe quoiqu'elle fut à moitié réduite en poussière. Il n'a pas remarqué, dans le temps, qu'on en eût enlevé aucune partie et il croit que le squelette git encore tout entier à l'endroit où il fut trouvé. J'ai entendu parler de cet animal fossile et de ses dimensions extraordinaires dans plusieurs parties du Canada (2).

Les ours sont nombreux dans les environs—et actuellement on en garde un petit âgé de trois mois, au fort. Il ressemble en tous points à nos ours

(1) Il y a évidemment erreur dans cette mesure. D'après la version hollandaise, les défenses de cet animal fossile avaient une demie-aune de longueur. (M.)

(2) Le pays des Illinois est sur la rivière Ohio, près de l'endroit où les anglais ont trouvé des ossements que l'on suppose être des os d'élephants. (*Note au 1er volume de l'édition hollandaise, p.* 60.)

d'Europe, à l'exception des oreilles qu'il a plus longues, en proportion, et de sa robe dont les poils sont plus roides. Sa couleur est brun foncé, presque noir. L'un des chiens du fort s'est fait son compagnon de jeu et ils luttent ensemble tous les jours. Le Canada exporte en France beaucoup de peaux d'ours chaque année. Les Indiens extraient, de la graisse de cet animal, une huile dont ils s'enduisent, en été, la figure, les mains, toutes les parties ordinairement nues du corps, pour les préserver des piqûres des cousins. Ils s'en oignent les membres quand ils ont froid ou lorsqu'ils sont accablés de fatigue ou blessés, et s'en servent pour maints autres usages. Cette huile, suivant eux, a la propriété d'amollir la peau, d'assouplir le corps et d'adoucir les infirmités du vieil âge.

La dent-de-lion commune, ou pissenlit, *Leontodon Taraxacum*, Linn., (Chicoracées) croît en abondance dans les pâturages et sur le bord des chemins, entre les champs, et est en fleurs à cette saison. Au printemps, les Français arrachent la plante lorsqu'elle commence à faire ses premières feuilles et préparent avec ses racines, après les avoir lavées, une salade qui a un goût légèrement amer. On n'a pas l'habitude ici d'en manger les feuilles (1).

6 JUILLET.

Les soldats qui ont été licenciés après la guerre, se sont bâti des maisons autour du fort, sur des terrains qui leur ont été assignés ; mais la plupart de ces demeures ne sont que de pauvres chaumières, guère mieux cons-

(1) Le traducteur anglais, dans une note, dit, qu'en France, on mange, en salade, les jeunes pousses du pissenlit.

truites que celles que l'on voit dans les parties les plus misérables de la Suède, avec cette différence, cependant, qu'ici les habitants souffrent rarement de la faim, et ont à discrétion du bon pain de froment. Les huttes qu'ils se sont érigées consistent en planches juxtaposées perpendiculairement, sous un toit en bois. On bouche les fentes avec de la terre glaise, pour empêcher le froid de pénétrer. Le pavé est généralement, aussi, en terre glaise ou en une sorte de pierre à chaux noire, qui est commune ici. La même pierre est employée pour le foyer, à l'exception de l'âtre qui est construit avec une espèce de grés de couleur grisâtre, formé en grande partie de grains de quartz. On se sert même de la pierre à chaux ordinaire pour les foyers, et sans danger pour le feu, à ce qu'on m'assure, pourvu qu'on n'emploie que des pierres de grande dimension.

Le gaillet des teinturiers, *galium tinctorum* appelé *Tisavojaune rouge* (Rubiacées) (1) par les Français du Canada, abonde dans les bois autour de cet endroit, se plaisant dans un sol riche mais humide. Les Indiens se servent des racines de cette plante pour teindre en rouge les dards du porc-épic américain, qu'ils emploient dans plusieurs parties de leurs ouvrages, et il est rare que la couleur change, quoiqu'exposée à l'air, au soleil ou à l'eau. Les Français du Canada, pour teindre leurs vêtements en rouge, se servent aussi des racines de cette plante, qui sont petites comme celles du *galium luteum*, ou gaillet jaune.

On laisse les chevaux dehors pendant l'hiver; ils trouvent leur pâture dans les bois, n'ayant rien à brouter que des herbes sèches, qui, en revanche, sont très abon-

(1) *Tisavoyanne ?* Le mot ne se trouve pas dans l'édition hollandaise. m.

dantes ; ils s'accommodent fort bien de cette pitance, et au printemps ils sont gras et pleins de santé.

Le squelette d'une baleine a été trouvé à quelques lieues de Québec, et à trois mille du fleuve St. Laurent, dans un endroit qui, à présent, n'est pas couvert par le flux. Ce squelette était de dimensions considérables, et le gouverneur du fort connaît plusieurs personnes qui l'ont vu.

Les bateaux en usage sont de trois sortes. 1. Les canots d'écorce—faits d'écorces d'arbres cousues sur des membres ou côtes de bois.

2. Le canot proprement dit—formé d'un simple tronc d'arbre creusé ; j'ai eu occasion déjà de le décrire. On en construit ici de sapin blanc, et de différentes grandeurs. Ce n'est pas avec la rame qu'on les conduit, mais avec l'aviron, ce qui fait qu'on ne peut y employer que la moitié de la force qu'on obtient avec les rames ; aussi un seul homme pourrait-il aller aussi vite avec celles-ci, que deux autres maniant l'aviron.

3. Les bateaux—toujours très grands ici—,et dont on se sert pour le transport de fortes cargaisons ; ils sont construits à fond plat, et leur quille est en chêne rouge, plus souvent en chêne blanc, lequel résiste mieux qu'aucun autre bois aux accidents de la navigation. Les flancs sont en sapin blanc ; le chêne rendrait le bateau trop lourd. On fait le goudron et la poix en quantité ici.

Il n'y a pas de pays au monde où les militaires jouissent d'autant d'avantages qu'ici. Ceux qui forment la garnison de cette place ont de tout en abondance ; chaque jour ils reçoivent une ration d'une livre et demie de pain de froment, des pois, du lard, de la viande salée, et même de la viande fraîche, quand on tue des bœufs et autres animaux de boucherie. Tous les officiers ont des vaches que

leur fournit le roi, et elles leur donnent plus de lait qu'il ne leur en faut pour leur usage personnel. Chaque soldat a son jardinet en dehors du fort, et peut le cultiver à son aise et y planter ce que bon lui semble. Il y en a même qui s'y sont construit des serres, où ils sèment toutes sortes d'herbes pour la soupe ou la table. Le gouverneur me dit que c'est une coutume générale d'accorder du terrain, pour jardin potager, aux troupes en garnison dans les forts dont l'éloignement des grandes villes ne permet pas d'y faire venir la provision de légumes nécessaire.

En temps de paix les soldats ont des loisirs, et comme le lac, ici près, fourmille de poissons, et que les bois sont peuplés d'oiseaux et d'animaux, ceux qui sont alertes et diligents peuvent vivre très bien et même avec recherche sous le rapport de la nourriture. Chaque soldat reçoit une nouvelle capote tous les deux ans, et annuellement un gilet, une casquette, un chapeau, une paire de culottes, une cravate, deux paires de chaussettes, deux paires de souliers, et du bois à discrétion l'hiver. Leur paie est de cinq sous (1) par jour et s'élève même jusqu'à trente sous quand ils ont quelqu'ouvrage particulier à faire pour le roi. Après cela, il n'est pas surprenant que les hommes aient si bonne mine et soient aussi forts. Si un soldat tombe malade on le conduit à l'hôpital où le roi lui fournit le lit, la nourriture, les remèdes, des infirmiers et des serviteurs. Un congé d'un ou deux jours s'accorde facilement lorsque les circonstances le permettent et sans perte de ration ou de paie, pourvu qu'un camarade, à charge de réciprocité, consente à monter la garde au tour de l'absent. Les soldats respectent et

(1) Le sou de France est environ de la valeur d'un demi-penny sterling. (F.)

honorent le gouverneur et leurs officiers, et cependant officiers et soldats causent souvent ensemble comme de bons amis, sans cérémonie, mais avec une liberté qui reste dans les bornes de la convenance. Ceux qui ont été envoyés de France ici servent généralement jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 40 ou 50 ans, après quoi, on les licencie et ils ont droit à un lot de terre sur lequel ils s'établissent et qu'ils cultivent. Mais s'ils sont convenus à leur arrivée de ne pas servir plus longtemps qu'un certain nombre d'années, on leur donne congé à l'expiration du terme fixé. Les militaires nés au pays s'engagent pour six, huit ou dix ans, et ils s'établissent ensuite comme cultivateurs. Le roi donne à chaque soldat licencié un lot de terre de quarante arpents (1) de profondeur sur trois seulement de largeur, si le sol est également bon sur toute la superficie du lot ; sinon, (2) il lui en donne un de plus grande étendue. Dès que le soldat s'établit sur une terre pour la cultiver, le roi lui vient en aide et lui fournit des provisions, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants, pendant les trois ou quatre premières années. Il lui procure de plus une vache et

(1) Un arpent en France contient 100 perches, et chaque perche contient vingt-deux pieds ; le pied français étant au pied anglais comme 1,440 est à 1,352, un arpent contient par conséquent environ 2,346 pieds 8 pouces, mesure anglaise. Voir Ordonnances de Louis XIV, *sur le fait des Eaux et Forêts*. Paris, 1687, p. 112. (F.)

(2) Dans le texte on lit que la longueur d'un arpent a été déterminée de manière à ce qu'une lieue française en contînt 84 ; mais comme cette mesure est loin de s'accorder avec la longueur assignée par la loi à l'arpent, laquelle, par l'ordonnance de Louis XIV, est fixée à 2,200 pieds, mesure de Paris (voir la note précédente), nous avons pensé qu'il valait mieux ne pas rétablir ce passage dans notre traduction. (F.)

Cette note et les deux précédentes ne se trouvent pas dans la version hollandaise. Inutile de dire que la mesure donnée par M. Kalm était exacte quant au Canada. (M.)

les instruments aratoires indispensables. Les camarades viennent lui donner un coup de main pour l'aider à se bâtir une maison, et pour ce service, ils reçoivent une gratification de la part du roi. Ces secours sont d'une grande utilité pour un pauvre homme qui commence à tenir ménage, et il semble que dans un pays où les troupes reçoivent des marques si manifestes de la faveur royale, on ne doit pas être en peine de trouver des soldats. Il y a quelque temps, on a proposé, comme moyen de favoriser la colonisation, et d'accroître la population du Canada, d'envoyer chaque année 300 hommes de France, ce qui permettrait de licencier autant de soldats, qui se marieraient et s'établieraient dans le pays. La terre assignée aux militaires dans les environs est excellente, consistant en un épais terreau mélangé de terre glaise.

Les herses en usage ici sont faites entièrement de bois, et de forme triangulaire. Les charrues m'ont paru assez mal construites. Les roues du train sont aussi épaisses que celles d'un tombereau, et toute la charpente est si lourde qu'il faut la force d'un cheval pour tirer la machine sur un terrain uni.

Des roches de différentes sortes gisent éparses dans les champs. Il y en a qui ont de quatre à cinq pieds de hauteur sur trois de largeur. Quant à la composition de la pierre, elle est à peu près la même partout ; cependant, j'en ai remarqué de trois différentes espèces.

1o. Il y en a de quartz, d'une couleur ressemblant au sucre candi, mélangé de mica noir à petits grains, de pierre-de-corne, noire aussi, et de quelques menus grains de spath brun. Le quartz en forme la partie la plus considérable ; le mica vient ensuite dans une quantité notable, mais le spath n'y est que pour peu de chose. Le mélange des parties est tellement parfait, que bien

que visibles à l'œil nu, aucun instrument n'a pu les séparer. La pierre est très dure et compacte, et les grains de quartz sont de la plus grande finesse.

2o. D'autres roches consistent en particules grises de quartz, de mica noir, de pierre-de-corne, (1) de quelques molécules de spath, le tout formant un mélange très dur et très serré, compact, ne différant de l'espèce plus haut décrite, que par la couleur.

3o. Quelques roches consistent en un mélange de quartz blanc, de mica noir et de grains de quartz (2) rouge. Néanmoins, le quartz en est l'élément prédominant, et le mica y est répandu en paillettes. La liaison des parties n'est pas aussi complète que dans les deux autres espèces de roches, la pierre n'est pas aussi dure, ni aussi compacte, et on la peut broyer aisément (3).

Les montagnes sur lesquelles le Fort St. Frédéric est bâti, ainsi que celles où l'on trouve les roches ci-dessus décrites, consistent généralement en une pierre calcaire noire, divisée en couches minces, superposées comme des lames d'ardoise, et on pourrait dire que c'est une espèce d'ardoise susceptible de se convertir en chaux vive sous l'action du feu (4).

Cette pierre calcaire est entièrement noire à l'intérieur, et d'une texture très fine. Elle est parsemée de grains de spath de même couleur qui, réunis à d'autres corps étrangers, y forment des veines. Les couches de surface consistent en lits d'une pierre calcaire grise, qui,

(1) Amphibole cornéenne. (M.)

(2) Lisez feldspath. (M.)

(3) Toutes ces roches sont des variétés de granites. La dernière est un granite décomposé. (M.)

(4) *Marmor schistosum*, Linn. Syst. III. p. 40. *Marmor unicolor nigrum*, Waller Min. p. 61, No. 2. Lime-slates, *schistus calcareus*. Forster's Introd. to Mineral, p. 9. (F.)

suivant les apparences, n'est qu'une variété de la précédente. La pierre calcaire noire est remplie de pétrifications de toutes sortes, et principalement des suivantes :

Les Pectinites, ou *Ostreæ Pectines*, pétrifiées (1). Ces coquilles fossiles y sont plus abondantes qu'aucune autre espèce, et quelquefois elles forment des lits tout entiers. Elles sont petites, n'excédant jamais un pouce et demi en longueur. On les trouve en deux états différents de pétrification, dont l'un n'offre que l'impression des surfaces concaves et convexes des valves, sans aucun vestige des écailles elles-mêmes, tandis que l'autre nous montre, incrustée dans la pierre, la vraie coquille, qu'il est facile de distinguer par sa couleur luisante. Les deux espèces abondent, mais les impressions se rencontrent plus souvent que les coquilles mêmes. Quelques unes de ces dernières sont très bombées, surtout vers leur sommet, qui prend l'apparence d'une protubérance ; d'autres sont déprimées au centre, mais dans la plupart la surface extérieure est remarquablement élevée. Les rayons de ces coquilles courent toujours longitudinairement, ou, partant du sommet, ils vont en divergeant jusqu'au bord.

La *Cornua Ammonis*, ou Corne d'Ammon pétrifiée (2), est commune, mais pas autant que les pectinites, et comme ces dernières, elle offre le double état de pétrification et d'impression. J'ai trouvé des limaçons dans quelques-unes. Parfois ces cornes d'Ammon sont remarquablement grosses, à tel point que je ne me rap-

(1) Coquilles fossiles en forme de peigne (Pectinidées.) M.

(2) Coquille fossile en spirale, ayant la forme d'une corne de bélier (Ammonidées céphalopodes.) M.

pelle pas en avoir jamais vu de semblables ailleurs; elles mesurent jusqu'à deux pieds de diamètre (1).

Différentes espèces de coraux sont très visibles dans la pierre où ils sont incrustés, et peuvent s'en détacher. Les uns sont blancs et rameux, *Lithophytes ;* d'autres sont étoilés, *Madrépores* ; la dernière espèce est rare.

Je dois donner le nom de *boules de pierre* à une espèce de pierre que je ne connais pas, mais que l'on trouve en grande quantité dans les rochers (2). Elles sont de forme sphérique, incrustées à moitié dans la pierre, l'autre moitié faisant saillie. C'est un réseau de fibres presque parallèles, procédant du fond comme d'un centre commun, et se répandant sur toute la surface de la boule, dont la couleur est grise. L'extérieur en est uni, mais il est rempli de pores qui paraissent à leur surface, couverts d'une croûte d'un gris pâle. Ces boules ont un pouce ou un pouce et demi de diamètre.

Parmi les différentes espèces de sables que l'on rencontre sur les bords du lac Champlain, il y en a deux qui méritent une mention spéciale; on les trouve ordinairement au même endroit, l'un noir et l'autre brun rougeâtre ou couleur de grenat.

Le sable noir, qui forme toujours le lit supérieur, consiste en grains très-fins, qui, examinés au microscope, paraissent avoir une couleur bleu foncé, comme celle du fer poli que la rouille n'a pas attaqué. Quelques grains sont ronds, mais la plupart de forme angulaire, à surface brillante, et ils étincellent au soleil. Toutes

(1) La version hollandaise dit que le diamètre de ces coquilles était d'une aune suédoise, ou d'environ 45 pouces. (M.)

(2) Roches amygdaloïdes, renfermant des espèces de noyaux de nature différente de celle de la masse. (M.)

les parties de ce sable, sans exception, sont attirées par l'aimant. Parmi ces grains noirs ou couleur bleu foncé, on trouve quelques parcelles d'un sable rouge, ou couleur de grenat, qui est le même que le sable rouge dont est formé le lit inférieur, et que je vais maintenant décrire. Il est très beau, mais pas autant que le sable noir. Non-seulement ses grains ont la couleur du grenat, mais en réalité ce sable n'est que de la poussière de grenat, à grains tantôt ronds, tantôt angulaires; tous brillent et sont à moitié perlucides, mais l'aimant ne les affecte pas, et ils n'étincellent que peu au soleil. Ce sable rouge se trouve rarement à l'état pur; au contraire il est ordinairement mêlé de sable blanc, composé de particules de quartz. Le sable noir et le sable rouge ne se rencontrent pas partout sur le rivage, mais seulement en quelques endroits, en couches superposées. Le lit de dessus, ou sable noir, a une profondeur d'environ un quart de pouce; en l'enlevant avec soin, on découvre l'autre sable, dont la couleur paraît plus rouge à mesure que l'on creuse plus avant, et dont la profondeur est généralement plus grande que celle du premier. Le sable rouge étant aussi enlevé avec soin, apparaît le sable blanc de quartz, mêlé sur le dessus de sable rouge, mais il s'épure à mesure que l'on pénètre plus avant. Ce lit de sable blanc a une épaisseur de plus de quatre pouces, et son grain est rond, ce qui lui donne tout l'apparence du sable de perles. Au-dessous on découvre un sable de quartz gris pâle à grains angulaires. En quelques endroits, le sable couleur de grenat forme le lit supérieur; vient immédiatement après le sable gris, mais sans aucun mélange de sable noir ou blanc. Je ne puis déterminer la provenance du sable noir ou couleur d'acier, car on ignore ici s'il y a des mines de fer dans le voisinage. Mais je suis porté

à croire que l'on finira par en découvrir, vû qu'elles sont communes en différentes parties du Canada, et que ce sable s'y trouve sur les bords de presque tous les lacs et rivières, non en égale quantité cependant. Le sable rouge ou couleur grenat provient des environs ; quoique les rochers près du Fort St Frédéric ne contiennent pas de grenat, cependant il y a sur le rivage des pierres plus ou moins grosses, toutes différentes de celles qui forment ces rochers, et qui sont remplies de grains de grenat, à tel point que, broyées, elles ressemblent au sable rouge. Dans les parties les plus septentrionales du Canada, au bas de Québec, par exemple, les montagnes même contiennent beaucoup de grenat. Le sable couleur de grenat est très commun sur les rives du St Laurent. Je laisse de côté d'autres observations sur les minéraux des environs, comme peu intéressantes pour le grand nombre de mes lecteurs.

L'Apocyn à feuilles d'Androsème, *Apocynum androsæmifolium* (Apocynées), croît en abondance sur les collines couvertes de bois, et est actuellement en pleine floraison. Les Français lui donnent le nom d'*Herbe à la puce*. Il sort de la tige, lorsqu'on la coupe ou la brise, un suc blanc laiteux. Les Français attribuent à cette plante les mêmes propriétés que possède l'arbre à poison, ou *Rhus vernix* des colonies anglaises ; ils prétendent aussi que son action est nuisible à quelques individus, et inoffensive pour d'autres, et que certaines personnes peuvent impunément se frotter les mains et le corps avec le suc laiteux de la plante, tandis que d'autres ne sauraient même la toucher sans avoir la peau couverte de pustules. J'ai vu un soldat dont les mains étaient toutes gonflées pour avoir cueilli un apocyn qu'il voulait me faire voir. On dit même que ses exhalaisons affectent certaines personnes qui ont le

malheur d'en approcher de trop près. Il est généralement admis, ici, que le suc laiteux de cette plante, répandu sur quelques parties du corps humain, non-seulement irrite, mais fréquemment corrode la peau ; du moins il ne manque pas d'individus sur lesquels il a produit cet effet. Quant à moi, il ne m'a jamais fait aucun mal, quoique j'aie manié la plante en présence de plusieurs personnes, et que je me sois frotté les mains avec son suc jusqu'à ce qu'elles en fussent toutes blanches ; j'en ai aussi écrasé la tige entre mes doigts sans en souffrir le moindre inconvénient. Les animaux ne touchent jamais à l'Apocyn.

12 JUILLET.

La bardane, ou *Arctium Lappa*, (Composées-Cinarocéphales) croît en plusieurs endroits autour du fort, et le gouverneur me dit que ses bourgeons se mangent au printemps en guise de radis, après que la pelure extérieure en a été enlevée.

Le *Sison Canadense*, [la berle, ou sison aromatique, et encore chervis, plante ombellifère;] se plaît dans les bois de toute l'Amérique du Nord. Les Français lui donnent le nom de cerfeuil sauvage, et s'en servent pour la soupe au printemps. On la vante universellement ici comme une plante salutaire, anti-scorbutique, et l'une des meilleures que l'on puisse se procurer au printemps.

L'*Asclépiade de Syrie* (Asclépiadées), ou, comme les Français l'appellent ici, le *cotonnier*, vient en abondance dans le pays, sur les flancs des collines sises près des rivières, ou ailleurs, aussi bien dans un endroit sec et les éclaircies des bois que dans un sol riche et meuble. Un suc laiteux sort de la tige lorsqu'elle est coupée ou brisée, ce qui fait croire que la plante est quelque peu

délétère. Cependant les Français du Canada en mangent au printemps les jeunes pousses préparées comme des asperges, et ne s'en portent pas plus mal, ces premiers jets n'ayant pas eu le temps de s'imprégner du poison. Ses fleurs sont très odorantes, et remplissent les bois de leurs exhalaisons, ce qui rend une promenade dans la forêt extrêmement agréable, surtout le soir. Les Français font du sucre avec les fleurs de l'asclépiade, que pour cet objet ils ont soin de cueillir le matin, lorsqu'elles sont encore toutes couvertes de rosée. Cette rosée, exprimée et bouillie, produit un sucre brun excellent et d'un goût agréable. Les cosses de cette plante, lorsqu'elles sont mûres, contiennent une sorte de ouate qui renferme la graine et ressemble à du coton, d'où lui vient son nom français. Ce coton est l'édredon des pauvres; ils le recueillent et en font des lits, surtout pour leurs enfants, aussi moëlleux que des lits de plumes. L'asclépiade fleurit en Canada entre la fin de juin et le commencement de juillet, et ses graines sont mûres au milieu de septembre. Les chevaux n'en mangent jamais.

16 JUILLET.

Ce matin j'ai traversé le lac Champlain pour examiner la flore et les autres curiosités d'une haute montagne qui s'élève sur sa rive ouest. Du sommet des rochers, à une petite distance du Fort St Frédéric, une rangée d'autres éminences se déroule à la vue, sur la même rive, s'étendant du sud au nord; et sur la rive orientale, une seconde chaine court dans la même direction, mais à une certaine distance du lac, dix ou douze milles environ, et la plaine entre le lac et ces hauteurs est basse, unie et couverte de bois, excepté là où le feu a exercé ses ravages. Ces montagnes sont généralement escarpées; il

y en a, cependant, dont les flancs vont en pente douce. Nous traversâmes le lac dans un canot qui pouvait à peine contenir trois personnes, et, aussitôt débarqués, nous ne fîmes qu'une étape du rivage au sommet du pic le plus rapproché, non sans trouver l'ascension fatigante, d'abord parce que la montée était roide, et ensuite à cause du peu de consistance du sol, qui est un pur terreau parsemé de grosses roches. Parvenus à la crête de la montagne, nous nous aperçûmes qu'elle n'était pas la plus haute ; d'autres beaucoup plus élevées bornaient l'horizon dans le lointain. Mais le temps pour les explorer nous manquait ; puis le vent s'élevait, et notre canot était si petit ! D'ailleurs, nous ne trouvâmes ni plantes curieuses, ni rien de remarquable. Toutes ces montagnes étaient autrefois boisées ; mais, en certains endroits, les forêts ont été détruites par le feu.

De retour au rivage, nous trouvâmes le vent tellement fort que nous n'osâmes nous risquer à traverser le lac dans notre canot ; et, pour cette raison, je laissai au patron le soin de ramener son esquif aussitôt que le vent aurait cessé, et fis, suivi de mon domestique, le tour de la baie à pied, promenade d'environ sept milles anglais. Comme il n'y avait pas de sentier battu, nous longeâmes le rivage en le serrant de près, passant au-dessus des collines et sur les saillies des rochers, à travers d'épaisses forêts et des marais profonds, que nous savions être fréquentés par d'innombrables serpents à sonnettes ; heureusement nous n'en vîmes aucun. Le rivage est rempli de cailloux en certains endroits, et couvert de grosses roches primitivement angulaires ; mais le temps a tellement émoussé l'arête de ces blocs que quelques uns paraissent presque ronds. Ça et là nous rencontrons d'étroits espaces couverts de sable gris, et aussi de ce beau sable rouge dont j'ai déjà parlé,

mêlé de sable noir ferrugineux. Nous avons trouvé sur les montagnes des pierres d'un rouge éclatant, de belle texture. Quelquefois ces hauteurs, avec les arbres qui les couvrent, s'élèvent perpendiculairement au-dessus du lac, mais en d'autres lieux la rive est marécageuse.

J'ai vu un certain nombre de cornes d'Ammon pétrifiées en un endroit, près du rivage, au milieu d'un tas de pierres et de roches. Les rochers consistent en une pierre à chaux grise, qui est une variété de la noire, disposée en couches superposées comme elle. Quelques uns contiennent des pétrifications avec ou sans coquilles ; nous y avons trouvé une énorme ammonite, large d'environ vingt pouces. L'eau avait usé le roc en certains endroits, laissant en relief les pétrifications, qui paraissaient comme collées à la pierre.

Les montagnes près du rivage, très hautes et imposantes, sont formées de pierre de roche grise compacte, non disposée par couches comme la pierre à chaux, et dont la principale partie constituante est le quartz gris parsemé de mica noir. Cette pierre composée vient jusqu'à l'eau aux endroits où les montagnes émergent des bords mêmes du lac. Mais celles qui sont éloignées sont formées de couches de pierre à chaux grise et noire, qui se prolongent jusqu'au bord de l'eau, et la roche grise ne s'y trouve pas.

La *Zizania aquatica*—folle-avoine—(Graminées) croît dans la vase aussi bien que dans le courant le plus rapide des ruisseaux, et entre en fleuraison dans la saison actuelle.

17 JUILLET.

Les Indiens sont très sujets aux rhumatismes et aux pleurésies, soit parcequ'ils couchent souvent la nuit sur la

terre humide dans les bois, ou parcequ'ils sont exposés à un brusque passage de la chaleur au froid—ce qui est une particularité du climat de ce pays. L'abus des liqueurs fortes leur fait commettre mille extravagances, comme de rester nus en plein air, sans égard à la saison ou au temps. Ces maladies, surtout la pleurésie, sont bien communes aussi parmi les Français. Le gouverneur m'a dit en avoir eu une attaque très violente, dont le docteur Sarrasin l'avait guéri par le traitement suivant, qui est regardé comme le meilleur ici: il le tint sous l'effet des sudorifiques pendant huit ou dix heures, après quoi, il le saigna, répéta l'emploi des sudorifiques, puis nouvelle saignée, et cure complète.

Le Dr. Sarrasin, médecin du roi à Québec, était membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Il avait une grande connaissance de la pratique de la médecine, de l'anatomie, et des autres sciences, et son commerce était des plus agréables. Il mourut à Québec d'une fièvre maligne apportée par un vaisseau, et qu'il prit à l'hôpital en soignant les malades. Il laissa un fils, qui étudia aussi la médecine; mais il est mort en France, où il était allé pour se perfectionner dans la pratique de son art. (1)

(1) Le Dr. Michel Sarrasin, savant naturaliste, né à Nuits, en France, en 1659, décédé à Québec en 1734. C'est lui qui découvrit la Sarracène, genre de plantes d'Amérique, toutes marécageuses à fleurs éclatantes, remarquables par la singulière conformation de leurs feuilles. Le Dr. Sarrasin en ayant envoyé de Québec, un pied au célèbre botaniste Tournefort, celui-ci lui dédia la plante qui, prise pour type, a donné son nom à toute la famille des *Sarracénées*. Il n'est peut-être pas hors de propos de relever ici une erreur de date de nos auteurs Canadiens; ils prétendent que ce fut vers 1730 que le Dr. Sarrasin envoya un pied de sarracène à Tournefort, tandis que tous les biographes s'accordent à placer le décès de l'illustre savant en 1708. On soutient aujourd'hui que la Sarracène est un antidote du virus de la petite vérole. La Biographie Universelle erre évidemment quand elle fait un missionnaire du Dr. Sarrasin.

Les fièvres intermittentes sévissent quelquefois ici, parmi les habitants et la maladie vénérienne est commune. Les Indiens y sont sujets comme les Français. Beaucoup d'entre eux ont eu cette maladie, et plusieurs l'ont encore. Mais ils connaissent parfaitement l'art de se guérir. On cite des cures merveilleuses: plusieurs Français, infectés de ce mal par tout le corps, ont été radicalement guéris par des Indiens dans le cours de cinq ou six mois. Les Français n'ont pu découvrir ce remède; ils savent cependant que les Indiens ne se servent pas de mercure, mais de racines principalement; quelles sont ces racines? ils l'ignorent. Je l'ai su depuis et ai fait un long mémoire sur ces simples à notre Académie Royale des Sciences. (1)

Nous connaissons fort bien en Suède la maladie causée par une espèce de vers appelés *Tæniæ*. Elle est assez rare dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord (Nouvelle Angleterre), mais très commune en Canada. Il y a des personnes qui ont évacué des vers de plusieurs verges de long. On ne sait si les Indiens en sont atteints ou non, et l'on ne connaît ici aucun remède particulier contre cette maladie; personne ne peut dire comment elle se contracte; on conjecture cependant

M. Ferland (Cours d'Histoire du Canada, vol. 2, p. 447) dit que cet homme, remarquable par sa science, ses talents et sa renommée, mourut le 8 Septembre 1734, âgé de 70 ans. Il serait donc né en 1664 et non en 1659. Cependant, M. l'abbé Tanguay (Dictionnaire Généalogique) a adopté cette dernière date. Les descendants du Dr. Sarrasin vivent encore dans les environs de Québec. (M.)

(1) Voir les mémoires de cette Académie pour l'année 1750, page 284 La *Stillingia Sylvatica* est probablement une de ces plantes. (F.)

Il n'est pas fait mention de la Stillinge des bois dans la Flore Canadienne de l'Abbé Provancher. Cette plante, qui est originaire de la Caroline, suivant quelques auteurs, appartient à la famille des Euphorbiacées, et contient un suc laiteux, gluant, mais sans âcreté, employé comme anti-syphilitique. (M.)

que l'usage de certains fruits contribue à la produire (1).

19 JUILLET.

Le Fort St Frédéric est situé sur une langue de terre, à l'extrémité sud du lac Champlain, entre ce lac et la rivière formée de la réunion du Woodcreek et du lac St Sacrement. Ici, cette rivière est à peu près de la largeur d'une bonne portée de mousquet. Les Anglais nomment la forteresse Crown Point. Son nom français lui vient du secrétaire d'état, Frédéric Maurepas, qui, au moment de l'érection de ce fort, avait en mains la conduite de l'amirauté en France (2) ; car, il faut observer que le gouvernement du Canada est soumis à la cour d'amirauté française, et le gouverneur-général est toujours choisi parmi ses membres (3). Presque tous les villages en Canada portant le nom de quelque saint, il est devenu nécessaire de faire précéder du mot saint le nom de la forteresse. Cette dernière est bâtie sur un roc de schiste calcaire noir ; sa forme est presque quadrangulaire ; ses murs, épais et élevés, sont construits de cette même pierre, dont il y a une carrière à près d'un demi-mille du fort. Une tour haute et très forte, à l'épreuve des bombes, et munie de canons du haut en bas, en défend la partie orientale ; c'est là que réside

---

(1) Le Naturaliste Canadien, Vol. I, 1869, contient une série d'excellents articles sur le ver solitaire. (M.)

(2) Maurepas, J. Frédéric Phélippeaux, (Comte de) ministre de Louis XV ; petit-fils du chevalier de Pontchartrain ; né en 1701, mort en 1781. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut chargé du département de la marine. C'est lui qui envoya La Condamine sous l'équateur, Maupertuis au pôle boréal, et qui chargea Jussieu (Joseph) d'aller étudier les plantes au Pérou. (M.)

(3) Voir note E.

le gouverneur. L'enceinte du fort renferme une jolie petite église et des maisons en pierre pour les officiers et les soldats. De tous côtés, à la portée d'un boulet de canon, se dressent des rochers à pic, dont quelques uns serrent de très près la citadelle, à la hauteur de ses murs.

Le sol du Fort St Frédéric, de chaque côté de la rivière, jouit d'une grande réputation de fertilité ; avant la dernière guerre un certain nombre de familles françaises, particulièrement d'anciens militaires, étaient venues s'y établir ; mais le roi les obligea, de retourner au Canada, ou de se retirer dans le fort pendant la nuit. La plupart reviennent s'y fixer, et on croit qu'il y aura quarante ou cinquante familles encore qui s'établiront ici, cet automne.

A la distance d'une ou deux portées de mousquet, à l'est du fort, se trouve un moulin à vent, dont les épaisses murailles sont en pierre. On y moud la plus grande partie de la farine qui approvisionne le fort. Il est bâti de façon à pouvoir servir aussi de redoute, étant couronné de cinq ou six petites pièces de canon. Pendant la dernière guerre, on y avait mis des soldats en garnison, parcequ'ils pouvaient, du haut de ce moulin (beaucoup mieux que du fort) avoir l'œil sur une vaste étendue de la rivière, et voir approcher les vaisseaux anglais ; ce qui était très important, car si ce poste d'observation n'avait été là, les Anglais, avec de légères embarcations, auraient pu longer le côté ouest de la rive, à l'abri des collines qui les dérobaient à la vue du fort. Aussi, tous ceux qui visitent cet endroit se demandent-ils avec étonnement pourquoi le fort n'occupe pas plutôt la place du moulin. De là il aurait commandé la rivière et aurait pu prévenir l'approche de l'ennemi ;

un petit fossé creusé dans la terre glaise, à partir de la rivière qui sort du lac St. Sacrement, jusqu'au lac Champlain, aurait alors environné d'une eau courante le fort, qui—occupant l'extrémité de la langue de terre—se serait ainsi trouvé toujours suffisamment pourvu d'eau fraiche, et assez éloigné de ces rochers élevés qui l'étouffent dans sa position actuelle.

Nous avons fait nos préparatifs de départ aujourd'hui, ayant déjà attendu ici quelques jours l'arrivée du yacht qui navigue tout l'été entre les forts St. Jean et St. Frédéric. Notre séjour en cet endroit a été marqué par beaucoup d'attentions que nous avons reçues, surtout de la part du gouverneur du fort, M. Lusignan, homme de science autant que d'exquise politesse, à qui nous sommes très obligés ; il nous a traités avec les mêmes égards que si nous eussions été ses propres parents. J'ai eu l'honneur de m'asseoir à sa table pendant mon séjour ici, et il a permis à mon domestique de manger avec les siens. Nous avions nos chambres privées, etc., et à notre départ l'aimable gouverneur nous fournit d'amples provisions pour notre voyage jusqu'au fort St. Jean. Enfin, il nous combla de plus de prévenances que nous n'aurions pu en attendre d'un compatriote, et les officiers se montrèrent aussi tout-à-fait obligeants.

Vers onze heures du matin, nous partîmes par un vent favorable. Des deux côtés du lac il y a de hautes chaînes de montagnes, avec cette différence, j'en ai déjà fait la remarque, que sur la rive orientale une vaste plaine boisée s'étend jusqu'à la distance de 12 à 18 milles anglais ; après quoi viennent les montagnes, et derrière celles-ci, le pays qui fait partie de la Nouvelle-Angleterre. Ces hautes montagnes doivent être considérées comme les limites entre les possessions françaises

et anglaises dans ces régions de l'Amérique du Nord. Sur le côté ouest, au contraire, les montagnes baignent leur pied dans le lac, qui d'abord n'a que la largeur d'un mille français (1), mais il s'élargit toujours de plus en plus. Le pays autour du fort n'est habité que dans le rayon d'un mille français; plus loin il est enseveli sous une épaisse forêt. A la distance d'à peu près dix milles français, le lac atteint une largeur de quatre milles, et nous commençons à y voir poindre des petites îles. Le capitaine nous dit qu'il y a sur le lac soixante îles, dont quelques unes bien grandes; il nous assura, aussi, que cette nappe d'eau est en beaucoup d'endroits si profonde qu'une ligne de deux cents verges n'en toucherait pas le fond : et près du rivage, d'où part une chaîne de montagnes qui traverse le pays, la sonde donne souvent quatre-vingt brasses. A quatorze milles français du Fort St Frédéric, nous aperçûmes quatre grandes îles dans le lac, qui a, ici, près de six milles français de large. Aujourd'hui le ciel est sombre, et les nuages voilent les montagnes environnantes d'un épais brouillard, qui vient se reposer un instant sur leurs cîmes élevées, pour remonter ensuite en fumée aussi épaisse que celle d'une usine. De temps en temps, le long de notre course, nous apercevions une petite rivière qui se jetait dans le lac; on me dit que le pays caché derrière cette chaîne, sur la rive ouest, est couvert d'une haute forêt de plusieurs milles, entrecoupée de rivières, ruisseaux, marais et petits lacs, et tout-à-fait propre à la culture. Les rives sont ici tantôt sablonneuses, et tantôt rocheuses. Sur la fin du jour, les montagnes commencent à baisser, le lac devient libre, on n'y voit plus ni rochers

(1) Chaque fois que l'auteur se sert de l'expression *mille français*, lisez "*lieue.*" (M.)

ni battures. Plus tard dans la soirée, le vent s'affaiblit tellement, qu'il nous faut mettre à l'ancre près du rivage, pour y passer la nuit.

20 JUILLET.

Ce matin, par un bon vent, nous nous mîmes en route pour le fort St Jean, d'où nous étions à mi-chemin ; la distance entre les deux forts, St Jean et St Frédéric, à travers le lac Champlain, est d'environ 41 milles français. Le lac a ici une largeur de six milles anglais. Les montagnes sont enfin disparues ; un pays plat et boisé s'offre à nos regards. La grève est toute de sable, et le lac semble maintenant avoir 4 à 6 milles de largeur. Il est réellement plus large, mais les îlots le font paraître plus étroit. Quoique le pays soit inhabité, cependant on aperçoit souvent des sauvages en canots d'écorce près de la côte. Ils viennent pêcher l'éturgeon, qui s'y trouve en abondance ; j'en ai vu moi-même souvent sauter hors de l'eau. Ces sauvages mènent une vie étrange ; pendant une partie de l'année, ils subsistent d'un peu de maïs, de melons et de fèves, qu'ils cultivent ; le reste du temps, comme pendant cette saison-ci, leur nourriture consiste en poisson seulement, sans viande ni pain ; et plus tard encore ils se nourriront du produit de leurs chasses : cerfs, castors, chevreuils, etc., ce qui ne les empêche pas de vivre longtemps, de jouir d'une parfaite santé, et de pouvoir supporter plus de fatigues qu'aucun autre peuple. On les voit chanter, danser, toujours contents et joyeux ; ils ne voudraient pour rien au monde changer leur vie nomade contre nos mœurs européennes.

Nous étions encore à dix milles du Fort St. Jean quand, sur la rive occidentale, nous aperçûmes quelques

maisons, habitées par des familles françaises avant la dernière guerre, et abandonnées depuis par mesure de prudence ; mais ces familles y reviennent maintenant. Ce furent les premiers établissements et maisons que nous rencontrâmes après avoir quitté St Frédéric.

Sur la rive orientale du lac, on voyait autrefois une espèce de fort en bois, ou plutôt une redoute dont on me montra l'emplacement, qui est maintenant tout couvert d'arbres. Les Français l'avaient bâti pour se défendre contre les incursions des sauvages, qui pouvaient venir les attaquer par le lac, et l'on m'assure que plusieurs d'entre eux ont été tués dans ces endroits, et qu'annuellement, encore, un si grand nombre de colons perdent la vie dans les expéditions que nécessite leur commerce avec ces sauvages, qu'on estime qu'il y a en Canada quatre femmes contre un homme. Sur une éminence, du même côté du lac, est un moulin à vent bâti en pierre, autour duquel quelques Français s'étaient établis avant la guerre ; ils déguerpirent aux premières hostilités, et n'y sont pas encore revenus. On estime à huit lieues, la distance entre ce moulin et le fort St. Jean. Les Anglais, avec le secours de leurs alliés sauvages, ont brûlé plusieurs fois les maisons ici, sans que le moulin ait aucunement souffert.

Le yacht qui nous a conduits à St. Jean, est le premier qui ait été construit ici, et qui ait jamais navigué sur le Champlain, car autrefois on n'employait que des bateaux pour transporter les provisions. Le capitaine était français d'origine, mais né dans ce pays ; il avait lui-même bâti son yacht, et fait les sondages pour trouver une route sûre entre les forts St Jean et St Frédéric. En face du moulin, le lac mesure près de trois brasses, mais cette profondeur diminue peu à peu en approchant de

St Jean. Nous arrivons à un point où la côte en face est habitée.

Le capitaine avait, dans sa cabine, des peaux de loutre tout-à-fait semblables à nos fourrures européennes, tant par la couleur que par l'espèce. Il paraît que la loutre se rencontre partout en Canada.

On se sert de peaux de veau-marin (1) pour couvrir des coffres, des valises, et souvent l'on en fait aussi des portemanteaux. Les gens du peuple s'en confectionnent des sacs à tabac. Ce phoque ne diffère pas de celui de Suède ou d'Europe, qui est gris tacheté de noir. On dit que cet amphibie est très commun au-dessous de Québec, à l'embouchure du St. Laurent, dont il remonte le cours tant que l'eau en est salée. Il ne se trouve dans aucun des grands lacs du Canada. Les Français lui donnent le nom de loup-marin.

Les colons français consacrent beaucoup plus de temps à la prière et au culte extérieur que les anglais ou les hollandais des colonies britanniques. Ces derniers ne font de prières ni le matin, ni le soir, à bord de leurs navires, et n'observent pas le dimanche ; ne disent jamais, ou que bien rarement, leurs grâces avant ou après les repas. Tout au contraire, à bord des vaisseaux français, la prière se fait régulièrement au commencement et à la fin de la journée, et le dimanche est entièrement consacré au culte : les grâces se disent aussi, fidèlement à chaque repas ; outre cela, chacun prie en son particulier tous les jours à son réveil. Au Fort St Frédéric, les soldats se réunissaient pour la prière, matin et soir. Le seul défaut que je trouve à cela, est que tout se fait en latin que la plupart ne comprennent pas.

Au-dessous du moulin dont j'ai parlé plus haut, le lac

(1) *Phoca Vitulina* (carnivores amphibies.) M.

Champlain n'a plus qu'une portée de mousquet de large, ce qui lui donne plutôt l'apparence d'une rivière que d'un lac. Le pays de chaque côté est bas et uni, et couvert de bois. Nous ne vîmes d'abord que quelques cottages, épars ça et là, sur le rivage. Mais un peu plus loin, la contrée est habitée sans interruption. Le lac, d'une profondeur de six à dix pieds, renferme plusieurs îlots. Durant notre trajet le cours du lac a constamment tenu une direction du sud-sud-ouest au nord-nord-est.

Dans certaines parties du Canada, se trouvent de vastes étendues de terre appartenant à de simples particuliers, qui en concèdent des morceaux de quarante arpents de long sur quatre de large, à tout militaire licencié qui désire s'y fixer, moyennant une redevance annuelle de six francs, qu'il ne paie cependant que lorsqu'il est établi.

L'eau était devenue si basse en certains endroits, qu'il nous fallût nous frayer une route en sondant le lac, avec des branches d'arbre, tandis qu'à d'autres places, vis-à-vis, elle avait jusqu'à deux brasses de profondeur. Vers le coucher du soleil, nous saluâmes enfin le Fort St. Jean, ou St. John, après avoir subi tous les caprices d'une après-midi de vent et de pluie, entremêlés d'éclaircies et de beau temps.

21 JUILLET.

St. Jean est un fort en bois, qui fut bâti par les Français, en 1748, à l'embouchure du lac Champlain, sur sa rive occidentale, comme place de défense pour la protection du pays d'alentour, qu'on avait alors le dessein de coloniser. Ce fort devait servir pour l'emmagasinage des ammunitions et des provisions, que l'on envoyait ordinairement de Montréal à St Frédéric, où l'on se rend

en yacht de St. Jean, tandis que plus bas, à deux portées de mousquet, il y a des battures de pierre où le courant est très rapide, et qu'on ne peut franchir qu'en bateaux plats. Autrefois, le fort Chambly, à quatre milles français plus bas, servait de magasin, mais l'incommodité du transport fit songer à l'érection du fort St. Jean. En effet, les provisions, d'abord voiturées par terre de Montréal à Chambly, en suivant un long circuit, étaient placées sur des bateaux plats, et ensuite transbordées dans des yachts, avant d'arriver à destination.

Le fort St. Jean occupe un terrain bas et sablonneux, et le pays aux alentours est une plaine unie couverte d'arbres. De forme quadrangulaire, il renferme une enceinte d'un arpent carré. Les deux angles qui regardent le lac sont défendus chacun par un ouvrage en bois à quatre étages, reposant sur un soubassement en pierre, de la hauteur d'environ une brasse et demie, vrais polygones garnis de meurtrières et de machicoulis. Aux deux autres angles, du côté de terre, sont érigées de petites maisons en bois, à deux étages, servant en même temps de casernes et de défenses. Le fort est enclos d'une palissade de pieux pointus, hauts de deux brasses et demie, et enfoncés en terre, serrés les uns contre les autres ; ils sont faits avec le bois qu'on appelle *Thuya*, regardé comme le plus durable ici, et à cause de cela, de beaucoup préféré au sapin. Un peu plus bas, la palissade est à double rang, l'un dans l'autre. On a élevé tout le long de ces pieux, à une hauteur de plus de deux verges, une large plateforme, avec des garde-corps, dans l'intérieur du fort, pour la protection des soldats, qui, de là, peuvent tirer sur l'ennemi, sans s'exposer eux-mêmes. L'année dernière (1748) la garnison comptait deux cents hommes, mais aujourd'hui il n'y a que le commandant, un commissaire, un boulanger et six soldats

pour prendre soin du fort et surveiller le transport des provisions. Le gouverneur actuel est le chevalier de Ganues (1), gentilhomme très aimable, et beau-frère de M. Lusignan, gouverneur du fort St Frédéric. Le terrain d'alentour, sur les deux côtés de la rivière, est riche et fertile, mais encore inhabité, quoiqu'on parle d'y faire des établissements au plus tôt.

Par tout le Canada, les Français donnent aux moustiques le nom de *marangouins*, mot emprunté à la langue sauvage (2) : ces insectes sont en nombre si prodigieux dans les bois qui avoisinent le fort St. Jean, qu'on le surnommerait avec plus d'à-propos le fort aux marangouins. La situation basse et marécageuse du pays, et les forêts épaisses qui le couvrent, favorisent beaucoup leur accroissement ; ils diminueront sans doute, comme ailleurs, quand les bois seront abattus, les marais desséchés, et la culture établie.

D'après les rapports unanimes des Français, le serpent à sonnettes est inconnu dans ce voisinage, de même que plus au nord, près Montréal et Québec. Les endroits les plus reculés où on l'ait vu de ce côté, sont dans les montagnes du fort St. Frédéric. Il n'y a pas de reptiles en Canada dont la morsure soit mortelle ; tous fuient l'approche de l'homme. Je renvoie le lecteur aux notes que j'ai communiquées à notre Académie des Sciences (année 1752) concernant la nature et les habitudes du serpent à sonnettes.

22 JUILLET.

Quelques personnes sont arrivés ici, ce soir, venant de Laprairie, avec des chevaux que le gouverneur m'envoie, à ma demande. St. Jean ne compte encore qu'un

(1) Gannes. Voir note F

(2) *Maringouins.*

an d'existence, personne ne s'y est fixé, ce qui explique la rareté de ces utiles solipèdes. Ces messagers avaient aussi apporté des lettres à M. de Ganues, de la part du gouverneur-en-chef du Canada, le marquis de la Galissonnière, en date de Québec et du 15 du mois courant, ainsi qu'une dépêche du vice-gouverneur de Montréal, le baron de Longueuil, cette dernière datée du 21 du même mois. On y marquait que j'avais été particulièrement recommandé par la cour de France, et qu'elle désirait qu'il me fût donné toute facilité de poursuivre ma route. Un envoi de deux petits barils de vin était gracieusement ajouté à ces recommandations. Dans la soirée, nous bûmes à la santé des rois de France et de Suède, au bruit d'une salve des canons du fort, ainsi qu'à la santé du gouverneur-général et d'autres personnages.

23 JUILLET.

Le matin, départ pour Laprairie, sur la route de Montréal. La distance entre Laprairie et le fort St. Jean est d'environ six lieues ; et entre Laprairie et Montréal, de deux lieues et demie par la rivière St. Laurent. Nous longeâmes d'abord le rivage, ayant à notre droite la rivière St. Jean. C'est ainsi que l'on nomme l'embouchure du lac Champlain, qui se jette dans le St. Laurent. On lui donne quelquefois aussi le nom de rivière Champlain. Après une course d'un mille français, nous tournâmes à gauche dans les terres. Le pays est bas, boisé et passablement humide pour la saison ; nous n'avancions qu'avec beaucoup de difficulté. Mais il ne faut pas oublier que le fort St Jean ne date que de l'été dernier, ainsi que la route qui y conduit, ce qui explique pourquoi elle n'a pas acquis un degré de solidité convenable. Deux cents hommes, à la solde du gouvernement, et recevant chacun un salaire de 30 sous par

jour, ont mis trois mois à faire ce chemin ; les travaux seront repris l'automne prochain. Toute cette plaine est couverte de forêts, affreux séjour de millions de moustiques qui nous incommodent beaucoup. Nous sortons du bois, après avoir marché une distance de trois milles, pour entrer dans un ancien marais, aujourd'hui desséché, et d'où une belle vue s'offre à nos yeux, de tous côtés. A notre droite, à une grande distance, mais non loin du fort Champlain, nous voyons deux hautes montagnes ; nous apercevons aussi celle de Montréal— puis le chemin se continue en ligne droite. Mais bientôt après, nous retombons sur un terrain bas et humide, que nous laissons pour entrer dans une forêt de sapins, aux feuilles argentées en dessous. (1)

Nous foulons en ce moment un sol beau et riche, et qui sera sans doute très fertile lorsque les arbres auront été abattus, et qu'il sera livré à l'agriculture. Il n'y a ni rochers ni pierres près du chemin.

A environ quatre milles du fort St Jean, le pays prend un autre aspect. Il est tout cultivé, et une continuelle variété de champs de blé, de pois et d'avoine —nous ne vîmes pas d'autres céréales—se présente à notre vue. Les fermes sont éloignées les unes des autres, et chacune d'elles est entourée de ses champs et de ses prairies. Les maisons, très-petites, sont bâties en bois. En guise de mousse, que l'on ne peut se procurer ici, on se sert de glaise pour boucher les fentes dans les murs. Les toits sont très inclinés et couverts en chaume. Le sol est bon, uni et entrecoupé de petits ruisseaux ; il n'y a que peu de côteaux. La vue est fort belle, et aussi loin que mon regard peut porter, je ne

(1) *Abies foliis subtus argenteis.*

vois que des terres en pleine culture ; tous les champs sont couverts de moissons, le blé d'été l'emportant sur les autres sortes de grains. Le sol est encore tellement fertile qu'il n'est pas nécessaire de le laisser en friche. Les forêts sont passablement éclaircies, et il est à craindre, qu'avant longtemps, le bois ne devienne très rare. Tel est l'aspect du pays jusqu'à Laprairie et jusqu'à la rivière St. Laurent, que nous ne perdons plus de vue maintenant ; en un mot, c'est, dans mon opinion, la plus belle contrée de l'Amérique du Nord que j'aie encore vue.

A l'heure du diner, nous arrivâmes à Laprairie, qui est située sur une petite élévation, près de la rivière St. Laurent. Nous y passâmes la journée, ayant l'intention d'en visiter les environs avant d'aller plus loin.

La Prairie de la Magdeleine est un petit village, sur la rive droite du St Laurent, à deux milles et demi au nord-ouest de Montréal, qui est situé sur l'autre côté de la rivière. Tout le pays autour de Laprairie est plat, et ne présente presque pas d'inégalités. De tous côtés, il y a de grands champs de blé, des prairies et des pâturages. A l'ouest, coule la rivière St Laurent, dont la largeur est d'au-delà d'un mille et demi. La plupart des maisons à Laprairie, sont bâties en bois de charpente, à toits inclinés ; les fentes dans les murs, sont bouchées avec de la terre glaise. Il y a quelques maisons en pierre, principalement de pierre-à-chaux noire, ou de moellons ; dans ces dernières, les cintres des portes et des fenêtres sont en pierre à chaux noire. Au milieu du village, s'élève une belle église, surmontée, à sa face occidentale d'une flèche contenant des cloches. Devant la porte, il y a une croix, surchargée de sculptures représentant des

échelles, des pincettes, des marteaux, des clous, etc., tous les instruments qu'on s'est imaginé, à tort ou a raison, avoir servi au crucifiement de notre Sauveur. Le village est entouré de palissades, de quatre à cinq verges de hauteur, élevées autrefois, pour le protéger contre les incursions des Indiens. Hors de cette enceinte, il y a des jardins potagers et d'ornement, mais ils sont dépourvus d'arbres fruitiers. L'élévation du terrain, le long de la rivière, est à peu près nulle. Le village a son curé et son capitaine, qui prend le nom de gouverneur. Les terres sont grandes et ensemencées de blé d'été ; on n'y voit ni seigle, ni orge, ni maïs. Au sud-ouest, il y a une grande chûte dans la rivière St. Laurent, et l'on en entend distinctement le bruit d'ici. Au printemps, lorsque le volume des eaux s'accroît par la fonte des glaces, qui commence alors, le fleuve inonde une grande partie des terres, et au lieu de les fertiliser, comme le Nil, par son débordement, fait pour l'Egypte, il leur cause au contraire beaucoup de dommages, en y déposant des plantes dont les graines répandent toutes sortes de mauvaises herbes, qui ruinent les champs. Ces inondations obligent les habitants à éloigner leurs bestiaux à une distance considérable, parce que l'eau s'étend très loin ; mais heureusement elle ne reste pas plus de deux ou trois jours. Le plus souvent ces débordements sont causés par l'amoncellement des glaces dans quelque partie de la rivière.

La *Zizania aquatica*, ou Folle-Avoine, croît en abondance sur les bords d'un ruisseau qui arrose les terres dans le bas de Laprairie.

24 JUILLET.

Ce matin je suis allé de Laprairie à Montréal en ba-

teau, sur la rivière St. Laurent. Le fleuve est très rapide, mais pas très profond près de Laprairie, tellement que les yachts ne peuvent remonter plus haut que Montréal, excepté en printemps, à la crûe des eaux, époque à laquelle ils peuvent aller jusqu'à Laprairie, mais pas au-delà. On voit Montréal, du village et tout le long du trajet. A notre arrivée, il y avait foule à la porte de la ville. La nouvelle de la prochaine visite d'étrangers avait excité la curiosité. On avait bien, déjà, entendu parler de notre pays, mais on n'avait jamais vu de suédois, et chacun de nous dire que nous étions les premiers de notre nation qui fussent jamais venus à Montréal. A peine avions-nous mis pied à terre, que le gouverneur de la ville me dépêcha un capitaine chargé de me conduire à son hôtel, et qui m'y introduisit. Le baron Longueuil n'était encore que vice-gouverneur, mais il attendait sa promotion de France, d'un jour à l'autre. Il me fit un accueil plus civil et plus généreux que je ne saurais l'exprimer, et me montra des lettres du gouverneur-général du Canada, le marquis de la Galissonnière, qui y marquait avoir reçu l'ordre de la cour de France de me fournir de tout ce dont j'aurais besoin, attendu que je devais voyager dans ce pays aux dépens de Sa Majesté Très-Chrétienne. En un mot, le gouverneur Longueuil me combla de faveurs, tant durant mon premier séjour qu'à mon retour de Québec, à un point excédant de beaucoup ce que je pouvais espérer ou imaginer.

La différence entre les manières et les coutumes des français à Montréal et au Canada, et celles des anglais dans les colonies américaines, est la même qui existe entre ces deux nations en Europe. Ici les femmes en général sont belles; elles sont bien élevées et vertueuses, et ont un laisser-aller qui charme par son

innocence même, et prévient en leur faveur. Elles s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres, jours, elles s'occupent assez peu de leur toilette, sauf leur coiffure, qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes. Chaque jour de la semaine, le dimanche excepté, elles portent un mantelet petit et élégant, sur un court jupon, qui va à peine à la moitié de la jambe, et dans ce détail de leur ajustement, elles paraissent imiter les femmes indiennes. Les talons de leurs souliers sont élevés et très étroits; je m'étonne qu'ainsi chaussées elles puissent marcher à l'aise. En fait d'économie domestique, elles surpassent grandement les anglaises des plantations, qui ne se gènent pas de jeter tout le fardeau du ménage sur leurs maris, tandis qu'elles se prélassent toute la journée, assises, les bras croisés (1). Les femmes en Canada, au contraire, sont dûres au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple ; on les voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage. Cependant elles se relâchent un peu à l'égard de la propreté des ustensiles et des appartements, car, dans quelques maisons, aussi bien à la ville qu'à la campagne, les planchers ne sont lavés qu'une fois par six mois ; cela n'impressionne pas agréablement l'étranger qui arrive d'un voyage dans des pays hollandais ou anglais, où le curage et le frottage des planchers sont regardés comme chose tout aussi importante que l'exercice de la religion.

(1) Il paraît qu'à l'avenir, le beau sexe, dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, cessera de mériter des reproches de la nature de ceux que M. Kalm lui adresse si souvent; en effet, on dit que les dames, depuis quelque temps, rivalisent entre elles à qui pourvoira le mieux sa famille, de linge, de bas, de toiles de ménage tissées de leurs propres mains, et qu'un esprit général d'industrie s'empare d'elles en ce moment. (F.)

Pour empêcher la poussière accumulée de devenir nuisible à la santé, les femmes arrosent le parquet plusieurs fois par jour, ce qui a l'effet de la rendre encore plus épaisse. Les aspersions se répétent aussi souvent que la poussière est sèche et se soulève. En général cependant les dames ne refusent pas de prendre leur part des soins du ménage et j'ai vu avec plaisir les filles du meilleur monde—voire même celles du gouverneur, habillées pour l'occasion, aller dans les cuisines et les celliers pour s'assurer que tout y était en ordre.

Les hommes sont extrêmement polis et saluent, en ôtant leurs chapeaux, chaque personne, indistinctement, qu'ils rencontrent dans les rues. Il est d'usage de remettre une visite le lendemain même, en eût-on des vingtaines à faire dans la journée.

D'après ce que j'ai appris de quelques Français qui ont fait la chasse au castor avec des Indiens dans les parties septentrionales du Canada, les fourrures les plus recherchées sont les peaux de castors, de chats sauvages ou lynx et de martres. (1) Ces animaux sont d'autant plus appréciés qu'on les trouve plus au nord, parce que leur poil est mieux fourni et qu'il a une plus belle apparence que celui des peaux qui proviennent de chasses faites au midi ; les fourrures sont plus ou moins estimées, suivant que le lieu d'où elles sont rapportées est plus rapproché, ou s'éloigne d'avantage du pôle arctique.

Les Français du Canada donnent le nom de *perdrix blanche* à une espèce d'oiseaux qui abonde, durant l'hiver, près de la Baie d'Hudson, c'est notre Ptarmigan ; ou poule-de-neige (*Tetrao Lagopus*). Elle est très nombreuse au temps des fortes gelées et lorsque la neige commence à tomber en grande quantité. On décrit ce la-

(1) *Mustela Canadensis*, Pennant's Marten (carnivores digitigrades.) M.

gopède comme un oiseau à pattes blanches, rugueuses, et à plumage entièrement de la même couleur à l'exception de deux ou trois pennes noires à la queue. Leur chair est savoureuse et délicate. Dans l'Histoire Naturelle des oiseaux d'Edwards (page 72) on voit que le ptarmigan est commun aux environs de la Baie d'Hudson (1).

Il en est de même des lièvres qui sont très communs aussi en Canada, où j'en ai vu souvent; ils ressemblent en tout à nos lièvres de Suéde. Leur poil est gris foncé en été, et blanc comme la neige en hiver, ainsi que chez nous.

Les arts mécaniques tels que l'architecture, l'ébénisterie, la confection des ouvrages au tour, etc., ne sont pas aussi avancés ici qu'on devrait s'y attendre, et les Anglais sous ce rapport l'emportent sur les Français. Cela vient de ce que la plupart des colons, ici, sont des soldats licenciés qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre aucun métier, ou n'en ont appris un que par accident ou par nécessité. Il y en a cependant qui ont de bonnes notions de la mécanique et j'en ai vu un qui faisait d'excellentes horloges et montres, quoiqu'il n'eût que fort peu d'instruction (2).

---

(1) Voyez Br. Zool. Suppl. Planche XIII, f. 1. (F.)

George Edwards, auteur de l'Histoire Naturelle des Oiseaux, Animaux et Insectes, en 210 planches coloriées, avec la description en français, publiée à Londres en 1745-8, 1750-1; quatre parties en deux vols. in-4°. (M.)

(2) Cette assertion de Kalm est en désaccord avec le témoignage de l'Abbé de la Tour (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*), qui dit que les métiers étaient portés à une grande perfection chez les Canadiens dès 1667, et qu'on trouvait parmi eux de fort bons ouvriers, les petits enfants eux-mêmes montrant de l'adresse.

"Dans le dessein de favoriser cette aptitude naturelle des Canadiens

La présence de la mouche commune ou mouche de maison (1), n'est observée dans ce pays que depuis environ cent cinquante ans, suivant ce que m'ont assuré plusieurs personnes, tant ici qu'à Québec. Les Indiens affirment tous la même chose, et sont d'opinion que cette mouche a été apportée ici dans des vaisseaux Européens qui se sont échoués sur la côte. Je ne disputerai pas avec eux sur ce point, cependant il me souvient que dans les solitudes entre Saratoga et Pointe-à-la-Chevelure ou Fort St Fréderic, sitôt que je m'asseyais pour prendre du repos ou pour manger, j'étais importuné par des mouches de l'espèce de la mouche commune qui venaient se poser sur moi. Il est par conséquent douteux si la présence de la mouche en Amérique ne remonte pas à une époque plus éloignée que celle indiquée, ou si elle a été importée d'Europe. D'un autre côté, on peut prétendre que l'existence de cet insecte dans ces solitudes date du temps où le fort Anne étant encore debout, les Anglais y passaient et repassaient souvent. D'ailleurs, des voyageurs européens, tant avant que depuis cette époque, ont pu, en parcourant le pays, apporter ces mouches, avec leurs provisions.

Les bestiaux sauvages abondent au sud du Canada et leur existence y a été remarquée de temps immémorial, surtout dans le pays des Indiens Illinois, dont la latitude est à peu près la même que celle de Philadelphie. On en rencontre rarement plus au nord. J'ai vu aujourd'hui, une peau de bison (2) de grandeur égale à

" pour les arts et métiers, Mgr. de Laval établit à St Joachim un pen-
" sionnat, où les enfants de la campagne, avec une éducation religieuse,
" recevaient une bonne instruction primaire, étaient formés à l'agricul-
" ture, ou apprenaient des métiers." Cours d'Histoire du Canada, II p, 65. (M.)

(1) *Musca domestica* (Diptera). (M.)

(2) *Bos americanus* (Ruminants). (M.)

celle de la plus belle peau de bœuf d'Europe, mais le poil en était meilleur, et de couleur noir foncé, comme celui de l'ours brun. Le pelage de dessous est aussi soyeux que la laine. Le cuir ne m'a pas paru très épais, et en général, la peau du bœuf sauvage n'est pas estimée autant que la peau d'ours en France. En hiver, on étend ces robes sur le plancher pour se tenir les pieds chauds. Le poil de quelques uns de ces animaux, me dit-on, donne une laine qui, en longueur et en finesse, est égale, sinon supérieure à la laine du mouton. On en fait des bas, du drap, des gants et diverses étoffes, qui paraissent aussi bonnes que si la toison du plus beau mérinos en avait fourni la matière première; les Indiens l'emploient à plusieurs usages. La chair du bœuf sauvage vaut celle du bœuf domestique tant en substance fibreuse qu'en graisse, et sa peau, lorsqu'elle a une épaisseur suffisante, ce qui arrive quelquefois, est d'aussi bon service que le cuir de la vache d'Europe.

Le bœuf sauvage est plus gros et plus fort que le bœuf d'Europe, et sa robe est couleur brun foncé. Ses cornes sont courtes mais très épaisses à leur racine. Ces qualités, sans compter beaucoup d'autres qu'il a en commun avec le bœuf domestique et à un plus haut degré de perfection, ont induit quelques expérimentateurs à tenter de l'apprivoiser, afin de mieux tirer parti de sa fourure pour l'industrie, et de sa grande force pour l'agriculture. Dans ce but, on s'est procuré des veaux qu'on a apportés à Québec, et dans d'autres localités, pour les croiser avec des animaux domestiques ; mais ils moururent au bout de trois ou quatre ans. Bien qu'accoutumés à voir du monde constamment, ils avaient toujours retenu leur férocité naturelle et leur caractère ombrageux, dressant les oreilles et tremblant à la vue d'un homme, ou prenant la clef des champs; de sorte qu'on n'a pu encore trouver

moyen de domestiquer le bison. Des éleveurs croient qu'il ne peut supporter le froid, vû qu'on ne le rencontre jamais plus au nord qu'à la latitude déjà mentionnée, quoique l'été soit très chaud, même dans ces régions septentrionales. On pense que lorsque le pays aux alentours des Illinois sera plus peuplé, il deviendra plus aisé de dompter ces animaux, et qu'on poura ensuite les utiliser dans les climats du nord (1). Les Indiens et les Français du Canada se servent de leurs cornes en guise de poudrières de chasse.

Aujourd'hui grandes réjouissances: la paix conclue entre la France et l'Angleterre a été proclamée. Les soldats sont sous les armes; salves d'artillerie sur les murs; décharges de mousqueterie en bas; feux d'artifice et illumination générale pendant toute la nuit. La population entière est dehors et encombre les rues. Le gouverneur m'a invité à souper et à partager la joie des habitants. Beaucoup d'officiers et de personnes de distinction étaient au nombre des convives, et l'allégresse générale a duré autant que la fête.

28 JUILLET.

Ce matin j'ai accompagné le gouverneur, baron de Longueuil (2), et sa famille, dans une excursion à une petite île appelée *Madeleine* (Ste. Hélène), qui est sa propriété personnelle. Elle est située dans la rivière St. Laurent, tout en face de la ville, et à son levant. Le gouverneur y possède une fort jolie maison, mais peu spacieuse, et un beau grand jardin avec parterre. La rivière

(1) Ne perdraient-ils pas alors cette supériorité que leur donne l'état sauvage sur les animaux domestiques? On sait que les petits des animaux apprivoisés dégénèrent de leurs ancêtres libres et sauvages. (F.)

(2) Charles le Moyne, second baron de Longueuil, gouverneur de Montréal en 1749, commandant-général de la colonie en 1752. (M.)

passe entre cette île et la ville, et son cours est très rapide. Près de Montréal, elle est assez profonde pour les yachts ; mais du côté de l'île il y a si peu d'eau que l'on est obligé de pousser les bateaux en avant avec des perches. Il y a un moulin sur l'île, qui tourne par la seule force du courant, sans le secours d'une écluse.

Le sumac doux (1), *Rhus glabra*, (Anacardiacées) croît ici avec une vigueur incroyable : il atteint jusqu'à huit verges de hauteur, et est gros en proportion.

Le sassafras (Laurinées) n'est pas originaire du pays ; on ne l'y trouve jamais à l'état sauvage au nord du Fort Anne. J'en ai vu plusieurs sur l'île qui, bien que plantés il y a déjà quelques années, ne sont encore que des arbrisseaux, n'ayant guère plus de deux à trois pieds de hauteur. La tige en est détruite par le froid chaque hiver, presque jusqu'à la racine, et produit de nouveaux rejetons au printemps ; j'ai constaté ce fait par mes propres observations ici ; et il paraît qu'il en est de même près des forts Anne, Nicholson et Oswego. On tenterait donc en vain d'acclimater le sassafras dans un climat très-froid.

Le mûrier rouge *Morus rubra*, Linn., (Morées) est aussi un arbre exotique. J'en ai vu quatre ou cinq qui avaient atteint une hauteur d'environ cinq verges ; d'après ce que m'a dit le gouverneur, ils ont été plantés il y a vingt ans, et doivent avoir été apportés des pays du sud, puisqu'on n'en trouve pas près de Montréal à l'état sauvage. Le mûrier croît naturellement à vingt milles au nord d'Albany, mais il ne dépasse pas cette limite, et même il y est très rare dans les bois—au dire

(1) Le sumac qu'on appelle *vinaigrier* en Europe est le sumac des corroyeurs, *R. Coriaria*. (M.)

des gens de la campagne. Lors de mon passage à Saratoga, je me suis informé si le mûrier existait dans le voisinage,—chacun de me répondre qu'on ne l'y avait jamais vu, et qu'il ne croîssait plus passé vingt milles au nord d'Albany. Cependant, les quatre ou cinq individus que j'ai vus dans l'île réussissaient très bien, quoique plantés dans un sol pauvre. Leur feuillage est large et épais, mais ils n'ont pas rapporté cette année. On m'assure qu'ils peuvent supporter un degré de froid considérable.

Le hêtre *Water-Beech* (Quercinées) a été planté ici dans un lieu ombragé, et a atteint une grande hauteur. Tous les Français des environs l'appellent *cotonnier* (1). On ne le trouve jamais à l'état sauvage près de la rivière St. Laurent, ni au nord du fort St Frédéric, où il est maintenant très rare.

Les cèdres rouges du jardin du gouverneur sont également des arbres de plantation, qui y ont été apportés du midi ; on n'en voit pas dans les forêts des environs. Cependant ceux-ci sont de la plus belle venue.

A sept heures et demie du soir, nous laissâmes cette île charmante, et bientôt après notre retour, le baron de Longueuil recevait à la fois deux nouvelles fort agréables : la première, que son fils était revenu de France, où il avait passé deux années, et la seconde, qu'il apportait avec lui les lettres royales nommant le baron gouverneur de Montréal et du pays qui en relève.

On se sert ici d'éventails faits de queues de dindons sauvages. Dès que l'oiseau a été abattu, on lui

(1) M. Kalm a dit plus haut que ce nom est donné à l'asclépiade de Syrie. F.

enlève la queue, que l'on étend en éventail, et on la soumet à un procédé de dessication qui lui fait garder cette forme. Les dames et les hommes de distinction portent ces éventails, en marchant dans les rues, durant la grande chaleur du jour.

Le paturin des prairies autour de Montréal appartient à l'espèce du *Poa Capillaris*, Linn. (1) (Graminées). C'est une herbe très tenue, très serrée, et qui réussit même sur les côteaux les plus arides. Elle n'est cependant pas riche en feuillage, et sa mince tige est employée en guise de foin. Nous avons en Suède de nombreuses espèces d'herbes qui font de bien plus belles prairies que celle-ci.

30 JUILLET.

Le prunier sauvage (Drupacées) vient ici à merveille, sur les côteaux et le long des ruisseaux, autour de la ville, et il est tellement chargé de fruits que ses branches fléchissent sous leur poids. Les prunes ne sont pas encore mangeables, car elles n'ont pas la couleur rouge qui annonce leur parfaite maturité. Ce fruit a une bonne saveur : on en fait des confitures.

Le gadellier noir *Ribes nigrum*, Linn. (Ribésiacées) abonde aussi, et ses baies sont mûres en ce moment. Elles sont très petites, et n'ont pas le goût agréable de nos gadelles de Suède.

Le Panais (Ombellifère) se trouve partout le long des rivières, et dans les champs, ce qui donnerait à penser que cette plante est originaire du continent d'Amérique. Cependant dans mon voyage au pays des Iroquois, où aucun Européen ne s'est jamais établi, je ne l'ai pas rencontrée, quoique le sol y soit excellent. Il faudrait donc

(1) M. Kalm la décrit comme suit : *Poa culmo subcompresso panicula tenuissima, spiculis trifloris minimis, flosculis basi pubescentibus.* (F.)

conclure de cette observation, que le panais a été apporté ici d'Europe, et n'est pas une plante indigène de l'Amérique. Et, par conséquent, on le chercherait en vain sur ce continent, partout ailleurs que dans les établissements Européens.

1ER AOUT.

Le gouverneur-général du Canada réside habituellement à Québec, mais il vient souvent à Montréal, et y passe généralement l'hiver. Le séjour de Québec est plus commode en été, à cause des arrivages fréquents de vaisseaux du roi, qui apportent au gouverneur des lettres auxquelles il doit répondre, et pour l'expédition d'autres affaires propres à cette saison. Pendant sa résidence à Montréal, il habite le château, qui est une grande maison en pierre, bâtie par le gouverneur-général Vaudreuil, encore aujourd'hui la propriété de sa famille, qui la loue au roi (1). Le marquis de La Galissonnière, parait-il, préfère Montréal à Québec, et, de fait, la situation de la première ville est beaucoup plus agréable que celle de la seconde.

Au Canada, l'échange se fait presqu'entièrement avec le papier-monnaie. C'est à peine si j'y ai vu une pièce métallique, excepté les sous français, qui sont en cuivre, mêlés d'argent en très petite quantité. Ils sont devenus bien minces, à force de circuler, et leur valeur est estimée à un sou et demi. Les billets sont écrits, et non imprimés. Voici leur origine et la cause de leur émission : le roi de France ayant trouvé trop dangereux d'envoyer de l'argent monnayé pour la paie de ses troupes à cause des pirates, des naufrages, et d'autres accidents, ordonna à son intendant à Québec, et à son commissaire à Montréal, d'écrire des billets pour le

(1) Voir note G.

montant des sommes dûes à ses troupes et de les distribuer à chacun des soldats. Sur ces billets il est marqué qu'ils portent la valeur de telle ou telle somme jusqu'en octobre prochain, et ils sont signés par l'intendant, ou le commissaire ; dans l'intervalle ils ont le cours de l'argent. Au mois d'octobre, à un jour donné, chacun apporte les billets qu'il possède à l'intendant à Québec, ou au commissaire à Montréal, qui les échangent contre des mandats sur la France, payables à vue, en argent légal, au trésor du roi. Si le détenteur du billet n'a pas besoin de fonds, il le garde jusqu'au mois d'octobre suivant, époque à laquelle il le fera changer par l'un de ces fonctionnaires pour une lettre sur la France. La monnaie de papier ne peut être délivrée et échangée contre des traites sur la France qu'en octobre. Ces billets sont de différentes valeurs ; il y en a d'une livre, et même, je crois, de fractions de livre. Vers l'automne, à l'arrivée des vaisseaux de France, les marchands se procurent autant de billets qu'ils peuvent, et les échangent contre des billets payables par le trésor français. Ces derniers billets sont partiellement imprimés, des blancs y étant laissés pour l'insertion des noms, sommes, etc. Mais le papier courant du pays est tout écrit à la main, et par conséquent sujet à être contrefait ; aussi l'a-t-il été plus d'une fois ; mais on a infligé de tels châtiments (la peine capitale le plus souvent) aux auteurs de ces faux, que ce crime est devenu très rare maintenant. Le manque de menue monnaie est une cause de pertes pour les acheteurs et les vendeurs, vû qu'il n'y a pas de prix intermédiaire entre une livre et deux livres. (1)

(1) Le sou est la plus petite monnaie du Canada, et il a, à peu près, la valeur du penny des colonies anglaises. Une livre ou franc (c'est tout un) vaut vingt sous ; et trois livres ou francs font un écu ou couronne.

Les gages d'un laquais fidèle et intelligent sont de cent cinquante francs par année, et ceux d'une servante cent francs. Un compagnon ouvrier chez un artisan gagne de trois à quatre francs par jour, et un simple journalier de trente à quarante sous. C'est la rareté des manœuvres qui rend les gages si élevés. Chacun pouvant sans difficulté s'établir à son compte, et vivre à son aise à peu de frais, comme fermier dans ce pays encore si peu ouvert à la culture, on n'y est guère porté à se mettre en service ou à travailler pour les autres.

Montréal est la seconde ville du Canada, par rapport à la grandeur et à la richesse, et la première par rapport à son site, qui est très beau, et à son climat, qui est doux. Un peu au-dessus de la ville, la rivière St. Laurent se divise en deux branches, et forme plusieurs îles, dont la plus considérable, celle de Montréal, a dix lieues de longueur sur quatre de largeur. La ville de Montréal est bâtie sur le côté oriental de l'île, et sur le bord d'une des branches les plus considérables du St. Laurent, occupant ainsi un site à la fois agréable et avantageux. Elle est de forme quadrangulaire, ou plutôt c'est un parallélogramme rectangulaire, dont la ligne la plus longue court à l'est, sur le bord de la plus grande branche de la rivière. De l'autre côté, elle est entourée de champs fertiles, de belles prairies, et de bois enchanteurs. Elle tient son nom de Montréal d'une grande montagne, qui s'élève à la distance d'un mille et demi à l'ouest de la ville, et domine le pays environnant. Monsieur Cartier, l'un des premiers Français qui ont exploré le Canada avec le plus de soin, a donné à cette montagne le nom de Montréal, à son arrivée dans l'île, en l'année 1535, quand il en fit la visite, ainsi que de la bourgade indienne d'Hochelaga. Les prêtres, qui, suivant l'usage catholique romain, donnent un nom de saint à

chaque localité dans le pays, ont appelé Montréal Ville-Marie ; mais en général le nom n'a pas pris (1), et la ville a gardé son nom primitif. Elle est passablement bien fortifiée, et entourée d'un mur élevé et épais. A l'est, elle est protégée par la rivière St. Laurent, et sur tous les autres points par un fossé profond, rempli d'eau, qui défend les habitants contre tout danger d'une incursion soudaine des troupes de l'ennemi. Cependant elle ne pourrait soutenir un long siège, parcequ'elle requiert une forte garnison, à cause de son étendue, et parce qu'elle renferme principalement des maisons de bois. Elle a plusieurs églises, dont je ne mentionnerai que celles des religieux de l'ordre de St. Sulpice, des Jésuites, des moines Franciscains, du couvent et de l'hôpital. La première, par la richesse de ses ornements, tant intérieurs qu'extérieurs, est de beaucoup la plus belle église, non-seulement de la ville, mais de tout le Canada. Les prêtres du séminaire de St. Sulpice ont une superbe maison, où ils vivent ensemble. Le collége des moines Franciscains est spacieux aussi, et ses murs sont solides; cependant il ne peut être comparé au séminaire. Le collége des Jésuites est petit, mais bien bâti. Attenants à chacun de ces édifices il y a de beaux jardins où les membres de la communauté peuvent faire provision de santé, tout en se donnant le plaisir de la promenade. Quelques maisons dans la ville sont bâties en pierre ; la plupart le sont en bois de charpente, mais très élégamment construites. Les maisons de première classe ont une porte donnant sur la rue, avec un siège de chaque côté de la porte, où l'on vient s'asseoir pour causer et se récréer, matin et soir. Les rues principales sont droites, larges et coupées à

(1) Kalm oublie que le nom de Montréal en latin est *Marianopolis*. (M.)

angles droits par les petites rues. Il y en a qui sont pavées, mais c'est l'exception. La ville a de nombreuses portes : à l'est, du côté de la rivière, on en compte cinq, deux grandes et trois petites ; et sur l'autre côté il y en a pareillement plusieurs. Le gouverneur-général du Canada, quand il est à Montréal, réside au château que le gouvernement loue de la famille de Vaudreuil ; mais le gouverneur de Montréal est obligé d'acheter ou louer une maison en ville ; on me dit cependant que le gouvernement contribue au paiement du loyer.

Il y un couvent dans la ville, et un *demi-couvent* hors les murs, (1) c'est-à-dire qu'il est complet, moins la confirmation du Pape, qui lui manque encore. Dans le premier on ne reçoit pas la première fille venue, car les parents doivent payer pour l'admission une dot d'environ cinq cents écus, ou couronnes. A la vérité, il y en a qui sont admises moyennant trois cents écus, mais elles sont obligées de servir celles qui paient davantage. On n'y prend pas de filles pauvres.

Le roi a érigé ici un hôpital pour ses soldats malades. Le patient y est pourvu de tout ce dont il a besoin, et le trésor paie douze sous par jour pour pension, soins, etc. Les médecins sont rétribués par le roi. Un officier tombe-t-il malade au service de la couronne, on le conduit à cet hôpital, où il reçoit les vivres et les soins gratis ; mais s'il a contracté son mal dans la poursuite de ses affaires privées, et y vient pour se faire soigner, il paie de sa propre bourse. Quand il y a de la place, on y reçoit aussi les habitants malades de la ville et de la campagne. Les remèdes et les soins des médecins leur sont fournis gratis, mais ils paient douze sous par jour pour leur nourriture.

(1) L'Hôpital des Sœurs Grises.

Chaque vendredi est jour de marché, et les paysans viennent en ville avec des provisions, qui sont bientôt écoulées, car c'est le seul jour de marché de la semaine. Le vendredi aussi, nombre d'Indiens s'y rendent pour vendre leurs produits, et en acheter d'autres.

La déclinaison de l'aiguille magnétique est, à Montréal, de dix degrés et trente-huit minutes, ouest. M. Gillion, (1) un des prêtres, qui a du goût pour les mathématiques et l'astronomie, a tiré un méridien dans le jardin du séminaire qui, maintes fois vérifié sur le soleil et les étoiles, a toujours été trouvé très exact. J'ai comparé ma boussole avec ce méridien, en prenant bien garde qu'aucun objet en fer ne fut à proximité, et ai trouvé sa déclinaison aussi exacte que celle que j'ai déjà mentionnée.

D'après les observations de Monsieur Gillion, Montréal est à quarante-cinq degrés et vingt-sept minutes de latitude. (2)

Monsieur Pontarion, (3) un autre prêtre, a fait des observations thermométriques à Montréal, depuis le commencement de cette année (1749). Il se sert d'un thermomêtre de Réaumur, qu'il place tantôt dans une fenêtre à moitié ouverte, et tantôt dans une fenêtre grand'ouverte, et qui, par conséquent, ne doit lui donner que rarement le plus haut degré de froid dans l'atmosphère. Voici quelques unes de ses observations pour les mois d'hiver. En janvier, le plus grand froid eût lieu

(1) D'après une note que le savant abbé Daniel, P. S. S., a eu l'obligeance de nous passer, Kalm veut parler ici de *M. Guillon*, qui vint en Canada en 1742, sous la supériorité de M. Normant et repassa en France en 1753. " Je sais par la tradition," ajoute M. Daniel, " que le méridien placé sur le perron de M. le Supérieur est de la main d'un ancien Sulpicien." (M.)

(2) (45° 30') M.

(3) " M. *de Pontarion*, venu en 1748, du temps aussi de M. Normant et mort ici en 1777. (Note fournie par M. l'abbé Daniel.)

le 18, le thermomètre de Réaumur marquant vingt-trois degrés au-dessous du point de congélation. Le jour le moins froid de ce mois fut le 31, où le mercure s'est tenu juste au point de congélation, mais la plus grande partie du mois, le thermomètre a marqué de douze à quinze degrés au-dessous du point de congélation. En février le plus haut degré de froid eut lieu le 19 et le 25, où le thermomètre marqua quatorze degrés au-dessous du point de congélation—et le plus petit, le 3, où le thermomètre s'éleva à huit degrés au-dessus, mais il s'est généralement tenu à onze degrés au-dessous. En mars, le plus grand froid eut lieu le 3, à dix degrés au-dessous du point de congélation; les 22, 23 et 24 furent les jours les plus doux, le thermomètre marquant quinze degrés au-dessus. La température générale du mois fut quatre degrés au-dessous. En avril, le jour le plus froid fut le 7, le thermomètre marquant cinq degrés au-dessous du point de congélation; le 25 fut le jour le moins froid, le mercure marquant vingt degrés au-dessus du point de congélation; mais, en général, il se tint à douze degrés au-dessus.

Les observations qui précèdent sont extraites des notes de M. Pontarion; mais d'après sa manière de les faire, je suis porté à croire que le froid a été chaque jour de quatre à six degrés plus grand qu'il ne l'a marqué. Il a pareillement entré, dans son journal que la glace dans la rivière St. Laurent se brisa le 3 avril à Montréal, et que la débâcle n'eut lieu que le 20 du même mois à Québec. Le 3 mai, quelques arbres commencèrent à fleurir à Montréal, et le 12, toute la végétation était couverte de gelée blanche, comme en plein hiver. La glace dans la rivière, près de la ville, atteint chaque année une épaisseur qui varie, d'après le témoignage de tout le monde ici, d'un à deux pieds.

Causant avec quelques religieux, je les ai entendus émettre l'opinion que les étés s'allongent d'une manière remarquable en Canada, depuis que le sol y est livré à la culture ; qu'ils commencent plus tôt et finissent plus tard. Les hivers, au contraire, deviennent plus courts, tout en ne perdant rien de leur sévérité. D'après ces moines, l'été ne serait cependant pas plus chaud qu'auparavant. Les vents les plus froids à Montréal sont ceux du nord et du nord-ouest.

2 AOUT.

Ce matin de bonne heure, nous nous embarquâmes en bateau pour Québec, en compagnie du second major de Montréal, M. de Sermonville. Nous descendîmes la rivière St. Laurent, qui est ici passablement large, ayant à notre gauche, au nord-ouest, l'île de Montréal, et à notre droite plusieurs iles et le rivage. Une population dense habite les bords de l'île de Montréal, lesquels sont en pur terreau, très unis, et ne s'élèvent guère à plus de trois ou quatre verges de hauteur. Les bois ont été abattus le long de la rivière sur une profondeur d'un mille anglais. Les maisons sont bâties en bois, ou en pierre, et blanchies à l'extérieur. Les dépendances, telles que granges, étables, etc., sont toutes en bois. Le terrain dans le voisinage de la rivière est converti en champs de blé, ou en prairies. Çà et là nous apercevons des églises qui se font face sur chaque côté du fleuve ; il est à remarquer qu'on n'est pas tenu ici de placer les clochers à l'extrémité occidentale des églises. A six milles français de Montréal, nous passons en vue de plusieurs iles de différentes grandeurs, la plupart habitées ; celles qui ne le sont pas sont converties en champs de blé, plus souvent en prairies. Nous n'avons remarqué aujourd'hui ni mon-

tagnes, ni collines, ni rochers ou pierres ; le pays est tout-à-fait plat, et le sol entièrement formé de terre végétale.

Les fermes en Canada sont séparées les unes des autres, de manière que chaque propriétaire a son bien entièrement distinct de celui de son voisin. Chaque église, il est vrai, est entourée d'un petit village ; mais il est formé principalement du presbytère, d'une école pour les garçons et filles, et des demeures des commerçants et artisans, rarement d'habitations de fermiers, et quand il y en a, les terres sont séparées. Les maisons des paysans sont généralement bâties sur les bords de la rivière, à une distance plus ou moins grande de l'eau, et à trois ou quatre arpents les unes des autres. Quelques cultivateurs ont des vergers, c'est le petit nombre ; mais chacun a son jardin potager.

Je tiens de voyageurs qui ont parcouru les régions occidentales du Canada, et celles arrosées par la rivière Mississipi, que les bois dans ces pays abondent en pêchers rapportant d'excellents fruits, et que les Indiens de ces contrées disent que ces arbres y sont connus de temps immémorial.

Les maisons des fermiers sont généralement bâties en pierre, ou en bois de charpente, et contiennent trois ou quatre chambres. Les fenêtres sont rarement garnies de vitres ; le plus souvent des carreaux de papier remplacent le verre. Un poële en fonte chauffe toute la maison. Les toits sont couverts en bardeaux. On calfeutre les fentes et les lézardes avec de la terre glaise. Les dépendances sont couvertes en chaume.

De distance en distance, on voit des croix plantées le long du chemin, qui court parallèlement au rivage. Cet emblême est multiplié en Canada,, sans doute afin

d'exciter la foi du voyageur. Ces croix, en bois, ont une hauteur de cinq à six verges et leur largeur est en proportion. Le côté qui fait face au chemin contient une niche renfermant une image de notre Sauveur crucifié, ou de la Sainte Vierge avec l'Enfant dans ses bras, et le tout est protégé contre les intempéries de l'air au moyen d'un carreau vitré. Les calvaires érigés près des églises sont couverts de sculptures, représentant tous les instruments qu'ont dû employer les Juifs pour crucifier notre Seigneur: le marteau, les pincettes, les clous, et beaucoup d'autres dont les bourreaux ne se sont peut-être pas servis; le flacon de vinaigre n'est pas oublié. La croix est surmontée de la figure du coq qui chanta au reniement de St. Pierre.

Le paysage de chaque côté de la rivière est charmant, et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène. On dirait un village continu, commençant à Montréal, et finissant à Québec, sur une ligne de plus de cent quatre-vingt milles. Les maisons des fermiers, à peu d'exceptions près, ne sont séparées les unes des autres que par une distance de trois à cinq arpents. La vue est très belle, surtout lorsque la rivière court en droite ligne l'espace de quelques milles; alors les habitations paraissent plus rapprochées les unes des autres, et offrent davantage l'aspect d'un village bâti sur une seule rue se prolongeant indéfiniment.

Toutes les femmes du pays, sans exception, portent le bonnet. Leur toilette consiste en un court mantelet sur un court jupon, qui leur va, à peine, au milieu de la jambe; une croix d'argent est suspendue à leur cou. En général, elles sont fort laborieuses; cependant j'en ai vu quelques unes qui, comme les anglaises des colonies, ne

faisaient rien que caqueter toute la journée. Lorsqu'elles travaillent en dedans de leurs maisons, elles fredonnent toujours, les filles surtout, quelques chansons, dans lesquelles les mots *amour* et *cœur* reviennent souvent. A la campagne, lorsque le mari reçoit la visite d'une personne de distinction, et l'invite à dîner avec la famille, sa femme ne se met pas à table, mais elle se tient derrière l'hôte et le sert. Dans les villes, cependant, les dames ont meilleur ton, et sont plutôt portées à se mettre sur un pied d'égalité que d'infériorité, avec leurs maris. Lorsqu'elles sortent, elles s'enveloppent d'un long manteau gris, brun, ou bleu, qui couvre tous les autres vêtements. Les hommes en portent un aussi les jours de pluie. Ce manteau offre aux femmes l'avantage de sortir en déshabillé sans que personne s'en aperçoive.

De temps en temps nous voyons des moulins à vent près des fermes. Ils sont généralement bâtis en pierre, et couverts d'un toit en planches, qui tourne avec les ailes suivant la direction du vent.

La largeur de la rivière n'est pas égale; elle varie d'un quart de mille à deux milles anglais. Le rivage est tantôt élevé et escarpé, tantôt il est bas ou descend en pente.

A trois heures cette après-midi, nous traversâmes l'entrée d'une rivière qui tombe dans le St. Laurent, et vient du lac Champlain (1) ; au milieu du fleuve il y a une grande ile. Les yachts qui font le service entre Montréal et Québec passent au sud-est de cette ile, parce que l'eau y est plus profonde; mais pour les bateaux, on préfère le côté nord-ouest, parce qu'il est plus près, et qu'il y a

(1) Rivière Chambly.

assez d'eau pour ces embarcations. Outre cette ile, il y en a plusieurs autres qui sont toutes habitées. Un peu plus loin, le pays sur les deux côtés de la rivière est désert, jusqu'à ce qu'on arrive au lac St. Pierre, et si bas qu'il est inondé en certains temps de l'année. En revanche, il parait que l'intérieur en est aussi peuplé que les bords de la rivière ailleurs.

Le lac St. Pierre fait partie de la rivière St Laurent, qui est si large ici que c'est à peine si l'on voit devant soi autre chose que le ciel et l'eau. On m'assure que le lac a sept lieues de longueur sur trois de largeur. Du milieu de ce lac, l'on voit à l'ouest un pays fort élevé, dominant les bois. L'eau en plusieurs endroits est couverte d'une espèce de jonc *Scirpus palustris*, (Cypéracées) Linn.. Il n'y a pas de maisons en vue sur les rives; elles sont trop basses, et par suite toujours inondées au printemps, si bien que l'on s'y promène en bateau entre les arbres. Le niveau du terrain est plus élevé à quelque distance du rivage et les fermes sont rapprochées les unes des autres. Nous n'avons pas vu d'iles cette après-midi dans le lac, mais le lendemain nous en comptâmes plusieurs.

Tard dans la soirée, nous laissâmes le lac St. Pierre pour entrer dans une petite rivière appelée la Rivière du Loup, à la recherche d'un gîte pour la nuit. Parvenus à environ un mille anglais de son entrée, nous avons trouvé un pays habité de chaque côté de la rivière, qui est profondément encaissée, bien que la contrée en général soit unie.

Nous passâmes la nuit chez un fermier. Le territoire de Montréal s'étend jusqu'à cet endroit; mais ici commence la juridiction du gouverneur des Trois-Rivières,

petite ville distante d'environ huit lieues de la Rivière du Loup.

3 AOUT.

Nous nous rembarquâmes dès cinq henres du matin. Redescendre le cours de la petite rivière fut l'affaire d'un instant, et bientôt nous nous retrouvâmes sur le lac St. Pierre, suivant une direction inclinée vers le bas. Après avoir ramé quelque temps, nous aperçûmes une haute chaine de montagnes dans le nord-ouest, dominant tout le pays d'alentour, qui est plat et uni. La côte est parsemée d'habitations, mais au sud-est on ne voit rien que des bois épais, couvrant de leur ombre une contrée basse et sujette aux inondations. Mais plus à l'intérieur on me dit qu'il y a beaucoup de fermes.

A l'extrémité du lac, la rivière rentre dans ses limites ordinaires, ne dépassant pas un mille et demi en largeur, avec tendance à se rétrécir à mesure que nous avançons. De l'extremité du lac St. Pierre à Trois-Rivières, on estime qu'il y a trois lieues. Vers onze heures du matin, nous étions arrivés à cette dernière place, où nous assistâmes au service divin.

Trois-Rivières — petite ville de marché — a tout l'apparence d'un grand village. Elle est cependant comptée au nombre des trois grandes villes du Canada qui sont Québec, Montréal et Trois-Rivières. Elle est sise à égale distance des deux premières, et éloignée de trente lieues de chaque. La ville est bâtie sur la côte nord du fleuve St Laurent, au sommet d'un plateau sablonneux, et occupe un site des plus agréables, entre la riviére qui coule à ses pieds, et dont le lit a, en cet endroit, une largeur d'un mille et demi, et de beaux champs de blé, qui paraissent très fertiles, quoique le sol contienne beaucoup de sable.

Ses principaux édifices sont deux églises en pierre, un couvent et un collège sous la direction de frères de l'ordre de St François, et la maison, aussi en pierre, du gouverneur, qui est le troisième gouverneur du Canada. La plupart des autres maisons sont en bois, à un seul étage, assez bien bâties, et très éloignées les unes des autres ; les rues sont tortueuses. La côte ici est composée de sable et s'élève très haut. Lorsque le vent est violent, il balaye le sable et le porte jusque dans les rues, ce qui rend la marche très fatigante. Les sœurs du couvent qui sont au nombre de vingt-deux, passent pour très adroites en toutes sortes d'ouvrages à l'aiguille.

Il fut un temps où Trois-Rivières était la ville la plus florissante du Canada. Les Indiens alors y apportaient de tous côtés leurs marchandises Mais depuis la guerre avec les Iroquois, ou Cinq-Nations, ils vont faire leurs achats à Montréal et à Québec, et chez les Anglais, ce qui —avec d'autres causes—a de beaucoup amoindri l'importance de la ville et arrêté ses progrès. Ses habitants vivent principalement du produit de leurs terres, mais le voisinage des Forges leur est aussi très avantageux. A la distance d'un mille anglais au-dessous de la ville, une grande rivière vient se décharger dans le fleuve St. Laurent, après s'être divisée en trois branches, qui semblent autant de rivières différentes. De là le nom de Trois-Rivières donné à la ville, aussi bien qu'à la rivière.

La marée se fait sentir jusqu'à une lieue au-dessus de Trois-Rivières, mais si peu que c'est à peine si on le remarque. Cependant, au temps de l'équinoxe, et aux nouvelles et pleines lunes au printemps et en automne, la différence entre le niveau le plus élevé et le plus bas est de deux pieds. La marée remonte donc très haut dans le fleuve, puisque l'on compte du lieu ci-dessus

mentionné à la mer une distance d'environ cent cinquante lieues.

Pendant que mes compagnons prenaient du repos, je montai à cheval et fus voir les Forges, passant à travers un pays assez élevé, sablonneux, et à surface plane. Pas de montagnes, ni même de pierres.

L'usine, qui est le seul établissement de ce genre dans le pays, est à trois milles à l'ouest de Trois-Rivières. Il y a là deux grandes forges, avec deux plus petites adossées à chacune d'elles, sous un même toit. Les soufflets sont en bois, ainsi que tout le reste, comme dans les usines de Suède. Les hauts-fourneaux sont près des forges et ressemblent aux nôtres. La mine est à deux lieues et demie de la fonderie, et le minerai y est charroyé sur des traineaux. C'est une sorte de métal (1) (moor ore) que l'on trouve en veines, à six pouces ou un pied de la surface du sol. Chaque veine a une profondeur de six à dix-huit pouces, repose sur un lit de sable blanc, et est entourée de chaque côté de ce même sable. Le tout est recouvert d'une légère couche d'humus. Le minérai est très riche, et se trouve dans les veines en masses détachées, de la grosseur des deux poings ; il y en a qui ont jusqu'à dix-huit pouces d'épaisseur. Ces masses sont pleines de trous remplis d'ocre. Le minerai est si mou qu'on peut l'écraser entre ses doigts. Pour en activer la fusion, on se sert d'une sorte de pierre à chaux grise, que l'on se procure dans le voisinage de l'usine ; on emploie aussi dans le même but de la marne argileuse, appelée vulgairement terre-à-pipe, que l'on trouve près de là. Le pays étant

(1) *Tophus Tabalcaini*, Linn. Syst. Nat. III, p. 187, n. 5. Minera ferri subaquosa nigro cærulescens. Wall. Mineral. p. 263. Ed. Allemande, p. 340, n. 3. Les ocres de fer en forme de croûtes sont quelquefois caverneuses, comme le *Brush ore*. Forster's Mineral, p. 48.

couvert de forêts qui ne sont jamais ébranchées, il est facile d'y faire du charbon de bois en abondance. Le combustible provenant d'arbres toujours verts, comme le sapin, par exemple, est préférable pour la forge, mais celui qu'on fait avec des arbres à feuilles décidues convient mieux pour les hauts-fourneaux. Le fer qui sort de cette usine est, me dit-on, mou, flexible et résistant; et la rouille ne l'attaque pas aussi aisément que le fer ordinaire; et à cet égard il paraît que l'on fait une grande différence entre le fer espagnol et celui d'ici pour la construction des vaisseaux. L'usine a été fondée en 1737, par des particuliers, qui l'ont ensuite cédée au roi; on y fond des canons et des mortiers de diverses grandeurs, des poëles qui sont en vogue dans tout le Canada, des chaudrons, etc., sans compter le fer en barres. On a essayé d'y fabriquer de l'acier, mais sans pouvoir l'amener au degré de perfection requis, faute de connaître la meilleure manière de le tremper. L'usine est sous la surveillance de beaucoup d'officiers et d'inspecteurs, qui habitent de très bonnes maisons bâties exprès pour eux. Tout le monde convient qu'elle ne paie pas ses dépenses et que pour la maintenir le roi est obligé d'en combler les déficits chaque année. On attribue ce résultat à l'insuffisance de la population, les habitants du pays ayant assez à faire de cultiver leurs terres, et ce n'est qu'à force d'argent, et avec beaucoup de peine, que l'on peut se procurer des ouvriers d'ailleurs. Cette explication peut paraître plausible, et cependant l'usine devrait être une entreprise profitable, pour plusieurs raisons: La mine est d'exploitation facile, elle est aux portes de la fonderie, et le fer qu'on en tire est des plus fusibles; il est bon et peut être transporté aisément par tout le pays. En outre, comme c'est la seule entreprise de ce genre en Canada, elle n'a pas de concurrence à sou-

tenir, c'est chez elle qu'il faut se procurer tous les outils en fer, et tout le fer dont on peut avoir besoin. De plus, une rivière, qui descend des Forges au fleuve St. Laurent, offre une voie facile autant que peu coûteuse pour le transport du métal sur tous les points du pays. Le personnel de l'établissement, depuis les officiers jusqu'aux domestiques, parait vivre dans l'opulence. Le soir j'étais de retour à Trois-Rivières. (1)

4 AOUT.

A l'aurore, nous quittâmes Trois-Rivières, et nous poursuivîmes notre route vers Québec. La terre, sur le côté nord du fleuve, est assez élevée, sablonneuse, et les habitations sont rapprochées les unes des autres le long de la rive. La côte sud est, dit-on, également bien peuplée; mais les bois qui la couvrent nous empêchèrent de voir les maisons, que l'on a dû reculer à l'intérieur, pour éviter les inondations auxquelles cette rive est sujette, à cause de son peu d'élévation au-dessus du niveau du fleuve.

Près de Trois-Rivières, le fleuve est quelque peu étroit, mais plus bas sa largeur est de deux milles.

En chemin, nous apercevons plusieurs églises en pierre, dont quelques unes fort belles. Les rives du fleuve sont bien habitées jusqu'à une profondeur d'environ trois quarts de mille dans l'intérieur du pays, mais au-delà c'est la forêt et la solitude. Les bords des petites rivières qui se jettent dans le St. Laurent sont pareille-

(1) Les Forges de St Maurice furent établies en 1736. En 1739 elles étaient en état de fabriquer 600,000 livres de fer par année. Les dépenses journalières ne dépassaient pas 125 francs par jour, tandis que les revenus étaient considérables, car le fer se vendait de vingt à vingt-un francs le cent livres. Ferland, Cours d'Histoire, 2, p. 449. M.

ment peuplés de chaque côté. J'ai fait la remarque, qu'en Canada, les terres défrichées sont toutes sur le long de la rivière St. Laurent et des autres rivières du pays, à l'exception des environs des villes, autour desquelles la campagne est complétement cultivée et habitée dans un rayon de douze à dix-huit milles. Les grandes îles du St. Laurent sont également peuplées.

Les bords du fleuve, coupés en pleine terre, s'élèvent graduellement, tantôt en pente oblique, tantôt en pente escarpée. Çà et là, quelques rivières, ou grands ruisseaux, viennent se jeter dans le fleuve, entre autres la *Rivière Puante*, qui s'unit, au sud-est, avec la rivière St. Laurent, à environ deux lieues au-dessous de Trois-Rivières. Sur les bords de la *Riviere Puante*, à quelque distance de son embouchure, il y a une ville appelée Becancourt, dont toute la population se compose d'Indiens Abénakis, convertis à la religion catholique romaine, et qui ont des Jésuites pour pasteurs. A une grande distance sur la côte nord-ouest, nous vîmes une chaîne de hautes montagnes, courant du nord au sud, dominant tout le pays, qui est généralement plat et dépourvu de collines.

Le long de la rivière, il y plusieurs fours à chaux; la pierre calcaire qu'on y fait cuire est extraite des hauteurs voisines; elle est grise, compacte, et la chaux qui en provient est très blanche.

Les champs sont généralement semés de blé, d'avoine, de maïs et de pois. Les citrouilles et les melons se disputent le terrain dans les jardins des fermes.

Ayant mis pied à terre en un certain endroit de la côte, nous eûmes le plaisir d'y voir un colibri (*Trochillus Colubris*) bourdonnant dans les buissons. Les Français donnent le nom d'*oiseau-mouche* à ce petit favori

de la nature, et disent qu'il est fort commun en Canada. J'en ai vu plusieurs fois à Québec.

Vers cinq heures de l'après-midi, un fort vent debout, accompagné de pluie, nous força d'aller chercher un refuge et un gîte pour la nuit, sur le rivage. Plus on approche de Québec, plus le pays est déboisé et ouvert. L'endroit où nous avons passé la nuit est éloigné de Québec d'environ douze lieues.

On se sert d'un curieux engin de pêche ici; ce sont des haies d'osier entrelacées, et si serrées qu'aucun poisson ne peut passer à travers, disposées sur la plage à une hauteur variant d'un à trois pieds, suivant la profondeur de l'eau, et toujours en un endroit d'où la mer se retire au reflux. Dans l'enclos formé par les haies, on place des verveux, ou trappes-à-poisson, en forme d'entonnoir, évasés par le bas, posés perpendiculairement, trois pieds de haut sur deux et demi de large. Les poissons entrent par une ouverture pratiquée au rez de terre sur un des côtés, et faite de petites branches, ou de fil de caret, en forme de réseau. Vis-à-vis cette entrée, de l'autre côté du verveux, ou celui d'aval, il y a une seconde ouverture, disposée comme la première, et conduisant à une boite en planches, longue de quatre pieds, haute et large de deux pieds. De chaque verveux, une clôture part et va rejoindre, en suivant une ligne oblique, la longue haie, avec laquelle elle fait un angle aigu. Ces clôtures, ainsi placées aux extrémités de la longue haie, qui donne sur le haut de la rivière, conduisent le poisson dans la trappe, voici comment: lorsque la marée monte, le poisson, et principalement l'anguille, monte avec elle, le long de la rivière; lorsque la marée se retire, le poisson descend, et rencontrant les haies, il les longe, passe dans

la trappe, et de la trappe tombe dans la boite ou vivier, d'où le pêcheur le retire par une ouverture pratiquée à son sommet, et munie d'un couvert. Cet appareil sert surtout à prendre les anguilles. En certains endroits on se sert de filets au lieu de haies de branches.

Les bords de la rivière deviennent très roides, et coupés presque perpendiculairement, mais ils ne sont plus en terre végétale ; ils consistent maintenant en une ardoise noire de teinte brune, pouvant se diviser en minces fragments pas plus épais que le dos d'un couteau, qui se réduisent en poussière dès qu'ils sont exposés à l'air. La grève est couverte d'une sorte de sable qui n'est rien autre chose que des particules de cette ardoise. Tantôt les couches sont horizontales, tantôt elles sont obliques, avec inclinaison au sud et ascension au nord ; quelquefois c'est tout le contraire. Ici, elles sont échancrées en forme d'hémycicle. Là, elles sont coupées perpendiculairement à une profondeur de deux pieds, ce qui leur donne, de chaque côté de la ligne de section, l'apparence d'un mur droit à surface polie. En quelques endroits on trouve dans l'ardoise, en couches épaisses de quatre pouces, une pierre calcaire grise, compacte et molle, dont les Indiens, depuis des siècles, et les Français, aujourd'hui, font des pipes à tabac (1).

5 AOUT.

Ce matin nous continuâmes notre voyage à la rame, à cause d'un vent contraire, qui nous empêcha de mettre

(1) Cette pierre-à-chaux semble être de la marne, ou une sorte de pierre marneuse—car c'est ainsi qu'on appelle une substance de même nature et de couleur blanchâtre que l'en trouve en Crimée et près de Stiva ou Thèbes, en Grèce, et qui est employée au même usage par les Tartares sous le nom de Kelfekil, et par les Turcs sous celui d'écume-de-mer. Elle se taille aisément et durcit avec le temps. F.

à la voile. Les rivages ont la même apparence qu'hier, hauts, escarpés, coupés à pic, formés de la même ardoise noire décrite ci-dessus Le pays est une plaine bien peuplée, depuis le bord de la rivière jusqu'à la profondeur d'un mille et demi à l'intérieur. Pas d'îles, mais des battures pierreuses découvertes à eau basse seulement, cause fréquente d'accidents. La largeur de la rivière varie de deux milles à trois-quarts de mille, ou un demi-mille. Les habitants se servent ici des engins de pêche décrits plus haut pour prendre des anguilles. On emploie aussi des réseaux d'osier.

La punaise (*Cimex lectularius*) abonde en Canada. Je l'ai trouvée partout où j'ai logé, tant à la ville qu'à la campagne; on ne connait pas d'autre remède à ce fléau que la patience.

Le criquet (*Gryllus domesticus*) pullule aussi en Canada, surtout dans les campagnes, où cet hôte désagréable se loge dans les cheminées. Il n'est pas rare non plus dans les villes, où il passe l'été comme l'hiver, coupant les hardes en pièces en manière de passe-temps.

La blatte (*Blatta orientalis*) n'avait pas encore élu domicile dans les maisons ici.

La pente des bords de la rivière s'accroît davantage à mesure que l'on approche de Québec. Vers le nord, l'horizon est borné par une haute rangée de montagnes. A environ deux lieues et demie de la ville, la rivière est très étroite, ses rives n'étant qu'à une portée de mousquet l'une de l'autre. Le pays de chaque côté est montagneux, accidenté, couvert d'arbres et parsemé de petites roches. Le rivage est pierreux.

A quatre heures de l'après-midi, nous débarquâmes à Québec, après un voyage des plus heureux. La cité ne

s'aperçoit que lorsqu'on en est arrivé tout près, la vue étant interceptée du côté sud par une haute montagne. Cependant une partie des fortifications qui couronnent cette même montagne se voit à une grande distance.

Les soldats de notre escorte, dès que nous fûmes en vue de Québec, se mirent à crier qu'ils allaient donner le *baptême* à tous ceux qui y venaient pour la première fois, à moins qu'ils ne se rachetassent. C'est la coutume, paraît-il, et tout le monde doit s'y soumettre; le gouverneur-général du Canada n'est pas plus exempt de ce tribut qu'un autre, lorsqu'il fait son premier voyage à Montréal. Nous ne regardâmes pas à quelques sous, et lorsque nous fûmes en face de la ville, nous nous exécutâmes volontiers, à la grande joie des pauvres rameurs, qui, avec l'obole de notre rançon, pûrent se remettre de leur rude labeur en se donnant quelque divertissement à Québec.

Immédiatement après mon arrivée, l'officier qui m'avait accompagné depuis Montréal me conduisit au palais du vice-gouverneur-général du Canada, le marquis de la Galissonnière, gentilhomme doué de qualités peu communes, qui m'a traité avec la plus grande bonté jusqu'à son départ. (1) Il avait déjà donné ses ordres pour que l'on me préparât quelques appartements, et vu à ce que je ne manquasse de rien; en outre, il m'a fait l'honneur de m'inviter à sa table presque chaque jour que j'ai passé en ville.

6 AOUT

Québec, la ville la plus importante du Canada, est situé sur la côte occidentale de la rivière St. Laurent,

(1) Le 24 septembre 1749, m. de la Galissonnière s'embarqua à Québec, sur le *Léopard*, pour retourner en France. Voir Ferland, t. II, p. 495. M.

tout au bord de l'eau, sur une langue de terre bornée par cette rivière à l'est, et par la rivière St. Charles au Nord ; la montagne, sur laquelle la ville est bâtie, s'élève encore plus haut au sud, et derrière commencent de grands pâturages ; la même montagne s'étend encore loin du côté de l'ouest. La cité est divisée en haute et basse ville. La basse ville est sur le bord de la rivière, à l'ouest de la haute ville. La langue de terre, que j'ai mentionnée plus haut, s'est formée par l'accumulation séculaire du limon sur le roc, et non par la diminution graduelle de l'eau. La haute ville domine la basse, sur une colline élevée couvrant une étendue de terre cinq ou six fois plus grande, quoique moins peuplée. La montagne sur laquelle la haute ville est située s'étend bien au-dessus des maisons de la basse ville, bien qu'elles aient trois ou quatre étages de haut ; rien qu'à jeter un coup d'œil du palais sur la basse ville, dont partie se trouve immédiatement au-dessous, c'est assez pour donner le vertige.

Une seule rue mène à la haute ville, et elle a été pratiquée en faisant sauter une partie de la montagne ; elle est très roide, malgré ses sinuosités. Cependant on y monte ou descend la côte en voitures et en waggons. Tous les autres chemins sont tellement escarpés qu'il est très difficile de gravir le rocher. La plupart des marchands habitent la basse ville, dont les maisons sont serrées les unes contre les autres. Les rues sont étroites, raboteuses et presque toujours humides. Il y a dans cette partie de la cité une église et un petit marché.

La haute ville est habitée par les gens de qualité, fonctionnaires, négociants, ou autres. Elle renferme les principaux édifices de la cité, dont voici ceux qui méritent une mention particulière :

I. Le palais, qui est situé sur le côté ouest, et le côté le plus escarpé de la montagne, juste au-dessus de la basse ville. Ce n'est pas précisément un palais, mais un grand bâtiment en pierre à deux étages, s'étendant du nord au sud. L'entrée est à l'ouest, sur une cour entourée partie par un mur, et partie par des maisons. Une galerie, large d'environ deux brasses (12 pieds), pavée en dalles et fermée par une balustrade en fer, règne tout le long de la façade de l'est, qui donne sur la rivière; on y a une vue splendide de la cité et du fleuve. C'est le promenoir par excellence de l'après-diner, et aussi de ceux qui ont affaire au gouverneur-général, en attendant qu'il puisse les recevoir. Le palais est la résidence du gouverneur-général du Canada; un piquet de soldats y monte la garde, tant devant la grande porte que dans la cour, et à l'entrée ou sortie du gouverneur, ou de l'évêque, ces militaires doivent présenter les armes au son du tambour. Le gouverneur-général a une chapelle privée, ce qui ne l'empêche pas d'aller souvent entendre la messe à l'église des Récollets, (1) qui est proche du palais.

II. Les églises, qui sont au nombre de sept ou huit, toutes bâties en pierre:

1. La cathédrale: elle est à main droite en allant de la basse ville à la haute ville, un peu au-delà de l'Evêché. On travaille en ce moment à l'orner. Elle est surmontée à l'ouest d'un clocher rond à deux divisions, dont la plus basse contient quelques cloches. La chaire est dorée, ainsi que plusieurs autres parties de l'église. Les sièges sont très beaux.

2. L'église des Jésuites, bâtie en forme de croix, et surmontée, elle aussi, d'un clocher rond. C'est la seule.

(1) Religieux Franciscains réformés sous le nom de *Ordo Sti. Francisci strictioris observantiæ.*

église qui ait un cadran ; j'en ferai tout-à-l'heure une mention plus spéciale.

3. L'église des Récollets, vis-à-vis la porte du palais à l'ouest, qui est un bel édifice ; son clocher, en forme de pointe, et passablement élevé, contient une division en bas pour les cloches.

4. L'église des Ursulines, surmontée d'un clocher rond.

5. L'église de l'hôpital.

6. La chapelle de l'évêque.

7. L'église de la basse ville, construite en 1690, après que la ville eut été délivrée des Anglais : elle est dédiée à la Ste. Vierge, sous le nom de Notre Dame de la Victoire. (1) Son toit est surmonté, au milieu, d'un petit clocher carré à sa base, et rond au sommet.

8. La petite chapelle du gouverneur-général peut être mise au nombre des églises.

III. La maison de l'évêque est la première habitation que l'on voit à droite en montant de la basse ville dans la haute ville. C'est un grand et bel édifice, entouré d'un côté par une cour spacieuse et un jardin potager, et de l'autre côté par un mur.

IV. Le collège des Jésuites, que je décrirai avec plus de soin. Il l'emporte de beaucoup sur le palais par la noblesse de ses dimensions et de son architecture, et conviendrait pour une résidence princière s'il occupait un site plus avantageux. Il est environ quatre fois aussi

(1) Levée du siège de Québec et rembarquement des troupes anglaises, commandées par Phipps, 22 octobre 1690. "En mémoire de l'heureuse délivrance de Québec, une fête fut instituée sous le nom de Notre Dame des Victoires, et l'église commencée depuis quelques années à la basse ville, sur l'emplacement de l'ancien magasin de la Compagnie des Cent Associés fut destinée à être un mémorial de la protection du ciel." *Cours d'Histoire du Canada*, Abbé Ferland, 2e vol., p. 230. M.

grand que la maison du gouverneur-général, et le plus bel édifice de la ville. Le collège des Jésuites et la cathédrale sont tous deux bâtis sur un marché, le premier au nord, et la cathédrale au sud.

V. La maison des Récollets est sise à l'ouest, tout près et directement en face du palais. C'est un édifice spacieux, à deux étages, avec un grand verger et un jardin potager y attenants. A chaque étage il y a une galerie étroite avec salles et chambres sur chaque côté.

VI. L'Hotel-Dieu, où l'on soigne les malades, sera décrit plus bas. Les sœurs sont de l'ordre de St Augustin.

VII. La Maison du Clergé (le Séminaire,) vaste bâtiment au nord-est de la cathédrale, avec cour spacieuse sur une de ses faces ,l'autre, celle qui est vis-à-vis la rivière, donnant sur un verger étendu et un jardin potager. Aucun édifice de la ville ne peut se vanter d'une perspective comparable à celle qu'offre le jardin du Séminaire, qui occupe un point élévé de la côte, d'ou l'on a vue sur le fleuve à une grande distance. A cet égard les Jésuites sont de beaucoup moins bien partagés ; chez eux la perspective est à peu près nulle et elle l'est complètement chez les Récollets. Tout le clergé de Quebec loge dans cette maison avec son supérieur. Le Séminaire posséde de grandes étendues de terre dans différentes parties du Canada, dons du Gouvernement, dont il tire un ample revenu.

VIII. Le couvent des Ursulines, dont je ferai mention plus bas.

Tels sont les principaux monuments de Québec ; mais au sud-ouest, juste en face de la ville s'élêve :

IX La maison de l'intendant, édifice public, aux dimensions palatiales, et à toit couvert en ferblanc, situé dans une seconde basse-ville, vers le midi sur la rivière

St Charles, donnant au nord sur un beau et grand jardin. C'est dans cette maison que se tiennent toutes les délibérations sur les affaires de la Province—et les messieurs qui ont la direction de la police, et ceux qui sont revêtus de l'autorité civile y ont leurs séances sous la présidence de l'Intendant; dans les affaires de grande importance, le gouverneur-général assiste à ces réunions. La maison de l'Intendant est entre les magasins de la couronne et la prison.

La plupart des maisons de Québec sont bâties en pierre, et dans la haute ville elles n'ont généralement qu'un étage, les édifices publics exceptés. J'ai vu quelques maisons en bois dans la ville, mais il ne sera pas permis de les rebâtir lorsqu'elles viendront à tomber en ruine. La brique n'est pas employée dans la construction des maisons ou des églises dans la cité, on se sert d'un schiste calcaire noir extrait de la montagne même sur laquelle Québec est assis. Cette sorte d'ardoise semble très compacte au sortir de la carrière et ne parait pas être composée de fragments ou *lamellae*, mais lorsqu'elle a été exposée à l'air quelque temps, elle se divise en feuillets minces. Elle est molle et se taille aisément. Les murs de la ville et ceux des jardins en sont construits presqu'entièrement. Les toits des édifices publics sont couverts en ardoise commune que l'on fait venir de France, parce qu'il n'y en a pas en Canada (1).

L'ardoise des toits posée depuis plusieurs années ne parait pas avoir souffert par suite des variations de l'air et du temps. Les demeures des particuliers sont couvertes en planches ajustées parallèlement aux chevrons ou aux bords des toits, et quelquefois obliquement.

(1) L'ardoise à couverture se trouve en plusieurs parties du Canada, surtout dans les Cantons de l'Est. M.

Les coins des maisons et les cintres des croisées sont faits d'une pierre calcaire grise ,à petits grains, qui jette une odeur forte pareille à celle de la pierre puante (1), plus utile dans ce pays que l'ardoise, qui est sujette à se fendre sòus l'action de l'air. L'intérieur des maisons est généralement blanchi. Les fenêtres sont placées en dedans des murs, les doubles chassis étant en usage à Québec. Le milieu du toit repose sur deux ou tout au plus trois chevrons, couverts en planches seulement.

On chauffe les chambres en hiver avec de petits poëles en fer, qu'on enlève l'été. Les parquets sont très sales ; il paraît qu'on ne les nettoie qu'une fois l'an.

La poudrière — au sud du palais — occupe le sommet da la montagne sur laquelle la cité est bâtie.

Les rues de la haute ville, taillées dans le roc vif, ont une largeur suffisante, mais elles sont très raboteuses et aussi incommodes pour les piétons que pour les voitures, parceque l'ardoise du pavé se fendille en fragments aigus qui mettent les chaussures en pièces Toutes ces voies se coupent les unes les autres aux angles, mais elles sont très tortueuses.

Les vergers attenant aux édifices publics et les jardins contigus aux résidences privées dans le voisinage du Collège des Jésuites font paraître la ville très grande, bien qu'elle ne contienne pas un nombre considérable de maisons. Son étendue, du sud au nord, est d'environ six cents toises et du bord de la rivière le long de la basse ville au mur oriental, de trois cent cinquante à quatre cents toises. Il faut remarquer que cet espace n'est pas tout habité, car à l'ouest et au sud, au pied des murs

(1) *Nitrum Suillum.* Linn. Syst. III. p. 86. *Lapis Suillus prismaticus* Waller Mineral, p. 59. a. 1. *Stink-Stone.* Forster Introd. to Mineral p. 40.

de la cité, il y a de grands morceaux de terre encore vacants et que l'on réserve sans doute pour être bâtis plus tard lorsque le nombre des habitants de Québec se sera accru.

L'évêque dont le siège est dans la ville est le seul évêque du Canada. Son diocèse s'étend jusqu'à la Lousiane, sur le golfe du Mexique, au midi, et dans les mers du sud au couchant.

Aucun évêque le pape excepté, n'a jamais eu un diocèse plus étendu Mais son troupeau spirituel est très peu considérable à quelque distance de Québec et ses ouailles sont souvent éloignées les unes des autres de plusieurs centaines de milles.

Québec est le seul port de mer et la seule ville de commerce du Canada; c'est d'ici que tous les produits du pays sont exportés. Le port est au bas de la ville sur le bord du fleuve dont la largeur est, là, d'environ un quart de lieue. Les vaisseaux peuvent y mouiller à l'aise et en sûreté dans vingt-cinq brasses d'eau et sur un fond excellent pour l'ancrage. Le seul vent de nord-est y est un peu redouté, parcequ'il souffle avec une violence extrême. A mon arrivée ici, je comptai treize vaisseaux grands et petits dans le port, et l'on en attendait plusieurs autres.

Mais il faut remarquer qu'aucun navire ne peut venir à Québec à moins qu'il ne soit français ou n'arrive de quelque port de France, ou des possessions françaises dans les Indes-Occidentales. Toutes les marchandises étrangères que l'on trouve à Montréal et dans d'autres parties du Canada, viennent d'ici. Les marchands français de Montréal vont passer six mois parmi les nations indiennes employant ce temps à l'achat des peaux et

des fourrures ; de retour à la fin d'août ils descendent à Québec en septembre ou octobre pour y vendre leurs pelleteries.

On prétend que le privilège de vendre les marchandises importées a beaucoup enrichi les négociants de Québec. Mais cette assertion est contredite par d'autres qui, tout en admettant qu'il y en a qui vivent dans l'opulence, assurent que la plupart d'entre eux ne possèdent guère plus que le strict nécessaire, sans compter ceux qui, grâce à leur vanité et leur amour du luxe, sont accablés de dettes. Les marchands s'habillent fort élégamment et poussent la somptuosité dans les repas jusqu'a la folie.

Les femmes sont tous les jours en grande toilette et parées autant que pour une réception à la cour.

La ville est entourée de presque tous les côtés d'un mur élevé, surtout du côté de terre. Il n'était pas encore fini lors de mon voyage, mais on y travaillait activement. A part le schiste calcaire que j'ai décrit plus haut, on y a fait entrer aussi une sorte de grès ou pierre à sablon gris-foncé. Pour les coins des portes, on a employé de la pierre à chaux grise. La nature semble avoir voulu dispenser la ville du soin de se protéger par des murailles du côté de l'eau, en y plaçant un rocher, qu'il est impossible de gravir. Toutes les hauteurs sont couvertes de batteries, et aucun vaisseau ennemi ne peut approcher sans courir un risque imminent d'être coulé à fond. Du côté de terre, la ville est gardée par de hautes montagnes, de sorte que la nature et l'art se sont unis pour la protéger.

Québec a été fondé, en 1608 par Samuel de Champlain, premier gouverneur-général du Canada. L'histoire nous apprend que cette ville a progressé très lentement.

En 1629, vers la fin de juillet elle tomba aux mains de deux Anglais, Lewis et Thomas Kirk, par une capitulation que Champlain dût signer. A cette époque, le Canada et Québec étaient absolument dépourvus de provisions, de sorte qu'ils virent dans les Anglais plutôt des libérateurs que des ennemis. Ces Kirk étaient les frères de l'amiral anglais David Kirk qui attendait avec sa flotte un peu plus bas dans le fleuve. En 1632 la possession de Québec et de tout le Canada fut rendue aux Français par un traité de paix. Chose remarquable, ils hésitèrent à réclamer le Canada des Anglais. Il y en avait, et c'était le plus grand nombre, qui pensaient que la colonie n'apportait aucun avantage à la France, parceque son climat était trop froid et qu'elle coutait plus qu'elle ne rapportait, et parceque la France, ne pouvait peupler un pays aussi étendu, sans s'affaiblir, comme la nation Espagnole autrefois : qu'il valait mieux garder le peuple en France, et l'employer dans toutes sortes de manufactures, ce qui aurait pour effet d'obliger les autres puissances européennes qui ont des colonies en Amérique, d'apporter leurs produits bruts aux ports français, en échange des produits manufacturés. D'autres, au contraire, à vues plus élevées, assuraient, d'abord, que le climat n'était pas aussi sévère, qu'on se plaisait à le représenter ; ensuite ils imputaient à faute à la compagnie, l'excédant des dépenses sur les revenus, l'accusant de n'avoir pas su conduire les affaires du pays. D'ailleurs, il n'était pas question de coloniser le Canada d'un coup, mais petit à petit, de manière à ce que la population de la France ne fût pas sensiblement diminuée. Ils espéraient que cette colonie rendrait sa métropole puisssante dans l'avenir, à cause de ses pêcheries si riches en poissons de toutes espèces, depuis le hareng, le maquereau et la morue jusqu'aux amphibies et cétacés, et que la Nouvelle-France

deviendrait pour l'ancienne Gaule une école de marine. Ils plaidaient, ensuite, l'intérêt du commerce qui avait de si grands bénéfices à réaliser dans le trafic des peaux et des fourrures, dans la construction des vaisseaux et l'exploitation des immenses forêts du Canada et la cause de la civilisation et de la religion chrétienne trop engagées dans le grand œuvre de la conversion des Indiens pour qu'il fût possible de l'abandonner.

Et enfin, disaient-ils, la France ne dût-elle obtenir, au prix de ses sacrifices, que le seul résultat de retarder les progrès des anglais, et le développement de leur puissance, déjà si redoutable en Amérique, ce serait un point considérable de gagné, sans compter beaucoup d'autres avantages. Le temps a montré que ces raisons étaient inspirées par une bonne politique, et la France, en s'y rendant, n'a pas nui à sa grandeur, au contraire. Il est regrettable que nous n'ayons pas eu la même sagesse chez nous, à l'époque où nous étions propriétaires de la Nouvelle-Suède—la province la plus belle, la plus fertile de toute l'Amérique du nord—et plus tard, lorsque l'occasion nous fut offerte d'en reprendre la possession. Il faut savoir unir la prévision à la prudence et penser à l'avenir, tout en pourvoyant aux besoins du temps présent.

Au commencement de février 1663 un grand tremblement de terre s'est fait sentir à Québec et par tout le Canada ; il reste encore quelques vestiges de ses ravages.

Aucune personne n'a perdu la vie durant cette convulsion de la nature.

Le 16 octobre 1690, Québec fut assiégé par le général anglais Wm. Phipps, mais il fut repoussé au bout de quelques jours avec de grandes pertes. Les Anglais ont essayé plusieurs fois de prendre leur revanche, mais le St Laurent a toujours été une bonne défense pour le pays. Un

ennemi, à moins qu'il ne soit familiarisé avec la rivière, ne peut en remonter le cours sans aller à sa perte, à cause des récifs cachés et des forts courants qui obligent les vaisseaux à dévier de leur route bien souvent.

Québec, dit-on, doit son nom, qui dérive d'un mot normand, à sa situation sur une langue ou pointe de terre. En effet quand on remonte la rivière par l'Ile d'Orléans, le fleuve, au dessus de la ville, se dérobe à la vue et on est tenté de prendre la rivière St Charles pour la continuation du St. Laurent. Mais en avançant plus loin on retrouve le cours du fleuve, qui offre au premier abord beaucoup de ressemblance avec l'embouchure d'une rivière ou une grande baie. Un matelot, surpris à l'aspect de cette singularité du cours de la rivière, se serait écrié dans son dialecte provincial *Qué bec*, (1) c'est-à-dire quelle pointe de terre, de là le nom que porte la cité. D'autres le font dériver du mot algonquin *Quebégo*, ou *Québec* qui signifie " qui va en retrécissant," la rivière devenant plus étroite à mesure qu'elle se rapproche davantage de Québec.

Le St Laurent a un quart de mille français, ou trois quarts de mille anglais de largeur à Québec. L'eau salée ne remonte pas jusqu'à la ville et les habitants peuvent faire usage de l'eau du fleuve pour la cuisine. Malgré sa largeur et son cours si rapide, au reflux surtout, il s'y forme un pont de glace qui dure tout l'hiver, et sur lequel on peut passer à pied ou en voiture. On dit qu'on a vu fréquemment, même en mai, par des nuits extrêmement froides, ce pont de glace se reformer après la débâcle, et avoir assez de force pour pouvoir supporter le poids des piétons.

---

(1) Quel bec !

Cela montre quelle est l'intensité du froid ici, surtout quand on considère la différence notable du niveau de l'eau à marée haute et à marée basse. La plus grande largeur de la rivière à son embouchure est de vingt-six lieues ou soixante dix-huit milles anglais, du moins autant qu'on peut la déterminer.

Il est assez difficile de préciser la ligne de démarcation entre la mer et la rivière, vû que cette dernière ne s'y jette et ne s'y unit que graduellement. La plus grande partie des eaux contenues dans les nombreux lacs du Canada, dont quatre ou cinq ressemblent à de grandes mers, passe forcément par le St Laurent avant d'aller se perdre dans l'océan. La rapidité du courant rend très dangereuse la navigation de la mer en remontant le St Laurent, ainsi que les bancs de sables mouvants qui se forment souvent à des endroits où on n'en avait jamais vu auparavant. Les Anglais dans leurs entreprises contre le Canada ont fait une ou deux fois l'expérience de l'espèce de danger causé par le déplacement de ces battures.

Aussi les Français regardent-ils avec apparence de raison la rivière comme une barrière contre toute nouvelle incursion (1).

Comme je l'ai déjà dit, la marée remonte beaucoup au-delà de Québec dans le St Laurent.

La différence du niveau de l'eau entre les hautes et basses marées est généralement de quinze à seize pieds, me-

(1) La rivière St Laurent n'a pas été une barrière contre les flottes victorieuses de l'Angleterre lors de la dernière guerre, et les fortifications de Québec n'ont pu tenir devant les assauts intrépides de son armée de terre, ce qui a fort désappointé ces bons Français du Canada. Mais à présent ils vivent heureux sous le régime anglais, dont ils savent apprécier la douce influence. (F.)

sure française, mais à la nouvelle et pleine lune, et lorsque le vent est favorable la différence est de dix-sept à dix-huit pieds, ce qui est très considédable.

7 AOUT.

Ginseng (Araliacées) (1) est le nom vulgaire français au Canada d'une plante dont la racine a une grande valeur en Chine.

Elle croît de temps immémorial dans la Tartarie chinoise et la Corée, où on la cueille tous les ans pour l'exporter en Chine. Le Père du Halde dit qu'elle est la plus précieuse et la plus utile de toutes les plantes de la Tartarie Orientale, et qu'elle attire chaque année beaucoup de monde dans les déserts de cette contrée. Les Tartares-Mantchoux lui donnent le nom de *Orhota*, qui veut dire la plus noble ou la reine des plantes (2). Les Tartares et les Chinois l'apprécient très fort et lui attribuent la vertu de guérir plusieurs maladies dangereuses, de renouveler la vigueur du corps et même de relever les forces intellectuelles abattues par un excès de travail.

Une once de ginseng rapporte le prix incroyable de sept à huit onces d'argent à Pékin. Quand les botanistes français ont vu le dessin de cette plante pour la première

---

(1) Les Botanistes connaissent cette plante sous le nom de *Panax quinquefolium, foliis ternatis quinatis*, Linn. Mat. Med. § 116. Sp. plant. p.15. 12. *Gronov.* Fl. Virg. p. 147. Voyez aussi Catesby Hist. Nat. de la *Caroline* Vol III p. 16 t. 16. *Lafitau* Gins. 51. t. 1. Le Père *Charlevoix* Hist. de la Nouvelle France. Tome IV. p. 308 fig. XIII et Tome. V. p. 24.

Voir aussi " Le Père Lafitau et le Ginseng," par l'Abbé Verreau. M.

(2) Peter Osbeck, Voyage en Chine, Vol. 1, p. 223.

fois, ils ont cru retrouver en elle une vieille connaissance de la Tartarie (1).

Cette conjecture parait vraisemblable, si l'on considère que plusieurs établissements au Canada se trouvent sous la même latitude que les parties de la Tartarie chinoise et de la Chine, où le vrai *Ginseng* croît à l'état sauvage.

Ils ont trouvé le même *Ginseng* sauvage en abondance dans plusieurs régions de l'Amérique du nord, dans les forêts des possessions françaises et anglaises. Cette plante aime l'ombre et croît dans un terreau profond et riche ; un sol humide ne lui convient pas plus qu'un sol élevé.

Elle n'est pas très commune partout, et parfois on la cherchera inutilement pendant l'espace de plusieurs milles sans en découvrir un seul pied, mais là où elle croît on la trouve toujours en abondance. Elle fleurit en mai et juin, et ses baies sont mûres à la fin d'août. Elle se transplante facilement, prospère même dans un nouveau terrain. Quelques personnes ici qui en ont ramassé des graines et les ont semées dans leurs jardins potagers, m'ont dit qu'elles sont restées dans la terre un ou deux ans avant de lever. Les Iroquois ou cinq (six) nations donnent au ginseng le nom de *Garangtoging*, ce qui signifie, dit-on, *un enfant*, la racine de cette plante ayant quelque peu la forme d'un enfant ; mais il y en a qui croient plutôt qu'ils veulent désigner par ce nom *la cuisse et la jambe*, à quoi, en effet, elle ressemble singulièrement. Les Français s'en servent pour la cure de l'asthme,

(1) Entre autres le P. Jartoux, qui avait fait un voyage en Tartarie en 1709, et le P. Lafitau, qui reconnut le ginseng dans les forêts du Canada en 1715. La racine de cette plante qui se vendait alors au poids de l'or en Chine, devint bientôt l'un des articles les plus en demande du commerce canadien, qui en 1752 en expédia pour la valeur d'un demi-million de francs. (M.)

comme tonique, et pour donner de la fécondité aux femmes. Le commerce du ginseng ici est très actif, on le cueille en grandes quantités pour l'envoyer en France d'où il est transporté en Chine, pour y être vendu à grand profit (1). On dit que les marchands en France ont fait au commencement des profits énormes dans ce commerce ; mais l'exportation continue du ginseng en Chine a fini par y faire tomber les prix aussi bien en France qu'en Canada. Néanmoins les marchands y trouvent encore leur compte Dans l'été de 1748, une livre de ginseng se vendait six francs ou livres à Québec mais le prix ordinaire ici est cent sous ou cinq livres. (2)

Pendant mon séjour en Canada, tous les marchands de Québec et Montréal ont reçu des ordres de leurs correspondants en France, où le ginseng était en grande demande. On se mit en conséquence à cueillir les racines avec la plus grande diligence possible ; les Indiens surtout se livrèrent à cette occupation, parcourant tout le pays à la recherche de la précieuse plante, et vendant ensuite le fruit de leur travail aux marchands de Montréal.

---

(1) M. Osbeck semble douter que les Européens puissent tirer quelqu'avantage du commerce du ginseng, parceque les Chinois n'estiment pas les racines venant du Canada, autant que celles qui proviennent de la Tartarie chinoise, et que les premières valent à peine la moitié du prix des secondes Voyez Voyage d'Osbeck en Chine Vol. 1 p. 223. F.

(2) Ce commerce fut ruiné au Canada par la faute des marchands, qui, voyant que la racine était en grande demande, et qu'on l'achetait sans regarder de très près à sa qualité, se mirent à la faire sécher au four, au lieu de suivre le procédé ordinaire de dessication, trop lent au gré de leur avidité, la vendant, ainsi préparée, jusqu'à vingt francs la livre. Mais les Chinois ne tardèrent pas à s'apercevoir de la fraude, et le ginseng du Canada perdit sa vogue. M.

Ils s'adonnèrent tellement à cette industrie, que les cultivateurs français ne pûrent trouver un seul Indien qui voulut s'engager pour les aider au temps de la moisson, bien que d'ordinaire ils se louent volontiers. Si l'on continue encore pendant plusieurs années consécutives à faire la guerre au ginseng de cette manière, c'est-à-dire, sans laisser à chaque place un ou deux sujets pour propager l'espèce, il ne tardera pas à disparaître, c'est ce que l'on craint ici. Et avec raison ; en effet cette plante qui était si commune aux environs de Montréal, ne s'y rencontre plus du tout, tant les razzias ont été complètes.

Aussi les Indiens ont-ils dû, cet été, se rendre jusqu'au pays appartenant à l'Angleterre pour faire la cueillette.

La préparation de la plante exige beaucoup de soin avant qu'elle puisse être livrée au commerce. Le marchand qui l'achète toute fraîche de l'Indien procède d'abord à la dessication des racines, opération assez simple à la vérité puisqu'il suffit de les laisser sur le plancher, mais qui demande deux mois et plus, suivant que la saison est belle ou pluvieuse. Il faut avoir la précaution de les retourner une ou deux fois par jour, sans cela elles seraient exposées à pourrir ou à moisir. Le ginseng n'a jamais été trouvé au nord de Montréal.

Le supérieur du clergé ici, et plusieurs autres personnes, m'assurent que les Chinois estiment le ginseng du Canada autant que celui de la Tartarie (1), mais, qu'on n'a jamais pu découvrir le secret de le préparer à la manière

(1) Cette assertion est directement contredite par M. Osbeck. Voyez à la page précédente. F.

Il est probable que le ginseng du Canada valait à son état naturel le ginseng de la Tartarie, mais on ignorait en Canada et même en France l'art de le préparer convenablement, et c'est la cause de sa dépréciation. M. l'abbé Provencher est de cette opinion. M.

des Chinois. On pense néanmoins qu'ils plongent les racines dans une décoction de feuilles de ginseng.

Celles qui ont subi les manipulations en Chine sont presque transparentes et ressemblent à de la corne à l'intérieur ; on ne les considère propres à l'usage médecinal que lorsqu'elles sont pesantes et compactes.

La plante qui par tout le Canada porte le nom de *Herba Capillaris* (1) y est pareillement l'objet d'un grand trafic. Les anglais des plantations l'appellent *Maiden Hair;* elle croît dans toutes les colonies de l'Amérique du Nord que j'ai visitées ainsi que dans les régions méridionales du Canada ; mais je ne l'ai pas trouvée près de Québec. Elle pousse dans les bois à l'ombre et dans un bon sol (1). Je me suis laissé dire par plusieurs personnes à Albany et au Canada, que l'on y fait grand usage de ses feuilles au lieu de thé dans les cas de consomption, de rhume et dans toutes les maladies de la poitrine.

Ce remède vient des Indiens qui s'en servent de temps immémorial. Le capillaire d'Amérique est regardé par les hommes de l'art comme bien préférable à celui d'Europe (2) et aussi en envoie-t-on des quantités considérables en France chaque année. Son prix varie

---

(1) C'est *l'Adiantum pedatum* de Linné. sp. pl. p. 1557. *Cornutus*, dans sa *Canadens. plant. historia* p. 7. l'appelle *Adiantum Americanum* et en donne un dessin avec la description p. 6.

Adiante, de la famille des Fougères, (de Adianthos, non mouillé ; allusion à la propriété de la plante de rester toujours sèche, même quand on la plonge dans l'eau) *Flore Canadienne*, Abbé Provancher p. 714. A. *pédalé* (*capillaire du Canada*) sans contredit la plus délicate dans ses formes, et la plus belle de toutes nos fougères. Ses touffes font un très bel effet dans les jardins—un peu rare dans les environs de Québec. On en extrait un sirop très apprécié pour ses propriétés stomachiques et dont on fait surtout usage dans les rhumes, *Flore Canadienne*, id. (M.)

(2) *Adiantum Capillus Veneris.* Le vrai Capillaire.

et se règle sur la qualité de la plante, son mode de préparation et la quantité apportée dans le marché. Quand elle est en grande abondance à Québec, le prix tombe, il s'élève au contraire quand elle y est rare, mais d'ordinaire elle vaut de cinq à quinze sous la livre. Les Indiens parcourent les bois en ce moment à la recherche de la plante, recherche qui les entraîne des fois bien au-delà de Montréal.

Les plantes potagères viennent très bien ici, le chou blanc, *Brassica oleracera*, (Crucifères) surtout réussit à merveille, mais il est souvent attaqué par les vers.

On fait beaucoup usage de l'oignon *Allium Cepa* (Liliacées), en Canada, ainsi que du poireau (*id*). On cultive aussi plusieurs espèces de courges, de melons, la laitue, la chicorée ou endive sauvage, *Cichorium Intibus*, plusieurs espèces de pois et de fèves ou haricots, la carotte et le concombre. La betterave rouge, le raifort et la rave ordinaire, le thym et la marjolaine y viennent à merveille, ainsi que les navets, dont il se fait une grande consommation, principalement l'hiver. Le panais se voit quelquefois sur la table, mais il n'est pas commun. Peu de gens connaisent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune (*Solanum Tuberosum*) (Solanées) ni la patate des Bermudes (*Convolvulus Batatas*).

Les Français d'ici, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne plantent pas de patates, répondent qu'ils ne lui trouvent aucune saveur, et ils se moquent des Anglais qui en sont si friands. Le chou-rave (*Brassica Gongylodes* Linn.,) (1) ne se trouve pas dans l'Amérique du Nord,

(1) Dans une note à cet endroit, Kalm dit que c'est une espèce de chou à grosses racines rondes succulentes, qui croît hors de terre, en quoi cette plante diffère du chou-navet (*Brassica Napobrassica*) dont les racines s'enfoncent dans la terre. Les deux espèces sont communes en Allemagne et la première l'est pareillement en Italie. M.

du moins il est inconnu aux Suédois, Anglais, Hollandais, Irlandais, Allemands et Français qui l'habitent. Je tiens de personnes expérimentées dans la culture des herbes de cuisine et dans le jardinage en Canada, qu'elles sont obligées de faire venir des graines fraîches de France chaque année, parceque la semence perd généralement sa force à la troisième génération, et produit des plantes inférieures aux premières, par rapport au goût et à la qualité.

Les Européens n'ont jamais pu trouver aucuns caractères, ou signes représentatifs de l'écriture, encore moins d'écrits ou livres parmi les Indiens qui habitent l'Amérique du Nord de temps immémorial, et paraissent ne former qu'une seule nation, parlant le même langage. Ces Indiens ont par conséquent vécu dans les ténèbres de la plus grande ignorance pendant plusieurs siècles, et ne savent absolument rien de l'état de leur pays avant l'arrivée des Européens, à l'exception de quelques traditions vagues et de fables grossières. Il n'est pas certain qu'aucune autre nation ait vécu en Amérique avant l'établissement de ses habitants Indiens, ou qu'aucun autre peuple ait visité cette partie du globe avant la découverte de Colomb. On ignore de même si la religion chrétienne y a jamais été prêchée avant cette époque. J'ai conversé avec des jésuites qui ont fait de longs voyages dans ces vastes contrées, et leur ai demandé s'ils n'avaient jamais trouvé des indices du séjour de quelques chrétiens parmi les Indiens avant la découverte de l'Amérique ; mais ils m'ont tous répondu négativement.

Les Indiens ont toujours été aussi ignorants en architecture et en travail manuel qu'en écriture ou tout autre branche de sciences. C'est en vain que l'on chercherait

chez eux des maisons ou villes bien bâties, des fortifications artificielles, des tours ou piliers élevés comme l'on en voit tant dans l'ancien monde datant des époques les plus reculées. Leurs habitations sont de misérables cabanes d'écorce exposées de tous côtés au vent et à la pluie. Tout leur savoir-faire en maçonnerie consiste à placer quelques pierres sur le sol autour de leur foyer, pour empêcher les tisons de s'égarer dans la hutte ou plutôt pour marquer la place de l'âtre. Les voyageurs ne trouvent pas à traverser ces pays, la dixième partie du plaisir qu'ils éprouvent en parcourant notre vieux monde, où presque chaque jour ils rencontrent quelques vestiges d'antiquité : ici, c'est une ancienne ville très célèbre qu'il faut visiter ; là, ce sont les ruines d'un vieux château ; voici un champ où, quelques siècles passés, les plus fameux capitaines et les rois les plus puissants se sont livré une bataille sanglante ; ou encore, voilà le lieu de naissance, ou la résidence d'un grand homme ou d'un savant. Dans un semblable voyage, l'esprit jouit de différentes manières, et se représente les temps passés entourés de vivantes couleurs.

Mais rien de semblable en Amérique. Son histoire ne remonte pas au-delà de l'arrivée des Européens.

Ce que l'on donne comme ayant eu lieu avant cette période, a plutôt l'air d'une fiction ou d'un rève que d'évènements réels. Dans ces derniers temps, néanmoins, l'on a découvert quelques vestiges d'antiquité propres à faire conjecturer que l'Amérique du Nord a été autrefois habitée par une nation plus avancée dans les sciences, et plus civilisée, que celle qui était en possession du sol à l'arrivée des Européens ; ou qu'une grande expédition militaire a été entreprise contre ce continent par quelque peuple de l'ancien monde.

Cette opinion est confirmée par un rapport que je tiens de M. de Vérandrière (1), qui a commandé en personne l'expédition à la mer du sud dont je vais parler à l'instant. Je l'ai entendu répéter par d'autres Français qui ont été témoins oculaires de tout ce qui s'est passé dans cette occasion. Quelques années avant mon voyage en ce pays, le gouverneur-général d'alors, le Chevalier de Beauharnois, (2) donna à M. de Verandrière l'ordre de quitter le Canada à la tête d'un parti, en expédition au travers de l'Amérique du Nord vers la mer du sud, pour examiner la distance entre les deux points, et les avantages qui pourraient résulter pour le Canada ou la Louisiane d'une communication avec cet océan. (3) Ils partirent à cheval de Montréal et se dirigèrent vers l'occident autant que le permirent les lacs, rivières et montagnes qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Parvenus loin dans l'intérieur et au-delà de pays habités par différentes nations, il leur arriva quelquefois de rencontrer de grandes étendues de terre entièrement dépourvues d'arbres, mais couvertes d'une espèce d'herbe très haute, et qu'ils mirent plusieurs journées de voyage à traverser. Beaucoup de ces prairies étaient sur toute leur surface marquées de sillons comme si elles eussent été labourées et ensemencées autrefois.

(1) Cest probablement le lieutenant de La Vérandrière, qui périt dans le naufrage du navire l'Auguste sur l'Ile Royale le 16 Novembre 1761. (M.)

(2) Charles de Beauharnois de la Boische, Marquis de Beauharnois, Gouverneur-Général du Canada de 1726 à 1747. (M.)

(3) Le Cours d'histoire du Canada ne fait mention que de deux expéditions de Montréal vers l'occident durant les 20 ans que le Marquis de Beauharnois fut Gouvernenr-Général du Canada, celle de M. de Noyelles en août 1734, contre les Outagamis ou Renards et celle de M. de Longueuil en 1740, contre les Chicasas de la Louisiane. Mais Garneau, dans son Histoire du Canada, parle longuement de l'expédition même de M. de la Vérandrye, qui eut lieu en 1738. (M.)

Et cependant il faut remarquer que les nations qui habitent l'Amérique du Nord, n'ont pu cultiver la terre de cette manière, n'ayant ni chevaux, ni bœufs, ni aucun instrument aratoire ; la charrue leur était parfaitement inconnue avant l'arrivée des Européens. En deux ou trois endroits, mais à des distances considérables entre chaque point, nos voyageurs ont trouvé sur le roc, des empreintes de pieds, tant d'enfants que d'hommes faits, simples jeux de la nature probablement. Après qu'ils se fûrent enfoncés plus avant à l'ouest et dans des régions où, au meilleur de leur connaissance, aucun Français ou autre Européen n'était jamais parvenu, ils trouvèrent à un certain endroit dans les bois, et ensuite dans une plaine étendue, de grands piliers de pierre, affaissés les uns sur les autres. Ces piliers étaient formés chacun d'une seule pierre, et les Français n'ont pu faire autrement que supposer qu'ils avaient été érigés de main d'homme. Quelquefois ils ont rencontré des masses de pierres posées les unes sur les autres. ressemblant à des pans de murs en ruines.

Dans quelques uns de ces endroits, où ils ont remarqué des vestiges d'anciens édifices, il leur a été impossible de trouver aucune autre sorte de pierre. Ils n'ont pu découvrir de caractères ou écritures sur aucuns de ces piliers ou monuments, malgré les recherches les plus soigneuses. A la fin, ils rencontrèrent une large pierre en forme de pilier dans laquelle était enchassée une pierre plus petite, couverte des deux cotés de caractères inconnus. (1)

(1) Chose curieuse, Kalm ne fait aucune mention de l'expédition de M. de Céloron sur l'Ohio qui eût lieu le 15 juin 1749, juste quinze jours avant son arrivée en Canada. Au nombre des bourgades d'Indiens dont le brave commandant exigea la soumission au roi de France, il y avait un village Iroquois gouverné par une vieille femme et qui portait le nom de *Rocher-Ecril*. (M.

Ils détachèrent cette pierre qui était d'environ un pied de long sur quatre à cinq pouces de large, mesure française, et l'emportèrent au Canada, d'où elle fut envoyée en France au secrétaire d'état, le comte de Maurepas. On ne sait où elle est maintenant; il est probable qu'elle fait encore partie de sa collection. Plusieurs jésuites d'ici ont vu et examiné cette pierre, ils s'accordent à affirmer que les lettres gravées dessus sont les mêmes que celles qui (dans les livres contenant des rapports sur la Tartarie) sont appelées caractères tartares. (1) On est forcé de reconnaître que la similitude est parfaite, lorsqu'on les compare entre elles.

---

(1) Cette opinion parait très probable, car on trouve dans *Marco Paolo* que *Kublai-Khan*, un des successeurs de Gengis-Khan après la conquête de la partie occidentale de la Chine, envoya des vaisseaux pour s'emparer du royaume du Japon ou Nipan-Gri, mais survint une tempête furieuse qui dispersa toute la flotte dont on n'entendit plus parler. Quelques uns de ces vaisseaux peuvent avoir été jetés sur le rivage vis-à-vis les grands lacs américains, entre les 40° et 50° dégrés de latitude nord. Les naufragés y auraient érigé les monuments dont l'auteur vient de parler, et y auraient fondé ces nations qui avaient certaines teintes de civilisation et que l'on a appelées *Mozomlecks*. Une autre partie de cette flotte, supposons-le, alla s'échouer sur les rivages du pays qui fait face à Mexico, et y fonda l'empire Mexicain, qui est trés récent d'après ses propres archives telles que conservées par les Espagnols, et ses annales peintes (*voir Purchas's Pilgrimages*)—si récent, que c'est à peine si son histoire compte plus de sept princes avant Montezuma II qui régnait lors de la descente des Espagnols en 1519, sous *Fernando Cortez*; par conséquent le premier de ces princes, en accordant à chacun un règne de trente-trois ans et quatre mois, et ajoutant à cette période les seize années de celui de *Montezuma*, prit le sceptre en l'année 1270; or *Kublai-Khan* le conquérant de la Chine et du Japon était alors sur le trône, et c'est sous son règne qu'eut lieu cette première expédition contre le Japon mentionnée plus haut, à l'avortement de laquelle l'Amérique du Nord a dû probablement ses premiers habitants civilisés. Il y a, si je ne me trompe, une grande ressemblance entre la figure des idoles mexicaines et celle des idoles des Tartares, appartenant au culte du *Dalaï-Lama* que *Kublaï-Khan* a introduit le premier parmi les *Mongols* ou *Monguls*. Les Indiens sauvages de l'Amérique du Nord

Les Français ont eu beau questionner les Indiens pour savoir l'époque où ces piliers ont été érigés, et par qui—quelles étaient leurs traditions ou opinions au sujet de ces monuments—à qui ils en attribuaient lés inscriptions, et s'ils connaissaient quelque chose de leur signification—de quelle sorte de lettres étaient composées ces inscriptions — en quelle langue elles étaient écrites—et d'autres circonstances, mais inutilement—impossible d'en tirer la moindre explication; ils étaient tout aussi ignorants sur ce sujet que les François eux-mêmes. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'affirmer l'existence de ces pierres en ces lieux, de temps immémorial. Les piliers sont à une distance de près de neuf cents milles français (900 lieues) à l'ouest de Montréal. Le but principal de cette expédition, savoir de parvenir à la mer du sud et d'examiner la distance entre elle et le Canada, n'a pas été atteint. Le parti d'exploration s'étant laissé entraîner à prendre part à une guerre qui éclata entre plusieurs des nations Indiennes les plus éloignées, quelques uns des Français furent faits prisonniers, et le reste fut obligé de s'en retourner. Ils apprirent des peuplades de l'extrême occident, au milieu desquelles ils se trouvèrent en dernier

---

ont, il semble, une autre origine, et descendent probablement des *Yukagbiris* et Tchucktchais, habitants de l'extrême Nord-Est de l'Asie, d'où, suivant le rapport des Russes, il n'y a qu'un faible trajet à faire pour atteindre l'Amérique. Il y a tant de points de ressemblance entre cette race et les Américains, qu'il n'y a pas moyen de douter de leur commune origine,—même férocité de mœurs, même manière de se peindre, même goût pour les liqueurs enivrantes que les Yukagbiris savent extraire d'une sorte de champignon vénéneux qu'ils se procurent chez les Russes. Les Esquimaux paraissent appartenir à la même race que les habitants du Groenland, les Samoïèdes et les Lapons. L'Amérique du Sud (et particulièrement le Pérou) tire probablement sa population du grand continent sud inconnu, qui est tout près de l'Amérique, et qui est civilisé, rempli d'habitants de différentes couleurs, qui ont pu facilement être jetés sur le continent d'Amérique en canots ou praos. (F.)

lieu, que la mer du sud n'était plus qu'à quelques journées de marche, et que les Indiens trafiquaient souvent avec les Espagnols sur cette côte, et quelquefois se rendaient à la Baie d'Hudson, pour faire le commerce avec les Anglais.

Plusieurs de ces sauvages habitaient des huttes de terre. Beaucoup d'entre eux n'avaient jamais vu de Français ; leurs vêtements ordinaires étaient en peaux, mais grand nombre allaient entièrement nus.

Tous ceux qui ont fait de longs voyages en Canada vers le sud, et surtout à l'occident, s'accordent à constater l'existence de plusieurs grandes plaines dénuées d'arbres, et dont le sol est couvert de sillons comme s'il avait été labouré. A quoi cela est-il dû, personne ne le sait ; car les champs d'un grand village ou bourgade des Indiens ont à peine plus de quatre ou six acres d'étendue ; tandis que ces plaines ondulées sont si vastes qu'il faut faire plusieurs journées de marche successives pour les traverser, et ce n'est que par exception, que l'on rencontre par-ci, par-là, des inégalités de terrain ou des points où la surface du sol n'offre pas de semblables traces d'anciens labours.

Je n'ai pu découvrir d'autres vestiges d'antiquité au Canada, malgré toutes mes recherches. Dans la continuation de ma relation de voyage pour l'année 1750 (1) j'aurai occasion de parler de deux autres curiosités remarquables. Notre compatriote M. George Westman, A.M. a clairement démontré que les Scandinaves, principalement ceux du Nord, ont entrepris des voyages dans l'Amérique Septentrionale longtemps avant l'époque de Colomb, (voir la dissertation sur ce sujet, qu'il a lue à Abo en 1747, pour obtenir son degré.)

(1) Cette partie n'a pas encore été publiée. (F.)

8 AOUT.

Ce matin j'ai visité le plus grand couvent de femmes de Québec. L'entrée en est défendue aux hommes sous les peines les plus sévères, à l'exception de quelques chambres divisées par des grilles en fer, dans lesquelles les hommes et les femmes qui n'appartiennent pas à la communauté peuvent causer du dehors avec les religieuses. Mais pour mettre le comble aux faveurs toutes spéciales dont on m'a honoré dans ce pays, comme Suédois et étranger, le gouverneur-général a obtenu de l'évêque, pour moi, la permission de pénétrer dans le cloître et d'en voir l'intérieur. L'ordinaire a seul le pouvoir d'accorder cette faveur, et il en use rarement. Le médecin du roi et le chirurgien ont cependant leurs entrées libres aussi souvent que leur ministère le requiert. M. Gaulthier, homme d'un grand savoir en physique et en botanique, et maintenant le médecin du couvent, m'a accompagné dans cette visite. Nous vîmes d'abord l'hôpital, dont je vais donner une description, et nous entrâmes ensuite dans le couvent, qui est contigu à l'hôpital. C'est un grand bâtiment en pierre, à trois étages, divisé à l'intérieur en longs corridors, sur lesquels donnent, de chaque côté, des cellules, des salles et des chambres. Les cellules des religieuses sont au troisième, elles sont petites, non peinturées en dedans et ornées d'images de saints, en papier, et d'un crucifix. Un lit à rideaux et garni de bonnes couvertures, un petit pupitre, une chaise ou deux en forment tout l'ameublement. Les chambres ne sont pas chauffées en hiver, mais il y a un poële dans le corridor, et les religieuses laissent la porte de leurs cellules ouverte, pour que la chaleur y pénètre.

Dans l'étage du milieu il y a des chambres où elles passent la journée ensemble, la salle de couture surtout, qui

est spacieuse, bien peinturée, bien ornée, et garnie d'un poële en fonte. Elles s'y livrent à des travaux d'aiguille, de broderie, de dorure, à la fabrication de fleurs artificielles en soie qui imitent très bien les fleurs naturelles. En un mot, elles sont toutes employées à des ouvrages délicats, convenables au rang qu'occupent ces dames dans la vie. Elles tiennent leurs assemblées dans une grande salle ; une autre est réservée pour celles qui sont indisposées, mais si la maladie a un caractère dangereux, on soigne la patiente dans une chambre séparée. Le noviciat forme aussi un appartement à part, ainsi que le réfectoire ou salle à manger, qui est garni de tables rangées le long des murs, et au centre, il y a une petite tribune sur laquelle je vois un livre français contenant la vie des saints du Nouveau Testament. Pendant le dîner toutes gardent le silence, à l'exception d'une des plus âgées, qui lit à haute voix du haut de la tribune. Le repas est suivi d'une lecture spirituelle. Chaque tablée tourne le dos au mur. Dans presque toutes les chambres, on voit sur un guéridon doré, un crucifix, des images de saints et des cierges; c'est là qu'elles disent leurs prières. Adossée à cet édifice est l'église, et tout près il y a une galerie spacieuse où se tiennent les religieuses pendant le service, et qui est séparée de l'église par un treillis qui leur permet tout juste de suivre l'office du regard, sans être vues elles-mêmes. Le prêtre reste dans l'église, et les nonnes lui présentent ses habits sacerdotaux à travers un guichet, l'entrée de la sacristie leur étant interdite, ainsi que celle de l'appartement où se tient le prêtre. Il y a encore nombre de salles et de chambres dont je ne me rappelle plus la destination. L'étage inférieur contient la cuisine, la boulangerie, les dépenses, etc. Dans les greniers on conserve les grains et fait sécher le linge. L'étage du milieu est entouré

d'une galerie où les religieuses ont la liberté d'aller prendre l'air. Du couvent on a une fort belle vue de tous côtés sur la rivière, les champs et les prairies en dehors de la ville. La maison possède un grand jardin, contenant toutes sortes d'arbres fruitiers, et entouré d'un mur élevé ; les religieuses ont la permission de s'y promener. Le couvent renferme environ cinquante nonnes, presque toutes d'un âge avancé, la plus jeune n'ayant guère moins de quarante ans. En ce moment il y a parmi elles deux postulantes qui reçoivent l'enseignement propre à la vie du cloître. Avant d'être admise à faire profession, la religieuse passe par un noviciat de deux ou trois ans, dans le cours duquel sa vocation s'éprouve. Car pendant ce temps la novice peut laisser le couvent à volonté, si la règle monastique ne lui convient pas. Mais dès qu'elle a été reçue religieuse, et qu'elle a prononcé des vœux, elle doit y passer sa vie entière. Si une nonne montre des dispositions à vouloir changer son mode d'existence, on l'enferme dans une chambre d'où elle ne peut plus sortir. Les religieuses de ce couvent ne vont jamais plus loin qu'à l'hôpital, qui est tout près, et même en fait partie. Elles y prennent le soin des malades. Je me suis laissé dire par plusieurs personnes — voire par des dames—qu'aucune jeune fille ne se décide à entrer au couvent qu'après avoir atteint un âge qui ne lui laisse que peu d'espoir de jamais trouver un mari. Les religieuses des trois couvents de Québec paraissent très vieilles, ce qui me fait croire qu'il y a quelque vérité dans cette assertion,

Tout le monde convient ici qu'il y a moins d'hommes que de femmes en Canada, parceque beaucoup d'hommes meurent en voyage, qu'un grand nombre vont aux Indes Occidentales pour s'y établir, et que d'autres succombent

dans les combats, etc. Delà, la nécessité pour quelques femmes d'entrer dans les couvents.

L'hôpital, je l'ai déjà dit, fait partie du couvent. Il renferme deux grandes salles et quelques chambres près de l'apothicairerie. Les salles contiennent deux rangées de lits de chaque côté. Les lits près du mur sont entourés de rideaux : les autres n'en ont pas. Tous sont garnis de bonnes couvertures et de draps doubles bien propres. Dès que le malade est debout, on refait son lit, de manière à garder l'hôpital dans un état de propreté et en bon ordre. Les couchettes sont à deux ou trois verges de distance les unes des autres, et entre chacune d'elles il y a une petite table. Les dortoirs sont chauffés avec d'excellents poëles en fonte, et de nombreuses croisées y laissent pénétrer la lumière. Les religieuses prennent soin des malades, leur apportent leurs repas, et voient à leurs besoins. En outre, l'hôpital a ses infirmiers et son chirurgien. Le médecin du roi est tenu de faire la visite une ou deux fois par jour ; il va d'un lit à l'autre et donne ses prescriptions. On reçoit généralement les soldats malades dans cet hôpital ; ils sont très nombreux en juillet et août, époque de l'arrivée des vaisseaux du roi, et en temps de guerre. Mais en d'autres temps, quand il n'y a pas beaucoup de militaires malades, leurs places sont données à d'autres patients, au fur et à mesure que les lits se vident. La maison est abondamment pourvue de tout ce qui est requis pour le soin des malades : provisions, médecines, combustible, etc. On met dans une chambre séparée ceux dont l'état demande plus de soin, afin d'empêcher qu'ils ne soient incommodés par le bruit.

La politesse des habitants, ici, est bien plus raffinée que celle des Hollandais et des Anglais des colonies appartenant à la Grande Bretagne ; mais en revanche, ces

derniers ne donnent pas autant de temps à leur toilette que les Français. Les dames, surtout, ornent et poudrent leurs cheveux chaque jour, et se papillottent chaque nuit. Cette coutume frivole n'est pas introduite dans les colonies anglaises. Les gentilshommes portent généralement leurs propres cheveux, mais il y en a qui font usage de perruques. Les gens de condition mettent du linge garni de dentelles ; tous les officiers de la couronne ont l'épée. Les gentilshommes, même ceux d'un rang élevé, le gouverneur-général excepté, lorsqu'ils vont en ville par un jour qui menace d'être pluvieux, portent leurs manteaux sur le bras gauche. Les amis de l'un et l'autre sexe, qui ne se sont pas vus depuis quelque temps, se saluent en s'embrassant mutuellement lorsqu'ils viennent à se rencontrer.

Je ne ferai pas une nouvelle mention des plantes que j'ai collectionnées en Canada, et que j'ai déjà en partie décrites, afin de ne pas fatiguer la patience des lecteurs par une ennuyeuse énumération. Si je remplissais mon journal de mes observations botaniques de tous les jours, et de mes descriptions d'animaux, d'oiseaux, d'insectes, de minéraux et d'autres curiosités semblables, il deviendrait de six à dix fois plus volumineux qu'il ne l'est. (1) Par conséquent, je réserve toutes ces notes, qui sont principalement des descriptions arides de curiosités naturelles, pour une *Flora Canadensis*, ou un autre ouvrage de ce genre. Je dirai la même chose de mes observations sur la médecine. J'ai recueilli fidèlement toutes les informations que j'ai pu me procurer dans mon voyage sur l'usage médical des plantes d'Amérique et des simples,

(1) Quel libraire en Suède pourrait entreprendre d'imprimer un pareil ouvrage à ses frais sans s'exposer à une perte considérable ? (*Note de l'auteur*)

dont quelques-uns passent en plus d'un endroit pour des remèdes souverains. Mais la médecine n'étant pas mon fort (bien que depuis ma jeunesse je l'aie toujours beaucoup aimée) j'ai probablement omis des circonstances remarquables dans mes descriptions de remèdes et de simples, et je sais qu'on ne peut jamais être trop précis sur de semblables sujets. Les médecins, par conséquent, ne tireront que peu ou point de profit de mes remarques, à cause des nombreuses lacunes qu'ils y trouveront.

C'est mon excuse pour avoir omis autant que possible, de faire mention des choses qui intéressent la médecine, et qui sont au-dessus de mes connaissances. Quant aux plantes du Canada, je puis ajouter ici, que plus vous allez au Nord, plus vous trouvez qu'elles ressemblent à celles de la Suède ; au septentrion de Québec, cette similitude se remarque dans la proportion d'un quart au moins.

Cependant certaines plantes ou arbres qui ont des qualités particulières ou sont employés à des usages spéciaux feront l'objet d'une courte mention, dans la suite de cet ouvrage.

La mousse de renne ou lichen, (*Lichen rangiferinus*) croît en abondance dans les bois autour de Québec.

M. Gaulthier, et plusieurs autres messieurs, m'ont assuré que les Français, dans les longues courses que leur commerce de fourrures avec les Indiens les oblige d'entreprendre au milieu des forêts, font quelquefois bouillir cette mousse et en boivent la décoction au défaut de meilleure nourriture, quand leurs provisions sont épuisées ; il paraît que ce breuvage est très nutritif. Des Français qui sont allés dans le pays du Labrador, où il y a beaucoup de rennes (appelés *Caribous* ici) (1) rapportent

(1) *Cervus Tarandus* (Ruminants). (M.)

que toute la terre y est, en beaucoup d'endroits, couverte de cette mousse, si bien que le sol parait aussi blanc que neige.

10 AOUT.

Aujourd'hui, j'ai dîné chez les jésuites. Je leur avais fait une visite il y a quelques jours, et dès le lendemain leur supérieur et un autre père jésuite vinrent m'inviter à dîner avec eux pour aujourd'hui. J'ai assisté au service divin dans leur église, qui fait partie de leur maison. Elle est très belle à l'intérieur, mais dépourvue de sièges, et il faut suivre l'office à genoux. Au dessus de l'église il y a un petit clocher à cadran. La maison qu'habitent les jésuites est magnifique, et a une apparence superbe tant du dehors qu'à l'intérieur—on dirait un vrai palais. C'est un édifice en pierre à trois étages, — outre le grenier — à toit carré très élevé et couvert en ardoise ; il ressemble au nouveau palais de Stockholm, et renferme entre ses murs une cour spacieuse. Ses dimensions sont telles que trois cents familles pourraient y loger à l'aise, et cependant, dans le moment, il n'abrite pas plus de vingt jésuites.

Mais quelquefois leur maison en contient un bien plus grand nombre, surtout au retour de ceux qui ont été envoyés comme missionnaires dans le pays. A chaque étage il y a un long corridor, sur lequel donnent des chambres, des salles ou d'autres pièces pour les pères ; ainsi que la bibliothèque, l'apothicairerie, etc.

Tout y est bien ordonné, et les jésuites sont des mieux partagés ici. Le collège forme une maison à part ; de grands vergers et des jardins potagers coupés de belles allées l'entourent de tous côtés. Outre les arbres de culture, il y a là de nombreux vétérans que la hache du bucheron

a respectés, seuls restes des forêts primitives qui ont vu les commencements de la ville. On y a planté aussi beaucoup d'arbres fruitiers, et le jardin est rempli de toutes sortes d'herbes et de végétaux, pour l'usage de la cuisine. Les jésuites dînent ensemble dans une grande salle. Des tables y sont placées tout le long des murs, et entre ces tables et les murs, il y a des sièges, mais non de l'autre côté. Adossée à l'un des murs, il y a une tribune d'où l'un des pères fait la lecture dans quelque ouvrage religieux, mais ce jour-là, la lecture fut omise ; tout le temps du repas fut employé à la conversation, et à faire honneur au dîner, un dîner vraiment somptueux, et comprenant une variété de mets comme dans les plus grands festins. Dans cet édifice spacieux, vous ne rencontrez pas une seule femme ; il ne contient que les pères et les frères. Ces derniers, tous des jeunes hommes élevés pour faire des jésuites, apprêtent eux-mêmes les mets et les apportent sur la table, car de domestiques proprement dits il n'y en a point. Outre l'Évêque, il y a trois sortes d'ecclésiastiques en Canada ; les jésuites, les prêtres (curés) et les récollets. Les jésuites, sont sans contredit, les plus considérés. C'est un dicton général, ici, passé en proverbe que, " pour faire un récollet, il faut une hachette, et un ciseau pour faire un prêtre, mais pour un jésuite, il faut un pinceau" (1). Les jésuites sont ordinairement très instruits, et adonnés à l'étude en même temps que très polis et agréables en compagnie. Il y a quelque chose qui plait dans tout leur maintien, et il n'est pas surprenant qu'ils captivent l'esprit du peuple. Ils parlent rarement de questions religieuses, ou bien quand il leur arrive d'en parler, ils ont le soin d'éviter les disputes.

---

(1) En français dans le texte.

Ils sont toujours prêts à rendre service, et quand ils voient que leur assistance est requise, ils préviennent toute demande d'aide en se mettant tout de suite à l'œuvre, pour faire ce que l'on attend d'eux. Leur conversation est très intéressante et instructive, et l'on ne peut s'ennuyer dans leur société. J'ai causé avec beaucoup de jésuites en Canada; je n'en ai pas trouvé un qui ne possédât ces qualités, à un degré éminent. Ils ont de grands biens dans ce pays qu'ils tiennent du roi de France. A Montréal, ils ont pareillement une belle église, une maison petite mais élégante, et un jardin à l'avenant. Ils ne se soucient pas de devenir prédicateurs de congrégations (curés) à la ville ou à la campagne ; ils laissent aux prêtres les cures, ainsi que les émoluments qui y sont attachés. Ils se consacrent entièrement à la conversion des païens, et leurs missionnaires sont dispersés dans toutes les parties du pays, à la poursuite de cette œuvre. Dans chaque bourgade ou village habités par les Indiens convertis, il y a un ou deux jésuites fixés au millieu d'eux pour leur apprendre à vivre en bons chrétiens, et les détourner des pratiques du paganisme.

Ainsi, il y a des jésuites, chez les Indiens convertis de Tadoussac, de Lorette, de Bécancour, de St François, du Sault St Louis, par tout le Canada. Cet ordre envoie pareillement des missionnaires parmi les nations non encore évangélisées, de sorte qu'il y a un jésuite dans chaque bourgade d'Indiens, s'efforçant en toute occasion de les christianiser, les suivant dans leurs grandes chasses d'hiver, en butte à des souffrances inimaginables, marchant dans la neige toute la journée, couchant en plein air par les plus gros froids ; sortant par tous les temps beaux ou mauvais, (car les Indiens n'ont nul souci de la température) vivant dans les huttes de ces sauvages, qui souvent

fourmillent de puces, et d'autres vermines, etc. Les jésuites endurent toutes ces peines en vue de la conversion de ces barbares, et aussi dans un but politique. Ils rendent souvent de grands services au roi, en invitant les Indiens à rompre leurs traités avec les Anglais, et à leur faire la guerre, ou bien à apporter leurs fourrures aux Français, et à ne pas permettre aux Anglais de trafiquer avec eux.

Mais tout cela n'est pas sans danger ; car quand les Indiens sont ivres, ils tuent quelquefois les missionnaires qui vivent au milieu d'eux, en affectant de les regarder comme des espions, après quoi, ils disent pour s'excuser, que le meurtre est l'œuvre de l'eau-de-feu.

L'évangélisation des sauvages est donc, comme je l'ai dit plus haut, l'occupation principale des jésuites. Ils ne vont pas visiter les malades dans la ville, ils n'entendent pas les confessions, n'assistent pas aux funérailles.

Je ne les ai jamais vus faisant des procesaions en l'honneur de la Vierge Marie, et des autres saints. Ils entrent rarement dans les maisons pour y prendre un repas; rarement ils acceptent une invitation, à moins qu'ils ne soient en voyage ; en un mot, on les considère comme des sujets chosis entre beaucoup d'autres, à cause de leurs talents supérieurs et de leurs qualités. On les regarde aussi comme gens très habiles, réussissant toujours dans leurs entreprises, et surpassant tous les autres en finesse et pénétration d'esprit. Aussi, ai-je remarqué souvent qu'ils ont des ennemis en Canada. Ils ne reçoivent dans leur société que des sujets qui promettent. On ne trouve pas d'imbéciles parmi eux. Les prêtres, de leur côté, aussi, reçoivent dans leurs rangs les meilleurs sujets qu'ils peuvent trouver, mais les moines sont moins particuliers. Les jésuites qui demeurent ici viennent tous de France, et beaucoup y retournent après

un séjour de quelques années. Quelques uns (dont cinq ou six sont encore vivants) natifs du Canada sont allés en France, et y ont été admis au nombre des jésuites ; mais aucun d'eux n'est jamais revenu en Canada ; pour quelle cause ? je l'ignore. Pendant mon séjour à Québec, un des prêtres s'est démis de sa cure avec la permission de l'évêque pour se faire jésuite, au grand mécontentement des autres prêtres, qui se sont demandés si le changement d'état de leur confrère était dû à ce qu'il croyait leur condition trop petite pour lui. Il y a des paroisses dans la campagne qui paient des redevances aux jésuites, mais elles sont desservies par des prêtres nommés par l'évêque, et les jésuites ne perçoivent que les cens et rentes. Les jésuites ne trafiquent ni dans les peaux ni dans les fourrures, laissant ce soin entièrement aux marchands.

Cette après-midi j'ai visité la bâtisse appelée le Séminaire, où tous les prêtres vivent en commun. C'est une grande maison en pierre, divisée en corridors, avec chambres de chaque côté. Elle est à plusieurs étages, et tout près il y a un beau jardin rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers, et d'herbes potagères, et coupé d'allées.

De là, on a la plus belle vue de tout Québec. Les prêtres du Séminaire ne le cèdent guère aux jésuites sous le rapport de la politesse, et j'ai passé un temps des plus agréables en leur compagnie.

Les prêtres (curés) forment la seconde et la plus nombreuse classe du clergé dans le pays et desservent la plus grande partie des églises, tant dans la ville que dans les villages, à l'exception des bourgades d'Indiens convertis ; cependant, quelques-unes de ces paroisses ont des missionnaires pour curés. Il y a deux Séminaires en Canada, un à Québec et l'autre à Montréal. Les prêtres

du Séminaire de Montréal sont de l'ordre de St. Sulpice et desservent seulement l'île de Montréal, et la ville du même nom. Dans toutes les autres églises du Canada, ce sont des prêtres appartenant au Séminaire de Québec qui officient.

Les premiers, ou ceux de l'ordre de St Sulpice, viennent tous de France : on m'assure qu'ils n'admettent aucun natif du Canada parmi eux. Au Séminaire de Québec, ce sont les natifs du Canada qui forment la majorité. Il y a des écoles à Québec et à St Joachim, pour préparer aux ordres les enfants du pays. Ils y apprennent le latin et les sciences qui ont le plus de rapport avec l'état auquel on les destine. Cependant, on n'est pas toujours heureux dans le choix des sujets et des gens de capacités médiocres sont souvent ordonnés.

Les curés ne paraissent pas très forts sur le latin, car quoique le service se fasse dans cette langue, et qu'ils lisent leurs bréviaires et d'autres livres chaque jour, cependant la plupart ne parlent le latin que très difficilement. Tous les prêtres du Séminaire de Québec sont consacrés par l'évêque. Les deux Séminaires ont de grands revenus, qu'ils tiennent de la libéralité du roi ; celui de Québec a au-dessus de trente mille livres par an. Toute la contrée sur le côté ouest de la rivière St Laurent, depuis la ville de Québec jusqu'à la baie St Paul, appartient à cette communauté, et elle a d'autres domaines. Elle concède les terres aux colons moyennant une certaine rente, et le paiement annuel de cette rente, suivant les conventions, assure aux enfants ou aux héritiers des colons la possession tranquille du sol. Pour une pièce de terre de trois arpents de large sur trente, quarante ou cinquante arpents de profondeur, on donne annuellement un écu, plus un couple de poulets;

redevances vraiment insignifiantes. Partout où il y a des pouvoirs d'eau, le Séminaire a bâti des moulins à scie dont il retire un revenu considérable. Celui de Montréal possède tout le terrain occupé par la ville, et toute l'île de Montréal. On m'assure que la rente foncière de la ville et de l'île rapporte soixante-dix mille livres, à part de ce que les prêtres reçoivent pour dire des messes, baptiser, entendre des confessions (1), célébrer des mariages et des services funéraires, etc. Tout le revenu provenant des rentes foncières appartient aux Séminaires seuls, et les prêtres de la campagne n'y ont aucune part. Mais comme celui de Montréal, qui ne compte que seize prêtres, a plus de revenus qu'il ne peut en dépenser, il envoie chaque année à la maison-mère, en France, une grosse somme d'argent. Les rentes foncières appartenant au Séminaire de Québec sont employées pour l'usage de ses membres, et l'entretien d'un certain nombre de jeunes gens, qui sont élevés pour la prêtrise. Les curés des paroisses de la campagne perçoivent la dîme, ainsi que certains honoraires casuels pour la visite des malades (2), etc. Si la paroisse est trop petite, le roi donne au desservant une somme additionnelle. Lorsqu'un prêtre de la campagne devient infirme, après une carrière bien remplie, on le recueille au Séminaire. Ces communautés ont la nomination des curés sur leurs terres, mais elle appartient à l'évêque dans les autres paroisses.

Les récollets forment la troisième classe d'ecclésiastiques en Canada. Ils ont une grande et belle maison

(1) M. Kalm a dû tenir ce renseignement de quelqu'esprit fort assez peu au fait des us et coutumes du tribunal de la pénitence, le seul où la justice s'administre pour rien. (M.)

(2) La visite des malades n'a jamais enflé aucun casuel, croyons-nous. (M.)

et une très jolie église qu'ils desservent, et tout auprès, un jardin spacieux qu'ils cultivent avec soin. A Montréal et à Trois-Rivières ils sont aussi bien établis qu'ici. Ils ne se mettent pas en peine de choisir des sujets brillants pour leur communauté ; au contraire, ils prennent tous ceux qu'ils peuvent avoir. Ils ne se martèlent pas le cerveau pour acquérir la science, et l'on m'assure qu'à peine ont-ils endossé l'habit monastique, non-seulement ils cessent d'étudier, mais ils oublient le peu qu'ils savaient avant. Ils couchent sur une natte ou un matelas dur. J'ai vu cependant de bons lits dans les cellules de quelques-uns d'entre eux. Ces moines n'ont pas de biens, ici, ayant fait vœu de pauvreté ; ils vivent principalement d'aumônes. Les jeunes moines ou frères vont, munis de besaces, quêter de maison en maison. Ils n'ont pas de congrégations (cures) dans le pays, mais quelquefois ils vont évangéliser les sauvages. En outre, dans chaque fort qui contient quarante hommes, le roi tient un de ces moines comme aumônier ; il lui fournit le logement, la nourriture, le service, en un mot, il pourvoit à tous ses besoins, et lui donne en outre deux cents livres par an, dont moitié va à la communauté, l'aumônier gardant l'autre moitié pour lui. A bord des vaisseaux du roi, il n'y a pas d'autres prêtres que ces moines qui, en conséquence, sont regardés par le peuple comme gens du roi. Quand un curé de la campagne vient à mourir, et qu'un successeur ne peut lui être nommé immédiatement, on y envoie un de ces religieux pour desservir la paroisse pendant que la place reste vacante. Les récollets viennent en partie de France ; les autres sont natifs du Canada. Il n'y a pas d'autres moines en Canada ; cependant, de temps en temps, il arrive ici, sur les vaisseaux du roi, un religieux de l'ordre de St. Augustin, ou de quelqu'autre ordre, mais il n'y fait qu'un

court séjour, et s'en retourne le plus souvent sur le même vaisseau.

11 AOUT.

Ce matin, j'ai fait une promenade hors les murs avec M. Gaulthier, le médecin du roi, pour collectionner des plantes et visiter un couvent de femmes à quelque distance de Québec. Ce monastère, magnifique édifice en pierre, occupe un site charmant, entouré qu'il est de champs, de prairies et de bois au travers desquels on voit Québec et la rivière St Laurent; un hôpital pour les vieillards indigents, les infirmes, etc., fait partie du monastère; il est divisé en deux salles: l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Les religieuses subviennent aux besoins des malades des deux sexes, avec cette différence, néanmoins, qu'elles ne font que préparer la nourriture des hommes, apporter leurs mets, enlever la nappe après le repas et leur donner des remèdes, laissant le reste du service aux domestiques; mais dans l'appartement des femmes, elles font tout le service elles-mêmes. Le règlement de l'hôpital est le même que celui de l'hôpital de Québec. Par une faveur toute spéciale, l'évêque, à la prière du Marquis de la Galissonnière, gouverneur-général du Canada, m'a accordé la permission de visiter ce couvent; aucun homme n'y peut entrer sans une permission de l'ordinaire, et c'est un honneur qui s'accorde rarement. L'abbesse, suivie d'un grand nombre de religieuses, nous a conduits dans tous les appartements. La plupart de ces nonnes appartiennent à des familles nobles, et l'une d'elles est la fille d'un gouverneur. Il y en a beaucoup qui paraissent âgées, mais il y en a aussi quelques unes très jeunes et fort jolies. Il m'a semblé qu'elles étaient

plus polies que les religieuses de l'autre couvent. Quant à la division des chambres, elle est la même que dans cette dernière maison, à l'exception de quelques meubles en plus dans les cellules; les lits sont entourés de rideaux bleus; il y a une couple de petits bureaux avec une table au milieu, et des tableaux suspendus aux murs. Les cellules n'ont pas de poëles. Mais les salles et les chambres dans lesquelles les nonnes se réunissent, ou qui sont occupées par les malades, sont chauffées par un poële en fonte. Le nombre des religieuses est indéterminé ici, et si j'en juge par mes yeux, il est très considérable. Il y a aussi quelques novices qui se préparent à faire leur profession. De petites filles sont envoyées ici par leurs parents pour être élevées par les sœurs dans les principes de la religion chrétienne, et apprendre à faire toutes sortes d'ouvrages de dames. Le couvent, à distance, paraît comme un palais; il a été fondé par un évêque dont les restes, dit-on, reposent dans l'église.

Nous avons botanisé dans les champs voisins jusqu'à l'heure du dîner, et de retour au couvent nous nous sommes mis à table avec le chapelain, un vénérable père récollet très âgé. Les mets, tous apprêtés par les religieuses elles-mêmes, étaient aussi nombreux et variés que sur la table des grands. Il y avait, en outre. plusieurs sortes de vins et beaucoup de conserves. Il parait que les revenus du monastère sont considérables. L'édifice est surmonté d'un clocheton contenant une cloche. Quand on considère les grandes étendues de terrain que le roi a données aux couvents, aux jésuites, aux prêtres et à plusieurs familles nobles, il semblerait n'avoir presque rien gardé pour lui-même.

Notre framboisier commun est extrêmement abondant ici; il couvre les coteaux et court sur les lisières

des champs, et les bords des rivières, en longues haies qui, en cette saison, paraissent toutes rouges, tant les branches de l'arbuste sont chargées de baies en pleine maturité. On les donne comme dessert après dîner, au naturel ou en confitures.

Le sorbier, ou frêne sauvage (1), est très commun dans les bois environnants.

On regarde ici le nord-est comme le vent le plus perçant. Des personnes dignes de foi m'ont assuré que l'aquilon, quand il est très violent en hiver, passe à travers les murs d'épaisseur moyenne, si bien que toute la muraille en dedans de la maison est couverte de neige ou d'une gelée blanche, et qu'une chandelle placée près d'un mur plus mince est presque soufflée par l'air qui le transperce. Le nord-est endommage jusqu'aux maisons en pierre, surtout à leur pignon septentrional qu'il faut réparer souvent. Les vents du nord et du nord-est sont pareillement redoutés ici comme les plus glacés. En été, le premier amène généralement la pluie.

La différence de climat entre Québec et Montréal est très grande. Le vent et la température à Montréal sont souvent tout l'opposé de ce qu'ils sont à Québec. L'hiver n'y est pas aussi rigoureux. Plusieurs espèces de poires (2) délicieuses qui viennent bien à Montréal, ne réussissent pas ici, et la gelée les détruit fréquemment. Québec a généralement plus de temps pluvieux que Montréal ; le printemps y commence moins vite et l'hiver plus tôt, et toutes les espèces de fruits y mûrissent une semaine ou deux plus tard qu'à Montréal.

---

(1) *Sorbus aucuparia, Sorbier des oiseaux* (Rosacées-Pomacées). (M.)

(2) *Pirum*, fruit du Poirier *Pirus* (Rosacées-Pomacées). (M.)

12 AOUT.

Cette après-midi, je suis sorti de la ville avec mon serviteur, pour aller passer une couple de jours à la campagne, afin d'avoir plus de loisir pour examiner les plantes qui croissent dans les bois, et le pays en général. Dans le but de me faciliter cette excursion, le gouverneur-général avait envoyé chercher un Indien de Lorette pour nous servir de guide, et m'indiquer en même temps l'usage que les aborigènes font des plantes naturelles. Cet Indien était un anglais de naissance qui fut pris par les sauvages il y a trente ans, alors qu'il n'était encore qu'un petit garçon, et adopté par eux, suivant leur coutume, pour tenir la place d'un des leurs tué par l'ennemi. Depuis ce temps il est toujours resté avec eux ; devenu Catholique Romain, il s'est marié avec une femme Indienne, s'habille comme un Indien, parle anglais et français et plusieurs des idiômes sauvages. Dans les guerres entre les Français et les Anglais, les tribus amies des Français ont fait beaucoup de prisonniers des deux sexes dans les colonies anglaises, les ont adoptés et mariés avec des gens de leur nation. Il s'en suit que le sang indien en Canada est très mélangé de sang européen, et une grande partie des sauvages maintenant vivants peuvent se dire d'origine anglaise. Chose remarquable, la plupart des individus qu'ils ont ainsi pris pendant la guerre, et incorporés à leurs nations, les jeunes gens surtout, ont refusé de retourner dans leur pays natal, alors même qu'il était en leur pouvoir de le faire, résistant aux sollicitations de leurs plus proches parents, venus exprès pour les chercher, et préférant la vie licencieuse des sauvages aux douceurs du foyer paternel. Ces Indiens d'adoption s'habillent comme les sauvages, et font tout à la mode indienne. Ce n'est pas

chose aisée que de les distinguer des vrais Indiens, si ce n'est par leur couleur, qui est un peu plus blanche. Il y a aussi un grand nombre de Français qui sont allés habiter avec les Indiens et ont adopté leur manière de vivre. Au contraire, c'est à peine si l'on connaît un Indien qui ait adopté les coutumes européennes; ceux qui ont été faits prisonniers pendant la guerre ont toujours cherché à retourner au milieu des leurs, même après avoir joui, pendant plusieurs années de captivité, de tous les privilèges des Européens en Amérique.

Les terres que nous parcourons sont partout divisées en champs et en prairies ou pâturages. Nous ne voyons que fermes et maisons de fermiers. Près de la ville, le sol est plat et coupé, ci et là, par des ruisseaux limpides. Les chemins sont excellents, larges et bordés de fossés de chaque côté, dans les terrains bas. Mais à mesure qu'on s'éloigne de la ville, le sol devient plus élevé ; on dirait des terrasses échelonnées les unes au-dessus des autres. Le sol de ces plateaux est uni et très fertile, et on n'y voit pas de pierres. Sous ce riche terreau il y a un fond de roche feuilletée, si commune ici, et qui se divise en petits fragments sous l'action de l'air. Ces couches sont tantôt horizontales, tantôt perpendiculaires, comme dans plusieurs autres localités autour de Québec. Toutes les collines sont cultivées ; sur le sommet de plusieurs on distingue des villages pittoresquement groupés autour de belles églises. Les prairies sont généralement dans les vallées, quoiqu'il y en ait sur les coteaux. Bientôt après, nous jouissons de la plus belle perspective possible, du haut d'une de ces éminences. A l'est nous avons une vue splendide de Québec ainsi que de la rivière St Laurent. Plus loin, au levant, une longue chaine de hautes montagnes court sur une ligne parallèle au fleuve, quoiqu'elle en soit

éloignée de plusieurs milles. A l'occident, à quelque distance du plateau que nous occupons, les collines se changent en une autre longue chaine de très hautes montagnes rapprochées les unes des autres, et courant aussi parallèlement à la rivière, c'est-à-dire du sud au nord. Ces masses imposantes sont formées d'une pierre grise, composée de plusieurs espèces de pierres (1) dont je ferai une mention spéciale dans la suite. Il semblerait que l'ardoise de ces montagnes est de date aussi ancienne que la pierre grise, puisque d'immenses blocs de cette pierre s'y trouvent au sommet, tandis que c'est l'ardoise qui en forme la base.

Les hautes prairies en Canada sont excellentes, et de beaucoup préférables à celles des environs de Philadelphie et des autres colonies anglaises. Plus j'avance au nord, plus elles sont belles, et plus le gazon en est riche et fourni. L'herbe ici est de deux sortes, savoir: une espèce d'herbe à feuilles étroites (2), et dont les épis (3) contiennent trois ou quatre fleurs si petites que la plante pourrait facilement être prise pour l'agrostis, et dont la graine est à base pubescente. L'autre plante, qui croît dans les prairies, est le trèfle blanc (4). Ces deux sortes d'herbes forment le foin des prairies, et ce foin est très fourni et serré. Le paturin des prés (Poa) a une tige assez élevée, mais ses épis sont très minces. Au pied de cette herbe, le sol est couvert de trèfle, de sorte que l'on ne peut trouver de meilleures prairies que celles-là. Toutes ces prairies ont été auparavant des champs de blé ; on y voit encore la trace de

(1) Conglomérats. (M.)
(2) *Poa angustifolia*, Linn.
(3) *Spiculæ tri vel quadri-floræ minimæ ; semina basi pubescentia.*
(4) *Trifolium repens*, Linn.; *Trifolium pratense album*, C. B.

la charrue. On ne les fauche qu'une fois l'été, parce que le printemps commence tard.

Les cultivateurs sont maintenant occupés à faire leurs foins et à les rentrer, et il y a environ une semaine qu'ils ont commencé ces travaux. Il y a de grands tas de fourrage près de la plupart de leurs prairies. Lorsque le foin est humide, on le met en monceaux de forme conique.

Comme les bestiaux sont parqués dans les pâturages de l'autre côté des bois, et confiés à la garde de vachers en cas de nécessité, beaucoup de colons se dispensent de clôturer leurs terres.

Les champs sont très grands. Je n'ai pas vu de fossés nulle part : ce n'est pourtant pas manque de besoin, ainsi qu'il m'a semblé en certains endroits. Ces champs sont divisés en planches larges de deux ou trois verges entre les raies. La hauteur perpendiculaire d'une planche de son milieu au fond du sillon, est de près d'un pied. Tout le blé est du blé d'été ; le froid durant l'hiver détruisant le grain qui a été déposé dans la terre, on n'en sème pas l'automne. Le blé blanc est très commun dans les champs ; il y a aussi de grandes pièces de pois, d'avoine, de seigle d'été en quelques endroits, et d'orge çà et là. Près de chaque ferme on voit un carré planté de choux, de citrouilles et de melons. Les champs ne sont pas toujours ensemencés ; on les laisse en friche tous les deux ans. On ne laboure pas les terres en friche durant l'été, de sorte que les herbes sauvages y croissent en pleine liberté, et les bestiaux les broutent pendant toute la saison (1).

(1) Suit dans l'original une description des clôtures en usage près de Québec, qui ne peut être intéressante que pour les Suédois, et non pour une nation comme l'Angleterre, qui a fait de si grands progrès dans l'art de cultiver la terre. (F.)

Les habitations dans la campagne sont bâties indistinctement en pierre ou en bois. Il n'entre pas de brique dans la construction des maisons en pierre, on n'en fait pas encore assez pour cela, ici. On emploie les matériaux que l'on trouve dans le voisinage, l'ardoise noire surtout. Cette ardoise qui parait compacte lorsqu'on la casse, se feudille lorsqu'elle est exposée à l'air ; cependant cela ne tire pas à conséquence, vû que les pierres tiennent ferme au mur, et ne s'en détachent pas. A défaut de cette espèce de schiste, on construit les maisons avec des moellons ou de la pierre à sablon, et quelquefois avec une pierre grisâtre. Les murs ont deux pieds d'épaisseur, rarement moins. On peut se procurer la pierre à chaux partout dans le voisinage. Presque toutes les maisons à la campagne sont en bois ; quelques unes sont enduites à l'extérieur. Les joints sont remplis avec de la glaise au lieu de mousse. Les maisons ont rarement plus d'un étage de haut. Chaque chambre a, ou sa cheminée, ou un poële, ou les deux ensemble. Les poëles ont la forme d'un carré oblong ; quelques uns sont entièrement en fer, et des dimensions qui suivent : longueur deux pieds et demi, hauteur un pied et demi, largeur un pied et demi. Ces poëles en fer viennent tous de la fonderie des Trois-Rivières. D'autres sont en brique ou en pierre, de la grandeur à peu près des poëles en fonte, et recouverts au sommet d'une plaque de fer. La fumée est conduite dans la cheminée par un tuyau en fer. En été les poëles sont enlevés. Arrivés à Lorette dans la soirée, nous allâmes passer la nuit chez les Jésuites.

13 AOUT.

Sur le matin, nous continuons notre excursion à travers la forêt en gagnant les hautes montagnes, à la recherche

de plantes rares et de curiosités. Le terrain est plat et couvert d'un bois épais, excepté dans les endroits marécageux. Près de la moitié des plantes que nous rencontrons croissent dans les bois et les marais de Suède.

Voici deux sortes de cerisiers sauvages qui sont probablement de simples variétés de la même espèce, quoiqu'ils diffèrent sous plusieurs rapports. Tous les deux sont communs en Canada, et produisent des baies rouges. L'un, appelé tout simplement *cerisier* par les Français, porte des fruits qui ont le goût de notre cerise des Alpes, et leur âcreté est telle qu'elle fait contracter la bouche et les joues. Les baies de l'autre espèce ont un goût légèrement acidule et agréable (1).

L'ellébore à trois feuilles (2) croît en grande quantité dans les bois, et en beaucoup d'endroits il couvre tout le sol. Cependant il préfère un terrain humide qui n'est pas trop trempé ; l'oseille sauvage (3), et la Circée de montagne, ou Herbe des Magiciennes (4), lui tiennent compagnie. Ses graines ne sont pas encore mûres, et la plupart de ses tiges n'en portent pas du tout. Cette plante est appelée la tissavoyanne jaune par tout le Canada. Les Indiens se servent de ses feuilles et de sa tige pour donner une belle couleur orange à certains ouvrages en peaux dans lesquels ils excellent. Les

(1) J'ai décrit comme suit dans mon journal l'arbre appelé cerisier par les Français : *Cerasus foliis ovatis serratis, serraturis profundis fere bubulatis, fructu racemoso*, et l'autre, *Cerasus foliis lanceolatis cronato-serratis, acutis, fructu fere solitario.*

(2) *Helleborus trifolius.* (Renonculacées). (M.)

(3) *Oxalis aceto sella*, Linn. c'est le Rumex Petite-Oseille (Polygonacées.) (M.)

(4) *Circæa Alpina*, Linn. Circée des Alpes. On l'appelle aussi Herbe de St. Etienne. (Onagrariées). (M.)

Français, qui ont appris cela d'eux, teignent la laine et d'autres tissus avec cette plante.

Nous atteignîmes avec beaucoup de difficulté le sommet d'une des plus hautes montagnes, mais, à mon grand désappointement, je n'y ai rien trouvé que je n'eusse déjà vu en Canada. Nous n'eûmes pas même le plaisir de la perspective, les bois qui couronnent le sommet de cette éminence obstruant la vue. En fait d'arbres, j'ai noté le charme, ou *Carpinus Ostrya*, Linn., l'orme d'Amérique, l'érable rouge, l'érable à sucre, cette espèce d'érable qui guérit les brûlures (que je n'ai pas encore décrite), le hêtre, le bouleau commun, le merisier (1), le sorbier (ou cormier), le pin du Canada, appelé pruche, le viorne aux feuilles dentelées (2), le frêne, le cerisier que je viens de décrire, et l'if baccifère. (3)

Les moucherons sont plus nombreux que nous ne l'aurions désiré. Leur piqure irrite la peau, et les Jésuites de Lorette disent que le meilleur préservatif contre leurs attaques est de se frotter le visage et les parties nues du corps avec de la graisse. On prétend aussi que l'eau fraîche est le meilleur remède contre leur piqure, pourvu que l'on ait le soin de laver les plaies tout de suite.

Il était nuit quand nous retournâmes à Lorette, après un examen minutieux des plantes que nous avions rencontrées.

14 AOUT.

Lorette est un village situé à trois milles français (lieues) à l'ouest de Québec, habité principalement par des Indiens de la nation Huronne, convertis à la religion catholique. Le village occupe le bord d'une petite

(1) *Betula nigra*, Linn.

(2) *Viburnum Dentatum* (Caprifoliacées). (M.)

(3) *Taxus baccata* (Conifères). (M.)

rivière qui, en cet endroit, tombe avec grand bruit du haut d'un rocher, et fait tourner un moulin à scie et un moulin à farine. Lorsque le jésuite qui les dessert y vint pour la première fois, ils vivaient dans des cabanes (wigwams) faites sur le modèle de celles des Lapons. Depuis, ils se sont bâti des habitations à la mode française. Chaque maison est divisée en deux parties, dont l'une est la chambre à coucher et l'autre la cuisine, qui contient un petit four en pierre, recouvert à son sommet d'une plaque de fer. Les lits sont rangés contre le mur et dépourvus de draps et de couvrepieds ; l'Indien, lorsqu'il se couche, s'enroule dans la même couverture qu'il a portée toute la journée. Les autres meubles et ustensiles paraissent également misérables. La petite église du village est vraiment jolie avec sa flèche élevée couverte en ferblanc, qui contient une cloche. On prétend qu'elle a un air de ressemblançe, par sa forme et ses dimensions, avec la *Santa Casa* de Lorette en Italie, d'où vient le nom de Lorette donné à ce village. Près de l'église il y a une maison de pierre servant de presbytère, et occupée par les deux jésuites domiciliés ici. Le service divin est aussi régulièrement suivi que dans aucune autre église catholique, et j'ai été charmé de voir le zèle des Indiens, surtout des femmes, et de les entendre chanter, avec de belles voix, dans leur idiôme, toutes sortes de cantiques. Leur habillement ressemble à celui des autres sauvages ; les hommes cependant aiment à porter des gilets, ou vestes, comme les Français. Les femmes restent fidèles au costume indien. Il est certain que ces barbares et leurs ancêtres ont depuis longtemps, et même lors de leur conversion à la religion chrétienne, fait un vœu à Dieu de ne jamais boire de liqueurs fortes. Ce vœu, ils l'ont gardé d'une manière inviolable jusqu'à présent, et il est très

rare d'en voir sous l'influence de la boisson ; pourtant, Dieu sait si l'eau de vie et les autres liqueurs enivrantes ont généralement de l'attrait pour les Indiens qui, bien souvent, préféreraient mourir plutôt que de s'en priver.

Ces Indiens ont choisi les Français pour modèles en beaucoup d'autres choses que la construction de leurs maisons. Ils cultivent tous le maïs, et quelques uns ont de petits champs de blé et de seigle. Plusieurs d'entre eux ont des vaches. Ils sèment dans leurs pièces de maïs cette plante, si commune chez nous, que nous appelons soleil (1), et ses graines forment un des ingrédients de leur sagamité, ou soupe au maïs. Le maïs qu'ils cultivent ici est de l'espèce naine, qui mûrit plus tôt que l'autre ; ses grains sont plus petits, mais ils donnent plus de farine et d'une meilleure qualité en proportion.

Il vient à maturité généralement au milieu, et quelquefois à la fin d'août.

Le blé d'hiver de Suède et le seigle d'hiver ont été essayés en Canada pour voir comment ils s'acclimateraient ; car on ne sème ici que le blé d'été, l'expérience ayant démontré que le blé et le seigle de France semés en automne ne supportent pas l'hiver. Le Dr. Sarrazin (à ce que m'a dit le doyen des deux jésuites ici) s'est procuré de Suède une petite quantité de blé et de seigle de l'espèce dite d'hiver. Elle fut semée en automne, passa l'hiver sans dommage aucun et rapporta de beaux grains, à épis plus petits que le blé du Canada, il est vrai, mais près du double plus pesants, et ce grain donna une plus grande quantité de belle farine que le blé d'été. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi l'expérience n'a pas été

(1) *Helianthus annuus*, composées-sénécionidées. (M.)

continuée—On ne peut, me dit-on, faire ici avec la farine de blé d'été du pain blanc qui vaille celui fait en France avec la farine de blé d'hiver. Je tiens de plusieurs personnes que tout le blé d'été maintenant cultivé ici vient de Suède ou Norvège ; car les Français à leur arrivée, ont trouvé le froid en Canada trop sévère pour leur blé d'hiver et leur blé d'été ne venait pas toujours à maturité, à cause du peu de durée de la saison. Ils commencèrent en conséquence à regarder le Canada comme un pays à peu près inhabitable. C'est alors qu'ils songèrent à l'expédient qui leur a si bien réussi de faire venir leur blé des pays du Nord de l'Europe.

Je retournai de jour à Québec, faisant des observations botaniques en chemin.

15 AOÛT.

Le nouveau gouverneur-général de tout le Canada, le Marquis de la Jonquière, est arrivé la nuit dernière, dans le port de Québec ; mais comme il était tard, il a remis son entrée officielle à aujourd'hui. Parti de France le 2 juin, il n'a pu parvenir plus tôt au lieu de sa destination, les bancs de sable rendant la navigation très difficile aux vaisseaux de fort tonnage dans la rivière St Laurent. Les navires ne se risquent pas à monter sans un vent favorable à cause des coudes nombreux qu'il leur faut tourner, et cela dans un chenal souvent très étroit.

Ce jour est en outre un jour de grande fête : celle de l'Ascension (l'Assomption) de la Vierge Marie, qui est célébrée avec la plus grande pompe dans les pays Catholiques-Romains. Le 15 août de cette année sera donc une date doublement remarquable, tant à cause de la fête, qu'à cause de l'arrivée du nouveau gouverneur-général

qui est toujours reçu avec beauconp d'éclat, ce fonctionnaire ayant, ici, le rang d'un vice-roi.

Vers huit heures, les principaux habitants de la ville se sont assemblés dans la maison de M. de Vaudreuil qui vient d'être nommé gonverneur de Trois-Rivières et dont le père a été gouverneur-général du Canada. Sa maison est dans la basse-ville. M. le Marquis de la Galissonnière, gouverneur-général jusqu'à ce jour, et qui partira pour France à la première occasion, y vint pareillement, accompagné de tous les officiers publics. Je fus invité à assister à la cérémonie. A huit heures et demie le nouveau gouverneur-général est descendu de son vaisseau dans une chaloupe couverte d'un tapis rouge, et au même moment les canons du haut des remparts, donnèrent le signal de mettre en branle toutes les cloches de la ville. Les personnes de distinction descendirent au rivage pour rendre hommage au gouverneur, qui, à son débarquement de la chaloupe, fut reçu par le Marquis de la Galissonnière. Après qu'ils se furent salués l'un l'autre, le commandant de la ville présenta au nouveau gouverneur-général dans le langage le plus éloquent, une adresse à laquelle il répondit fort laconiquement et qui fût suivie d'une salve générale des canons des remparts. Toute la rue jusqu'à la cathédrale était bordée d'hommes sous les armes appartenant pour la plupart à la classe bourgeoise. Le gouverneur-général se dirigea vers la cathédrale, passant entre cette double haie. Il portait un habillement rouge tout galonné d'or. Ses gens, en livrée verte, le précédaient le fusil sur l'épaule. A son arrivée à la cathédrale il fut reçu par l'évêque du Canada revêtu de ses habits pontificaux, la tête couverte d'une large mitre dorée, une haute crosse d'argent massif à la main et entouré de son clergé. Après une courte adresse de l'évêque au gouverneur-général, un

prêtre accompagné de deux autres ecclésiastiques, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, qui tenaient en mains des cierges allumés, survint apportant un crucifix d'argent fixé au bout d'un long bâton qu'il lui donna à baiser.

Ensuite le cortège se dirigea vers le chœur en passant par la grande allée dans l'ordre suivant : l'évêque suivi de son clergé, les gens du gouverneur marchant tête couverte et le fusil sur l'épaule, puis le gouverneur lui-même avec sa suite et la foule. A l'entrée du chœur, le gouverneur-général et le général de la Galissonnière s'arrêtèrent devant une stalle couverte d'un tapis rouge, et y restèrent pendant tout le temps de la messe, qui fut célébrée par l'évêque lui-même. De l'église il se rendit au palais où les personnages de marque vinrent lui rendre leurs hommages. Les religieux des différents ordres avec leurs supérieurs respectifs vinrent aussi lui témoigner leur joie de son arrivée.

De toute cette foule qui s'était portée au devant du gouverneur, aucun ne resta pour le dîner à l'exception de ceux qui avaient été invités d'avance, et j'eus l'honneur d'être de ce nombre. Le repas dura fort longtemps et fut aussi somptueux que l'occasion le demandait.

Le gouverneur-général, marquis de la Jonquière, était un homme de haute taille et paraissant alors âgé d'un peu plus de soixante ans. Il s'était battu avec les anglais sur mer dans la dernière guerre ; —le combat fut acharné, mais les anglais étant de beaucoup supérieurs en nombre tant en vaisseaux qu'en hommes, il perdit la bataille et fut obligé de se rendre. Il fut blessé en cette occasion par une balle, qui lui traversa l'épaule de part en part.

Quoique d'un caractère affable, il savait conserver sa dignité avec ceux qui recherchaient sa faveur.

Beaucoup des messieurs présents à ce banquet, m'ont assuré que le moyen suivant était employé avec succès pour garder frais durant l'été le vin, la bière ou l'eau.

On met le liquide dans des bouteilles qu'on a le soin de bien boucher ; on enveloppe les bouteilles dans des linges mouillés et on les suspend en plein air. Ce procédé réussit toujours.

Pour entretenir l'humidité des linges, il faut les mouiller de temps en temps dans l'eau la plus froide qu'on peut trouver. Le vin ou tout autre liquide contenu dans les bouteilles, est toujours d'une température plus basse que l'eau, avec laquelle on a humecté les linges.

Ce moyen de rafraîchir les boissons réussit pareillement, même si les bouteilles sont exposées au soleil. (1)

16 AOUT.

Le Thuya occidental (2) ou arbre de vie (Conifères) croît en grande abondance en Canada ; mais il est moins commun dans le midi. Le point le plus éloigné dans cette direction où j'en ai vu, est un endroit un peu au sud de Saratoga dans la province de New-York ; j'en ai vu aussi près

(1) Il a été observé dans plusieurs expériences qu'un liquide plongé dans un autre liquide et qu'on expose ensuite à l'air pour en faciliter l'évaporation, se refroidit à un degré remarquable ; et plus vite s'opère l'évaporation, que l'on accélère au moyen de plongements repétés, plus grand est le refroidissement. Ainsi l'esprit de vin qui s'évapore plus promptement que l'eau, perd sa chaleur aussi plus tôt ; et l'esprit de sel ammoniac extrait de la chaux vive, encore plus volatil que l'esprit de vin, est aussi plus susceptible de diminution de calorique. Pour stimuler l'évaporation on brasse le vaisseau qui contient le liquide et on l'expose à l'air ou bien on souffle dessus avec la bouche, ou en se servant d'une paire de soufflets.— Voyez de Mairan. Dissertation sur la glace. Prof. Richman in Nov. Comment. Petrop. ad an. 1747 et 1748 p. 284 et Dr. Cullen dans Edinburgh Physical and literary Essays and Observations, Vol. II, p. 145. (F.)

(2) *Thuya occidentalis*, Linn. *Lignum-vitae*—arbre voisin du cyprès—toujours vert commun en Chine et en Canada.

de *Casses* dans la même Province—ces deux localités sont à 42° 10m de latitude nord. M. Bartram cependant m'a dit n'avoir trouvé qu'un seul arbre de cette espèce en Virginie, près des chûtes de la rivière James. Le Dr. Colden assure aussi qu'il a vu cet arbre en plusieurs endroits aux environs de son château de Coldingham qui est situé entre New York et Albany à 40° 30m de latitude nord. Les Français par tout le Canada l'appellent *Cèdre blanc* ainsi que les Anglais et Hollandais d'Albany. Les anglais en Virginie ont donné le nom de Juniper à une espèce de Thuya qui croît chez eux.

Les terrains qu'il habite ne se ressemblent pas toujours, néanmoins il préfère généralement un sol humide et marécageux, et il y atteint une grande hauteur. Sans s'y plaire autant, il vient bien, aussi, sur les collines rocailleuses et les terrains remplis de roches couvertes de plusieurs espèces de mousses. (1) Lorsque les rivages de la mer sont montagneux et parsemés de roches moussues, il est rare que le Thuya ne s'y trouve pas. On le rencontre ça et là sur les côteaux qui bordent les rivières, sur certains plateaux dont le sol se compose d'une sorte de poussière de terreau. Il est à remarquer que ces endroits sont impregnés d'une eau à saveur âcre, et qu'ils reçoivent l'humidité de contrées plus élevées. J'ai vu cependant de ces arbres dans des lieux passablement secs ; mais ils n'y parviennent jamais à une croissance considérable.

Ils sont assez communs dans les crevasses des montagnes, mais ils y végètent pauvrement. Les plus grands individus de cette espèce que j'aie remarqués dans les bois en Canada, avaient de trente à trente-six pieds de

(1) *Lichen, brion, hypne.*

haut. Sur la tranche horizontale d'un arbre de dix pouces de diamètre (mesure précise) j'ai compté quatre-vingt-douze cernes autour du tronc (1) ; sur un autre arbre d'un pied et deux pouces de diamètre, j'en ai compté cent quarante-deux. (2)

Les habitants du Canada emploient le bois de cet arbre aux usages suivants ; reconnu pour être le plus durable, le moins sujet à la pourriture et pour se conserver sain pendant plus qu'âge d'homme, il est choisi, de préférence à tout autre, pour les clôtures. Tous les pieux qu'on enfonce dans le sol, sont du bois de Thuya, ainsi que les palissades des forts, les planches qui entrent dans la construction des maisons et ces pièces minces qui forment à la fois le fond et les membrures des canots d'écorce si communs ici, ce bois ayant à la fois la flexibilité et la légèreté requises pour cet emploi, surtout quand il est vert.

On considère le bois de Thuya comme l'un des meilleurs combustibles pour les fours à chaux. Avec ses branches on fait des balais ; les brindilles et les feuilles de l'arbre étant naturellement ramassées toutes ensemble, cela les rend éminemment propres à cet usage. Les Indiens qui ont le monopole de cette industrie vont en écouler les produits dans les villes. Je ne me souviens pas d'avoir vu en Canada d'autres balais que ces balais de cèdre. Les branches du Thuya fraîchement coupées ont une odeur particulière assez agréable dont s'imprègne fortement l'air des maisons où l'on étrenne l'un de ces utiles instruments de ménage.

---

(1) Il est bien connu que tous les arbres n'ont qu'un cerne par année, de sorte que le nombre des cernes indique celui des années de l'arbre ainsi que la rapidité ou la lenteur de sa croissance. (F.)

(2) L'écorce des arbres n'entre pas dans le mesurage de leurs diamètres. (F.)

Le Thuya est employé à différents usages médicaux.

Le commandant du fort St Fréderic le recommandait fortement contre les douleurs rhumatismales. Il m'a dit avoir vu souvent essayer avec un succès remarquable sur plusieurs personnes, une sorte d'onguent composé de feuilles fraîches de Thuya pilées dans un mortier et bouillies avec du saindoux. Cet onguent étendu sur un linge, appliqué ensuite sur la partie malade, procure un soulagement certain en peu de temps.

On recommande, contre ces douleurs violentes qui montent et descendent dans les cuisses, et qui quelquefois se répandent par tout le corps—l'application d'un cataplasme composé de feuilles d'une espèce de Polypode (1) (4[5),et de cônes de Thuya (1[5) que l'on commence par réduire séparément en poudres grossières pour les mêler ensuite; puis on verse sur ce mélange de l'eau de lait chaud, et le tout forme un topique que vous étendez sur une toile dont vous vous enveloppez le corps ; mais vû que cet emplâtre brûle comme le feu, on a soin ordinairement de se ceindre d'une autre toile avant de l'appliquer, autrement il écorcherait la peau. J'ai entendu préconiser ce remède outre mesure par des personnes qui avaient fait l'expérience de son efficacité. Un Indien Iroquois m'a dit qu'un décocté de feuilles de Thuya est bon pour la toux. Dans le voisinage de Saratoga on se sert de cette tisane dans les fièvres intermittentes.

Le Thuya garde ses feuilles et sa verdure pendant tout l'hiver ; ses graines sont mûres vers la fin de septembre (vieux style.) (2) Le 4 Octobre de cette année (1749)

(1) *Polypodium fronde pinnata pinnis, alternis ad basin superne appendiculatis*—genre de plantes cryptogames de la famille des fougères.

(2) C'est-à-dire suivant la manière de compter les jours et les mois avant l'introduction du calendrier grégorien. (M.)

une partie des cônes, surtout ceux qui s'étaient trouvés les plus exposés à la chaleur du soleil, avaient déjà laissé tomber leurs graines, et les autres commençaient à s'ouvrir. A ce propos, il convient de noter une singularité qu'offre cet arbre, en commun, du reste, avec beaucoup d'autres en Amérique. Il est certain qu'il se plait dans les marais et les bois épais; on peut dire avec assurance que ce sont ses lieux de prédilection. Et cependant c'est à peine si l'on y trouve un seul arbre qui porte des graines—tandis qu'un individu de cette espèce qui a crû accidentellement en dehors du bois, sur le bord de la mer ou dans un champ en plein air, en porte toujours en abondance. J'ai, en maintes occasions, fait cette observation sur le Thuya.

Il en est de même de l'érable à sucre, de l'érable qui est bonne pour guérir les écorchures, du sapin blanc, du pin appelé *Pérusse* (1) du mûrier et de plusieurs autres arbres.

17 AOUT

Aujourd'hui, je suis allé visiter le couvent des Ursulines, qui est tenu à peu près sur le même pied que les deux autres couvents. Il est situé dans la ville et possède une fort belle église. Les religieuses, qui sont renommées pour leur piété, vont moins au dehors que les autres. L'entrée du monastère est strictement interdite aux hommes, à moins d'un permis spécial de l'évêque, ce qui est une grande faveur. Le médecin du roi et le chirurgien, seuls ont leurs entrées libres, pour la visite des malades. A la demande du marquis de la Galissonnière, les portes du cloître me furent gracieusement

(1) C'est la pruche probablement, qui, cependant, appartient au genre sapin, *Abies Canadensis*. (M.)

ouvertes. J'étais accompagné du médecin du roi M. Gaulthier. A notre arrivée, nous fûmes reçus par l'abbesse entourée d'un grand nombre de religieuses, la plupart avancées en âge. De là, nous passâmes à l'église où, comme c'était un dimanche, nous vîmes des religieuses agenouillées ça et là qui disaient leurs prières. L'abbesse et les nonnes se mirent aussi à genoux en entrant dans l'église, et M. Gaulthier et moi en fimes autant.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers un oratoire ou petite chapelle dédiée à la Vierge Marie. Puis nous visitâmes la cuisine, le réfectoire, la salle de travail—pièce très belle et très spacieuse. On y fait toutes sortes d'ouvrages délicats, images dorées, fleurs artificielles etc. Le réfectoire est disposé de la même manière, que dans les deux autres monastères. Les tables sont munies en dessous de petits tiroirs dans lesquels chaque religieuse serre sa serviette, son couteau et sa fourchette et autres menus objets. Les cellules sont petites ; mais chaque religieuse a la sienne—Les murs ne sont pas peints ; un petit lit, une chaise, une table avec un tiroir et sur cette table un crucifix, et des images de saints en composent tout l'ameublement. On nous fit entrer ensuite dans une chambre remplie de jeunes demoiselles dont les plus âgées pouvaient avoir une douzaine d'années, envoyées là par leurs parents pour apprendre à lire et recevoir l'instruction religieuse. On leur permet de sortir une fois par jour pour aller voir leurs familles, mais elles ne doivent pas rester longtemps absentes. Quand elles savent lire et connaissent leurs devoirs de religion, on les rend à leurs parents. Près du couvent, il y a un beau jardin entouré d'un mur élevé ; il appartient à la maison et est fourni de toutes sortes d'herbes culinaires et d'arbres fruitiers. Les sœurs travaillent et dînent en silence tandis

que l'une d'elles fait la lecture à haute voix. Mais après le dîner, elles ont la permission de se promener pendant une heure ou deux dans le jardin, ou de se recréer dans l'intérieur du couvent. Après que nous eûmes vu tout ce qu'il y avait de remarquable dans ce monastère nous prîmes congé de l'abbesse et de ses nonnes.

A la distance d'environ un quart de mille suédois à l'ouest de Québec, il y a une source d'eau minérale chargée d'ocre de fer et ayant un gout ferrugineux très prononcé. M. Gaulthier l'a prescrite avec succès dans des cas de constipation et dans d'autres maladies du même genre.

On assure qu'il n'y a pas de serpents venimeux dans les bois et les campagnes autour de Québec et que l'on peut marcher dans les prairies en toute sureté. Je n'ai pas trouvé de reptiles qui cherchassent à mordre ; au contraire, ils semblaient plutôt disposés à prendre la fuite.

Dans les régions méridionales du Canada, il en est autrement, il faut se tenir toujours sur ses gardes.

Une très petite espèce de fourmi noire (1) vit en société dans des retraites creusées sur les flancs des collines boisées ; elle ressemble beaucoup à notre fourmi de Suède.

21 AOUT

Aujourd'hui, le gouverneur-général a reçu des représentants des trois nations Indiennes de ce pays, savoir ; des Hurons, des Micmacs et des Anies (Agniers). (2) Ces derniers dont la tribu fait partie de la nation Iroquoise alliée des anglais, étaient prisonniers de guerre.

---

(1) *Formica nigra.* Linn.

(2) Probablement des Onidoes. (F.)

Les Hurons appartenaient au groupe d'indiens établis à Lorette et convertis à la religion chrétienne. Ils sont grands, robustes, bien faits et de couleur cuivrée. Leur chevelure noire et courte, est rasée sur le front d'une oreille à l'autre. Ils n'ont ni chapeaux ni casquettes, mais plusieurs portent des pendants d'oreilles. Les uns ont toute la figure, et même jusqu'aux cheveux peints de vermillon ; mais d'autres se sont contentés de quelques bariolages sur le front et près des oreilles. Le rouge est évidemment leur couleur préférée. J'en ai vu cependant qui avaient toute la face barbouillée de noir.

Plusieurs d'entre eux ont la figure et le corps couverts de tatouages, formés de couleurs imprégnées dans des piqûres à la peau et partant indélibiles. La manière de les faire sera décrite dans la suite de cet ouvrage. (1) Ces desseins sont ordinairement noirs ; tantôt c'est un serpent qu'on s'est peint sur chaque joue, tantôt ce sont des croix ou des flèches, un soleil ou n'importe quel objet suivant le caprice ou l'imagination des individus. Il y en a qui ont de semblables desseins sur la poitrine, les cuisses, toutes les parties du corps ; d'autres n'en ont pas du tout. Leur habillement se compose d'une chemise blanche ou en toile à carreaux et d'un morceau de gros drap à longs poils, de couleur bleue ou blanche, garni en bas d'une bordure bleue ou rouge.

Ils portent cette couverture sur leurs épaules ou enroulée autour de la taille. Leur cou est orné d'un collier de *Wampums* violets alternant avec de petits *Wampums* bleus. Ces grains de nacre, menus et ressemblant à des perles oblongues, sont faits de l'écaille d'une espèce de bivalve que les anglais appellent *Clams*. (2) Au bout du

(1) Il est probable qu'il l'a donnée plutôt dans ses Mémoires à l'Academie de Stockholm, car elle ne se trouve pas dans la suite de son voyage. (F.)

(2) *Venus mercenaria*. Linn. Nous avons vu plus haut que le mot anglais *clams* désigne aussi les écailles de la Tridacne. (M.)

collier de wampums beaucoup d'indiens portent, pendue sur la poitrine, une grosse pièce de monnaie française marquée à l'effigie du roi, ou une grande écaille d'une belle couleur blanche qu'ils estiment à un haut prix, et qui, en effet, a une valeur considérable. Enfin d'autres n'ont aucun ornement autour du cou ; ils vont toujours la poitrine découverte, sur laquelle se balance leur sac a tabac fait de peau de bête sauvage le poil tourné en dehors. Leurs chaussures de cuir ont une grande ressemblance avec les souliers sans talons des femmes de la Finlande. Ils s'enveloppent les jambes dans des mocassins de drap bleu, qui leur tiennent lieu de bas ; j'ai vu des paysans russes se couvrir les pieds et les jambes de la même manière.

Les Micmacs s'habillent comme les Hurons, mais ils s'en distinguent par leurs cheveux longs et droits couleur de jais. Presque tous les Indiens ont la chevelure noire et raide, cependant j'en ai vu quelques-uns qui l'avaient passablement frisée. Mais il faut remarquer qu'il est difficile de juger de la vraie complexion des sauvages du Canada, tant leur sang s'est mélangé avec celui des Européens, soit par suite de leur coutume d'adopter des prisonniers des deux sexes, ou bien à cause de leur fréquent commerce avec les Français qui, en voyageant dans le pays, contribuent pour une bonne part à l'accroissement des familles des Indiens, dont les femmes ne sont pas très-farouches. Les Micmacs n'ont pas généralement la taille élevée des Hurons. Je n'ai jamais vu d'Indiens qui eussent les cheveux aussi longs et aussi droits que les leurs. Leur langage diffère de celui des Hurons, et il y a un interprête ici exprès pour eux.

Les Anies (Agniers) présents à la conférence sont

presque les seuls survivants d'un parti de cinquante braves qui prit le sentier de guerre, sous prétexte de servir l'Angleterre, dont leur nation est l'alliée, mais en réalité pour piller dans le voisinage de Montréal. Les Français ayant eu vent de cette expédition leur tendirent une embuscade et en tuèrent quarante-quatre à la première décharge de leurs fusils; de sorte qu'il n'en resta debout que les quatre individus qui étaient ici aujourd'hui, plus deux autres, malades en ce moment. Ils sont aussi grands que les Hurons dont ils parlent la langue, mais ils n'ont pas la figure aussi ovale qu'eux et il y a quelque chose de cruel dans leur regard; au reste, leur costume est le même que celui des autres Indiens. Ils tiennent leurs cheveux relevés par derrière au moyen d'une plaque de fer-blanc de forme oblongue fixée sur la nuque. L'un d'eux avait pris une fleur de rose-tremière en passant dans un jardin où plusieurs de ces plantes étaient en pleine floraison à cette époque de l'année, et se l'était mise dans les cheveux sur le sommet de la tête. Chaque sauvage avait sa pipe en pierre-à-chaux originairement de couleur grise, mais noircie par l'usage et fixée à un long tuyau de bois. Il n'y avait pas de femmes Indiennes présentes à cette entrevue. Dès que le gouverneur-général fût entré et se fût installé dans son fauteuil pour ouvrir la conférence, les Micmacs s'assirent par terre à la façon des Lapons, mais les autres Indiens prirent des siéges.

Il n'y a pas d'imprimeries maintenant en Canada, quoiqu'il y en ait eû autrefois. Les livres sont importés de France et les mandats sont tous écrits, même le papier-monnaie. On donne pour raison de l'absence d'établissements typographiques la crainte que l'imprimerie ne soit un moyen de propager des libelles contre le gouvernement et la religion. Mais la vraie raison est, je

crois, la pauvreté du pays. Aucun imprimeur ne pourrait trouver à vendre un nombre suffisant de livres pour gagner sa vie. Il se peut aussi que la France tienne à se réserver les bénéfices résultant de l'exportation des livres dans sa colonie.

A quelques égards les repas ne sont pas les mêmes en Canada que dans les provinces anglaises. Cela dépend peut-être de la différence des coutumes, des goûts et de la religion entre les deux nations. On fait ici trois repas par jour, le déjeûner, le dîner et le souper. Le déjeûner se prend généralement entre sept et huit heures; on est très matineux dans ce pays, à commencer par le gouverneur-général qui donne audience dès sept heures, à son lever. Les uns se contentent d'un morceau de pain trempé dans de l'eau-de-vie, d'autres commencent par le petit verre et mangent un crouton ensuite, ou avalent une tasse de chocolat; beaucoup de dames prennent du café. Il ne manque pas de gens qui ne déjeûnent qu'à midi. Je n'ai jamais vu faire usage de thé ici; on peut se procurer le café et le chocolat des colonies françaises de l'Amérique du Sud, tandis que pour le thé il faut le faire venir de la Chine, et je suppose qu'on ne trouve pas que ce breuvage vaille l'argent qu'il faudrait débourser pour se le procurer. Midi est l'heure du dîner, repas où l'on sert une grande variété de mets chez les gens de qualité et aussi chez les bourgeois, quant ils reçoivent des étrangers à leur table. Le pain, de forme ovale, est fait de farine de froment. Le couvert de chaque personne se compose d'une serviette, d'une cuillière et d'une fourchette. On donne des couteaux quelquefois, mais en général on les omet, chaque dame et monsieur ayant soin d'apporter son propre couteau. Les cuillières et les fourchettes sont en argent et les assiettes en porcelaine de Hollande. Le

repas commence par une soupe qui se mange avec beaucoup de pain, puis viennent les viandes fraîches de toutes sortes, bouillies et rôties, le gibier, les volailles, fricassées ou en ragoûts, et diverses espèces de salades. On boit généralement du bordeaux, mêlé d'eau, au dîner. La bière d'épinette est aussi très en vogue. Les dames boivent de l'eau, rarement du vin. Après le dîner vient le dessert qui comprend une grande variété de fruits : des noix de France ou du Canada au naturel ou confites, des amandes, du raisin, des noisettes, plusieurs espèces de baies qui viennent à maturité dans la saison d'été, comme les groseilles et les gadelles, des atocas confits dans de la mélasse, des conserves, en sucre, de fraises, de framboises, de mûres et d'autres fruits de ronces. Le fromage entre aussi dans le dessert, ainsi que le lait que l'on prend, à la fin, avec du sucre. Le vendredi et le samedi on s'abstient de viande, suivant les règlements de l'Eglise Catholique Romaine, ce qui ne veut pas dire qu'on se laisse mourrir de faim. Ce jour-là on fait bouillir toutes sortes d'herbes culinaires et de fruits, on sert du lait, du poisson, des œufs apprêtés de différentes manières. Le concombre coupé en tranches et mangé avec de la crême est un mets excellent. Quelquefois on le sert au naturel ; chaque convive s'empare d'un de ces rafraîchissants cucumis, le pêle, le coupe en morceaux et le mange à la croque au sel comme on fait des raves. Le melon est en abondance ici et on l'offre toujours avec du sucre, mais non le vin ou l'eau-de-vie. Les Français et les Anglais, qui ont de si belles plantations de canne-à-sucre dans leurs possessions des Indes Occidentales, ne consomment pas la moitié autant de sucre que nous, Suédois.

Les Français ne disent de grâces ni avant ni après les repas, mais ils font le signe de la croix, pas tous cepen-

dant. Immédiatement après le dîner, ils prennent une tasse de café sans crême. Le souper se donne ordinairement à sept ou entre sept et huit heures du soir, et il se compose des mêmes mets que le dîner. Le pudding est inconnu ici ; on sait préparer le punch, mais il n'est pas d'usage de le passer.

23 Aout.

En beaucoup d'endroits dans les environs on se sert de chiens pour apporter l'eau de la rivière. Aujourd'hui même, j'ai vu deux mâtins d'assez forte taille, attachés à une petite charrette, l'un devant l'autre, complètement harnachés comme des chevaux et le mors en gueule. Il y avait un tonneau dans la charrette ; un gamin courant derrière la voiture dirigeait l'attelage qui, à peine arrivé au bord de la rivière, y entra de son plein gré ; quand le tonneau fut rempli, les chiens remontèrent la côte avec leur charge qu'ils traînèrent jusqu'à la maison de leur maître. Il m'a été donné de voir pareil équipage plus d'une fois pendant mon séjour à Québec. Quelquefois on n'attelle qu'un chien au tonneau qui est plus petit en proportion. Ces animaux ne sont pas très-gros, c'est à peine si leur taille dépasse celle de nos mâtins de ferme. Les gamins qui les conduisent sont armés de grands fouets avec lesquels ils excitent leur ardeur au besoin. On ne leur fait pas seulement porter l'eau, mais aussi le bois et d'autres fardeaux.

En hiver les voyageurs au Canada ont l'habitude d'atteler des chiens à de petits traîneaux construits sur un modèle exprès, et dans lesquels ils déposent leurs vêtements, leurs provisions, etc. Ce mode de transport est surtout commun parmi les pauvres dans leurs courses, qu'au reste, ils ne font jamais qu'à pied.

Presque tout le bois que les indigents ramassent dans les forêts en hiver est charroyé par cet utile animal qui, en conséquence, a reçu le nom de " cheval du pauvre." On met ordinairement une paire de chiens devant chaque charge de bois. J'ai vu plus d'une fois des dames se donner le plaisir d'une promenade en hiver avec ce singulier attelage, qui va plus vite qu'on serait porté à le croire quand les chemins sont bien battus. Un chien de moyenne taille peut traîner une seule personne sur une route unie. Des vieillards m'ont assuré que les chevaux étaient tellement rares dans leur jeunesse que presque tout le charriage par terre se faisait avec des chiens. Je tiens aussi de plusieurs Français qui ont voyagé parmi les Esquimaux sur la terre du Labrador, que non-seulement ils se servent de chiens pour le transport de leurs provisions, mais aussi pour se faire voiturer eux-mêmes sur de légers traîneaux.

25 Aout.

Il y a beaucoup de ruisseaux sur les collines à l'ouest de la ville. Ces buttes sont formées d'une sorte de schiste ardoisier noir déjà mentionné, et sont assez escarpées pour que l'ascension en devienne fatigante. Elles ont une hauteur perpendiculaire de vingt à vingt-quatre verges. Leurs sommets dépourvus d'arbres et recouverts d'une légère couche de terre reposant sur l'ardoise, sont cultivés ou laissés en pâturages. Il est difficile de comprendre d'où viennent les nombreux ruisseaux qui courent sur ces collines nues et quelquefois en descendent avec la rapidité de vrais torrents. Est-ce que ces élévations auraient la propriété d'attirer l'eau de l'atmosphère ? Si oui, est-ce durant le jour ou pendant la nuit que se fait cette mystérieuse opération ? Ou bien est-ce que le schiste argileux dont elles sont formées aurait cette vertu ?

Tous les chevaux canadiens sont forts, vifs, bien faits, aussi grands que nos chevaux de cavalerie et d'une race importée de France. Les habitants ont la coutume de couper la queue à leurs chevaux, ce qui est une vraie cruauté ici, puisqu'on les prive ainsi de leur unique moyen de défense contre les moucherons, les taons et les hippobosques. Cette coutume vient peut-être de ce qu'ils attellent leurs chevaux l'un devant l'autre; et pour empêcher celui de devant de blesser les yeux de celui qui est dans les timons en agitant sa queue, ils auront pris le parti d'écourter tous leurs chevaux.

Le gouverneur-général et quelques-uns des principaux de la ville ont des carrosses, mais le reste du peuple se sert de cabriolets. On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à élever un si grand nombre de chevaux (1) que les bestiaux manquent de fourrage en hiver.

Les vaches, de la taille de notre vache de Suède, viennent de France aussi. Il est admis que le bétail né, ici, d'animaux importés d'Europe n'en atteint jamais les proportions. Cette dégénération est attribuée à la rigueur excessive des hivers canadiens, qui oblige le

(1) Dès 1709 l'intendant, Antoine Denis Raudot, avait fait une ordonnance dans le but de restreindre le nombre de chevaux; il défendait aux habitants, surtout à ceux du gouvernement de Montréal, de garder plus de deux chevaux et un poulin; ceux qui en avaient davantage étaient tenus de les vendre ou de les tuer. Le préambule de cette ordonnance, qui ne manquerait pas d'actualité encore aujourd'hui, se lit comme suit :

" Etant informés que les habitants du gouvernement de Montréal nour-
" rissent une trop grande quantité de chevaux, ce qui les empêche
" d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur
" véritable intérêt, puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux
" qu'ils élèvent, et qu'au contraire, ils en retireraient beaucoup des bêtes-
" à-cornes et à laine qu'ils élèveraient avec les fourrages que consomment
" les dits chevaux ...."—(M.)

cultivateur de tenir ses bestiaux renfermés dans l'étable et pauvrement nouris. Le plus grand nombre de vaches ont des cornes, j'en ai vu cependant qui étaient dépourvues de cet appendice frontal. Une vache sans cornes serait une curiosité inouïe en Pensylvanie. La chair des bœufs et des veaux engraissés à Québec est préférable à celle des animaux de boucherie élevés à Montréal, elle est beaucoup plus grasse et plus savoureuse. Cette différence est attribuée aux prés salés du bas du fleuve. En Canada les bœufs tirent avec leurs cornes, mais dans les colonies anglaises ils tirent par le garrot comme les chevaux. Les vaches varient de couleur, mais la plupart sont ou rouges ou noires.

Chaque habitant élève ordinairement quelques moutons qui lui fournissent toute la laine dont il a besoin pour se vêtir. Mais les meilleures étoffes viennent de France. Le mouton importé ici dégénère, et sa progéniture encore plus que lui-même. Le manque de nourriture pendant l'hiver est, dit-on, cause de cette dégénérescence.

Je n'ai pas vu de chèvres en Canada, et on m'assure qu'il n'y en a pas. Dans les colonies anglaises, on n'en rencontre que dans les villes seulement, où on les garde pour certains malades qui boivent le lait de chèvre sur l'avis de leurs médecins.

Les herses sont de forme triangulaire; deux des côtés ont six pieds de long, le troisième en a quatre. Les dents, comme le reste de l'instrument, sont en bois, longues d'environ cinq pouces, et distantes d'autant les unes des autres.

L'aspect du pays, à environ un quart de mille suédois au nord de Québec, sur le côté ouest de la rivière

St. Laurent, est magnifique. Le terrain est très escarpé près du fleuve et s'élève de plus en plus à mesure qu'il s'en éloigne. En beaucoup d'endroits, il est naturellement divisé en terrasses. Du sommet de ces éminences, le regard du touriste embrasse, comme dans un vaste panorama, Québec, qu'on voit distinctement au sud, la rivière St. Laurent à l'est, et la multitude de vaisseaux à voiles de toutes grandeurs qui en montent ou descendent le cours ; et à l'ouest, un long amphithéâtre de montagnes s'abaissant graduellement depuis celles dont la masse imposante borne l'horizon jusqu'aux collines dont le pied forme la berge du fleuve. Toute la contrée est en état de culture et divisée en champs, en prairies ou pâturages. La plupart des terres sont couvertes de riches moissons de blé, d'avoine blanche et de pois. La campagne est parsemée de fermes et d'habitations dont quelques-unes fort belles ; il n'y en a pas deux qui se touchent. Les maisons sont généralement bâties en pierre à chaux noire et blanchies à l'extérieur. Beaucoup de ruisseaux et de cours d'eau descendent des éminences et des montagnes qui les dominent. Ces hauteurs sont entièrement formées d'une espèce de schiste ardoisier sujette à se diviser en feuillets au contact de l'air, et que recouvre une croûte de terre végétable de deux ou trois pieds d'épaisseur. Le sol des champs est partout mélangé de particules de cette ardoise, et les bords des ruisseaux dont les lits sont très creux en sont aussi composés. Dans ces couches de schiste, on trouve une espèce de pierre calcaire gris de fer qui, broyée, émet une odeur semblable à celle de la pierre puante.

On est actuellement à construire au-dessous de Québec plusieurs navires pour la marine royale ; cependant, avant mon départ, il est arrivé un ordre de France défendant de mettre sur les chantiers des vaisseaux de

guerre, permettant néanmoins de finir ceux qui y étaient déjà. On a trouvé, paraît-il, que le chêne d'Amérique ne vaut pas celui d'Europe pour la construction des navires.

Cet arbre est assez rare près de Québec, et lorsqu'il y croît, il est si petit qu'il ne peut servir. Aussi, fait-on venir le chêne des régions du Canada qui avoisinent la Nouvelle-Angleterre. Mais tous les chênes de l'Amérique septentrionale ont la propriété de durer plus longtemps et de résister mieux à la pourriture, à mesure qu'ils croissent plus au nord et *vice versa*. Le bois de construction qui vient des confins de la Nouvelle-Angleterre est apporté en trains flottants ou radeaux par les rivières qui se jettent dans la grande rivière St Laurent, près du lac St Pierre. Une partie du chêne employé vient aussi du pays situé entre Montréal et le fort St Frédéric ou fort Champlain, mais il n'est pas aussi estimé que le premier, sans compter qu'il faut le faire descendre d'une distance plus considérable.

26 AOUT.

On m'a montré un morceau de terre verte apporté des pays d'en haut au général Marquis de la Galissonnière ; c'était une sorte de glaise dont toutes les parties adhéraient fortement les unes aux autres, et dont la couleur ressemblait à celle du vert-de-gris. (1)

Tous les ruisseaux en Canada contiennent des écrevisses (2) de la même espèce que les nôtres ; les Français en sont friands et disent que le nombre en a grandement diminué depuis qu'on leur fait la chasse.

(1) Elle était probablement imprégnée de particules de minerai de cuivre. Ne serait-ce pas la terre à phosphate.

(2) Crustacés de l'ordre des Décapodes macroures. (M.)

Les habitants de la campagne paraissent très-pauvres. Ils n'ont guère plus que le strict nécessaire. Ils se contentent de pain et d'eau et portent tous leurs autres produits, tels que le beurre, le fromage, les viandes, les œufs et les volailles, à la ville, pour les convertir en argent avec lequel ils achètent des vêtements et de l'eau-de-vie pour eux, et des robes pour leurs femmes. Malgré leur pauvreté, ils sont toujours d'humeur joyeuse et gaillarde.

29 AOUT

A la demande du gouverneur-général, le Marquis de la Jonquière, et du Marquis de la Galissonnière, je partis avec quelques gentilshommes français, pour aller visiter une mine d'argent, ou de plomb, qu'on disait exister près de la baie St. Paul. J'étais bien aise d'entreprendre ce voyage, comme cela me donnait occasion de voir une plus grande étendue du pays. Conséquemment, nous partîmes en bateau pour notre excursion et descendîmes la rivière St. Laurent. On faisait alors la récolte, et les paysans travaillaient dans leurs champs. La moisson du blé et de l'avoine était déjà commencée depuis une semaine.

Vus de la rivière, les environs de Québec sont des plus pittoresques. La ville est très-élevée, et ses églises et ses monuments s'aperçoivent de fort loin. Les vaisseaux, dans la rivière, au-dessous de la cité, ornent le paysage de ce côté. La poudrière, qui couronne le sommet de la montagne sur laquelle s'élève la ville, domine tous les autres édifices. La campagne, qui se déroule sous nos regards le long de notre course, ne nous offre pas un aspect moins enchanteur. La rivière St. Laurent coule du sud au nord en cet endroit ; les deux côtés en sont bien cultivés, cependant, celui de l'ouest, l'est

davantage. Les rives sont hautes et coupées à pic. Plusieurs belles collines détachées, de grands champs, éblouissants de la blancheur du blé mûr qui les couvre, et de magnifiques forêts d'arbres à feuilles décidues (1) donnent à la contrée un aspect tout-à-fait agréable. De temps en temps, apparaissait une église en pierre, et de distance en distance, des ruisseaux venaient se perdre dans la rivière. On a bâti des moulins à vent et même des moulins à scie sur les cours d'eau de quelque importance. Après avoir fait un mille et demi (français), (2) nous arrivâmes à l'île d'Orléans, grande île qui a 7½ milles de long, sur deux milles (français) de large, dans sa plus vaste étendue. Elle émerge du sein des flots comme une montagne, et ses rives sont escarpées et bien boisées. Il y a cependant des espaces sur la côte où il n'y a plus d'arbres, des maisons de ferme occupant les éclaircies. L'île est bien cultivée, et l'on n'y trouve que de belles maisons construites en moëllons, de vastes champs de blé, des prairies, des pâturages, des bois d'arbres à feuilles décidues et quelques églises en pierre.

Nous entrâmes dans le bras de la rivière qui coule sur la côte occidentale de l'île d'Orléans, et qui offre la voie la plus courte. On lui donne à peu près un quart de mille (français) de largeur, mais les vaisseaux ne peuvent y naviguer, à cause des bancs de sable avoisinant les pointes de terre qui s'avancent dans la rivière, du peu de profondeur de l'eau, et aussi à cause des rochers

(1) Arbres qui perdent leurs feuilles en automne ou avant la nouvelle pousse. Ce terme *décidu* s'emploie par opposition à celui de persistant. (M.)

(2) Le lecteur n'a pas oublié que par cette locution "mille français," l'auteur désigne une lieue. (M.)

et des pierres du fond. Les rivages offraient toujours le même coup d'œil qu'auparavant

Sur le côté ouest, ou plutôt sur la terre ferme, les collines près de la rivière sont composées d'une pierre à chaux noire, employée par les paysans dans la construction de leurs maisons, qui sont cependant blanchies à l'extérieur. Quelques habitations sont en pierres meulières. Une chaîne de dix montagnes, qui se déroule sur la côte occidentale et s'étend du sud au nord, s'approche graduellement du rivage : de sorte que la distance entre ces hauteurs et le fleuve qui, à Québec, est de près de deux milles (français), diminue peu à peu jusqu'à neuf milles (français) en aval de la rivière, où les hauteurs touchent presque aux rives. Ces montagnes sont bien boisées ; cependant, en quelques endroits, les forêts ont été détruites par des incendies. Sur cette même côte, et tout près du rivage, à environ huit milles et demi (français) de Québec, est située l'église qu'on appelle Ste. Anne, et qui est remarquable par cette circonstance que les équipages des vaisseaux venant de France ou d'autres pays, aussitôt qu'ils ont remonté le St Laurent assez haut pour l'apercevoir, tirent des salves d'artillerie, en signe de joie, parce qu'arrivés là, ils en ont fini avec les dangers de la navigation, les écueils et les bancs de sable.

L'eau a une teinte rouge pâle, et se trouvait très sale dans les parties du fleuve que nous parcourûmes aujour d'hui, bien qu'elle eût partout une profondeur uniforme d'environ six brasses. Quelque peu plus bas que Ste Anne, sur la côte orientale du fleuve St Laurent, une autre rivière, appelée la Grand'Rivière, vient s'y jeter avec une telle violence que ses eaux se tracent un chemin

jusqu'au milieu du bras du fleuve St Laurent, qui divise la terre ferme d'avec l'île d'Orléans.

Vers deux heures de l'après-midi, la marée commença à remonter le cours de la rivière, et le vent se trouvant contraire, nous fûmes obligés de faire une relâche et d'attendre le reflux pour nous remettre en route. Nous passâmes la nuit dans une grande ferme appartenant aux prêtres de Québec et près de laquelle s'élève une belle église dédiée à St Joachim. De cette localité à Québec, la distance est d'environ huit lieues. Nous fûmes reçus avec tous les égards possibles. Le roi a donné le pays d'alentour au Séminaire de Québec, qui en a concédé la plus grande partie à des cultivateurs dont les maisons sont éparses ça et là. Deux prêtres résident à St Joachim, et avec eux un certain nombre de jeunes gens à qui ils enseignent la lecture, l'écriture et le latin. La plupart de ces élèves sont destinés à la prêtrise. Juste en face de cette ferme, à l'orient, se trouve la pointe nord-est ou l'extrémité de l'île d'Orléans. Le gadellier rouge, qui fut d'abord apporté d'Europe, abonde dans tous les jardins du Canada. Il vient parfaitement bien ici. Les buissons sont tellement chargés de fruit que le vert de leur feuillage se perd dans le pourpre de leurs baies.

Les vignes sauvages (1) croissent assez abondamment dans les bois. Dans toutes les autres parties du Canada, on en plante dans les jardins, près des berceaux, ou pavillons d'été faits en treillages de lattes; les vignes, en grimpant, y accrochent leurs tendrons et ne tardent pas à les couvrir de leur feuillage, de manière

(1) *Vitis labrusca et vulpina.*

à les préserver complètement de l'ardeur du soleil. Ces charmilles ou tonnelles sont très fraîches l'été.

Un grand vent contraire nous obligea de passer la nuit à St Joachim.

30 AOUT.

Ce matin, nous continuâmes notre voyage en dépit d'un vent debout très violent. Quelque peu plus bas que St Joachim, l'eau de la rivière commence à prendre un goût saumâtre, à haute marée ; et plus on descend, plus le goût salin augmente. Sur la rive occidentale, le fleuve est bordé de champs couverts de riches moissons de blé ; mais le terrain s'élève rapidement et bientôt après, les hautes montagnes semblent émerger du sein même des flots. La formation géologique des côtes change avec leur aspect. Le schiste ardoisier du rivage accidenté cesse à l'apparition des montagnes dont la masse se compose d'une espèce de roche crayeuse mêlée de mica noir (1) et de quartz en partie violet et en partie gris. Les quatre matières constituantes de cette roche sont si bien liées entre elles, qu'il est difficile de les séparer avec un instrument quoique parfaitement distinctibles à l'œil nu.

Tout le long de notre course, aujourd'hui, la rivière nous a paru avoir une largeur uniforme de trois milles français. Pour me donner une idée des difficultés de la navigation dans certaines parties du fleuve, on m'a montré, en chemin, tous les détours que les vaisseaux de fort tonnage sont obligés de faire pour éviter les écueils et les bancs de sable ; ce doit être pour les équipages

(1) *Saxum micaceo quarzoso calcarium.*

une tâche bien ennuyeuse que d'avoir à alarguer d'une rive à l'autre si souvent.

Nous eûmes un très dangereux passage de cinq longues lieues à franchir. La côte occidentale, que nous rasions de près en faisant force de rames, est formée par la terminaison abrupte d'une chaîne de hautes montagnes et il ne s'y trouve aucun endroit où l'on pourrait se réfugier s'il survenait une bourrasque. A la vérité, il y a bien deux ou trois ouvertures ou enfoncements dans le roc, mais ces cavités sont si étroites que le bateau se briserait inévitablement si dans la hâte causée par l'imminence du danger, on s'écartait quelque peu du passage. Ces hautes montagnes sont ou entièrement dénudées ou couvertes de sapins rabougris disséminés de loin en loin. Il n'y a de végétation un peu abondante que dans de grandes crevasses qui labourent profondément le flanc des montagnes et dans lesquelles les arbres croissent très touffus et atteignent une certaine hauteur ; on dirait des haies vives plantées sur le roc. Peu après nous dépassâmes une petite église, entourée de quelques fermes. Cette place s'appelle Petite-Rivière, et l'on dit que ses habitants sont très pauvres, ce qui paraît bien bien vraisemblable. Ils n'ont de terre cultivable que celle qui s'étend de la rive aux montagnes—une lisière qui varie d'une à trois portées de mousquet.

Quand on est rendu à 17 milles (français) de Québec, l'eau devient tellement salée que personne ne peut en boire ; en conséquence, nos ramours se pourvûrent, ce matin, d'une pleine chaudière d'eau fraîche. Vers cinq heures du soir, nous arrivâmes à la baie St Paul, et nous nous retirâmes chez les prêtres, qui ont ici une belle et grande maison ; ils nous reçurent avec beaucoup d'hospitalité. La baie St Paul est une petite paroisse,

située à environ 18 milles (français) au-dessous de Québec, dans un vallon, à quelque distance d'une baie. De hautes montagnes l'environnent de tous côtés, à l'exception d'une large brêche sur le côté du fleuve. Les fermes sont assez éloignées les unes des autres. On considère l'église comme une des plus anciennes du Canada; au reste, sa réputation d'antiquité paraît confirmée par sa mauvaise architecture et son peu d'ornements: les murs sont formés de pièces de bois, posées en intervalles de deux pieds en deux pieds, et qui supportent le toit. Les espacements des diverses parties de la charpente sont remplis avec des moëllons en pierre calcaire. La couverture est plate. L'église n'a pour tout dôme qu'une cloche fixée en plein air sur le toit. Presque tout le pays, ici, appartient aux prêtres qui l'ont loué à des fermiers. Les habitants tirent leur vie en grande partie de l'agriculture et de la manufacture du goudron qu'ils vendent à Québec.

Ce pays est si bas, situé comme il l'est sur une baie, qu'on serait porté à croire qu'il faisait primitivement partie du lit du fleuve, et s'est formé par la diminution de l'eau, ou de terre d'alluvion entraînée de l'intérieur du pays par les ruisseaux ou rejetée sur la côte par les tempêtes.

Une grande partie des plantes qu'on rencontre ici sont des plantes marines, telles que la soude, (1) l'herbe-à-lait, (2) et les pois de mer. (3) Plusieurs fois, je

(1) *Salsola*, genre type de la famille des chenopodées et de la tribu des salsolées, renfermant des plantes herbacées ou ligneuses qui habitent le voisinage de la mer, et des cendres desquelles on retire la substance saline connue elle-même sous le nom de *soude*. (M.)

(2) Polygalées. (M.)

(3) *Salicornia*, appelée aussi passe-pierre (chenopodées) *glaux* (primulacées) *pisum maritimum*—gesse maritime – (légumineuses.) (M.)

demandai aux habitants s'il leur arrivait de trouver des coquillages en creusant leurs puits ; ils me répondirent toujours négativement. Je reçus la même réponse de ceux qui habitent les terres basses directement au nord de Québec, et tous convinrent qu'ils n'avaient jamais rien trouvé, en creusant, que de la terre et du sable.

Chose remarquable, le vent qui souffle dans la baie diffère généralement de celui qui agite les eaux de la rivière. Ce phénomène singulier s'explique par les hautes montagnes, couvertes de grands bois, qui environnent la rade de tous les côtés, à l'exception d'un seul. Ainsi, quand le vent vient de la rivière, il se jette sur une montagne qui le renvoie en lui imprimant une direction tout opposée à celle qu'il avait d'abord.

J'ai trouvé trois sortes de sable sur le rivage ; il y a d'abord un gros sable luisant, composé de grains de quartz angulaires, qui est très abondant ; l'autre est ce même beau sable noir, que j'ai vu en si grande quantité sur les bords du lac Champlain (1) et qui est commun dans tout le Canada. L'aimant en attire presque tous les grains. En outre, il y a un sable couleur de grenat qui est très fin, aussi, et dont l'origine n'est pas douteuse, car on en trouve dans toutes les pierres et les montagnes qui avoisinent la rive.

Ces matières aréneuses proviennent-elles de morceaux égrenés de rochers ; ne sont-elles pas, au contraire, antérieures aux roches mêmes qui, en ce cas, leur devraient leur formation ? J'ai trouvé le sable de grenat et le sable noir sur les rivages en plusieurs endroits dans

(1) Voir page 20.

cette excursion ; mais le sable noir était toujours le plus abondant.

31 AOUT.

Toutes les hautes collines du voisinage nous envoyaient ce matin une fumée ressemblant à celle d'un fourneau à charbon. Les cousins sont innombrables, ici ; ils nous attaquent au sortir de la maison, et ils sont encore plus incommodes dans les bois. Ils ont évidemment de la parenté avec nos cousins de Suéde, quoiqu'un peu plus petits que la généralité des moustiques de l'Amérique du Nord, comme ceux du fort St Jean, par exemple, qui ressemblent aussi aux nôtres, bien que plus gros, leur taille se rapprochant de celle de nos tipules. (1) Les cousins d'ici, sont avides de sang, outre mesure. Heureusement, le temps arrivait, bientôt où nous allions en être débarrassés.

Nous descendîmes cette après-midi encore plus bas dans la rivière St Laurent, jusqu'à un endroit où l'on nous dit qu'il y avait des mines d'argent ou de plomb. Tant soit peu en aval de la Baie St Paul, nous passâmes une langue de terre, composée entièrement d'une pierre calcaire grise et assez compacte, disposée en couches inclinées et presque perpendiculaires, et qui me paraît n'être qu'une variété du schiste ardoisier. Les couches penchent vers le sud-est et remontent au nord-ouest. Chacun de ces lits séparément est de l'épaisseur de dix à quinze pouces. Quand on brise la roche, il en émane une odeur forte rappelant celle de la roche-puante. Nous longeâmes, comme auparavant, la rive occidentale du fleuve, qui est toute bordée de montagnes et de rochers

(1) *Tipula hortorum*, Linn. (Diptères némocères.)

escarpés. La rivière n'a pas au-delà de trois milles (français) de largeur ici. Çà et là, on pouvait distinguer dans le roc des veines de spath d'un beau blanc, semi-opaque, à grains peu serrés. On voyait aussi, dans le fleuve, des morceaux de rochers gros comme des maisons, qui ont roulé, au printemps, du flanc des montagnes, y laissant des vides que le temps n'a pas encore remplis et que l'on reconnait facilement. En plusieurs endroits, il y avait, dans la rivière, des madragues pour la pêcherie des anguilles semblables à celles que j'ai déjà décrites. (1)

Je me suis amusé à noter quelques mots de la langue des Algonquins, que j'ai appris d'un jésuite qui a vécu longtemps chez les sauvages. Ils appellent l'eau, *mukuman* ; la tête, *ustigon* ; le cœur, *uta* ; le corps, *veetras* ; le pied, *ukhita* ; un petit bateau, *usb* ; un navire, *nabikoan* ; le feu, *skute* ; du foin, *maskoesee* ; le lièvre, *whabus* ; (ils ont un verbe, dérivé du nom, qui exprime l'action de chasser le lièvre) ; la martre, *whabistanis* ; l'élan, *moosu* (1) (l'*u* final est à peine prononcé) ; le renne, *atticku* : la souris, *mawitulsis*.

Le jésuite de qui je tiens ces détails m'a dit aussi qu'il avait grand'raison de croire que si quelques Indiens, ici, étaient de race Tartare, ce devaient être certainement les Algonquins, car leur langue est universellement

(1) Voir page 70.

(1) Le fameux *moose-deer* n'est probablement pas autre chose que l'élan, car personne ne peut nier que *moose-deer* ne dérive de *moosu* ; surtout quand on considère qu'avant que les Iroquois ou Cinq-Nations soient parvenus au haut degré de puissance qu'ils ont maintenant sur toute l'Amérique du Nord, les Algonquins, étaient alors la principale nation parmi les Indiens, et conséquemment leur langue était la plus répandue sur cette partie du continent ; quoiqu'ils aient été presque anéantis par les Iroquois, leur langue est encore plus parlée qu'aucune autre, en Canada. (F.)

répandue dans cette partie de l'Amérique du Nord, qui s'étend au loin à l'occident du Canada, vers l'Asie. On dit que c'est un idiôme très riche ; le verbe *aller*, employé pour exprimer l'action d'*aller sur la glace*, est, en algonquin, tout-à-fait différent du même verbe employé pour exprimer l'action qu'*on est allé sur la terre ferme* ou qu'*on est allé sur les montagnes*, etc.

Nous arrivâmes tard dans la soirée à *Terre d'Eboulement*, qui est à vingt-deux milles (français) de Québec ; c'est la dernière localité cultivée sur la rive occidentale du fleuve St Laurent.

Le pays plus au bas passe pour si montagneux, que personne n'y peut vivre, et qu'il n'y a pas un morceau de terre labourable. La petite église paroissiale s'élève sur la côte, au bord de l'eau. Le noyer ne se rencontre pas près de ce village, ni aucun autre arbre de la famille des juglandées au nord de cet endroit. A la baie St Paul, j'ai bien remarqué deux ou trois individus de l'espèce que les Anglais appellent *butter-nut trees*, (1) mais on les considère comme de grandes raretés, et il n'y en a pas d'autres dans le voisinage.

Aucune espèce de chêne ne vient près de cette localité, ni plus au bas, ou plus au nord.

Le blé est l'espèce de grain que l'on sème en plus grande quantité ici. Le sol est très fertile ; et même on récolte quelquefois vingt-quatre ou vingt-six boisseaux pour un ; le rendement ordinaire est de dix ou douze pour un. Le pain est plus blanc, ici, que nulle part ailleurs en Canada. On sème beaucoup d'avoine, qui réussit encore mieux que le blé. On sème aussi des

(1) Noyer cendré—*Juglans cinerea, Juglans cathartica.* (Noyer tendre.) M.

pois en grande quantité ; ils rapportent plus qu'aucune céréale ; il y a des exemples de rendements de pois allant jusqu'à cent pour un.

Il y a peu d'oiseaux ici ; ceux qui y passent l'été, émigrent en automne ; il ne reste alors que les oiseaux de neige, les perdrix rouges, et les corbeaux. Même les corneilles ne s'exposent pas à la rigueur de l'hiver et prennent la fuite avant les grands froids. La grenouille mugissante (*Rana pipiens*) peuple les étangs du voisinage. On trouve aussi des mouches-à-feu en cet endroit.

Pour éclairer les maisons dans les campagnes, on se sert de lampes alimentées avec de l'huile de marsouin, ou, si l'on ne peut s'en procurer, avec de l'huile de veau-marin ou phoque.

1ER SEPTEMBRE.

Il y a dans ce village une femme âgée de 59 ans qui est enceinte. Elle fût 18 ans sans avoir ses menstrues. Attaquée de la petite vérole, en 1748, elle est aujourd'hui dans un état avancé de grossesse. Elle sent les mouvements du fœtus et se dit bien portante ; en effet, elle a très bonne mine ainsi que son mari. Comme c'est un cas peu ordinaire, elle fut présentée au médecin du roi, M. Gaulthier, qui nous accompagnait dans ce voyage.

Ce matin, sur les sept heures et demie, nous descendîmes la rivière. Le pays voisin de la *Terre d'Eboulement* est élevé ; imaginez-vous trois ou quatre rangées de collines à sol meuble, étagées les unes au-dessus des autres, et la plupart dans un excellent état de culture, offrant l'aspect, avec leurs champs de blé, leurs prairies et leurs pâturages émaillés de fleurs, d'un amphithéâtre de verdure.

Le grand tremblement de terre qui a eu lieu en Canada, en février 1663, et dont Charlevoix fait mention, (1) a causé un dommage considérable à cette place, renversant les collines les plus élevées sur les côteaux qu'elles dominaient et comblant les vallées en état de culture. On m'a montré plusieurs petites îles qui doivent leur existence à cette convulsion de la nature. La couche d'humus qui forme le sol de ces collines est parsemée de roches gypseuses noires. En revanche, on n'en trouve pas une seule le long de la rivière jusqu'à la distance de huit milles français. Tout ce pays est couvert de hautes montagnes grises de formation granitique qui contiennent du quartz pourpre et cristallin mélangé de pierre calcaire et de mica noir, et dont le pied baigne dans le fleuve. Ensuite reparaît la pierre gypseuse.

Une bande d'hirondelles de mer (2) vole le long du rivage en gazouillant un bruyant concert.

Le fleuve peut avoir, ici, une largeur d'environ quatre milles français. Sur chacun de ses bords, à une distance d'environ deux milles français, on voit des terrasses semblables à celles de la *Terre d'Eboulement*; puis, un peu plus loin, des montagnes sourcilleuses, d'aspect sauvage.

Des ruisseaux se déchargent avec bruit dans la rivière, tombant en cascade du sommet des falaises escarpées et taillées, en précipice, à une hauteur de plusieurs verges, dans la terre ou la roche granitique.

L'un de ces ruisseaux qui traverse une colline composée de pierre calcaire, contient de l'eau minérale à

(1) Histoire de la Nouvelle France, tome II, p. m. 125.

(2) *Sterna hirundo*, Linn.

odeur sulfureuse mais très claire, et qui, mélangée avec de la noix de galle, ne change pas de couleur. Versée dans une coupe d'argent, elle la fait paraître comme dorée et y laisse un sédiment rougeâtre. Les pierres et les morceaux de bois, dans le voisinage de cette eau, sont recouverts d'un limon gris-pâle sur le dessus et noir au dessous. Cette vase à une saveur qui sans être très âcre rappelle celle de l'huile de tabac. Ayant pris pour les examiner quelques-unes de ces pierres, mes mains en ont senti le soufre toute la journée.

Au niveau de l'eau, le schiste ardoisier noir apparaît de nouveau en abondance. Il gît en couches posées presque perpendiculairement les unes près des autres avec une légère inclinaison vers l'ouest sud-ouest. Chaque lit a une épaisseur de dix à quinze pouces. La surface de ce schiste se divise en feuilles minces sous l'action des agents atmosphériques ; mais l'intérieur qui est à l'abri du soleil, de l'air et de l'eau, en reste serré et compacte. Quelques-unes de ces pierres ne sont pas tout-à-fait noires et ont plutôt une teinte grisâtre.

Vers midi, nous arrivâmes au *Cap aux Oyes*, qui doit probablement son nom au nombre d'oies sauvages que les Français trouv rent près d'ici, lors de leur premiére arrivée en Canada. Pour moi, je n'ai vu ni palmipèdes, ni aucune autre espèce d'oiseaux, à l'exception d'un seul corbeau. Ici, nous devions examiner sur les flancs de la montagne de prétendus filons métallifères dont on parlait beaucoup, mais je n'ai rien trouvé que de petites veines d'un beau spath blanc, contenant quelques taches d'un minerai de plomb. On estime que la distance entre le Cap aux Oies et Québec est de 22 à 25 milles français. A mon grand plaisir, j'ai remarqué que la plupart des plantes sont les mêmes que celles de Suède. Je donne-

rai plus loin la preuve que mon observation est exacte. L'ammophile arundinacée (1) se plait sur les bords du fleuve et empêche les vents d'enlever les sables pour les transporter ailleurs.

Le seigle sauvage (2) se trouve aussi en abondance sur le rivage. Les Français donnent à cette plante, ainsi qu'à la précédente, le nom de seigle de mer. Elles sont si communes, dit-on, à Terreneuve et sur toutes les côtes de l'Amérique du Nord, que les espaces qui en sont couverts, vus d'une certaine distance, paraissent comme autant de champs de blé—ce qui explique ce passage des vieilles relations de voyages au nord, dans lequel il est fait mention de l'excellent pays du *Vinland*, (3) où l'on trouve des champs entiers de blé sauvage.

Le plantain maritime (4) se rencontre fréquemment sur le bord de la mer. Les marins français se servent de ses feuilles pour relever le goût de leur bouillon ou les mangent en salade. On peut aussi les mariner comme celles de la passe-pierre.

---

(1) Arundo arenaria, Linn. (Graminées.) (M.)

(2) *Elymus arenarius*, Linn. (Graminées.) (M.)

(3) Vinland det goda, ou la bonne terre, est le nom que les anciens navigateurs Scandinaves donnèrent à l'Amérique, qu'ils ont découverte longtemps avant Colomb. Voyez *Torfæi Historia Vinlandiæ antiquæ S. partis Americæ Septentrionalis. Hasniae* (Haneau) 1715 4to, et la dissertation sur ce sujet de M. George Westmann, A. M. Abo, 1747. (F.)

Voir aussi 1o. Description abrégée de la province de la Nouvelle Suède en Amérique, appelée aujourd'hui Pensylvanie (en Suédois). Stockholm, 1702, in-4o, par Thomas Campanius. On relate dans cet ouvrage les expéditions qui eurent lieu dans le Vinland au Xe siècle. 2o. Island Hoitramannaland, Groenland, und Vinland von Karl Wilhelmi. Heidelberg 1842. (M.)

(1) *Plantago maritima*, Linn.

Le raisin-d'ours (1) croît à profusion ici. Partout où je suis allé dans l'Amérique du nord, j'ai toujours entendu désigner cette plante par son nom indien, *Sagackhomi ;* et tous, Français, Anglais et Hollandais ont l'habitude d'en mêler les feuilles avec leur tabac.

Le galé ou piment royal (2) est abondant aussi. Les Français le nomment *Laurier* ou *Poivrier* ; ils font une grande consommation de ses feuilles pour assaisonner leurs aliments.

La raquette de mer (3) est assez commune. Ses racines, pilées, entrent dans la composition du pain quand la farine est rare. Le sorbier ou frêne sauvage, la canneberge (atocas), le génévrier, les pois de mer, la linnée et plusieurs autres plantes familières aux habitants de la Suède se trouvent ici.

Comme nous retournions de jour à la Baie St. Paul, nous vîmes un phoque de couleur grise qui prenait ses ébats derrière notre bateau, tout en ayant soin de se tenir hors de la portée de nos fusils.

2 SEPTEMBRE.

Ce matin, nous allâmes visiter la montagne où l'on prétend qu'il existe des veines d'argent ou de plomb, et qui s'élève un peu au sud du moulin des prêtres. Elle est de la même formation que les hauts rochers de couleur grise que l'on trouve en cet endroit ; c'est un composé de granit, de pierre à chaux blanchâtre, de quartz rougeâtre, couleur de grenat, et de mica noir. La pierre à

(1) *Arbutus Uva Ursi*, Linn. Arbousier, Arctostaphylos, Busserole (Ericacées). (M.)

(2) *Myrica gale*, Linn.

(3) *Bunias Cakile*, Linn. (Crucifères.) (M.)

chaux prédomine, mais elle est d'un grain si fin qu'elle est à peine visible. L'application de l'acide nitrique y produit une forte effervescence. Ensuite vient le quartz rougeâtre ou couleur de grenat disséminé en grains excessivement menus, et qui, battu avec un briquet, jette des étincelles ; puis, de petites particules de mica noir, et enfin les points cristallins et transparents du quartz métallifère. La pierre à chaux contient de menus grains de spath. Toutes ces différentes espèces de pierre sont bien mélangées, à l'exception du mica qui, parfois, se répand en petites lignes ou veines. La roche est naturellement très dure, mais exposée au soleil et en plein air, elle se décompose et devient friable, et alors il est presque impossible d'en distinguer les parties constituantes.

La montagne est remplie de ravins à coupe hardie ; c'est sur les parois de ces excavations que se trouve le minerai de plomb en veines, courant de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest. D'après son apparence, il semble que la montagne portait autrefois dans ses flancs des crevasses qui, avec le temps, ont été remplies par une sorte de pierre, dans laquelle le minerai de plomb s'est produit, et qui est un spath mou, de couleur blanche et souvent semi-diaphane, pouvant se travailler aisément. On y trouve quelquefois des filons de pierre à chaux d'une blancheur de neige et presque toujours des veines vertes ressemblant à du quartz. Ce spath contient beaucoup de fils et se casse en morceaux comme le quartz ; mais il est beaucoup plus noir et il n'en jaillit pas d'étincelles lorsqu'on le frappe avec l'acier ; il n'entre pas en effervescence sous l'action des acides et n'est pas doux au toucher. Il parait être une espèce du

spath vitrescible de M. le Professeur Wallerius. (1) Il contient quelquefois de petits morceaux d'un quartz grisâtre qui émet de fortes étincelles sous l'action du briquet. C'est dans cette sorte de pierre que se trouve le minerai de plomb en protubérances de la grosseur d'un pois, et plus rarement en lamelles d'un pouce carré. (2) Le minerai est très clair et a la forme de petits cubes, mais il est généralement pauvre. Les veines de spath mou et des autres espèces de pierre sont étroites, n'ayant guère plus de dix à quinze pouces de large, sauf en quelques endroits où j'ai trouvé des veines de vingt pouces ; une avait vingt-deux pouces et demi de large. La ravine qui coupe la montagne dans la direction des moulins court dans une gorge, profonde de près de douze verges. Cette conformation du terrain facilitant mon examen, j'ai remarqué que la largeur des veines est la même près du fond du ruisseau, et que la mine n'est pas plus riche en bas qu'en haut ; d'où je conclus qu'elle ne paierait pas les frais de l'exploitation. Il y a dans le voisinage trois ou quatre autres veines, à quelque distance les unes des autres, mais elles sont toutes de la même nature. Elles ont en général une direction perpendiculaire, avec une légère tendance à s'en écarter. Quand cette pierre verte dont j'ai parlé plus haut est mise dans de l'eau, une grande partie du spath blanc et de la pierre à chaux qui y adhèrent se consume ; mais la pierre elle-même demeure intacte. Il en est de même de la surface de la veine qui est exposée au soleil, à l'air et à la pluie ; les agents extérieurs réduisent ses parties molles en poussière, ne laissant que

(1) Voyez son Traité sur la Minéralogie, éd. allemande, p. 87. Forster, Introduction to Mineralogy, p. 13. (F.)

(2) C'est un minerai de plomb à cristaux appartenant au système cubique, Galène. *Forster*, introduction à la minéralogie, p. 51.

la pierre verte, qui est alors très rude au toucher. On y trouve quelquefois des trous profonds remplis de cristal de montagne. La plus grande quantité du minerai de plomb ou d'argent gît immédiatement sous le roc, et même sur les côtés de la veine. Çà et là brillent dans le spath de petits grains de pyrites couleur d'or fin. La pierre verte, broyée et mise sur une pelle chauffée à blanc, brûle, émettant une flamme bleue, et au dire de quelques-uns, une odeur de soufre que je n'ai pu constater pour ma part, bien que j'aie le sens de l'odorant excellent. La même pierre, exposée à un feu ardent, perd sa couleur verte et devient blanchâtre, mais elle n'entre pas en effervescence sous l'action de l'eau forte.

Les sources sulfureuses (si je puis les appeler ainsi) sont au pied de la montagne qui contient la mine de plomb et d'argent. Leurs eaux en se réunissant forment un petit ruisseau, dont la surface est couverte d'une matière blanche, farineuse, à odeur de soufre, qui s'attache aux arbres et à tous les autres corps que le ruisseau rencontre dans sa course. Le bois imprégné de cette matière, lorsqu'il est séché et mis au feu, brûle avec une flamme bleue et émet la même odeur. Cette eau mêlée avec de la noix de galle ne change pas de couleur, elle n'affecte pas, non plus, celle du papier bleu, et ne fait pas de mousse avec le savon. Elle ternit l'argent. La lame d'un couteau en a été retirée tout-à-fait noire au bout de trois heures. Elle a une odeur désagréable qui se fait sentir davantage lorsque le temps est à la pluie. Un essaim de sauterelles vient d'y tomber en ce moment même. Les habitants se servent de cette eau comme d'un remède contre la gale.

Dans l'après-midi, nous allâmes visiter une autre veine dont on parle comme renfermant du minérai d'argent.

Elle est à environ un quart de mille au nord-est de la Baie St Paul, près d'une pointe de terre appelée Cap au Corbeau et sur le bord de la rivière St Laurent. La montagne qui contient cette veine est formée de spath vitrescible rouge-pâle, de mica noir, de pierre à chaux, d'un quartz à grains couleur pourpre ou de grenat et d'un peu de quartz transparent. Tantôt c'est le spath vitrescible rougeâtre qui domine, et alors on le trouve en filaments de petits grains très durs, tantôt c'est le mica noir; généralement ces deux substances sont disposées en lignes alternantes. La pierre à chaux blanche s'y mêle en particules presqu'invisibles. Le quartz couleur de grenat est disséminé par-ci par-là, cependant quelquefois il forme à lui seul de longues coulées. Ses grains aussi gros que des têtes d'épingles, sont ronds et brillants; ils étincellent au choc de l'acier. Les montagnes voisines de la mer sont entièrement formées de ces différentes sortes de pierres, toutes très dures et disposées en lits penpendiculaires de dix à quinze pouces d'épaisseur, suivant une direction nord-ouest qui les éloigne de la rivière; on dirait que l'eau en les refoulant les force de s'appuyer sur le côté sud-est des montagnes dont elle baigne le pied. Ces hauteurs contiennent de petites veines d'un spath blanc ou quelquefois verdâtre, très fin, semi-diaphane et mou, s'émiettant facilement en grains, et dans lequel on trouve très souvent des lamelles qui ont l'apparence de la blende calaminaire (1) et plus rarement des cristaux de minerai de plomb disséminés ci et là. Les montagnes auprès du rivage sont formées de hornblende à grains noirs très beaux et d'une pierre à chaux ferrugineuse, mais la

(1) Forster—Introduction à la Minéralogie, p. 50. *Zincum Sterilum*, Linn. Syst. Nat. III, p. 126, Ed. XII.

première substance est trois ou quatre fois plus considérable que l'autre.

Il y a dans les environs une source sulfureuse exactement semblable à celle que j'ai décrite plus haut. La masse d'eau à larges feuilles (1) croît dans la source même et ne s'en porte pas plus mal. Mais voici, tout près, un frêne sauvage qui ne s'accommode pas si bien de ce voisinage, si l'on en juge par la teinte pâle et languissante de ses capsules, bien différente de la couleur ordinairement rouge foncé des fruits de cet arbre.

On fait du goudron en grande quantité à la Baie St. Paul. (2) Nous passons en ce moment près d'une localité où l'on se livre à cette industrie pendant l'été, comme chez nous dans la Bothnie-Orientale, mais plus en petit.

On m'avait dit, cependant, qu'il y en avait ici de très grandes fabriques. On n'emploie que le pin rouge (3) pour faire le goudron. Tous les autres pins, dont il y a plusieurs espèces ici, sont trop pauvres en sucs gommeux, et encore n'utilise-t-on que les racines—toujours remplies de résine—après les avoir entièrement arrachées de terre, avec environ deux verges du tronc, laissant tout le reste de côté. On ignore encore, ici, l'art d'attirer la résine sur un seul côté de l'arbre en en enlevant l'écorce; du moins, on n'y prend jamais

---

(1) Ou massette—plante marécageuse—dont en certaines parties de l'Europe, on couvre les toits et dont on remplit les matelas. *Typha Latifolia*. Linn., genre type de la famille des Typhacées. (M.)

(2) En 1735, M. Hocquart fit embarquer sur le vaisseau du roi 350 livres de térébentine et 400 barils de goudron, fournis par les habitants de la Baie St. Paul, de la Rivière Ouelle et de Chambly. Ferland, *Cours d'Histoire*, Vol. 2, p. 450. (M.)

(3) Pinus foliis geminis longis; ramis tripilici fasciculo foliorum terminatis, conis ovatis lævibus. Flor. Canad.

ce moyen. Les quarts de goudron sont d'environ moitié moins grands que les nôtres. Une tonne contient quarante-six pots et se vend maintenant vingt-cinq francs à Québec. Le goudron est excellent à ce qu'il paraît.

Le rivage est recouvert en quelques endroits d'une espèce de sable de perle, à grains de quartz, petits, semi-transparents; ailleurs, c'est un sable composé de petites particules de mica qui domine; ou bien, c'est le sable couleur de grenat décrit plus haut et qui est abondant en Canada.

4 SEPTEMBRE.

Un nuage épais ressemblant à la fumée d'un fourneau à charbon enveloppe la cîme et parfois entame les contours arrondis des montagnes qui bornent l'horizon et dont plusieurs sont très élevées. J'ai demandé à des voyageurs qui ont parcouru l'Amérique du Nord s'ils avaient rencontré des pics dont le sommet fut toujours couvert de neige; ils m'ont invariablement répondu qu'il n'y en avait pas sur cette partie du continent. Les monts les plus sourcilleux, par exemple, ceux qui séparent le Canada des colonies anglaises, gardent leur blanche couronne pendant une partie de l'été seulement.

L'habitant de la campagne ne sème et ne cultive de lin qu'autant qu'il lui en faut pour son usage. On vient d'en faire la récolte ici; j'en vois répandu partout dans les champs, les prairies et les pâturages où on le laisse rouir. Je remarque qu'il est très court cette année en Canada.

Il y a du minérai de fer, ici, et dans les environs. A près d'un mille suédois de la baie St Paul, dans l'intérieur, s'élève une montagne qui en est toute remplie. Le

pays d'alentour étant couvert d'une forêt épaisse et entrecoupé de ruisseaux de différentes grandeurs, rien ne serait plus facile que d'y établir une fonderie. Mais le gouvernement a fait si peu de bénéfice avec celle de Trois-Rivières, que personne n'ose lui proposer de tenter une autre expérience.

5 SEPTEMBRE.

Ce matin de bonne heure nous mimes à la voile pour Québec et nous poursuivîmes notre route jusqu'à midi malgré une forte pluie accompagnée de tonnerre. Mais au milieu du jour, la marée commençant à baisser, il nous fût impossible de continuer, et nous débarquâmes à un village appelé *Petite Rivière.*

Ce hameau est situé sur la rive occidentale du St Laurent et est bâti sur les bords d'un ruisseau, de là son nom. Les maisons disséminées çà et là dans la campagne sont construites en pierre, ainsi que la jolie petite église paroissiale. A l'ouest du village s'élèvent de hautes montagnes, si hautes que le coucher du soleil a lieu ici trois ou quatre heures plus tôt qu'ailleurs. La rivière St Laurent enlève chaque année un morceau de terre dans la partie orientale du hameau et les habitants craignent de perdre avant longtemps le peu qui leur en reste, à peine la largeur d'une portée de mousquet. Toutes les maisons sont bien remplies d'enfants.

Le schiste ardoisier qui forme les collines, ici, est de deux sortes—le noir que j'ai décrit plus haut en parlant du roc sur lequel Québec est bâti, et un autre plutôt gris-foncé que noir et qui paraît être une variété du premier. On l'appelle pierre à chaux dans le pays. On le distingue surtout de l'ardoise noire en ce qu'il se taille très aisément, donne une chaux très blanche et ne

se fendille pas sous l'action de l'air. Les murs des maisons, ici, en sont entièrement construits, ainsi que les cheminées, à l'exception de l'âtre que l'on fait avec une sorte de grès mêlé de mica dont on est sûr de toujours trouver une ample provision, vû que les montagnes voisines de la Petite Rivière en sont presqu'entièrement composées, à l'exception de leur base qui est en ardoise. Ce grès est exactement le même que celui des mines de plomb de la Baie St Paul, déjà décrit.

Les montagnes granitiques du Canada, comme les roches grises de la Gothie Occidentale, en Suède, reposent généralement sur un schiste calcaire.

6 SEPTEMBRE

On fait avec succès, ici, la pêche à l'anguille (1) et au marsouin à la fin de septembre et durant tout le mois d'octobre. Les anguilles remontent la rivière à cette saison de l'année fuyant les marsouins qui leur donnent la chasse par bandes d'autant plus nombreuses que la quantité des murènes est plus considérable. Voici comment se fait la pêche de ces dauphins. A marée basse, les marsouins descendent en longeant les bords de la rivière pour happer les anguilles qui s'y tiennent. Les habitants enfoncent de deux pieds en deux pieds de petites branches d'arbres munies de leurs feuilles et disposées en ligne courbe ou en forme d'arc, les pointes tournées du côté du rivage, mais à une certaine distance, de manière à laisser un passage. Quand les marsouins arrivent auprès de ces branches et entendent l'eau bruire à travers les feuilles, ils n'osent passer outre craignant un piége ou une trappe et ils rebroussent chemin. Pendant ce temps, l'eau s'est tellement retirée

(1) *Anguilla muraena* (Malacoptérygiens apodes.) (M.)

que dans leur fuite ils touchent, sur quelque point, les extrémités de l'arc dont le froissement des feuilles mouvantes les effraient encore. Déconcertés, ahuris, ils nagent tantôt en avant, tantôt en arrière, jusqu'à ce que le reflux continuant toujours ils se trouvent tout-à-fait à sec, et alors les habitants en ont facilement raison. On en tire une grande quantité d'huile de baleine.

Près du rivage, il y a une argile grise remplie de filons ferrugineux et percée par les vers. Les trous sont petits, perpendiculaires et assez grands pour qu'on puisse y introduire une épingle de moyenne grandeur ; leurs parois sont ferrugineuses aussi et à moitié pétrifiées aux endroits où l'argile a été emportée par l'eau,— le reste a l'apparence de tronçons de tuyaux de pipe couleur d'ocre.

A midi, nous laissâmes Petite Rivière, continuant notre chemin vers St Joachim.

Entre *Petite Rivière*, qui occupe le fond d'une anse, et St Joachim, la côte occidentale de la Rivière St Laurent n'est qu'une suite de montagnes élevées, séparées les unes des autres par de petites baies. Une longue observation a appris aux habitants qu'il y a toujours du vent sur ces hauteurs, même quand le temps est calme à *Petite-Rivière ;* et quand la brise souffle avec force, il n'est pas prudent de s'embarquer pour Québec ; les vagues prennent des dimensions inquiétantes dans ces parages. J'ai eu l'occasion d'en faire l'expérience ; l'eau était tranquille dans les anses, mais comme nous commencions à doubler l'une des pointes formées par les hautes montagnes, les vagues augmentèrent, le vent devint si violent, qu'il fallut mettre deux hommes au gouvernail, et le mât fut brisé plusieurs fois. Près

de ces caps ou pointes, il y a toujours un fort courant qui coutribue à grossir les vagues.

7 SEPTEMBRE.

Il s'en allait midi quand nous quittâmes St Joachim.

Le champignon de bois s'emploie ici très fréquemment en guise d'amadou. Celui de l'érable à sucre est le plus estimé ; vient ensuite l'agaric de l'érable rouge, puis celui du merisier ; enfin, à défaut d'un meilleur substitut de l'amadou, on se contente du champignon qui croît sur le tremble.

Les seuls arbres à verdure persistante dans cette partie du Canada sont le thuya, l'if et quelques individus du genre sapin.

Le thuya est estimé parce qu'il résiste à la pourriture plus longtemps qu'aucun autre arbre ; le bois le plus recherché, ensuite, c'est le pin, qu'on appelle *Pérusse*, ici, (pruche).

On fait du fromage en maints endroits. Mais celui de l'île d'Orléans est regardé comme le meilleur. Petit, mince, rond de forme et de quatre à la livre de France, il se vend trente sous la douzaine. Une livre de beurre salé coûte dix sous, et la même quantité de beurre frais quinze sous à Québec. Anciennement, on pouvait avoir une livre de beurre pour quatre sous ici.

Les champs labourables vont en pente du côté de la rivière. Il y en a qui sont en friche, d'autres ensemencés, d'où je conclus que l'on suit le système de faire alterner le friche avec la culture. Les champs ensemencés paraissent jaunes à distance, et ceux en friche, verts.

Les mauvaises herbes sont laissées pendant tout l'été sur les terres non labourées, les animaux les broutent.

C'est le frêne qui fournit ici les meilleurs cercles pour les tonneaux, et quand il fait défaut on emploie le thuya, le petit bouleau, le cerisier sauvage.

Des collines hautes et escarpées bordent la rivière sur sa côte occidentale vis-à-vis l'île d'Orléans. Elles sont formées pour la plupart de schiste calcaire noir ; cependant on y trouve aussi le grès qu'à première vue on prendrait pour du granit et qui est composé de quartz gris, de pierre à chaux rougeâtre ou grisâtre et de quelques grains de sable, le tout en particules assez également mêlées. La pierre est de couleur rouge avec une teinte grise et très dure. Elle est disposée en lits superposés de cinq pouces d'épaisseur. Chose remarquable ! cette pierre portant à sa surface des impressions de pectinites de la dimension d'un pouce carré, tantôt en relief tantôt creuses, on s'attend naturellement à y trouver des valves pétrifiées, mais quand vous brisez la pierre vous êtes étonné de n'y pouvoir découvrir le moindre vestige d'une coquille fossile. Les particules de quartz émettent des étincelles sous les coups du briquet et les particules de pierre à chaux entrent en effervescence sous l'action de l'eau forte. Les couches consistent en pierre à chaux à leur surface et à leur base et en quartz à l'intérieur. Cette pierre est très employée pour la construction des maisons et des escaliers, le pavage des parquets. On en envoie de grandes quantités à Québec. Elle contient des pétrifications, tandis qu'on n'en trouve jamais dans le schiste calcaire noir.

Les femmes teignent la laine en jaune avec les graines du myrte-bâtard (1) appelé poivrier ici et qui se plait dans les terrains humides.

(1) *Myrica gale.* Linn.

Dans l'après-midi, M. Gaulthier et moi nous allâmes voir la chûte de Montmorenci. La rivière coule au pied d'un plateau élevé, divisé en prairies et dominé par de hautes collines recouvertes d'une couche de terre arable qu'on a convertie en champs de blé. Le lit des ravines et le sol des terres avoisinantes sont entièrement composés de particules de schiste calcaire noir. Mais ailleurs l'argile a une teinte rougeâtre, ainsi que l'ardoise crayeuse. Les grosses pierres, brisées en morceaux, ont l'odeur de la pierre puante.

La chûte de Montmorenci, une des plus hautes que j'aie vues, est produite par une rivière peu considérable qui se précipite du sommet d'une colline de schiste calcaire noir, au fond d'une petite crique à parois lézardées et dont la coupe perpendiculaire et abrupte vous frappe d'étonnement. La pluie des jours précédents ayant gonflé les eaux de la rivière, la chûte s'offrait à nos regards dans toute sa majesté. Sa largeur peut être de dix à douze verges et sa hauteur perpendiculaire, d'après l'estimation que M. Gaulthier et moi en avons faite, de cent dix à cent vingt pieds. A notre retour à Québec, ayant soumis notre estimation à plusieurs messieurs, qui avaient eux-mêmes mesuré exactement la hauteur de la chûte, ils nous ont déclaré qu'elle était correcte. Les gens du voisinage, très portés à l'exagération, veulent absolument que la chûte ait trois cents pieds. Le Père Charlevoix (1) donne dans le défaut contraire quand il ne lui en accorde que quarante. Un brouillard épais enveloppe constamment le pied de la cascade et se résout en une pluie incessante.

(1) Histoire de la Nouvelle-France, tome V, p. m. 100.

M. Gaulthier et moi,ainsi que notre guide nous aurions voulu nous rapprocher le plus près possible de la chûte, afin de calculer exactement la courbe suivie par l'eau en tombant d'une si grande hauteur et faire un examen plus minutieux du roc ; mais à la distance d'environ douze verges du gouffre une bouffée de vent envoya au-dessus de nos têtes une brume qui, en moins d'une minute, nous eut mouillés de pied en cap comme si nous avions marché pendant une demie-heure sous une pluie d'orage, et nous rebroussâmes chemin le plus vite possible. Le bruit de la chûte se fait entendre quelquefois jusqu'à Québec, qui en est éloigné de plus de deux milles (français) du côté du midi, et c'est un signe de vent de nord-est. D'autres fois, le bruit parvient aux villages situés dans le nord, et alors c'est un signe certain de vent sud-ouest ou de pluie.

Les couches de schiste calcaire noir qui forment les parois de la chûte suivent une direction inclinée presque perpendiculaire. On y trouve les espèces de pierre qui suivent :

Le gypse fibreux, (1) disposé en feuilles très minces, blanches comme la neige, dans les fentes du schiste calcaire noir ; j'en ai rencontré en plusieurs parties du Canada dans la même ardoise crayeuse.

Pierre à Calumet. Tel est le nom français d'une pierre avec laquelle on fait des fourneaux de pipe par tout le pays. On la trouve entre les couches de schiste calcaire en lits généralement de quatre ou cinq, mais quelquefois, comme j'ai eu occasion de m'en assurer, de quinze pouces

(1) Gypsum amiantiforme Waller. Min. Germ. ed. p. 74. Fibrous or radiated gypsum. Forst. Introd. to Minerology, p. 16.

d'épaisseur. Lorsque la pierre reste longtemps exposée au soleil ou à l'action de l'air, elle jaunit, tout en conservant sa couleur grise à l'intérieur. Sa compacité est telle qu'on n'en peut distinguer les particules à l'œil nu. Elle est très molle, et suivant qu'on la peut couper plus ou moins facilement avec un couteau, on la juge plus ou moins bonne pour la fabrication des fourneaux de calumets. Elle se fendille à l'extérieur lorsqu'elle est laissée trop longtemps exposée aux rayons du soleil. Les godets, si chargés de sculptures, des bouffardes des gens du peuple, sont faits avec cette pierre. Une grande partie de la bourgeoisie fume aussi la pipe, surtout en voyage. Les Indiens emploient cette substance pour le même usage depuis des siècles, et ce sont eux qui ont appris aux Européens à s'en servir. Les fourneaux de calumets sont naturellement de couleur grise, mais avant de les étrenner, et pour leur donner meilleure apparence, on les colore par le procédé suivant : après les avoir couverts de graisse, on les tient au-dessus d'une chandelle allumée ou de tout autre feu, et ils ne tardent pas à prendre un beau lustre noir, qui s'augmente par le fréquent usage. Les tuyaux de pipe sont toujours en bois. (1)

Il n'y a pas de mines de houille près de la chûte, ni dans les hautes collines qui l'avoisinent. Les villa-

(1) Partout en Pologne, en Russie, en Turquie, et dans la Tartarie, on fume avec des pipes de pierre marneuse, ajustées à de longs tuyaux en bois généralement faits avec des bourgeons de différentes espèces de spirée dont la moelle est facile à extraire. Cette pierre marneuse s'appelle généralement écume de mer, et elle est très molle. Les Tartares de la Crimée lui donnent le nom de *Keffekill*. Et comme elle se taille aisément, on sculpte les pipes qui en sont faites de manière à leur donner toutes sortes de formes curieuses. Il n'est pas rare d'en voir montées en argent. (F.)

geois m'ont cependant montré un morceau de charbon de terre qui, disaient-ils, avait été trouvé sur l'une de ces collines.

Nous fûmes de retour très tard le soir.

8 SEPTEMBRE

M. Gaulthier m'affirme que les fièvres intermittentes sont extrêmement rares à Québec. Au contraire, elles sont très fréquentes près du Fort St Frédéric et du Fort Détroit, qui est une colonie française, entre le lac Erie et le lac Huron, à 43 degrés de latitude nord.

Les riches propriétaires ont des glacières (*ice-cellars*) pour conserver la bière et la viande fraîche, si difficile à garder pendant les grandes chaleurs. Ces glacières sont ordinairement bâties en pierre et dans les celliers des maisons. Pour diminuer le pouvoir d'absorption des murs, on les revêt de planches à l'intérieur. Pendant l'hiver, on remplit ces glacières de neige, que l'on durcit en la battant avec les pieds, et ensuite on la couvre d'eau ; puis on ouvre portes et fenêtres pour laisser entrer le froid. On a l'habitude en été de mettre un morceau de glace dans l'eau ou le vin.

Tout le sel en usage ici est importé de France. On pourrait cependant en faire du bon avec l'eau de mer ; mais la métropole se réserve le commerce du sel.

Les Esquimaux forment une espèce particulière de sauvages américains établis sur la terre du Labrador, entre la pointe extérieure de l'embouchure de la Rivière St Laurent et la Baie d'Hudson ; ils n'habitent que les bords de la mer ou, du moins, ils ne s'en éloignent jamais beaucoup. Il ne m'a pas été donné d'en voir aucun,

mais j'ai parlé à nombre de Français, qui en avaient vu et reçu à bord de leurs vaisseaux. Voici ce que j'ai pu recueillir de leurs rapports unanimes sur cette nation :

" Les Esquimaux diffèrent entièrement des Indiens de l'Amérique du Nord par rapport à la complexion et au langage. Ils sont presqu'aussi blancs que les Européens ; comme eux, ils ont les yeux petits, et de la barbe, tandis que les Indiens ont le teint cuivré et n'ont pas de barbe. On prétend que leur idiome contient quelques mots des langues de l'Europe (1). Ils habitent des cavernes, des crevasses dans les montagnes, ou des huttes de gazon. Ils ne sèment ni ne plantent de végétaux et ne vivent que de la pêche à la baleine et de la chasse au phoque (2) et au morse (3). Rarement il leur arrive de prendre des animaux de terre et de pouvoir ainsi varier leur nourriture. Ils mangent la viande crue. Pour boisson, ils n'ont que l'eau, et on prétend les avoir vus boire de l'eau de mer, aussi salée que de la saumure.

Leurs chaussures, leurs bas, leurs culottes et leurs habits sont faits de peaux de phoque bien préparées et

(1) Les frères Moraves, dans le Groënland, étant entrés, une fois, en compagnie de Groënlandais, sur la terre du Labrador, les Esquimaux se sauvèrent dès qu'ils les aperçurent ; mais les Moraves ayant ordonné à l'un des Groënlandais de les rappeler dans son langage, les Esquimaux, comprenant ce qu'il leur disait comme s'il se fût exprimé dans leur propre langue, s'arrêtèrent immédiatement, revinrent sur leurs pas et se déclarèrent heureux d'avoir retrouvé un compatriote ; le bruit se répandit bientôt parmi eux que l'un des leurs était revenu. Cela prouve que les Esquimaux sont un peuple qui n'a rien de commun avec les nations européennes, la langue groënlandaise n'ayant de similitude avec aucun idiome d'Europe. F.

(2) Phoca Vitulina. Linn.

(3) Trichechus rosmarus. Linn.

cousues ensemble avec des nerfs de baleine qui, bien que très forts, peuvent se tordre comme du fil ; et la couture de leurs vêtements, qu'ils portent le poil en dehors, est si bien faite qu'ils peuvent marcher dans l'eau jusqu'aux épaules sans mouiller leurs hardes de dessous, car ils en mettent, quoi qu'on dise ; mais leurs vestes, et même leurs chemises, sont aussi faites avec des peaux de veaux-marins, si bien préparées qu'elles ont la mollesse des tissus les plus fins.

J'ai eu l'occasion de voir la toilette d'une femme Esquimaux, comprenant chapeau, veste et robe faits d'un seul morceau de peau de phoque bien préparée, douce au toucher et le poil tourné en dehors. La robe courte par devant et n'allant guère qu'au milieu du haut de la jambe, s'allonge en traîne par derrière, et recouvre la culotte qui ne fait qu'une seule pièce avec les bottes. La chemise—qu'on m'a montrée—était en peau très fine. Les *Esquimaudes* (1) sont, dit-on, plus belles que les Indiennes de l'Amérique, aussi y a-t-il plus de maris jaloux au Labrador que chez les peaux-rouges.

J'ai vu aussi un bateau esquimaux. (2) L'intérieur en était entièrement fait de peaux épilées soigneusement—les côtés où se trouvait le poil tournés en dehors—et aussi douces au toucher que du velin. Le bateau, étroit et très pointu à ses extrémités, avait près de quatorze pieds de long. Deux ou trois planches minces, placées à l'intérieur donnaient de la tournure à l'esquif. Le dessus en était entièrement couvert de peaux, à l'exception d'une

(1) Certains auteurs français contemporains ont récemment employé ce mot. (M.)

(2) *Kagack* ou *Kaiack*—nom esquimaux de cette embarcation—ressemble singulièremeut au mot caïc ou caïque, nom que l'on donnait à l'esquif des galères, dans le temps où il existait des galères dans la marine française. (M.)

ouverture à l'un des bouts, juste assez large pour qu'une personne puisse s'y asseoir et s'y tenir les jambes à couvert. Ce trou a la forme d'un demi-cercle ; sa base ou diamètre est tourné du côté de l'extrémité la plus large du bateau ; il est plaqué en bois et muni d'un tablier en peau fine, enroulé, et attaché avec des courroies à son extrémité supérieure. Quand un Esquimaux s'embarque sur son bateau, il commence par glisser ses jambes sous le pont, puis il s'assoit à fond de cale, retire le tablier dont il s'enveloppe tout le corps et le fixe solidement avec ses courroies ; les vagues peuvent passer pardessus son canot sans qu'il y entre une goutte d'eau ; ses vêtements défient l'humidité. Il conduit son vaisseau avec une rame disposée en étroite pagaie à chaque bout et avec laquelle il réussit à tenir son kaiak en équilibre pendant le gros temps. Le bateau ne contient qu'une seule personne. Il n'est pas rare de trouver des Esquimaux à une distance de plusieurs milles en pleine mer voguant en sureté au milieu de violentes tempêtes dont des vaisseaux de haut bord ne se tirent qu'avec peine. Leurs canots flottent sur l'eau comme des vessies et ils les pagaient avec une vitesse incroyable. Ils en ont de différentes formes ; on dit même qu'ils ont de grands bateaux en bois couverts en cuir pouvant contenir plusieurs personnes et avec lesquels ils voyagent avec leurs femmes.

Leurs armes consistent en arcs et en flèches, en javelines et en harpons avec lesquels ils tuent des baleines et d'autres grands animaux marins. La pointe de leurs flèches et de leurs harpons est faite d'os, de dents de morse ; quelquefois elle est en fer. Leurs carquois sont en peaux. Les aiguilles dont ils se servent pour coudre leurs vêtements sont pareillement en os ou en fer. Tout le métal qu'ils peuvent se procurer leur vient des Européens.

Ils vont à bord des vaisseaux étrangers échanger quelques-uns de leurs produits pour des couteaux ou d'autres objets en fer. Mais il n'est pas prudent pour les Européens de descendre sur le rivage, car les Esquimaux sont traîtres et perfides, et ne peuvent souffrir d'étrangers parmi eux. S'ils ne se trouvent pas en nombre, ils se sauvent à l'approche des nouveaux venus; mais pensent-ils être en force, ils tuent, impitoyablement ceux qui leur tombent sous la main, sans en épargner un seul. Aussi, les Européens ont-ils soin de ne laisser monter à bord de leurs vaisseaux qu'un petit nombre d'Esquimaux, à la fois. Quant aux naufragés, autant vaudrait pour eux être ensevelis au fond de la mer que d'être jetés sur les parages habités par ces barbares. Beaucoup trop d'Européens en ont fait la triste expérience. Ils s'emparent immédiatement des navires qui s'échouent sur leurs rivages et les dépècent pour en retirer les clous et tout le métal qu'ils peuvent contenir et qu'ils convertissent en couteaux, en aiguilles et en pointes de flèches, etc. Ils ne font usage du feu que pour travailler le fer et préparer les peaux d'animaux ; quant à leurs aliments, ils les dévorent tout crus. Lorsqu'ils viennent à bord d'un vaisseau européen, ils ne touchent jamais aux mets que les matelots leur offrent, avant de les avoir vus en manger eux-mêmes. Bien que rien ne plaise autant aux autres nations indigènes que l'eau-de-vie, cependant beaucoup de Français m'ont assuré qu'ils n'ont jamais pu réussir à en faire boire aux Esquimaux, tant est grande leur méfiance à l'égard des étrangers, qu'ils soupçonnent continuellement de vouloir les empoisonner ou leur causer quelque mal ; et en cela, ils n'ont peut-être pas toujours tort. Ils ne portent pas de pendants-d'oreilles et ne se peignent pas la figure comme les Indiens d'Amérique. Depuis des siècles, ils ont une race de

chiens dont les oreilles sont naturellement droites et ne pendent jamais (1). Ils s'en servent pour la chasse et comme bêtes de trait, l'hiver, pour le transport de leurs pacotilles sur la glace, et quelquefois aussi pour se promener en traînaux. Ils n'ont pas d'autre animal domestique. Bien qu'il y ait beaucoup de rennes dans leur pays, il ne paraît pas que les Esquimaux, ni aucune autre tribu sauvage de l'Amérique aient réussi à les apprivoiser. Les Français du Canada, qui, en quelque sorte, sont les voisins des Esquimaux, ont fait l'impossible pour ouvrir des rapports de commerce avec eux et leur inspirer des dispositions plus amicales envers les autres nations. Dans ce but, ils ont pris des enfants Esquimaux, leur ont appris à lire et les ont instruits de leur mieux. Leur intention était de renvoyer ces enfants dans leur pays, espérant, par les bons rapports qu'ils ne manqueraient pas de faire des traitements qu'ils avaient reçus, arriver à se concilier les Esquimaux. Malheureusement, ils moururent de la petite vérole et le plan échoua. Mais l'on doute beaucoup ici que l'expérience eût réussi, même dans le cas où les enfants auraient vécu. En effet, on raconte l'histoire d'un Esquimaux qui, pris autrefois par les Français et emmené au Canada, y a vécu pendant longtemps, toujours traité avec la plus grande bonté. Il apprit le français et sembla se faire merveilleusement bien à la manière de vivre des Français. Lorsqu'on le rendit à ses compatriotes, on espérait qu'il pourrait exercer sur eux assez d'influence pour leur inspirer de meilleurs sentiments à l'égard de ses anciens maîtres. Mais il fut tué par ses proches parents comme à demi Français et étranger. Aussi,

(1) M. l'abbé Ferland a fait une description aussi intéressante que bien écrite du chien Esquimaux dans le récit de sa Mission au Labrador. (M.)

la barbarie des Esquimaux est-elle cause que les Indiens de l'Amérique du Nord ne leur font jamais quartier dans leurs rencontres avec eux; ils les tuent sans miséricorde, bien qu'ils pardonnent fréquemment à leurs autres prisonniers et les incorporent dans leur nation.

Pour l'avantage des philologues curieux de comparer entre eux les langages des différents peuples, j'insère ici quelques mots esquimaux que m'a communiqués le jésuite Saint Pie : Un, *kombuc ;* deux, *tigal ;* trois, *ké ;* quatre, *missilagat ;* eau, *sillalokto ;* pluie, *killaluck ;* ciel, *taktuck* ou *nabugakshe ;* le soleil, *shikonak* ou *sakaknuk ;* la lune, *takock ;* un œuf, *manneguk ;* le bateau, *kagack ;* la rame, *pacotick ;* le couteau, *shavié ;* un chien, *mekké* ou *timilok ;* l'arc, *petiksick ;* une flèche, *katso ;* la tête, *niakoch ;* l'oreille, *tchiu ;* l'œil, *killik* ou *shik ;* les cheveux, *nutshad ;* une dent, *ukak ;* le pied, *itikat.* Il y a des savants qui prennent les Esquimaux pour proches parents des Groënlandais ou *Skralingers*, et prétendent qu'il y a entre eux une grande affinité de langage. (1)

Différentes espèces de pruniers, importés de France, réussissent très bien, ici. Cette année, ils ne font que commencer à fleurir. Plusieurs de ces arbres fruitiers ont fort bonne apparence et l'on m'assure que le froid de l'hiver ne leur est pas dommageable.

11 SEPTEMBRE.

Le marquis de la Galissonnière est, ici, l'un de trois gentilshommes, qui, pardessus tous autres, se sont acquis

(1) On peut comparer ce que M. Kalm rapporte des Esquimaux avec *Henry Ellis's Account of a Voyage to Hudson's Bay, by the Dobbs Galley and California*, &c., et *The Account of a Voyage for the Discovery of a North-West passage by Hudson's Streights, by the Clerk of the California*, 2 vol. 8vo. et enfin avec *Crantz's History of Greenland*, 2 vols. 8vo. F.

une haute estime dans l'amirauté française pendant la dernière guerre. Je parle des marquis de la Galisonnière, de la Jonquière et de l'Etendue. (1) Le premier, âgé d'environ cinquante ans, est un homme de petite stature, à la taille un peu déformée, et d'un extérieur agréable ; son savoir est vraiment étonnant et s'étend à toutes les branches de la science, surtout à l'histoire naturelle, dans laquelle il est si bien versé, que quand il commença à discourir sur cette matière, je crus entendre un autre Linné. M'entretenant avec lui de l'utilité de l'histoire naturelle, de la meilleure méthode à suivre pour l'apprendre et l'employer ensuite à améliorer l'état d'un pays, je fus étonné de le voir tirer ses raisons de la politique, aussi bien que de la philosophie, des mathématiques et d'autres sciences. Je confesse que mes conversations avec ce gentilhomme m'ont été très instructives et que j'en ai toujours tiré beaucoup de notions utiles. Il m'a indiqué plusieurs moyens d'employer l'histoire naturelle à des fins politiques en vue de rendre un pays assez puissant pour humilier ses voisins envieux. Un plus grand protecteur de la science n'a jamais existé et n'existera peut-être jamais en Canada.

---

(1) Lisez de l'Estanduère. C'est sous les ordres de cet officier distingué et de M. Des Herbiers que l'année suivante (1750) une escadre de huit vaisseaux du roi soutint héroïquement un combat naval acharné que lui livra, à 90 lieues du cap Finistère, le vice-amiral Hawke avec 14 vaisseaux de ligne, et réussit à sauver une flotte de 252 navires marchands qu'elle escortait. Le comte de Vaudreuil, qui commandait *l'Intrépide*, se distingua grandement dans ce combat et reçut une lettre de félicitations de M. de l'Estanduère. La frégate le *Castor*, qui faisait partie de cette escadre, avait été lancée aux chantiers du roi, à Québec.

Ferland, Cours d'Histoire, vol. II, p. 498.

En 1735, l'Estanduère, alors commandant du vaisseau du roi le *Rubis*, avait ramené Mgr. Dosquet en France. (M.)

Il ne fut pas plus tôt installé dans sa charge de gouverneur-général, qu'il combina cette série de mesures pour obtenir des informations sur l'histoire naturelle, que j'ai mentionnées plus haut. Lui arrive-t-il de voir des gens qui ont séjourné dans quelqu'un des établissements les plus éloignés du pays, ou les ont parcourus, il ne manque jamais de les questionner sur les arbres, les plantes, le sol, les pierres, les minéraux de ces localités. Il s'informe également de l'usage que les habitants font de ces choses, de leurs méthodes de culture, des lacs, rivières ou passages de ces pays, et de nombre d'autres détails. Ceux qui paraissent avoir des notions plus claires que les autres, il ne les laisse partir qu'après en avoir obtenu une description circonstanciée de ce qu'ils ont vu. Il prend note de toutes ces informations, en rédige lui-même des rapports, et grâce à cette grande application si peu commune chez les personnes de son rang, il s'est bientôt acquis une connaissance parfaite des parties les plus éloignées de l'Amérique. Les prêtres et les commandants des forts qui se rencontrent chez lui, en visite, à leur retour de contrées quelquefois très distantes les unes des autres, sont surpris des questions qu'il leur pose et émerveillés de le voir si bien renseigné ; il n'est pas rare qu'il leur dise que près de telle montagne ou tel rivage où ils sont allés souvent faire la chasse, il y a telle plante particulière, des arbres de telle espèce, que le sol est de telle ou telle qualité, qu'on y trouve un certain minéral ; or toutes ces informations dont l'exactitude étonne les voyageurs, il les a obtenues d'avance. Mais quelques-uns de ses administrés, qui ne sont pas dans le secret, l'entendant faire une description de toutes les curiosités de lieux situés quelquefois à deux cents milles suédois de Québec, et où il n'a jamais mis le pied, croient qu'il a une connaissance surnaturelle des choses.

Il n'y a jamais eu un meilleur homme d'état que lui, et personne ne peut prendre des mesures plus judicieuses et choisir des moyens plus efficaces pour l'amélioration d'un pays et l'accroissement de sa prospérité. Le Canada avait à peine eu le temps de connaître le trésor qu'il possédait en la personne de ce gentilhomme, qu'il eût le malheur de le perdre; le roi avait besoin de ses services et ne pouvait le laisser en pays si éloigné. Il est retourné en France avec une collection de curiosités naturelles et une quantité de plantes et de jeunes arbres empotés dans des vaisseaux remplis de terre. (1)

J'ai parlé bien souvent du schiste calcaire noir, dans cette relation de mon voyage. Je vais maintenant en donner une description plus minutieuse. La montagne sur laquelle Québec est bâti, et les collines qui bordent la rivière St Laurent, sur une étendue de plusieurs milles des deux côtés de Québec, sont composées de cette espèce de schiste argileux. A la profondeur d'une verge, la pierre est très compacte et sans crevasses, de sorte que l'on ne peut s'apercevoir, à première vue, que c'est une ardoise, les molécules en étant imperceptibles. Elle gît en couches qui varient de trois à quatre et jusqu'à vingt pouces et plus d'épaisseur. Dans les montagnes sur lesquelles Québec est assis, les couches ne sont pas disposées horizontalement, mais en pente avec tendance à se rapprocher de la ligne verticale, les surfaces de dessus pointant vers le Nord-Ouest et celles de dessous vers le

(1) Roland M. Barrin, marquis de la Galissonnière, lieutenant-général des armées navales de France et associé libre de l'Académie des Sciences, fut nommé gouverneur du Canada en 1745 et occupa cette charge de 1747 à 1749. En 1756, il commandait l'escadre destinée à protéger le débarquement de 12,000 hommes pour l'attaque de Minorque et battit la flotte anglaise aux ordres de l'amiral John Byng. (M.)

Sud-Est. On peut remarquer cette disposition dans les rues mêmes de la ville où, à tout moment, on est exposé à voir sa chaussure coupée par l'arête tranchante d'un de ses lits de pierre qui perce la croûte du sol. J'ai observé quelquefois l'inclinaison vers le nord mais avec tendance vers la ligne verticale et aussi, mais plus rarement, l'inclinaison horizontale. Les lits sont divisés par des crevasses étroites généralement remplies d'un gypse blanc fibreux qui se désagrège facilement avec un couteau lorsque la pierre est cassée de manière à le laisser découvert et alors il a l'apparance d'un mince feuillet blanc. Les crevasses larges sont remplies de cristaux de quartz transparent de différentes grandeurs. Une partie de la montagne en contient des quantités considérables d'où vient le nom de Pointe de Diamant donné à l'une de ses crêtes, celle qui s'élève au S. S. E. du Palais. Les petites crevasses qui divisent la pierre sont généralement à angles droits, mais les distances entre elles ne sont pas toujours égales. La surface des couches entre chaque assise est souvent couverte d'une fine membrane noire et brillante qui a l'apparence d'une espèce de pierre de corne (1) pyriteuse. On y rencontre quelquefois des pyrites jaunes, mais toujours en petits grains. Je n'y ai jamais trouvé de pétrifications, ni d'impressions, ni aucune espèce de roche autre que celle que je viens de décrire. Presque tous les édifices publics et privés de Québec sont construits avec cette pierre schisteuse, ainsi que les murs qui entourent la ville et enclosent les monastères et les couvents. Elle se casse facilement, et on la peut tailler de la grandeur voulue. Mais après une année ou deux d'exposition à l'air et au soleil, elle a le défaut de se fendre en minces feuillets parallèlement à

(1) Amphibole noire ou hornblende, dite aussi amphibole cornéenne. (M.)

la surface du lit d'où elle a été tirée. Cependant, cela n'endommage pas les murs qui en sont construits, parce qu'on a le soin de placer les pierres dans une position telle que le clivage suit toujours une ligne horizontale. La pression des pierres de dessus sur les pierres de dessous empêche les fentes de se produire ailleurs que sur la surface extérieure, et l'intérieur de la pierre reste compacte. Les feuillets deviennent plus minces à mesure que la maison vieillit.

Afin de donner à mes lecteurs une idée du climat de Québec, et des variations de la chaleur et du froid dans les différentes saisons de l'année, j'insère ici quelques notes extraites d'observations météorologiques, faites par M. Gaulthier, médecin du roi. Il m'a donné une copie de celles qu'il a consignées depuis Octobre 1744 à la fin de Septembre 1746. J'omets ses observations thermométriques, ne les croyant pas correctes. M. Gaulthier se sert du thermomètre de La Hire ; or, cet instrument ne peut déterminer exactement les degrés du froid, parceque le mercure reste comprimé dans la boule qui termine la partie inférieure du tube dès que le froid devient intense. M. Gaulthier a fait ces observations pendant tout le cours de l'année entre sept et huit heures du matin et deux ou trois heures de l'après-midi, rarement plus tard dans la journée. D'ailleurs, son thermomètre ne pouvait lui donner des indications exactes, parce qu'il ne l'avait pas bien placé.

L'ANNÉE 1745.

Janvier.—Le 29 de ce mois, la Rivière St Laurent était gelée près de Québec. Dans les observations des autres années, il est noté que la rivière se couvrait de

glace quelquefois dès la fin de Décembre et le commencement de Janvier.

Février.—Rien de remarquable n'est arrivé pendant le cours de ce mois.

Mars.—On dit que cet hiver est le plus doux qu'on ait jamais eu ici ; même les anciens ne peuvent se rappeler un hiver plus clément. La neige n'a pas dépassé deux pieds de profondeur, et la glace dans la rivière, vis-à-vis Québec, n'a que la même épaisseur. Le vingt-un, il y eut un orage, et la foudre blessa un soldat. Les 19 et 20, on commença à entailler les érables et à faire du sucre.

Avril.—On continue à faire du sucre. Le 7, les jardiniers préparent leurs couches-chaudes. Le 20, la débâcle se fait dans la rivière près de Québec ; il est rare qu'elle ait lieu de si bonne heure ; en effet, la rivière est souvent couverte de glace vis-à-vis Québec aussi tard que le 10 de Mai. Les 22 et 23, il tombe une petite quantité de neige. Le 25, on commence les semailles près de St Joachim. Le même jour apparaissent quelques hirondelles. Le 29, on sème le grain par tout le pays Depuis le 23, la rivière n'a pas cessé d'être libre de glaces à Québec.

Mai.—Le 3 de ce mois, dans la matinée, il fait un froid tel que le thermomètre de Celsius ou suédois marque quatre degrés au-dessous du point de congélation. Cependant, les grains ne souffrent pas de dommage. Le 16. tout le blé d'été était semé. Le 5, la sanguinaire, les narcisses et les violettes commencent à s'épanouir. Le 17, les cerisiers sauvages, les framboisiers, les pommiers et les tilleuls déploient leurs feuilles et les fraisiers sont en

fleurs. Le 19, les cerisiers sauvages, et le 26, les pommiers, les cerisiers et pruniers de France, en partie du moins, entrent en efflorescence.

Juin.—Le 5 de ce mois, tous les arbres ont fait leurs feuilles. Les pommiers sont en pleine floraison. Le 22, on peut se procurer un plat de fraises mûres. Ici, on remarque que la saison est on ne peut plus propice pour la croissance des végétaux.

Juillet.—Le grain commença à épier le 12, et le 21, il était monté en épi partout. (Il faut remarquer qu'on ne sème ici que du blé d'été). Bientôt après, le grain entra en fleuraison. Le 22, on commença la coupe du foin. Le temps fut très beau pendant tout le mois.

Août.—Le 12, il y avait des melons et des poires en état de maturité à Montréal; le 20, le blé y était mûr et la récolte s'ouvrait. A Québec, elle commençait le 22. Les 30 et 31, la terre fut couverte d'une petite gelée blanche.

Septembre.—La récolte de tous les grains finit le 24 et le 25. Abondance de melons, melons d'eau ou pastèques, concombres et prunes durant tout le mois. Les pommes et les poires sont mûres aussi, ce qui n'arrive pas toujours à cette saison. Dans les derniers jours de septembre, on commença à labourer les champs. Voici une des observations faites durant ce mois. Les anciens disent que le grain, autrefois, "ne mûrissait pas avant le 15 ou " le 16 de septembre, sauf quelques bien rares excep- " tions, mais jamais avant le 12 de ce mois. Ils préten- " dent, aussi, qu'il n'était jamais parfaitement mûr. Mais " depuis que le sol a été suffisamment déboisé, pour " donner plus de latitude à l'action des rayons du soleil,

" le grain mûrit plus tôt qu'auparavant." (1) Il y est aussi remarqué que les étés chauds sont toujours très favorables à la culture, en Canada, et que la plupart des céréales n'arrivent jamais à une maturité parfaite.

Octobre.—Pendant ce mois, on a labouré les champs, et le temps a toujours été très beau. Il y eût de petites gelées pendant plusieurs nuits, et le 28 il neigea. Vers la fin d'octobre les arbres commencèrent à se dépouiller de leurs feuilles.

Novembre.—Les labours se sont continués juspu'au 10 de ce mois ; les arbres avaient alors perdu toutes leurs feuilles. Jusqu'au 18, les troupeaux ont été envoyés dans les pâturages, à l'exception de quelques jours, durant lesquels le mauvais temps ne permit pas de les laisser dehors. Le 16, il y eût des éclairs et du tonnerre. Le 24, la rivière St. Laurent était encore libre de glaces.

---

(1) Ce n'est pas seulement le déboisement qui change le climat d'un pays et le tempère, mais la culture et le peuplement contribuent aussi à l'adoucir. Les Romains considéraient les hivers de l'Allemagne et de l'Angleterre comme très sévères, mais heureusement, ces deux pays ont, à présent, un climat bien plus agréable qu'autrefois, et ce changement est dû aux trois causes ci-dessus énoncées. Près de St. Petersbourg, à soixante degrés de latitude nord, la rivière Neva couverte de glace au commencement de décembre 1765 en était délivrée le 11 avril 1766.

A Tsaritsin, à quarante-huit degrés et quarante minutes de latitude nord, la rivière Volga était couverte de glace le 26 novembre 1765 et libre le 27 avril 1766 (vieux style.) N'est-il pas presque incroyable que dans un pays situé à près de douze degrés plus au sud, le froid sévisse plus longtemps et avec plus de rigueur que dans une contrée plus septentrionale ? Les environs de St Petersbourg renferment beaucoup de bois, et cependant le froid y est moins sévère et moins persistant qu'à Tsaritsin, qui est éloigné de plusieurs centaines de milles de toute forêt, à l'exception de quelques arbres et buissons le long de la Volga, sur ses îles et les terres basses qu'elle arrose ; si bien que l'œil n'y embrasse à l'est que de vastes plaines nues sur une étendue de plus de cent lieues. Le déboisement ne contribue donc pas autant qu'on le prétend à l'adoucissement du climat

Décembre.—Durant ce mois, on a observé que l'automne a été beaucoup plus doux que de coutume. Le 1er, un vaisseau a pu encore mettre à la voile pour la France. Le 16, la rivière St Laurent était gelée sur ses bords, mais le chenal était encore libre. Dans la rivière St Charles la glace devint si épaisse que les chevaux purent passer dessus en tirant de lourdes charges. Le 26, une forte pluie produisit un commencement de débâcle, dans la rivière St Laurent, mais le 28, une partie du fleuve était encore couverte de glace.

D'autres observations marquent que l'hiver a été comparativement doux. Je reprends maintenant le récit de mon voyage.

Ce soir, je suis parti de Québec, par un vent favorable, pour retourner à Montréal. Le gouverneur-général du Canada, Marquis de la Jonquière, avait mis à ma disposition un des bateaux du roi monté par sept hommes d'équipage. Ainsi, j'ai fait ce voyage aux dépens de Sa Majesté.

---

d'un pays. Quant à la culture, c'est différent. La neige fond toujours plus vite dans un champ labouré que dans un friche. Les particules chaudes et inflammables qui se dégagent des diverses espèces d'engrais aident beaucoup à adoucir les rigueurs de l'hiver ; dans une contrée populeuse, la chaleur produite par la combustion d'une infinité de substances diverses et la dispersion, dans toute l'atmosphère, des corpuscules caustiques, sont autant d'agents qui contribuent à tempérer la froidure. Il y a moins de terre cultivée dans les cent milles carrés qui entourent Tsaritsin qu'il n'y en a dans les dix milles qui avoisinent St. Petersbourg ; et la culture est en proportion du nombre des habitants de chacune de ces villes, de là la différence du climat. Il y a encore une autre considération : St Petersbourg est situé près de la mer et Tsaritsin est dans l'intérieur ; et, généralement parlant, on a observé que les pays voisins de la mer jouissent d'une température plus douce. Ces quelques remarques suffiront, je pense, pour faire comprendre à chacun la cause des changements de climat dans les divers pays qui deviennent plus chauds et plus tempérés à mesure que la culture et la population s'accroissent. (F).

Le millieu de l'embarcation était recouvert d'une tenture en drap bleu où nous pûmes nous tenir à l'abri de la pluie. Nous avons fait trois milles français aujourd'hui.

12 SEPTEMBRE.

Nous poursuivîmes notre route toute la journée. La récolte du maïs de l'espèce naine—celle qui mûrit en trois mois de temps—était déjà faite et les épis séchaient pendus en tresses en plein air.

Il fait un temps qui ressemble au commencement de notre mois d'août, vieux style ; de là, je conjecture que l'automne commence, en Canada, un bon mois plus tard que dans le milieu de la Suède.

Chaque ferme est pourvue de son jardin potager rempli d'herbages et surtout d'oignons dont les paysans font une grande consommation et qui avec un peu de pain composent tout le menu de leur dîner, les vendredis et samedis et les jours de jeûne. Je ne puis dire cependant que les Français soient de stricts observateurs du jeûne ; plusieurs de nos rameurs ont mangé de la viande aujourd'hui, vendredi. On reconnaît les gens du commun à leur haleine quand on les rencontre tant l'usage de l'oignon est fréquent parmi eux. La citrouille est pareillement très abondante dans les jardins potagers. On la sert de diverses manières, mais généralement on la coupe, par le millieu, en deux morceaux qu'on met rôtir devant le feu, l'intérieur tourné du côté de la flamme ; on en mange la pulpe après l'avoir pelée ; les gens à l'aise la saupoudrent de sucre. Le petit potager contient aussi des carottes, de la laitue, des fêves de France (haricots) des concombres et des gadelliers.

Chaque fermier plante près de sa maison une quantité de tabac plus ou moins considérable, suivant que sa famille est plus ou moins nombreuse. Il faut bien que les paysans s'adonnent à la culture du tabac ; il est d'un usage universel parmi les gens du peuple. On voit des gamins de dix à douze ans courir les rues, la pipe à la bouche, imitant l'exemple de leurs ainés. Des personnes au-dessus du vulgaire ne dédaignent pas de fumer une pipe par-ci par-là. Dans les parties les plus septentrionales du Canada on fume généralement le petun sans mélange. Mais dans le sud et aux environs de Montréal, on y mêle l'écorce intérieure du cornouiller sanguin (1) pour le rendre plus faible. La tabatière aussi, est fort à la mode. Presque tout le tabac qui se consomme, ici, est produit dans le pays et certains amateurs le préfèrent au tabac de Virginie ; mais ceux qui se prétendent des connaisseurs émettent une opinion tout-à-fait contraire. (2)

Chose curieuse ! tandis que beaucoup de nations imitent les coutumes françaises, je remarque, qu'ici, ce sont les Français qui, à maints égards, suivent les coutumes des Indiens, avec lesquels ils ont des rapports journaliers. Ils fument, dans des pipes indiennes, un tabac préparé à l'indienne, se chaussent à l'indienne et portent jarretières et ceintures comme les Indiens. Sur le sentier de guerre ils imitent la circonspection des Indiens ; de plus, ils leur empruntent leurs canots d'écorce et les conduisent à l'indienne ; ils s'enveloppent les pieds avec des morceaux d'étoffe carrés au lieu de bas et ont adopté beaucoup d'autres façons indiennes. Un

(1) Cornus sanguinea, Linn. Cornouiller sanguin ou *bois punais*.

(2) La culture du tabac, en Canada, date de l'Intendant Hocquart. Ses premiers essais eurent lieu à Chambly, Beauport et à Québec même. (M.)

étranger entre-t-il dans la maison d'un paysan ou cultivateur canadien, aussitôt il se lève, salue le visiteur d'un coup de chapeau, l'invite à s'asseoir, puis il remet son chapeau et se rassied lui-même. Ici, tout le monde est *Monsieur* ou *Madame*, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame. Les gens de la campagne, les femmes surtout, portent des chaussures de bois faites tout d'une pièce et creusées en forme de pantoufle. Les jeunes gens, et même les vieux paysans, tiennent leurs cheveux noués en couette par derrière et beaucoup d'entre eux passent la journée à la maison la tête couverte d'un bonnet de laine rouge ; il y en a même qui font des voyages ainsi coiffés. (1)

Le lait entre dans la préparation de presque tous les mets du fermier. Le beurre se voit rarement sur sa table et encore est-il presque toujours fait avec de la crême sûre ; aussi, il est loin de valoir le beurre anglais. Les Français aiment beaucoup le lait et en font une grande consommation surtout les jours de jeûne. Cependant, ils ne connaissent pas autant de manières de le préparer que nous, Suédois. Généralement, ils le font bouillir. puis ils y jettent des morceaux de pain et beaucoup de sucre. Les Français, ici, mangent autant de viande que les Anglais, les jours auxquels leur religion ne leur en défend pas l'usage. A l'exception de la soupe, de la salade et du dessert, tous les autres mets sont des viandes diversement apprêtées.

---

(1) Les bonnets de laine des gene de la campagne (tuques) étaient rouges dans le district de Québec et bleus dans celui de Montréal, qui est resté fidèle à ses couleurs, du moins quant à cette sorte de couvre-chef. M. de Courcelles appelait *ses capots bleus* les soixante-dix volontaires de Montréal qui vinrent sous la conduite de Charles Lemoine renforcer sa petite troupe dans son excursion contre les Agniers en 1665. (M.)

Nous passâmes la nuit dans une ferme près de la rivière appelée *Petite-Rivière* qui se jette dans le St Laurent; on estime que cet endroit est à 16 milles français de Québec et à dix des Trois-Rivières, La marée est encore considérable ici. A partir de ce point, les collines qui bordent le fleuve ne sont plus que des buttes de terre végétale; le règne du schiste calcaire noir a cessé.

Des lampyres, en nombre peu considérable, jettent dans les bois leurs lueurs éphémères. Ces insectes portent, ici, le nom de *mouches-à-feu.*

Toutes les maisons, dans ce voisinage, sont en bois et divisées en chambres assez larges. Les plafonds reposent sur deux, trois ou quatre poutrelles, suivant la grandeur des diverses pièces. Les interstices sont remplis avec de la terre glaise au lieu de mousse. Des chassis de papier éclairent la maison. La cheminée occupe le milieu de la chambre et la sépare en deux parties, dont celle qui fait face au foyer est la cuisine, et celle qui est en arrière sert, en même temps, de chambre à coucher et de salon de compagnie. Parfois, il y a un poële en fonte derrière la cheminée.

13 Septembre.

Près de Champlain, à environ cinq milles français de Trois-Rivières, le fleuve coule au pied de collines de terre sablonneuse jaune ou couleur d'ocre, et assez escarpées. Leurs flancs sont sillonnés de petits ruisseaux dont l'eau est généralement remplie d'ocre jaune, ce qui est un indice que ce sol aréneux contient, en grande quantité, le même fer que celui que l'on exploite à Trois-Rivières. On ne peut s'imaginer où tous ces

petits filets d'eau prennent leur source, le terrain au-dessus étant bas et excessivement aride en été. A partir de la rivière, il peut y avoir environ un mille anglais de terre cultivée sur la profondeur ; mais plus loin, il n'y a plus que la forêt épaisse et des terrains bas. L'eau ne s'évaporant que difficilement dans les bois qui, pour cette raison, sont toujours humides, est forcée de se frayer un chemin souterrain jusqu'à la rivière. Les bords du fleuve sont couverts d'une grande quantité de sable ferrugineux.

Vers le soir, nous arrivâmes à Trois-Rivières, où nous ne restâmes que juste le temps de délivrer les lettres que nous avions apportées avec nous de Québec. Après quoi, nous fîmes encore un mille français avant de prendre nos quartiers pour la nuit.

J'ai vu, cette après-midi, trois vieillards. L'un est un jésuite appelé le Père Joseph Aubery, qui a desservi, comme missionnaire, les Indiens convertis de St François. Il finit, cet été, sa cinquantième année de prêtrise, et retourne à Québec, encore vert et plein de santé, pour renouveler ses vœux. Les deux autres vieillards sont notre hôte et sa femme ; le mari a quatre-vingts ans, et sa digne moitié n'est pas beaucoup plus jeune que lui. Il y a cinquante-un ans qu'ils sont mariés. L'année dernière, après ce demi-siècle d'union, les fidèles époux allèrent à l'Eglise ensemble remercier le Dieu Tout-Puissant des grâces dont il les avait comblés. Ils sont encore vigoureux, contents, joyeux et causeurs ; le vieux dit qu'il était à Québec en 1690, lorsque les Anglais ont assiégé la ville ; et qu'il se rappelle d'avoir vu l'évêque parcourant les rues, vêtu de ses habits pontificaux, sabre en main, pour relever le courage des soldats.

Ce vieillard croit que l'hiver était jadis bien plus froid qu'aujourd'hui, et que dans sa jeunesse il tombait une plus grande quantité de neige que maintenant. Il se souvient du temps où la gelée détruisait les citrouilles, les concombres, etc., au milieu de l'été, et il assure que cette saison est aujourd'hui plus chaude qu'autrefois. Il ajoute qu'il y a environ trente et quelques années, il ne peut particulariser davantage, l'hiver fut si rigoureux que beaucoup d'oiseaux périrent. Tout le monde admet que les étés de 1748 et 1749 ont été les plus tempérés que le Canada aient eus depuis des années.

On dit que le sol est fertile parce que le blé rapporte neuf ou dix grains pour un semé. Mais le vieillard assure que, dans son jeune temps, la terre neuve avait une telle puissance de fécondité qu'elle rendait partout vingt-quatre grains pour un. On ne sème pas beaucoup de seigle ici, ni d'orge, sauf ce qu'il en faut pour la nourriture des animaux. Cependant, lorsque la récolte est mauvaise, on se rejette sur le pain d'orge, non sans rechigner un peu.

14 Septembre.

Ce matin, nous nous levâmes de bonne heure et nous poursuivîmes notre route. Après avoir fait environ deux milles français, nous entrâmes dans le lac St Pierre, que nous traversâmes. Je remarquai, se balançant à la surface des eaux, plusieurs plantes qui sont communes dans nos lacs de Suède. La glace qui recouvre le lac St Pierre est, dit-on, assez forte tous les hivers pour supporter le poids de cent chevaux pesamment chargés, marchant réunis en troupe serrée.

Sur les herbes que nous arrachâmes de temps à autre, nous avons constaté la présence d'une écrevisse ou

homard de rivière, ressemblant quelque peu à un crabe, mais beaucoup plus petite ; elle n'a guère plus de deux lignes géométriques de long, et sa grosseur est en proportion de sa longueur ; elle est de couleur blanc gris pâle.

La Pontédérie à feuilles cordiformes (1) croît en abondance sur les côtés d'un canal long et étroit, formé par des îlots rapprochés les uns des autres ; je remarquai aussi des nénuphars blancs ou lis d'étang, (2) absolument semblables aux nôtres. Des cochons en grand nombre qui se sont aventurés dans cette espèce de détroit, à la recherche de racines dont ils font leurs délices, plongent à qui mieux mieux, afin de pouvoir les déterrer plus facilemant.

A la sortie du lac St Pierre, le regard se repose avec satisfaction sur un paysage des plus ravissants. Les îles et la terre de chaque côté du fleuve jusqu'à Montréal paraissent comme une longue suite de jardins.

Devant chaque maison, il y a, retenu à la grève, un petit canot propre, bien construit, et de forme élégante. J'en ai vu un qui était fait d'écorce.

15 Septembre.

Nous reprîmes notre course au lever du soleil. Mais comme nous avions à lutter contre le courant, nous fûmes contraints de faire relâche plus d'une fois pour permettre à nos rameurs d'aller prendre un peu de repos sur le rivage.

---

(1) Pontederia cordata. Linn : (Pontédériacées), fleurs aquatiques assez semblables aux Narcisses. (M.)

(2) *Nymphaeae.* (Nymphéacées), plantes aquatiques qui se fixent au sol par un rhizome épais et féculent. (M.)

Il était quatre heures de l'après-midi quand nous arrivâmes à Montréal. Notre voyage a été considéré comme très heureux ; en effet, la violence du courant est telle que pour peu que nous eussions eu des vents contraires, nous aurions pu être retenus quatorze jours en route.

19 Septembre.

Plusieurs habitants de la ville ont fait venir des vignes de France et les ont plantées dans leurs jardins. Il y a deux sortes de raisins, l'un d'un vert pâle ou presque blanc, et l'autre rouge foncé.

Le premier produit le vin blanc et le second le vin rouge. En hiver, on recouvre les racines de fumier afin d'empêcher le froid de détruire les ceps. Les raisins commencent maintenant à mûrir, les blancs sont un peu plus précoces que les rouges. On n'en fait pas de vin ici, cela n'en vaudrait pas la peine, mais on les passe en grappes au dessert. Il parait que les raisins dégenèrent en Canada.

Le melon d'eau (1) est beaucoup cultivé dans les colonies anglaises et françaises de l'Amérique. A peine y a-t-il un paysan qui n'ait son champ planté de pastèques. Dans le voisinage des villes, surtout, on s'efforce d'obtenir des produits en ce genre aussi nombreux que possible ; les melons d'eau sont très rares dans la partie nord du Canada. Les Indiens en plantent de grandes quantités maintenant. Mais il est difficile de déterminer s'ils le faisaient autrefois. Un vieux sauvage Onidoe (des six nations Iroquoises) m'a assuré

(1) Cucurbita Citrullus. Linn. Pastèque, Samarha des Indiens. (M.)

que les Indiens ne connaissaient pas les pastèques, avant l'arrivée des Européens. Les Français, de leur côté, affirment que les Indiens Illinois avaient ce fruit en abondance quand ils pénétrèrent dans leur pays pour la première fois et que ces aborigènes prétendirent en connaître la culture de temps immémorial. Il ne me souvient pas cependant d'avoir lu que les Européens qui vînrent les premiers, en Amérique, aient fait mention du melon d'eau, en parlant de la nourriture des Indiens à cette époque. On peut juger de l'intensité de la chaleur, en été, dans ces parties de l'Amérique que j'ai parcourues quand on considère que, là, il n'est pas nécessaire de semer les graines de la pastèque dans des couches chaudes, pour en hâter la germination ; on les jette en pleine terre au printemps sans même se donner la peine de les recouvrir et le fruit mûrit à temps. Il y a deux espèces de melons d'eau, celle à pulpe rouge et celle à pulpe blanche. La première est plus commune au sud, chez les Illinois et dans les colonies anglaises, la seconde est plus abondante en Canada. On en fait le semis au printemps, après que le froid est entièrement disparu, dans une terre bien riche en ayant le soin de mettre les graines à quelque distance les unes des autres ; parceque les tiges de cette plante s'étendent beaucoup et demandent d'autant plus de place qu'elles rapportent plus de fruits. Les melons d'eau sont mûrs maintenant à Montréal, mais dans les colonies anglaises ils viennent à maturité en juillet et août. Au reste, il leur faut moins de temps pour arriver à leur entier développement qu'au melon commun. Dans les colonies anglaises, ils ont généralement une saveur plus agréable qu'en Canada. Cette différence est peut-être due à ce que dans ces pays, il fait plus chaud qu'ici. Cependant les melons d'eau de la province de New-York sont reputés les meilleurs.

La chair sucrée et juteuse de la pastèque en fait un aliment aussi agréable que rafraîchissant. Il n'y a pas d'exemple en Canada, à Albany ou en d'autres parties de New York, d'indispositions causées par l'abus du melon d'eau ; même, les malades en mangent souvent. Cependant, plus au sud, on pense que ce fruit, pris avec excès, peut causer des fièvres intermittentes et d'autres incommodités, surtout aux personnes qui, d'ordinaire, n'en font pas un grand usage. Plusieurs Français m'ont assuré que les natifs du Canada, qui vont aux Illinois, sont sujets à prendre la fièvre, lorsqu'ils se laissent aller à leur friandise pour les pastèques. C'est si bien le cas, que les Illinois conseillent aux Français de s'abstenir d'un fruit si dangereux pour eux. Ils sont eux-mêmes sujets à être attaqués par la fièvre quand ils se rafraîchissent l'estomac trop souvent avec du melon d'eau. En Canada, on garde ce fruit dans une chambre peu chauffée et ainsi on le conserve frais deux mois après sa maturité, mais il faut avoir soin que la gelée ne l'atteigne pas. Dans les plantations anglaises, on les garde pareillement dans des caves sèches pendant une partie de l'hiver. On prétend que le melon d'eau se conserve supérieurement lorsqu'après l'avoir séparé avec précaution de la tige qui le portait, on en brule le pédoncule avec un fer chaud ; il paraît qu'ensuite on le peut garder jusqu'à Noël et même plus tard. En Pensylvanie, on dépose soigneusement les melons avec leurs tiges au fond de trous creusés dans de la terre sèche et sablonneuse et par ce moyen on les conserve très frais pendant une grande partie de l'hiver. C'est le petit nombre, au reste, qui se donne toute cette peine, pour avoir le plaisir de manger un fruit rafraîchissant pendant une saison qui est déjà assez froide par elle-même. Le concombre est regardé comme encore plus rafraîchissant que le melon

d'eau, et on sait que c'est un très puissent diurétique. Les Iroquois l'appellent *Onoheserakatee.*

Les courges de toutes sortes, oblongues, rondes, plates ou comprimées, à cou croche, petites, etc., sont plantées dans toutes les colonies anglaises et françaises. En Canada, elles remplissent, avec les oignons, la plus grande partie des jardins potagers des cultivateurs. Chaque fermier, dans les plantations anglaises, a son champ de citrouilles; il en est de même des Allemands, des Suédois, des Hollandais et des autres colons européens. Elles forment une partie considérable de la nourriture des Indiens; cependant ils cultivent de préférence la courge plate (*squash, cucurbita latior*) et prétendent qu'ils la connaissaient bien longtemps avant la découverte de l'Amérique; ce qui est confirmé, d'ailleurs, par les rapports des premiers Européens qui vinrent dans ces contrées; en effet, ils mentionnent, dans leurs relations de voyage, la courge, comme constituant le fond de la nourriture des Indiens. Les Français lui donnent ici le nom de citrouille et les Anglais des colonies celui de *pumpkin* (en français, *potiron.*) On la plante au printemps, quand la gelée n'est plus à craindre, dans un champ enclos et un sol riche. Fréquemment aussi, on la force en couches chaudes. En Canada, elle mûrit au commencement de septembre; plus au sud, elle arrive à maturité à la fin de juillet. Aussitôt que la saison froide commence, on cueille tous les potirons qui restent attachés aux tiges, mûrs ou non, et on les étend sur le plancher dans un coin de la maison. Si on a le soin de ne pas les mettre les uns sur les autres, ceux qui n'étaient pas encore mûrs le deviennent parfaitement. Cela se fait autour de Montréal vers la mi-septembre, mais en Pensylvanie j'ai vu des courges dans les champs aussi tard que le 19 d'octobre. Elles

se gardent pendant plusieurs mois et même tout l'hiver dans des caves sèches (dans des caves humides elles pourriraient de suite) où le froid ne peut pénétrer, et mieux encore dans des chambres légèrement chauffées de temps en temps, juste assez pour empêcher le froid d'endommager le fruit.

Le potiron se prépare de différentes manières. Les Indiens le font bouillir tout rond ou rôtir dans la cendre et le mangent ainsi, ou vont le vendre tout cuit dans les villes, et vraiment, le potiron rôti a un goût excellent. Les Français et les Anglais le coupent par tranches qu'ils font rôtir devant le feu et saupoudrent ensuite de sucre. Une autre manière, c'est de couper en deux les citrouilles, d'en enlever toutes les graines, remettre les deux moitiés ensemble et les faire rôtir dans un four. Quand elles sont cuites à point, on les retire du four et pendant qu'elles sont encore brûlantes on y met du beurre qui, s'imbibant dans la pulpe spongieuse, la rend très savoureuse. Elles se mangent, aussi, bouillies à l'eau, soit seules ou avec de la viande. Quelques ménagères en font un léger potage en en macérant la pulpe après qu'elle a bouilli, et en la remettant bouillir de nouveau dans un peu de son eau, et beaucoup de lait, brassant tout le temps. Ou bien, on fait des gateaux, des puddings et des tartres avec la pulpe pilée et pétrie dans de la farine de maïs. Les Indiens ont une manière de conserver les courges pendant très longtemps, c'est de les couper en longues tranches qu'ils attachent ou entortillent ensemble et font sécher au soleil ou devant un feu dans une chambre. Après cette dessication, elles se peuvent garder pendant des années, et bouillies, elles sont un mets délicieux. Les Indiens les préparent, ainsi, à domicile ou en voyage et les Européens leur ont emprunté cette recette. Quelquefois, les sauvages ne

prennent pas le temps de les faire bouillir, mais ils les mangent sèches avec du bœuf qui a passé par le même procédé de dessication ou d'autre viande, et j'avoue qu'un estomac affamé s'en accommode fort bien.

A Montréal, on a une manière de confire les citrouilles : on les coupe en quatre morceaux, on les pèle et l'on en enlève les graines. La pulpe est mise dans un pot avec de l'eau très chaude, et on l'y laisse bouillir pendant quatre ou six minutes, puis on la jette dans une passoire où elle reste jusqu'au lendemain, afin que toute l'eau s'écoule ; alors, on y ajoute clous de girofle, cannelle et de la pelure d'orange, et on la confit dans autant de sirop qu'il y a de pulpe, puis on fait bouillir le tout jusqu'à l'absorption complète du sirop et l'entière disparition de la couleur blanche de la pulpe.

20 SEPTEMBRE.

La récolte du grain cette année en Canada est regardée comme la plus belle qui s'y soit jamais faite. Dans la province de New York, au contraire, elle a été très pauvre. L'automne, ici, est splendide.

22 SEPTEMBRE.

Les Français, en Canada, font un grand trafic avec les Indiens, et quoique ce fut autrefois le seul commerce de ce vaste pays, cependant ses habitants en ont tiré des bénéfices considérables. Aujourd'hui, les échanges ne se font plus seulement sur les produits que les Indiens apportent avec eux, mais sur nombre d'articles qu'on va chercher chez eux. Les sauvages des pays environnants, dans leurs parties de chasse, arrêtent bien dans les villes françaises pour y vendre leurs pelleteries, mais cela ne suffit pas. Les Indiens établis au loin ne

viennent jamais au Canada ; et de crainte qu'ils ne portent leurs produits aux Anglais, comme ces derniers vont chez eux, les Français se voient obligés de les imiter et ils entreprennent de longs voyages pour acheter, sur place, les produits indiens. Montréal est l'entrepôt principal de ce commerce et un grand nombre d'aventuriers jeunes et vieux font chaque année de lointaines et pénibles courses dans ce but, apportant avec eux les marchandises qu'ils savent être au goût des Indiens ou en demande dans leurs bourgades. Pas n'est besoin d'argent pour faire ces voyages, les sauvages ne l'apprécient pas, et je crois vraiment que beaucoup de ces hardis coureurs des bois se mettent en route sans avoir un sou en poche.

Je vais maintenant donner une liste des principaux articles que les Français apportent avec eux pour ce commerce, et qui sont d'un débit facile parmi les Indiens.

Mousquets, poudre, plomb et balles. Depuis que les Européens ont appris à leurs voisins Indiens l'usage des armes à feu, ceux-ci ont laissé de côté leurs arcs et leurs flèches pour le mousquet. Aujourd'hui, si on refusait de leur vendre des fusils, ils mourraient de faim, parce qu'ils ne se nourrissent presque entièrement que de la chair des animaux qu'ils tuent à la chasse, et ils s'irriteraient contre les Européens jusqu'à les attaquer. Les sauvages n'ont jamais essayé de fabriquer des armes à feu, et leur indolence est telle qu'ils ne s'aviseraient pas même de réparer celles qu'ils ont pu se procurer. Ils dépendent entièrement des Européens à cet égard. Les premiers blancs qui vinrent dans l'Amérique du Nord se gardèrent bien de fournir des armes à feu aux sauvages. Mais dans les guerres entre les Français et les

Anglais, chaque nation en donna à ses alliés Indiens pour affaiblir ses ennemis. Les Français jettent le blâme sur les colons hollandais d'Albany, les accusant d'avoir commencé en 1642 à donner des armes à feu à leurs auxiliaires sauvages, et de leur en avoir enseigné l'usage, dans le but d'affaiblir les Français. Les habitants d'Albany, au contraire, affirment que ce sont les Français qui ont introduit cette coutume, et qu'ils l'ont fait parce qu'ils se seraient trouvés trop peu nombreux pour pouvoir résister aux forces réunies des Hollandais et des Anglais dans les colonies. Quoiqu'il en soit, il est certain que les Indiens achètent des mousquets des Européens, et souvent savent mieux s'en servir que bon nombre de leurs maîtres. Ce commerce d'armes à feu et de munitions doit rapporter des profits considérables.

Drap blanc en coupons et drap commun en pièces.—L'Indien porte constamment un morceau d'étoffe sur sa personne, soit qu'il le laisse pendre sur son épaule ou le roule en ceinture autour de son corps durant les chaleurs, ou qu'il s'en couvre la tête pendant l'hiver. Cet usage est commun aux hommes et aux femmes, et le drap dont ils se servent est bordé généralement de plusieurs bandes bleues ou rouges.

Drap bleu ou rouge, avec lequel les Indiennes font leurs jupons qui, entre parenthèse, s'arrêtent à la hauteur du genou. Le bleu est leur couleur favorite.

Chemises de toile.—Dès qu'un Indien, homme ou femme, a passé une chemise, il la garde sur lui jusqu'à ce qu'elle soit entièrement usée ; de lavage, point.

Morceaux d'étoffe, avec lesquels ils s'enveloppent les pieds au lieu de bas, comme les Russes.

Hachettes, couteaux, ciseaux, aiguilles et briquets.—Tous ces instruments sont maintenant communs chez les Indiens, et leur viennent des Européens; ils reconnaissent volontiers que les hachettes et les couteaux sont supérieurs à ceux qu'ils faisaient, autrefois, avec de la pierre et des os. Les hachettes de pierre des anciens Indiens sont très rares en Canada.

Chaudières de cuivre ou d'airain étamées.—Les Indiens font cuire, maintenant, tous leurs aliments dans ces vaisseaux, qui sont en grande demande chez eux. Autrefois, ils se servaient de pots de terre ou de bois; ils les remplissaient d'eau et y mettaient tout ce qu'ils voulaient faire bouillir, ensuite, ils produisaient l'ébullition en y jetant des pierres rougies au feu. Quant aux chaudrons de fer, impossible de leur en vendre, ils les trouvent trop lourds à porter, et c'est une considération, pour des gens qui voyagent continuellement. D'ailleurs, des vaisseaux en fer ne résisteraient pas aux chûtes et à mille autres accidents auxquels leurs chaudières sont constamment exposées.

Pendants d'oreilles de différentes grandeurs, communément en cuivre et quelquefois en étain; hommes et femmes en portent, mais l'usage n'en est pas général.

Vermillon, avec lequel les Indiens se peignent la figure et différentes autres parties du corps, et teignent leurs chemises. Ils se servaient autrefois d'une terre rougeâtre assez commune dans le pays, mais les Européens s'étant avisés de leur offrir du vermillon, ils l'ont adopté de suite et trouvent qu'aucune couleur n'est comparable à celle de ce minéral. Je tiens de plusieurs personnes, qui prétendent le tenir de leurs pères, que les premiers colons français recevaient un grand monceau de fourru-

res pour trois fois autant de cinabre qu'en tiendrait la pointe d'un couteau.

Vert-de-gris, pour se peindre la figure en vert. Quand les sauvages veulent se noircir la face, ils n'ont qu'à se barbouiller avec la suie de leurs chaudrons.

Miroirs.—Les Indiens affectionnent beaucoup cet objet de toilette qui leur est utile surtout lorsqu'ils veulent se peindre la figure. Aussi les hommes en portent-ils toujours un sur eux dans leurs voyages. Chose curieuse, les femmes aiment moins la parure que leurs maris et n'achètent pas de miroirs.

Miroirs ardents.—Il n'y a rien que les sauvages apprécient autant que cet instrument qui leur sert à allumer la pipe sans aucun trouble, ce qui n'est pas un petit mérite aux yeux de l'indolent Indien.

Tabac.—Les Indiens du Nord sont les seuls qui achètent le tabac, parce que leur pays n'en produit point, et par conséquent, il est en grande demande chez eux. Quant à ceux du Sud, ils en plantent autant qu'il leur en faut, pour leur propre consommation. On a remarqué que les Indiens du Nord fument plus que les autres.

Wampums, qu'on appelle *porcelaines* ici, petits grains de forme cylindrique faits avec une espèce d'écaille et dont les Indiens se servent en guise de monnaie et comme ornement.

Verroteries ou petits grains de verre de couleur blanche ou bleue avec lesquels les Indiennes ornent les sacs à tabac, les rubans et les vêtements.

Fil de laiton ou d'acier, qui leur sert à différents usages.

Eau-de-vie, que les Indiens estiment au-dessus de toute autre marchandise qu'on peut leur apporter ; pour se procurer cette liqueur, ils sacrifient même ce qu'ils ont de plus cher au monde. Mais l'usage de l'eau-de-vie a causé de tels désordres parmi eux que la vente en a été prohibée sous les peines les plus sévères ; certains trafiquants cependant ne craignent pas de les braver.

Tels sont les principaux articles que les Français portent chez les Indiens, et qui s'écoulent le plus facilement parmi eux.

Les Français ne rapportent de chez les Indiens que des peaux et des fourrures : ils ne reçoivent rien autre chose en échange de leurs marchandises, sinon les provisions qui leur sont nécessaires pour le voyage de retour. Il y a deux sortes de fourrures : celles du nord, qui sont les meilleures, et celles du sud, qui sont les moins estimées.

Voici les principales fourrures fournies par les contrées septentrionales de l'Amérique : peaux d'ours, de castor, d'élan (*orignal* ou *orignac*), de renne ou *caribou*, de loup-cervier et de martre. Il vient aussi du sud, des peaux de martre, mais elles sont rouges et ne valent pas grand' chose. Le *pichou* du Nord est peut-être l'animal que les Anglais de la Baie d'Hudson appellent le *wolverenne* (1).

(1) Suivant le *Naturaliste Canadien*, 1er vol., p. 131, le Wolverenne des Anglais est le même quadrupède carnassier du genre plantigrade que les naturalistes français désignent sous le nom de Glouton, *Gulus*, et les Canadiens sous celui de Carcajou ; sa véritable dénomination zoologique serait *Gulus luscus*. Cependant, certains auteurs modernes disent que le carcajou est le blaireau d'Amérique, *Meles Labradorica*. Le nom de *Pichou*, donné par les anciens trappeurs canadiens au Wolverenne, dont l'aspect est repoussant, est resté dans nos compagnes comme synonyme de laid : "*Laid comme un Pichou.*" (M.)

Aux fourrures du Nord appartiennent les peaux d'ours, de renards noirs, et de plusieurs autres animaux.

Les peaux qui viennent du Sud sont principalement celles du chat sauvage, du cerf, du chevreuil, de la loutre, du *pichou du sud*, dont parle le père Charlevoix (1), (c'est probablement une espèce de chat-cervier, ou de panthère) (2), des peaux de renards de toutes robes, de ratons (*raccoon*), de lynx, et de plusieurs autres animaux.

Il est presque impossible de dire les fatigues, les privations et les misères que les Canadiens ont à endurer dans ces voyages; ils sont obligés parfois de transporter leurs marchandises, par terre, des centaines de milles, et se voient en butte aux insultes, aux violences et même aux cruautés des Indiens, qui ont massacré plus d'un de ces hardis coureurs de bois; ils sont exposés aux tortures de la faim et de la soif, à une chaleur torride ou à un froid glacial, à la piqûre des moustiques, aux morsures des serpents venimeux. Ces courses aventureuses détruisent une grande partie de la jeunesse du Canada; car beaucoup de ceux qui les entreprennent meurent d'une mort prématurée. Mais aussi quelle école pour faire de braves soldats! Ces voyageurs deviennent tellement aguerris et endurcis à la peine, qu'ils ne craignent plus ni dangers, ni fatigues. Un grand nombre d'entre eux s'établissent parmi les sauvages, loin du Canada, s'y marient avec des Indiennes et ne reviennent jamais au pays.

---

(1) Hist. de la Nouv. France. Tom. V, p. 158.

(2) Ne serait-ce pas plutôt le chat-putois ou pichols de la Louisiane? (M.)

Mon hôte, M. de Couâgne, marchand de Montréal, a eu l'obligeance de me communiquer le prix des peaux en Canada pour l'année 1749.

Peaux d'ours, grandes et moyennes, 5 livres.
Peaux d'oursons, 50 sols.
Peaux de Lynx, 25 sols.
" Pichous du Sud, 35 sols.
" Renards du Sud, 35 sols.
" Loutres, 5 livres.
" Ratons (Raccoon), 5 livres.
" Martres, 45 sols.
" Loups-Cerviers, 4 livres.
" Loups, 40 sols.
" Carcajous, un animal que je ne connais pas (1), 5 livres.
Peaux de Visons, espèce de Martre qui vit dans l'eau (2), 25 sols.
Peaux crues d'Elans (Orignacs verts), 10 livres.
" crues de Cerfs (Cerfs verts).
" d'Orignacs et de Cerfs *passées*, 3 livres.
Peaux de Chevreuils, 25 ou 30 sols.
" Renards rouges, 3 livres.
" Castors, 3 livres.

J'insère, maintenant, une liste qui m'a été donnée par un des plus grands marchands de Montréal ; elle renferme toutes les différentes espèces de peaux que l'on peut se procurer en Canada, et qui en sont exportées en Europe :

Chevreuils passés, Loups-Cerviers,
Chevreuils verts, Pichous du Nord,

(1) Voir à la note plus haut. Cette liste et la suivante sont en français dans le texte. (M.)

(2) *Mustela Vison, Foutreau.* (M.)

Chevreuils tannés,	Pichous du Sud,
Ours,	Renards roûges,
Oursons,	Renards croisés
Loutres,	Renards noirs,
Pékans (1),	Renards argentés,
Chats,	Renards du Sud ou de Virginie.
Loups de bois,	Renards blancs de Tadoussac,
Martres,	Visons ou Foutreaux,
Ecureuils noirs,	Cerfs verts,
Cerfs passés,	Orignacs verts,
Orignacs passés,	Caribous,
Biches vertes,	Biches passées,
Carcajous,	Rats musqués,
Castors gras d'hiver (2),	Castors gras d'été,
Castors secs d'été,	Castors secs d'hiver.
Castors vieux d'été,	Castors vieux d'hiver.

Aujourd'hui l'on m'a donné un morceau de cuivre natif provenant du Lac Supérieur (3). On y trouve ce métal presque à l'état pur, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de le faire fondre pour qu'on puisse s'en servir. Le Père Charlevoix fait mention de cette mine de cuivre dans son Histoire de la Nouvelle-France, tom. VI, p. 415. Un des Jésuites de Montréal, qui est allé dans cette contrée, m'a dit qu'on trouve le

(1) Pékan—Wood-Shock, espèce de Martre du Canada, *Martes Canadensis*. On a vu plus haut que les Français donnaient ce nom à la bête-puante. (M.)

(2) Le castor gras est celui que les sauvages, pour se couvrir, ont porté pendant quelque temps, comme alors, il a perdu tout le long poil, et qu'il ne lui reste plus que le duvet, il était ordinairement préféré par les chapeliers. Celui qui n'a pas été ainsi porté et qui conserve le long poil, est nommé castor vert. Ferland, *Cours d'histoire*, 2nd vol., p. 414. (M.)

(3) Upper Lake. Le Lac Supérieur n'est pas marqué sur la carte annexée aux traductions hollandaise et anglaise du voyage de Kalm. (M.)

minerai près de l'embouchure des rivières, et qu'il y a des morceaux de cuivre natif si pesants qu'une personne seule ne peut les soulever. Les Indiens, de leur côté, prétendent avoir découvert autrefois un bloc de cuivre de sept pieds de longueur sur quatre d'épaisseur. S'il est vrai que ce métal se rencontre toujours sur le sol, à l'embouchure des rivières, il est probable qu'il y est apporté par la glace, ou par l'eau qui descend des montagnes. Cependant, quoique des recherches soigneuses aient été faites, on n'a encore trouvé aucun endroit où le cuivre existe en aussi grande abondance.

Le chef ou supérieur des prêtres de Montréal m'a donné aujourd'hui un morceau de minerai de plomb très compacte et à cuboïdes brillants, qui a été ramassé à quelques milles français (lieues) de Montréal. Plusieurs personnes m'ont assuré qu'il y a une mine de plomb quelque part dans le Sud. Les Indiens en connaissent l'existence, et utilisent même le métal qu'ils y trouvent en le convertissant, par la fusion, en balles et en menu plomb. Je m'en suis procuré quelques échantillons qui contiennent, en effet, un minerai de plomb en cuboïdes brillants, séparés les uns des autres par de minces cloisons d'une terre blanche ou glaise dure, et sensible à l'action de l'acide nitrique.

J'ai pareillement reçu un échantillon d'une sorte de terre brune tirant sur le roux, que l'on trouve près du Lac des Deux-Montagnes, à quelques milles français de Montréal. Elle s'écrase facilement entre les doigts, quoique très pesante comme toutes les argiles. Luisante à sa surface, elle se déteint dans la main pour peu qu'on l'y garde quelque temps, et y laisse des reflets argentés. C'est probablement une sorte de terre plombifère, ou une terre mélangée de mica de fer.

Il y a une distinction à faire entre les dames canadiennes, et il ne faut pas confondre celles qui viennent de France avec les natives. Chez les premières, on trouve la politesse qui est particulière à la nation française. Quant aux secondes, il faut encore faire une distinction entre les dames de Québec et celles de Montréal. La québecquoise est une vraie dame française par l'éducation et les manières ; elle a l'avantage de pouvoir causer souvent avec des personnes appartenant à la noblesse, qui viennent chaque année de France, à bord des vaisseaux du roi, passer plusieures semaines à Québec. A Montréal, au contraire, on ne reçoit que rarement la visite d'hôtes aussi distingués. Les Français eux-mêmes reprochent aux dames de cette dernière ville d'avoir beaucoup trop de l'orgueil des Indiens, et de manquer d'éducation. Cependant, ce que j'ai dit plus haut de l'attention excessive qu'elles donnent à leur coiffure s'applique à toutes les femmes du Canada (1). Les jours de réception, elles s'habillent avec tant de magnificence, qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'Etat. Les Français, considérant les choses sous leur véritable aspect, s'alarment beaucoup de l'amour extravagant de la toilette qui s'est emparé d'une grande partie des dames en Canada, qui éloigne d'elles toute idée de faire des épargnes en prévision des besoins à venir, qui cause le gaspillage des fortunes et pousse à la ruine des familles. Elles ne portent pas moins d'attention aux modes nouvelles, et se moquent les unes des autres, chacune critiquant le goût de sa voisine. Mais ce qu'elles reçoivent comme nouvelles façons est déjà passé

(1) Leurs cheveux sont toujours frisés, même quand elles restent au logis ; elles sont vêtues d'un mantelet malpropre et d'un jupon de tissu grossier, qui ne descend pas plus bas que la moitié de la jambe. (*Note de l'auteur.*)

de mode, et mis au rebut en France. Les vaisseaux ne venant au Canada qu'une fois tous les douze mois, on considère comme de mode, pendant toute l'année, ce que les passagers ont apporté avec eux, ou ce qu'il leur plaît d'imposer comme étant du dernier goût. Les dames canadiennes, celles de Montréal surtout, sont très portées à rire des fautes de langage des étrangers; mais elles sont excusables jusqu'à un certain point, parce qu'on est enclin à rire de ce qui paraît inusité et cocasse, et, au Canada on n'entend presque jamais parler le français que par des Français, les étrangers n'y venant que rarement. Quant aux sauvages, ils sont trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur, et les Français sont bien obligés de l'apprendre. Il suit de là, que les belles dames du Canada ne peuvent entendre aucun barbarisme ou expression inusitée sans rire. La première question qu'elles font à un étranger est pour savoir s'il est marié ; la seconde, comment il trouve les femmes du pays, et si elles sont plus jolies que celles de son propre pays, et la troisième (quand l'étranger a répondu qu'il n'est pas marié), s'il ne fera pas choix d'une compagne avant de retourner chez lui. Pour continuer la comparaison entre les dames de Québec et celles de Montréal, j'ajouterai que celles-ci sont généralement plus belles que les premières. Les manières m'ont semblé quelque peu trop libres dans la société de Québec ; j'ai remarqué à Montréal plus de cette modestie qui va si bien au beau sexe. Les dames de Québec, surtout celles qui ne sont pas sous puissance de mari, mènent une vie passablement oisive et frivole. Une fille de dix-huit ans passe pour bien mal partagée, si elle ne compte pas au moins vingt adorateurs. Ces jeunes demoiselles, surtout celles du plus haut rang, se lèvent à sept heures, et s'occupent de leur toilette jusqu'à neuf

heures, et cela en prenant leur café ; aussitôt leur toilette finie, elles se placent près d'une fenêtre qui ouvre sur la rue, tiennent à la main quelqu'ouvrage à l'aiguille, et cousent un point de temps à autre, mais sans cesser de regarder au dehors.

Un jeune homme entre-t-il dans la maison, soit qu'elles le connaissent ou non, elles mettent immédiatement l'ouvrage de côté, et vont s'asseoir près de lui pour causer, rire, plaisanter, inventer des "*double-entendres*," (1) et, ainsi, l'on croit passer pour avoir beaucoup desprit Pendant ce temps-là, la mère a tout le fardeau du ménage. A Montréal, les filles sont moins frivoles et plus adonnées au travail. On les voit toujours occupées à coudre quand elles n'ont point d'autre devoir à remplir. Cela ne les empêche pas d'être gaies et contentes ; personne, non plus, ne peut les accuser de manquer d'esprit ni d'attraits. Leur seul défaut, c'est d'avoir trop bonne opinion d'elles-mêmes. Notons à leur louange que les filles de tout rang, sans exception, vont au marché, et rapportent avec elles les provisions qu'elles y ont achetées. Elles se lèvent aussi de bonne heure, et se couchent aussi tard que qui que ce soit dans la maison. D'après ce qui m'a été dit, je suis porté à croire que leur dot, en général, est peu considérable, à cause du grand nombre d'enfants dans chaque famille et de la modicité des revenus. Les filles de Montréal ne voient pas, sans en éprouver un grand dépit, celles de Québec trouver des maris plus tôt qu'elles. Aussi les chances ne sont pas égales : les jeunes gentilhommes qui viennent de France, chaque année, sont captivés par les dames de Québec et s'y marient ; mais comme ces messieurs vont rarement

(1) En français dans le texte.

à Montréal, les jeunes filles de cette dernière ville n'ont pas souvent semblable fortune.

23 SEPTEMBRE.

Ce matin, je suis allé au Saut-au-Recollet, village situé à trois milles français au nord de Montréal, pour en observer et décrire les plantes et les minéraux, et surtout pour cueillir des graines de différents végétaux. Près de la ville, le chemin est bordé d'habitations de chaque côté, mais, plus loin, le pays est boisé et d'un niveau inégal. Le sol est ferme et contient de la pierre composée et une espèce de pierre à chaux grise. Les routes sont mauvaises et presqu'impraticables pour les voitures légères. Un peu avant d'arriver au Saut-au-Récollet, le pays est découvert, et offre au regard une longue suite de champs, de prairies et de pâturages.

A un mille français de la ville, il y a, sur le bord du chemin, deux fours à chaux construits en pierre durcie au feu, à l'exception de l'intérieur, qui est en granit. Leurs voûtes ont sept verges de hauteur.

La pierre à chaux est de deux sortes, l'une est presque noire, et si compacte qu'on ne peut en distinguer les particules constituantes, sauf quelques grains épars d'un spath gris, blanc ou pâle. Par-ci par-là, on découvre de petites fentes remplies de spath blanc en menus cristaux. Malgré l'examen le plus minutieux, je n'ai pu y découvrir aucune pétrification.

Cette pierre est commune dans l'île de Montréal ; on l'y rencontre à une profondeur d'environ un pied ou un pied et demi de la surface du sol, en lits de cinq à dix pouces d'épaisseur. Elle donne paraît-il, une chaux qui, sans être aussi blanche que la pierre à chaux

grise, est cependant beaucoup plus estimée, parce qu'elle fait un mortier d'une qualité supérieure, lequel se durcit et devient plus dense en vieillissant. Il est arrivé quelquefois, pendant qu'on était à faire des réparations à des maisons dont les pierres étaient liées avec ce mortier, que ces pierres se brisaient, tandis que le mortier restait intact.

L'autre espèce de pierre à chaux est grise ou gris-foncé ; c'est un calcaire compacte, mêlé de grains de spath de même couleur. Cette pierre est remplie de coquilles striées, pétrifiées ou pectinites. La plupart de ces pétrifications ne sont cependant que des impressions du côté creux des écailles. Pourtant, j'ai trouvé, ça et là, des morceaux de valves pétrifiées, bien que je n'aie jamais pu découvrir des coquillages de même espèce dans leur état naturel sur les rivages ; et je ne conçois pas comment une telle quantité d'impressions ait pu se grouper en un seul point. J'ai vu de gros morceaux de cette pierre à chaux composés presqu'entièrement de ces pectinites serrées les unes contre les autres. On trouve cette pierre en différents endroits dans l'île, en couches horizontales de l'épaisseur de cinq à dix pouces. Elle fournit beaucoup de chaux blanche, mais de qualité inférieure, parce qu'elle devient humide dans la saison des pluies.

Le sapin est considéré comme le meilleur combustible pour les fours à chaux, et le thuya vient ensuite. L'érable à sucre et les autres arbres de même espèce ne conviennent pas pour cet usage, parce qu'ils font une trop grande quantité de charbon.

Les bois et les champs sont remplis de grosses roches grises (*rock-stone*).

Les feuilles de beaucoup d'arbres et de plantes commencent à prendre une teinte pâle, surtout celles de

l'érable rouge, du sumac glabre, de la renouée sagittée, *Polygonum Sagittatum* (1), Linn, et de plusieurs fougères.

Une grande croix est érigée sur le chemin, et le gamin qui m'a servi de guide à travers le bois me dit que là fut enterrée une personne qui a fait de grands miracles.

A midi, nous étions arrivés au Saut-au-Récollet, petit village situé sur un bras de la rivière St Laurent, dont le courant est très violent entre l'île de Montréal et l'île Jésus. Son nom lui vient d'un accident qui est arrivé à un frère récollet appelé Nicolas Veil, en l'année 1623 (2). Il descendait dans un bateau avec un sauvage converti et quelques autres sauvages de la nation des Hurons, dans le but de se rendre à Québec ; mais, comme il passait en cet endroit de la rivière, le canot chavira et il se noya, ainsi que son néophyte. Les sauvages, qui furent soupçonnés au reste d'avoir causé volontairement l'accident, nagèrent jusqu'au rivage, emportant avec eux ce qu'ils purent sauver des effets du moine, épaves ou dépouilles, qu'ils ne rendirent jamais.

Le pays, aux alentours, est rempli de pierres, et la culture ne fait que d'y commencer. Les vieillards se souviennent d'avoir vu, couverts de grands bois, tous ces champs, ces prairies et ces pâturages.

Les prêtres disent que la contrée était autrefois entièrement habitée par des Hurons convertis. Quand les Français pénétrèrent dans cette partie du pays, ces Indiens

---

(1) Polygonées. (M.)

(2) Le Père Nicolas Viel. (M.)

vivaient sur une haute montagne à une petite distance de Montréal ; mais les colons, à force d'instances, finirent par les décider à leur abandonner la place, et à transporter leurs cabanes dans une autre localité. C'est alors que les sauvages vinrent s'établir au Sault-au-Récollet, où plus tard on leur construisit l'église qui existe encore, et où ils assistent, actuellement, et depuis une longue suite d'années à l'office divin. Les Français s'étant accrus en nombre dans l'île de Montréal, le désir de l'avoir tout entière, pour eux seuls, s'empara naturellement d'eux, et ils s'efforcèrent d'engager les Indiens à leur vendre cette terre du Saut, comme ils avaient déjà fait de l'autre, et d'aller planter leurs tentes ailleurs.

Après maints pourparlers, ils réussirent encore au gré de leur désir, et les sauvages, dont au reste le voisinage est peu désirable, à cause de leur ivrognerie et de leur vie nomade et paresseuse, quittèrent le pays pour aller se fixer au lac des Deux-Montagnes, où ils sont encore et où ils ont une belle église en pierre (1). Celle du Saut-au-Récollet est un vieil édifice en bois, d'apparence décrépite ; mais l'intérieur en vaut mieux que le dehors et les Français y suivent les offices religieux. D'ailleurs, on ne tardera pas à bâtir une église neuve ; la pierre qui devra entrer dans sa construction est déjà rendue sur les lieux.

Les observations que j'ai faites durant ces trois jours paraîtront dans une autre publication.

Il n'y a pas eu de pluie ici depuis quelque temps ; cependant l'humidité de l'air est telle que j'ai retrouvé,

(1) On sait dans quelles circonstances fâcheuses cette église a été récemment détruite. (M.)

tout mouillés, des morceaux de papier que j'avais laissés à l'ombre, sur le sol, quelques minutes auparavant, et que je destinais à servir d'enveloppes à mes graines. Cependant, le firmament est clair et brillant, et la chaleur aussi intense qu'au mois de juillet.

Chaque année, une moitié des champs est laissée en friche en alternant, et la partie ainsi laissée en friche n'est jamais labourée pendant l'été, ce qui permet aux animaux de brouter les herbes sauvages qui y poussent. Je l'ai déjà dit, on ne sème ici que du blé d'été. Quelques cultivateurs labourent les terrains en friche, tard en automne, d'autres attendent jusqu'au printemps pour le faire ; mais le premier mode est, dit-on, préférable au second, et donne une bien meilleure récolte. Le blé, l'orge, le seigle et l'avoine sont hersés, mais les pois sont semés avant le labour. L'ensemencement se fait ordinairement vers le 15 avril, et on commence par les pois. Parmi les espèces différentes de pois que l'on peut se procurer ici, les pois verts sont préférés pour la semence. Ils viennent très bien dans un sol pauvre, mais élevé, sec et mélangé de sable grossier. La récolte commence vers la fin et quelquefois au milieu d'août. Le blé rapporte généralement quinze ou vingt minots pour un, l'avoine de quinze à trente. Le rendement des pois va parfois jusqu'à quarante minots pour un ; mais d'autres années il ne dépasse pas dix et varie beaucoup. La charrue et la herse constituent tout l'outillage aratoire du paysan canadien, et encore ces instruments ne sont-ils pas de la meilleure qualité. On fume les friches au printemps. Le sol se compose d'une terre grise pierreuse, mélangée de glaise et de sable. On ne sème d'orge que ce qu'il en faut pour la nourri-

ture des bestiaux ; il ne se fait pas de malt ici. On sème beaucoup d'avoine, mais seulement pour les chevaux et les bestiaux. Personne, dans un pays où il faut garder à l'étable et nourrir les animaux de ferme pendant cinq mois chaque année, ne songe à utiliser, comme fourrage, les feuilles d'arbres décidues, dont cependant les forêts sont remplies.

J'ai déjà dit et répété que presque tout le blé semé en Canada est du blé d'été, c'est-à-dire qu'on n'y sème le blé qu'au printemps. Près de Québec, il arrive quelquefois, lorsque l'été est moins chaud ou le printemps plus tardif que d'ordinaire, qu'une grande partie du blé n'a pas le temps de mûrir parfaitement avant que le froid commence. On m'assure que quelques cultivateurs de l'île Jésus sèment leur blé en automne, et que leur récolte est bien meilleure et beaucoup plus abondante que s'ils semaient leur blé l'été ; cependant, le blé d'automne mûrit à peine une semaine avant l'autre.

25 SEPTEMBRE.

Je remarque qu'ici les champs sont enclos de murs de pierre au lieu de palissades de bois : ce qui s'explique par l'abondance de la pierre.

Le hêtre, qui est très commun dans les bois, porte maintenant ses graines, dont les Canadiens sont très friands ; ils les cueillent l'automne et les font sécher jusqu'à l'hiver ; les faînes ont alors une saveur excellente et on les sert, au dessert, en guise de noix ou de noisettes. Le curé de cette localité me dit qu'à sept milles français d'ici, près de la rivière l'Assomption, il y a une saline où, pendant la guerre, les habitants se sont approvisionnés d'un beau sel blanc. L'eau de cette source a, paraît-il, un goût très saumâtre.

Certaines espèces d'arbres fruitiers réussissent merveilleusement bien près de Montréal, et j'ai eu l'occasion d'y voir de très-belles variétés de poires et de pommes. A Québec, les poiriers ne pourraient supporter la rigueur de l'hiver ; il arrive quelquefois que, même dans le voisinage de Montréal, la gelée les détruit. Les pruniers de différentes sortes, qui ont été importés de France, viennent très-bien. Il y a dans les forêts trois espèces de noyers indigènes ; mais le noisetier importé d'Europe périt presque chaque année, à l'exception de la racine, qui émet de nouveaux rejetons au printemps. Le pêcher ne s'acclimate pas ; quelques individus, cependant, résistent au froid, quand on a eu la précaution de les entourer de paillassons. On n'a encore planté en Canada ni mûriers, ni châtaigniers, ni d'autres arbres de même espèce.

Toute la partie cultivée du Canada a été donnée par le roi au clergé et aux nobles ; les terres non défrichées leur appartiennent aussi, de même que le terrain occupé par les villes de Trois-Rivières et de Québec. Celui sur lequel Montréal est bâti appartient, ainsi que toute l'île du même nom, aux prêtres de l'ordre de St Sulpice résidant à Montréal. Ils ont donné la terre en censive aux fermiers et à tous autres désirant s'y établir. Les premiers colons payaient leurs champs une bien modique somme ; souvent, toute la redevance pour une pièce de trois arpents sur trente consiste en un couple de poulets, ou bien en une rente de vingt, trente ou quarante sols. Mais ceux qui sont venus plus tard paient près de deux écus une terre de semblable étendue ; il s'en suit que la rente foncière est trés inégale par tout le pays. L'évêque du Canada n'a pas de revenus fonciers. Les églises sont bâties aux frais des con-

grégations (1). Les habitants ne paient pas encore de taxes au roi, et les seuls impôts qu'il y prélève sont ceux qui proviennent de la douane.

Les prêtres de Montréal ont ici un moulin qui leur rapporte le quart de tout le grain qui y est moulu ; et sur ce quart, le meunier prélève un tiers pour sa part ; ailleurs il en aurait la moitié. Quelquefois, les prêtres louent le moulin une certaine somme. A part eux, nul n'a droit d'ériger un moulin sur l'île de Montréal ; ils se sont réservé ce privilège pour eux-mêmes. Dans le contrat passé entre les prêtres et les habitants de l'île, ces derniers s'obligent de faire moudre tout leur grain dans les moulins des sulpiciens.

On extrait beaucoup de sucre en Canada de la sève de l'érable à sucre, de l'érable rouge et du merisier, de la sève du premier arbre surtout. On la fait couler au moyen d'incisions pratiquées sur l'arbre. J'ai décrit avec soin la manière de fabriquer le sucre d'érable dans les Mémoires de notre Académie Royale des Sciences (2).

26 SEPTEMBRE.

Je partis ce matin, de bonne heure, pour m'en retourner à Montréal. La nature commençait à prendre la teinte de l'automne. Les feuilles de certaines espèces d'arbres étaient pâles, celles d'autres essences, rougeâtres, et la plupart des plantes avaient cessé de fleurir. Néanmoins les espèces suivantes étaient encore dans leur période d'épanouissement :

Plusieurs sortes d'astères bleues et blanches, *Asteres.*
Plusieurs variétés de la verge d'or, *Solidaginées.*

---

(1) Paroisses.

(2) Vol. de l'année 1751.

La millefeuille commune, *Achillea millefolium.*

Le prunellier commun, *Prunella vulgaris* (1).

Le chardon frisé, *Carduus crispus* (2).

L'œnothère bisannuelle, *Œnothera biennis*, (Onagrariées.)

Le soleil à feuilles rugueuses trifoliées, *Rudbeckia triloba* (3).

La violette du Canada, *Viola Canadensis*, (Violacées.)

Une espèce de gentiane, *Gentiana saponaria.*

La vigne sauvage, qui est très abondante dans les bois, grimpe en s'enlaçant autour des grands arbres.

J'ai demandé à des Français qui ont fait de longs voyages dans l'intérieur du pays, quelles sont les différentes substances qui servent à l'alimentation des Indiens. Les sauvages qui vivent dans les régions les plus septentrionales ne peuvent rien planter à cause de la rigueur du froid. Ils n'ont, par conséquent, ni pain ni végétaux ; ils vivent de poissons et de la chair du castor, de l'ours, du renne, de l'élan, du lièvre et de différentes espèces d'oiseaux. Les Indiens qui habitent des contrées plus méridionales cultivent le maïs, une espèce de haricot appelée faséole ou favéole, *phaseoli*, plusieurs variétés de citrouilles, le melon d'eau et le melon (*cucumis melo*, Linn.). Les fruits de certains arbres des forêts leur sont une grande ressource. Mais ils se nourrissent surtout de poisson et de la chair de certains animaux, par exemple, de la chair du chat sauvage, du chevreuil, du cerf, de l'ours, du castor et de celle d'autres quadrupèdes

(1) *Prunus spinosa*, variété du genre prunier. (M.)

(2) Genre de la famille des composées, tribu des cinarées. (M.)

(3) Rudbeckie, genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées-hélianthées. (M.)

Un autre de leurs mets favoris c'est l'ivraie (Wate
taregrass) (1), que les Français appellent *folle-avoine*, e
qui croît abondamment dans les lacs, les eaux stagnante
et même dans les rivières dont le cours est peu rapide
Ils en ramassent les graines en octobre, et en font diver
plats, de la bouillie le plus souvent, ce qui est facile
parce que la fécule de la folle-avoine a autant de consi
tance que celle du riz. En outre, les forêts leur offren
toutes sortes de fruits les plus délicieux : noix, châtaigne
mûres, *acimine* (2), chinquapins (3), noisettes, pêche
prunes sauvages, raisins, bluets de différentes sortes, plu
sieurs variétés de nèfles, de mûres, de ronces et d'autre
fruits et racines. Mais les céréales, si communes dan
ce qu'on appelle le vieux monde, étaient entièremen
inconnues ici avant l'arrivée des Européens, et encor
aujourd'hui les Indiens n'essaient pas même de les cul
tiver, bien qu'ils voient l'usage que les Européens en
font, et qu'ils aient un goût très prononcé pour les met
qui sont préparés avec les fruits de la terre.

27 SEPTEMBRE.

Les castors abondent partout dans l'Amérique du
Nord, et forment l'un des principaux articles du com
merce en Canada. Les Indiens se nourrissent de leu
chair pendant une grande partie de l'année. Il est cer
tain que ces animaux se multiplient très-vite ; mais on
en tue un nombre immense tous les ans. Les Indien

---

(1) *Zizania aquatica.* Linn.

(2) *Anona muricata,* Linn., l'anone, nommée aussi corossolier ou cach
mentier, genre type de la famille des anonacées, renfermant des arbris
seaux à fruit charnu, en forme de poire ou de cœur, composé de plusieur
baies, écailleux à l'extérieur et dont le goût est délicieux. (M.)

(3) Faines du hêtre nain—*Fagus pumila.* (M.)

sont déjà obligés d'entreprendre de longs voyages pour leur faire la chasse. La raison de leur diminution s'explique facilement : les sauvages, avant l'arrivée des Européens, n'en tuaient qu'autant qu'il leur était nécessaire pour se vêtir de leurs dépouilles, et le commerce des fourrures n'existait pas. Aujourd'hui, c'est bien différent : grand nombre de vaisseaux font voile chaque année pour l'Europe, chargés principalement de peaux de castors. La rivalité qui existe entre les Anglais et les Français, faisant hausser le prix de l'article, encourage les Indiens à faire au castor une guerre d'extermination. Beaucoup de gens m'ont dit qu'ils se souviennent d'avoir vu, dans leur jeunesse, toutes les rivières près de Montréal, y compris la rivière St Laurent, remplies de castors et de leurs digues ; mais à présent, il faut pénétrer à plusieurs milles dans l'intérieur pour en trouver un seul, tant ils ont été détruits. J'ai déjà remarqué que les peaux de castors du Nord sont préférées à celles des castors du Sud.

La chair du castor est mangée non-seulement par les sauvages, mais aussi par les Européens, et surtout les Français, les jours maigres, car Sa Sainteté, dans son système, a rangé le castor parmi les poissons. La chair du castor qui s'est nourri de végétaux ou de feuilles du peuplier et de l'arbre à castor (1), est réputée excellente ; mais lorsqu'il s'est nourri de poisson, elle n'a pas bon goût. Aujourd'hui, pour la première fois, j'en ai mangé de bouillie ; tout le monde a trouvé ce mets délicieux, excepté moi, qui n'ai pu m'y faire. C'est mangeable, voilà tout. La chair du castor devient noire lorsqu'elle est bouillie et elle a un goût particulier. Pour la

(1) Le magnolier, *Magnolia glauca.* Linn.

bien apprêter, il faut la laisser mijoter dans plusieurs eaux depuis le matin jusqu'à midi, afin de lui faire perdre son mauvais goût. La queue se mange aussi ; après l'avoir fait bouillir de la manière qui précède, on la met rôtir ; mais, quoiqu'on n'en veuille pas convenir cette partie ne se compose que de gras, et il faut être habitué à ce mets pour en avaler une bouchée. Quelquefois, mais rarement, on prend des castors à poil blanc

Le vin est presque la seule liqueur que les gens un peu à l'aise aient l'habitude de boire. Cependant, on fait, pour l'été, avec la tête de l'épinette blanche (1), un brevage qui s'appelle bière d'épinette ; mais l'usage n'en est pas général, et chez les gens de qualité il est rare qu'on en offre. Le Canada ne produisant pas de vin (on ne peut donner ce nom aux liqueurs insipides que l'on fait avec le raisin indigène,) de grosses sommes sont annuellement du pays pour l'importation de cet article. Les gens peu fortunés boivent de l'eau ; on n'a pas encore introduit ici la coutume de faire la bière d'orge ; quant au cidre, les vergers ne peuvent fournir la quantité de pommes suffisante pour que l'usage de cette boisson devienne général parmi le peuple. Il s'en fait cependant, mais en petites quantités et seulement par des personnes riches, et par les grands propriétaires qui ont beaucoup d'arbres fruitiers, et plutôt par fantaisie qu'en vue de l'utilité ou du profit. La haute classe habituée dès la jeunesse à ne boire que du vin souffre beaucoup, en temps de guerre, lorsque les vaisseaux qui l'apportent sont interceptés par les corsaires anglais. A la fin de la dernière guerre, une barrique de

(1) La manière de brasser cette bière est décrite au long dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1731, p. 190.

vin valait deux cent cinquante francs et même cent écus.

Un cheval de moyenne encolure coûte maintenant quarante francs (1) et plus. Un beau cheval vaut cent francs. Une vache se vend cinquante francs ; mais il y a des gens qui se rappellent le temps où l'on pouvait s'en procurer une pour dix écus (2). Un mouton coûte cinq francs à présent, mais l'année dernière, alors que tout était cher, il coûtait de huit à dix francs. Un cochon d'un an, pesant de cent cinquante à deux cents livres, se vend quinze francs. M. Couâgne, le marchand, m'a dit avoir vu un cochon du poids de quatre cents livres chez les Indiens. Un poulet vaut de dix à douze sous (3), un coq-d'inde vingt sous. Un minot (4) de blé se vendait un écu l'an passé, mais à présent, il coûte quarante sous. Le maïs vaut toujours le même prix que le blé, parce qu'il n'y en a que très peu ici, et ce peu est accaparé par ceux qui font le commerce avec les Indiens. Un minot d'avoine vaut quelquefois de quinze à vingt sous ; mais ces années dernières, on en donnait vingt-six et même trente sous. Les pois ont toujours la même valeur que le blé. Le beurre coûte ordinairement huit d dix sous la livre ; mais l'an passé, le prix s'en est élevé jusqu'à seize sous. Une douzaine d'œufs ne coûte généralement que trois sous, cependant on en donne maintenant cinq sous. Il ne se fabrique pas de fromage à Montréal, et pour en avoir, il faut le faire venir d'ailleurs. Un melon

(1) Le franc est de même valeur que la livre, et vingt-deux livres font un louis sterling.

(2) Un écu vaut trois francs.

(3) Vingt sols font une livre.

(4) Mesure française équivalant à environ deux boisseaux anglais.

d'eau vaut cinq ou six sols ; mais s'il est bien gros, il coûtera de quinze à vingt sols.

Il n'y a pas encore de manufactures en Canada ; cela est dû, probablement, à ce que la France ne veut pas perdre l'avantage d'y vendre ses propres marchandises. Cependant, les habitants du Canada, aussi bien que les Indiens, souffrent beaucoup, en temps de guerre, du manque d'établissements industriels.

Personne ne se marie sans le consentement de ses parents. Cependant le juge peut en donner la permission si elle est refusée sans raison valide. Pareillement, si l'homme a trente ans et la femme vingt-six, ils peuvent se marier sans attendre plus longtemps le consentement de leurs parents.

29 SEPTEMBRE.

Cette après-midi, je sortis de la ville et dirigeai mes pas vers la partie sud-ouest de l'île pour examiner le pays, en étudier l'économie rurale, et collectionner des graines. En face de la cité, il y a de belles terres autrefois cultivées, mais qui servent maintenant de pâturages. Au nord-ouest, le Mont-Royal domine tout le paysage ; il est couvert de champs et de jardins depuis sa base jusqu'à son sommet, ce qui prouve la fertilité de son sol. Au sud-est, la rivière St Laurent, qui est très large ici, coule entre une double rangée de terres en plein rapport, de vastes prairies et de belles maisons en pierre, qui semblent blanches à distance. Bien loin, au sud-est et près du fort Chambly, deux hautes montagnes bornent l'horizon, et les monts du lac Champlain élèvent leurs cîmes au-dessus des forêts. Le sol, partout aux alentours, est couvert de pierres de

différentes grosseurs, parmi lesquelles la pierre à chaux noire se voit fréquemment. A environ un mille français de la ville, la grande route longe la rivière qui est à main gauche, et à droite tout le pays est cultivé et habité. Les maisons des fermiers sont à une distance de trois, quatre ou cinq arpents, les unes des autres. Les bords de la rivière sont généralement hauts, escarpés et entièrement composés de terre végétale ; les champs sont couverts de pierres, de roches et de morceaux de schiste calcaire noir. A deux milles français de Montréal, le cours de la rivière est très rapide et rempli de pierres ; en quelques endroits, l'eau est assez agitée pour produire des vagues. Cependant, ceux qui vont en bateaux dans les contrées méridionales du Canada sont obligés de passer par là.

Les outardes et les canards commencent à émigrer par grandes volées vers le sud.

2 Octobre.

J'ai employé cette journée, comme les deux précédentes, à ramasser des graines.

La plupart des maisons des fermiers sont en pierre à chaux noire ou en moellons tirés des environs. Elles sont couvertes en bardeaux ou en chaume. Le comble en est toujours très haut et à pic. Les dépendances, les granges et les étables sont en bois.

La gelée de la nuit dernière a eu un effet visible sur plusieurs arbres. Les noyers de toutes sortes perdent leurs feuilles, et les orties leurs fleurs (1). Les feuilles du tilleul ont été également endommagées. Dans les

(1) Urtica divaricata.—Linn.—(Urticées). (M.)

jardins potagers, la gelée a détruit les feuilles du melon. Cependant, le hêtre, le chêne et le bouleau ne paraissent pas avoir souffert du tout. La terre est partout couverte d'une gelée blanche. La glace des étangs a l'épaisseur d'une ligne et demie géométrique.

L'œnothère bisannuelle (Linn.) croît en abondance sur les collines boisées, là où la hache du bucheron a fait de larges éclaircies et dans les champs en friche. Un vieux français qui m'accompagnait pendant que je faisais ma collection de graines, ne pouvait assez vanter, comme un remède excellent pour la guérison des blessures, la feuille pilée de cette plante.

Un mot maintenant sur les Sœurs de la Congrégation. Ce sont des religieuses qui, à la différence des nonnes, ne vivent pas dans un seul et même couvent ; elles ont, tant à la ville qu'à la campagne, des maisons qu'elles habitent, et elles vont demeurer où il leur plaît. Il leur est même permis de se marier si elles en trouvent l'occasion ; mais on me dit que cela arrive très rarement. En beaucoup de paroisses à la campagne, il y a deux ou trois de ces sœurs et même plus ; généralement, leur maison est voisine de l'église, et le terrain de l'autre côté est occupé par le presbytère. Leur mission est d'élever les jeunes filles dans la religion chrétienne, de leur apprendre la lecture, l'écriture, les ouvrages à l'aiguille et les arts d'agrément qui font partie de l'éducation des femmes. Les parents riches mettent leurs enfants en pension dans les maisons de ces sœurs, qui fournissent la nourriture, le logement, la literie, l'instruction et tout ce qui est nécessaire aux élèves à des termes très raisonnables.

La maison mère est à Montréal, et c'est de là que les religieuses sont envoyées dans les succursales, à la cam-

pagne. Une dame qui désire être admise comme membre de la communauté doit verser une somme considérable dans le fonds général ; on dit même que cette dot s'élève jusqu'à quatre mille francs. Mais une fois professe, la religieuse est sûre de sa subsistance pour toute sa vie.

Lachine est un joli village situé à trois milles français au Sud-Est de Montréal, sur l'île du même nom, et le bord de la rivière St Laurent. Les maisons des fermiers s'alignent sur la côte, à quatre ou cinq arpents les unes des autres. Le village possède une jolie église surmontée d'un petit clocher, et le site qu'il occupe est très agréable. Il doit son nom à l'aventure suivante : durant le séjour qu'y fit ce pauvre M. Salée (1), qui devait plus tard périr dans une région lointaine, massacré par ses compatriotes, il ne parlait que d'un projet auquel il donnait toute son attention : trouver la route la plus courte pour la Chine, par la rivière St Laurent. C'était le sujet continuel de sa conversation comme de ses recherches. Mais au moment d'entreprendre le voyage qui devait amener cette découverte, il lui arriva un contre-temps, et il ne put aller plus loin : de là le nom de La Chine donné à ce village par dérision.

J'étais de retour à Montréal dans la soirée.

5 OCTOBRE.

Le gouverneur-général à Québec est, comme je l'ai dit plus haut, le commandant en chef du Canada. Après lui, vient l'intendant de Québec, puis le gouverneur de Montréal, et ensuite le gouverneur de Trois-Rivières.

(1) Cavelier de La Salle. (M.)

Après le gouverneur-général, l'intendant est l'officier qui a les pouvoirs les plus étendus; il est le trésorier du gouvernement, le président du bureau des finances et de la cour de justice du pays. Cependant il est subordonné au gouverneur-général, qui a droit de lui donner des ordres et de le rappeler au devoir quand il vient à manquer à quelqu'une des obligations de sa charge, et l'intendant doit se soumettre. Néanmoins il lui est permis d'en appeler au gouvernement français. Dans chacune des principales villes, le gouverneur est le premier en autorité, ensuite le lieutenant-général, puis le major et après ce dernier, les capitaines. Le gouverneur-général a l'initiative dans toutes les affaires importantes. Quand il va à Trois-Rivières et à Montréal, le pouvoir des gouverneurs locaux cesse, parcequ'il commande toujours là où il est. Le gouverneur-général monte à Montréal une fois par année, en hiver le plus souvent; pendant son absence, c'est le lieutenant-général qui, à Québec, exerce le commandement, à sa place. Avenant le décès du gouverneur-général, ou son départ pour la France, le gouverneur de Montréal laisse cette dernière ville sous les ordres du major, et va à Québec, prendre le commandement par interim.

Il vient chaque année, en Canada, un ou deux vaisseaux du roi amenant des recrues pour remplacer les soldats morts au service, ceux qui ont obtenu la permission de s'établir comme colons, dans le pays, ou qui s'en retournent en France, après avoir fini leur temps. Le nombre de ces recrues est actuellement de cent à cent cinquante, sans compter les contrebandiers, dont on envoie un bon nombre en même temps. Autrefois, on les condamnait aux galéres; mais à présent, on les dirige sur les

colonies où ils sont libérés dès leur arrivée, mais à condition de ne pas sortir du pays sans un permis spécial du roi.

Les vaisseaux apportent aussi une grande quantité de marchandises achetées par le roi pour être distribuées parmi les Indiens en certaines occasions. Les habitants du Canada paient bien peu de taxes. En l'année 1748, on a commencé, cependant, à frapper d'un impôt de trois pour cent toutes les marchandises françaises importées par des négociants du Canada. Il fut aussi réglé, à cette époque, que toutes les peaux et fourrures expédiées du Canada en France paieraient un certain droit; mais ce qui est expédié aux colonies ne paie rien. Les marchands de toutes les parties de la France et de ses colonies ont la liberté d'envoyer au Canada des vaisseaux chargés de denrées; pareille liberté est accordée aux marchands de Québec, et ils peuvent expédier les produits du pays à tous les ports de France et de ses colonies. Mais les négociants de Québec ont peu de vaisseaux, parce que les gages des matelots sont trop élevés. Les villes de France qui commercent le plus avec le Canada, sont en premier lieu la Rochelle et Bordeaux, puis Marseilles, Nantes, Hâvre-de-Grâce et St Malo. C'est de Brest ou de Rochefort que partent les vaisseaux du roi qui viennent apporter des marchandises au Canada. Les négociants de Québec expédient sur leurs propres vaisseaux, de la farine, du blé, des pois et des ustensiles en bois, etc., aux possessions françaises des Indes Occidentales. Les murs de Montréal ont été bâtis en 1738 aux dépens du roi, mais à charge par les habitants de lui en rembourser le coût peu à peu. La ville paie maintenant chaque année à l'acquit de cette dette, 6000 livres, dont 2000 sont fournies par le séminaire. A Québec, les murs ont pareillement été bâtis aux frais du

trésor ; mais les habitants de cette ville ne sont pas tenus d'en rembourser le coût, vu qu'ils ont déjà à payer un droit sur leurs marchandises.

La compagnie française des Indes a le monopole du commerce des peaux de castor et personne n'a le droit d'en vendre ou d'en acheter ici, à l'exception de ses agents. Mais le commerce des autres fourrures est ouvert à chacun. Les Français ont des magasins à plusieurs endroits dans les régions lointaines occupées par les Indiens ; c'est ce qu'ils appellent *les postes*. Le roi n'a pas d'autres forteresses en Canada que Québec, le Fort Chambly, le Fort St Jean, le Fort St Frédéric ou Crown Point (1), Montréal, Frontenac et Niagara. Toutes les autres places appartiennent à des particuliers. Le roi s'est réservé le trafic de Niagara. Quiconque se propose de faire le commerce avec les Indiens doit avoir une licence du gouverneur-général ; il paie une somme proportionnée aux avantages plus ou moins grands qu'offre la localité où il veut aller. Un négociant qui envoie un bateau chargé de toutes sortes de marchandises, et monté de quatre ou cinq hommes d'équipage, est obligé d'obtenir une licence qu'il paye cinq ou six cents livres ; il y a même des postes où le droit de commercer coûte mille livres. Quelquefois, on ne peut acheter une licence pour aller à certains endroits de commerce, parce que le gouverneur-général en a disposé ou entend en disposer en faveur de quelqu'un de ses parents ou connaissances. L'argent provenant des licences appartient au gouverneur-général. Mais il est d'usage d'en donner la moitié aux pauvres ; je ne

(1) Pointe à la Chevelure.

puis dire si cette coutume est observée strictement ou non.

Le paragraphe qui suit, omis dans la version anglaise, a été traduit de la version hollandaise.

La religion du Canada est la religion Catholique Romaine; aucune autre n'y est tolérée. Il est admis par tous ceux qui ont voyagé en France, que le Français du Canada est plus fervent Catholique que son cousin d'Europe. Malheureusement, la religion ne paraît consister ici qu'en pratiques extérieures. Le service se fait en latin, et personne n'a l'air à y comprendre grand'chose, ajoutez à cela que le latin est si mal prononcé, que même une personne bien versée dans cette langue, ne saurait en distinguer un traître mot. Le sermon seul se fait en français. Je n'ai jamais vu de bible latine ou française entre les mains d'un ecclésiastique, prêtre ou moine. La Vierge Marie paraît plus honorée en Canada que Dieu même.

FIN.

ERRATA DE LA TRADUCTION.

Page 2 ligne 26 au lieu de *fatiguant :* lisez fatigant.
" " " 31 " " " *quelqu'accident :* lisez quelque accident.
" 6 " 8 " " " *et autres :* lisez et d'autres.
Pages 9 ligne 8, 26 ligne 1, et 29 ligne 23 au lieu de *parcequ'ils :* lisez parce qu'ils.
Page 19 la note (2) est rectifiée à la table des matières aux mots *Stenopora* etc.
" 21 ligne 25 après les mots *Rhus vernix* ajoutez : *Rhus toxicodendron.*
Pages 31 " 16 et 61 ligne 19 au lieu de *quatre-vingt :* lisez quatre-vingts.
Page " " 22 au lieu de *en fumée :* lisez en une fumée.
" 32 " 14 supprimez le mot *cependant.*
" " " 16 au lieu de *éturgeon :* lisez esturgeon.
" 37 " 29 " " " *arrivés :* lisez arrivées.
" 46 " 23 " " " *bestiaux sauvages :* lisez bœufs sauvages.
" 52 " 21 " " " *presqu'entièrement :* lisez presque entièrement.
" 53 " 23 " " " *des noms, sommes :* des noms, des sommes.
" 57 " 26 " " " *pour les mois d'hiver :* lisez durant les mois d'hiver.
" 60 " 9 " " " *les garçons et filles :* lisez les garçons et les filles.
" 61 " 12 " " " *ne se sont peut être pas servis :* lisez ne se sont peut être pas servi.
Pages 79 " 18, 82 lignes, 13 et 15, 88 ligne 2 de la note (1), 101 ligne 31 au lieu de *parceque :* lisez parce que.
Page 91 " 26 au lieu de *lui :* lisez leur.
" 93 " 1 " " " *des maisons ou villes :* lisez des maisons ou des villes.
" 135 " 16 " " " *desseins :* lisez dessins.
" 138 " 32 " " " *chaque dame et monsieur :* lisez chaque dame et chaque monsieur.
" 152 " 21 " " " *et s'est formé :* lisez et *qu'il* s'est formé.
" 155 " 10 " " " *pêcheries des anguilles :* lisez pêche des anguilles.
" 185 la note (1) est rectifiée par la note B page 240.
" 186 ligne 28 supprimez les mots *et enclosent.*
" 139 " 12 au lieu de *fleuraison :* lisez floraison.

NOTES.

Note A. (page 3.)

DE LUSIGNAN.

Environ le 8 juillet 1692 "le Sieur de Lusignan, capitaine réformé, tomba dans une embuscade, en passant par les isles de Richelieu, et fut tué à la première décharge." (*Charlevoix*, Tome 2d page 115.)

Après avoir cité ce texte, Le Commandeur Viger, dans une dissertation très intéressante, sur la famille de Lusignan, prouve que cet officier s'appelait Paul Louis Dazemard, Sieur de Lusignan ; qu'il épousa à Champlain, le 5 février 1689, Madlle. Jeanne Babie, et qu'il était originaire de la Rochelle.

En 1691 il eut un fils qui fut aussi nommé Paul Louis Dazemard, Sieur de Lusignan. Ce fils fut marié à Montréal, le 18 janvier 1722, à Delle Marguerite Bouât. Il était alors enseigne d'une compagnie du détachement de la Marine. En 1733, il obtint de MM. de Beauharnois et Hocquart la *concession d'une seigneurie* d'environ 2 lieues de front, sur 3 lieues de profondeur, dans la baie de Missisquoi, au Lac Champlain, concession qui fut ratifiée par le Roi, le 8 février 1735.

Cette même année, 1735, le Sieur de Lusignan, qui était alors désigné comme lieutenant des troupes, fut détaché pour *commander à la rivière St. Joseph*, (Illinois) d'où il est revenu en 1739.

Après avoir été commandant au Poste ou Fort de la rivière St. Joseph, de 1735 à 1739, Paul Louis Dazemard, (ou d'Asmard) Ecr., Sieur de Lusignan, seigneur d'une seigneurie dans la Baie de Missisquoi, était commandant au Fort St. Frédéric, en 1749, lorsque Kalm le visita.

En 1759, M. de Bourlamaque, brigadier, en repliant les troupes de la frontière, le 28 novembre, eut l'ordre de laisser 300 hommes de garnison commandés par le Sieur de Lusignan, capitaine des troupes de la Marine, dans un fort de pieux construit à la fin de la campagne, au milieu des retranchements de l'isle aux Noix.

Le 29 août 1760, le Fort St. Jean fut brûlé par M. de Roquemaure. L'armée anglaise descendit vers St. Jean après la destruction du Fort. On renvoya un détachement s'emparer du Fort Chambly situé aux bas des rapides et dont les fortifications en pierre n'étaient pas capables d'arrêter une armée. Le Sieur de Lusignan, ancien capitaine de la colonie, en était le commandant. Il attendit pour se rendre qu'il y eut du canon de placé L'armée prit le chemin de la Prairie. R. B.

Note B (page 5).

Rolland Michel Barrin, comte de *La Galissonnière*.

Le Roi avait nommé, par commission du 15 mars 1746, M. Le *Marquis de la Jonquière*, pour remplacer le gouverneur, M. de Beauharnois. Il venait en 1747, prendre possession de son gouvernement lorsque la flotte qu'il montait et commandait comme Vice-Amiral, fut attaquée à la hauteur du Cap Finistère et défaite par les amiraux anglais *Anson* et *Warren*. Ce combat dans lequel le Marquis fut fait prisonnier de guerre, eut lieu le 3 mai. Le comte de la *Galissonnière* fut nommé par la Cour pour administrer le gouvernement du Canada par interim, ou durant la captivité du M. de la Jonquière.

M. de la *Galissonnière*, muni d'une commission du Roi du 10 juin 1747, (et non 1745 comme il est dit à la note de la page 185 de ce volume et dans Feller) dut arriver à Québec le 21 septembre suivant, dans l'un des trois vaisseaux du Roi qui mouillèrent l'ancre le même jour, puisqu'il est de fait qu'il fit enrégistrer sa commission le 25 septembre même, et non le 25 juin, comme dit *Smith* dans son " *History of Canada.*"

M. de la Jonquière releva M. de la *Galissonnière* comme gouverneur-général, en 1749, en vertu de sa commission première de 1746. M. de la Galissonnière s'embarqua pour France le 14 septembre 1749.

Extrait d'une notice du commandeur Viger sur les gouverneurs du Canada

H. B.

Note C (Page 5)

GAUTHIER.

Jean François GAUTHIER, premier médecin du roi à Québec, et conseiller au conseil souverain, était né vers 1711. Il mourut à Québec, à l'âge peu avancé de 45 ans : il fut enterré le 11 juillet, 1756. Gauthier était un savant modeste qui partageait son temps entre l'étude et l'accomplissement des devoirs de ses deux charges, importante pour lui, non pas tant peut-être, à cause de l'honneur que de la très modique pension qu'il en retirait.

Comme Sarrazin, qui l'avait précédé dans le même emploi, il attacha son nom à des découvertes botaniques : comme Sarrazin, il était correspondant de l'Académie des sciences. A l'époque où Kalm le rencontra, il était jeune encore, puisqu'il n'avait que 37 ans. Les documents nous manquent pour établir la date certaine de son arrivée à Québec et pour écrire sa vie d'une manière convenable. Nous le voyons siéger au conseil, pour la première fois, au mois de mars 1745. Il est nommé plusieurs fois rapporteur dans des causes criminelles, portées en appel devant cette cour suprême ce qui prouve la confiance que ses confrères avaient dans sa capacité. Nous croyons qu'il mourut victime de l'épidemie causée par le *Léopard* une des frégates de l'escadre qui amena Montcalm. En un clin d'œil, les

hôpitaux furent encombrés, le commandant, le lieutenant et l'aumonier du Léopard moururent, et au 20 juin, il y avait encore près de 300 hommes malades. Dans ce cas, M. Gauthier aurait eu le même sort que plusieurs religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général dont il partagea le dévouement.

Nous croyons qu'il avait épousé une Delle Tarieu de Lanaudière de la Pérade. Du moins, assistant—27 juillet 1754—au mariage de Dame Magdeleine Coulon de Viliers il est qualifié de cousin de l'épouse, en même temps qu'on désigne comme cousine,—et elle l'était en effet—Dame Marie Anne de la Pérade, laquelle signe *Lapérade-Gauthier*.

(H. A. Verreau.)

Le Dr Gauthier était un botaniste distingué. Son nom a été donné par Linné, d'après Kalm, à un genre important d'arbrisseaux du continent de l'Amérique, à fleurs en grappes terminales appartenant à la famille des Ericacées. La gaulthérie du Canada, *gaultheria procumbens, petit thé, thé de montagne, thé de merisier*, a des fleurs purpurines auxquelles succèdent des baies d'un rouge écarlate qui sont comestibles. En France on extrait des fleurs de cette plante une huile essentielle qui est employée en parfumerie. M.

Note E (Page 28).

Amirauté.

La remarque de Kalm est trop générale et elle ne commence à se vérifier que sous l'administration de M. de Maurepas, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'un ouvrage presqu'officiel :

"Les trois gouvernements généraux de la Nouvelle-France, ou de l'Amérique française, sous le ministère de M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'état de la Marine et des galères du Roi, sont remplis ordinairement par des officiers de la marine; et toutes les troupes du Roy qui sont dans ces pays avec leurs officiers, sont détachés des compagnies franches de la marine, qui résident dans les ports de France, aux ordres de Mgr. le comte de Toulouse, Grand-Amiral en 1683, et Mgr. le Duc de Penthièvre, fils de S. A. S. en survivance, du premier Janvier 1734." *Plan des principa'es villes maritimes, etc., par Leman de la Jaisse, Paris.* 1736.

En effet, M. de Maurepas parvint au ministère de la marine en 1723, et à partir de cette époque jusqu'à la conquête, tous les gouverneurs furent choisis dans la marine. H. A. V.

Note F (Page 37)

En 1694, 20 Sept. Louis de Gannes, Ecr., sieur de Falaize, Lieutenant de la Marine en ce pays, demanda et obtint la concession de la seigneurie de St. Denis, ainsi décrite dans les documents relatifs à au régime féodal.

"Les dites 2 lieues de terre de profondeur derrière la terre et seigneurie de Contrecœur, sur toute la largeur d'icelle, qui est de 2 lieues, laquelle profondeur passera en partie au delà de la rivière de Chambly * *, avec les isles et islets qui se trouveront dans la dite rivière de Chambly *, en propriété à toujours, a titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice avec droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la présente concession."

Le 12 sept. 1745, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivant au comte Maurepas, dans un rapport sur les affaires de la colonie, faisaient la mention suivante :

"Le *Sieur de Gannes* l'un des capitaines d'infanterie qui sont restés à l'Isle Royale jusqu'à l'évacuation complète, par une lettre du 22 juillet, nous a communiqué la même nouvelle que le Sieur Iriard." Il s'agissait des mesures que prenaient les Anglais pour opérer contre la colonie française. *Paris documents* de 1745 à 1778.

Dans un journal des opérations militaires durant les années 1745 à 1746 on lit la note suivante :

"30 Sept. Nous apprenons que M. *de Gannes*, Député-Gouverneur de Montréal, est mort le 26 de ce mois."

Dans un journal des événements survenus au Canada de 1746 à 1747 on lit ce qui suit, à la date du 1 No. 1747 :

"Jean Gannes, ci-devant contre-maître du vaisseau St. Joseph, de St. Malo, commandé par le Sieur Georges Deshayes, est arrivé de Terreneuve dans un bateau avec 19 hommes appartenant à l'équipage du dit vaisseau Ce qui suit est extrait de son journal :

"Le 20 Sept. Vent S. O. on apperçoit au havre de Grillet, à distance d'une demie portée de canon, un vaisseau de 64 canons, 3 frégates de 28 à 30 canons, et une goëlette de 14 canons, tous occupés à sonder les environs du havre ; il était 8 heures du matin ; après avoir examiné la profondeur de l'eau, ils commencèrent à explorer les deux chenaux du havre sur l'espace de 6 lieues, sans mettre les voiles. Le soir le grand vaisseau fut mis en position d'attaque ; ce qui détermina les 3 capitaines de *L'heureuse Marie, Le Sauveur* et le *Joseph*, à dépêcher un officier avec offre d'une rançon à bord du vaisseau anglais ; mais le commandant refusa de l'écouter. Le Sieur Deshayes et les autres capitaines resolurent alors de se rendre, et lui, (Jean Degannes) et 19 hommes laissèrent Grillet le même soir, dans un bateau avec quelques provisions pour Kerpent où ils prirent une double chaloupe qui les conduisit à Québec." *Paris Documents.*

Charlevoix parle d'un M. de Gannes qui servait comme officier sous M. de Villebon en Acadie, et qui se distingua à la défense du fort de

Naxoat, assiégé par les Anglais en 1696. Il mentionne aussi l'arrivée du Sieur de Falaise, venant de Québec, pour avoir pris part à la défense de Naxoat.

Pages 183 à 184 Vol. II.

—M. Paul Thos. de Gannes Falaise, Ptre., arrivée au Canada le 28 Août 1731, et parti le 6 Oct. 1743.

Liste chronologique des évêques et prêtres du Canada. R. B.

Note G (Page 52)

Château Vaudreuil. Ce château construit à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la Place Jacques-Cartier, a existé jusqu'en 1803. Voici une note extrait de l'*Album des Souvenirs Canadiens* de feu le Commandeur Viger qui donne les dates de sa construction et de sa destruction, ainsi que sa dernière destination :

" *Inscription* trouvée le 15 Mai 1806, sous la première pierre de l'angle " sud-est de l'ancien *Château Vaudreuil*, à Montréal, employé comme " premier *Collége* de cette ville, du 1er. Oct. 1773 au 6 Juin 1803 qu'il fut " détruit par le feu.

Cette pierre * a esté posée*par*Dame*Lovise-Elizabeth*
Jovabere * Femme * de * Havt * et pvissant * Seignevr*
Philippe * de * Rigavd * Chevalier * Marqvis * de Vavdrevil * Grand * Croix * de * St. Lovis * Govvernevr *
Lievtenant * Général * povr * le * Roi * de * tovtte * la*
Novvelle * France * Septentrionale *
En 1723 * Le * 15 May*

Sept Maison* appartien* à Monsievr* Le* Marqvis* de* Vavdrevil*

R. B.

TABLE ALPHABETIQUE DE LA TRADUCTION.

Abenakis, 69
Abies Canadensis, Pruche (Conifères) 122, 132
—*foliis subtus argenteis*, 39
Abo, 98
Aborigènes, 95, 96
Abstinence, jours d', 143
Académie royale des sciences de Paris, 26, 185, 240
— royale des sciences de Stockholm, 27, 37, 135, 224, 228
Acadie, 242
Adiantum pedatum, Capillaire du Canada (Fougères), 90
—*Capillus veneris*, le Capillaire d'Europe, 90
Agniers, Onidoes, 134, 136, 194
Agriculture, 39, 40, 46, 51, 59, 61, 69, 117, 119, 124, 144, 146, 147, 156, 167, 171, 188, 189, 190, 192, 204, 221, 222
Albany, 1, 2, 3, 49, 90, 129, 201, 206
Alcool, 128
Algonquins, 155
Allemagne, 91, 190
Allium cepa, oignon (Lilliacées), 91
—*porrum*, poireau, 91
Amadou, 171
Américains, 7
Amérique, 46, 51, 52, 92, 95, 96, 160, 200
—du Nord, 5, 6, 7, 22, 31, 40, 43, 83, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 154, 155, 160, 161, 166, 205
—Britannique du Nord, 27
—du Sud, 7, 97, 138
Amirauté française, 28, 183, 241
Ammoniaque gazeuse, Esprit de sel ammoniac, 128
Ammonites (Ammonidées), 18
Ammophile arundinacée, *arundo arenaria* (Graminées), 160
Amphibole noire, hornblende, 186
Anglais et Français, 4, 6, 34, 42, 45, 61, 83, 85, 91, 102, 115, 127, 138, 139, 194, 199, 205, 227
—et Américains, 7
Angleterre, 3, 6, 85, 137, 190
Anguille, *Anguilla* (Malacoptérygiens apodes), 71, 155, 169.
Animaux de boucherie, 143
Anne, Fort, 8, 46, 49
Anone. *Anona muricata*, 226
Anson, amiral, 240
Apocyn à feuilles d'androsème, *Apocynum androsæmifolium*, 21
Arbres et plantes de l'Amérique du Nord, (Liste des), 5, 6
—fruitiers, 223, 228
Architecture, 45
Arctium Lappa, Bardane (Composées cinarées), 22
Arctostaphylos, raisin d'ours (Ericacées), 161
Ardoise à couverture, 78
Ardoisier, schiste—*Schistus calcareus*, 17, 71, 78, 81, 141, 144, 150, 154, 159, 168, 174, 185, 195
Argents, mine d', 146, 154, 161, 164
Armes à feu, 205
Arpent, 15
Artisans, 45, 54
Arts mécaniques, 45
Asclépiade de Syrie, *Colonnier* (Asclépiadées), 22
Asie, 97, 156
Assomption de la B. V. M., Fête de l', 125
— Rivière, 222
Astère, 224
Asthme, 87
Atocas, canneberge, 161
Aubry, Joseph, Père Jésuite, 196
Auguste, le navire l', 94
Aumôniers, 112
Avoine, 156, 221, 229

Babie, Delle. Jeanne, 239
Baleine, 177
—fossile, *balaenodon*, 13
Balais de cèdre, 130
Bardane, *Arctium Lappa* (Composées-Cinarées), 22
Bartram, John, 6, 129
Bateaux, 13
Beauharnois de, 94, 239, 240, 242
Beauport, 193
Becancour, 69, 107
Bellemare R., 239, 240, 243
Berceaux ou pavillons d'été, 149

Berle, *Sison Canadense*, chervis (Ombellifères), 22
Bestiaux, 46, 119, 142, 190, 220, 222 229
Bête-puante, *Pekan*, *Wood-shock*, *Martes Canadensis*, 212
Betterave, *Beta-ropa* (Chenopodées-ansérinées), 91
Beurre, 171, 194, 229
Bière d'épinette, 139, 228
Bison, *bos americanus*, 46
Blaireau d'Amérique, *Meles labradorica*, 209
Blatte des cuisines, 72
Blé. 40, 124, 156, 188, 197, 221, 222, 229
Blende calaminaire, 165
Boissons, 128, 138, 139, 176, 209, 228
Bordeaux, 235
—Vin de, 139
Bothnie Orientale, 166
Bouât, Delle. Marguerite, 239
Bouleau, 122, 172, 232
Boules de pierre, *Stenopora petropolitana fibrosa*, 19
Bourlamaque de, 239
Brassica oleracea, chou, (Crucifères) 91
—*napus*, navet, 91
—*gongylodes*, chou-rave, 91
—*Napobrassica*, chou-navet, 91
Brest, 235
Brion, *Bryum*, mousse des rochers, 129
Brûlures et écorchures, 122, 132
Busserole, raisin d'ours, 161
Bying, Amiral, 5, 185

Cabriolets, 142
Californie, 182
Calorique, 128
Campanius Thomas, 160
Canada, Colonisation du, 82, 234
Canadiens et colons français, 7, 34, 45, 223
Canards, 231
Canneberge, atocas, 161
Canots, 13, 130, 198
Cantons de l'Est, 78
Cap-au-corbeau, 165
—aux-oyes, 159
Capillaire du Canada, *Adiantum pedatum* (Fougères), 90
—d'Europe, *Adiantum capillus veneris*, 90
Capots bleus, 194
Caractères tartares, 96
Carcajou, glouton, *gulus luscus*, Wolverenne (Plantigrades), 209
Caribou, 104
Carillon, 3
Caroline, Etat de la, 27
Carotte, *daucus carotta*, (Ombellifères-daucinées), 91, 192
Carrosses, 142
Cartier, Jacques, 54
Casses, N. Y. 129
Castor, 44, 226
Castor, La frégate le, 183
Catesby, *Histoire Naturelle de la Caroline*, 86
Cathédrale de Québec, 75
Cèdre, 50, 129
Céloron de, 94, 95
Celsius, thermomètre de, 188
Cens et rentes, 110
Cerf, 225
Cerisier, 121, 122, 172, 188, 189
Cernes, indiquent l'âge des arbres, 130
Chambly, Fort, 36, 166, 193, 230, 236, 239
—Rivière, 62, 242
Champignon de bois, 171
Champlain, Samuel de, 81, 82
—Lac, 3, 19, 23, 28, 30, 34, 35, 62, 153, 220, 239
—Rivière ou Rivière St. Jean, 2, 38, 241
—Fort, 39, 145
—Village, 195, 239
Chantiers de marine, 144, 145, 183
Charbon de bois, 67
Chardon frisé, *Carduus crispus*, (Composées-cinarées), 225
Charlevoix, 86, 158, 173, 210, 212, 239, 242
Charme, *carpinus*, (Cupulifères), 122
Charrues, 16, 221
Chêne d'Amérique, 145, 232
Chat sauvage, (Carnassiers félidés), 44, 225
Chervis, cerfeuil sauvage, *Sison canadense* (Ombellifères), 22
Cheval, *Equus caballus* (Solipèdes), 12, 37, 142, 229
Chèvre, *capra* (Ruminants bovidés), 143
Chevreuil, *cervus capreolus* (Ruminants cervidés), 225
Chicasas, 94

Chicorée ou Endive, *Cichorium intybus* (Composées chicoracées), 91
Chien, 140, 181
—esquimaux, 181
Chincapin, faîne du hêtre nain, *Fagus pumila* (Cupulifères), 226
Chine, 86, 88, 90, 96, 128, 138, 233
Chinois, 86, 88, 89
Chou, *Brassica oleracea* (Crucifères), 91
—navet, *Brassica Napobrassica*, 91
—rave, " *gongylodes*, 91
Cidre, 228
Circée de montagne, *Circaea Alpina* (Onagrariées), 121
Clams, *Venus mercenaria*, écailles de la tridacne, 135
Clergé canadien, 106, 108
Clerk of the California, 182
Climat, 26, 57, 115, 124, 125, 142, 187, 190, 197, 220
Clôtures, 119, 130
Cochlearia armoracia, cranson, Raifort (Crucifères-Alyssinées), 91
Cochon, *Sus domesticus* (Mammifères Bisulques), 229
Colden Cadwallader, 6, 129
Coldingham, chateau de, 129
Colibri, *Trochilus colibris*, 69
Colléges, 46, 55, 65, 76, 100, 243
Colombe, Christophe, 92, 98, 160
Colonies anglaises, 6, 34
Colonisation, 16, 234
Combustibles, 67, 130, 218
Commerce, 80, 204, 235, 236
Commissaire du roi à Montréal, 52
Compagnie des cent associés, 76
—des Indes, 236
Complexion des Indiens, 136, 177
Concession des terres, 35, 110
Concombre, *cucumis* (Cucurbitacées) 91, 189, 192, 201
Condamine La, 28
Conglomérat, 118
Consomption, cas de, 90
Constipation, remèdes contre la, 134
Contrecœur, Seigneurie de, 242
Coraux, 19
Corbeau, *corvus*, (Passereaux-conirostres corvidés), 157
Corée, 86
Cormier ou Sorbier, *sorbus aucuparia* (Rosacées-Pomacées), 115, 122, 161
Corneilles, 157
Cornua ammonis, Corne d'Ammon, 18, 25
Cornouiller sanguin, bois punais, 193
Cornutus, *Canadens. plant. Historia*, 90
Corossolier, cachimentier, anone (Anonacées), 226
Cortez Fernando, 96
Costumes des Indiens, 123, 135, 206, 208
—des Esquimaux, 177
Cotonnier, asclépiade de Syrie (Asclépiadées), 22
Couâgne, M. de, 211, 239
Courcelles, M. de, 194
Coureurs des bois, 104, 205, 210
Courge, 91, 192, 202, 225
Coutumes et mœurs des Anglais et des Français, 4, 34, 42, 43, 44, 50, 62, 73, 81, 91, 102, 125, 138, 139, 140, 142, 146, 175, 192, 193, 194, 214, 228
Couvents, 56, 65, 77, 99, 113, 132, 232
Crantz's, History of Greenland, 182
Crimée, 71
Criquet, 72
Cristal de montagne, 164
Croix et calvaires, 40, 60, 219
Crown Point, Fort St. Fréderic, 3, 28
Cuivre, *cuprum*, mines de, 212
Cullen, Dr., *Edingburg Physical and Literary Essays*, 128
Cultivateurs, 146, 193, 194, 202, 221, 223, 231
Curés, 106, 108, 109, 110, 111
Dalaï-Lama, culte du, 96
Daniel, l'abbé, P.S.S., 57
Daucus carotta, (Ombellifères-Daucinées), 91
Dazemard ou d'Asmard, Paul Louis, Sieur de Lusignan, 239
Débâcle, 58, 188
Déclinaison de l'aiguille magnétique, 57
Dégénérescence des espèces bovines, 142, 143
Dent-de-lion. pissenlit, 11
Deshayes, George, 242
Détroit, Fort, 176
Deux-Montagnes, Lac des, 213, 220
Dîmes, 111
Diocèse de Québec, 80,
Dobbs galley, 182
Domestiques, laquais, servantes, 54
Dosquet, Evêque, 183
Draps, 206

Eau-de-vie, 209
Eaux et Forêts, 15
Ebénisterie, 45
Eboulement, Terre d', 156, 157
Echange, 52
Eclairage des maisons, 157
Ecoles, 46, 60, 110
Ecorchures et brûlures, 122, 132
Ecrevisse, *Astacus fluviatilis*, (Crustacés Décapodes-macroures), 145, 198
Ecume-de-mer, Magnésite, 71
Edifices, principaux,—de Québec, 74
Edwards, George, *Histoire Naturelle des Oiseaux*, 45
Eglises de Montréal, 55
—Notre-Dame, 55
—des Jésuites, 55
—des Récollets, 55
—du Couvent, 55
—de l'Hôpital, 55
Eglises de Québec, 75
—des Jésuites, 75
—des Récollets, 76
—des Ursulines, 76
—Notre-Dame de la Victoire, 76
Egypte, 41
Elan, 155, 225
Eléphant fossile, 10
Ellébore à trois feuilles, *Helleborus trifolius* (Renonculacées), 121
Ellis, Henry, 182
Empreintes sur le roc, 95
Endive sauvage, 91
Epidémie de 1756 à Québec, 240
Erable, 122, 132, 171, 218, 219, 224
Erie, Lac, 176
Espagnols, 96, 98
Esprit de vin ou alcool, 128
—de sel ammoniac, 128
Esquimaux, 97, 141, 176
Essex, Comté d', N. Y., 3
Estanduère, Marquis de l', 183
Esturgeon, 32
Euphorbiacées, famille des, 27
Europe, 7, 11, 34, 42, 46, 52, 90
Evangélisation des Sauvages, 107, 108, 112
Evaporation des liquides, 128
Evêché de Québec, 76
Eventails, 50
Evêque du Canada, 80, 106, 126, 196, 223
Expéditions des Français à la mer du Sud, 94, 95
Exportations, 11, 235
Faîne, fruit du hêtre, 222
Farine, 125
Feldspath, 17
Feller, Biographie Universelle, 24
Femmes, les,—canadiennes, VI, 42, 61, 81, 101, 103, 157, 214
Fenaison, 118, 189
Fer, mines de, 66, 167, 195
Fermes, 40, 60, 120, 142, 144, 146, 147, 192
Ferland, Abbé, 27, 45, 68, 73, 94, 160, 181, 183
Fertilité du sol, 156, 197, 221, 230
Fièvres intermittentes, 7, 27, 131, 176
Finistère cap,—Combat naval près du, 183, 240
Finlande, 136
Flora Canadensis, 103, 166
Flore canadienne, 5, 90
Folle avoine, *Zizania aquatica*, (Graminées), 25, 41, 226
Forges de St. Maurice, 66
Forster, John Reinhold, 6, 11, 17, 66, 79, 130, 163, 165, 174
Fort Anne, 8, 46, 49
—Chambly, 36, 166, 193, 230, 236
—Champlain, 39, 145
—Détroit, 176
—Frontenac, 236
—Naxoat, 243
—Nicholson, 49
—Oswego, 49
—St. Frédéric, 3, 8, 28, 30, 34, 35, 46, 145, 176, 236, 239
—St. Jean, 30, 35, 154, 236, 239
—St. Joseph, 239
Forteresses, 236
Fossiles animaux, 10
—coquilles, 18, 228
Fourmi noire, *formica nigra*, (Hyménoptères), 134
Fours à chaux, 69, 130, 217
Foutreau, vison, *Mustela, Vison* (Carnassiers-Mustelidés), 211
Fraisier, *Fragaria* (Rosacées-Dryadées), 188, 189
Framboisier, 114, 188
Franc, monnaie, 53
France, 3, 5, 11, 15, 38, 42, 52, 82, 88, 96, 108, 110, 125, 138, 142, 141, 176, 235, 240, 241
Français et anglais, 4, 6, 34, 42, 43, 45, 61, 83, 85, 91, 102, 115, 127, 138, 139, 194, 199, 205, 225

Français, colons et canadiens, 7, 26, 27, 91, 193
Franciscains, 55, 65
Franklin Benjamin, 6
Frêne, *Fraxinus*, (Oléacées), 122, 172
—sauvage, *Sorbus aucuparia* (Rosacées-Pomacées), 115, 161
Friche, terres en, 119
Fromage de l'Ile d'Orléans, 171
Fusils, 205

Gadellier noir, *ribes nigrum*, 51
—rouge, *ribes rubrum*, 149, 192
Gages des domestiques etc., 54
Gaillet des teinturiers, *galium tinctorum*, Tisavoyanne rouge (Rubiacées), 12
—jaune, *galium luteum*, 12
Galé, *Myrica gale*, Piment royal, 161
Galène, sulfure de plomb naturel, 163
Galissonnière, Comte de la, 4, 5, 38, 42, 52, 73, 113, 126, 127, 132, 145, 146, 182, 185, 240
Gannes Falaize de, 37, 38, 241, 242, 243
Garantoging, ginseng, 87
Garden Dr, 6
Garneau, *Histoire du Canada*, 94
Gaulthérie du Canada, *Gaultheria procumbens* (Ericacées), 241
Gauthier, médecin du roi, 5, 99, 104, 113, 133, 134, 157, 173, 174, 176, 187, 240, 241
Genevrier, 161
Gengis-Khan, 96
Georges Lac ou Lac St. Sacrement, 2, 28, 30
Gesse maritime, *Pisum maritimum*, (Légumineuses), 152
Gentiane saponaire, *gentiana saponaria* (Gentianées), 225
Ginseng, *Panax quinquefolium* (Araliacées), 86
Glacières, 176
Glaux maritime, *G. maritima* (Primulacées), 152
Glouton, *gulus luscus*, *Wolverenne* (Plantigrades), 209
Goudron, 13, 166
Gouvernement du Canada, 28, 78, 240
—de Montréal, 63, 142
—de Trois-Rivières, 63
Gouverneur-Général du Canada, 28, 52, 56, 75, 78, 125, 233
—de Montréal, 56, 233, 242
—de Trois-Rivières, 65, 126, 233
Gothie Occidentale, 169
Grand'Rivière, 148
Granites, 16
Grèce, 71
Grenouille, 157
Grès, 81, 161, 169, 172
Grillot Hâvre de, 242
Groenland, 97, 177
Groenlandais, 177, 182
Gronovius, 86
Guillon, Prêtre de St. Sulpice, 57
Gypse fibreux, 174

Habitants de la campagne, 57, 156, 167, 192, 193, 194
Hachettes, 207
Halde, le Père du, 86
Haricots, 91, 192, 225
Hâvre-de-Grâce, 235
Hawke, Vice-amiral, 183
Helianthus annuus, soleil (Composées-senécionidées), 124
Helleborus trifolius, Ellebore à trois feuilles (Renonculacées), 121
Herba capillaris, adiantum pedatum, capillaire du Canada (Fougères), 90
Herbe des prairies, Paturin, 51, 118
Herbe à la puce, *Rhus toxicodendron*, 21
—des magiciennes ou circée de montagne, 121
—de St. Etienne ou circée de montagne, 121
—à lait (Polygalées), 152
Herbes potagères, 90, 192
Herbiers des M., 183
Herses, 16, 143, 221
Hêtre, 50, 122, 222, 232,
Heureuse-Marie l', 242
Hire La, thermomètre de, 187
Hirondelle de mer, 158
Histoire Naturelle, 4, 6, 183, 184
Hochelaga, 54
Hocquart, Intendant, 166, 193, 239, 242
Hollandais, 1, 34, 129, 161, 202, 206
Hôpitaux, 56, 77, 99, 102, 113, 241
Hornblende, 165
Hôtel-Dieu de Québec, 77, 241
Houille mines de, 175
Hudson Baie d', 45, 98, 176, 182, 209
Huron Lac, 176
Hurons, 122, 134, 135, 137, 219
Hypne, genre de mousses garnies de feuilles, 129

Idoles mexicaines et tartares, 96
If baccifère, *Taxus baccata* (Coni-fères-Taxinées), 122, 171
Iles du St. Laurent, 54, 59, 69
Iles du Richelieu, 239
Illinois pays des, 10, 46, 200
Importations, 235
Impôts, 224, 235
Imprimeries, 137
Indes Occidentales, 7, 80, 101, 139, 235
Indiens, 8, 11, 12, 25, 27, 32, 41, 65, 88, 90, 92, 96, 97, 98, 107, 116, 121, 122, 123, 124, 130, 134, 136, 175, 177, 193, 196, 199, 202, 204, 206, 225, 226, 236.
—par adoption, 9, 116, 136, 210
Inscriptions en caractères tartares, 96
Instruction primaire, 46
Instruments aratoires, 221
Intendant, 52, 77, 233
Intrépide l', 183
Iriard, le sieur, 242
Iroquois, 51, 65, 87, 134, 155, 202
Italie, 91
Ivraie, *Lolium* (Graminées-Hordéacées), 226

Jacques-Cartier Place, 243
Jaisse Leman de la, *Plan des principales villes maritimes*, 241
James rivière, 129
Japon, 96
Jardins potagers, 14, 41, 60, 192, 202
—d'ornement, 41, 55, 230
Jartoux le Père, 87
Jésuites, 55, 69, 76, 105, 106, 212
—Eglise des, à Québec, 75, 106
—Collége des, à Québec, 76
Jésus, Ile- 219, 222
Jonc ou scirpe des lacs, (Cypéracées), 63
Jonquière, Marquis de la, 125, 127, 146, 183, 191, 240
Jouabère, Dame Louise Elizabeth, 243
Juniperus communis, genevrier (Conifères), 161
Jussieu, 28

Kaïack, 178
Kalm Pierre, 6, 15, 43, 45, 50, 51, 55, 91, 95, 111, 182, 212, 214, 240, 241
Keffekil (Marne argileuse), 71, 175
Kerpont, 242
Kirk Lewis et Thomas, 82
—David Amiral, 82
Kublai-Khan, 96

Labrador, 104, 141, 176, 177, 178, 1
Lachine, 233
Lacs du Canada, 85
Lafitau le Père, 86, 87
Lagopède, Ptarmigan, poule-de-neig *Lagopus* (Gallinacés-Tétras), 4
Lait, 194
Laitron, *sonchus* (Composées-Chic racées), 5
Laitue, *Lactua* (Composées-Chicora cées), 91, 192
Lama, culte du Dalaï- 96
Lanaudière de la Pérade, Tarrieu d 241
Langue Algonquine, 155
—des Esquimaux, 182
—Groenlandaise, 177
Lapons, 97, 123, 137
Laprairie de la Magdeleine, 37, 3 40, 239
Laquais gages des, 54
La Salle Cavelier de, 233
Latitude du Canada, 87
Laval Mgr. de, 45, 46
Lemoine Charles, 194
Leontodon Taraxacum, pissenlit, 1
Léopard le—vaisseau du roi, 73, 240 241
Licences de commerce, 236
Lichen rangiferinus, Lichen des ren nes (Lichénacées), 104, 129
Lièvre, 45, 225
Lin, 167
Linné, 6, 66, 79, 86, 90, 91, 118, 121, 122, 134, 241
Linnée, 161
Liquides, évaporation des, 128
Liste chronologique des Evèques et des Prêtres du Canada, 243
Livre, la—ou franc, 53
Lithophytes, 19
Londres, 45
Longévité, cas de, 196
Longueuil, famille de, 38, 42, 48, 50, 94
Lorette, 107, 120, 122
Louis XIV, 15
Louis XV, 28
Louisiane, 94, 210
Loup-marin, veau-marin, 34
Loutre, 34
Lusignan de, 3, 8, 9, 30, 37, 131, 239
Lynx, Loup-cervier, *Felis Lynx*, 44

Madragues, parcs de pêcheries, 70 155, 169
Madrépores, 19

Magasins de la Couronne, 73
Magdeleine, Cap de la, 26
Mairan de, *dissertation sur la glace*, 128
Maïs, 124, 192, 225, 229
Maisons, 11, 39, 40, 55, 59, 60, 65, 78, 120, 123, 144, 147, 148, 168, 169, 172, 195, 231
Manufactures, 230
Marco-Paolo, 96
Marchands de Québec et de Montréal, 80, 81, 88, 235
Marché, jours de, 56
Marées, 65, 84, 85, 195
Mariage, 230
Marine marchande, 80, 235
Marjolaine, *Majorana*, (Labiées), 91
Marne argileuse, terre-à-pipe, 66, 71, 174
Marseilles, 235
Marsouin, pêche au, 169
Marte ou Martre, *Mustela Canadensis* (Carnassiers Mustelidés), 44
Martes Canadensis, Bête-puante, *Pekan*, 212
Martinique, 7
Masse ou Massette, 166
Mastodontes, 101
Maupertuis, 28
Maurepas, comte de, 28, 96, 241, 242
Melon, 91, 189, 225
—d'eau, pastèque *Cucurbita citrullus* (Cucurbitacées), 189, 199, 225, 229
Mer du Sud, expédition à la découverte de la, 94
Méridien, 57
Merisier, 122, 171, 224
Mesures de superficie, 15
Métiers, 45
Meurtre d'un anglais par des Indiens, 8
Mexique, 80, 96
Mica, 16, 150
Micmacs, 134, 136, 137
Militaires, 11, 13, 34, 35, 56, 102
Mille français ou lieue, 31
Millefeuille commune, herbe-à-dinde, 225
Mines et minéraux, 5, 66, 146, 154, 159, 161, 164, 167, 212, 213
Minorque, combat naval de, 5, 185
Miroirs, 208
—ardents, 208
Missionnaires, 107, 109
Missions des Jésuites, 107, 123
Missisquoi, baie de, 239
Mœurs et coutumes, 34, 42, 43, 50, 57, 61, 73, 81, 132, 214, 216,
Moines, 108, 112
Mongols, 96
Monnaie du Canada, 14
—de carte, 52
Monopole, 81, 236
Mont-Royal, 39, 54, 230
Montagnes du Canada, 1, 17, 23, 25, 30, 69, 72, 122, 144. 148, 150, 151, 165, 167, 169, 185
Montagne de fer, 167
Montcalm, 3, 240
Montézuma, 96
Montmorency chûte de, 173
Montréal, 9, 35, 42, 52, 54, 57, 64, 115, 143, 145, 193, 199, 214, 223, 235, 236, 243
—île de, 54, 59, 62, 111, 217, 219, 223
—juridiction du gouverneur de, 63, 233
—différence de climat entre—et Québec, 115, 223
Montréalaises et Québecqoises, 214
Moose-deer, 155
Moraves Frères, 177
Morse, *Trichecus rosmarus* (*Phocidae*), 177
Mortier, 218
Mouche commune, *musca domestica*, 46
—à-feu, Lampyre, 157, 195
Moucheron, cousin, brûlot, 122, 154
Moulins à vent, 29, 33, 62, 147
—à scie, 111, 123, 147
—à farine, 123, 224
Mousquets, 205
Mousses, 129
Moustiques, maringouins, 37, 122, 154
Mouton, *ovis* (Ruminants Bovidés), 143, 229
Mozomlecks, 96
Mûrier, *morus*, 49, 132
Myrte-bâtard, Poivrier, Myrica-galé, 172
Nabalus alba, Prénanthe blanche (Chicoracées), 5
Nantes, 235
Narcisse, *narcissus* (Amaryllidées), 188
Naturaliste canadien le, 28, 209
Navet, *Brassica-napus* (Crucifères) 91
Navigation entre Montréal et Québec, 62
—sur le St. Laurent, 85, 125, 147, 150
Naxoat Fort de, 243

Nénuphar, *Nymphæa* (Nymphéacées), 198
Neva Rivière, 190
New-York état de, 3, 200, 204
—ville de, 129, 201
Niagara, 236
Nicholson Fort, 49
Nil le, 41
Nipan-gri, 96
Noisetier, 223
Noix, ile aux, 239
Nord-Ouest, passage du, 182
Normant, supérieur du séminaire de Montréal, 57
Norvège, 125
Notre-Dame de la Victoire, Eglise—à Québec, 76
Nouvelle-Angleterre, 27, 30, 145
—France, 241, 243
—Suède, 83, 160
Noyelles M. de, 94
Noyer cendré, *Butter-nut tree*, 231
Nuits, ville de France, 26

Observations astronomiques, 57
—botaniques, 103
—météorologiques, 187
—thermométriques, 57, 187
Oenothère bisannuelle, *Oenothera biennis* (Onagrariées), 225, 232
Oeufs, prix des, 229
Officiers et soldats, 13, 14
Ohio Rivière, 10, 95
Oignon, *Allium cepa* (Liliacées), 91, 192, 202
Oiseaux, 157, 197
—de neige, 157
Oiseau-mouche, 69
Oka Eglise d', 220
Onidoes, 134, 199
OnoheseraKalee, concombre, 202
Ordonnance sur les eaux et forêts, 15
Orge, *Hordeum vulgare* (Graminées), 197, 221
Orhota, nom tartare du ginseng, 86
Orléans ile d', 84, 147
Orme, 122
Ortie, *Urtica divaricata* (Urticinées), 231
Osbeck Peter, *voyage en Chine*, 86, 88, 89
Oseille sauvage, *Rumex Oxalis acetosella* (Polygonées), 121
Ostreae Pectines, Pectinites, 18, 218
Oswego Fort, 49
Ouelle Rivière, 166
Ours, 10, 225
—graisse d', 11
Outagamis ou Renards, 94
Outaouais, Rivière, 219
Outardes, 159, 231
Ouvriers, gages des, 54

Paix, Proclamation de la, 48
—Traités de, 48, 82
Palais, le,—à Québec, 75
—de l'Evêque à Québec, 76
Palissades, 36, 41, 130
Panais, 51, 91
Panthère, (Carnassiers-félidés), 21
Papier-monaie, 52, 137
Paris, 5
Paris documents, 242
Paroisses, 109, 111, 224
Passe-pierre, Salicorne (Chenopodée 152, 160
Pastèque, melon d'eau, *cucurbi citrullus* (Cucurbitacées), 189, 19 225, 229
Patate des Bermudes, 91
Paturin, herbe des prairies, 51, 118
Paysages, 39, 61, 109, 117, 143, 14 198
Pêche, engins de, 70, 155, 169
Pêcher, 60
Pectinites, *Ostreæ Pectines*, 18, 17 218
Perdrix, 44, 157
Pekan, *Wood Shock*, Bête-puante *Martes canadensis*, (Mustelidés), 21
Pekin, 86,
Pelleteries, 11, 44, 80, 204, 209, 210 211, 236
Pennant's *Natural History*, 44
Pensylvanie, 7, 143, 160, 201, 202
Penthièvre, duc de, 241
Pérou, 28, 97
Petite Rivière, 195
— — Village, 151, 168, 17
Pétrifications, 18, 172, 218
Philadelphie, 46, 118
Phipps, général,—Sir William, 76, 8
Phoque ou veau marin, *Phoca vitu lina*, (Mammifères marins), 34, 17
Phosphate, 145
Pichou du Nord, 209
—du Sud, 210
Pierre de corne, 16, 186
Pierre calcaire noire, 17, 148
— — grise, 17, 81, 144, 154
— composée, 25
— puante, 79, 144, 154

Pierre à sablon, 81
— à calumet, 174
— à chaux, 217
— boules de, 19
— Piliers de 95, 97
Piment royal, *galé*, Laurier, Poivrier, 161
Pin du Canada ou Pruche, 122, 132, 171
—rouge, *Pinus rubra*, 166
Pissenlit, dent-de-lion, 11
Plaines ondulées de l'Ouest, 94, 98
Plantain maritime, 160
Plantes du Canada, leurs propriétés médecinales, 7, 103, 104, 121, 184
—potagères, 91, 92, 192
Pleurésie, 25
Plomb, mines de, 146, 154, 159, 161, 163, 213
Plombifère, terre, 213
Poëles, 120
Pointe à la chevelure ou *Crown Point*, St. Frédéric, 3
Poire, *pirum*, fruit du poirier, *pirus* (Rosacées - pomacées), 115, 189, 223
Poireau ou porreau, *allium porrum*, (Liliacées), 91
Pois, 91, 157, 221, 229
—de mer, *Salicornia* (Chenopodées-Salicorniées), 152, 161
Poitrine, maladies de, 90
Poix, 13
Police, direction de la, 78
Pologne, 175
Polygala senega (Polygalées), 5
Polypode, *Polypodium* (Fougères-Polypodiacées), 131
Pomme de terre, *Solanum tuberosum* (Solanées), 91
Pommier, 188, 189
Pont de glace, 84
Pontarlon, de, Prêtre de St. Sulpice, 57, 58
Pontchartrain, chevalier de, 28
Pontédérie *en cœur*, *Pontederia cordata* (Pontéderiacées), 198
Population du Canada, 33, 67, 101
Port de Québec, 80
Postes, les,— comptoirs de commerce dans les pays indiens, 236
Potiron, *cucurbita pepo* (Cucurbitacées), 202, 203
Poudrière de Québec, 79, 146
Poulets, prix d'un couple de, 229
Pouvoirs d'eau, 111
Prairies du Canada, 118
—naturelles de l'ouest, 94, 98
Prenanthe blanche, *Nabalus alba* (Chicoracées), 5
Prés salés du bas du fleuve St. Laurent, 143
Prêtres canadiens, 106, 108, 109
Prison de Québec, 78
Prix du marché, 229
Provancher, Abbé, 5, 27, 89, 90
Pruche, *Abies canadensis* (conifères), 122, 132
Prunellier, *prunus spinosa*, 225
Prunier sauvage, 51
—importé de France, 182, 189, 223
Punaise, 72
Purchass's *Pilgrimages*, 96

Quartz, 16, 150, 165
Québec, 52, 64, 72, 73, 81, 83, 84, 110 115, 143, 146, 172, 176, 183, 185, 193, 196, 214, 222, 223, 235, 236, 240, 242
Québec, différence du climat entre— et Montréal, 115, 223
Québecqoises et Montréalaises, 214

Radeaux, 145
Raifort, *cranson*, *cochlearia armoracia* (Crucifères-Alyssinées), 91
Raisin d'ours, arctostaphylos, (Ericacées), 161
Raisin, 199
Raquette de mer, 161
Rattle-snake root, *Polygala senega*, (Polygalées), 5
Raudot, Antoine Denis, 142
Rave, *rapa*, subdivision du genre radis, *Raphanus* (Crucifères), 91
Réaumur, thermomètre de, 58
Récollets, 55, 75, 76, 111
—maison des, 77, 106, 111
—Eglise des, 75
Récolte, ouverture de la, 189, 221
Redevances seigneuriales, 35, 110, 223
Religion, 34, 125, 139, 192, 194, 227, 237
Remèdes et Simples, 5, 11, 22, 26, 27, 86, 87, 90, 103, 104, 122, 131, 134, 143, 232
Renne, *Cervus Tarandus Rangifer* (Ruminants - Cervidés), 104, 181, 225
Renouée sagittée (Polygonacées), 219
Repas en Canada, 138, 192, 194
Rhumatisme, 25, 131

Rhume, 90
Rhus glabra, sumac doux, vinaigrier, 49, 219
—*Toxicodendron*, herbe à la puce, 21
Richelieu, Iles du, 239
Richman, *Nov. Comment. Petrop*, 128
Rivière-du-Loup, 63
—Puante, rivière Bécancourt, 69
—Ouelle, 166
Rochefort, 235
Rochelle, la, 235, 239
Rochers, 19, 25
Rocher-Ecrit, village Iroquois, 95
Roches, 16, 21
Romains, 190
Roquemaure, de, 239
Royale, Ile, 94, 242
Rubis, le,—vaisseau du roi, 183
Rudbeckie, *Rudbeckia*, (Sénecionidées-Hélianthées), 225
Ruisseaux, 141, 195
Rumex, oseille sauvage, *oxalis acetosella* (Polygonacées), 121
Russes, 97
Russie, 175

Sable, 19, 24, 153, 167, 196
—magnétique, 19, 24, 153, 196
Sagackhomi, raisin d'ours, 161
Sagamité, 124
Saint-Pie, Père Jésuite, 182
Saisons, 59, 191, 197
Salades, 11, 160
Salée M., Cavelier de La Salle, 233
Samarha, melon d'eau, 199
Samoïèdes, 97
Sanguinaire, sang-dragon, *Sanguinaria canadensis*, 188
Santa-Casa de Loretto, 123
Sapin, *abies*, 39, 171, 218
—blanc, 132
—à feuilles argentées, 39
Saratoga, 46, 50, 128, 131
Sarracénie, *Sarracenia* (Sarracéniées), 26
Sarrasin, Michel, 26, 124, 240
Sassafras, 49
Sault-au-Recollet, 217, 219, 220
—St. Louis, 107
Sauveur, Le, vaisseau, 242
Scandinaves, 98, 160
Schiste calcaire, schiste ardoisier, *Schistus calcareus*, 17, 71, 78, 81, 117, 120, 141, 144, 150, 154, 159, 168, 174, 185, 195
Sciatique, 131
Scirpus palustris, jonc, (Cypéracées) 63
Seigle (Graminées-Hordéacées), 124 197, 221
— sauvage,, vulg. gourbet, *Elymus arenarius*, (Graminées-Hordéacées, 160
Seigneuries, 35, 110
Sel, 176, 222
Semailles, temps des, 188, 221
Séminaire de Montréal, 55, 109, 110, 111, 223, 224, 235
—de Québec, 77, 109, 110, 149
Sermonville, Major de, 59
Serpents, 37, 134
Serres, 14
Siége de Québec, 76, 196
Simples et Remèdes, 5, 11, 22, 26, 27, 86, 87, 90, 103, 104, 122, 131, 132, 134, 143, 232
Sison canadense, Berle, chervis (Ombellifères, 22
Skralingers, 182
Smith, *History of Canada*, 240
Sœurs Grises, 56
—de la Congrégation, 232
Solanum tuberosum, Pomme de terre (Solanées), 91
Soldats, 11, 13, 34, 45, 56, 102, 234
Soleil, *Helianthus annuus* (Composées-Senécionidées), 124
—à feuilles rugueuses trifoliées, *Rudbeckia triloba*
Sorbier, *Sorbus aucuparia* (Rosacées-Pomacées), 115, 122, 161
Sou du Canada, 52, 53
Soude, *salsola*, (Chenododées-Salsolées), 152
Sources minérales, 134, 158, 164, 166, 222
Spath, 16, 155, 159, 163, 165
Squash, cucurbita latior, 202
Ste. Anne de Beaupré, 148
St. Charles, Rivière, 74, 78, 84, 191
St. Denis, Seigneurie de, 241
St. Domingue, 7
St. François, Mission de, 107, 196
St. Frédéric, 3, 8, 21, 28, 34, 35, 46, 50, 145, 176, 236, 239
Ste. Hélène, Ile de, 48
St. Jean, Fort, 30 35, 36, 154, 236, 239
—Rivière, ou Champlain, 38
St. Joachim, 46, 110, 149, 170, 188
St. Joseph, le vaisseau, 242

St. Joseph, rivière, (Illinois), 239
—Poste ou Fort, 239
St. Laurent, rivière, 21, 40, 41, 42, 48, 54, 58, 59, 62, 64, 65, 68, 69, 71 72, 83, 84, 85, 117, 125, 144, 145. 146, 147, 148. 150, 187, 191, 231
St. Malo, 235, 242
St. Maurice, Forges de, 66, 68, 120
St. Paul, Baie, 110, 146, 151, 154, 166, 167
St. Petersbourg, 190
St. Pierre, Lac, 63, 64, 145, 197
St. Sacrement. lac,—ou lac George, 2, 28, 30
Stenopora petropolitana fibrosa, Boules de pierre, 19
Stillingie des bois, *Stillingia sylvatica* (Euphorbiacées), 27
Stiva ou Thèbes, 71
Stockholm, 105
Sucre d'érable, 188, 224
—extrait des fleurs de l'asclépiade, 23
Suède, 1, 12, 27, 34, 38, 42, 45, 51, 66, 103, 104, 121, 124, 134, 154 159, 161, 192, 197
Sumac doux, *Rhus glabra*, 49, 219
—vénéneux, Herbe à la puce, *Rhus toxicodendron*, 21
Supérieur, lac, 212
Syphilis, 27

Tabac, culture du, 193, 208
Tadousac, 107
Tanguay, abbé, 27
Tartares, 71, 86, 175
Tartarie chinoise, 86, 87, 175
Tatouage, 135
Taxus, If (Conifères-Taxinées), 122
Tchucktchais, 97
Teintures, 12, 121, 172
Ténia solium, Ver solitaire (Helminthes-Cestoïdes), 27
Tenure des terres, 223
Térébenthine, 166
Terreneuve, 160, 242
Terre verte, terre à phosphate, 145
Terre a pipe, 66, 71
Thé, petit,—thé de montagne,—de merisier, Gaulthérie du Canada, *Gaultheria procumbens* (Ericacées) 241
Thèbes, 71
Thuya du Canada, cèdre blanc, *T. Occidentalis* (Conifères - Cupressinées), 128, 171, 172, 218
Thym, *Thymus*(Labiées-Saturéinées) 91
Ticonderaga, 3
Tilleul, 188, 231
Tipulaires ou tipules (Diptères-némocères, 154
Tisavoyane rouge, *galium tinctorum* (Rubiacées), 12
—jaune, Circée de montagne, (Onagrariées), 121
Toilette, 43, 50, 61, 62, 81, 103, 214
Toniques, 5, 86, 88
Torfée, savant danois, 160
Toulouse, comte de, Grand Amiral, 241
Tour, Abbé de la, *Mémoires sur la vie de Mgr. de Laval*, 45
Tournefort, célèbre botaniste, 26
Tourneur, art du, 45
Toux, remèdes contre la, 131
Trafic avec les Indiens, 204, 229 236
Trains flottants ou radeaux, 145
Trèfle blanc *Trifolium repens*, 118
Tremble, 171
Tremblement de terre, 83, 158
Tridacne, 135
Trois-Rivières, Ville des, 64, 126, 196 223
—Rivière, 65
—juridiction du gouverneur des, 63, 233
Tsaritsin, 190
Turcs, 71
Turquie, 175

Ursulines de Québec, 76, 77, 132
Usages, 34, 42, 43, 50, 57, 61, 73, 81, 102, 123, 138, 140, 142, 143, 175, 192, 193, 214, 227
Ustensiles, 207

Vaches canadiennes, 142, 229
Vaisseaux, 144, 234
Variole, 26
Vaudreuil de, 52, 56, 126, 183, 243
Veau-marin, phoque, *Phoca vitulina* (Mammifères-marins), 34, 177
Venus Mercenaria, Mollusques acéphales orthoconques sinupalléales, (Venusidées), 135
Ver solitaire, *Tenia Solium*, (Helminthes Cestoïdes,) 27
Verandrière, Lieutenant de la, 94
Verge d'or, 224
Vergers, 60, 223, 228
Vermillon 207

Verreau, l'abbé H. A., 86, 241
Verroteries, 208
Vert-de-gris, 208
Verveux, 70, 155, 169
Vestiges d'antiquité, 92, 93, 95, 98
Viand s de boucherie, 13, 143
Viel Nicolas, Recollet, 219
Viger Jacques, 239, 240, 243
Vigne sauvage, 149, 225
Vignes de France, 199
Viliers Coulon de, 241
Villages, 28, 60, 117
Villebon de, 242
Ville-Marie, 55
Villes, 54, 64, 65
Vin, 228
—Esprit de, alcool, 228
Vinaigrier, 49
Vinland, 160
Violette, *Viola Canadensis*, (Violacées), 188, 225
Viorne, *Viburnum* (Caprifoliacées-Sambucés), 122
Virginie, 129, 193
Vison, *Mustela vison* (Mustelidées), 211
Volga Rivière, 190

Wallerius, 17, 79, 163, 174
Wampums, 135, 208
Warren amiral, 240
Westman Geo., 98, 160
Wigwams, 123
Wilhelmi Karl, 160
Wolverenne, glouton, *gulus luscus* (Plantigrades), 209
Woodcreek Rivière, 8, 28
Woodshock, *Martes Canadensis* (Mustelidés), 212

Yachts, 33, 62
Yukagbiris, 97

Zizania aquatica, folle-avoine (Graminées), 25, 41, 225

FIN.

OFFICIERS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Patron : l'Honorable Pierre J. O. Chauveau.

PRÉSIDENT	L'ABBÉ H. A. VERREAU
VICE-PRÉSIDENT	L'HON. L. F. G. BABY
SECRÉTAIRE	M. R. BELLEMARE
TRÉSORIER	M. L. W. MARCHAND
BIBLIOTHÉCAIRE	M. L. A. H. LATOUR
SOUS-SECRÉTAIRE	M. G. GERVAIS
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE	M. J. O. CASSEGRAIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTRÉAL

NEUVIÈME LIVRAISON

LES VÉRITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES DE LA SOCIÉTÉ

DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL :

Imprimé par Berthiaume & Sabourin, 212 et 214 rue Notre-Dame

1880

1883. Mar. 28,

G. H. S.

The Society.

LES VERITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES

DE LA

Société de Notre-Dame de Montréal

POUR

LA CONVERSION DES SAUVAGES DE LA NOUVELLE-FRANCE

INTRODUCTION.

Le Mémoire que nous publions cette année n'est pas inédit ; mais il est devenu si rare que nous croyons, en le rééditant, rendre un service réel à l'histoire du Canada. D'ailleurs, il a une valeur qui n'échappera à personne : il est comme l'acte authentique qui atteste à la fois la naissance de notre ville et la noblesse de son origine. Par son importance comme par sa date, il ouvre la série des documents qui se rapportent spécialement à Montréal. Notre Société, qui a déjà donné l'histoire de M. Dollier de Casson et qui se propose de publier celle de M. de Belmont, ne pouvait laisser de côté les *Véritables motifs de MM. et Dames de la Société de N. D. de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France.*

Cet écrit parut en 1643, en un volume de 127 pages in 4to, imprimé à Paris très vraisemblablement, mais sans nom d'imprimeur, ni de lieu. Il est probable qu'il fut tiré à un petit nombre d'exemplaires, n'étant destiné qu'à un cercle assez restreint de personnes, ce qui en expliquerait la grande rareté. Dans l'espace de 20 ans, nous n'en avons vu qu'un seul exemplaire annoncé dans les ventes. Un américain l'a enlevé au prix de 800 francs !

Nous le publions d'après une copie prise sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris (1). Cette copie a été exécutée et collationnée sous la surveillance de M. P. Margry, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire du Canada ; il suffit de citer son nom pour garantir l'exactitude apportée à ce travail. Nous en avons scrupuleusement reproduit l'orthographe et la ponctuation, quoique la première, en certains endroits, semble avoir été rajeunie. La ponctuation, il est bien vrai, manque quelquefois absolument, ou bien elle prend des allures tout à fait fantaisistes, au point de former des contre-sens ; nous en avons relevé quelques-uns en note.

Tout indique dans ce mémoire une grande précipitation de rédaction et d'impression : des mots ont été omis, ou laissés en blanc ; les incorrections de langage sont nombreuses et contrastent avec le style si clair et si correct des *Relations* de la même époque. Aussi, l'auteur de l'*Histoire de la colonie française*, qui a fait de nombreux emprunts aux *Véritables motifs*, a-t-il eu le soin de corriger ces imperfections (2).

---

(1) L. 12-k, 777.

(2) Nous avons cru remarquer qu'il a poussé ce soin jusqu'à modifier considérablement les paroles de l'auteur. Comparez les pages 2, 3, 4, à la citation qui en est faite aux pages 475, 476, 477, etc., du premier volume de l'*Histoire de la colonie française*.

Le sens même du passage suivant, n'a peut être pas été assez scrupuleusement conservé ; l'auteur des *Véritables motifs* disait, pp. 13 et 14 :

" ..... Ainsi Dieu grand amateur du salut des hommes qui n'a pas " seulement la sience des temps, mais des lieux commodes au bien de ses " creatures semble avoir choisi cette *situation agréable* de Monréal, non- " seulement pour la *subsistance de Quebec, dont elle dépend*, mais prepre " pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages qui " seront convertis, etc."

L'auteur, sans doute, était pressé de répondre " aux attaques de quelques personnes puissantes qui " s'opposaient à l'établissement naissant de Ville-" Marie (1). " La société, qui n'était composée en 1641, que de six personnes, unies par les liens de l'amitié et du zèle religieux, comptait au commencement de 1643, trente-cinq membres, dont quelques-uns portaient les plus beaux noms de la France ; de grandes dames la patronnaient : beaucoup y versaient des sommes considérables. Ce mouvement, qui paraissait menacer des intérêts opposés, devait exciter des récriminations, provoquer des plaintes et des objections. On eut garde d'y manquer : il paraît même qu'on mit en doute la pureté des motifs des associés. Ceux-ci cependant ne cherchaient point à se montrer : plusieurs poussaient l'abnégation au point d'exiger, comme condition absolue, que leur nom fût caché, en sorte qu'il nous est impossible aujourd'hui de les connaître tous ; même des six premiers, quatre noms seulement sont certains.

Les principales objections étaient faites au nom de la Religion, ce qui ne doit pas surprendre au

Et nous lisons dans l'*Histoire de la colonie française*, p. 400 :

" ..... Ainsi Dieu ..... semble avoir choisi *cette île agréable et* " *utile* non seulement pour la *conservation de Québec* (*dont elle dépend* " omis) mais encore pour y assembler un peuple, etc."

C'est de là, sans doute, que l'auteur est parti pour établir la théorie, plusieurs fois affirmée, que les associés de Montréal se proposaient de bâtir " une ville fortifiée, qui pût être tout à la fois un rempart contre les " excursions des Iroquois et une *sauvegarde assurée pour la colonie chan-* " *celante de Québec* (t. 1, p. 379.)

(1) Vie de M. Olier, t. 3, p. 424 ; 4e édit., c'est l'édition que nous citerons dans ce cahier.

moment où il y avait un retour si marqué vers l
idées et les pratiques les plus austères de la piété.

Ce Mémoire, au seul point de vue de l'histoire rel
gieuse, offre donc une étude intéressante. Quell
époque et quelle société ! On y discute, non la néce
sité de l'aumône, mais l'ordre à observer pour l
rendre plus parfaite. Il est vrai que vers ce temp
Vincent de Paul, à lui seul, distribuait aux pauvre
plusieurs millions, que lui fournissaient les nobles e
les riches, tandis que la duchesse d'Aiguillon trou
vait et dépensait des sommes non moins considér
bles en fondations pieuses et pour l'œuvre des mi
sions. Si l'on se passionne dans des discussions qu
ont pour objet la nature de la grâce, ou les états d
l'oraison, si quelques-uns s'égarent du côté d'un
sauvage austérité que l'Eglise condamne, on doit voi
là l'exubérance de la sève qui circule dans le corp
social : il y avait une vie morale ; et cela valait autan
à coup sûr, que la fièvre de la spéculation et le besoi
des jouissances grossières qui caractérisent notr
époque. Alors le communisme était bien loi
ou plutôt il existait dans le sens chrétien d
mot, quand un Larochefoucault-Liancourt et le pauvr
Claude Leglay, la chancelière de France et Mari
Rousseau s'appelaient simplement frères et sœu
dans les réunions où ils se communiquaient leu
vues et leurs lumières sur le renouvellement d
l'esprit religieux en France, et sur l'œuvre de l
conversion des Sauvages au delà de l'océan.

***

L'auteur de ce Mémoire ne se nomme pas. M. Faillon (1) pense que c'est un ancien magistrat, M. Laisné de la Marguerie, qui avait renoncé au monde pour s'associer à M. Olier.

Il semble cependant qu'il n'y a rien dans cet écrit, ni pour le fond, ni pour la forme, qui rappelle le ton doctrinal et encore un peu déclamatoire qui régnait au barreau à cette époque. Le langage simple, vif et pressant, les phrases un peu longues et parfois enchevêtrées, les allusions et les nombreux emprunts faits à l'Ecriture Sainte, fondue admirablement dans le texte, tout nous rappelle la manière de M. Olier.

Déjà nous avions été frappé de cette ressemblance en lisant dans l'*Histoire de la colonie française* les extraits qu'en donne M. Faillon ; mais une autre raison est venue nous confirmer dans cette opinion.

L'auteur en parlant de l'origine de la société ne fait allusion qu'à M. de la Dauversière ; il n'a qu'un mot à peine (p. 15) qui puisse se rapporter à M. Olier. Ce silence aurait été impossible à tout autre qu'à M. Olier lui-même. Car si M. de la Dauversière passait pour avoir eu, un des premiers, le désir de coloniser Montréal, M. Olier, de son côté, et presque dans le même temps, s'était senti appelé d'une manière extraordinaire à faire partie de cette entreprise. M. de la Dauversière apparaissait dans toutes les transactions extérieures et temporelles ; mais M. Olier était l'âme

(1) Vie de M. Ollier, t. 3, p. 403.

de l'entreprise ; il en était le directeur spirituel (1
Il avait réuni les premiers associés et leur avait fa
comprendre l'importance de l'œuvre, au doub
point de vue social et religieux.

L'œuvre une fois commencée, c'est lui qui répo
dait aux difficultés, fortifiait les volontés chancela
tes : dans les réunions à Notre-Dame de Paris,
savait faire passer dans les âmes le feu de l'apo
tolat qui le consumait. Encore une fois, il ser
ble bien difficile de taire toutes ces choses quand
ne tient pas la plume soi-même.

Mais il y a pour nous une raison plus forte. Etan
donné que l'entreprise de Montréal est le résult
d'une impulsion particulière et extraordinaire
que MM. de la Dauversière et Olier subirent cet
impulsion, chacun de son côté, ce qui les mit à la tê
de la société, on ne peut attribuer à un autre qu
M. Olier l'espèce de vue supérieure que l'auteu
du Mémoire affirme (p. 72) avoir éprouvée:

" La première fois qu'il plut à Dieu me donner la pens
" de considérer à fonds le sujet de Monréal, il se présenta
" mon esprit comme le part d'une ourse délivrée de s
" petits. Au commencement, ils ne paraissent qu'une masse
" chair, informe, confuse et qui fait peur à voir de près
" mais sitôt que la mère les a léchés et polis, on est to
" étonné de voir peu à peu ces petits animaux parfaits
" leurs membres et capables de réjouir leur mère. Ainsi
" est-il du part de Monréal. Ceux qui l'ont enfanté, d'abo
" ne savaient où il devait aboutir ; ils n'y voyaie

(1) *Vie de M. Olier*, t. 3, pp. 398, 399.

" que chose à faire peur d'y penser, incertitude par où com-
" mencer, point d'ordre pour exécuter, ni vue à le pouvoir
" achever. Mais aussitôt que notre Ourse céleste, à la gloire
" de laquelle ce fruit devait être consacré, eut daigné " le sou-
mettre à l'action vivifiante de la providence et de la grâce
de son divin fils, aussitôt..... .....
" repassant ma vue sur le corps de ce sujet de Monréal,
" je fus touché de le voir tout autre, développé de rides,
" si formé en ses parties et si fleuri d'espérance et de
" plusieurs vérités agréables aux âmes qui vivent dans les
" douceurs de la grâce, que je ne cessai d'admirer la sagesse
" de la divine Providence..... Ce qui m'a obligé
" de remplir cet écrit de ce que j'en peux concevoir, dont je
" ferai ici un sommaire pour aider a l'intelligence et a la
" mémoire."

Il résulte de là que l'auteur, en dehors des voies ordinaires, a eu comme un aperçu, sinon une révélation, des destinées futures de Montréal. Or ces aperçus n'ont leur raison d'être que pour M. Olier et ne s'expliquent que par le rôle auquel il affirme, dans ses *Mémoires*, avoir été appelé (1): au contraire M. Laisné de la Marguerie ne devait occuper, et de fait n'a occupé qu'une place secondaire dans la compagnie de Montréal, comme dans la société St. Sulpice.

Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons regarder M. Olier comme l'auteur des *Véritables Motifs*.

* *
*

Nous venons de parler de révélations et de vues extraordinaires : nous devons à ce sujet observer la

(1) M. Olier avait été obligé par ses directeurs spirituels de mettre par écrit les impressions de son âme, mais ces Mémoires n'étaient pas destinés à la publicité, et ils sont demeurés inconnus jusqu'à ces dernières années. M. Faillon en a, le premier, donné quelques extraits dans sa vie du vénérable fondateur des Sulpiciens.

réserve que l'Église garde toujours en de pareille matières : elle n'en détermine le caractère surnature qu'après un examen long et rigoureux.

Cependant, il y a dans cette origine mystérieuse attribuée à Montréal, dont la fondation n'est séparé de nous que par deux siècles à peine, il y a, disons nous, une certaine grandeur que nous auraient envié les cités antiques, si jalouses de rattacher leurs com mencements à l'action directe de quelque divinit puissante. Ici la réalité nous élève certainement plu haut que ne peuvent faire toutes les fictions poét ques. Quelle que soit l'opinion que la critique puisse s former sur cette espèce de mission divine réservé à notre cité, il semble que la ville de Montréal es appelée à exercer une grande influence sur l'aveni social et politique, moral et religieux des deux race qui se partagent l'Amérique du Nord. Et, quan les événements ne viendraient point justifier cett prévision, il n'en est pas moins vrai, que notre vill doit son existence aux motifs les plus élevés. M Faillon les a trop bien exposés dans différents écrit pour que nous ayons besoin d'y revenir ici. Cepen dant qu'on veuille bien lire avec attention les page 13, 14 et 15 des *Véritables Motifs*, et les rapproche du passage suivant extrait des *Mémoires* de M. Olie

Parlant des moyens que Dieu veut employer à l fondation de Montréal, M. Olier s'exprime ainsi :

" On ne saurait le croire si l'on n'était établi dans la foi " l'amour de Dieu envers les hommes et de son infin " sagesse qui emploie les choses les plus impertinentes po

" ses œuvres et de sa puissance divine qui se sert du néant
" de l'infirmité pour faire les effets de sa grâce les plus mira-
" culeux. C'est sur le théâtre de la misère et de l'infirmité
" qu'éclattent sa puissance et sa miséricorde..... Dieu a vou-
" lu agir ainsi dans l'établissement de ce grand œuvre de
" l'Eglise afin qu'on vit ouvertement que c'était sa main seule
" qui avait entrepris cet édifice. Car c'est le dessein de Dieu
" de vouloir paraître, en tout l'auteur de son ouvrage, et de
" ne souffrir pas que personne en puisse partager la gloire
" avec lui, pas même son fils, cet instrument si saint, si par-
" fait, si divin.

" Tout de même en est-il dans ce temps, où Dieu, par une
" miséricorde infinie, veut faire de nouveaux biens à son
" Eglise et redonner l'esprit primitif. L'œuvre dont je parle
" doit consister en deux choses : l'une est le renouvellement
" de l'Eglise en ces quartiers, l'autre, l'établissement d'une
" nouvelle Eglise en Canada, où l'on va bâtir une ville chré-
" tienne, qui est une œuvre d'une merveilleuse importance.
" Hélas ! je n'ose me nommer, ni dire que dans la fon-
" dation de cette nouvelle Eglise, qui doit se faire par
" Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne le place
" de son Fils ; ce que je ne dis qu'à ma condamnation, me
" voyant si indigne et si éloigné d'avoir part aux grâces né-
" cessaires pour représenter Notre Seigneur, sinon en tant
" que je suis tout couvert de péchés qui me sont propres,
" comme Notre Seigneur était chargé de péchés étragers. Je
" ne puis douter des volonté de Dieu et du dessein si mer-
" veilleux que celui dont je parle, qui est cette nouvelle
" Eglise que la bonté de Dieu veut former. Tous ces jours
" passés, je voyais devant mes yeux ce qu'il avait plu à Dieu
" de me montrer autrefois, à savoir, un pillier qui servait de
" fondement et d'appui à deux arcades, ou à deux églises,
" dont l'une était vieille es ancienne et l'autre était nouvelle.
" Toutes deux venant se joindre et aboutir sur ce pillier et
" cette pierre fondamendale qui est moi-même, en tant que
" rempli de la présence de Jésus-Christ, l'unique fondement

" de toute la réforme de l'Eglise présente et de l'établisse
" ment de la nouvelle qui doit se faire en Canada (1).

*
* *

Les dernières paroles de l'auteur nous ont profon dément touché.

Jetant comme un regard dans l'avenir, il sembl exprimer l'espoir qu'un jour la Nouvelle Franc pourra rendre à la mère patrie une partie des bien faits qu'elle en a reçus. Ah! s'il devait en êtr ainsi, que nous serions fiers! Que nous serions heu reux, de pouvoir l'aider à reprendre son ancienn splendeur, l'autorité qu'elle exerçait en Europ —dans la république chrétienne, suivant l'expres sion consacrée— au moment où elle venait fonde Montréal! Oui, nous serions heureux et fiers de nou montrer les fils reconnaissants de cette vieille Franc qui a versé une partie de ses trésors sur notre patri en même temps qu'elle l'arrosait d'un sang généreu et chrétien, de cette France toujours aimée, mêm quand elle semble si différente d'elle-même.

L'abbé H. A. VERREAU.

(1) Extrait des *Mémoires* de M. Olier, cité dans la vie de celui-ci pa M. Faillon, t. 3, pp. 422, 423, etc.

LISTE

DES

ASSOCIÉS DE MONTRÉAL.

Nous avons dit plus haut que plusieurs membres de la Compagnie de Montréal se cachèrent avec tant de soin que leurs noms sont demeurés inconnus. Nous devons naturellement croire que c'étaient ceux dont les aumônes étaient les plus abondantes.

Il est inutile de chercher, par des suppositions plus ou moins probables, à les tirer de l'oubli auquel ils se sont volontairement condamnés. La reconnaissance que nous leur devons se portera avec plus de fruit sur les associés dont les noms sont authentiques.

Il faut avouer que jusqu'à présent la ville de Montréal a fait preuve d'une très grande indifférence à l'endroit de ceux qui lui ont donné l'existence. Sans doute, M. de Maisonneuve et ses ouvriers ont bien mérité de la postérité par leur dévouement ; mais nous ne devons pas oublier que les véritables fondateurs de Montréal sont ceux qui en ont conçu le dessein, qui ont travaillé à son exécution et pourvu à toutes les dépenses. Or, c'est là le mérite des *Messieurs et Dames de la Société de N. D. de Montréal.*

Cependant dans toute la ville de Montréal, il n'y a absolument rien, ni édifice, ni place, ni rue, qui rappelle leur souvenir, comme il n'y a rien pour indiquer l'endroit précis où les premiers colons sont venus planter leur tente et abriter l'humble berceau de notre florissante cité.

Il nous semble qu'il y aurait un moyen facile de réparer cette double omission.

Quelques tables de marbre, avec des inscriptions convenables, placées à l'entrée du Palais de la Douane, ou scellées dans ses murs extérieurs, seraient un ornement pour cet édifice, et rappelleraient à tous qu'en cet endroit, sur la langue de terre formée par le fleuve et la rivière qui coule sous la rue des Commissaires, ont été bâtis la première enceinte, le premier fort, la première chapelle de Villemarie ; que là ont été ensevelis les premiers colons. La liste de ces braves et surtout celle des associés complèteraient ces renseignements. Elevons, en même temps, la statue de Maisonneuve sur la *Place d'Armes*, et nous commencerons à nous laver du reproche, assez bien mérité d'ailleurs, de n'être préoccupés que des intérêts matériels, oublieux que nous sommes d'un passé qui ne fut pas sans gloire.

En attendant, voici les noms des associés, dans l'ordre chronologique, autant du moins que les documents connus jusqu'à ce jour nous permettent de les constater. Cette liste, tout imparfaite qu'elle est, aura du moins le mérite de rendre les recherches plus faciles.

1639–40

1 MM. DE LA DAUVERSIÈRE, *Hist. du Montréal*, p. 12 ;

2 le baron DE FANCAMP, *Ibid*, p. 13 ;

3 l'abbé OLIER, *Ibid*, p. 13.

M. Olier verse les premiers fonds, 2,400 frs. Envoi préliminaire de vivres et d'outils.

1640–41

4 M. le baron DE RENTY (1), *Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 392 ;

Deux autres amis de M. Olier, *Ibid.*

Ils envoient une escouade de colons et de travailleurs sous la conduite de Maisonneuve, pour fonder Montréal. Ils y emploient 75,000 frs., dont M. de Fancamp fournit 20,000.

1641–42

5 M. DE MAISONNEUVE, *Hist. du Montréal*, pp. 27 et 34 ;

6 Melle MANCE, *Ibid.*, p. 27 ;

7 Madame DE BULLION *Ibid.*, pp. 42, 47 ; *Hist. de la col. franç.*, t. 1, p. 437 ;

8 M. DE PUIZEAUX, *Hist. du Mont.*, p. 35 ;

---

(1) Mort à 37 ans, M. de Renty, déjà distingué par sa naissance et sa fortune, s'est distingué davantage par son esprit, ses connaissances et son courage. Sa piété et son humilité paraîtraient bien extraordinaires aujourd'hui. Cependant on attribue au savant Burnet, évêque de Salisbury, le jugement suivant : " Quelque entêtement qu'on ait encore pour la fable, " cependant il faut avouer que la vie de M. de Renty ne s'en ressent pas. " L'on y remarque de si excellentes vertus, que l'on doit mettre avec jus- " tice celui qui les a pratiquées entre les plus grands modèles que la " France ait fournis à notre siècle." (*Dictionnaire* de Moreri). Cf. *Vie de M. de Renty*, par le P. de St Jure ; *Vie des grands serviteurs de Dieu*, par le P. Giry ; *Histoire des ordres monastiques*, par Hélyot ; *Vies des Pères*, etc., par Godescard, 25 oct. ; *Vie de M. Olier*, etc.

1642–50

Au mois de février, la Société se compose de 35 membres environ. *Relation* de 1642, p. 37, édit. de Québec.

9 MM. le duc DE LIANCOURT (1) ;
10 l'abbé DE BARRAULT ;
11 HABERT DE MONTMOR (2) ;
12 LAISNÉ DE LA MARGUERIE ;
13 l'abbé LE GAUFFRE (3) ;
14 BARDIN (4) ;
15 DE MORANGIS (5) ;
16 DE CHAUDEBONNE ;
17 DUPLESSIS-MONTBAR (6) ;

(1) Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, était duc de la Rocheguyon depuis le mois de mai 1443, quoiqu'on le désigne généralement sous le nom de *duc de Liancourt*. Après une jeunesse assez orageuse, il venait de se convertir et s'occupait d'œuvres de piété. Sa femme l'entraina bientôt dans le Jansénisme, dont il devint un protecteur actif. Cf. *Mémoires* du P. R. Rapin.

(2) Henri-Louis ; conseiller du Roi, maître des requêtes, de l'Académie Française. Il avait épousé Marie Henriette de Buade de Frontenac, sœur de notre gouverneur. Il mourut en 1679, distingué par son intégrité et par son amour pour les lettres.

(3) Ancien auditeur des comptes.

(4) Ancien commis de l'épargne.

(5) Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, né en 1599, reçu conseiller en 1620, maître des requêtes en 1625, et en 1648, conseiller d'Etat. Il était aussi l'un des directeurs des finances. Il mourut sans enfants en 1672.

(6) Christophe du Plessis, baron de Montbar, avocat au Parlement. Il mourut, le 7 mai 1672, au Séminaire des Missions étrangères où il s'était retiré. Il était à cette époque un des directeurs de l'Hôpital général. " C'é- " tait, dit le P. Rapin dans ses *Mémoires*, un dévot de premier ordre qui " s'était érigé, par son zèle et par un esprit naturellement agissant, en " directeur de la plupart des bonnes œuvres qui se faisaient à Paris et " dans les provinces où il réussissait beaucoup..... La reine-mère, qui le " considérait, lui avait aussi donné des entrées partout..... Comme il " était naturellement fertile en expédients pour les bonnes œuvres, on le " consultait dans toutes les entreprises qui regardaient l'intérêt de Dieu " et de la religion, sur quoi on le trouvait toujours disposé à bien faire." (T. 3, pp. 11 et 12). Voir dans Rapin le mémoire qu'il prépara pour mettre la cour en garde contre les agissements des Jansénistes.

18 DE ST FREMIN (1) ;

19 DIRVAL (2).

20 l'abbé DENIS LE PRÊTRE ;

21 LOUIS LE PRÊTRE ;

22 l'abbé DE BRETONVILLIERS ;

23 l'abbé DE QUEYLUS ;

24 Madame la Chancelière (3) ;

25 Madame DE VILLESAVIN (4) ;

26 Madame SÉGUIN (5).

Les noms qui précèdent sont donnés dans l'*Hist. du Montréal*, p. 41.

27 MM. QUATORZE, *Vie de M. Olier*, t. 4, p. 426 ;

28 D'AILLEBOUST, *Hist du Montréal*, p. 152 ;

29 DROUART (6) ;

---

(1) Louis Séguier, baron de St Brisson, des Ruaux et de St Firmin, Prévost de Paris, mort sans postérité. Le même très probablement que l'*Hist. du Montréal*, p. 250, appelle Sieur de St Germain.

(2) D'Irval. Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, vicomte de Vandeuil. Ce fut lui qui continua la filiation de l'illustre et puissante famille de Mesmes. Sans avoir l'éclat dont brillèrent son père et surtout son aïeul, il occupa avec honneur les différentes charges de conseiller au Parlement, à 23 ans, de maître des requêtes, de conseiller d'Etat et enfin de Président à Mortier au Parlement de Paris. Il mourut le 23 février 1673, âgé de 75 ans, jouissant de la réputation d'une grande intégrité et de beaucoup de piété.

(3) Magdeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, à cette date chancelier de France.

(4) Isabelle Blondeau, qui avait épousé Jean de Phélypeaux, seigneur de Villesavin, connu plus tard sous le nom de comte de Buzançois, titre qui passa par sa fille unique dans la famille de Le Bouthillier de Chavigny.

(5) Je crois qu'il faut lire *Sanguin*. Dans ce cas, il s'agirait d'Isabelle Séguier, fille unique de Pierre Séguier, et mariée à Christophe Sanguin, Seigneur de Livry, Président aux enquêtes et Prévost des marchands.

(6) Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, secrétaire de la société en 1644.

30 l'abbé DE BASSANCOURT (1) ;

31 l'abbé BRANDON (2) ;

32 LAISNÉ DE BARILLON (3).

Ces quatre derniers noms paraissent dans un acte passé devant Mtre Chaussière, à Paris, le 12 janvier 1644, et indiqué dans la *Vie* de Melle Mance, t. 1, p. 37.

1650

A cette date de 1650, il n'y a que onze personnes qui apparaissent comme membres actifs de la Société : ils se font " donation mutuelle au dernier " survivant des forts, habitation et dependance " de Montréal. Ces MM. sont les abbés Olier, de Bretonvilliers et de Barreau, le duc de Liancourt, Habert de Montmor, Drouart, Louis Séguier, d'Ailleboust, de Maisonneuve, de Fancamp et de la Dauversière (4).

Deux personnes prirent une part active à la fondation de Montréal, aidant puissamment les principaux associés de leur zèle et de leurs lumières, sinon de leurs bourses. On les voit assister aux réunions de

---

(1) Balthasar Brandon de Bassancourt, d'abord maitre des comptes, embrassa ensuite l'état ecclésiastique et fut reçu prêtre en même temps que M. Olier. Il possédait une grande fortune et jouissait d'un caractère aimable qui le faisait rechercher. (Cf. *Vie de M. Olier*, t. 1er, p. 148.). Il était le cadet du suivant.

(2) Philibert Brandon, seigneur du Laurent. Il avait été reçu conseiller du roi en 1622 et maitre des requêtes en 1627, plus tard conseiller d'Etat. A la mort de sa femme, qui était une nièce du chancelier Séguier, il renonça au monde par le conseil du P. de Condren. En 1648, il fut consacré évêque de Périgueux.

(3) Ne faudrait-il pas lire " L'ainé des Barillon " ? Dans ce cas, ce personnage peut être le même que le No 15, ou encore Jean-Jacques Barillon, seigneur de Chatillon-sur-Seine, qui mourut au mois de mars cette année 1644, prisonnier à Pignerol.

(4) Acte imprimé à la suite de l'*Hist. du Montréal*, p. 250.

la Société, quoiqu'aucun document ne dise positivement s'ils en faisaient partie. Ce sont

CLAUDE LEGLAY.
MARIE ROUSSEAU.

Voir, au sujet de ces deux personnages assez singuliers, M. Faillon, *Hist. de la col. franç.*, t. 1, p. 387, *Vie de M. Olier, passim.*

Enfin, il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que M. Jacques Viger avait déjà publié (1), d'après les écrits de la Sœur Bourgeoys, une liste des *Messieurs et Dames de la Société* de Montréal. Cette liste diffère très peu de celle qui précède, et si l'on considère que nous avons puisé à d'autres sources que M. Viger, on ne pourra s'empêcher d'admettre que l'accord entre les deux listes est une présomption très forte en faveur de l'exactitude de l'une et de l'autre.

Voici les variantes qu'offre la liste de M. Viger.

Elle donne deux protecteurs à la Société :

Premier protecteur : Le Cardinal DE RICHELIEU ;
Second protecteur : Le Maréchal D'EFFIAT.
Parmi les associés : MM. DE LAUSON (2) ;
CHARLES D'AILLEBOUT (3) ;
JACQUES GIRARD (4) ;
JEAN GALIBAL (5) ;
Sœur BOURGEOYS

(1) *Mélanges Religieux*, 1842, p. 389, note.
(2) Plus tard gouverneur général du Canada.
(3) Sieur des Musseaux, neveu de Louis d'Aillebout. C'est lui qui a fait souche en Canada.
(4) Seigneur de la Chaussée et de la Callières.
(5) Maître des Requêtes, Président au grand conseil.

On aura remarqué sans doute, dans la liste précédente, la présence de plusieurs membres de la famille Séguier. On peut y voir une preuve de l'influence de . Olier, qui était allié à cette famille et qui y a toujours été vénéré, même quand ses plus proches parents semblaient le repousser.

L'histoire des différentes compagnies qui ont travaillé à la colonisation du Canada est encore à faire. Celle de la *Société de N. D. de Montréal* ne serait certainement pas la moins intéressante.

H. A. V.

NOTICES

BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES.

Pour l'utilité de ceux qui veulent étudier l'histoire de Montréal dans ses sources, nous donnons ici la liste des ouvrages imprimés et des documents manuscrits, jusqu'à la date de 1643, époque où parurent les *Véritables Motifs*.

Sous le nom de *Montréal*, nous comprenons non seulement l'île, mais encore tout le territoire de l'ancien gouvernement de ce nom.

OUVRAGES.

1635. Voyage de JACQUES CARTIER ;

1603-32. Voyages de CHAMPLAIN ;

1632. Voyage au pays des Hurons par le Frère GABRIEL SAGARD ;

1637-41-42-43. Relations des PP. Jésuites ;

1643. *Les Véritables Motifs des MM. et Dames*, etc.

DOCUMENTS.

Actes et instruments.

1635. Concession de la seigneurie, connue plus tard sous le nom de *La Citière*, à François de Lauson, 15 janvier.

Cet acte n'avait pu être trouvé jusqu'à présent, malgré toutes le recherches que Sir L. H. La Fontaine avait fait faire à l'époque de la ques tion seigneuriale. Nous avons eu la bonne fortune dernièrement d'en rencontrer la copie chez un libraire de Paris. Cette copie porte les signa tures authographes de MM. de Bretonvilliers et de Queylus et elle a tous les caractères de l'authenticité. Nous reproduisons ce document encor inédit.

M. François de Lauson, Sieur de Liret, était fils aîné de notre ancien gouverneur, et il embrassa l'état ecclésiastique vers 1648, comme Sir L H. La Fontaine l'avait soupçonné dans son excellent travail sur la famille des Lauson. D'après des documents que l'Hon. J. Juchereau Duchesnay a bien voulu nous communiquer, nous voyons qu'il devint bientôt Prieur de Marçay et Albé de St. Léonard.

La COMPAGNIE de la nouvelle France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Le désir que nous avons d'apporter toutes diligences à l'establissement de la colonie en la nouvelle France suivant la volonté du Roy, nous faisant rechercher ceulx qui ont les moiens d'y contribuer de leur part, et voulant gratifier des terres du dit pays de la nouvelle France ceulx qui nous assistent en ce louable dessein. Après l'expériance, il nous est apparu des bonnes intentions que Mtre Jehan de Lauson, chevr, Conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et direction de ses finances, a toujours eu pour faire réussir l'entreprise de la peuplade du d. pays, et instruction des peuples d'iceluy en la religion Catholique, Apostolique et Romaine, A CES CAUSES, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, NOUS avons, en faveur du dit Sieur de Lauson, donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes à François de Lauson, Ecuier, Sieur de Liret, fils aisné du dit Sr de Lauson, le pais contenu en l'estendue des bornes qui en suivent, à commencer à l'embouchure de la Rivière qui se descharge quasy à l'entrée du lac St. Pierre en la nouvelle France et qui s'estend du lac ou qui vient proche du lac de Champlain, Icelle rivière

comprise, et de la dite embouchure tirant à mont la Rivière St Laurent jusque et par delà le Sault St Louis, jusqu'à une Isle qui est au dessus et proche une rivière qui vient du côté du Sud, et qui entre dans la dite rivière St Laurent, la dite Isle comprise, et ce qui se trouvera compris entre les deux lignes parallèles que l'on pourra tirer, des deux bornes de la dite Rivière du lac de Champlain et de la dite Isle estant au dessus du Sault St. Louis, tirant au Sud et jusqu'à la mer, Ensemble les Isles qui se trouveront le long de la coste et jusqu'à dix lieues en avant en la mer, et de plus toute l'estendue du fleuve St. Laurent avec toutes les Isles y contenues entre les deux bornes de la dite rivière qui vient du lac ou proche du lac de Champlain et la dite Isle estant au dessus du Sault St.Louis, paraphée par le dit Sieur de Lauson et par les Sieurs Desportes et Cramoisy et cottée A et B dans une carte faite à la main par le Sieur de Champlain demeurée par devers le dit Sieur de Lauson, attendant que sur les lieux, bornes et marques y soient posées. Pour en faire par le dit Sieur de Lauson fils, ses successeurs ou aiant cause en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité, tout ainsi et à pareil droit qu'il plut à Sa Majesté donner le pays de la nouvelle France à la dite Compagnie. A la réserve toutes fois de la foy et hommage que le Sieur de Lauson fils et ses successeurs ou aiant cause, seront tenus de porter au Fort St. Louis à Kebec ou autre lieu qui sera désigné, par un seul hommage lige à chacune mutation de possession des dits lieux avec une maille d'or du poidz d'une once, en les revenus d'une année de ce que le dit Sieur de Lauson fils se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout, ou partie des dits lieux, Et que les appellations du juge des dits lieux ressortiront nuement à la cour de

justice Souveraine qui sera cy après establie
pais, Que les hommes que le d. Sr. de Lauson fils o
successeurs feront passer en la nouvelle France
neront à la descharge et diminution du nombre de c
que la compagnie y doit faire passer et à cet effe
remettront tous les ans le rolle au bureau de la d. co
gnie, afin qu'il en soit certiffié, sans toutesfois que
Sr de Lauson fils ou les siens puissent traicte
peaux et pelleteries au d. lieu ou ailleurs en la nou
France, qu'aux Conditions de l'Edict et Establisse
de la d. compagnie, Et en cas que le d. Sr de La
veuille faire porter à la d. Estendue de terres que
nom et tiltre plus honorable, Il se retirera à cet effe
devers le Roy et Monseigr le Cardinal duc de Ri
lieu, pair de France, Grand Maistre, Chef et Surin
dant général de la navigation et commerce d
Royaume pr lui estre pourvu conformément aux é
MANDONS au Sieur Champlain Gouverneur pr la
compagnie soubs l'authorité du Roy et de mond. S
le Cardinal duc de Richelieu, à Kebecq et aultres l
et places estant sur le d. fleuve St Laurent, que
présente nostre concession il fasse et souffre jouir
Sr de Lauson fils, luy assignant les bornes et lim
des choses cy dessus ainsy, qu'il appartiendra. FAIC
l'assemblée générale de la compagnie de la nouv
France tenue à l'ordinaire en l'hostel du d. Sr de
son, Intendant de la d. Compagnie le quinzième jou
janvier mil six cent trente cinq.

LA COMPAGNIE de la nouvelle France aiant fait
concession de quelques terres et contrées de la d.
velle France au profict de François de Lauson, Ec
Sr de Liret, le tout en faveur de Mr le Présiden
Lauson, Con^er du Roy en son Conseil d'Estat et d

tion de ses finances, Intendant de la d. compagnie, ainsy qu'il appert par l'acte de ce jourd'hui signé des directeurs et Associés a la d. compagnie, le d. Sr de Lauson père stipulant pr. le d. Sr. de Liret, son fils, mineur, a déclaré à la d Cie qu'il acceptait la d. concession pour et au nom de son d. fils, dont il rendoit grâce à la d. compagnie, et afin de faire valoir ces terres et contribuer de son pouvoir à la colonie de la nouvelle France, a promis le d. Sr. Lauson tant pour le d. Sr de Liret qu'oultre encore en son propre et privé nom, de faire passer nombre d'hommes sur ces terres pour commencer la d. colonie. Et encore que la d. Compagnie ait disposé par la d. concession des ports et isles estant en la d. Rivière St. Laurent dans l'estendue des terres concédées, sy est-ce que le d. Sr. de Lauson declare pr le d. Sr. de Liret son fils et encore en son nom que le d. fleuve St. Laurent, nonobstant la d. concession, demeurera libre pr le commerce de la d. compagnie, laquelle pourra y faire passer et repasser ses hommes en toutes occasions. En oultre n'entend le d. Sr. de Lauson père ès d. nom faire aucune fortification sur l'estendue de la grande rivière, isles estant en icelle et embouchure des aultres rivières y descendantes, ce qui sera libre a la d. compagnie seulement. Et dès à prest promet le d. Sieur de Lauson ès d. nom que toutes et quantes fois que la compagnie voudra faire bastir quelque forteresse pr la liberté du commerce et choisir quelque port le long du d. fleuve ou des isles estant dans iceluy, pr y bastir les d. forts, de bailler et distribuer les places requises et en telle consistance que la compagnie le désirera à cet effet. Et appartiendront les d. forts qui seront ainsy bastis à la d. compagnie. Ce qui a esté accepté par les d. Sieurs directeurs et Associés de la d. compagnie. FAICT en l'assemblée générale de la Compagnie de la nouvelle France tenue

en l'hostel du d. Sr. de Lauson ce quinzième jour
janvier mil six cent trente cinq.

Extrait des concessions de la compagnie de la n
velle France par moi Secrétaire de la d. compag
(Signé) LAMY.

Collationné à l'original en papier et rendu par les
taires garde-notes du Roy en son Chastelet de Pa
soussignés, ce dixième mars mil six cent soixante qua
à MM. Le Ragois et abbé de Queylus qui (ont signé)
d. copie pardevt. les d. not. souss.

LE RAGOIS.
L'abbé DE QUEYLUS.
HUART. MURET,
Notaires.

1636. Concession de l'île de Montréal à Girard
la Chaussée, 15 janvier.

Imprimé à la suite de l'*Hist. du Montréal*, p. 243.

1638. Déclaration de M. Girard de la Chaussée c
me quoi il n'a accepté la concession
l'île de Montréal que pour Messire J
de Lauson, conseiller du Roy, etc. 30 a

Histoire du Montréal, p. 246.

" Prise de possession pour les RR. PP. Jésu
de l'île Jésus. Acte dressé à Trois-Rivi
le 16 août.

Ce document était entre les mains de M. G. B. Faribault, suiva
Jacques Viger. Nous le reproduisons ici.

NOUS Charles Huault de Montmagny, Chevalie
l'ordre St Jean de Jerusalem, Lieutenant pour sa
jesté en toute l'estendue du fleuve St Laurent d

nouvelle france suivant un mandement ensuite d'une concession faite par Messieurs de la compagnie de la nouvelle france d'une Isle nommée L'isle Jésus (1), en date du quinzième jour de Janvier mil six cens trente six, signée Lamy au proffict des Révérens Pères Jésuites de la Nouvelle France. Nous sommes transporté le neufiesme aoust mil six cens trente huict, dans la dite Isle Jésus à la pointe qui regarde le nordest située dans la Rivière des Prairyes, entre l'Isle Montréal et la coste du nord de la terre ferme Laquelle Isle est la plus grande de toutes les Isles qui sont comprises entre la dite Isle Montréal et la coste du Nord de la dite terre ferme. Où estant et là descendu à terre et assisté de Nicollas Trevet, escuyer, Sieur De Longue-Joue, Lieutenant dans un navire de Roy nommé le St Joseph, commandé par Monsieur Bontemps Amiral de la flotte de Canada, du Sieur Nicollet, du Sr Bourdon, d'Anthoine Matifa, du.....(2), Mischel.....(3), et Jean Hurtet Nostre commis greffier, aurions déclaré au dit Sieur Trevet que nous le mettions en possession réelle et actuelle de la dite Isle pour et au nom et comme procureur des Révérens Pères Jésuites de la dite Nouvelle France au moyen de quoy nous aurions faict enfouir au pied d'un arbre nommé Arbre boys dur quatres placques de plomb gravées du nom Jésus d'une grosses pierre pardessus, sur le pied duquel arbre aurions faict graver une croix et clouer une pièce de boys par le travers du dit Arbre Et aurait le dit Sieur Trevet couppé du boys arrashé des herbes croissant sur la dite Isle et autre cérémonie à ce requise. Le tout pour servir de témoing et marque de prise de possession dont et du tout ce que dessus le dit Sieur Trevet au dit nom a requis acte à luy octroyé.

(1) Jusque là nommée " Isle Montmagny " J. V.

(2) (3) Mots inlisibles, J. V.

Faict au fort des Trois-Rivières, le seiziesme Ao
mil six cens trente huict.

C. H. de MONTMAGNY, N. TREVET,
ANTHOINE MATHIFAU, JEHAN BOURI
NICOLLET, MICHEL.....
J. HURTET, commis greffier.

1640. Donation de l'île de Montréal par M. de Lau
à MM. de la Dauversière et de Fanca
7 août.

Hist. du Montréal, p. 246.

" Autre acte par lequel M. de Lauson cèd
droit de navigation sur le fleuve St
rent, à MM. de la Dauversière et de
camp, 7 août.

Suivant M. Faillon, *Hist. de la colonie française*, t. 1. p. 395, cet a
trouverait dans les archives du Séminaire de Montréal.

" Articles présentés par les Associés de M
réal à MM. de la compagnie de la Nou
France.

Cités par M. Faillon, *Hist. de la colonie française*, t. 1, p, p. 401.

" Concession d'une partie de l'île de Mon
faite par la Compagnie de la Nou
France à MM. de la Dauversière
Fancamp, 17 décembre.

Imprimée dans les *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 20. Le titre qu
donné est inexact : ce n'est pas aux MM. du Séminaire de St Sulpi
cette concession fut faite.

1642. Lettre d'un associé de Montréal au P. Vi

Relations de 1642, p. 37, édit. de Québec.

1642. **Premier registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal, comprenant :**

1. ***Liber baptizatorumin aedibus Stae Mariae Montis regalis ;***
2. ***Liber matrimoniorum in aedibus Btae Mariae Montis regalis factorum, etc.***
3. ***Liber sepultorum in ecclesia, sive coemeterio Btae Virginis Montis regalis.***

C'est un volume manuscrit, petit in 4to., composé de cinq cahiers : trois seulement nous offrent de l'intérêt pour l'époque qui nous occupe.

Ils sont rédigés en latin.

Le premier commence le 28 avril 1642, par le baptême d'un sauvage ; le second, le 7 mars 1643, par le mariage de deux sauvages ; le troisième, le 9 juin de la même année par la sépulture d'un français tué par les Iroquois.

Les premiers actes furent probablement rédigés sous forme de notes, sur des feuilles volantes. Du moins, jusqu'au milieu de 1646, 24 juin pour les baptêmes, ils paraissent avoir été copiés par la même main, quoique les cérémonies religieuses qu'ils constatent aient été accomplies, tantôt par le P. Poncet, tantôt par le P. Duperon, etc. Quelquefois le nom du P. Jésuite, ou celui du parrain, a été laissé en blanc, preuve qu'il a été oublié.

Le Père Poncet porte tantôt le prénom de *Joseph*, tantôt celui d'*Antoine ;* le Père Duperon s'appelle alternativement *Joseph* et *Imbert*. Ce qui pourrait faire croire à l'existence de deux religieux du nom de Poncet, comme il y avait deux Pères Pijart et deux Pères Garnier, ou que les deux Pères Duperon, car ils étaient deux, *François* et *Joseph-Imbert*, ont été missionnaires à Montréal de 1642 à 1644.

Il n'en est rien cependant : le copiste a évidemment écrit celui des deux prénoms qui se présentait le premier à sa mémoire.

Ce qui est plus grave, c'est que le Registre débute par une erreur. Il indique le 28 avril 1642 comme la date du premier baptême fait à Montréal. Or, il n'y avait pas encore de missionnaire, et le même baptême est rapporté dans la *Relation* de 1642, comme célébré le 1er juillet. Le second baptême eut lieu le 9 octobre. Plusieurs autres baptêmes auraient été marqués au mois de mars 1643 ; mais le copiste, mieux informé sans doute, a effacé *Martii* et a écrit entre lignes *Augusti*.

Ces erreurs ne peuvent cependant infirmer l'autorité du Registre. Il est le premier et, pour une époque assez longue, le seul document officiel rédigé à Montréal.

1643. **Lettre du Roi à M. de Maisonneuve, 21 février.**

Citée dans l'*Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 485.

1643. **Lettre des Associés de Montréal au Pape Urbain VIII.**

Nous avons publié le texte latin de cette lettre à la suite de l'*Hist. de Montréal*, p. 252 ; M. Faillon en donne la traduction française dans l'*Hist.*

de la col. franç., t. 1, p. 469. Il croit aussi pouvoir en fixer la d
à 1643 : nous avions indiqué 1644. La date dépend de l'int
prétation de cette phrase : " Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis qu
..... plusieurs personnes des principales conditions de la France ....
sont entrées dans la compagnie pour ....." S'il faut reporter les co
mencements de la Société à la première rencontre de MM. Olier et de
Dauversière, M. Faillon a parfaitement raison.

Sceau de la société de *Notre Dame du Montréal*.

M. Jacques Viger l'a reproduit dans *Les Servantes de Dieu en Cana*
en tête des notices sur l'Hotel-Dieu de Montréal et sur les Sœurs de
Congrégation. Cf. *Hist. de la col. française*, t. 1, p. 437.

Desiderata.

1636 Concession de l'île Jésus aux RR. PP. Jés tes, par la compagnie de la Nouve France, 15 janvier.

Nous ne connaissons l'existence et la date de cet acte que par la pr
de possession citée plus haut. Il en est fait une mention indirecte da
une nouvelle concession, la troisième, de l'île Jésus, en date du 24 oc
bre 1699. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 447.

1641. Commission de M. de Maisonneuve.

Cette commission nous donnerait l'étendue des pouvoirs du gouvern
de Montréal, et pourrait nous aider à juger le différend qui s'éleva à Q
bec, pendant l'hiver de 1641–42, entre MM. de Montmagny et de Mais
neuve.

1641. Le dessein de Montréal dressé par M. de Dauversière,

On voit dans l'*Hist. du Montréal*, p. 28, que ce mémoire fut prépar
la demande de Melle Mance, qui en distribua des copies " aux dames
" l'avaient voulu voir à Paris, entre autre à madame la Princesse, à
" dame la chancelière, à madame de Villesavin, mais surtout à mada
" de Bullion."

1641, 1642 et 1648 Rôle des divers embarquemen

Ce rôle a dû être remis à la Compagnie de la Nouvelle France, suiv
les conditions de la concession de 1640. C'est dans les archives de ce
compagnie, si elles existent encore, qu'on pourra découvrir la liste co
plète de ceux qui s'engagèrent en 1641 pour venir commencer la colo
de Montréal.

1641. Prise de possession de l'île de Montréal, 15 octobre.

D'après l'*Hist. du Montréal*, p. 33, cette prise de possession eut lieu le 15 octobre 1641 ; mais d'après la *Relation* de 1642, p. 37, elle n'aurait eu lieu que le 17 mai 1642. Le P. Vimont, auteur de la *Relation*, fut témoin oculaire de la cérémonie.

1642. Relation de la première expédition et de la fondation de Montréal.

L'existence de cette relation nous est révélée à la page 18 des *Véritables Motifs*.

1643 Déclaration, ou lettres confirmatives de Louis XIII, en faveur de l'établissement de Montréal.

Cf. *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 25 : " .....comme il appert par " plusieurs de ses lettres et déclarations..... confirmées de temps en " temps par le feu Roi et très honoré seigneur et père et particulièrement " au mois de mai 1643 pour le sujet de Montréal, etc., "

C'est peut-être à cette déclaration que M. Faillon fait allusion quand il dit :

" Le roi, en confirmant la cession de l'Ile de Montréal..... leur avait " donné le pouvoir de nommer les gouverneurs de la petite colonie et d'y " avoir de l'artillerie et d'autres munitions de guerre, etc., "

Malheureusement, il ne cite aucune autorité et ne donne aucune date, en sorte que cette assertion semble gratuite, au moins pour 1641.

Plan de l'île de Montréal, dressé par M. de Montmagny.

Nous voyons dans les *Edits et Ordonnances*, p. 21, que cette carte demeura attachée à la minute de la concession du 17 décembre 1640.

Carte de la seigneurie de la Citière, dressée par Champlain.

Nous avons vu dans la concession du 15 janvier 1635, que cette carte était demeurée entre les mains de M. de Lauson.

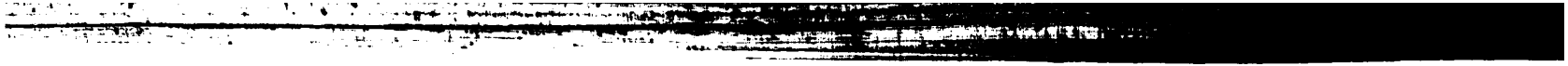

NOTES HISTORIQUES

PAR

LE COMMANDEUR VIGER(1)

I

Pointe-à-Callière.

Il est à craindre que bientôt le nom de cette pointe ne s'efface entièrement de la mémoire des habitants de Montréal, et pourtant à ce local se rattachent de chers et pieux souvenirs, que les descendants des premiers colons, des fondateurs de Ville-Marie peuvent aimer à conserver. Indiquons-les ici brièvement.

*
* *

Samuel de Champlain fut le premier européen qui débarqua sur cette Pointe, le 28 mai 1611 (2). Il y séjourna jusqu'au 18 du mois de juin, y faisant exécuter quelques travaux. Il donna à ce lieu le nom de *Place Royale.* C'est là qu'il fit la traite des pelleteries avec 200 Hurons, descendus exprès à ce rendez-vous, probablement assigné.

Champlain visita cette pointe plus tard, à diverses reprises, tant pour la pêche que pour la traite avec

(1) Extrait d'un travail encore inédit, intitulé *Le Petit Registre.*

(2) 7 Juin, nouveau style.

les Hurons, et y construisit nécessairement des cabanes. N'oublions pas que dans l'itinéraire de Champlain, un voyage au *Sault St Louis*, c'était un voyage à la *Place Royale*, ou à la *Pointe-à-Callière* de nos jours.

*
* *

Ce fut sur cette même Pointe, que débarqua, le 17 mai 1642, Mr Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve, avec sa petite colonie, et que le 18, le Père Barthélemy Vimont célébra la première messe qui fût jamais dite dans l'île de Montréal (1). Le gouverneur commença aussitôt la construction d'une maison en bois, palissadée, et le 25 décembre il planta une croix sur le bord de la petite rivière.

*
* *

M. de Maisonneuve ayant construit une espèce de fort l'arma de canons le 19 mars 1643. Le 7 juin suivant, on enterra le premier français mort à Montréal—tué par les Iroquois—sur l'espace en avant du fort, terrain de forme triangulaire, entourré de pieux, qui, dès lors, devint le premier cimetière de Ville-Marie.

*
* *

De 1643 à 1645, M. Le d'Aillebout flanqua de quatre bastions le fort de M. de Maisonneuve et l'on enleva la palissade, et dès lors on l'appela indistinctement *Le Fort* ou *Le Château*.

(1) M. Viger était d'opinion que le P. Recollet Le Caron avait en 1616 célébré la messe sur la terre ferme, à la jonction de la Rivière des Prairies et du fleuve.

L'extrême pointe servit encore de cimetière jusqu'en 1654.

" La maison du Fort de M. de Chomedey " écrit la sœur Morin en 1697, dans ses annales, " a subssisté " jusqu'en 1682, ou 83; qu'on acheva de la démolir, " quoiqu'elle ne fût que de bois, où est à présent la " maison de M. de Callières notre gouverneur d'au- " jourd'hui."

*
* *

Le chevalier de Callière, obligé de se bâtir une résidence parce que le gouvernement français ne fournissait point de logement aux gouverneurs particuliers, obtint des seigneurs de l'île, le 2 juillet 1688, la concession du terrain occupé par l'ancien Fort de M. de Maisonneuve. En voici la description d'après le livre terrier du Séminaire: " Quinze perches et " demie de front sur le fleuve, à continuer à pareille " largeur jusqu'au bout de la petite rivière; en su- " perficie 1882½ toises, avec droit de passage, *sur la* " *pointe en avant*, appartenant aux Seigneurs."

C'est donc à compter de cette date de 1688 que M. de Callière dût commencer à bâtir la maison en pierre et bastionnée à laquelle la Sœur Morin et le livre terrier du Séminaire donnent le nom de *Château Callière*, et dont nous avons vu les ruines dans notre jeunesse. De même, ce dut être à partir du moment qu'il en fit sa résidence, que l'ancienne *Place Royale* de Champlain prit le nom de *Pointe-à-Callière*. C'est donc de 1688 à 1697, on ne peut préciser davantage, que ces deux événements eurent lieu.

En se réservant, par la concession du 2 juillet 1688, la *pointe en avant*, les Seigneurs témoignaient de leur respect envers le premier lieu de sépulture de nos pères. Ils ne consentirent à troubler leurs cendres qu'en 1793, ou plus de 150 ans après la première inhumation, celle de Guillaume Boissier, et ils concèdèrent ce terrain à Louis Guy, écuier, notaire, par acte passé devant Joseph Papineau, le 22 novembre 1749.

(CHAMBLY 1849.)

II

Premier Cimetière.

Les premiers missionnaires eurent l'heureuse idée d'ouvrir dans les premiers mois de leur séjour à Montréal un registre des baptêmes, mariages et sépultures : leurs successeurs eurent l'attention plus heureuse encore de bien conserver ce premier registre.

C'est lui qui va nous indiquer l'endroit où le premier cimetière fut ouvert.

Le premier feuillet du *Liber sepultorum in ecclesia sivè coemeterio Btae Virginis Montis-Regalis*, nous fournit l'acte qui suit :

" Anno Domini 1643, die 3 Junii, Guillemus Bois-" sier, Leonicensis, faber lignarius, vulgo Guillin

" dictus, ab Hirocensibus occisus fuit et eodem die " sepultus in *coemeterio ad confluxum magni et parvi* " *fluminis*, palis cincto, per me Ambrosium Davost, " Societ. Jesu Sacerdotem."

Vous voyez, Messieurs qui connaissez les lieux, que le premier cimetière était à la Pointe-à-Callière.

En 1445, le P. Le Jeune dit encore : "in coemeterio *ad confluxum.*"

En 1644, le P. Dequen, et en 1648, le P. Bailloquet écrivent : "in supradicto coemeterio.

En 1649 le P. Dequen dit simplement : " in coemeterio Montis-Regalis."

Le 15 janvier 1654, le P.Pijart enterre, "in fossâ " de novo benedictâ in horto, propter inundationem " aquarum supra coemeterium."

C'est nous dire assez clairement que de ce temps-là comme à cette heure, à certaine saison de l'année—en janvier par exemple—les eaux du fleuve et de la petite rivière se gonflaient outre mesure et submergeaient la Pointe.

Ce fut là, sans doute, une des raisons qui engagèrent nos pères à transporter le cimetière dans un endroit qui fût à l'abri des inondations. Il paraît que la dernière sépulture dans ce premier cimetière se fit le 20 novembre 1654, par le P. Pijart, qui n'emploie que le mot *coemeterio*, tandis que dans l'acte qui suit immédiatement, pour une seconde sépulture il dit

" *In novo Hospitalis Domûs coemeterio* Franciscus " Lachot sepultus est a me Claudio Pijart societatis " Jesu sacerdote." Cet acte est du 11 décembre 1654.

Le premier cimetière avait donc été ouvert pendant douze ans. Celui de l'Hotel-Dieu le fut pendant vingt-quatre.

LISTE

DES

PREMIERS COLONS DE MONTREAL.

Nous l'avons dit plus haut : il est impossible de dresser une liste complète des premiers colons. Cependant, comme les moindres détails ont de l'importance quand on veut remonter aux origines, nous donnons ici les noms qui ont échappé à l'oubli, dans l'espoir que cette liste pourra être augmentée par de nouvelles découvertes.

1642.

Mai-Août.

1. M. DE MAISONNEUVE,
2. Le P. PONCET,
3. M. DE PUISEAUX,
4. Melle MANCE,
5. Mme DE LA PELTRIE,
6. Melle CATHERINE BARRÉ.

Les personnes dont les noms suivent, jusqu'au numéro 14 inclus, sont mentionnées—dans les informations juridiques faites à Québec à l'occasion de l'affaire du 25 janvier 1642,—comme appartenant à la colonie de M. de Maisonneuve. Elles durent, par conséquent, venir à Montréal au mois de mai suivant.

7 et 8. Jean Gorry.

Probablement le même qui était à Québec en 1639 et qui se mariait le 12 septembre à Isabeau Panie. Il a dû être engagé comme maître de barque par M. de Maisonneuve dans l'automne de 1641 et venir à Montréal avec sa femme.

9. Jean Robelin.

Il était de Paris, et il n'a laissé aucune trace.

10. Augustin Hébert.

Il était de Caen. Il épousa, nous ne savons où ni quand, Adrienne Duvivier dont il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles, de 1647 à 1653. Nous ne connaissons rien de sa mort, qui eut lieu avant le 19 novembre 1645, époque où sa veuve épousa Robert Cavelier. Il est l'ancêtre des diverses branches de la famille Hébert, de Montréal, laquelle remonte, par conséquent, à l'origine de la colonie.

11 et 12. Antoine Damien.

Il était de St Saens, près de Rouen. Il épousa à Québec, le 6 octobre 1641, Marie Joly. Il est possible que cette dernière soit la jeune fille qui s'embarqua, pour ainsi dire de force, à Dieppe, dans le bâtiment où Damien, qui était des environs de Rouen, dut naturellement prendre passage. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir laissé de trace de leur séjour à Montréal.

13. Jean Caillot.

Il était de Lyon. On le voit parrain le 19 mars 1643.

14. Pierre Laimery.

Du Hâvre de Grâce. Il n'a laissé aucune trace.

15. Nicolas Godé,

16. Françoise Gadois, son épouse ;

17. François Godé,

18. Françoise Godé,

19. Nicolas Godé,

20. Mathurine Godé.

M. Dollier de Casson dit dans son *Hist. du Montreal*, p. 122, que la Compagnie de Montréal avait fait venir, dès 1641, toute cette famille de Normandie,—de St. Martin d'Igé, évêché de Séez—. Godé était menuisier de son état et devait avoir, en 1642, cinquante-neuf ans. Sa femme était un peu moins âgée et le plus jeune de ses enfants avait 5 ans. Par sa fille, il se trouve l'un des ancêtres des Le Moyne de Martigny. Ce fut lui, sans doute, qui attira à Montréal son beau-frère Pierre Godois, fixé à Québec depuis 1636 au moins.

1642-43.

Du mois d'août à la fin de décembre.

21. Gilbert Barbier.

Venu en 1642, avec douze ouvriers ou colons, sur un des bâtiments de la flotte que M. de Repentigny commendait en qualité d'amiral. M. Dollier de Casson, dans son *Hist. du Montreal*, p. 41, fait de Barbier un très bel éloge, et une note de M. Viger nous apprend qu'il a été l'ancêtre maternel des familles Beaudry et Truteau.

22. J. B. Le Gardeur de Repentigny.

Il est parrain le 7 mars 1643, ce qui fait supposer qu'il demeurait à Montréal depuis l'automne, au moins ; mais il a pu venir avec M. de Maisonneuve dès le prinlemps de 1642, car au mois de mars de cette année, il était parrain à Québec. J. B. Le Gardeur était fils de M. de Repentigny, amiral de la flotte, et il est un de ceux qui méritèrent la note fort peu respectueuse que l'on trouve à la page 68 du *Journal* des PP. Jésuites. On le voit encore parrain à Montréal le 12 Août.

23. Guillaume Boissier.

L'acte de sa sépulture, qu'on a vu p. XL, nous apprend qu'il était de Limoges et surnommé *Guillin*. M. Viger avait lu, par erreur, et nous avons imprimé, *Hist. du Montréal*, p. 45, *Guilling*. Il apparaît comme parrain le 8 mars 1643 et il fut tué par les Iroquois le 9 juin suivant, avec deux de ses compagnons de travail.

24. Bernard Berté.

Parrain le 9 mars : tué en même temps que le précédent. M. Viger avait lu Boite (*Hist. du Montréal*, p. 45). Nous suivons l'orthographe de M. Faillon, mais on peut lire *Berte* aussi bien que *Berté*.

25. Pierre Laforest.

Parrain le 25 mars : tué en même temps que les deux précédents. Il était surnommé l'*Auvergnat*, ce qui nous indique le pays de sa naissance.

26. Henri.....,

Nous voyons par la *Relation* du 1643, qu'il avait été fait prisonnier en même temps que ses trois compagnons avaient été tués dans la première attaque contre Montréal. Nous ne connaissons pas son nom de famille.

A cette occasion, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il y a une légère divergence entre la *Relation* de 1643, p. 63, 1 col. et l'*Hist. du Montréal*, p. 44, quant au nombre de Français qui furent surpris par les Iroquois. La première met *cinq*, dont trois furent tués, et deux faits prisonniers. La seconde dit qu'ils étaient *six* et que trois demeurèrent prisonniers. Toutes les deux s'accordent à dire qu'un des prisonniers se sauva au bout de quelques jours. La *Relation* a été écrite par les contemporains des événements.

27. César Leger.

Il était de Mornac, évêché de Saintes. Parrain le 9 mars 1643, l'année suivante au mois de mai, il épousa à Québec, Roberte Gadois,et en 1647 Marguerite Bérard.

28. Jean Caron.

Il paraît avoir suivi le P. Poncet, lorsque celui-ci quitta Montréal, et l'avoir accompagné dans quelques missions. Cf. *Journal* des PP. JJ., p. 145.

29. Léonard Lucot dit Barbeau.

Il est parrain le 1er mai. Il épouse à Montréal, le 12 octobre 1644, Barbe Poisson, et il n'avait encore qu'un enfant quand il fut tué en 1651 par les Iroquois.
Il était natif du diocèse de Limoges.

Les personnes dont voici les noms, n'apparaissent presque toutes qu'une seule fois, au Registre, et c'est comme parrains des sauvages qui se faisaient chrétiens :

30. Jacques Haudebert,

31. Jean Massé,

32. Mathurin Serrurier,

33. J.-Bte. Damien.

M. Faillon a lu *Davène.*

34. Jacques Boni,

35. Jean Philippes,

36. Pierre Didier,

37. Pierre Quesnel,

38. Julien Pothier,

39. ..... Bellanger.

30. Louis Godé,

31 et 32 Louis d'Ailleboust et Barbe de Boulogne, son épouse ;

33. Melle Philippine de Boulogne.

Ils arrivèrent au mois de septembre à Montréal. Cf. *Hist. du Montreal,* p. 47.

34. Catherine Lezeau.

35. Jean Mattemalle,

36. Pierre Bigot,

37. Guillaume Lebeau.

Mattemalle, Bigot et Lebeau furent, les deux premiers, tués ; le dernier, blessé mortellement dans l'affaire de *La Place d'armes*, au mois de mars 1644 : ce qui fait supposer qu'ils étaient à Montréal depuis l'automne précédent au moins.

39. M. David de la Touze.

Nous le mentionnons parce que son nom se trouve au Registre ; mais il ne semble avoir séjourné à Montréal que du commencement du mois d'août à la fin d'octobre.

40. Les PP. Joseph-Imbert Duperon,

41. Ambroise Davost,

42. Gabriel Dreuillettes.

Cette liste pourrait donner lieu à plus d'une remarque intéressante ; mais le temps et l'espace ne nous permettent pas de le faire en ce moment.

H. A. V.

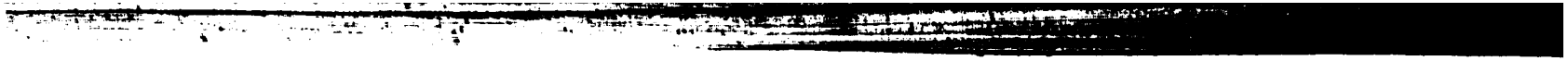

LES VÉRITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES

DE LA

SOCIÉTÉ DE NOSTRE-DAME DE MONREAL

Pour la Conversion des Sauvages de la Nouvelle-France.

Premier Motif

Puisque c'est le dessein de Dieu d'appeler au salut tous les hommes, (1) manifester le sacrement de sa sagesse cachée en lui durant des siecles, et publier le mystère de sa bonté à toutes les nations de la terre, et qu'a cet effet il a laissé une église au monde qu'il a choisie du monde, et honorée du nom d'espouse, pour être la mère de || tous les vivans ; c'est a dire ceux qui 4
croiront et recevront les paroles de vie par elle, afin de les assembler, unir et lier d'une saincte et éternelle communauté, les polir, former, et faire trouver, et rendre dignes vaisseaux de la grace de sa gloire ; et puisque comme une vraie espouse ne respire que de correspondre aux bons plaisirs de son très cher espoux, sans espargner aucune peine, ni biens, ni vie pour amplifier sa puissance et faire courir son nom et ses armes par le monde ;

(1) Comme il a été dit dans la préface, nous reproduisons le texte sans y rien changer.

ainsi cette saincte et douce mère et maistresse tesmoigne ne rien tant desirer de nous, que de nous faire coopérer avec son espoux celeste a la reduction de tous les Infidèles en sa bergerie, suivant le commandement qui lui en a été fait en la personne de ses premiers disciples et apôtres d'enseigner l'Evangile sans distinction a toute créature raisonnable, qui passait en obligation de s'acquitter de cette charge, sous peine de l'indignation divine, ainsi que St. Paul s'écrie : *Malheur a moi si je ne*
5 *prêche l'Evangile parceque j'y suis necessairement obli*‖*gé.* C'est donc une saincte louable et meritoire affection, et marque de predestination, de contribuer avec les pasteurs Evangeliques et missionnaires des Infideles à l'accomplissement d'un si sainct ouvrage. Et comme les membres du corps n'agissent que pour la conservation et ornement du chef dont depend leur vie et que les bons soldats ne souhaitent autre chose que de repandre glorieusement leur sang pour les desseins de leur Général et Capitaine, ainsi puisque notre tout puissant Général chef et Maistre invite tous ses soldats et membres de ce corps mystique a une si heureuse conquete il s'ensuit que de se rendre coadjuteur de ses bons plaisirs, non seulement c'est chose d'édification, mais utile necessaire glorieuse et de bénédiction eternelle a tous ceux qui s'y emploient.

Et bien que tous ne soient pas pour être soldats, c'est-à-dire propres pour aller attaquer l'ennemi dans ses tranchées comme font les eclesiastiques, les laïques
6 neammoins, comme Espousez de J. C., ‖ enrolés par le sainct baptême en sa milice sont obligez en cette qualité de rechercher a lui plaire, et pendant que les autres sont avant dans la melée, se tenir humblement dans le camp pour au besoin assister les combattans, chacun de ce qu'il peut et sait faire. Et encore,

qu'a l'egard des personnes seculières, ce commandement d'aller par le monde n'obligeat pas précisement il est toutefois veritable que les apôtres et premiers disciples n'ont entrepris tant de voyages et missions par toute la terre ni leurs successeurs jusqu'a nous, sans y avoir été assistés par les premiers chretiens seculiers, tant de Judée et Grèce que de la ville de Rome, qui possédait alors tant de richesses que d'elle seule par la ferveur de ces âmes heroïques qui avaient les premices du St. Esprit, et le droit d'ainesse au partage des trésors spirituels de l'Eglise, la pluspart des nations ont reçu la lumière de la foi et sont entrés en la communication des grâces admirables du royaume de notre redemption, jusques la que ces ambassadeurs di‖vins se laissaient suivre et servir 7
par de sainctes femmes, tant pour condescendre a leur devotion et les laisser participer a la vertu de leurs merites, que pour être en quelque façon déchargés en leurs fatigues des soucis des necessités temporelles ; a quoi ce sexe dévot a une grace adresse et tendresse particulière.

Comme ils avaient veu pratiquer à notre sauveur et leur bon maître qui ne dédaignait de recevoir ce sainct office de plusieurs dames vertueuses qui l'accompagnaient en ses voyages penibles ; tant ce seigneur a pour agreable les moindres services qui se rendent aux prédicateurs de l'Evangile, et s'il l'a trouvé bon en ce sexe si délicat, qu'y a-t-il a reprendre si des personnes de pieté et de condition cooperent de leur pouvoir et moyens à l'établissement si salutaire du royaume de l'Evangile en un pays abandonné aux démons depuis tant d'années, dans une ignorance invincible des remedes de son salut ?

Aussi cette sainte œmulation de s'appliquer au dessein de faire porter le flambeau ‖ de la vérité eternelle par 8

le monde a été si cultivé par les laïques de la primitive église, que l'histoire éclesiastique nous enseigne qu'après le martyre ils ne tenaient rien tant a honneur que d'être employés par les pères de l'Eglise en quelque mission laborieuse perilleuse et de dépense extraordinaire, comme d'être envoyés en France, Espagne, Allemagne et autres pays infideles en ces temps la, où les uns seraient en personne pendant que les autres a Rome avaient la conduite et le soin des choses qui leur étaient necessaires. Ce qui s'observe assez par les Anciens Martyrologes, où il se voit plus de laïques Martyrs que d'Eclesiastiques qui se laissaient accompagner d'eux en leurs missions, étant bien certains que les Laïques n'y allaient pas pour prêcher et ne s'ingeraient de l'exercice de cette divine faculté reservée aux Eclesiastiques, dont les Seculiers prenaient le soin pour les necessités de la vie, suivant l'ordonnance de notre bon maître qui defend le soin temporel aux uns signifiant néantmoins
9 aux autres sa volonté que || le Catechiste fût sustenté et soulagé de ses peines ; de sorte qu'il n'y a point de siècle jusqu'a nous, que Dieu n'ait pourvu de temps en temps de semblables messagers apostoliques, et de personnès seculieres, qui les assistaient, contribuant avec eux à la conversion des Payens partout où ils étaient envoyés, pour défricher la terre infidèle.

Ce que Dieu a disposé en cette façon afin que ces grands hommes consacrés au service de Dieu par le caractère sacerdotal, riches et puissans en graces celestes, mais dépourvus des temporelles. Les Séculiers au contraire pourvus avec abondance des temporelles, mais indigens des spirituelles. La haute et rigoureuse pauvreté de ceux la fut relevée de la superfluité de ceux-ci et que l'indigence des Seculiers fut suppléée des richesses de graces de ces saints ouvriers : c'est-à-dire, jusqu'a

ce que selon les sentiments de St. Paul, les uns et les autres fussent suffisamment meublés de ce qui leur manque, et qu'il y eut en tous une très juste égalité, fondement assuré || de leur chretienne société, sans la- 10
quelle il n'y a rien de durable ; ce que nous devons imiter pour entrer en cette grande communauté des grâces de l'Eglise épouse de J. C. notre chef et Capitaine, pour participer à l'honneur de son triomphe et aux fruits de ses victoires. Et comme il n'y a point de communauté au monde sans participer aux biens et aux maux, a la perte et au profit, aux peines et aux plaisirs, il n'est pas aussi raisonnable, de voir les bras croisés et avec des yeux tout secs, les mains percées, et douleurs que notre espoux et Capitaine a employées à la conquête du monde, sans nous mettre en quelque devoir d'y compâtir avec lui, non seulement en supportant ce qui se passe en nous et près de nous, mais encore elevant notre esprit aux fins admirables de la charité, et aux desseins de sa venue en la terre, et en tant qu'à nous est, y coopérant ce que chacun peut et doit faire, s'il veut avoir part aux droits et avantages promis aux espouses fidèles qui doivent être autant d'abeilles ingénieuses à inventer les moyens d'esten||dre l'empire de cette saincte commu- 11
nauté a la gloire de son maître. Ce qui ne se peut sans faire voler par le monde sa parole sans envoyer des ouvriers où le besoin est, sans les y entretenir du nécessaire ; autrement, comment illumineront-ils ces aveugles eloignés de vous, s'ils ne prechent ?

Comment precheront-ils si on ne les envoye ? Comment les envoyera-t-on si on ne les nourrit ? Comment les nourrir si on n'y contribue ? Comment y contribuer si on ne se communique, et si on ne s'unit ensemble d'un lien de charité desinterressée, operatrice d'infinis

efforts aux bonnes ames et rejaillissante a la vive source de l'amour divin qui les pousse et qui les lie.

Si les Chretiens de la primitive Eglise qui nous ont annoncé la foi, soit Grecs, Juifs ou Romains, eussent été aussi indifférens que nous en la propagation d'icelle, s'ils eussent voulu attendre qu'elle eut été publiée et reçue en leur pays par toute l'Italie, et la Grèce avant de venir à nous ? Qu'eût-ce été de nous ? Si non que peut-être nous
12 pensons que Dieu n'est venu que pour nous || et nos fêtes délicates, et devotions à la mode par lesquelles nous nous imaginons de mériter, non seulement les honneurs, plaisirs, et des richesses de la terre, mais encore que Dieu nous en doit de reste et qu'avec cela nous ne laisserons pas d'entrer dans les joies de sa félicité eternelle, pendant que nous voyons et négligeons ces pauvres âmes infortunées, qui semblent être oubliées de Dieu et des hommes en cette vie et en l'autre ; si cela serait juste, Messieurs jugez le en conscience, et au poids du Sanctuaire, auquel eux et nous serons un jour pesés.

Et afin que personne ne s'estime excusable du joug de cette saincte et necessaire société a quiconque veut être sauvé, qu'on ne dise pas, je ne suis pas riche, je ne sais rien faire, ou j'ai affaire ailleurs, non ; mais plutôt, que le riche contribue selon sa puissance et sa prudence ; le puissant de sa faveur, l'homme d'esprit de son conseil et industrie, et le pauvre de ses vœux et de ses prières, et parce qu'il ne suffit pas de relever les exemples de l'an-
13 cienne Eglise || jusqu'à nous, si nous ne payons de raisons les plus difficiles, disons que ce saint desir d'amplifier le service de Dieu doit être aussi naturel à l'homme, que le boire et le manger, en tant que l'usage de cette vie ne subsiste que pour faire place a une autre, ou la seule gloire de Dieu est la viande de l'âme, et partant obligée

à la procurer, non seulement en ce qu'elle peut espérer, mais en toute l'étendue de ce qu'elle peut désirer, tant à cause des obligations infinies de sa création et dependance souveraine de son createur, que pour l'amour et obéissance qu'elle doit à son redempteur, à tout ce qu'il aime et aimera, et a tout ce qu'il fait et fera, sans qu'il lui soit loisible, à peine de péché, d'avoir de propos delibéré affection contraire à la sienne, a raison de sa volonté, qui est la regle de sa justice, et qui se soustrairait de cette sienne volonté, signifiée aux hommes, serait injuste. Et sur cette vue tant de saints martirs, Confesseurs, Docteurs et Apôtres ont illuminé le monde, les uns de l'effusion de leur sang, et les autres des saints ‖ 14
exemples de leur vie.

C'est ce qui a été annoncé, non seulement par les Prophêtes, que le temps viendrait ou Dieu serait adoré partout le monde, et que depuis le plus petit jusqu'au plus grand, chacun aurait la connaissance de son nom, que le bruit des victoires de ses lieutenants et soldats retentirait aux quatre coins de la terre ; Ce que notre Seigneur le jour de son admirable ascension recommanda particulièrement a ses disciples par la dernière de ses paroles, et scella cette recommandation de sa sainte Bénédiction, qu'il voulut étendre à toutes les missions de l'Eglise, jusqu'a la fin du monde, et auparavant il nous avait avertis, que la consommation ne serait point, qu'il n'eut été annoncé par toute la terre et qu'il était venu pour y envoyer le feu celeste. Il ne dit pas seulement qu'il y venait mettre ce feu, mais qu'il venait pour l'envoyer, et pour en embraser le monde. C'est ce que les Apôtres ont enseigné, et de fait et de vive voix : et leurs sucesseurs l'ont ainsi écrit et préché, et en tout temps ‖ l'Eglise nous y admoneste, et à cet effet tant de 15
promesses qu'elle fait a ces âmes généreuses, qui pour

ce sujet font sacrifice de leurs biens et de leur vie. C'est pour cela que les Pontifes Souverains ont accordé de si grands privilèges et Indulgences, et qu'il y a tant d'ordres religieux ; et c'est pour ce bien la, que plusieurs Rois et Empereurs ont porté leurs armes hors leurs états, et particulièrement nos rois très-Chrétiens, et entre eux le Grand St. Louis qui y a été couronné d'un glorieux et intérieur martyre.

Et a présent en nos jours tant de saints mouvements inspirations et vues intérieures qu'il plait à Dieu en donner a quelques âmes, dont il se sert pour l'avancement de la conversion des Sauvages, pour la sanctification et Regeneration d'un peuple nouveau, pour un assemblage de nations sous le culte de Dieu, sous la conduite de quelqu'homme Apostolique qui les menera dans les paturages de la Grace avec le baton Pastoral, autant attendu que ce bien est retardé par notre froi-
16 deur ; a prier|| le Seigneur de cette moisson, qui veut en être pressé ainsi qu'il l'a recommandé a ses disciples et par eux à tous nous autres. Toutes choses sont autant de signes manifestes du bon plaisir de sa volonté, pour nous inviter a l'assistance de ces pauvres âmes. Si un Roi s'était abaissé jusqu'à entreprendre quelque ouvrage d'artifice, et qu'il appelât un artisan pour travailler avec lui, qu'elle joie a ce pauvre homme ? Comment redoublerait-il son industrie et son courage ayant l'honneur de communiquer son travail avec celui de son prince.

Voici le Roi des Rois qui assure que la fin du monde s'approche, c'est-à-dire, qu'après la prédication de l'Evangile tout doit être consommé ; il désire de nous que nous aidions à son œuvre pour avancer le temps qu'il a promis du renouvellement de toutes choses, quel honneur refusons-nous ? de quel compte nous chargeons-nous ? de quelque condition que nous soyons, Princes,

Princesses, Seigneurs, Dames et Officiers, Pauvres et Riches, || Prêtres, Docteurs et Pontifes ; sans doute il le 17
peut faire sans nous, Mais comme il ne nous veut sauver sans nous, aussi afin que nous ayons besoin les uns des autres, il a résolu de nous sauver les uns par l'aide des autres. Et bien qu'il se soit reservé à lui seul ce trésor incommunicable de créer des nouvelles choses, Si bien qu'il n'est pas au pouvoir de tous les rois de la terre de créer seulement une mouche, il a daigné néantmoins nous laisser l'honneur et la dignité de pouvoir agir et avec lui, produire d'autres choses comme nous faisons en contribuant à la mission des Infideles, afin que la sagesse de la justice de Dieu, soit autant justifiée en ceux qui ne croiront pas que le sera sa miséricorde, en ceux qui obeiront à sa parole. Autrement, comment jugerait-il le monde ? mais comment nous, le jugerions-nous qui par sa grace prétendons être des juges, et juger les anges même de jugement d'approbation avec lui ? Comment nous, oserons-nous de juger ces infidèles, a qui nous refusons la chari||té que les premiers chrétiens nous 18
ont faite avec la même condition qu'ils avaient reçue du maître ?

C'est donc un exercice digne des richesses de la grace de Dieu, non reçue de tout le monde, mais de quelques âmes choisies, qui voient avec reverence et plus d'attention ces verités. C'est une sainte imitation de suivre l'exemple de tant de saints personnages ; c'est le vrai esprit de l'Eglise, les vœux et la pratique ordinaire d'icelle, et ce sera une bénédiction particulière pour la ville de Paris, qui a présent semble succéder à la richesse de Rome l'ancienne, de suivre les saintes traditions qu'elle lui a laissées, puisqu'elle sait si bien l'imiter en son ancien luxe. Et c'est une affaire de grande gloire a Dieu, joie aux anges, honneur aux Saints, dignité à

l'Eglise, Service à la France, et de haut mérite et salut pour nous de contribuer chacun, s'exercer et s'appliquer selon ses moyens, talens, et condition à la conversion des Infidèles.

19 || SECOND MOTIF.

Supposé cette vérité infaillible que Dieu a pour agreables les services de ceux qui s'emploient à procurer l'etendue de son nom et la publication des mérites de son sang parmi les nations payennes et que les Laïques y peuvent être appelés en leur ordre avec les autres selon la mesure des graces que St Paul appelle *opitulations* qu'il plait a Dieu de distribuer aux membres du corps mystique de son Eglise.

Reste encore de savoir, ou chacun de ceux qui y seront appelés, appliquera le zèle, les sentiments et inspirations que Dieu lui en donne, parceque bien qu'il soit libre a tous et méritoire de désirer et soupirer pour un si glorieux emploi, l'exécution de notre choix et n'est pourtant pas de notre ressort, mais Dieu s'en reserve le temps le lieu, et l'effet qu'il tire de l'ordre des siècles, avec une police admirable et économie divine qu'il applique a chaque nation ; comme un sage architecte qui peu
20 à peu perfectionne un || grand édifice et comme un parfait medecin qui tempère les remèdes ainsi qu'il l'a ordonné d'une charité eternelle. Aussi St Paul passant en Asie, avait résolu d'y séjourner pour y prêcher, mais le St Esprit lui défendit d'y demeurer. Après il fit état d'aller en Bithynie, mais St Luc rapporte que l'esprit de Jesus ne lui permit pas. Pourquoi cela ? Ce sont lettres closes pour nous ; c'est que leur temps n'était pas venu ; c'est qu'ils n'y étaient peut-être

pas disposes ; c'est qu'ils (1) en avaient plus de nécessité ; c'est que Dieu se voulait servir d'autres ouvriers quo St Paul pour ces provinces, et l'envoyer plus loin ailleurs comme il le fit. Et de fait incontinent après, un visage Macedonien apparut de nuit à l'apôtre, qui implorait son assistance au nom de la province de Macedoine, le suppliant de les visiter, Et aussitot bon gré mal gré, il fallut que l'Apôtre quittat l'Asie et Bithynie pour Macedoine. St François était allé en la terre sainte pour prêcher aux Sarrazins|| qui la possedaient lors, mais Dieu 21
lui ordonna de s'en retourner. Ainsi de St. François-Xavier, a qui Dieu fit connaître sa volonté lui donnant un Indien a porter perpetuellement sur l'Epaule, et après avoir beaucoup travaillé aux Indes, se voulant encore charger de ceux de la Chine, Dieu ne voulut pas, et quelque effort qu'il fit, il n'y put jamais entrer, l'heure de ceux là n'était pas venue. Et tant d'autres saints, qui ont brulé du même zele, Dieu se contentant de leur bonne volonté, mais retenant à lui la mesure des temps et saisons, pour faire fructifier la semence de sa parole, qu'il distribue où il lui plait comme une pluie que les vents et les nuées portent par toute la terre. Ainsi devons nous raisonner sur l'état présent de la nouvelle France ; c'était a Dieu de choisir son temps. Depuis 40 ou 50 ans en ça les Français y sont entrés les commencemens ont été fort difficiles. Les pères Recollets ont travaillé des premiers a défricher cette terre d'infidélité. Les Pères Jésuites leur ont succédé qui y continuent encore || avec beaucoup de fruit et esperance de plus 22
grands progrès à l'avenir ; mais a présent il semble que le ciel se découvre de jour en jour pour la nouvelle France, par beaucoup de preuves que sa divine providence y produit, avec des effets admirables, qui sont les

(1) N'en ?

marques plus ordinaires qui s'observent pour sentir le bon plaisir de Dieu en cette entreprise si difficile. Et si nous nous arrêtons à la prudence humaine, je peux dire, trop hardie et pardessus les forces de ceux qui s'en mêlent, mais a qui Dieu veut aider qui lui peut nuire?

Si Dieu veut maintenant appeller les Sauvages à lui, et pousser ses serviteurs à les aider, qui le pourra contredire? Nous avons fait voir en général le dessein de Dieu de faire prêcher sa gloire par tout le monde ; mais comment? Quand? et a qui? Nous n'y voyons rien, que dans les temps successivement; et peu à peu, comme il lui plait. Les Canadiens ont été jusques a notre siecle tenus dans l'ignorance de la loi de Dieu, pendant qu'elle roulait (1) les autres parties de la terre.

23 Maintenant leur jour est venu, || je ne parle pas des succès qui y luisent déjà par les soins, peines et périls des Jésuites qui y sont; et par les charités des ames vertueuses qui leur contribuent, avec messieurs de la grande Compagnie de la Nouvelle France, leurs relations en sont pleines. Je traiterai seulement du sujet de Monréal. ignoré jusqu'ici et auquel les uns et les autres ont bonne part.

Monréal est une isle, ainsi appelée des Français a cause d'une montagne agreable au milieu. Elle a été peuplée autrefois, et depuis a cause des guerres et de l'envie de ses voisins, abandonnée; pas un de ces peuples n'ayant eu la force ni l'industrie de se la conserver. Elle est d'environ vingt lieues de tour, beaucoup plus longue que large; dans le grand fleuve de St. Laurent, a soixante lieues au dessus de Quebec, en même degré de soleil que la Rochelle, a 45 de latitude, (2) fertile en

(1) Sic.

(2) 45° 30'. La Rochelle est à 46° 9'.

terres propres à labourer, prairies, bois de toute espèce, abondans en venaisons de betes et oiseaux de plusieurs sortes, et ruisseaux qui arrosent le dedans de l'île, environnée de lacs, || étangs et rivières qui se déchargent 24
dessus et dessous dans le dit fleuve, toutes très poissonneuses (1), par le moyen duquel et de son étendue qui a plus de 300 lieues de cours, il est facile de pénétrer un jour aux nations les plus éloignées, pour les éclairer a la lumière de l'Evangile, pendant qu'on travaillera aux plus proches de l'ile, qui sont bien jusqu'au nombre de 80 petites Nations, dont quelques unes ont leur langue particulière et leur domicile fixe et arrêté et les autres sont vagabonds, cherchant leur vie dans les bois, lacs ou rivières.

Ce lieu avait été négligé par les Français jusqu'a present comme éloigné de l'embouchure de la mer, hors du flux et ou les vaisseaux ne pouvaient monter, Ce qui les fit loger a Québec la capitale et le siège des affaires du pays, mais trop incommode pour les Sauvages du haut pays qui ne s'y peuvent habituer, ni descendre si bas pour leurs traites, et telle que si elle n'est appuyée de quelqu'autre puissante communauté, la conversion des Sauvages sera || pour languir un long cours d'années, 25
sans s'avancer, ainsi que l'expérience nous fait voir et ces peuples ne se lieront jamais autrement en communautés dependantes de quelque siège Episcopal pour la conduite de leur salut, qui est le dessein de cette grande œuvre, dont la dépense est assignée sur le trésor de l'Epargne celeste, sans qu'il soit à charge au roi, au Clergé ni au peuple, Ainsi Dieu grand amateur du salut des hommes qui n'a pas seulement la sience des temps, mais des lieux commodes au bien de ses creatures semble avoir choisi cette situation agreable de Monréal,

(1) Cf. Champlain, page 839, édit. de Québec.

non seulement pour la subsistance de Quebec dont elle depend, mais propre pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages qui seront convertis pour les rendre sedentaires, les former a cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline, dans les exercices de la vie chretienne, chacun selon sa force complexion et industrie, et faire celebrer
26 les louanges de Dieu, en un desert ou Jésus-‖Christ n'a jamais été nommé, et naguere le repaire des démons, et maintenant par sa grâce, son domicile et le séjour délicieux des anges.

La manière de laquelle Dieu a daigné se servir pour commencer cet ouvrage, ne sera peut-être desagreable au lecteur, si la modestie de ceux qui s'en mêlent me permet, sans les nommer, d'en declarer quelque chose, afin que Dieu y soit glorifié.

Le dessein de Monréal a pris son origine par un homme dé vertu (1) qu'il plut a la divine bonté inspirer, il y a sept ou huit ans, de travailler pour les sauvages de la nouvelle France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance, et quelque répugnance qu'il y eut, comme choses pardessus ses forces, contraires à sa condition, et nuisibles à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé et éclairé par des vues intérieures, qui lui representaient reellement les lieux, les choses et les personnes dont il se devait servir après une longue
27 patience, et plusieurs conseils et priè‖res, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son maître.

Il traita de l'île de Monréal avec ceux qui en avaient le droit, et contre leur première inclination et leur pro-

(1) M. de la Dauversière. Cf. *Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 352.

pre interet, quelques refus et rebut qu'il reçut d'eux, sans se relacher, après deux voyages de sa maison en Dauphiné et autres lieux, ou les Seigneurs (1) de l'ile étaient, sans savoir bien les uns et les autres lors ce qu'ils faisaient, lui retrocederent (2) le droit qu'ils avaient a Monréal et quelques autres lieux aux environs, a certaines conditions fort honnêtes et favorables sous le bon plaisir de sa majesté qu'elle a depuis agrées, dont il rendit graces a Dieu qui lui avait pourvu en même temps d'un compagnon par la même voie de ses grâces pour lui aider a porter le faix ; car il ne pouvait seul bien commencer (3).

Mais comme il recherchait les moyens plus propres pour l'execution de son entreprise, le Diable qui craint être depossedé || de ce qui lui reste de puissance entre 28
les Infidèles, ne manqua pas à lui dresser plusieurs batteries ; lui remettant souvent en l'esprit, pourquoi c'est qu'il ne se contentait pas du bien et du repos qu'il avait en sa famille, en son pays sans se charger d'une affaire qui ne passerait au monde que pour une temerité et Folie, ce qu'il pensait faire d'une femme et de six enfants, qui c'est qui le fesait mêler de telles choses sans appui, sans doctrine et sans moyens, ni apparence d'en avoir. Toutes les graces reçues de Dieu autrefois, les prières et bonnes œuvres faites pour cela étaient hors de sa mémoire, avec une peine d'esprit, amertume, dégout et tenebres intérieures telles qu'il ne pouvait penser a autre chose qu'à se representer les croix et

(1) M. de Lauson, alors intendant du Dauphiné, et la Compagnie de la Nouvelle France.

(2) Le 7 août 1640. Cf. *Hist. du Montréal*, pp. 243 et suivantes.

(3) Ce compagnon est M. Olier, fondateur de la société de St-Sulpice. La manière dont il est mentionné ici fait voir que ce prêtre, aussi humble que zélé, est bien l'auteur du présent mémoire destiné à enflammer la piété des associés.

contradictions qui en devaient arriver, perils par mer et par terre, et une depense presque infinie qui l'epouventait, et mille autres difficultés, dont la moindre était suffisante pour lui faire lacher le pied, si Dieu ne l'eût soutenu, l'encourageant à lui rendre ce service et a se
29 confier en|| son assistance. Il avait besoin pour Monréal de quelques personnes de choix, de vertu et de conduite qui voulussent traverser tant de mers et changer les délices et civilités de la France, avec les neiges et les solitudes des Sauvages du Canada, chose difficile a reni contrer. Les ouvriers lui manquaient et plusieurs choses necessaires; mais Dieu y ayant pourvu par des voies peu communes, il n'a pu depuis douter qu'il ne voulut être servi en cette affaire, qui se passa comme sera dit ci-après.

En 1641, comme il preparait son premier Equipage et Magazin pour Monréal, son compagnon et lui avaient souvent demandé à Dieu quelques personnes pour la direction et conduite de cette sienne et nouvelle famille, qu'ils envoyaient en cette ile inculte et abandonnée. Dieu leur en présente deux en divers temps, de sexe, condition et demeures différentes, et après avoir conféré avec le premier des deux, Gentilhomme de vertu et de cœur (1), et s'être ouvert de son entretien il en fut si touché qu'ils s'unirent tellement
30 ensemble, || qu'il s'offrit de passer a Monréal et d'y faire sacrifice à Dieu de sa vie et de ce qu'il avait de plus cher en France.

L'autre fut une demoiselle grande servante de Dieu (2) qu'il rencontra à la porte d'une Eglise de la Rochelle, ou il etait allé faire embarquer ce qu'il fallait pour Monréal,

(1) M. de Maisonneuve.

(2) Melle Jeanne Mance.

et s'étant tous deux salués sans s'être jamais vus ni ouï parler l'un de l'autre, en un instant Dieu leur imprima en l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire, que s'étant reconnus, ils ne purent faire autrement que remercier Dieu de ses faveurs et ayant communiqué quelque temps ensemble elle s'offrit de passer a Monréal pour y servir Dieu en ses pauvres Sauvages, a quoi depuis un long temps Dieu l'avait doucement disposée, et pour ce sujet elle s'était rendue de Paris à la Rochelle. Mais il y avait difficulté pour elle, n'étant pas séant a une fille, et de sa condition d'aller seule en un pays inconnu et un lieu inhabité sans compagnie de son sexe, et s'il n'y avait moyen d'en trouver si promptement le vaisseau || dans lequel elle devait 31
passer n'attendant que l'heure de sortir du port. Mais Dieu qui l'avait ainsi ordonné, les tira bientôt de cette peine, parceque le même jour ils eurent avis de leurs agens qui fesaient embarquer le reste de leurs gens dans un autre port que deux des ouvriers retenus pour Monréal n'avaient jamais voulu s'embarquer sans leurs femmes. Et même qu'une vertueuse fille du lieu fut soudainement si touchée pour aller à Monréal, que nonobstant l'empêchement et les remontrances qu'on lui fesait elle entra de violence dans le vaisseau qui demarait du port, resolue d'y aller servir Dieu (1). Et ainsi la bonne demoiselle ne fut pas seulement assurée d'y être pourvue de compagnie, mais d'y trouver une fidèle assistance comme elle avait prédit avant de partir de Paris, a deux religieux grands serviteurs de Dieu, et a une personne de grande piété, a qui elle en avait confié un écrit et de tout ce qui lui devait arriver à la Rochelle et en la Nouvelle France, qui s'est trouvé veritable et

(1) Le nom de cette pieuse fille est encore inconnu.

32 conforme à la relation de || l'année 1642, qu'on nous a envoyée de Monréal, qui n'a été vue ni imprimée (1). Il ne manquait plus à l'équipage de Monréal qu'un ouvrier bien nécessaire pour leur logement dans l'ile, qu'on n'avait pu avoir a quelque prix que ce fût et quelque diligence que l'on eût pu faire. Mais Dieu qui n'oublie jamais ceux qui s'oublient pour lui, et comme première cause supplée à l'impuissance des secondes, les releva contre leur esperance de cette necessité par une rencontre digne d'être sue.

On leur rapporte en même temps qu'un autre de leurs principaux artisans dont ils se tenaient assurés, qui etait tonnelier, loué pour passer à Monréal, sous preterte d'une meillieure condition avait été débauché de son service, et contre sa parole et marché avait quitté le vaisseau qui devait porter la famille de Monréal pour s'embarquer secretement dans un autre qui en avait besoin et qu'étant parti du port de la Rochelle, il avait
33 pris le devant, et emmené le tonnelier ce qui || obligea deux de ceux qui agissaient pour Monréal d'entrer aussitôt dans une chaloupe pour le recourre s'ils pouvaient ou du moins sommer le capitaine du navire, mais ils eussent eu beau ramer après, si Dieu ne se fut mis de la partie faisant arrêter le vaisseau du tonnelier à la rade faute de vent. Ce qui donna loisir à la chaloupe de le joindre, et se plaindre au capitaine qui enfin fit rendre le tonnelier qu'ils ramenerent.

Mais Dieu n'en demeura point là parceque le vaisseau qui avait débauché le tonnelier étant parti de la rade, après avoir levé les ancres avec un vent fort favo-

(1) Cette relation n'a pas encore été publiée. Nous n'avons pu en trouver de traces ni dans les *Notes* de Harriss, ni dans l'*Histoire de la colonie française*.

rable a peine eut-il avancé quelques lieues en mer, qu'il fut surpris, et tellement battu d'une tempête, qu'elle lui rompit son grand mat, et le contraignit de relacher au port d'où il était parti et congédier tout son équipage, dans lequel il y avait un fort bon maître charpentier qui était ce seul ouvrier que j'ai dit ci-dessus, manquer a ceux de Monréal, qui se voyant inutile, s'offrit a eux si a propos, qu'incontinent après contens et resignés || à 34
la grâce de Dieu, bien pourvus de toutes choses ils partirent de la Rochelle pour Monréal, la tempête n'ayant pas plus de durée qu'il n'en fallait pour faire que le charpentier vint tomber entre leurs mains, lorsqu'ils y pensaient le moins.

Qui n'admirera ici la sagesse de la Divine Providence, dont les œuvres, c'est sa parole, par où elle daigne ainsi se laisser entendre à ses serviteurs en la conduite des effets qu'elle tire si a propos des plus petites choses.

On serait trop long a décrire d'autres particularités, qui sont autant de témoins muets et irrecusables en faveur de cet ouvrage. Ce qui est arrivé à une demoiselle de vertu et de condition, qui a passé cette année avec Monsieur son mari fort vertueux gentillhomme, guerie extraordinairement à Notre Dame de Paris, d'une longue maladie jugée incurable des medecins, aussitôt qu'elle eut donné son consentement avec son mari pour aller à Monréal aider au soulagement des Sauvages (1) sans oublier la conversion de quelques ou||vriers hérétiques, 35
au point qu'ils étaient de s'embarquer pour Monréal et d'autres personnes de condition de la ville de la Rochelle, touchés de ces œuvres de Dieu, et du zèle de ses serviteurs outre la joie et union de cœurs de ceux qui s'embarquaient pour cela. Le succès de deux navigations

(1) M. et Mme. d'Ailleboust. Cf. Faillon, t. 1, p. 448.

heureuses (1) sans la troisième dont on attend les avis, leur établissement à l'ile favorable, non toutefois sans quelques visites de Dieu en maladies et autres croix, épines et fatigues dont les ouvrages de Dieu sont toujours assaisonnés. L'Edifice d'un fort de défense, d'un hopital pour les malades et d'un logement déjà capable pour soixante dix personnes qui y vivent et que l'on augmente tous les jours, avec deux péres Jésuites (2) qui leur sont comme pasteurs, y ont chapelle qui sert de paroisse, sous le titre de Notre Dame à laquelle avec l'ile et la ville qu'on y désigne sous le nom de ville Marie elle est dédiée. On y fait le pain Bénit processions aux bonnes fêtes, le salut du Saint Sacrement les jeudi au soir au retour de || la journée des ouvriers, exhortations
86 baptêmes des Sauvages, et mariages quand il s'en présente et autres cérémonies de l'Eglise, vivant la plupart en commun, comme a une manière d'auberge, les autres de leur revenu en particulier, mais vivant tous en J. C. en un cœur et une âme représentant en quelque façon la forme de la primitive Eglise dont en effet ils sont les membres ; joint a cela les Indulgences plénières depuis peu octroyées de notre St Père (3) en faveur de la société de Monréal, tant ici qu'a ceux de la Nelle France, sont autant de lettres du ciel envoyées aux Français pour les assurer de la volonté de Dieu en cet ouvrage, et les animer à la conquête d'une veritable toison d'or, par le changement de ces pauvres animaux Sauvages en agneaux spirituels. A quoi les Français semblent être spécialement appelés, puisque Dieu leur a donné avec la possession la domination de ces terres au grand bon-

(1) Voir *Note A.*

(2) Les PP. J. Duperon et Poncet (J. Viger, *Petit Registre.*)

(3) Les associés avaient adressé une supplique au pape Urbain VIII. Cf. *Hist. du Montréal*, p. 252. Pour ce qui précède, voir *Note B.*

heur et avantage de leurs anciens maîtres, qui perdant la condition miserable de leur fausse liberté ont acquis‖ 37
et acquerront celle des enfants de Dieu à leur gloire, ainsi qu'ils commencent à reconnaître par l'inclination que Dieu leur donne a présent d'embrasser les vérités de notre foi ; qui parait en quelques uns si forte, qu'ils nous accusent de trop d'indifférence pour l'honneur de notre redempteur, et leur salut, de ne pas les secourir assez promptement pour les assembler et les retirer de leur vie libertine et malheureuse, dans l'exercice de laquelle il est difficile, quand ils seraient convertis, qu'ils pussent toujours garder toute l'observance chretienne, s'ils ne sont aidés a s'établir des domiciles perpetuels a quoi le dessein de Monréal est très utile.

Je ne m'etendrai 'davantage sur ce qui s'est passé à Paris ces deux dernières années touchant le secours de la mission de Monréal, parcequ'on le sait assez ; neanmoins a bien peser la chose, il n'est pas ordinaire, qu'un homme seul auteur d'un si haut et nouveau dessein ; lui étranger inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charme de bien dire, en si peu de temps ‖ ait été reçu et 38
accueilli de tant de personnes de differentes conditions, d'esprit, vertu, expérience et crédit, et assez difficiles pour ne se pas laisser aller à croire legerement les choses ; qu'il les eut persuadées et unies ensemble d'une sainte société, qui n'a but, obligation, ni interet que d'une pure charité, sinon que Dieu les y eût poussées, inspirées, et appelées, qui se sert de ces voies, lorsqu'il dispose des choses grandes, assemblant des ames vertueuses qui se tiennent bienheureuses et indignes de penser d'être élues pour lui rendre ce service, coopérant avec lui a l'Edifice de son Eglise, a la consommation de tant de saints qui restent encore à entrer dans la plénitude des

nations en ses demeures eternelles, préparées des le commencement des siècles.

Troisième Motif.

Ce motif depend de cette vérité, que les bonnes œuvres spirituelles, entre lesquelles la conversion des ames
39 est la plus agréable à Dieu, nonseulement sont ‖ préférables aux temporelles (excepté le cas de précepte, c'est-à-dire une necessité ou il s'agirait de la vie) mais que l'aumône qui a pour fin le salut des ames, participe au mérite d'une œuvre pure spirituelle et se revet de la nature et qualité d'icelle. Pour l'intelligence de ce point il faut observer, que nous ne traitons pas ici des bonnes œuvres, pures temporelles dont l'intention de ceux qui les font serait exclusive actuellement ou habituellement de toute fin surnaturelle, comme ne donner l'aumône que par pure compassion naturelle excluant la fin dernière qui est Dieu.

Mais nous parlons des bonnes œuvres corporelles faites à l'intention de la fin dernière, qui neanmoins ne procurent a ceux qui les reçoivent qu'un bénéfice temporel, comme assister pour l'amour de Dieu, de sa faveur quelqu'un persecuté injustement, ou faire charité a un pauvre, c'est de celles la dont il est ici question. Car pour les premières elles ne meritent le nom de bonnes œuvres entre les chretiens, et ne sont propres qu'aux Infi-
40 dèles, qui ‖ n'ayant pour fin que le bien de la nature ne connaissent autres vertus que les morales naturelles.

Pour savoir donc ce que c'est qu'une œuvre spirituelle il en faut juger par ce qui les distingue d'avec les corporelles, car ce n'est point par leur principe qui est la grâce, jointe à notre volonté, ni par la fin dernière qui est Dieu, ni par la manière de les produire librement par

le motif de charité ; car les unes et les autres étant méritoires ont toutes ces conditions. Mais elles sont distinguées par les effets et fins prochaines ou elles tendent. En sorte que celles qui regardent purement *le corps* (1) sont purement corporelles ; celles qui touchent le bien de l'âme, sont pures spirituelles, celles qui regardent l'un et l'autre sont corporelles et spirituelles. Ce qui n'est pas merveille, puisque les causes et les actions se relevent par l'excellence de leurs effets et de leurs fins et que la noblesse de ceux-ci font juger de la dignité de celles-la. Par exemple une aumône faite pour la conversion des Sauvages est || corporelle, en tant qu'elle va 41
a l'entretien des missionnaires ou des Sauvages mêmes que nous attirons à la foi par ce bienfait, toutefois a raison du motif et du sujet auquel elle est intérieurement appliquée, qui est le bien de l'âme elle est beaucoup plus spirituelle que corporelle et participe au mérite et à la recompense de l'œuvre spirituelle. La raison en est, parceque l'action de l'aumône faite pour la conversion des âmes provenant de notre liberté mue de la grâce a deux actes, l'un intérieur, l'autre extérieur. L'objet de l'acte intérieur c'est son motif et sa fin prochaine qui est le seul bien de l'âme.

L'objet ou fin de l'acte extérieur, c'est l'action de l'aumône a laquelle notre volonté donne sa forme et on se sert de ce moyen, comme d'instrument pour faire ce bien comme elle se sert des membres du corps pour les actions extérieures qu'elle exerce, qui ne sont vertueuses et morales que par notre volonté qui les opère. Ainsi l'action de l'aumône est telle formellement que l'intention et la || fin et matériellement (2) telle que son objet 42

(1) Ce mot a été omis dans la première édition.

(2) La première édit. avait *maternellement*.

extérieur qui est corporel (1) et par conséquent une charité qui a pour fin le salut des âmes, sera plus spirituelle qu'une autre qui n'aura qu'une fin toute temporelle, et participera au mérite et a la valeur des œuvres pures spirituelles, suivant la doctrine que l'Eglise a apprise de son bon maître notre Seigneur, " Qui recevra un prophète en mon nom aura le mérite du Prophète et qui recevra, c'est-à-dire entretiendra celui que j'enverrai, c'est tout ainsi que s'il me recevait moi-même " (2). Car ces paroles ne s'entendent pas seulement des vicaires de son Eglise que notre Seigneur nous envoie avec puissance de Juridiction sur nos âmes, a qui nous devons obéir comme a lui même, mais aussi du secours que chaque fidèle peut et doit donner ou procurer a ceux qui sèment la parole de Dieu par le monde.

Aussi le fruit de ces œuvres la est bien plus noble que *celui* (3) des autres, qui est de cooperer a causer la grace de Dieu aux âmes, bien que quelquefois il arrivera
43 qu'il n'en || viendra pas de fruit, lequel n'est pas en pouvoir (4) de celui qui, comme il lui plait, y donne l'accroissement, et suffit que l'œuvre soit faite à l'intention du salut des âmes pour en avoir autant de mérite, que s'il en était provenu quelque fruit. Comme aussi en l'aumône corporelle, il se peut faire que le pauvre qui la recevra en abusera mais le fruit de celui qui la fait ne se perdra pour cela, et tout ainsi que l'honneur et le service qui se rend à la personne du roi est plus noble et plus important que celui que ses sujets font aux plus

(1) En d'autres termes, le mérite de l'aumône dépend de la fin pour laquelle on la fait, tandis qu'elle sera désignée et classée par l'acte extérieur qui la constitue.

(2) St. Matth., c. 10, v. 41.

(3) Manque dans la première édition.

(4) Suppléez : *en notre pouvoir, mais au pouvoir de celui*, etc.

grands de ses officiers, bien que ce ne soit que pour l'amour de leur prince, ainsi l'œuvre spirituelle qui tend a unir les âmes a Dieu, est de plus haute estime que la corporelle qui ne s'applique qu'au service de la créature, bien que ce soit pour l'amour du créateur, et comme la servante ne || subsiste que par rapport et de- 44
pendance de sa maîtresse, ainsi l'œuvre corporelle serait inutile pour le ciel si elle ne se faisait pour servir aux spirituelles, c'est-à-dire au bien des âmes pour l'amour desquelles Dieu a crée et fait toutes choses à sa gloire, et s'il se rencontre en une œuvre deux fins, elle ne vaudra rien pour le salut, si l'une n'est subordonnée à l'autre, c'est-à-dire la corporelle à la spirituelle ; si bien qu'en concurrence de deux necessités en un sujet, à l'une desquelles nous pouvons seulement remedier, nous sommes obligés de préferer la spirituelle à la corporelle, d'autant qu'il faut regler notre amour selon que les creatures sont plus ou moins unies a Dieu, l'ame étant créée pour lui être plus conjointe que le corps, qui ne peut participer à la gloire de son âme bienheureuse sinon par son moyen par la reflexion et rejaillissement de lumière qu'elle repandra sur son corps. Par cette raison nous devons soumettre non seulement notre corps et les commodités corporelles au bien de notre âme, mais aussi au bien de celle de notre prochain, tant parcequ'elle doit être conjointe à notre âme en la gloire d'une manière plus noble que notre âme a notre corps même, que pour ce que || la perte de notre corps même en telle 45
occasion, non seulement est réparable, mais encore glorieuse et méritoire d'employer la vie pour l'âme de notre prochain dont la perte est absolument irréparable.

Ce qui nous sert d'une excellente instruction que comme une ame glorieuse par la puissance de sa gloire, peut en quelque façon spiritualiser son corps, nous pou-

vons aussi si nous voulons, avec la force de la grâce spiritualiser nos actions pour les rendre pleines de substances de vérité et de grâce, car le bien de la moindre grâce de Dieu est de telle valeur et dignité qu'il vaut mieux que touts les biens de la nature que nous voyons et connaissons en ce monde ; et une seule ame en grace est plus précieuse devant Dieu que toutes les choses de la terre, et que tout un monde rempli d'âmes pêcheresses.

Et comme le dernier d'un ordre supérieur a en lui plus d'excellence et dignité que le premier d'un autre ordre inférieur, ainsi touts les biens de la nature étant finis, de peu de durée et de matière corruptible, sont
46 d'un ‖ ordre inférieur à la plus petite grace qui a son ordre supérieur surnaturel et unissant au souverain bien infini, eternel et incorruptible ; et les œuvres spirituelles tenant plus de la nature de la grâce leur mère et tendantes au meilleur bien sanctifient plus les ames que les œuvres corporelles.

Par exemple enseigner les ignorans de leur salut, est une œuvre plus importante que de les nourrir seulement; et tout de même contribuer à ce que les ignorans soient instruits, est plus que de contribuer simplement qu'ils soient nourris, et comme entre les actes des œuvres corporelles il y en a de plus nobles les uns que les autres, aussi entre les actes des spirituelles, il y en a de plus excellens les uns que les autres comme donner conseil pour le salut d'une âme est une œuvre pure spirituelle plus utile que de donner conseil pour un procès. Prier Dieu est une œuvre spirituelle et la seule de toutes par laquelle nous pouvons aumôner et faire bien à tout le monde, mais l'oraison qui

sera pour le salut d'une âme est plus noble que pour une ‖ affaire de cour. Ainsi je vais consoler un malade 47
en fin prochaine parcequ'il est mon ami cette œuvre dechoit plus de la noblesse spirituelle que d'aller consoler et assister un malade parcequ'il est estimé fort utile à l'Eglise au service de Dieu et au salut des ames.

Je fais la correction a quelques personnes inférieures parce qu'étant meilleures et plus sages elles s'avanceront mieux dans le monde, je fais moins bien que de la faire purement pour le bien de son âme.

De là s'ensuit que tant plus l'œuvre est spirituelle tant plus elle est agréable à Dieu et que c'est une excellente pratique de spiritualiser nos actions exercices et aumônes tant qu'il se peut en les appliquant intérieurement au bien de l'ame ; ou toutes nos œuvres aboutissent. Mais comme les œuvres spirituelles sont plus nobles, plus utiles et plus necessaires que les corporelles, celles là regardant le remède de l'esprit qui est plus important et celles-ci le remède du corps seulement ; les spirituelles sont aussi plus difficiles en pratique, ‖ parceque le 48
sujet sur lequel elles s'emploient est plus spirituel et tendant à Dieu et partant plus pures plus abstraites des sens, invisibles aux hommes et hors d'interet et vaine gloire, et on observe que ceux qui s'exercent aux spirituelles, lorsqu'ils en viennent aux corporelles ils y réussissent mieux que ceux qui ne s'appliquent qu'aux corporelles, comme plus faciles, et plus communes que les autres ; ainsi qu'un ecolier d'une plus haute classe sait mieux que son inférieur ce qui est de la basse ; et de fait, parlez un peu a tel qui sera grand aumônier d'œuvres corporelles, de supporter une disgrace survenue, ou perte de charge, ou de pardonner quelque injure signa-

lée il n'entendra pas ce langage parceque vous l'examinez un peu trop spirituellement, il ne s'y est pas accoutumé, il ne trouve pas cela si aisé que de tirer de son coffre-fort, un sac d'aumones. Que ces mêmes choses arrivent a une ame habituée aux œuvres spirituelles après les sentiments qu'elle laissera à la nature, que
49 Dieu ne défend point, elle ne s'en fera que rire, ‖ et son intérieur n'en sera pour cela, ni plus abbattu ni déreglé ; et ceci est de telle importance en la conduite des ames, que je n'estime pas qu'il y ait un plus grand abus en la dévotion de ce siècle destructif, non seulement de la plus pure charité (que St Jacques appelle loi royale (1), c'est-à-dire digne d'une ame pure et Royale) mais des plus sures maximes de notre vie chrétienne, que de voir que les œuvres corporelles ont tellement gagné sur les spirituelles que tel pour avoir de plus de quoi donner, ne fera pas de conscience d'en prendre par ou il pourra et d'arracher de ceux qui ne doivent rien et qui en ont bien grand besoin, pour distribuer ici et la ce qui ne lui appartient pas et a qui il ne doit point : comme si ce n'était pas une plus magnifique charité et plus de generosité de mépriser pour l'amour d'un Dieu d'acquerir de grandes richesses (content d'une sainte médiocrité) que d'amasser des trésors pour en faire sacrifice à l'idole de sa volonté sans apparence de
50 piété. Grand aveuglement, mes frères et sœurs, ‖ de chercher ou il n'est pas le paradis et ne le pas vouloir trouver où Dieu l'a mis, suivant l'oracle de sa bonté qui adjuge plus de félicité a distribuer qu'a recevoir, non qu'il ait défendu ce qui nous est justement dû, mais il veut dire, qui plus donnera, plus heureux sera et qui recevra ce qui me déplait, ne pourra donner comme il me plait.

(1) St Jacques, c. 2, v. 8.

Et pour établir davantage ces principes de piété, nous pouvons dire que notre Seigneur depuis sa prédication a plus vaqué aux spirituelles qu'aux corporelles enseignant, consolant, conseillant, corrigeant, pardonnant les offenses, supportant les injures, et priant incessamment et si en prononçant la condamnation des riches réprouvés il ne leur a reproché que le mépris de la misericorde corporelle, ce n'est pas qu'il ait négligé les spirituelles, autrement il faudrait dire qu'il aurait aboli le commandement de pardonner aux ennemis, et les autres qu'il a faits, ce qui n'est pas. Mais pour confondre davantage les mauvais riches il a daigné les convaincre, par || l'o- 51
mission des œuvres plus faciles et plus conformes à la nature, c'est aussi ce que les apôtres ont dignement imité, comme nous observons en l'histoire de leurs actes, lorsqu'ils representerent à l'assemblée des fidèles, qu'ils ne se devaient divertir de la prédication de l'Evangile pour le soin de leurs necessités temporelles. Et a cet effet firent élire les sept diacres en leur place et depuis St Pierre nous en a laissé un beau reglement de vie en sa seconde épitre, comme s'il disait en ces mots que j'adresse à nos frères et sœurs de la société de Notre-Dame de Monréal, pour leur grande consolation et instruction de continuer a bien faire :

Mes frères et sœurs prenez garde de ne pas tant présumer de la dignité de votre foi, que vous ne l'accompagniez de vertu, c'est-à-dire en général de bonnes œuvres, et votre vertu, de sience ce don excellent du St Esprit, qui vous fera juger sainement des affaires de ce monde, par les principes des vérités surnaturelles, ajoutez à la sience l'abstinence, c'est-a-||dire ne vous contentez pas 52
de bien dire et de bien faire, mais aussi abstenez vous de mal faire, à l'abstinence vous devez joindre la patien-

ce pour supporter les Epines, afflictions et persécutions de cette vie. Avec la patience il ne vous faut pas manquer de piété pour compâtir à la misère d'autrui et à la piété unissez l'amour de notre commune fraternité, vacants actuellement à l'exercice des bonnes œuvres corporelles; mais après tout cela, vous ne faites rien, s'y vous n'y employez la sagesse de la charité, c'est-à-dire la grâce des œuvres spirituelles sans lesquelles vous ne pouvez achever votre sanctification en perfection. Mais parcequ'il ne suffit pas de savoir que les œuvres spirituelles sont si importantes necessaires et difficiles, si nous ne sommes instruits comme il en faut user, sans beaucoup divertir de notre sujet, nous en communiquerons ici quelques regles, non seulement pour la pratique des spirituelles, mais aussi des corporelles, qui ne seront pas inu-
53 tiles à la conduite des ames vertueuses en ‖ l'exercice de leurs bonnes œuvres, pour faire voir qu'elles sont mieux appliquées ou il y a plus de necessité et de misère. Ce n'est pas sans raison que l'épouse du Cantique se réjouit et se prise tant de ce que son sacré Epoux a reglé les afflictions de son ame, parceque de ce reglement, qui est le plus grand don en cette vie de discerner non seulement le bien du mal, mais le bien du mieux pour aimer notre époux, comme il veut, dépend toute la perfection des âmes. Et au contraire, il n'y a rien de si inutile et malséant et nuisible à la police chretienne qu'une charité mal ordonnée, c'est comme une marchandise melée de contrebande pour le ciel, c'est une perle parmi la boue, c'est une lumière en ténèbres. Dieu ne la connait pour sa fille ainée, c'est une batarde qui emprunte les habits et parures de sa legitime sœur, pour surprendre, si elle peut, la benédiction qui ne lui est pas due, mais la pure et véritable armée de charité est comme une armée de bonnes œuvres bien rangée, chacune y

garde son rang et ses files, sans que les unes s'empressent ni s'empêchent l'une l'autre, ni se foulent pour passer les unes devant les autres, autrement ce seraient des fruits de vipère, qui naissant feraient périr leur mère.

La preuve de ceci est, que la volonté de Dieu étant la regle de sa bonté, qui veut bien faire a tout le monde, sa sagesse neanmoins est || directrice de cette bonté, 54
laquelle n'a rien fait qui ne soit bien ordonné, les créatures non seulement, mais leurs actions et pensées sont dirigées à bonne fin ; et tant au bien des élus, et les Elus pour sa gloire. Et bien que le mal de péché ne soit pas ordonné de Dieu qui le défend, l'effet de la contravention a sa défense est neanmoins ordonné au bien des Elus, et tout ce qu'il y a de misère causée par le péché et touts les maux de peine sont enregistrés dans les archives de la Divine providence autant qu'ils peuvent arriver a nous, mais avec un tel ordre d'amour, que Dieu ne nous en envoie point sinon pour epreuve de notre patience, ou pour moyen de perfection, ou pour remède ou medecine || de nos fautes, de telle manière 55
qu'il n'est pas seulement l'auteur du riche et de ses richesses (non toutefois du mauvais usage qu'il lui en permet de faire) mais encore il est l'auteur du pauvre de sa pauvreté et misère qu'il n'aurait jamais faite, s'il ne l'en pouvait et voulait relever, recommandant, comme il a fait au riche, le pauvre et faisant sa misère sienne, en la rendant l'objet de sa miséricorde, qui se plait a faire éclater plus de secours ou il y a plus d'extremité et misère, afin de l'en délivrer, suivant les ordres qu'il en a laissés aux hommes, suffisans s'ils étaient observés, pour faire qu'il n'y ait pauvre au monde qui ne put être soulagé, non seulement au bien du corps, mais en celui de son ame, que notre Seigneur est venu recom-

mander de nouveau, amplifier et perfectionner, raffraichissant cette juste et ancienne recommandation du prochain, qui était presque effacée des hommes, quand il est venu leur publier, qu'il leur laissait un ordre nouveau de s'aimer les uns les autres, en la même
56 façon qu'il les avait || aimés, et comment les a-t-il aimés? en donnant sa vie pour eux et en secourant toujours au besoin les plus miserables, afin de nous obliger a faire de même, de façon que si son ordre et son dessein était suivi, tant par le moyen de tous les princes unis que par une conduite chretienne de chaque prince en ses pays, et de leurs peuples bien instruits il se trouverait assez de vertu et de doctrine en l'Eglise, pour faire que tous les Infidèles fussent avertis et invités à la foi, et assez de vivres sur la terre, pour faire que chaque pauvre fut a son aise, mais il est ecrit que le monde ne l'a pas connu et que lorsqu'il viendra en terre, il trouvera peu de foi, c'est-à-dire peu de science de cette sorte de charité, que l'homme doit imiter en ses œuvres, et non seulement preferer l'ame a ce qui est du corps, mais la plus grande necessité spirituelle a la moindre, d'autant plus que le mal de l'ame qui est le peché, est plus irréparable et important et a besoin d'un plus fort remède, que le mal de la nature, de façon que le bien que l'hom-
57 me est obligé de faire au || prochain de la part de Dieu, doit être réglé et bien ordonné et il ne le peut mieux, qu'en secourant comme Dieu fait au besoin celui qui a plus de misère et de necessité, parceque comme il tient un ordre en l'application des misères, il en a aussi pourvu d'un autre en l'execution des remedes, et J. C. s'étant voulu mettre en la place du pauvre, il est bien mieux représenté en son état de la croix d'un pauvre plus chargé de croix de misère que d'un autre; et comme les services faits à Jesus mourant en croix, lui ont été plus agreables

que les autres, ainsi est-il de l'aumône appliquée aux plus miserables, ou quelquefois il y a plus d'aversion et où tant moins il y a de raison humaine d'aimer l'objet de misère, tant plus la nature se vide, tant plus elle est remplie de grace, et l'aumone en est plus pure, qui vient du seul motif d'aimer le Maitre de la Croix et de nos peines. Et qui ferait autrement, C'est comme si quelque bon prince ordonnait aux gens de ses finances d'en distribuer aux plus necessiteux et aux plus an‖ciens et 58
mieux méritants de sa cour et qu'ils en gratifiassent les plus jeunes, riches et indignes, que ferait le Prince bien informé de ces gens la ? Dieu n'en fera pas moins de ceux qui trafiquent des aumônes, les divertissent ou appliquent contre les intentions de ceux, mais plutôt de celui a qui elles sont qui leur a donné le moyen et prescrit l'ordre de les faire lorsqu'il la dit : Si tu prépares un banquet prends garde de ne pas t'adresser a tes parents et riches amis qui n'ont besoin de cela, et ont moyen de te le rendre, mais ceux qui ne le peuvent reconnaître c'est-à-dire tous les plus necessiteux (1).

Ce que la divine sagesse nous enseigne même par la lumière de la nature, qui recourt toujours aux maux les plus nécessaires, comme l'experience fait voir en nos infirmités corporelles. Si un membre du corps est malade voyez comme la nature reveille toutes les facultés de l'esprit et remue les organes du corps pour y trouver le remede et s'il y a deux membres malades et qu'on ne puisse ‖ pourvoir qu'a l'un des deux à la fois, l'art 59
imitant la nature, en quittera l'un pour aider le plus indigent.

Ainsi aux choses politiques, si dans l'état il parait quelque province en péril, mais l'une plus que l'autre,

(1) S. Luc, c. 14, v. 12.

le sage politique appliquera plutôt ses soins et les remedes a celle qui est la plus exposée à la perte. Voila ce que nous apprend la lumière de la nature qui est comme un précurseur de ce que doit faire en nous la grâce pour la perfectionner, mais tant s'en faut qu'elle y put être aidée par des œuvres appliquées aux membres de ce grand corps de l'Univers, les moins necessiteux au préjudice des autres, qu'elle s'en trouverait affaiblie. Il est donc clair que c'est suivre les ordres du maitre de la charité, de contribuer de ses soins aux objets ou il y a plus de necessité et de misère et particulièrement aux endroits ou cette misère est causée par le peché originel dont les Chretiens par la grâce du Baptême, sont exempts des leur enfance, et partant plus coupables des pechés
60 actuels qu'ils commettent que les || Sauvages et Infidèles, ruinés et ravagés au corps et en l'âme par le dégat de ce ce maudit peché d'origine pour le remède duquel notre Seigneur est principalement venu au monde, et par consequent pour les Infidèles plus excusables que les mechants Chretiens, qui par leurs fautes se rendent indignes de la misericorde qu'ils ont reçue au baptême.

Ainsi par exemple, je vois la communauté ou le pays ou Dieu m'a fait naitre bien pourvu de prédicateurs et administrateurs des Sacrements, et j'en sais un autre, où tous ces secours la y manquent, dont Dieu m'a donné connaissance suffisante, je suis plus obligé de l'employer au lieu ou je connais qu'il y a plus de pauvreté spirituelle, pour y faire voler le feu de ma charité.

En quoi il faut observer, que nous n'entendons parler ici des Supérieurs, qui sont plus obligés ou Dieu les a mis ou de ceux qui dependent de la conduite d'autrui, comme tenus à l'obeissance sans laquelle le sacrifice de

leur charité, ne serait accepté mais nous parlons des personnes libres,|| au choix de leur emploi et aumônes, mais 61
nous pouvons raisonner encore sur ce sujet en faveur des missions des Infideles, que le bien doit être diffusif de soi-même, et tant plus il se communique meilleur il est, et la souveraine joie du souverain bien est de se communiquer soi-même.

Ainsi l'homme qui a reçu de Dieu la participation de ce bien avec une inclination et ordre particulier a cette communication ne doit point avoir plus de contentement que de communiquer ce qu'il a reçu et tant plus il en communique tant plus il reçoit de Dieu, qui lui fournit de quoi se communiquer aux autres. Ainsi une âme qui communique ses peines, ses soins et sa substance à plusieurs, a plus de vue et participation des graces de Dieu, et plus d'onction spirituelle qui l'appelle et lui enseigne ce qu'elle doit, non seulement faire, mais ce qu'elle peut encore mieux faire, qu'une autre qui ne se croit appelée à communiquer qu'à peu de personnes de ce que Dieu lui a donné, celui qui a vocation à travailler à la con||version d'une province communique 62
plus qu'un autre qui ne cultive qu'une paroisse. Je ne parle pas ici des mérites, a Dieu ne plaise que nous nous amusions a comparer les mérites des uns et des autres, dont Dieu seul connait la valeur, mais je dis simplement que la vocation de celui qui s'emploie pour tout un peuple, à laquelle il correspond fidèlement, est plus utile à l'Eglise et au bien des ames que de celui qui ne se croit appelé qu'à peu de chose et encore pis pour lui s'il se pense appelé a plus grande chose et qu'il s'arrête à bien peu, dans la politique même ou Dieu donne talents differents. (1) On y peut observer la même forme, celui qui

(1) Il semble que le sens demande une autre ponctuation. "..... et qu'il " s'arrête à bien peu. Dans la politique même, où Dieu donne talents diffé- "rents, on y peut observer la même forme. Celui qui a la conduite," etc., etc.

a la conduite d'une ville, est estimé plus utile à la république selon son état et sa charge, que celui qui ne conduit qu'une communauté en une famille, et ainsi de celui qui gouverne (1) plus que celui qui ne gouverne qu'une ville, suivant la doctrine de l'Apôtre, que les personnes, tant plus elles sont publiques, d'autant plus
63 d'honneur et avan||tages elles sont dignes. Et ainsi celui qui se charge volontairement de la conversion d'un nouveau peuple, fait plus de service à l'Eglise qu'un autre qui ne travaille qu'à la conversion de quelques âmes.

Un medecin qui secourt et guérit plus de malades sert plus que celui qui en guérit moins. Mais en occurrence de deux objets aussi necessiteux et destitués de secours spirituel l'un que l'autre, que fera-t-on ? Si l'un m'est uni de parenté, l'autre non, je m'adresserai au parent le premier, a raison du double sujet que j'ai de l'aimer et si l'un des deux m'est lié de quelqu'autre respect, comme de même ville ou pays, ou autrement ami et obligé (2). Par la même raison je le prefererai à cause de la concurrence des liens qui se rencontrent et s'accumulent ensemble et que jamais le motif de l'amour qui vient de la grâce ne détruit celui de l'obligation naturelle. Entre deux necessités égales en circonstances dont l'un sera personne publique, je le prefererai à l'autre parce qu'ayant maniement de la chose publique, il me
64 doit tenir lieu de père, || et si l'occasion s'en présente je dois aider de mon pouvoir au bien de son âme.

Et ce que nous avons dit de la necessité spirituelle a rapport, mais non pas en tout, à l'ordre qu'il faut garder

(1) Une province ?

(2) " Et si l'un des deux m'est lié de quelque autre respect, comme de " même ville ou pays, ou autrement uni et obligé, par la même raison je " le prefererai à cause de la concurrence, etc., etc."

en la pratique de la miséricorde corporelle, ou nous sommes obligés de distribuer les eaux de nos sources domestiques, et les faire couler et distiller au dehors en ruisseaux sur les terres du prochain selon qu'elles sont plus ou moins seches et infertiles. Par exemple comme il a été dit, au rencontre de deux pauvres, n'en pouvant secourir qu'un, je préfère celui qui me parait le plus necessiteux, sans que neanmoins la recherche de leur necessité, soit exacte, scrupuleuse, ni trop curieuse ni inclinée aux personnes, mais suffit que nous ayons une connaissance toute simple et telle que Dieu nous présente ; et encore nous ne disons pas que l'on y soit obligé a peine de pêché, mais nous l'entendons seulement du bien au mieux, et des œuvres qui sont meilleures que les autres, ainsi qu'il y a des arbres de même espèce, qui portent de meilleur fruit|| 65
que les autres, mais dira-t-on je ne suis pas obligé d'eplucher toutes ces necessités. Non vous n'y êtes point obligé en particulier, mais vous êtes bien obligé en général dé savoir que votre aumone sera mieux employée ou il y a plus de necessité et qu'en la distribution de vos charités vous devez apprendre les volontés du maître qui vous en a fait son trésorier par l'instruction de son Eglise et des officiers qu'elle vous envoie.

Mais que ferai-je s'il se trouve deux necessités egales en toutes leurs circonstances, puisque nous n'aimons le prochain que pour Dieu. La regle de notre charité doit être le même amour que Dieu lui porte ; car encore que quant à la source de son amour il soit infini ; quant aux effets, neanmoins nous voyons que sa misericorde qui ne doit rien a personne veut du bien aux uns plus qu'aux autres, autrement elles seraient toutes égales ce qui n'est pas ; ce qu'il est besoin d'imiter pour accom-

plir sa justice qui rend à chacun ce qui lui est dû, par
66 laquelle les meilleures créatures participent plus à sa béatitude que les autres. Et pour ce sujet nous devons aimer les objets qui s'offrent à nous, selon que nous estimons simplement que les personnes sont plus ou moins unies à Dieu. Voilà deux pauvres dont j'en crois un plus vertueux que l'autre ne pouvant satisfaire a tous deux, je prefererai le plus vertueux comme plus agreable à Dieu, et s'ils me semblent également vertueux, si l'un des deux m'est uni de parenté je le dois preférer, non seulement par la raison du double sujet que j'ai de l'aimer, mais aussi parceque le pauvre vertueux peut bien déchoir de sa vertu, mais le parent ne peut cesser de l'être et entre deux parents vertueux il faut préferer le plus proche. Mais si des deux pauvres parents vertueux l'un m'est plus proche, l'autre plus pauvre, on dit qu'il vaut mieux ne point donner de ce cas la, parcequ'ils sont de différents degrés, d'indigence et de parenté et laisser le choix tel qu'il plaira à Dieu nous inspirer ou si on est irrésolu, prendre l'avis des sages ; mais
67 quant à moi je préférerais le plus pauvre s'il n'y a pas grande différence du degré de la parenté, mais en concurrence de deux pauvres en égale necessité dont on connait la vertu (1).

Mais l'un sera de meilleure naissance et condition que l'autre, c'est bien fait que de le préferer à l'autre parce-qu'il a moins de ressource et qu'il est moins apprivoïsé avec la necessité de laquelle sa naissance ou sa profession l'avait éloigné si les circonstances tant de la pauvreté que de la condition et bonne vie sont égales,

(1) " ..... du degré de la parenté. Mais en concurrence de deux pau-
" vres en égale nécessité dont on connait la vertu, mais l'un sera de meil-
" leure .... l'avait éloigné. Si les circonstances, etc."

Dieu m'en laisse le choix de l'appliquer ou je voudrai. Mais il faut ici prendre garde que parfois la necessité se doit aussi mesurer par les occasions du lieu et la conjoncture des temps, car il se pourra faire qu'un homme fort riche, neanmoins a cause du temps et du lieu sera plus pauvre qu'un autre tout à fait pauvre.

Mais pour tout ce qui a été dit nous n'entendons pas faire retrancher les charités ordinaires des personnes aumônières qui sont comme des benedictions journalières ou annuelles qu'elles règlent selon || leurs moyens 68
dont il n'est pas raisonnable de priver aucune sorte de pauvres, que nous croyons se devoir tous ressentir de la charité des gens de bien, comme dit l'Apotre aux Corinthiens (1), que chacun de vous reserve par semaine ce qu'il lui plaira pour les pauvres. Mais nous traitons des aumônes dont les personnes de condition retiennent le choix aux occasions.

Ainsi Notre Seigneur l'a enseigné, qui n'a fait miracles ni charité qu'il n'y ait eu nécessité, n'étant raisonnable dit le même apôtre, qu'entre les pauvres qui reçoivent secours des fidèles, il y en ait qui cherchent dans les aumônes certaines superfluités pendant que les autres gemissent sous le faix de la misère et pure nécessité ; Et c'est par cette raison que celle d'une famille doit être preferée à celle d'un particulier, et d'une ville à la famille et d'une nation à la ville, j'entends une véritable, non procurée, ni raffinée ou imaginaire mais nécessaire et publique nécessité, tant parceque de cet ordre de charité dépend la conservation de l'ordre général établi|| dans l'univers, que parceque parmi un grand 69
peuple il y a plus de nécessiteux et plus de personnes agréables à Dieu, pour l'amour desquelles Dieu veut

(1) I. c. 16, v. 2.

faire du bien au reste, comme il dit à Abraham des Sodomites, que s'il y eut eu seulement entre eux dix vertueux il eut épargné les autres.

Mais l'usage de cette espèce convient plus à ceux qui gouvernent la chose publique qu'aux particuliers, comme obligés à jouer deux rôles, l'un pour eux, l'autre au public, parceque bien que leur puissance soit de Dieu, l'abus qui s'en peut faire ne vient pourtant pas de Dieu, mais ils sont obligés de régler leurs affections, selon l'amour que Dieu porte aux peuples qu'il leur a baillé en garde ; en telle façon que leurs plumes, leur voix et action soit publique, purgée d'intérêt particulier, de crainte de ceci et de cela et autres faiblesses du siècle, c'est-à-dire, aimer tellement le bien de la chose publique, avant leurs intérêts, d'eux, leurs parents et
70 créature, que leurs charités leurs secrettes inclinations, et amitiés ne préjudicient aux choses d'obligation de leurs charges, si bien qu'en l'exercice de la Justice distributive qui juge du mérite des actions humaines, ils préferent toujours aux moins dignes, les plus dignes, capables par leurs services de conserver et accroitre le repos et le bien de la chose publique, principalement en un siècle autant fertile de vices que stérile de grands hommes de service. Mais cette matière est trop délicate pour en dire d'avantage.

Nous conclurons seulement que la charité qui embrasse ce qu'elle peut pour la nécessité d'un peuple, sans omettre les particuliers, fait plus de service de devoir à l'Eglise que celle qui se termine à quelques personnes, et omet le bien qu'elle peut encore faire, et nous estimons de ce qui a été traité ci dessus, que la piété des âmes vertueuses sera suffisamment convaincue, que l'aumône faite pour

une fin spirituelle est plus noble que celle qui n'a qu'une fin temporelle et qu'elle est mieux appliquée ou on sait qu'il y a plus de nécessité et de misère, cela supposé, nous fe||rons voir au suiyant chapitre, tout le fruit de ce 71
discours.

Quatrième et dernier Motif.

Il ne sera besoin de beaucoup de raisons pour persuader, qu'entre les peuples de l'Amerique, il n'y en a point de plus dépourvus de secours spirituels que ceux de l'Amerique Septentrionale ou est située la Nouvelle France, non seulement les imprimés qui s'en font tous les ans, mais l'opinion commune de ceux qui ont couru le monde habitable en rendent assez témoignage, aussi bien que de leur grande misère temporelle et partant que les aumônes employées à cet usage sont très dignement et très méritoirement appliquées.

La misère et necessité spirituelle se peut considérer en deux façons, l'une absolue et inévitable et l'autre mixte c'est-a-dire volontaire et involontaire, ou rémédiable.

Qui examinera bien les circonstances de la necessité des Sauvages, leur pays, le tempérament du climat, leur naissance et for||ce de vie et leur barbare idolatrie, juge- 72
ra facilement que leur misère et leur ignorance aux choses du salut est inévitable, irréparable et sans ressource si elle n'est secourue.

Ils habitent un pays inculte, point fréquenté, mal peuplé, froid et inaccessible, jusqu'a notre siècle, séparé de si grande étendue de mers de toutes les nations chretiennes, que de la France, il faut environ six se-

maines pour aller à eux ; de façon qu'il n'y eût jamais au monde, ni avant ni après le déluge, nation qui ait été si longtemps sans Dieu, sans loi, sans Roi, sans domicile et sans terre même puisqu'ils n'ont l'experience ni le pouvoir de la cultiver, gens sans usage des douceurs de la vie, sans lits sans meubles, sans linge ni pain, ni sel, ni vin, ni viande ordinaire, ni repas, pour en avoir étant perpetuellement agités à la quête ou dans les bois, ou sur les rivières, ou faute de rencontrer ils meurent quelquefois de faim, sans animaux domestiques, ni aucunes bêtes de service, sans sciences, sans
73 arts, sans lettres|| ni caractères, sans maîtres, sans métiers, sans police et sans conseil salutaire, ni espérance d'en trouver, ni d'être pourvus de ces choses, ni détrompés des erreurs anciennes, toutes les avenues étant fermées à la vérité auprès d'eux, et encore plus par la diversité du langage, non seulement avec nous, mais entre eux-mêmes, sinon par le moyen des Français que Dieu a envoyés, pour découvrir le fond de leurs misères, afin de les soulager, car il ne faut pas mesurer les pensées de Dieu avec les nôtres, ni estimer qu'il nous ait ouvert des chemins auparavant inconnus à traverser tant de mers, pour en rapporter seulement des Castors et des pelleteries. Cela est bon pour la bassesse des desseins des hommes, mais trop éloigné de la majesté de la profondeur de ses voies et des intentions secrettes et admirables de sa bonté, il se sert des causes secondes pour faciliter aux hommes des passages difficiles et possibles qu'à lui, pour après y frayer le chemin à la lumière de sa grâce, qu'il veut étendre par le monde,
74 c'est ce qui|| nous a fait pénétrer à eux pour les instruire peu à peu, corriger, illuminer, secourir et délivrer de leurs misères et ignorance, autant excusable qu'elle est invincible et incurable, la porte du salut leur ayant été

bouchée tellement de toutes parts en mer, au ciel en la terre, qu'ils me semblent dignes de la compassion plus qu'humaine.

Nous lisons bien plusieurs peuples infidèles voisins des provinces chrétiennes, avoir été promptement convertis, mais ils étaient si limitrophes et accessibles, que leurs misères nous étaient toujours présentes. Mais ces misérables si écartés du beau monde et de la terre habitée, si peu connus, qu'il y en a encore en France plusieurs qui n'en n'ont jamais ouï parler, que peut-on imaginer de plus déplorable et plus digne d'une charité chrétienne, apostolique et Divine ? quelle plus grande misère que de naître de la misère, et dans la misère même, non seulement de cette vie commune, si douce aux Français, et si amère aux Sauvages, mais après les misères continuelles de leur malheureuse vie|| n'attendre 75
enfin (1) dernière qu'une misère éternelle ? de façon comme disait Job lui-même (2), qu'il me semble que la bonté de Dieu s'est changée pour eux en cruauté, et qu'entre tous les hommes de la terre, ce peuple soit seul jamais réprouvé. Et pourquoi Dieu fait-il cela ? sinon afin que nous laissant contempler la sévérité dont il les traite, pour leur faire désirer de sortir de ce malheur, nous réveillons en nous l'esprit de sa grâce excitative de nos habitudes et affections endormies, pour entrer en la pitié de leur misère et les délivrer de leur peine. Aussi est-il vrai que la plus haute rigueur de Dieu a plus de miel et de bonté que la plus agréable amitié de ses meilleures créatures.

Je sais bien qu'en beaucoup de lieux de ce royaume il y a quantité de gens dans une extrême nécessité

(1) En fin.
(2) C. 30, v. 21.

spirituelle, et particulièrement au plat pays, ou le zèle des Révérends Prêtres de la mission (1) est utilement et dignement employé, mais néanmoins il ne se trouve point en France entre les Hérétiques mêmes de néces-
76 sité spi||rituelle qui ne soit en quelque façon volontaire, provenant d'une ignorance grossière ou affectée et inévitable, et après avoir reçu le remède du pêché originel. ainsi que l'enseigne l'apôtre (2), après avoir profané par leurs pêchés actuels, la lumière qu'ils ont reçue de la Vérité, ils semblent inexcusables et néanmoins il n'y a si misérable des champs, qui en faisant trois ou quatre lieues aux environs de sa maison, ne rencontre s'il veut quelque remède à son ignorance, par l'instruction de quelques personnes vertueuses ou de quelque ecclésiastique Séculier ou Régulier, pour se tirer du péril de la damnation éternelle et pour les malades mêmes qui semblent plus éloignés de secours dans l'impuissance de l'aller chercher dehors s'ils avaient tant soit peu de bonne volonté de coopérer aux grâces que Dieu leur communique de penser à leur salut, ceux qui sont près d'eux ne leur manqueraient pour les faire instruire et rendre dociles et capables de former intérieurement les actes de religion et contrition, suffisans pour satisfaire à
77 la nécessité de sa||lut, n'étant pas obligés envers Dieu à plus qu'ils ne peuvent facilement et raisonnablement faire, supposé leur état de misère et nécessité.

Mais par la grâce de Dieu bien que leur nécessité ne soit absolue ni excusable, comme celles des Canadiens, nos pauvres Villageois et Artisans des petites villes et même les Héritiques sont tellement assistés que nous admirons en notre siècle les voies de la Divine bonté à

(1) Les Lazaristes.

(2) *Rom.* c. 1, v. 20 et 21 etc.

pousser à cet emploi tant de vertueux personnages et de condition qu'il me semble revoir les disciples de N. S. courir heureusement le monde, avec une sainte simplicité ennemie de cette prudence humaine, non seulement altéré d'une soif Evangélique, de remplir les Celliers et Caves célestes de ce vin délicieux, que notre maître boit tous les jours, nouveau dans les Cieux à la table royale de son père, dans le calice inépuisable de sa gloire, mais encore affamés d'une parfaite justice de lui faire sacrifice d'Hosties vives de pure fleur de Fromen, purgée de l'Ivraie de l'erreur|| et séparé de la paille 78
du pêché comme sont les âmes reconquises à Dieu par leurs labeurs et victoires.

Allez donc saintes troupes auxiliaires, croissez, prospérez et faites regner Dieu par son Eglise ; ce discours n'est pas fait pour vous, ni pour vous dévertir de l'Exercice de vos missions et émissions célestes. Au contraire si nous avions le talent et qu'il en fut besoin, notre esprit et notre plume se consumerait plutôt toute pour animer les bons Ecclésiastiques à vous suivre, il y aura assez d'ouvriers, et pour vous et pour les Missions Etrangères, si nous y sommes tous fidèles, et Dieu ferait sortir de la pierre de son Eglise des enfants à notre Abraham céleste, plutôt que de manquer à la bonne volonté de ceux qui ne prétendent que le service de sa gloire. Et plut à Dieu, disait le très-humble Moïse, que tout le monde fut aussi bien que moi Prophete. Plut à Dieu que chacun voulut rentrer dans ce pur et véritable esprit du christianisme, et que les bonnes œuvres des uns, fussent aussi les||bonnes œuvres des autres. Mais nous écrivons 79
pour ces dents canines qui déchirent les plus louables actions, qui méprisent tout, censurent tout, et qui ne veulent ni faire, ni laisser les autres faire. Et nous

nous étonnons, puisque l'extrême misère de ces peuples est si pressante et si importante que la moisson est si grande et si prête à moisonner, qu'il se rencontre des oppositions ou nous attendions des approbations ; des Epines ou nous pensions des roses et des froideurs et terreurs pour l'avenir ou nous devrions plus paraître pleins de foi, d'espérance et de courage. C'est ce qui nous oblige à la fin de ces motifs de répondre en particulier aux objections de ceux qui ne se contentent pas de retenir en eux la vérité captive par leur injustice, s'ils ne divertissent encore les personnes de piété de concourir aux desseins de Dieu, pour acquitter les promesses qu'il a faites d'envoyer à tous sa lumière, sans
80 exception de personne, pour servir||aux grands jours de toute la terre d'un témoignage irréprochable de la bonté de leur Rédemption pour les uns et de sa justice pour les autres.

RÉPONSES

AUX

Objections qui se font contre le dessein de Monréal.

Comme il n'y a personne qui ne donne louange à la vertu et aux bonnes œuvres en général, aussi quand on vient à examiner en particulier les bons desseins de ceux-ci et de ceux-là, il s'en trouve peu qui ne les contredissent et contrarient. Cette contradiction a commencé avec le monde contre les bonnes œuvres de l'innocent Abel, elle continuera jusqu'à sa fin, puisque l'Evangile de la vérité même, n'en a pas été et n'est encore à présent exempte, qui est une forte consolation pour les âmes généreuses qui entreprennent de servir Dieu en toutes oc||casions, en l'adversité comme en la 81
prospérité, par les mépris et applaudissemens, en nécessité et abondance, en la faiblesse comme en la puissance lors qu'elles s'y sentent traversées et persécutées, se confiant de venir à bout de tout par celui qui les conporte à le faire. Il n'y a donc de quoi s'étonner, si le sujet de Monréal est contredit, mais bien s'il ne l'était pas, et qu'un ouvrage d'un tel poids réussit sans obstacles, peines et difficiles exercices de ceux qui s'en mèlent, ce serait le seul ouvrage de Dieu en l'Eglise qui ne

porterait pas ses livrées ; oh ! Dieu nous garde d'un tel privilége ! Il nous reste donc à considérer les raisons particulières de ceux qui bien informés de la chose, la regrettent, car pour ceux qui jusqu'ici n'en avaient pas l'idée ni connaissance bien claire nous estimons que ce qui en a été dit ci-dessus, suffira pour les satisfaire.

Première Objection.

Il y en a qui nous disent que les bonnes œuvres doi-
82 vent être cachées, ce qui ne se||peut si elles passent par les mains d'une société et que notre Seigneur a défendu que la gauche sut rien des œuvres de la droite.

Réponse.

Cette proposition est très véritable, que les œuvres doivent être secrettes, pour être plus sures et agréables à Dieu, principalement pour les personnes faibles qui sont encore dans le noviciat de la pure dévotion, qui ne connaissent point d'autre manière de rendre leurs œuvres de valeur devant Dieu, que les tenir cachées à l'extérieur, comme les aumônes qui se mettent dans les troncs des Eglises à l'exemple de la bonne veuve du Temple tant louée de N. S. ou autres ; et à la vérité celles-là sont bien plus sures de vaine gloire, quant à l'extérieur, bien que quant à l'intérieur elles ne soient pas si assurées, qu'il n'y ait sujet de se garder que de plusieurs aumônes cachées, la personne qui les fait n'en conçoive en elle-même quelque opinion de plus grand mérite en elle qu'aux autres, comme aussi de
83 faire quelques bonnes œu||vres publiquement ; il se pourra faire que celui qui les fera sera estimé du monde ne les faire que par vanité ou intérêt, et que néanmoins

dans le secret de son cœur, son intention soit très pure et bien agréable à Dieu. Ce n'est donc pas le secret extérieur de l'œuvre qui la met en sureté, ni la connaissance que les hommes en ont qui la condamne, mais la bonne ou mauvaise fin de l'intention qui la fait faire ; ainsi que N. Seigneur nous a enseigné, disant que votre lumière, c'est-à-dire, l'exemple de vos actions luise tellement devant les hommes, qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils prennent sujet et vous avec eux d'en glorifier Dieu seul (1). Et de cette façon une aumône ou une autre bonne œuvre ne laisse pas d'être cachée, lorsque notre intention est si pure qu'elle n'en attend aucun gré des hommes, ni se soucie pas plus de leur plaire que de s'y complaire ; ainsi que faisait l'admirable Job, si je m'arrêtais disait-il à contempler la beauté du Soleil et de la Lune en son plein, si je baisais mes mains de ma bouche, (c'est-à-dire s'abimer||dans l'estime de soi-même, et se vanter de ses 84
bonnes œuvres), je serais digne du châtiment du plus grand crime qu'un homme puisse commettre(2).

Que si Notre-Seigeur a loué la veuve qui mit son aumône au tronc, ce n'est pas seulement parce qu'elle fut secrette, car elle ne la fut point tellement que les apôtres ne la virent, mais en cela il voulut recommander la pureté de son intention et sa haute charité qui donnait tout ce qui lui pouvait rester à vivre, et quand il défend à la gauche de savoir ce que fait la droite cela s'entend de la simplicité de l'intention, qui ne doit être connue que de Dieu seul qui est notre droite, et non au monde qui signifie notre gauche, autrement à la prendre à la lettre l'avis de Notre Seigneur serait impossible en pratique, ce qui n'est pas.

(1) St Matth., c. 5, v. 16.
(2) Job, c. 31, v. 26, 27, etc.

Aussi cet avertissement de fuir l'Extérieur allait principalement contre ces Juifs Hipocrites qui ne disaient ou ne fesaient rien que par dessein, ou de vaine gloire, ou d'avarice ; Ce que Notre Seignèur nous défend. de ne
85 point faire notre Justice devant|| les yeux des hommes s'entend aussi bien des nôtres et St. Paul exhorte les Chretiens a bien faire non seulement devant Dieu, mais devant les hommes (1). Et comment est ce que les œuvres des gens de bien et les exemples de leur vie donneraient dans la vue du monde pour le porter a bien vivre ? Et comment tant de belles actions et divines entreprises se feraient parmi les chretiens, si toutes les âmes sont conduites par un chemin et qu'on ne fasse de bonnes œuvres que celles qui sont secrettes à tout le monde ? Il faut donc voir nos Eglises desertes de peur qu'on ne nous y observe trop souvent. Les Princes et Princesses et autres personnes publiques, seraient donc de miserable condition s'ils ne pouvaient mériter qu'en tenant leurs œuvres cachées parcequ'il est bien certain qu'ils ne peuvent dire, ni faire rien qu'on ne le sache (bien que pour eux ils ne feront pas mal, s'ils me croient, d'en faire autant qu'ils pourront de secrettes, pour l'éloigner d'autant plus de la vaine gloire, qui aux grandeurs n'est que trop familière.)
86 Autrement comment aurait-on bâti tant|| de magnifiques Eglises et Monastères tant de fondations, Hopitaux et Communautés établies ? et que deviendraient les aumônes publiques de si grande édification et révérence dans l'Eglise, celles qu'on fait aux maisons religieuses, aux prisons et aux charités des paroisses qui sont publiques. Si ces œuvres ne sont de poids ni d'un or pur de charité, resserons donc notre bourse, buvons et mangeons puisqu'il n'y a assurance en nos aumônes. Qui ne voit que ces bonnes âmes s'abusent, sous prétexte de la simplicité

(1) Epitre aux Romains, c. 12, v. 17.

colombine, s'éloignant de la prudence Serpentine et que pour ne savoir qu'un chemin de faire l'aumône parce qu'il est bon, elles murmurent de ceux qui en savent encore un autre; et pour etre trop maladroits à bien faire, et pour vouloir trop rechercher de précautions en leurs aumônes, comme créanciers scrupuleux, ils se retranchent le moyen de rendre plus de services aux pauvres, au lieu de bien regler l'intention pour laquelle il font l'aumône, et divertissant la vue de foi, s'élever à celui pour qui || on la fait, dont la bonté est si grande 87
qu'elle ne prend pas ses créatures au pied levé. Oh ! Dieu nous garde, disait un saint homme de notre temps de tant de reflexions et recherches, qui ne sont jamais sans faiblesses. Ce n'est donc pas une aumône qui ne soit secrette que de la faire pour l'amour de Dieu seul a qui notre intention est connue sans aucun respect humain, bien que l'œuvre passe par les mains de tierces personnes, avant de tomber en la dernière a qui on la donne ; mais on peut outre cela, si on veut observer, que si on fait une aumône pour un dessein commun, ou pour une société, par exemple de N. Dame de Monréal en laquelle comme aux autres, il y a peut-être deux ou trois personnes pour l'execution des choses, il suffit d'en parler a ceux là, non à d'autres, sinon que quelquefois une âme se verra poussée de Dieu de déclarer quelque bien qu'elle aura fait pour en attirer quelques autres au même bien.

Seconde Objection.

Que l'entreprise de Monréal est téméraire, d'une || dé- 88
pense infinie plus convenable a un roi qu'a quelques particuliers trop faibles, outre les périls de la navigation, et les naufrages qui sont à craindre.

Réponse.

Vous avez mieux rencontré que vous ne pensiez de dire que c'est une œuvre de roi, puisque le roi des rois s'en mêle, a qui les vents et la mer obeissent, et par conséquent nous ne craignons pas les naufrages qu'il ne suscitera que lorsque nous en aurons besoin et qu'il fera plus d'expedient pour sa gloire que nous cherchons en son ouvrage depuis trente ans. Peut-être on a souffert deux nauffrages (1) dont le dommage a été tempéré de la divine Providence de telle (2) qu'ils ont moins donné d'apprehension que de courage à Messieurs de la grande Compagnie ; mais parceque je ne vous vois content de cela, si nous ne vous satisfaisons à la lettre que c'est une œuvre de roi et que savez vous ce que leurs majestés en pensent ? et ce qu'elles y feront quelque jour ? de quoi vous mettez vous en peine ? || Dieu a
89 pourvu jusqu'ici au necessaire, nous ne voulons point d'abondance, et nous espérons que sa providence continuera et quand elle s'en retirera que desirons nous en cela que de deffaire avec autant de joie, pour l'amour de lui, ce que nous avons commencé pour lui plaire toujours il n'en paiera pas moins ; l'estimeriez vous moins libéral qu'un prince qui aurait commandé quelque grand et magnifique bâtiment et le voyant à demi fait il lui prend fantaisie de le faire abattre. A votre avis les ouvriers qui y ont travaillé y perdent-ils riens ? Au contraire, quelque fois il leur redouble le salaire pour les relever de quelque espèce de confusion que sa magnificence extraordinaire a fait souffrir à leur art, industrie et peine.

(1) Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ces naufrages. Il est possible qu'on fasse allusion aux accidents éprouvés par le navire de M. de Maisonneuve en 1641 ; mais nous croyons qu'il faut lire : " ...ou- " vrage. Depuis trente ans peut-être, on a souffert, etc. "

(2) Manière ?

Cependant vous devez savoir que par la sage économie et conduite de nos gens un écu nous fait plus qu'une centaine à d'autres, qui abusent du mini||stère, et ce que 90
nous ne pourrons en un an, nous le ferons en dix, si on ne peut rien faire en dix on le fera en cent, et si le terme vous semble bien long, mais a ceux qui travaillent pour l'éternité c'est peu de chose, si non que vous pensez peut-être que quand nous dormirons dans le sepulcre avec vous, nous n'aurons pas plus de nouvelles des Sauvages que vous et que notre peine sera perdue ? Vous vous abusez, du haut des cieux nous nous réjouirons de voir la semence de nos labeurs fructifier au centuple, et si le temps de votre vie vous est trop court qui de tout veut voir l'argent a la main ; mais a Dieu qui a son Eternité en ses Elus, mille ans ne lui est qu'une heure, laissez lui faire ce qu'il veut, car si vous saviez bien notre affaire, avec qu'elle froideur et indifference nous y allons, vous vous en prendriez peu à nous, qui ne sommes que serviteurs indignes et inutiles, mais vous désireriez adorer avec nous les conseils de la sagesse et savourer les effets de sa bonté, qui y fait plus que nous ne méritons à notre souhait et à sa gloire.

Troisieme Objection.

Que l'affluence des pauvres est si grande en France que les aumônes n'y suffisent || pas, qu'il vaut mieux ap- 91
pliquer à ceux qui sont à nos portes que de les envoyer aux pays Etrangers pour des gens qui nous sont inconnus.

Réponse.

O charitable avarice, ô ingrate et deffiante charité qui a peur que terre lui faille, jusqu'à quand serai-je avec vous ? disait N. S. à semblables gens que vous. Quinze

ou vingt mille livres d'aumônes que l'on envoie peut-être tous les ans à Monréal, pour une œuvre si importante ruinera donc le repos de tous les pauvres du Royaume ? parmi quatre millions de livres qu'on peut distribuer tous les ans dans la seule ville de Paris en aumônes et œuvres pieuses, sans y comprendre les fondations perpetuelles. Est ce trop d'une bénédiction si petite pour ces Infidèles, qui est peut-être que Dieu arrête le fleau de son indignation sur Paris et toute la France, qui semble être si avertie et menacée ? Prenons y garde, mes frères et sœurs, ce n'est pas l'esprit de la charité
92 desinteres||sée que Dieu a communiquée à son Eglise, ce n'est pas l'ordre qu'il a établi en la diversité de sa grâce.

Ce n'est pas le sentiment de l'Apôtre qui nous instruit que celui qui donne, ne diminue point le bien qu'il a et celui qui ressere tout ce qu'il a n'en a pas davantage pour cela, et c'est ignorer les principes de la vraie misericorde de penser qu'un royaume abondant n'est pas obligé de contribuer à la necessité d'un autre. Mais pourquoi aurions nous honoré les Canadiens du nom de France ? Sinon que les fesant nos compatriotes et sujets du roi et dont nous retirons même quelque bénéfice de négoce, nous aidions de notre part à les retirer de nôtre misère et des périls evidents de la réprobation perpetuelle, puisque Dieu merci a la liberalité de personnes charitables et a la ferveur de certaines âmes nobles et généreuses qui embrassent tellement le soulagement de nos pauvres de Paris, qu'elles tiennent a
93 beaucoup de perte si d'autres || qu'eux les préviennent en la consolation de leurs peines, Nous ne voyons point que ceux de Paris en soient plus abandonnés, comme il n'est juste de les frustrer des charités nécessaires à leur vie, mais seulement de dispenser les choses pour les

uns et pour les autres, selon nos moyens et la prudence Chretienne. Mais si on n'estimait devoir bien faire que pour ceux qui nous approchent, Comment est-ce que les Corinthiens et autres Chrétiens du Levant n'ont point eu la même sagesse, de repliquer à St Paul quand il les pressait de faire passer leurs charités jusqu'aux pauvres de la Judée et autres éloignés d'eux ? a quelle raison se reconnaissait-il redevable à la vérité, premièrement aux Juifs, comme anciens dépositaires des saintes promesses, mais aussi aux Grecs et Gentils ?

Les Corinthiens pouvaient bien lui alleguer qu'ils avaient assez de pauvres chez eux, et qu'ils ne connaissaient personne en Jerusalem. Et Philémon le grand et riche ami du même Apôtre, ne goûtait point autre plaisir que d'employer || ses moyens à l'entretien des 94
Courriers Evangéliques par les pays Infidèles. Et les premiers Chretiens de Rome ont-ils fait cette difficulté lorsqu'il fallait soutenir les frais de tant de missions Etrangères ? Et depuis au quatrième et cinquième siècle et plus bas jusqu'a nous tant de personnes laïques ont dispersé hors leur patrie des charités si immenses. Une sainte Paule, grande dame Romaine et Ste Melanie avec Albine sa mère et Mélanie son ayeule et le bienheureux Pimen mari de la jeune, grand seigneur dans l'empire Romain, qui ont distribué en Judée, Egypte et Afrique, de si grands trésors aux pauvres bien que de leur temps il ne manquait pas d'objet de calamités et de misères chez eux, Rome et toute l'Italie se voyant souvent menacées de troubles pestes et famines.

Mais ces saintes âmes mieux éclairées de plus purs rayons du Soleil de charité, ne s'amusaient pas tant à controler les intentions de ceux-ci et de ceux-la,

ni a éplucher si scrupuleusement a quels pauvres
95 ils avaient affaire, ni s'ils étaient || de leur connaissance ou non, ce qui ne serait pas mal de faire en occurence de pauvres en particulier comme nous avons dit ci-dessus, mais non lorsqu'il s'agit de la misère d'un peuple entier, avec lequel, il ne faut faire si exactement entrer en comparaison avec le particulier. Aussi ces saintes Dames voyaient bien qu'où il y a moins de sensualité et moins esperance de gré, comme donner a des gens inconnus, leur aumône était plus pure et hors de mercenaireté, parcequ'encore que notre volonté ne soit obligée de rechercher ce qui nous est inconnu, neammoins il y a bien différence d'une chose qui ne nous est jamais tombée sous les sens, qui est absolument inconnue et de celle qui par l'ouïe et les livres nous est aussi certaine que si nous l'avions touchée ou vue. Par exemple vous n'avez jamais vu Constantinople, vous êtes pourtant assurés qu'il y a des habitans parce que vous l'avez ainsi lu ou entendu.

Voila pour la connaissance qui vient des sens, mais quand elle est melée de la connaissance de la foi en
96 la||quelle il n'y a rien de nécessaire à salut qui nous soit inconnu, il y a encore plus d'assurance parceque connaissant qu'il y a des Sauvages en la Nouvelle France par les relations écrites et non écrites nous sommes encore assurés par l'Eglise que la lumière de l'Evangile leur manque et leur necessité nous en est même plus connue que des Pauvres qui sont près de nous que nous croyons être participant des sacremens de l'Eglise, bien que quelquefois il s'en rencontre qui par la faute de leurs parens n'ont jamais été baptisés. Et si vous donnez une aumône pour une mission en Guyenne ou en Languedoc, ou vous n'avez jamais eté et ou vous ne connaissez personne, vous êtes neammoins assurés que

vôtre aumône est bien employée par la certitude générale que vous avez qu'en ce pays il y a grande necessité ? Ainsi de la Nouvelle France vous dites que tout vous y est inconnu, mais vous savez bien que tous les habitants sont d'une condition plus malheureuse que les bêtes, et n'avez raison de douter que votre charité ne soit agréable au Dieu de paix et deCharité. || 97

Et le même Dieu qui nous a autrefois visité de sa parole par St Denis et ses compagnons, St Irenee et ses disciples St Augustin, en Angleterre ou St Loup et St Germain Evêques de France passerent lors des Pelagiens pour secourir nos voisins bien qu'ils ne fussent pas leurs Evêques. Et depuis St Boniface en Allemagne et tant d'autres qui étaient entretenus des secours des gens de bien.

Comme aujourd'hui c'est encore le même maître qui nous presse d'en faire aller à Monréal pour y rendre le service salutaire que ces Sts nous ont fait ou procuré. Mais pour conclure avec vous, dites-moi, controleurs de Missions Etrangères si vous aviez en quelque part de la France un peuple qui fut Infidèle que feriez-vous ? J'entends déjà pétiller votre zèle de quitter tout pour courir à vos voisins, vous n'y allez donc que parcequ'ils vous sont plus proches, et néammoins vous savez bien qu'aux choses surnaturelles il n'y a point de distance locale et que tout est présent à || Dieu par l'esprit duquel 98
nous devons entreprendre les choses. Mais s'il n'est question que des plus proches vous ne devez censurer ceux qui assistent les Canadiens n'y ayant point entreux et nous graces à Dieu de peuples infidèles plus proches ni plus accessibles puisque vous voulez croire que le feu divin de charité ainsi que le matériel ne prend qu'à la matière la plus proche.

Quatrieme Objection.

Que les Canadiens avec la lumière naturelle se peuvent sauver s'ils gardent la loi de nature, attendu l'Ignorance invincible ou ils sont de l'Evangile.

Réponse.

Supposé que votre contredit fut véritable, dont néammoins les plus grands Theologiens ne conviennent, qui tiennent que quand ils observeraient la loi naturelle ils ont encore besoin de la foi pour être sauvés, mais que seulement ils éviteraient les peines éternelles sensibles du corps et de l'âme, dont les damnés sont tourmentés
99 et que s'il s'en trouvait parmi eux de si parfaits que vous dites, Dieu ferait plutôt un miracle que de les priver de la grâce de la Rédemption, mais quand ce que vous objectez serait vrai que concluériez-vous de là ?

Les Apôtres en pouvaient dire autant de nous et nous des autres si votre erreur avait lieu ; voici la porte fermée aux missions des Infidèles et l'émulation sainte de la propagation de la foi toute éteinte. Mais pensez-vous qu'un Infidèle par la force de la raison naturelle peut éviter touts les péchés mortels en sa vie ? Ce n'est pas l'opinion de St Thomas ni des autres Lumières de l'Eglise, non pas même qu'on se puisse garder toujours d'un péché mortel sans la grâce, et l'expérience l'a fait trop voir avant le Déluge et après ou la raison des hommes semblait être en sa force et plus pure comme une eau plus proche de sa source. Cependant nous n'apprenons point qu'aucun Infidèle ait eu le salut ni devant la loi écrite ni depuis. Je dis Infidèle pour les distinguer de
100 ceux qui en la loi naturelle avaient la foi du || Messie par laquelle ils se pouvaient sauver. Et si vous vous amusez

à l'histoire apocriphe de l'âme de l'Empereur Trajan retirée de l'enfer par les prières de St. Grégoire, vous faites bien, mais Dieu vous garde d'un paradis comme le sien. Cependant vous prétendez que les Sauvages soient plus sages que les premiers hommes de la terre. Cela ne se peut, mais je dis s'ils s'en trouvait en cette perfection c'est à eux que nous devons courir pour en embrasser le salut et faire achever en eux par la grâce, ce que Dieu y avait commencé d'opérer, par les biens de nature. Mais quand aux autres engagés au péché originel (1), nous avons déjà averti que c'est proprement servir au dessein de Dieu, en l'amour qu'il porte aux hommes de leur en montrer les remèdes.

Cinquieme Objection.

Qu'il ne faut pas ôter le pain des enfans des pauvres Chrétiens Français, pour l'envoyer à des Infidèles qui vivent comme des chiens qu'il est impossible de convertir. ||

101

Réponse.

Si vous parlez du pain qui nourrit seulement le corps cela est vide(2), que le spirituel est préférable au corporel, mais si vous l'entendez du pain nécessaire au salut des âmes, nous avons dit que l'instruction que l'on donne aux Canadiens n'empêche pas celle que l'on peut faire aux Français, et qu'une vingtaine d'ouvriers ou plus ne nuisent point au millier de prêtres que la France a pour instruire ses habitans. Et nous estimons d'ailleurs vous avoir assez convaincus, qu'en ce Royaume grâces à Dieu il ne se rencontre point de nécessité spirituelle

(1) Quelqu'un a ajouté en note : *originel et actuel.*
(2) ... est évident.

égale à celle des Américains. Ce n'est donc pas ôter le pain des enfans pour un si petit nombre de Français qu'on y fait passer tous les ans. Mais si les enfans en étaient saouls, pensez-vous que ce fut mal fait de jeter du moins les miettes aux autres? C'est ce que nous prétendons faire et les servir de vos restes, et N. S. ne rebuta pas tant la Chananée qui vivait parmi des chiens
102 Infidèles qu'au lieu des miettes qu'elle de||manda, il ne l'élevât à la table de sa grâce et en fit une grande Sainte, entendez-vous bien ce que veut dire cela? et Dieu nous garde que ce que ceux que nous regardons comme des chiens ne nous enlèvent un jour nos places. Ainsi que le souverain maître, nous menace qu'il doit venir un jour des peuples des bouts du monde qui seront assis à la table de son grand banquet royal; et les enfans de sa maison rassasiées et ennuyés de ces viandes célestes en seront chassés et précipités en des ténèbres extérieures significatives de celles dont ils seront intérieurement aveuglés.

Sixieme Objection.

Qu'il suffit de ce que font les pères Jésuites en la Nouvelle France entretenus tant des aumônes des gens que par Messieurs de la grande compagnie qui se tiennent incommodés du dessein de Monréal.

Réponse.

Vous êtes par aventure mal informés, et non recevables à proposer, tant de la part de Messieurs de la Grande compagnie, que des Pères Jésuites, puisque les uns et les autres ne s'en plaignent pas, et comment s'en plaindraient ces MM. s'ils ne s'en prenaient à eux-mêmes, qui sont les premiers fondateurs du dessein

de Monréal, par la glorieuse cession qu'ils ont faite libéralement de cette île ? Comment leur serait-on à charge ? qui (1) l'on travaillé à peupler le pays, à rendre les chemins plus accessibles, à réduire les sauvages à leur police, aider à défricher les terres, à bâtir et se fortifier contre les ennemis communs et à favoriser les commis de ces Messieurs de tout ce qui se fera à Monréal en leur pouvoir ? On ne les importune point on ne s'y mêle de rien, et on trafique sinon du salut des âmes qu'ils affectionent autant que nous ? Et il ne s'y passe chose qui leur puisse tant soit peu déplaire.

Dire que le dessein de Monréal leur est nuisible et aux Pères Jésuites, c'est comme si vous disiez que mettre du bois au feu c'est diminuer sa chalenr. Dire encore que le Pères qui y sont suffisent seuls pour l'instruction des Sauvages c'est com||me si je 103
vous demandais, six ouvriers qui sont bons pour une tâche, étant douze ne la pourront-ils pas doubler ? puisque la moisson est si abondante et que le champ est si si ample il n'y peut avoir trop d'ouvriers. C'est peut-être pour cela qu'il plaît à Dieu inspirer à cet emploi tant de personnes vertueuses de différentes conditions qui n'ont repos ni jour ni nuit, pressez de la vue des Sauvages qui se présentent à leur esprit implorant d'eux le même secours que ce Macédonien de St Paul, et cet Indien de St Xavier. Et après cela auriez-vous raison de vous plaindre ? de voir croître le nombre de ceux qui servent à la vigne du Seigneur de laquelle il est si jaloux qu'il en a fait plus d'estime que de sa vie et qui se réjouit plus de la recherche d'une brebis égarée que de nonante neuf conservées ?

(1) ...quand l'on travaille ?

Septième Objection

Que les Sauvages sont fénéans et libertains, ennemis du travail de la terre et indociles, ainsi que l'expérience fait voir.

105 || Réponse.

Il y a plusieurs nations parmi eux qui sont arrêtées ont domiciles et quelqu'espèce de communauté, et celles-là travaillent à la terre, comme elles peuvent, et il n'y aura pas grande passe à leur apprendre avec le temps à mieux faire et à s'adonner aux arts et métiers. Et par ce moyen on les convertira facilement, comme les Pères s'y emploient dignement; ainsi qu'on voit, en leurs relations. Quant aux nations vagabondes, si on ne gagne rien aux vieillards on s'adressera aux enfans dont ils ont baptisé grand nombre. Mais il y a déjà des familles entières tant d'anciennes que de jeunes qui offrent de s'arrêter en leur assignant des terres défrichées, ce qu'on s'efforce de faire. Et si quelques uns ont une fois commencé les autres viendront à la file, et ayant goûté une sorte de vie reglée reconnaîtront bientôt leur bonheur. Toutes nouveautées d'abord choquent nos sens, la honte de ceci et de cela, qu'ils n'ont pas accoutumé, les retient
106 autant que la lâcheté ou la faiblesse de || leur corps qu'ils ont assez assortis des avantages de la nature, beaucoup plus que nos paysans de France. Ils sont de riche taille et puissante, laborieux à la chasse, à la pêche, à la nage et à naviguer à la rame, grands piétons et si bons portefaix qu'en leurs longs voyages ils se chargent les épaules chacun de tout ce qui peut-être de plus nécessaire pour leur usage, faute de bête de charge, et si une fois la raison prend l'avantage sur leurs vieilles coutumes avec l'exemple des Français qu'ils estiment et respectent, qui

les exciteront à travailler, il y a apparence qu'ils se détromperont eux-mêmes se retirant d'une vie si pleine de pauvreté et afflictions qu'ils se rangeront à celle des Français ou Sauvages chrétiens, à quoi la grâce de Dieu au besoin ne manquera pas de leur dessiller les yeux, et les confortera mieux faire, et quand nous aurons fait notre devoir, c'est à elle de faire son bon plaisir du reste.

On y contribuera de secours aussi de quelques aumônes qu'on fera aux plus diligens de quelque peine et correction légère aux fainéans. L'aide que l'on prête|ra aux 107
malades, dont ils n'échappe guère parmi eux, du moins pendant leurs voyages de chasse où ils sont souvent contrains de les exposer à la mort, non tant par cruauté que par impuisance, de les secourir et par appréhension pour eux-mêmes, joint à cela les instructions et fréquentes exhortations avec l'adresse dont usera à choisir leur inclination, force et talent de chacun pour l'appliquer au métier ou il sera jugé plus propre. Les mariages aussi qui s'y feront entre les Français et les Sauvages chrétiennes ou entre les jeunes Sauvages chrétiens mêmes.

Nous ne voyons raison de douter qu'ils ne se convertissent à la foi et s'apprivoisent à notre forme de vie, et qu'en cette façon le pays se peuplera facilement, se remplira d'animaux domestiques et de bêtes de service. Et ces petites nations multiplieront plus en dix ans qu'elles n'ont fait par le passé en cent années, au grand honneur de la France et avantage du service de sa majesté, qui acquerra autant de sujets capables de secourir peut-être quelque jour cet état, || d'homme et 108
marchandises utiles.

Huitième Objection.

Que l'île de Monréal est proche des Iroquois, peuple cruel et farouche, qui empêche aux autres Sauvages le commerce de la Rivière St Laurent, qui n'oseraient pour cela s'habituer à Monréal ou les Français mêmes sont exposés aux surprises et aux boucheries de ces barbares qui tirent des armes des Holandais logés au-dessus d'eux avec lesquels ils trafiquent.

Réponse.

Voilà de belles lunettes d'Holande, mais non toutefois d'approche, puisqu'elles vous font craindre les Iroquois de si loin qu'ils n'ont garde de vous faire *mal*. (1). Il est vrai qu'une partie de ces gens-là est obligée à 40 ou 50 lieues de Montréal au delà la Rivière Saint-Laurent et qu'ils sont souvent en guerre avec les autres Sauvages qui ne laissent pour eux de fréquenter la rivière et de continuer leurs traites aux saisons. Mais outre cela ils sont amis des Français (2) et les appréhendent si bien
109 que jusqu'à présent tant s'en faut que les Iroquois aient rien entrepris contre eux, qu'ils ont rendu des Français qu'ils avaient pris (3), entre autre un père Jésuite (4).

(1) Ajouté à la main.

(2) On voit combien les associés, ou du moins l'auteur des *Véritables Motifs*, se trompaient sur les dispositions des Iroquois. Cette illusion, et cet empressement à diminuer le danger, à ne l'envisager, pour me servir de sa comparaison, que par le petit bout de la lunette, peuvent absolument se comprendre et s'excuser : mais il est plus difficile de comprendre comment ce passage a pu exciter l'enthousiasme de l'auteur de la Vie de Sr Bongeoys, au point de lui faire dire, en citant cette page: Les associés " choisissent cette île, sachant bien que les colons y *seront* plus *exposés* " qu'ailleurs aux surprises et à la boucherie des Iroquois. Mais ce qui " devait être regardé comme le comble de la témérité pour ne rien dire " de plus, etc." Vie de Sr B , t. 1er, p. XIII.

(3) Marguerie et Godefroy ? Cf. *Relation* 1641, p. 38 et 40.

(4) Le Père Jogues probablement. Il est assez vraisemblable que notre auteur avait appris, par la renommée, la nouvelle de la captivité du bon Père et de l'espérance qu'on avait de le délivrer. La *Relation* de 1642 ne parut qu'en 1643; en même temps à peu près que cet écrit.

Et il y a espérance qu'avec le temps ou nous les amenerons à leur devoir, les obligeant d'avoir paix avec nous et les Sauvages ou bien qu'avec la grâce de Dieu ils se convertiront comme les autres leurs voisins. Ainsi qu'il est toujours arrivé aux nations de l'Europe les plus cruelles, qui après toutes leurs cruautés, se sont elles mêmes soumises au joug de la Croix. Et si nous ne pouvons ni l'un ni l'autre avec la permission du Ciel, nous leur menerons une si juste, si sainte et si bonne guerre que nous osons espérer que Dieu fera justice de ces petits Philistins qui troublent ses œuvres, chose facile avec deux ou trois cents bons soldats Français qui iront brûler leurs cabanes, et si tout cela nous manque et que les périls pressent vous pensez déjà que nous sommes attrapés, nous a vons une puissante aîtresse, nous nous en irons à ses pieds implorer (1) extraordinaire et dans nos extrémités nous avons || si souvent 110
ressenti des protections familières, qu'au besoin vous en entendrez des nouvelles. Que si cette faveur nous laisse, et que Dieu nous veuille accepter pour victime, étant près d'eux et massacrés, nous n'y serons pour cela trompés, notre mort serait notre vie et notre perte une victoire (2). Mais quand cela arriverait, n'estimez pas pour cela vous voir délivrer de nous; de nos cendres, Dieu en suscitera après nous qui feront encore mieux que nous. Cependant nous conserverons au nom du Seigneur des armées, le mieux que nous pourrons avec un vaisseau appelé N. Dame de onréal (3) que nous en-

(1) Un secours ?

(2) Ces paroles ne sont pas, comme quelques-uns pourraient le croire, dues à un enthousiasme passager. Plusieurs colons en effet ne vinrent à Montréal que dans le but d'y sacrifier leur vie pour la foi. *Relation* de 1643. pp. 52, 53; *Histoire du Montréal*, p. 167.

(3) Ce vaisseau de 350 tonneaux leur avait été donné par le Roi. Cf. *Histoire du Montréal*, p. 47.

voyons tous les ans et un fort de défense que nous y avons bien muni de toutes choses qui pour le présent selon l'apparence n'a rien à craindre de contraire

Neuvième et dernière Objection.

Que c'est temps perdu de travailler a la Nouvelle France, pays intempéré à cause de la mer glaciale qui l'environne, ou les Français ne peuvent subsister que de
111 ce qu'on || porte de France, avec péril et peu de fruit, dont il s'ennuieront à la fin, perdant patience, comme ils ont accoutumé, et que la Société de Monréal n'étant appuyée d'autres intérêts que de charité, n'est pas pour durer, que Dieu ne fait plus de miracles, qu'au lieu de cela les missions de l'Amérique sont de moindres frais, plus avantageuses en bons pays, fertile et si tempéré qu'on n'y sent jamais de froid.

Réponse.

Pour le peu de fruit dont vous parlez si vous l'entendez du temporel, nous vous le laissons volontiers, non seulement pour le païs que vous aimez mais aussi pour le Canada que vous mépriscz. Quant au bien spirituel il n'y a pas de quoi vous scandaliser. Il est plus faict de fruict en Canada que St-Jacques n'en fit en Espagne, qui n'y put convertir que cinq ou six personnes et si cet Apôtre n'estimait pas avoir mal employé son voyage, on voit bien que vous ne pénétrez guères la valeur et
112 la dignité des âmes, puisqu'elles vous coutent si peu ; il vous ne seriez pas bien en l'école de quelques grands saints et saintes qui ont fait à Dieu tant de soupirs avec pénitences et austérités toute leur vie pour le salut éternel des âmes et quelquefois pour une seule. J'en sçai une hors de Paris à qui Dieu communique beau-

coup de faveurs, qui a souffert des peines incroyables pour la conversion de quelques pécheurs. Et comme il plut un jour à Dieu élever son Esprit, à voir l'excellence d'une âme et la beauté dont elle est ornée quand elle sort de ses mains, avant de tomber dans le péché originel, elle en fut si ravie qu'elle ne s'étonnait plus qu'un Dieu fut descendu en terre pour réparer la perte de si nobles et si belles créatures, et si Dieu l'eut voulu : Elle eut volontiers enduré les peines d'Enfer jusqu'au jour du jugement pour faire qu'une seule de ces âmes ne fut infectée de cette tache et prévarication radicale. Jugez de là, de quels sentimens intérieurs nous devrions réveiller notre foi pour celles qui y sont depuis si longtemps si damnablement souillées.‖ 113

Et pour ces pays chauds et ces Isles fortunées que vous préconisez tant nous savons de bonne part qu'il ne s'y fait pas plus de Conversion qu'en la Nouvelle France et les habitans y allant nuds à cause de la chaleur continuelle et à raison de ces objets plus portés aux voluptés et pour la bénédiction de leur Terroir habitués à la paresse mère des Vices semblent avoir autant de Barrières qui ferment l'accès à la grâce et prédication de l'Evangile. Ce que nous n'avançons pour divertir les colonies qui y passent, où plusieurs grands ouvriers sont dignement employés, soutenus, tant par la charité des bonnes âmes (entre lesquelles il y en a peut-être quelqu'un de ceux de Monréal) que des soins particuliers de Mrs. de chaque compagnie qui les entretient, mais au contraire nous les souhaiterions augmenter. Et qu'importe-t-il, dit l'apôtre, en quel pays ? pourvu que partout J. C. soit annoncé avec dessein ou sans dessein, pour s'enrichir ou s'appauvrir, ou pour vivre ou pour mourir.‖ 114

Nous vous supplierons seulement, si vous nous en vouliez croire de laisser aller en Canada ceux qui sont inspirés d'y aller, comme nous exhortons aux pays plus tempérés tous ceux à qui Dieu donne mouvement d'y passer ou contribuer. Nous avons tous un même maître et nous ne comprenons point comme il se peut que de sa part, vous ayez d'autres témoignages de sa volonté pour votre mission, que nous, pour la nôtre, si nous les savions, nous les respecterions en vous humblement et saluerions de plus près ces saintes marques (1). Quant à nous, nous sommes contents d'en rapporter à nos supérieurs qui nous le permettent. Aux choses qui ne sont pas de précepte, il est licite de choisir ce qu'on estime meilleur, vous préférez le beau pays, riche peuplé et fertile, c'est bien fait à vous. Le Canada ne vous agrée pas, Dieu soit béni, aussi n'y a-t-il à gagner que croix, fatigues, maladies, pauvretés et rigueurs de la nature, mais nous vous certifions que ce qui vous donne du dégoût, c'est nos délices.

Mais à votre avis, les premiers saints missionnaires de la foi qui ont pénétré le fond des Provinces froides du Nord, comme Suède, Frise, Norwège et autres, qui en ce temps là étaient plus affreuses et barbares que le Canada, se sont ils point épouvantés de cela ? Souvenez-vous quand Dieu reprochait à son bon serviteur Job un peu trop de liberté qu'il s'était donné de partir (2) de ses jugemens de crainte qu'il ne vous dise, N'étiez-vous pas des ministres de mon conseil quand j'assignai, pour demeure à ces pauvres gens cette terre froide, pour me remontrer qu'il ne les faliait pas placer là, que puisque je voulais envoyer ma parole à tous

(1) Les mots *ces dites marques* en partie raturés à la main.

(2) Parler ?

les hommes, il vallait mieux leur donner de beaux pays de proche en proche pour soulager mes serviteurs de la peine qu'ils devaient prendre de les visiter un jour de ma part. O mais, dites-vous, on n'y saurait rien || faire 116
de grand comme ailleurs.

Par aventure vous dites vrai, mais Dieu nous garde de prétendre à ces choses grandes. Abraham disait à Dieu qui lui promettait une grande et puissante lignée lorsqu'il n'avait point d'enfants de Sara, déjà vieille, plût à Dieu que le petit Ismaël votre serviteur vive seulement devant vous (1). Ainsi disons nous, plût à Dieu que ce petit service que nous lui rendons vive seulement devant lui sans en attendre autre chose. Cependant vos discours que j'estime provenir d'inadvertance plus que de manquement de charité, de lumière Chrétienne font tort à ces pauvres peuples, et refroidissent de les assister beaucoup de personnes puissantes et vertueuses, mais trop scrupuleuses à vous croire. Quant à la légèreté et impatience que vous y appréhendez comme une imperfection de la nation et de notre société même d'autantplus que ce reproche touche notre fait, nous le recevrons avec plus || de respect, 117
de tendresse, et de charité avouant que vous avez pénétré notre faible qui devrait vous faire moins d'ennui que de pitié, et joindre vos prières aux nôtres pour y trouver le remède qui n'est pas grâce à Dieu, si déplacez que vous pensez et que par exercices vertueux nos imperfections naturelles ne puissent être corrigées. Ignorez-vous que le sage est pardessus les influences célestes, c'est-à-dire, qu'encore que sa complexion fut sujette à être inclinée par les mouvemens et conjonctions des astres ; par exemple à colère et légèreté, il est néam-

(1) Gen., c. 17, v. 18.

moins en son pouvoir de regler tellement l'opération de la faculté supérieure de son esprit qu'elle ne se portera à rien de vicieux, quelque violence que l'influence lui fasse Et pourquoi faire ? Les astres si fermes en leur devoir auraient-ils le pouvoir de nous changer et de nous détraquer du nôtre.

Je m'en rapporte à St Bernard et ses frères qui ont si constamment surmonté leurs passions par une vie si austère. Et Saint Guillaume d'Aquitaine et le grand
118 François ‖ de Sales en notre siècle et tant d'autres Sts François (1) sujets à l'inconstance du climat qui ont été des merveilles de sagesse et de persévérance. Je vois bien ce que vous en pensez que nous ne somme pas de leur taille. Il est vrai, mais pourtant nous sommes de la taille de leur condition, de même masse, pétris et montés de mêmes mains du Souverain et contempérez si nous voulons à l'usage de sa grâce avec laquelle nous pouvons éviter le vice que vous reprochez. Mais si non que vous croiriez que ce serait un ressentiment pour vous rendre la pareille, nous vous aviserions en secret, que votre dévotion donne un peu trop à la nature et à la prudence humaine, vous ne pouvez rien laisser faire à Dieu, ni à sa grâce. Vous n'êtes pas accoutumés de nager dans les eaux de la mer de sa providence, pour attendre de sa magnifique sagesse et bonté inséparable, de sa puissance, tout ce qu'elle vous fera entreprendre. Mais comment avez-vous pu mettre dans
119 votre esprit qu'appuyés de nos propres forces ‖ nous eussions présumé de penser à un si glorieux dessein que la conversion des Sauvages ? et que nous ne vissions ce peu que nous pouvons et ce que nous sommes de nous mêmes. Si Dieu n'est point en l'affaire de Monréal

(1) ...tant d'autres saints français.

non seulement ce que vous prédisez arrivera, mais pis que cela. Mais si Dieu l'a ainsi voulu qui êtes vous pour contredire ? disait le Docteur Gamaliel aux Juifs en faveur des Apôtres ; que si c'est une invention humaine ne vous en mettez pas en peine elle ne durera guère. Mais après qu'il eut dit cela que fit le bon Gamaliel il n'attendit pas d'autre preuve de la Doctrine des Apôtres comme firent les prêtres et les Docteurs de la Sinagogue, qui sont encore a attendre ; et se séparant d'avec eux se déclara des Disciples. De même appuyés sur sa parole son Eglise et les effets que nous y voyons surpasans notre intelligence et les mouvements interieursqui nous pressent et les saints dé(1)sirs et affections plus grandes 120
et plus elevés que notre cœur avec des soupirs secrets et des gemissements inexplicables pour la perte de ces pauvres ames. Pour vous qui ne pouvez ni croire ni faire, laissez les autres en liberté de croire ce qu'il croient devoir faire. Vous ressemblez a ce seigneur de Capharnaum a qui N. S. reprocha qu'il ne pouvait rien croire de lui, s'il ne voyait des miracles. Mais qui vous a dit ? ou cela est-il ecrit ? au contraire la même vérité a dit que son père opérait continuellement et qu'il operait avec lui et que ceux qui avaient autant de foi comme est un grain de moutarde feraient en son nom de plus grands miracles. Depuis quand êtes vous venu le directeur des operations divines ? pour les réduire a certain temps et dans la conduite ordinaire. Si nous ne voyons plus de choses extraordinaires, ce n'est pas que Dieu n'en produise toujours en quelque partie du monde, et quelque 121
fois à nos yeux mais nous ne les voulons pas recevoir, ou ils ne viennent jusqu'a nous. Et nous n'avons aussi pas besoin pour Monréal de miracles le moindre concours de ces graces est plus que suffisant pour le succès de ce petit ouvrage. Je dis petit parcequ'il est trop grand

ou trop haut pour vous et pour nous mais pour lui il est trop bas et petit, et aussi peu à propos que le reste est la prophetie que vous faites de la rupture de notre Sté(1) en laquelle dites vous que quelques uns se refroidissent déjà de contribuer.

Mais quand cela serait doutez vous que s'il y en a qui se retirent sans raison la grâce que Dieu leur avait préparée pour cela ne soit pas donnée a d'autres ? et pensez-vous qu'une societé appelée de Dieu à l'établissement d'un dessein particulier ait besoin d'être perpétuelle ? Nous savons aussi bien que vous qu'elle se dissoudra quelque jour. Et nous faisons des vœux à Dieu que cela soit afin que les Français et les Sauvages qui resideront de part de la se puissent passer
122 de nous par leurs labeurs et||industries. Mais quand Dieu la déferait plus tôt, ce n'est pas chose extraordinaire que ceux qui commencent un ouvrage ce ne sont pas eux qui l'achevent N. S. disposant mieux et pour les uns et pour les autres, afin que fesant reposer les premiers de leurs travaux, dont ils n'ont pû voir le fruit pendant que les derniers achèvent, l'esperance bienheureuse de ceux-la ne se consomme sans les autres.

Conclusion du sujet.

La première fois qu'il plut à Dieu me donner la pensée de considérer à fonds le sujet de Monreal il se presenta à mon esprit comme le part (2) d'une Ourse délivrée de ses petits, au commencement ils ne paraissent qu'une masse de chair, informe, confuse et qui fait peur à voir de près, mais sitôt que la mère les a lêchés et polis, on est tout étonné de voir peu a peu ces petits

(1) Société.
(2) *Partus.*

animaux parfaits de leurs membres et capables de réjouir leur mère. Ainsi en est-il du part de Monréal||ceux 123
qui l'ont enfanté, d'abord ne savaient ou il devait aboutir ils n'y voyaient que choses a faire peur d'y penser, incertitude par ou commencer, point d'ordre pour executer, ni vue a le pouvoir achever. Mais aussitôt que notre Ourse celeste à la gloire de laquelle ce fruit devait être consacré eut daigné impétrer de son fils de faire approcher la langue des effets de sa providence, pour en lecher cet ouvrage la polir et lisser du verre de sa lumière et le rechauffer du rayon de sa grâce, comme il arrive aux oeufs de l'autruche, qu'elle abandonne dans les sables ardents, sans se soucier de les couver, ni que les autres animaux passants les écrasent, a qui Dieu a ôté le sens pour en instruire (1) les hommes dans les choses plus déplorées a se confier en sa puissance qui suppleant à la cruelle insensibilité de la mère par la chaleur du soleil echauffe le sable et fait si bien couver ses œufs que les petits sortent si forts de la coque qu'ils se moquent après à la faveur de leurs ailes du cavalier qui les chasse.||Ainsi nous combien de fois avons nous rejetté 124
les bons désirs et conceptions que Dieu en imprimait à nos cœurs les exposant à l'ardeur des tentations au passage des suggestions et a la rigueur des jugements du monde s'ils n'eussent été couvés de la chaleur de son esprit pour les éclore et faire que de leur vol ils pussent non seulement défier le chasseur infernal, mais réjouir et honorer un jour de leur service leur très digne mère de façon que repassant ma vue sur le corps de ce sujet de Monréal, je fus touché de le voir tout autre, developpé de ses rides si formé en ses parties et si fleuri d'espérance et de plusieurs verités agréables aux ames qui vivent dans les douceurs de la grace que je

(1) *Hist. de la Colonie française*, t. I, p. 484.

ne cessai d'admirer la sagesse de la Divine providence lorsqu'elle dispose choses grandes qu'elle fait naître de si basses si faibles et si petites que de sales hommes prennent sujet de s'en rire et les décrier afin que par après parmi les difficultés murmures et empêchements, les
125 choses venant à s'élever à la vue du monde, ils aient autant plus d'occasion d'en glorifier Dieu que ses serviteurs se sont acquis de mérite par les peines, mépris et souffrances qu'ils y ont recues. Ce qui m'a obligé de remplir cet écrit de ce que j'en peux concevoir, dont je ferai ici un sommaire pour aider a l'intelligence et a la mémoire.

C'est donc le bon plaisir de Dieu d'appeler touts les hommes à la vie eternelle et a cet effet envoyer l'ambassade de cette heureuse nouvelle partout le monde et malheureux est celui qui peut et ne veut en toute sa vie concourir au dessein de Dieu. Auquel les Chretiens de l'un et de l'autre sexe chacun selon son pouvoir ont telle part que des la naissance de l'Eglise les Eclésiastiques et Laïques ont tenu a très grand honneur de contribuer a cet emploi selon les temps et les lieux qu'il a plu a Dieu de choisir, n'y ayant point de plus utile et glorieux exercice que celui des œuvres de misericorde spirituelle préferables aux bonnes œuvres corporelles et principalement de vaquer à celles qui aident au salut
126 des ames qui tiennent le premier rang,||Si bien mesmes que de contribuer de ses aumosnes à la conversion des âmes c'est un œuvre qui participe au mérite et à la recompense des œuvres spirituelles entre lesquelles celles-là sont mieux appliquées ou il y a plus grande et plus Importante necessite, comme celle des Infideles, infectés toute leur vie du peché originel pour le remède duquel notre Sauveur est principalement venu au monde qui

pour ce sujet nous a spécialement obligés de l'acquitter de ses promesses vers les Infidèles accessibles entre lesquels il n'y en a point (que nous ayant esté cognus jusqu'a présent) de plus abandonnez de secours spirituel que les Sauvages de la Nelle France leur necessité sans le secours des françois estant inévitable et irreparable et leur ignorance invincible et incurable suivre d'une extrême misère corporelle. Et pour les guérir Dieu a envoyé les françois pénétrer avant dans leurs terres et fait cognoistre de jour en jour qu'il a agréable la dévotion des âmes qui y cooperaient par beaucoup d'effects particuliers et preuves qu'il en a donné mêsme pour||le dessein de Monréal qui pourra 127
estre au temps a venir d'aussy grande gloire à Dieu, honneur à l'Eglise, salut aux âmes et utile a ce Royaume qu'il sera de bénédiction, grâce et gloire particulière a tous ceux qui y contribuent et qui y servent.

Sans que pour le secours que l'on y donnera les charités ordinaires bien reglées s'en trouvent diminués.

Au nom du Père, et du Fils, et du St Esprit.

NOTES.

NOTE A.

I.

Les deux *navigations*, comme dit l'auteur, avaient été accomplies dans les vaisseaux de la Grande Compagnie, ou des Cent Associés. La flotte de 1641 était commandée par le capitaine Courpon, et celle de 1642, par M. de Repentigny, dont la famille habitait Québec.

Au sujet de la première escouade des colons et des ouvriers engagés par les MM. et Dames de la Société de Montréal, M. Jacques Viger a mis une note très intéressante dans les *Servantes de Dieu en Canada*, p. 35. Mais deux faits lui ont échappé. D'abord, cette première escouade s'embarqua sur trois vaisseaux et non sur deux seulement, comme M. Viger le pensait, trompé par l'affirmation de l'abbé de la Tour.

" M. de Maisonneuve se mit avec environ 25 hommes dans un vaisseau " et Melle Mance monta dans un autre avec 12 hommes seulement : pour " *le reste de l'équipage et des hommes de Montréal, ils étaient embarqués à Dieppe* " (1). Il y avait donc plus de 27 hommes. Si l'on en croit M. de Belmont, ordinairement assez exact, " l'embarquement de 1641 fut de 45 *hommes*." Dans cette supposition, il faut admettre que 8 hommes s'embarquèrent à Dieppe. M. Dollier de Casson, plus voisin des événements que M. de Belmont, dit positivement (2), comme nous allons le voir, que cet embarquement fut de dix *hommes*. Reste à savoir si, par cette expression, les deux écrivains désignent toute l'escouade, qui comprenait trois femmes, ou seulement les colons du sexe masculin.

L'autre fait dont M. Viger n'a pas tenu compte, c'est que M. de Maisonneuve vit se modifier à Québec le nombre de ses *hommes*. Ainsi, il persuada à Gory, et à d'autres peut-être, de le suivre à Montréal. En affiliant M. de Puiseaux à la Société et en l'amenant avec lui, il dut prendre en même temps une partie au moins de ses domestiques.

Le nombre des femmes dut éprouver une augmentation analogue. J'ai émis, p. XL, l'opinion que Damien épousa à Québec la jeune fille qui s'était embarquée à Dieppe, presque en dépit de tout. (Voir page 17.) Cette opinion est très probable ; mais ce n'est qu'une opinion. Marie Joly habitait peut-être Québec depuis quelque temps. D'autres ouvriers ont pu aussi se marier dans l'intervalle qui s'est écoulé entre leur arrivée de France, dans l'automne de 1641, et leur départ pour Montréal, au printemps

[1] *Hist. du Montréal*, p. 29.
[2] P. 29

de 1842. Melle Mance a pu aussi pendant ce temps engager des filles pour l'assister dans ses fonctions. Ce qui expliquerait pourquoi les *Annales de l'Hôtel-Dieu* disent qu'elle amena avec elle quatre ou cinq filles pour la servir.

II.

La date de l'arrivée à Québec de la colonie de Montréal est loin d'être fixée d'une manière certaine. N'oublions pas que cette colonie était dispersée sur trois bâtiments, et que ces bâtiments furent séparés par la tempête. Ils ne purent arriver le même jour, il est assez naturel de le supposer.

Voici ce que dit la *Relation* de 1641, p. 55, 2e col. :

" Il n'y avait pas longtemps que nos autels avaient porté le deuil de la " mort de M. Gand quand la flotte a paru." Or, M. Gand est mort le 20 mai et fut enterré le 21. Les premiers vaisseaux de la flotte ont dû arriver au commencement de juin. C'étaient ceux de Dieppe partis les premiers ; ceux de La Rochelle paraissent avoir mis beaucoup de temps à appareiller, si l'on en juge par les allées et venues de M. de la Dauversière et de Melle Mance. Celle-ci eut même le temps, après que tout eut été réglé pour son départ, de recevoir des réponses de Paris, et la poste n'allait pas très vite à cette époque. Son vaisseau fut retardé par le calme, celui de M. de Maisonneuve par la tempête.

Quoi qu'il en soit, " Melle Mance, dit M. Dollier [1] arriva fort heureu- " sement à Québec, où elle eut la consolation de savoir que dix hommes " qui avoient été envoyés par MM. de la Compagnie du Montréal cette " même année par Dieppe étoient arrivés." L'abbé de la Tour (2) fait débarquer Melle Mance à Québec le huit août ; en cela, il peut être exact et nous n'avons rien qui contredise son affirmation.

Quant à la date de l'arrivée de M. de Maisonneuve, la question est plus difficile à résoudre.

MM. Dollier, Belmont, de la Tour fixent cette date au 20 août ; la Sœur Morin, au mois d'octobre, et M. Montgolfier, dans sa Vie de Marguerite Bourgeoys qu'il prétend avoir composée sur des écrits autographes, à la fin de septembre. La *Relation* de 1641 et M. Dollier lui-même, dans un autre passage, nous font conclure que la saison était non seulement *avancée*, mais encore *très avancée*.

Ecoutons d'abord M. Dollier : " Melle Mance fut dans une grande sol- " licitude à cause de M. de Maisonneufve dont elle ne recevoit aucune

[1] *Hist. du Montréal*, p. 29.
(2) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 130.

" nouvelle, et qu'à Kebecq on croyoit communément ne *devoir pas atten-*
" *dre cette année-là* " (1).

" Ce contentement (de l'arrivée de Melle Mance), dit la *Relation* de 1642,
" p. 55, a reçu du mélange par le retardement du Sieur de Maisonneu-
" ve, qui commande ces hommes, lequel a relasché trois fois en France et
" enfin est arrivé *si tard qu'il ne sauroit monter plus haut qu'à Kebecq*
" pour cette année,"

1. Pour qu'on fût inquiet à Québec sur le sort de M. de Maisonneuve, et qu'on regardât son arrivée presque *impossible pour cette année*, il faut que son vaisseau ait retardé au-delà de la date ordinaire de l'arrivée de la flotte. Or cette date ordinaire, ou moyenne, avant 1641 comme après, est le mois d'août. D'après le *Journal des Jésuites* de 1645 à 1647 (2), deux vaisseaux seulement arrivent au milieu de juin, deux en juillet : tous les autres dans les mois d'août et de septembre ; quelques-uns en octobre. En 1639, au mois d'août ; en 1640, le dernier juin ; en 1642 avant le 15 août ; en 1643 le 15 août.

2. A la fin de ce dernier mois, la saison était-elle trop avancée pour permettre à la nouvelle colonie de s'établir à Montréal ? Les hommes devaient être assez vigoureux pour se mettre immédiatement à l'œuvre ; ils étaient assez nombreux pour élever une habitation convenable dans l'espace des mois de septembre et d'octobre. En les gardant à Québec, il les fallait nourrir à ne rien faire ; il n'était pas non plus très facile de les loger.

Dans tous les cas, le moindre retard occasionnait à la Société une perte considérable : ce que M. de Maisonneuve ne pouvait permettre sans une nécessité absolue.

3. M. de Maisonneuve, arrivant à Tadoussac, rencontre le capitaine Courpon qui s'en retourne. Or, le départ pour l'Europe ne s'opérait ordinairement qu'en septembre. Et cette année, 1641, les autres vaisseaux ne tardèrent pas à suivre le vaisseau amiral, puisqu'ils voyagèrent tous les quatre de conserve jusqu'au sortir du golfe (3). Le vaisseau de M. de Maisonneuve dut remettre à la voile presque immédiatement après son arrivée.

Qu'on veuille bien le remarquer : la difficulté de la question ne consiste pas tant dans la différence des dates, que dans la longueur du retard éprouvé par M. de Maisonneuve. A la rigueur, il n'est pas impossible de concilier ces dates indiquées par les différents écrivains.

Ainsi, M. de Maisonneuve, à Tadoussac, quitte son navire et prend la chaloupe qu'on avait préparée pour lui, afin d'arriver plus vite à Québec (4). C'était le moyen qu'on employait à une époque où l'on n'avait pas les

[1] *Histoire du Montréal*, p. 30.
[2] Nous n'avons pas poussé les recherches plus loin.
(3) *Relation* 1641, p. 1.
(4) *Histoire du Montréal*, p. 31.

bateaux à vapeur, et où rien encore ne permettait de naviguer avec sûreté pendant la nuit. Le passage de Tadoussac à Québec était très long, quand il n'y avait pas un concours heureux du vent et de la marée. Nous avons des exemples où cette navigation a duré plusieurs semaines.

Le navire, qui portait le reste de la colonie de Montréal, obligé d'aller plus lentement, a pu n'arriver devant Québec qu'au mois de septembre commencé, et peut-être assez avancé. Il fallut probablement le reste du mois pour décharger les marchandises, et pour loger convenablement tous les hommes. Ce qui expliquerait pourquoi il fut impossible à M. de Maisonneuve de monter à Montréal avant le mois d'octobre.

Note B.

Les *Véritables Motifs* nous donnent ici des détails qui ne sont pas sans importance pour l'histoire ecclésiastique du Canada.

I

Ainsi, dès l'origine de l'église de Montréal, on a offert le pain bénit à la messe du dimanche, et l'on a continué de le faire jusque dans ces dernières années. Aujourd'hui, on l'offre encore à quelques grandes fêtes, comme à celle de St Jean-Baptiste. Cet usage était tellement entré dans les mœurs que les lois en avaient réglé les conditions. C'est dire, en d'autres termes, que la chicane trouvait là, comme dans les choses profanes, ample matière à procès : procès quand on se soustrayait à l'obligation commune ; procès quand on refusait d'aller à l'offrande ou de se faire représenter par une personne de sa qualité ; procès contre l'officier de l'église qui, méconnaissant la dignité d'un propriétaire, présentait le *chanteau* à un autre. J'ai entendu parler d'un procès intenté par un seigneur, offensé des proportions mesquines du morceau de pain bénit qu'on lui offrait.

En dépit de ces inconvénients qui tenaient à l'esprit processif de nos ancêtres, il y avait dans cet usage quelque chose de très touchant. " Il avait été établi d'abord pour entretenir l'union entre les chrétiens éloi-" gnés les uns des autres ; ensuite comme un signe d'union entre tous " ceux qui se trouvaient ensemble à la messe. Le signe d'union par excel-" lence est la communion eucharistique ; mais tout le monde ne commu-" niant pas, on avait institué un autre signe qui suppléât à la réception de " l'Eucharistie..... De là vient que depuis un temps immémorial dans " les églises grecques et latines on a béni du pain pour le distribuer à la " fin de la messe.

" L'usage du pain bénit fut expressément recommandé dans l'église

" latine au 4e siècle par le Pape Léon IV, par le Concile de Nantes ....
" qui doit être placé vers l'an 800 (1). "

II

Quant à la procession qui se faisait le dimanche avant la messe, l'usage en a cessé depuis plusieurs années en Canada. Cependant on le suivait encore au commencement du siècle à la cathédrale de Québec. A Gand, en Belgique, j'ai pu assister, le jour de Noël, 1873, à la procession solennelle faite dans la belle église de St-Bavon. A Montauban, comme je l'ai constaté sur les lieux, le clergé se rend processionnellement tous les dimanches sur la place publique, ancien cimetière, jusqu'à un modeste monument, élevé sur la tombe de M. de la Tour, l'ancien grand-vicaire de Québec.

" Cette procession a une double origine ; elle s'est faite premièrement
" pour honorer J. C. ressucité, et en second lieu pour asperger les lieux
" voisins de l'église..... Au commencement du 9e siècle. les capitulai-
" res de Charlemagne et de Louis-le-Pieux ordonnèrent que tous les prê-
" tres, c'est-à-dire les curés feraient chaque dimanche une procession au-
" tour de leur église en portant l'eau bénite (2). "

III

Les premiers colons de Montréal avaient une grande dévotion au St Sacrement ; on en voit la preuve dans les saluts nombreux et dans les processions qu'ils fondèrent en son honneur et qui se célèbrent encore aujourd'hui à Notre-Dame. Cette pieuse habitude vient probablement de ce qu'un grand nombre des fondateurs de Montréal, dont nous avons donné la liste plus haut, faisaient partie d'une association établie pour honorer le St Sacrement, association qui a eu une très heureuse influence sur la société française à la fin du régne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV. On la connaîtra mieux par les passages suivants, extraits des *Mémoires* du Père Rapin.

" Il s'était fondé depuis quelques années à Paris une compagnie secrète de gens de bien affectionnés à l'Eglise et à l'Etat, nommée la compagnie du St. Sacrement, qui dans la suite devint très célèbre, tant par le zèle de ceux qui la composaient que par le grand nombre de bonnes œuvres qui furent le fruit de léur piété. Dieu donna la première pensée de cette compagnie au duc de Ventadour (3) qui s'était dépouillé volontairement de tous les biens et de tous les honneurs de sa maison, alors une des plus

(1) Le Brun, *Explication littéraire, ect.. des prières et cérémonies de la Messe*, t. 1. p. 285
(2) Le Brun, *Ibid.*, pages 84 et suivantes.
(3) Henri de Levis, Vice-Roi du Canada de 1625 à 1627.

illustres du royaume par son alliance avec la maison de Condé, pour vivre comme un particulier et pour penser à son salut. Il s'en ouvrit à un capucin d'une grande piété et d'un nom peu connu, nommé le P. Philippe d'Angoumois ..... On fit part de ce dessein encore tout informe au P. de Condren et au P. Suffren ..... Ce fut environ l'année 1630 qu'on pria ces deux hommes, si sages, si éclairés, d'une si grande capacité et d'un si grand nom, de dresser avec le P. Philippe le projet de cette compagnie, d'en concevoir l'esprit, d'en ordonner la conduite et d'en faire les règlements.

" Il n'y eut jamais plan de piété plus grand, d'une plus vaste étendue, plus digne de ceux qui le proposaient, ni plus conforme au zèle de ceux à qui on le proposait. Le fond de ce dessein consistait à procurer la gloire de Dieu en faisant tout le bien qui passerait pour vrai bien et en empêchant le mal qui passerait pour vrai mal ; et ce seul plan-là renfermait toutes sortes de bonnes œuvres et dans toute leur étendue. Ce qui détermina ceux qui en furent les auteurs, c'est-à-dire le capucin, le jésuite et le Père de l'oratoire, quoique tous trois d'un esprit particulier et attaché à leurs ordres, d'inspirer à cette compagnie un esprit universel pour travailler en toutes manières à secourir le prochain sans s'imposer de bornes. Ce ne fut que par leur avis que la compagnie résolut de n'admettre aucune personne de communauté, de peur qu'elle prît par là une espèce d'esprit particulier dont chaque ordre est rempli, afin de conserver cette charité sans bornes des premiers siècles, cet esprit général de l'Eglise.

" Tout ce qu'il y avait presqu'à Paris et dans le reste du royaume de personnes qui se distinguaient par leur rang et par leur piété tout ensemble voulurent être de cette assemblée dès qu'ils commencèrent à en connaître l'esprit, comme Barrault, archevêque d'Arles ; Grignan, évêque d'Uzès ; Brandon, de Périgueux et d'autres dans le clergé ; le maréchal de Schomberg, le marquis de Liancourt, les comtes de Brassac, de Noailles, de Fontenay-Mareueil ....., le baron de Renty, le marquis de Fénelon, les comtes d'Albon, de Sainte-Mesmet et plusieurs autres de la cour ; Lamoignon, alors maître des requêtes, depuis premier président au parlement ; de Mesmes d'Irmal, président à mortier, Morangis ; Le Nain, maître des requêtes ; le comte d'Argenson, fils du conseiller d'Etat.

" Il serait difficile de dire le nombre des importantes entreprises pour le service de Dieu qui furent conçues en cette illustre assemblée et heureusement exécutées. Car combien procura-t-elle alors de réformes dans des maisons religieuses déréglées ! Combien d'établissements de Séminaires et de missions dans des provinces dépourvues des secours spirituels ! Combien a-t-elle soutenu depuis de couvents de filles abandonnées et réduits à l'extrémité ! Combien de monastères ruinés ont été rétablis par

ses soins ! Combien d'hôpitaux fondés, de pauvres familles soulagées, de prisonniers assistés et de malades secourus du fonds presque inépuisable de ses aumônes !

La destruction des duels, si glorieux au roy, si utile à l'Etat, si salutaire à toute la noblesse, a été une de ses plus importantes et de ses plus heureuses entreprises qui fut suivie de l'établissement de l'hôpital général de Paris et de la fondation du séminaire des missions étrangères. On peut dire enfin que la plupart des bonnes œuvres les plus célèbres de ce siècle et les plus glorieuses à la religion ont été le fruit de cette sainte compagnie (1). "

(1) *Mémoires sur le Jansénisme par le P. Rapin*, t. 2, p. 325

ERRATA ET ADDENDA.

Page IX, *ligne* 23, *lire* : un Laroche Guyon Liancourt.

P. XIX, Puizeaux, *lire* : Puiseaux.

P. XXIII, D'Aillebout, *lire* : D'Ailleboust.

P. 18, Harriss, *lire* : Harrisse.

P. XXIV, *ligne* 3, *avant* Olier, *ajouter* M. *qui a dû tomber dans la mise en pages.*

P. 65, dans la mise en pages, plusieurs lettres sont tombées. *A la ligne* 16, *lire :* nous avons une puissante Maîtresse, etc.

Dernière ligne, lire : appelé N. Dame de Montréal.

Page 79, *après* Note B, *ajouter*, p. 20.

A la page XXXI, ligne 18, on voit que M. Viger n'avait pu déchiffrer le nom patronymique de *Michel*..... Depuis l'impression de cette page, M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, a bien voulu examiner, parmi les papiers de M. Faribault, le document copié par M. Viger, et il a lu très distinctement :

" d'Anthoine Matifa dit le picard, Michel Thobye, Jean Guytet, notre " Commis greffier, etc."

On remarquera que le nom du greffier est Jean *Guytet*,— il signe *Guitet* — et non pas Jean *Hurtet*, comme M. Viger avait cru pouvoir lire. Jean Guitet, Sieur de la Vallée, a dressé plusieurs autres actes de prise de possession ; il était encore à Québec, le 13 janvier 1640, comme on le constate au régistre des baptêmes.

TABLE ALPHABETIQUE

DES

NOMS PROPRES.

Abel, 47
Abraham, 40, 45, 69
Afrique, 55
Aiguillon (Duchesse d'), X
Ailleboust (Charles d'), XXIII
Ailleboust (Louis d'), XXI, XXII, XXIII, XXXVIII, XLVI, 19
Ailleboust (Mme d'), 19
Albine, 55
Albon (Comte d'), 81
Allemagne, 4, 57
Américains, 60
Amérique, 41, 66
Angleterre, 57
Argenson (Comte d'), 81
Asie, 10, 11
Associés de Montréal. *Voir* Montréal.
Augustin (St), 57
Auvergnat (L'), XLV

Bailloquet (R. P.), XLI
Barbeau. *Voir* Lucot
Barbier, XLV
Bardin, XX
Barillon (Antoine de), XX, 81
Barillon (Jean Jacques de), XXII
Barillon (Laisné de), XXII
Barrault (L'abbé de) XX, XXII, 81
Barreau. *Voir le nom précédent.*
Barré (Catherine) XLIII
Bassancourt (L'abbé Brandon de), XXII, 81
Beaudry, XLV
Belmont (L'abbé Vachon de), VII, 76, 77
Bellanger, XLVI
Bérard (Marguerite) XLVI
Bernard (Saint) 70
Berté, XLV
Bigot (Pierre), XLVI
Blondeau (Isabelle), XXI
Boissier (Guillaume), XL, XLV
Boni (Jacques), XLVI
Boniface (Saint) 57
Bontemps (Amiral de la flotte), XXXI
Boullogne (Barbe de), XLVI
Boullogne (Philippine de), XLVI
Bourdon (Le sieur), XXXI, XXXII
Bourgeoys (Sœur), XXIII, 64, 77
Bouthillier (Le), XXI
Brandon. *Voir* Bassancourt
Bretonvilliers (L'abbé de), XXI, XXII, XXVI
Brisson (Baron de St), XXI
Buade (Marie Henriette de), XX
Bullion, (Madame de), XIX, XXXIV
Burnet (L'évêque), XIX
Buzançois (Comte de), XXI
Bythinie, 10, 11

Caen (Ville de), XLIV
Caillot (Jean), XLIV
Callière (M. de), XXXIX
Callière (Pointe-à-), XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XLI
Callières (Seigneur de la), XXIII
Canada, 16, 66, 68
Canadiens. *Voir* Sauvages
Cananéenne (La), 60
Capharnaum, 71
Caron (Le Père Le), XXXVIII
Caron (Jean), XLVI
Casson. *Voir* Dollier
Cartier (Jacques), XXV
Cavelier (Robert), XLIV
Champlain (Samuel de), XXV, XXVII XXVIII
Champlain (Lac), XXVI, XXVII
Chancelière (Madame la). *Voir* Fabri
Charlemagne, 80
Château (Le) XXXVIII, XXXIX
Chatillon-sur-Seine, XXII
Chaudebonne (M. de), XX
Chaussée (Jacques Girard, seigneur de la), XXIII, XXX
Chaussière (Mtre), XXII
Chavigny (De). *Voir* Bouthillier
Chine, 11
Cimetière de Montréal (Premier), XL, XLI

Citière (Seigneurie de la), XXV, XXXV
Commissaires (Rue des), XVIII
Compagnie de la Nouvelle-France, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXXI, XXXII, XXXIV, 12, 15, 52, 60, 61, 76, 78
Condé (Princesse de), XXXIV
Condren (Le Père de), XXII, 81
Corinthiens, 55
Courpon (Amiral), 76
Cramoisy, XXVII

Damien, (Antoine) XLIV
Damien (J-Bte), XLVI, 76
Dauphiné, 15
Dauversière (Le Royer de la), XI, XII, XIX, XXII, XXXII, XXXIV, 14, 77
Davêne, XLVI
Davost (Le R. P. Ambroise), XLI, XLVII
De la Tour (Abbé de), 76, 77, 80
Denis (Saint), 57
Dequen (Le R. P.), XLI
Desportes (Le sieur), XXVII
Didier, (Pierre) XLVI
Dieppe, XLIV, 76, 77
Dirval, XXI
Dollier de Casson, VII, XLIV, XLV, 77
Dreuillettes (Le R. P.), XLVII
Drouart, XXI, XXII
Duchesnay (Juchereau), XXVI
Duperron (Le R. P.), XXXIII, XLVII, 20
Duplessis-Montbar, XX
Duvivier (Adrienne). XLIV

Effiat (Le maréchal d'), XXIII

Fabri (Magdeleine), XXI
Faillon (L'abbé), VIII. XI, XIII, XIV, XVI, XXIII, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XLV
Fancamp (le baron de), XIX, XXII, XXXII
Faribault (G. B.), XXX
Fénelon, (Le marquis de), 81
Firmin (de St-), XXI
Fontenay-Mareuil (Comte de), 81
Fort (Le), XXXVIII, XXXIX
Français, 12, 13, 14, 42, 43, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 72, 75
France (La), 4, 10, 16, 41, 43, 44, 54, 57, 62, 66
France (La Nouvelle), XVI, 11, 14, 17, 20, 41, 56, 57, 60, 66, 75
François d'Assise (Saint), 11
François Xavier (Saint), 11, 61
François de Sales (Saint), 70
Fremin (de St-), XXI
Frise (La), 68
Frontenac. *Voir* Buade

Gadois (Françoise), XLIV
Gadois (Pierre), XLIV
Gadois (Roberte), XLVI
Galibal (M.), XXIII
Gamaliel, 71
Gand (M. de) 77
Gand (*Ville de*), 80
Garnier (RR. PP.), XXXIII
Gentils (Les), 55
Germain (Sieur de St-), XXI
Germain (Saint), 57
Girard, Jacques, XXIII, XXX
Giry (le Père), XIX
Godé (Françoise), XLIV
— (François), XLIV
— (Louis), XLVI
— (Mathurine), XLIV
— (Nicolas, père), XLIV
— (Nicolas, fils), XLIV
Godefroy, 64
Gorry (Jean), XLIV, 76
Grèce (La), 3
Grecs, 6, 55
Grégoire (Saint), 59
Grignan (Evêque), 81
Guillaume d'Aquitaine, 70
Guillin. Voir Boissier
Guy (Louis), XL
Guyenne, 56

Habert, XX, XXII
Harrisse, 18
Havre de Grâce, XLIV
Haudebert, XLVI
Hebert (Augustin), XLIV
Hélyot, XIX
Henry....., XLV
Hollandais, 64
Hôtel-Dieu de Montréal, XXXIV, XLII, 77
Huart, XXX
Huault de Montmagny, XXX
Hurons, XXXVII, XXXVIII

Hurtet (Jean), XXXI, XXXII
Igé (St. Martin d'), XLIV
Ile Jésus, XXX, XXXI, XXXIV
Ile de Montréal. *Voir* Montréal.
Irénée (St), 57
Iroquois, XXXVIII, XLI, XLV, XLVI, 64, 65
Irval (D'), XXI, 81
Ismaël, 69
Italie, 6, 55

Jacques (St), 28, 66
Jansénisme, XX
Jean de Jérusalem (Ordre de St), XXX
Jérusalem, 55
Jésuites (*Journal des*), XLV, XLVI
Jésuites (*Relations des*), XXV, XLV, 64
Jésuites (RR. PP.), XXX, XXXI, XXXIV, 12, 60, 61, 64
Jésus (*Ile*). Voir *Ile*.
Job, 43, 49, 68
Jogues (le P. Isaac), 64
Joly, Marie, XLIV, 76
Joseph (Le navire *St*), XXXI
Judée, 3, 55
Juifs, 6, 55, 71

Kebec. *Voir* Québec

Lachot, XLII
Lafontaine (Sir L. H.), XXVI
Laforest, XLV
Laimery, Pierre, XLIV
Laisné de Barillon, XXII
Laisné de Marguerie, XI, XIII, XX
Lamy, XXX, XXXI
Languedoc, 56
La Rochelle, 12, 16, 17, 18, 19, 77
Laurent (Du), XXII
Laurent (Rivière St), XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXII, 12, 64
Lauson (Jean de), XXIII, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX. XXX, XXXII, XXXV
Lauson (François de), XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX
Lazaristes, 44
Lebeau (Guillaume), XLVII
Le Caron. *Voir* Caron.
Le Gauffre, XX
Leglay, X, XXIII
Leger (César), XLVI
Le Jeune, XLI
Le Nain, 81
Le Moyne de Martigny, XLIV
Léon IV (Le Pape) 80
Léonard (Abbé de St), XXVI
Le Prêtre, XXI
Le Ragois, XXX
Lezeau, (Catherine), XLVI
Liancourt, X, XX, XXII, 81
Limoges (Diocèse de), XLV, XLVI
Livry, XXI
Longuejoue (N. Trevet Sr de), XXXI
Louis XIII, (Le roi), XXXV, 80
Louis XIV (Le roi), 80
Louis (Le roi St), 8
Louis-le-Pieux, 80
Loup, (St), 57
Luc, (St), 10
Lucot dit Barbeau, XLVI
Lyon, XLIV

Macédoine, 11
Macédonien, 61
Maisonneuve (P. Chomedey de), XVII, XVIII, XIX, XXII, XXXIII, XXXIV, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLIV, XLV, 16, 52, 76, 77, 78, 79
Mance (Mlle), XIX, XXXIV, XLIII, 16, 76, 77, 78, 79
Marçay (Prieur de), XXVI
Margry (Pierre), VIII
Marguerie. *Voir* Laisné
Marguerie, François, 64
Martigny (Le Moyne de), XLIV
Martin (Paroisse St-). *Voir* Igé
Massé, (Jean), XLVI
Matifa ou Mathifau (Antoine), XXXI, XXXII
Mattemale, (Jean), XLVI
Mesmes (Jean-Antoine de), XXI
Michel... XXXI
Missions Etrangères (Séminaire des), XX, 45
Moïse, 45
Montauban (Ville de), 80
Montbar (Ch. du Plessis, baron de), XX
Montgolfier (L'abbé) 77
Montmagny (Ch. Huault de), XXX, XXXII, XXXV
Montmagny (Ile), XXXI
Montmor (H.-L. Habert de), XX, XXII
Montréal (Associés de), XIX, XXII, XXIII, XXXII, XXXIII, 20, 66, 76, 77, 80

Montréal (Colonie de), XXXIV, XXXV, XLIII, 12, 14, 16, 18, 19, 21, 47, 51, 60, 61, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80
Montréal (Premiers habitants de), XLIII
Montréal (Ile de), XXXI, XXXII, XXXV, XXXVIII, 12, 13, 14, 17, 57, 64
Montréal (Ville de), XIII, XIV, XVII, XVIII
Morangis (Antoine). *Voir* Barillon
Moreri, XIX
Morin (Sœur), XXXIX, 77
Mornac (Paroisse de), XLVI
Muret, XXX
Musseaux (Charles d'Ailleboust des), XXIII

Nante (Concile de), 80
Nicolet (Le Sr), XXXI, XXXII
Normandie, XLIV
Norwège, 68
Notre-Dame de Paris, XII, 19
N.-D. de Montréal (Vaisseau Le), 65
Noailles (Comte de), 81

Olier, IX, XI, XII, XIII, XIV, XIX, XXII, XXIII, XXIV, XXXIV, 15
Orléans (Le duc d'), XXI

Pain-bénit, 20, 79
Panie, (Isabeau), XLIV
Papineau, (Joseph), XL
Paris, XLIV, 9, 17, 21, 54, 66
Paul, (L'Apôtre St). Voir St Paul
Paul, (St Vincent de), X
Paule, (Ste), 55
Pélagiens, 57
Peltrie, (Madame de la), XLIII
Périgueux, XXII
Phelypeaux, (Jean de), XXI
Philémon, 55
Philippes, (Jean), XLVI
Pignerol, XXII
Pijart, (RR. PP.), XXXIII
Pijart, (R. P. Claude), XLI, XLII
Pimen, 55
Place d'Armes, XVIII, XLVII
Place Royale, XXXVII, XXXVIII, XXXIX
Plessis. *Voir* Montbar et Liancourt
Pointe-à-Callière, XXXVII, XXXVIII, XXXIX
Poisson, (Barbe), XLVI
Poncet, (R. P.), XXXIII, XLIII, XLVI, 20
Pothier, (Julien), XLVI
Prairies, (Rivière des), XXXI, XXXVIII
Prêtre. *Voir* Le Prêtre
Procession avant la messe, 20, 80
Puiseaux, XIX, XLIII, 76

Quatorze, (M.), XXI
Québec, VIII, IX, XXVII, XXVIII, XLIV, 12, 13, 76, etc
Quesnel, (Pierre), XLVI
Queylus, (L'abbé de), XXI, XXVI, XXX

Ragois. *Voir* Le Ragois
Rapin, (R. P.), XX, 80
Récollets (RR. PP.), 11
Renty, (M. de), XIX, 81
Repentigny (J. Bte, le père), XLV, 76
Repentigny (J. Bte, le fils), XLV
Richelieu, (Le Cardinal), XXIII, XXVIII
Robelin, (Jean), XLIV
Roche-Guyon (Duc de la), XX
Romains, 6
Rome, 3, 4, 9, 55
Rousseau, (Marie), X, XXIII
Ruaux, (Sr des), XXI

Sacrement (Saluts du St), 20, 80
Sacrement (Société du St), 80
Sagard, (F. Gabriel), XXV
Saint-Jure, (Le P. de), XIX
Saintes, (Evêché), XLVI
Sanguin, XXI
Sara, 69
Sarrasins, 11
Schomberg (Maréchal), 81
Séez, (Evêché), XLIV
Seguier, (Louis), XXI, XXII
— (Pierre), XXI, XXII
— (Madame), XXI, XXXIV
— (Isabelle), XXI
Seguin, XXI
Séminaire de Montréal, XXXII, XXXIX
Serrurier, Mathurin, XLVI
Société des MM. et Dames. *Voir* Montréal
Sœurs de la Congrégation, XXXIV
St-Bavon, 80
St-Brisson, (Barron de), XXI

St-Firmin, — XXI
St-Germain (Sr de), XXI
St-Laurent (Fleuve). *Voir* Laurent
St-Léonard (Abbé de), XXVI
St-Louis (Fort), XXVII
St-Louis (Sault), XXVII, XXVIII
St-Pierre (Lac), XXVI
St-Pierre, 29
St Paul, 2, 5, 10, 11, 50, 54, 55, 61
St-Saens, XLIV
St-Sulpice (Société de), 15
Suède, 68
Suffren (R. P. de), 81 ,

Tadoussac, 78, 79
Thomas d'Aquin (Saint), 58
Touze (M. de la), XLVII
Trajan, 59
Trevet (Nicolas), XXXI, XXXII
Trois-Rivières, XXX, XXII
Truteau, XLV

Urbain VIII (Le Pape), XXXIII, 20

Vandreuil (Vicomte de), XXI
Viger (Le Commandeur), XXIII, XXX, XXXIV, XXXVII, XXXVII, XLV, 76
Villemarie (*V.* Montréal), XXXVIII, 20
Villesavin (Madame de), XXI, XXXIV
Vimont (R. P.), XXXII, XXXV, XXXVIII
Vincent de Paule (St), X

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL.

Fondateurs.

* M. LE COMMANDEUR VIGER.
M. R. BELLEMARE.
* M. LE JUGE BEAUDRY.
M LE JUGE BABY.

Patrons

* Sir L. H. LAFONTAINE.
* L'Honorable D. B. VIGER.
* Sir G. E. CARTIER.
L'Honorable P. J. O. CHAUVEAU.

Membres.

M. L. A. HUGUET-LATOUR.
* M. l'abbé FERLAND.
M. l'abbé VERREAU,
* M. l'abbé FRS. DÉSAULNIERS.
* L'Hon. D. B. VIGER.
* M. GEO. FARIBAULT.
M. L. A. U. GENEST.
* M. A. GÉRIN-LAJOIE.
M. le Dr DÉSAULNIERS, M. P.
M. le Dr TRUDEL.
* M. le Dr T. BOUTILLIER.
* M. PATRICE LACOMBE.
* L'Hon. SAVEUSE DE BEAUJEU.
* L'Hon. AUGUSTE QUESNEL.

* Mort.

* Sir L. H. LaFontaine.
* Sir G. E: Cartier.
Sir E. P. Taché.
M. Charles Taché.
Mgr L. Z. Moreau.
Mgr L. Laflèche.
* M. l'abbé Isaac Désaulniers.
Révérend Père Martin.
Très Révérend Ed. Langevin.
* M. l'abbé E. G. Plante.
* M. l'abbé C. Laverdière.
Sa Grâce Mgr E. A. Taschereau.
L'Hon. P. J. O. Chauveau.
L'Hon. Gédéon Ouïmet.
M. L. W. Marchand.
* M. Chs. A. Leblanc.
M. le Commandant Fortin.
M. G. T. de Laponterie.
L'Hon. T. J. J. Loranger.
M. James Lemoyne.
M. Désiré Girouard.
M. l'abbé A. Nantel.
M. B. Testard de Montigny.
M. U. E. Archambault.
* M. J. R. Danis.
M. Benjamin Sulte.
M. Alfred Garneau.
M. Joseph Tassé.
Très Révérend Thomas Hamel.
M. l'abbé Tanguay.
M. Oscar Dunn.
* M. L. O. Turcotte.

---

* Mort.

M. le Comte d'Odet-D'Orsonnens.
Sir L. H. Langevin.
M. L. N. Dumouchel.
M. Marcel Ethier.
M. G. Gervais.
M. le Juge Papineau.
M. P. S. Gendron.
M. P. J. U. Baudry.
M. J. Godin.
M. Ed. Murphy.
M. J. O. Cassegrain.
M. L. W. Sicotte.
L'Hon. L. R. Masson.
L'Hon. Chs. de Boucherville.
M. P. S. Murphy.
L'Hon. M. de LaBruère.
M. le juge Jetté.
M. S. Rivard.
M. Napoléon Bourassa.
M. T. P. Bédard.
M. E. J. Barbeau.
M. A. Choquet.
M. H. J. J. B. Chouinard.
M. S. Lesage.
M. P. J. Jolicœur.
M. Alphonse Ouimet.

Membres correspondants.

M. L. Puiseux, à Caen, France.
M. A. Charma, " "
M. G. Mancel, " "
M. Gaston Le Hardi, " "
M. J. Cauvet, " "
M. J. G. Shea, à New-York.

M. E. RAMEAU, à Paris.
M. A. GÉLINAS,
M. le major MALLET, à Washington.
M. le comte DE FONTAINE DE RESBECQ, à Paris.
M. P. LE MAY,
M. A. D. DECELLES.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES NOUS ÉCHANGEONS

Société Historique de Québec.
Société des Antiquaires de Normandie.
Smithsonian Institute.
Connecticut Antiquarian Society.
Chicago Historical Society.
American Antiquarian Society.
New England Historic-Genealogical Society.
New-York Historical Society.
Rhode Island Historical Society.
Massachusetts Historical Society.
Maine Historical Society.
State Historical Society of Wisconsin.
Michigan Historical Society.
Séminaire de Québec.
Nova Scotia Historical Society.
Kansas State Historical Sciety.
Minesota Historical Society.
Connecticut State Agricultural Society.
Institut Canadien, Québec.
Cobden Club.
Board of Education, Washington.
Board of Indian Commissionners, Washington.
Department of the Interior, Geological Survey, Washington.
Missouri Historical Society.

TABLE GÉNÉRALE.

Introduction, VII.

Liste des Associés de Montréal, XVII.

Notices Biographiques et Documentaires, XXV.

Notes Historiques par le Commandeur Viger, XXXVIII.

Liste des premiers colons de Montréal, XLIII.

Les véritables motifs, 1.

Table Alphabétique, 85

Errata et Addenda, 83.

Liste des Membres de la Société Historique, 91.

Liste des Sociétés qui échangent avec celle de Montréal, 94

MEMOIRES

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE

DE MONTREAL

DIXIEME LIVRAISON

Campagne de 1755

MONTREAL
TYP. C. A. MARCHAND
382 Cote St Lambert
1900.

MEMOIRES

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE

DE MONTREAL

DIXIEME LIVRAISON

Campagne de 1755

MONTRÉAL
TYP. C. A. MARCHAND
38 Cote St-Lambert.
1900.

HARVARD COLLEGE
FEB 28 1917
LIBRARY
Francis Parkman Fund

Campagne de 1755

CAMPAGNE DE 1755

LIVRE D'ORDRES

Le 3 Avril 1755.

Instruction de M. de Cremilles pour l'embarquement.

Mrs de la marine désirent avec raison qu'a mesure qu'une compagnie aura été complettée et mise en état de tout point elle soit embarquée tout de suitte sans attendre le reste du bataillon. Comme cela simplicie la besogne et la rend plus facile je crois que M. de Dieskau consentira sans peine a cet arrangement, auquel de mon coté je ne m'opposerai certainement pas.

En consequence les deux bataillons de *Guienne* étant en bataille vendredy matin, 4 de ce mois, je ferai lire en présence de M. de Dieskau l'ordre du Roy pour tirer du premier bataillon tous les hommes necessaires au completement du second auquel je procéderai tout de suitte.

Pendant ce tems-là, j'enverrai la compagnie des grenadiers du deuxième bataillon recevoir les fusils neufs qu'on doit donner au dit deuxième bataillon en entier, a la place de leurs anciennes armes dont ils détacheront les grenadières, pour mettre a leurs nouveaux fusils.

M. de MONTREUIL ou l'aide major du deuxième bataillon, donnera son reçu au commissaire ou garde-magasin de l'artillerie de la quantité de fusils neufs avec leurs bayonnettes et baguettes de fer qui seront distribuées.

La compagnie des grenadiers étant entièrement armée elle sera conduite sur le champ au port par M. le Chevalier de ROSTAIN ou M. le Chevalier de MONTREUIL. Celui des deux qui sera chargé de cette conduitte, la remettra entre les mains de l'officier de la marine qui aura l'ordre de ses supérieurs de recevoir les trouppes d'embarquement et qui en donnera son reçu lequel doit m'être remis.

M. DOREIL commissaire principal sera tenu d'assister a cette opération pendant le temps que la compagnie des grenadiers s'acheminera vers le port, on fera prendre successivement a chacune des 12 compagnies de fusilliers, les armes neuves qui leur sont destinées, et chaque compagnie a mesure qu'elle aura été armée, sera conduite au port pour y etre embarquée sur des chalouppes qui la meneront au vaisseau sur lequel elle doit faire la traversée.

N^a qu'il faudra prevenir l'état major du regiment que le corps entier doit se rendre avec armes et bagages a la place dite le champ de bataille, ou la revue du completement devra se faire. N^a il faut aussi préalablement s'assurer que les vaisseaux soient en état de recevoir les trouppes et que le nom en soit donné a M. DIESKAU.

Ordre du 3 au 4 d'avril 1755

Noms des vaisseaux sur lesquels les bataillons seront embarqués.

L'Algonkin	9	compagnies de La Reine.
Le Deffenseur	9	d'Artois.
Le Dauphin Roial	9	de Bourgogne.
L'Actif	9	de Languedoc.
L'Illustre	9	de Guienne.
L'Opiniatre	9	de Bearn.
Le Lis	4	de La Reine et 4 de Languedoc.
L'Espérance	4	d'Artois et 4 de de Bourgogne.
Le Léopard	4	de Guienne et 4 de Bearn.

Mémoire

Des choses qui seront fournies aux trouppes de terre en Canada.

1o. Les officiers et soldats de ces trouppes seront nourris sur les vaisseaux durant la traversée.

2o A leur arrivée dans la colonie il sera donné a chaque soldat, un juste au corps, une veste, une culotte, et un chapeau le tout neuf, et les vieux mis en magasin pour etre netoié et racommoder autant qu'il sera possible, afin de les garder pour le retour, ou les faire servir en cas de necessité.

3o Chaque soldat recevra de meme en arrivant deux paires de souliers, deux paires de semelles, deux paires de bas, une paire de guestres ou de la toile pour les faire, un col noir, un havresac, et trois chemises, lesquelles fournitures, ainsi que celles de la culotte seront renouvellées, suivant les besoins.

4o. Il sera distribué pareillement en arrivant a Quebec a chaque soldat, un couteau, une cuillière et une fourchette, et par compagnie une certaine quantité de bidons, de gamelles, de rasoirs, de ciseaux de tailleur, et autres. des pierres a repasser, d'aiguilles et de fil.

5o. La nourriture sera fournie aux sergens, caporaux, anspessades et soldats, dans les places de Quebec, de Montréal et des 3 Rivières sur le pied des rations qu'on fournit aux trouppes de la colonie, et les officiers vivront dans les garnisons aux moiens de leurs appointemens.

6o. Les officiers et les soldats qui seront en détachement seront nouris durant la campagne sur le meme pied que le sont les trouppes de la colonie.

7o. Les officiers et soldats malades et blessés, seront reçus et traitez jusqu'a guerison dans les hopitaux du pais de meme que ceux de la colonie, et les chirurgiens qui passent avec les bataillons seront traitez pour la subsistance comme le sont les chirurgiens entretenus dans la colonie.

8o. La poudre, les balles, et les pierres a fusils necessaires seront fournis, nonseulement pour le service que les trouppes auront a faire dans les détachemens, mais encore pour celui qu'elles feront dans les places, et on leur donnera des armes pour le remplacement de celles qui auront été brisées ou perdues.

9o. Il sera paié une pistole a chaque soldat qui continuera de servir au dela du terme ou il auroit du etre congédiez s'il étoit resté en France, conformement a l'ordonnance qui sera rendue a ce sujet.

10o. Lorsque les trouppes iront en détachement il sera fourni aux officiers et soldats le meme équipement en hardes, ustencilles, etc., qui est fourni aux officiers et soldats des trouppes de la colonie.

11o. Toutes les fournitures se feront sans aucune retenue ny sur les appointemens des officiers, ny sur la paie des soldats. Le memoire sera joint signé de Mgr le garde des Sceaux a l'instruction qu'il doit donner a M. le baron de DIESKAU.

Etat de la couleur des uniformes qu'auront les 6 *bataillons en arrivant en Canada.*

1. habits blancs, paremens et vestes rouges, boutons d'étain, et chapeaux bordés d'argent..... } *La Reine*
2. habits et vestes blancs, boutons de cuivre, et chapeaux bordés d'or..... } *Artois*
3. habits et vestes blancs, boutons d'étain, et chapeaux bordés d'argent..... } *Bourgogne*
4. habits blancs, paremens et vestes bleues, boutons de cuivre, et chapeaux bordés d'or..... } *Languedoc*
5. habits blancs, paremens et vestes rouges, boutons de cuivre et chapeaux bordés d'or..... } *Guienne*
6. habits blancs, paremens et vestes bleues, boutons d'étain et chapeaux bordés d'argent..... } *Bearn.*

Toutes les culottes des soldats sont de tricot blanc et celles des officiers de drap blanc.

Le second bataillon de *Guienne* s'embarquera demain dans les deux vaisseaux nommés l'*Illustre* et le *Léopard.* Sçavoir :

Le commandant, l'aide major et neuf compagnies factionnaires avec leurs officiers seront embarqués dans

l'*Illustre*. La compagnie de grenadiers et les trois autres compagnies avec leurs officiers seront embarqués dans le *Léopard*.

Le cap^e^ des grenadiers commandera ces quatre compagnies, il choisira un officier qui fera la fonction d'officier major, au cas que le garçon major de ce bataillon soit d'une des neuf compagnies a bord de l'*Illustre*.

A mesure qu'une compagnie aura été complettée, elle deposera ses vieux fusils et bayonnettes pour en prendre des neufs auxquels les soldats attacheront les vieilles grenadières, et on la conduira aussitot au port, aprés quoy elle sera menée a bord dans une ou deux chalouppes, et des qu'elle y sera entrée, elle deposera ses armes pour etre mises dans une caisse qui sera placée de façon que l'on pourra les en tirer facilement lorsqu'il en sera besoin. Ensuite le commandant aura soin que les officiers arrangent les compagnies dans les endroits qui leur seront indiquez par un officier major de la marine aprés quoy on leur distribuera les choses necessaires pour la traversée. Sçavoir :

Un hamac, et une couverture a chaque homme ainsi qu'a chacun des valets des officiers. De plus un bonnet de tricot, une paire de bas de laine, une paire de souliers, quatre chemises, un gilet. N^a^ Ces effets serviront pour la traversée, pour la terre aprés le debarquement et pour le retour en France.

On donnera aux soldats aux heures marquées a dejeuner, a dîner et a souper, et ce qui continuera pendant toute la traversée.

Il est ordonné aux trouppes de se comporter amicalement avec les trouppes de la marine. Les officiers de chaque compagnie auront soin d'y entretenir la concorde, et de punir severement ceux qui y contreviendront.

Les trouppes se conformeront exactement a la police ordinaire de la marine qui leur sera prescrite par le capitaine ou commandant de chaque vaisseau ou les trouppes seront embarquées. On donnera du tabac aux soldats pour fumer, mais ils ne fumeront que pendant le jour et aux heures et lieux indiqués aux officiers par le commandant des vaisseaux.

Il est deffendu aux sergens, caporaux, anspessades, grenadiers et fusiliers d'aller a terre tant que les vaisseaux seront en rade. Les commandans en seront responsables et ordonneront plusieurs appels dans la journée. Tous ceux qui seront trouvés a terre seront arretez, et mis aux fers et privez de vin. Les commandans des bataillons et capitaines des grenadiers peuvent donner la permission avec l'agrement du commandant du vaisseau que la moitié des officiers aillent a terre, mais de façon qu'il y en ait toujours un par compagnie a bord. Mais il leur est deffendu de decoucher.

Aucun officier y compris le commandant du bataillon ne peut aller a terre sans l'agrement du commandant du vaisseau, lesquels ont ordre de M. le comte Dubois de la Motte chef d'escadre, commandant la flotte de ne pas la leur donner pour decoucher.

Aussitot que les six bataillons seront embarqués M. le baron de Dieskau ira a bord du vaisseau nommé l'*Entreprenant*, et comme d'icy a ce tems là, il pouroit y avoir quelques plaintes ou difficultés, il est ordonné aux commandans des bataillons de coucher tour a tour a bord de ce dit vaisseau pour y etre de piquet et en cas de plaintes ou de difficultés, les commandans des autres bataillons lui enverront faire le rapport afin qu'il y donne ses ordres en consequence, et s'il y avoit des cas ou il seroit necessaire d'informer M. le baron de Dieskau, le commandant

de piquet l'informera par un billet de ce dont il sera question, lequel billet il luy enverra par un sergent ou caporal d'ordonnance que le commandant de piquet prendra avec lui sur son vaisseau en entrant en service.

Aussitot que le bataillon de *Guienne* sera etabli et arrangé dans les bords, le commandant passera a celuy de l'*Entreprenant* pour y etre de piquet, jusqu'a ce qu'il soit relevé par celuy de *Languedoc*, ainsi successivement par les commandans des autres bataillons.

Quand il y aura quelques plaintes ou difficultés dans les vaisseaux ou il y aura quatre compagnies d'un bataillon et quatre d'un autre, le capitaine des grenadiers qui commandera le tout, y mettra ordre et si la chose étoit de consequence, il en informera le commandant de piquet. Les soldats seront chargés de nettoier et d'entretenir la propreté dans l'endroit du vaisseau qu'ils occuperont, et pour cet effet on leur fournira des balais et autres ustencilles necessaires.

Les commandans doivent avoir grande attention a la conservation et a la santé du soldat. Pour cet effet ils les empecheront de se tenir trop renferméz dans l'endroit ou ils couchent. Il faut pour éviter les maladies et surtout le scorbut qu'ils prennent l'air en se promenant sur le pont et ce qui se doit faire en ordre sçavoir, a un coup de cloche qui sert de signal, toutes les 4 heures jour et nuit, la moitié ira prendre l'air et l'autre moitié se reposera de façon que chaque homme a douze heures a se reposer, et douze heures a se promener ou a manger. On attachera un hamac pour deux hommes. Les soldats aideront a lever les ancres et a faire les manœuvres basses quand on le leur ordonnera.

Quand il y aura des soldats qui tomberont malades

soit en la rade, ou en mer, on les enverra dans le vaisseau nommé l'*Apollon* qui sert d'hopital de la flotte.

Les aides majors des six bataillons donneront un état des officiers avec leurs noms et qualité a M. HOQUAR intendant de la marine pour pouvoir donner des ordres au tresorier de leur faire les avances qui seront ordonnées par M. de CREMILLES.

Aussitot qu'un bataillon sera embarqué, l'aide major donnera une liste d'ancienneté des officiers a M. le Chevalier de MONTREUIL, aide major general, ils auront grande attention que lorsqu'il y aura de la diminution de l'en informer aussitot.

L'aide major de chaque bataillon donnera aussi un etat à M. HOQUAR intendant de la marine de la quantité de domestiques avec leurs noms et surnoms, que chaque officier compte d'embarquer, afin qu'il puisse pourvoir a leur subsistance pendant la traversée.

ETAT de ce qui sera fourni aux officiers pendant la traversée.—Sçavoir : deux matelas de bord, deux paires de draps et une couverte de laine. Ces effets leur serviront dans la traversée, et les debarqueront avec eux a Québec, tant pour leur usage sur terre que pour leur retour en France.

On fournira de plus, une douzaine de serviettes a chacun des six commandans et une demi-douzaine de serviettes a chacun des autres officiers.—Ces effets serviront tant sur mer que sur terre, tous les officiers et leurs valets seront nouris pendant la traversée.

La trouppe est avertie que les couvertures qu'elle recevra ne sont qu'en attendant qu'on leur en donne d'autres, on aura trés grand soin de ne pas les gâter et de les rendre lorsqu'on leur en donnera d'autres.

On embarquera trois femmes. L'aide major en prendra le nom avec celuy des domestiques, il en donnera l'état a M. l'intendant.

ORDRE DU 25 AU 26 JUIN, A QUÉBEC.

DE PAR LE ROY.

Sa Majesté désirant pourvoir a ce qu'il ne se rencontre point de difficultés dans le service que les trouppes de terre qu'elle envoie en Canada devront y faire avec celle des colonies qui sont etablies dans le dit pais, elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1.

Les bataillons des d. trouppes de terre prendront rang entre eux suivant celui des corps dont ils ont été tirés, et marcheront en toute occasion avant les compagnies franches des colonies, meme dans le cas, ou l'on réuniroit plusieurs de ces compagnies ensemble pour en former des bataillons.

2.

Quand, deux ou un plus grand nombre des compagnies du meme bataillon des trouppes de terre se trouveront jointes ensemble, avec une ou plusieurs compagnies franches des colonies, celles-cy seront precedées par les compagnies des trouppes de terre qui sont reputées faire corps ensemble.

3.

Les compagnies des grenadiers des bataillons des trouppes de terre, auront aussi le rang sur les compagnies franches des colonies.

4.

Si une compagnie des trouppes de terre ou plusieurs compagnies de différens bataillons des d. trouppes se trouve avec une ou plusieurs compagnies franches des colonies, les dites compagnies se rangeront entre elles suivant la datte des commissions des capitaines qui les commandent.

5.

Veut Sa Majesté que les officiers des bataillons qu'elle fait passer en Canada prennent rang non seulement avec ceux des trouppes des colonies, mais meme entre eux de la datte de leurs commissions, ordres, lettres et brevets, sans avoir egard a la regle qui s'observe en France dans l'infanterie de suivre l'ancienneté des corps, que Sa Majesté a suspendue pour les officiers des dits bataillons, seulement et pendant le temps qu'ils resteront en Canada.

6.

Quant a la parité de grade entre les officiers de terre et des colonies, Sa Majesté a reglé que les colonels d'infanterie rouleront avec les gouverneurs particuliers des places en Canada, quand ceux-cy marcheront avec eux en détachement.

7.

Que les lieutenans colonels d'infanterie rouleront avec les lieutenans de roy des dites places quand ils marcheront pareillement en détachement.

8.

Que les capitaines des grenadiers rouleront dans les detachemens avec les majors des dites places.

9.

Que les capitaines d'infanterie rouleront avec les capitaines des colonies, les lieutenans d'infanterie avec les lieutenans des colonies, et les enseignes d'infanterie avec les enseignes des colonies.

10.

Que dans le cas ou on réuniroit plusieurs compagnies franches des colonies pour en former des bataillons, les officiers qui composeront ces bataillons n'auront d'autres rangs a pretendre que celui qui est reglé cy-dessus relativement a leur grades et anciennetez.

11.

A l'egard des conseils de guerre ou il s'agira de juger des officiers ou des soldats des trouppes de terre, ils se tiendront dans les places chez le gouverneur ou autre officier qui y commandera lequel y présidera. Si le delit est d'officier a officier ou de soldat a soldat des dites trouppes de terre, le gouverneur n'appellera au conseil de guerre que les officiers des dites trouppes de terre.

Quand le delit sera mixte entre des officiers ou soldats des trouppes de terre et des colonies, il y appellera deux officiers des deux corps, qui s'y placeront suivant leur grade et leur ancienneté sans aucune distinction de corps. Dans l'un et l'autre cas la plainte sera portée au gouverneur, mais si le conseil de guerre ne doit etre que des officiers des troupes de terre, l'officier major du corps dont sera l'accusé, fera l'information et remplira les fonctions de procureur du Roy. Si au contraire les officiers de terre et des colonies doivent s'assembler ensemble, alors, ces memes fonctions seront remplies par

le major de la place et les trouppes de terre pouront seulement envoier un officier major pour etre present a l'information.

12.

Si le conseil de guerre doit etre tenu hors des places, il s'assemblera chez le commandant du bataillon dont sera l'accusé, lorsque les bataillons marcheront avec la permission du commandant du corps détaché, ou chez le d. commandant si le delit est mixte. Dans le premier cas, l'instruction du procés sera faite par l'officier chargé du détail du bataillon et dans le second par l'aide major general, ou autre officier qui remplira ces fonctions en son absence.

13.

Dans les detachemens qui ne seront composés que des compagnies et de piquets, le conseil de guerre se tiendra toujours chez l'officier qui les commandera de quelque corps qu'il soit quand meme le cas ne seroit pas mixte, et la procédure sera instruitte par l'officier chargé du détail.

14.

Les trouppes de terre se conformeront pour le surplus du service soit dans les places ou en campagne a ce qui est prescrit par les ordonnances du 25 juin 1750 et du 17 février 1750, sauf a suivre les reglemens particuliers qui peuvent etre etablis pour le service des colonies. Mande, ordonne Sa Majesté au Sr baron de Dieskau maréchal de camp en ses armées, commandant le d. corps de trouppe de tenir la main, a l'execution de la présente ordonnance, et a tous les officiers étant a ses ordres de s'y conformer chacun en ce qui les concerne,

a l'effet de quoy elle sera lue et publiée a la tete de chaque bataillon, a ce que personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance.

Fait a Versailles le 1er de mars 1755.

(*Signé*) LOUIS,

et plus bas

M. DE VOYER D'ARGENSON.

Extraits de plusieurs articles tirés de l'Instruction de la Cour au baron de Dieskau maréchal de camp des armées de Sa Majesté, commandant des trouppes de terre en Canada.

1

Comme la regle qui s'observe en France dans l'infanterie que les officiers prennent rang entre eux suivant l'ancienneté de leurs corps, ne peut s'executer en Canada dans le service melé que les trouppes qui y passent auront a faire journellement avec celles des colonies, Sa Majesté a rendu l'ordonnance cy dessus tant pour regler que les officiers y prendront rang suivant leur ancienneté que pour etablir la parité des grades entre les officiers de terre et ceux des colonies.

2

Cette meme ordonnance regle la maniere dont les conseils de guerre doivent etre tenus pour juger les delits militaires soit dans la place soit en campagne et dans les detachemens avec la distinction que l'on doit faire des cas, ou le delit aura été commis entre des officiers et soldats de trouppes de terre et de ceux ou les trouppes de terre et celles des colonies seront egalement interessées.

3

Quant aux delits qui interessent les habitans des colonies comme ils sont sans difficulté du ressort du juge ordinaire le baron de DIESKAU et ceux qui commanderont les trouppes de terre en son absence doivent faire remettre au pouvoir des juges, les officiers et soldats accusés, toutes les fois qu'ils en seront requis de leur part.

4

Quoiqu'aucun officier ne doive etre mis au conseil de guerre en France sans une permission expresse du Roy, cependant comme le gouverneur general du Canada a le pouvoir d'y faire juger les officiers, des trouppes des colonies, l'intention de Sa Majesté est que ceux des d. bataillons puissent y etre mis pareillement, dans les cas graves ou il est necessaire d'y faire des exemples pour le maintien de la subordination, et alors le baron de DIESKAU s'adressera au gouverneur general, mais il ne doit etre sursis en aucun cas, a l'execution des condamnations, qui auront été prononcées par le conseil de guerre, ny contre les officiers ny contre les soldats.

5

S'il arrivoit que ces bataillons souffrissent une diminution considerable, soit par les maladies ou par les evenemens de la guerre, par desertion ou autrement, Sa Majesté permet au baron de DIESKAU d'egaliser toutes les compagnies d'un meme bataillon entre elles, en tirant des soldats des compagnies les plus fortes, pour les faire passer dans les plus foibles.

6

Elle trouve bon aussi, qu'au cas de besoin, il joigne ensemble deux bataillons foibles pour faire le service

d'un seul bataillon sans cependant que les commandans des bataillons ainsi couplés, perdent l'autorité qu'ils devront toujours conserver sur leurs trouppes. Cette reunion ne devant avoir lieu que pour fournir les detachemens et pour combattre, en ce dernier cas, le plus ancien commandant de bataillon, des deux bataillons couplés en prendra le commandement, ce qui n'empechera que celui des deux bataillons qui aura le rang sur les autres, ne prenne la droite meme quand le commandement sera du au commandant de l'autre bataillon.

7

Dans le d. cas de jonction de deux bataillons le baron de DIESKAU pourra reduire le nombre de leurs drappeaux, et n'en conserver qu'un de chaque bataillon.

8

A l'egard des compagnies des grenadiers on les conservera toutes deux et chaque bataillon entretiendra la sienne sur le pied que le baron de DIESKAU jugera devoir regler relativement a la force de son bataillon, l'intention de Sa Majesté étant qu'on ne puisse en aucun cas faire passer des soldats d'un bataillon dans un autre.

9

Aucun officier ne poura repasser en France sans la permission du gouverneur general qui ne l'accordera qu'a ceux pour lesquels le baron de DIESKAU la lui demandera : les officiers qui obtiendront ces permissions seront avertis qu'aussitot aprés leur départ, il sera nommé a leur emplois comme vaccans et qu'ils seront reputés dés lors avoir abbandonné le service.

10

Quant a ceux qui partiront sans permission, ils seront arretéz a leur arrivée en France et cassés, meme quand les ordres pour le retour des bataillons seroient arrivés en Canada avant le depart des dits officiers, l'intention de Sa Majesté etant qu'ils reviennent chacun avec leurs trouppes.

Quoique l'intention de Sa Majesté soit, que l'on permette aux soldats qui voudront defricher les terres de rester en Canada elle ne veut cependant point que sous ce pretexte ou quelqu'autre que ce soit, on ne delivre aucun congé absolu, jusqu'a ce que les motifs pour lesquels elle a envoié les dits bataillons etant reglés, elle juge a propos de les faire repasser en France, et ceux qui trouveroient a se marier, ou qui s'engageroient de quelque maniere que ce soit a faire un etablissement dans les colonies ne seront pas moins tenus de remplir leurs services jusqu'au tems du retour de leurs trouppes.

Fait a Versailles ce premier de mars 1755.

LOUIS

LE COMTE D'ARGENSON

Pour copie

LE BARON DE DIESKAU

Il est deffendu aux soldats de sortir de leurs logemens aprés la retraitte battue, soit pour se promener soit pour aller dans les cabarets. Mrs les commandans auront soin d'ordonner des appels exacts chacun dans leurs bataillons.

Les majors iront avec le major general reconnoître des endroits ou l'on peut placer des corps de garde pour empecher le desordre entre les trouppes et les habitans, et lorsque les postes seront etablis, on fera des patrouilles

d'heure en heure pour arreter tous les soldats qu'elles rencontreront pour etre mis en prison pendant quinze jours selon l'usage des garnisons de France. Pour cet effet on s'informera ou est la prison.

Mrs les commandans auront grand soin d'etablir l'ordre, la police, et la propreté dans leurs corps. Tous les officiers en general se trouveront sur la place a l'heure de la garde et y resteront jusqu'a ce qu'elle soit deffilée. rien ne peut les en exemter a moins qu'ils ne soient de service ou malades. M. le baron de DIESKAU s'y trouvera le plus souvent pour faire la visitte des armes, pour cet effet les gardes s'assembleront, sur la place une demie heure avant que la garde ne monte. Les majors enverront par un sergent tous les matins a 8 heures au major general un etat des hopitaux, des appels, des morts, et de la prison, ils lui rendront compte de ce qu'il y a de nouveau dans leur corps. Le major general en fera un etat qu'il remettra a M. le baron de DIESKAU. On commandera tous les jours a l'ordre, un capitaine de visitte a l'hopital, lequel en remettra l'etat a M. le baron de DIESKAU a l'heure de la garde, et Mrs les commandans feront faire cette visitte par un lieutenant de chacun de leurs bataillons pour leur en donner un etat particulier.

Lorsque les officiers auront quelque chose a demander, soit permissions a demander, ou plaintes a faire, ils s'adresseront a leurs commandans, lesquels en informeront, ou en feront informé par un officier major, lequel officier major informera le major general de la decision du commandant du bataillon.

Lorsqu'une trouppe est sous les armes, les officiers s'y tiendront a la tete sans la quitter un moment sans permission, et lorsque la trouppe est en marche soit par

terre soit par eau, il leur est deffendu de la quitter pour prendre le devant ou pour venir aprés, ni en poste ny autrement. Mrs les commandans auront la bonté d'y tenir exactement la main, etant essentiel que les officiers restent a leurs trouppes.

Les majors obligeront les sergens quand ils viennent a l'ordre d'avoir de l'encre et du papier pour ecrire exactement tout ce qui leur sera dicté, et ils le liront a leurs officiers.

Lorsque les soldats auront quelques plaintes a faire contre leurs hotes ou autres, il leur est deffendu de s'adresser eux memes au juge de la ville, les plaintes doivent etre portées a leurs capitaines, lesquels en rendront compte au commandant du bataillon, qui fera examiner la chose, et si le soldat est dans son droit, il enverra un officier major au juge pour lui porter les plaintes. Il est deffendu de donner, ny de rendre, ny de recevoir des repas de corps, c'est l'intention de la cour, et celle de M. le baron de Dieskau. Mrs les commandans des corps en seront responsables si le cas arrive.

Ordre du 29 au 30 juin.

Les 7 compagnies du regiment de *Bearn* s'embarqueront demain pour Montréal. Le major de Bearn fera tirer a Montréal les billets des officiers au hasard afin que ceux des six dernieres compagnies ne soient pas lezéz et choisira le meilleur pour le capitaine des grenadiers aprés celuy du commandant.

L'ordre se donnera dorsenavant tous les jours a six heures du soir a commencer d'aujourd'huy jusqu'au premier d'octobre. On tuera tous les dimanches un bœuf pour les officiers.

Le caporal et les trois soldats du regiment de Bearn detenus en prison pour des mauvais propos, seront menéz prisonniers jusqu'a Montréal ou le commandant fera casser le caporal et le laissera avec les trois soldats au cachot pendant deux mois, les autres qui tomberont dans le meme cas seront regardés comme mutins et mis au conseil de guerre.

Il ne sera fait aucunes retenues aux soldats sans un ordre signé de M. le baron de DIESKAU.

ORDRE DU 3 AU 4 JUILLET 1755 A QUEBEC.

Toutes les trouppes sont averties de se tenir pretes a marcher a commencer du 10 juillet, elles marcheront par terre jusqu'a Montréal et seront logées et nouries en chemin par les habitans.

Les officiers auront des caléches, et des chevaux avec des couvertures, les habitans n'aiant point de selles, il s'y trouvera aussi quelques charettes pour mener le petit bagage des officiers, et s'il y en a assé on y mettra les havresacs des soldats.

On marchera a la legere, le soldat ne poura avoir dans son havresac que deux chemises et une paire de souliers, il portera aussi sa couverture.

Les officiers ne pouront emporter qu'un petit portemanteau avec du linge et ce qu'ils auront de plus necessaire, le gros de leurs effets comme malle, coffre et autres, ils les mettront dans une barque destinée pour cela, laquelle les montera a Montréal, ainsi que les effets des soldats, lesquels il faudra marquer du nom de la compagnie. Mrs les officiers de chaque compagnie prendront un reçu du patron de la barque des effets qu'ils leur remettront. Mrs les majors demanderont a M. l'intendant ou sera la dite barque.

On distribuera icy les gibernes et des grands poulevrins pour l'effectif des soldats. Pour cet effet Mrs les majors demanderont un ordre a M. l'intendant pour les recevoir, et remettront les vieilles aux magasins. Pour le reste des effets—sçavoir — habits, chapeaux, chemises et autres qui sont dans les vaisseaux, le tout sera mené a Montréal ou on en fera la distribution.

M. l'intendant demande s'il y a des soldats charons, charpentiers, boulangers, scieurs de long, faiseurs de tentes. On en donnera l'état a M. le Chevalier de MONTREUIL.

Ordre de marche

Le 10 juillet partiront les cinq premieres compagnies de *Guienne* y compris la compagnie de grenadiers.

Le 11, 4 compagnies de *Guienne*. Le 12, les quatre dernieres.

Le 13, les cinq premieres compagnies de *La Reine*, le 14 les quatre dernieres compagnies de *La Reine*.

Le 15 les cinq premieres compagnies de *Languedoc*. Le 16 les 4 dernieres.

Cette marche se fera en treize jours, sans sejour suivant les journées qui seront marquées. Mais Mrs les commandans et autres qui commanderont les divisions se feront donner des petits chariots des habitans pour faire monter dessus les soldats qui sont hors d'etat de suivre.

Le regiment de *Guienne* laissera icy un lieutenant et un sergent pour contenir les soldats qu'on laissera a l'hopital.

Ordre du 4 au 5 juillet a Quebec.

Mrs les officiers majors recevront et distribueront l'habillement complet de l'effectif de chaque bataillon— sçavoir, habits, vestes et culottes et chapeaux de sergens et de soldats, on leur donnera aussi une paire de souliers a chacun. Pour cet effet ils s'informeront de Mr. l'intendant ou il faudra les prendre le plutot sera le mieux.

Les autres effets qu'ils doivent avoir ils les recevront a Montréal, et ils remettront les vieux habits, vestes et chapeaux au magasin.

Mrs les majors choisiront un terrein a pouvoir faire tirer a balle pour eprouver les armes, et s'il creve quelques fusils, ils en demanderont d'autres au magasin, et ils demanderont trois coups de poudre par soldat et autant de balles.

Mrs les officiers douneront a leurs hotes un certificat des jours qu'il auront logé chez eux.

Ordre du 12 au 13 juillet a Montréal.

Le bataillon de *Bearn* est averti que la mauvaise conduite que la premiere division a tenu aux Trois-Rivières est connue — le commandant de cette ville en ayant informé M. le baron de Dieskau, ainsi que le gouverneur general et l'intendant, lesquels en ont informé la cour, et ont ordonné la retenue de l'eau de vie qu'ils ont reçus aux Trois-Rivières et qui ne leur etoit pas due, laquelle sera faite sur les 7 compagnies qui composoient la premiere division. La moitié sur les officiers pour n'avoir pas tenu l'ordre et le reste sur les sergens caporaux et soldats. M. le baron de Dieskau leur déclare aussi qu'aiant sujet par plusieurs reprises d'etre mecontent de leur indiscipline qu'il agira dorsenavant en consequence

—savoir qu'a la premiere apparence de mutinerie, il fera decimer ceux qui seront dans le cas, pour leur faire souffrir les peines portées par les ordonnances.

Il est deffendu sous peine de cachot pour la premiere fois, de boire avec les sauvages et de leur vendre de l'eaudevie, et a la recidive de passer par les verges.

Les officiers sont avertis que dans l'expedition que nous allons faire, ils marcheront a la legere de façon que chacun ne peut avoir qu'un petit portemanteau, composé de quelques chemises, bas et souliers, un matelas. Ils feront porter tout le reste comme coffres, malles et autres effets dans le magasin de Montréal pour les reprendre au retour de la campagne et s'il arrivoit qu'ils emportassent d'autres effets on ne les recevroit pas dans les batteaux.

Les soldats n'emporteront que deux chemises et une paire de souliers; ils feront des balots de ce qui leur restera, marquéz du nom de la compagnie pour etre remis au magasin.

Le major de *Bearn* fera porter les habits neufs aux huit soldats detachéz a Frontenac, il renverra a Montréal les vieux habits et autres effets des huit soldats, qui doivent etre remis au magasin de cette ville, et les fera remettre au major general qui en tirera un reçu du garde magasin et en son absence au commissaire de Montréal.

Le major de *Bearn* fera porter chez le commandant de la troisieme division de son bataillon les fusils des soldats morts pour les emporter dans une caisse.

Supposé que les d. fusils soient restéz a Québec on prendra la meme quantité aux soldats qui resteront a l'hopital, et on leur fera venir ceux de Québec.

Les officiers porteront de quoi manger pour le premier jour de leur depart. Ils sont avertis qu'ils n'auront pas le temps de dejeuner a la Chine, il y aura 5 caléches pour Mrs les officiers—une charette par officier et une autre par compagnie. Il se trouvera un officier major sur la place a 5 heures du matin pour faire la distribution seulement des charettes pour les officiers et fera consigner celles destinées aux compagnies, afin que lorsqu'elles viendront a se mettre en bataille sur la place, elles puissent mettre leurs havresacs dessus.

Les charettes des officiers et soldats suiveront la division, on mettra a celles des soldats, un soldat par compagnie pour prendre garde qu'il ne s'en perde rien.

Les officiers enverront aujourd'huy chercher leurs vivres au magasin et l'on enverra les epées des soldats. On laissera aux grenadiers leurs sabres.

Les divisions tireront une soixantaine de coups de fusils en trois decharges, dont vint coups a la fois en passant devant les forts de la Presentation et de Frontenac.

Il sera donné a M. le Chevalier de MONTREUIL un etat de la premiere et seconde division y compris officiers, soldats, femmes et domestiques.

Ordre pour l'arrivée du regiment de Guienne.

Chaque division donnera en arrivant a Monsieur le Chevalier de MONTREUIL un etat des effectifs, lequel sera remis a Monsieur PEAN pour faire l'arrangement des batteaux.

Il est inutile de ne pas accuser juste, attendu que le nombre d'hommes que doit contenir un batteau est fixé et qu'on les comptera en entrant. Il est essentiel de menager le nombre des batteaux dont on commence a

devenir court. Les soldats logeront a Montréal chez les habitans, par 3 ou 4 dans une maison, ils ne pouront exiger ni lit ny paille attendu qu'ils n'en ont point, ils se coucheront sur les hamacs qu'on leur a donné sur les vaisseaux et se serviront de leurs couvertures. Et s'il y a la moindre plainte de la part des habitans, on les fera camper.

Les officiers laisseront tous leurs gros equipages au magasin, n'etant permis d'emporter qu'un petit portemanteau avec du linge, un matelas, une couverte, une tente pour quatre et les effets que M. PEAN leur fera delivrer pour la campagne suivant l'etat cy joint.

Les soldats recevront aussi les effets qu'on leur donnera pour la campagne, ils emporteront d'ailleurs leurs tentes faites pour 10 hommes, hamacs et couvertures.

On distribuera demain aux officiers et soldats ce qu'ils doivent emporter pour toute la campagne.

On donnera a chaque division un baril de poudre de 100 liv. du papier et des balles a proportion dont les soldats feront des cartouches de 40 a la livre pour les emporter dans leurs gibernes ce qui leur servira d'icy au fort Frontenac.

Si le major de la place demande du monde pour la garde on la donnera.

On envera une garde de 50 hommes et un drapeau pour M. le marquis de VAUDREUIL.

ORDRE DU 15 AU 16 JUILLET A MONTRÉAL.

Ordre et instruction pour tous les bataillons et divisions, tant pour la marche de Montréal au fort Frontenac qu'en partie pour toute la campagne.

1o. La premiere division composée des cinq premieres compagnies du bataillon de *Bearn* y compris celles

des grenadiers partira le 18 juillet par terre a 5 heures du matin pour se rendre a la Chine ou l'embarquement se fera le meme jour dans des batteaux.

2o. La seconde division composée des 4 compagnies suivantes, partira le 19 et la troisieme division composée des 4 dernieres compagnies partira le 20.

3o. Lorsque chaque division sera arrivée a l'endroit de l'embarquement, on la mettra en bataille aprés quoy on fera filer un a un pour s'embarquer.

4o. Chaque batteau sera composé de huit soldats et quatre Canadiens qui feront douze hommes. Et dans ceux ou il y aura un officier, il y en aura 13 y compris l'officier et son domestique.

5o. Dans chaque batteau il y aura un officier ou sergent lequel est chargé du soin du d. batteau tant pour observer l'ordre dans la marche que pour la conservation des vivres et autres effets qui s'y trouvent, dont il sera d'autant plus responsable que tout le succés de la campagne depend que les vivres et les munitions de guerre ne manquent point. Ce qui ne sauroit arriver par les precautions qu'on a prises, si l'on a attention de ne rien laisser perdre ou prendre.

6o. Il sera donné a chaque officier ou sergent qui commande dans le batteau un etat de ce dont il sera chargé et au dechargement du d. batteau au fort Frontenac on fera la vérification si la remise est conforme a l'etat.

7o. Dans chaque division il y aura un etat general de tout ce qui aura eté embarqué dans chaque batteau et a l'arrivée au fort Frontenac le major de chaque bataillon assistera au dechargement qui sera fait des d. batteaux, et s'il manque quelques articles, il les fera apostiller par le garde magasin et en tiendra note avec le

nom des conducteurs des batteaux dans lesquels il y aura manqué quelque chose pour le remettre au major general.

8. La charge de chacun des batteaux ou il n'y aura point d'officiers est estimée 3500 pesant consistant en vivres, munitions de guerre et autres effets sans y comprendre les havresacs, tant hamacs, couvertures et ustencilles des soldats, ainsi que les vivres jusqu'au fort Frontenac, et dans celui, ou il y aura un officier, il ne sera mis que 2600 pesant afin de pouvoir porter les vivres et effets du d. officier.

9. Les officiers sont avertis qu'il est essentiel pour eux de menager et conserver les rafraichissemens qu'on leur donnera icy, et dont il est fait mention dans l'etat cy joint, attendu qu'ils ont pour toute la campagne et qu'au dela ils ne doivent compter que sur le lard et le pain, a raison de deux livres de pain par jour et d'une demie livre de lard ainsi que les soldats. Outre les rafraichissemens il sera mis dans le batteau du major de chaque bataillon une petite reserve pour les officiers malades dont les d. majors auront soin et en feront faire la distribution aux officiers dans le besoin.

10. Les commandans des divisions sont avertis que leurs trouppes camperont toutes les nuits dans la marche d'icy au fort Frontenac, que par consequent ils doivent se garder contre toute surprise dans leur camp. Pour cet effet ils enverront a la decouverte des sauvages, et a leur deffaut des Canadiens, autour du camp, et comme les Canadiens sont plus propres pour la petite guerre que nos soldats, il faut les emploier aux d. decouvertes, et nos soldats a faire la garde du camp, et pour fournir des sentinelles a la conservation des effets vivres et munitions de guerre et tout ce qui est dans les batteaux.

11. Les commandans des divisions sont avertis qu'il y aura un officier des trouppes de la colonie a chaque division pour les mettre au fait de ce qu'il y a a observer dans pareille occasion soit pour la conduite des batteaux dans les rapides, soit pour les precautions qu'il y aura a prendre dans la route, tant pour les campemens que contre les surprises, et de deferer a leurs avis, attendu qu'ils connoissent le pais etqu'ils sont au fait de la façon d'y faire la guerre. Et si le hasard vouloit qu'un de ces officiers fut plus ancien capitaine que celui qui commande la division, ce dernier seroit sous ses ordres jusqu'a l'arrivée a Frontenac.

12. Les commandans des divisions sont avertis aussi que dans chaque division il y aura des fers pour y mettre les soldats, tant les notres que ceux de la colonie quand ils seront dans le cas conformement a l'ordonnance de la marine et des colonies. C'est le caporal de garde qui leur met les fers.

13. Lorsque la premiere division sera arrivée au poste, nommé la Presentation, le commandant priera monsieur l'abbé PIQUET missionnaire de cet endroit de lui donner quelques sauvages avec leurs canots pour faire la decouverte pendant la route, et au camp du fort Frontenac jusqu'a mon arrivée qui sera dans peu.

14. Il est deffendu sous les peines les plus severes qu'aucun soldat ou valet, vende ou fasse boire son vin aux sauvages—les commandans des divisions y tiendront la main et empecheront nos soldats ainsi que les Canadiens d'aller a leurs cabanes et d'avoir aucune communication avec eux afin d'eviter toutes les difficultés qui peuvent tirer a des trés grandes consequences attendu que lorsque l'on insulte ou l'on maltraite un seul sauvage toute la nation prend son parti et s'en retourne chez elle a moins qu'on ne remette l'offenseur a leur discretion pour lui faire souffrir la mort la plus barbare.

S'il arrivoit cependant que des sauvages vinssent a notre camp il faudra leur faire des politesses et des amitiéz sans cependant boire avec eux, ceci ne regarde que les soldats, mais a l'egard des officiers, il est juste qu'ils leur donnent lorsque les sauvages leur apporteront quelques refraichissemens.

15. Des qu'une division sera arrivée au fort Frontenac, le commandant de la division renverra sur le champ les batteaux a vuide par les Canadiens qui les conduisent sous la conduite de l'officier de la colonie. Cecy ne regarde que le bataillon de *Bearn*. Le commandant de la division donnera ordre au d. officier de la colonie de faire la plus grande diligence pour s'en retourner a la Chine et lorsqu'il sera arrivé a l'endroit qu'on appelle les Cedres, il enverra un expres devant pour donner avis de son arrivée, et aura grande attention qu'aucun Canadien ne sorte des batteaux avant d'avoir passé en revue a la Chine.

16. Fait a fait qu'une division arrivera au fort Frontenac elle campera sous le fort et le commandant du bataillon ne se melera en aucune façon du commandement de la place. Lequel reste toujours au commandant du fort, a moins que le commandant du bataillon ne fut obligé de se retirer avec son corps dans la place, alors il en prendra le commandement et ce sera a lui a le deffendre s'il est attaqué.

17. S'il arrivoit par hasard que le fort Frontenac fut pris pendant qu'on seroit en route, les divisions se retireront au poste de la Presentation pour y camper et le commandant m'en donnera avis sur le champ.

18. Les commandans des bataillons et divisions dont les batteaux devront rester au fort Frontenac auront soin que les effets et vivres dont ils sont chargés soient

deposéz en suretez, et que les Canadiens qui les ont conduits soyent remis a la police de l'officier de la colonie.

19. Lorsque les bataillons seront campés au fort Frontenac il faudra envoier des sauvages a la decouverte, mais pour ne pas leur causer de jalousie il sera necessaire d'en prendre au moins un de chaque nation. afin qu'ils ne puissent pas s'imaginer qu'on a plus de confiance a une nation qu'a l'autre, ces gens la etant extremement susceptibles, il faut observer aussi que lorsque l'on voudra emploier les sauvages, d'assembler tous les chefs pour les en prevenir. Il faut leur temoigner beaucoup de confiance, et comme nous ne connaissons pas encore leurs usages, il faut toujours consulter les officiers de la colonie sur tout ce qui concernera ces nations.

20. Les commandans des divisions auront soin de faire fournir tous les ouvriers qu'on aura besoin au fort Frontenac, et comme il est necessaire que cette besoigne aille vite, ces ouvriers ne feront aucun service tant qu'ils seront emploiéz, et ils seront paiéz.

21. Les commandans des divisions chargeront un officier de faire la fonction d'officier major pendant la route, et en arrivant au fort Frontenac le major du bataillon donnera des reçus pour les vivres qu'il sera obligé de prendre pour la trouppe, ainsi que les officiers de la colonie qui useront de meme taut pour leurs trouppes que pour les sauvages en observant de n'en point prendre sous quelque pretexte que ce puisse etre au dela de ce qui est ordonné.

22. Les commandans des divisions donneront leur ordre en arrivant au fort Frontenac que les effets qui seront debarqués soient dechargés et mis en ordre

espece par espece pour faciliter le chargement au depart du dit fort.

23. Les commandans des bataillons feront fournir une garde pour les bœufs et moutons qui sont au fort Frontenac et ne permettront point qu'il en soit tué un seul jusqu'a nouvel ordre, excepté ceux qui appartiennent a la garnison desquels ils ne se meleront pas. Ils empecheront aussi qu'il ne soit fait aucun tort dans les jardins du d. fort qui sont la seule douceur de la garnison.

24. Les soldats peuvent mener avec eux leurs femmes jusqu'au fort Frontenac, ou elles resteront jusqu'a la fin de la campagne, excepté celles qui ont des enfans, ou qui sont enceintes lesquelles resteront a Montréal.

25. En arrivant au fort Frontenac les commandans des bataillons auront grand soin de faire raccommoder les armes par un armurier qui s'y trouve.

26. Il est deffendu aux commandans des bataillons, majors et autres officiers de ne rien tirer des magasins de la Presentation et de Frontenac, des effets, habillemens, munitions, et autres choses destinées pour les sauvages sous quelque pretexte que ce puisse etre. Ils observeront cependant que si M. l'abbé PIQUET leur procuroit quelques sauvages de prier le commandant du fort de la Presentation de leur faire delivrer ce qui est ordonné en pareil cas.

27. Dans les portages supposé qu'il y en ait pendant le cours de la campagne, les soldats travailleront et porteront egalement que les Canadiens les effets qui sont chargés dans les batteaux ainsi que dans les rapides, ou ils tireront a la cordelle, rameront et percheront quand il en sera besoin.

Quoiqu'il est dit cy dessus de ne rien prendre dans les magasins de Frontenac, il est cependant d'usage quand

il y a des sauvages qui viennent joindre nos trouppes de leur faire donner quelque chose, pour cet effet il faut demander au commandant de la place ce qui est usité de donner en pareil cas.

ORDRE DU 29 AU 30 JUILLET A MONTRÉAL.

Il est ordonné que les soldats des bataillons de *Guienne* et de *Bearn* qui ont logé en ville partent avec la premiere et la seconde division du bataillon de *La Reine* et s'il y en avoit qui fussent hors d'etat de partir, il faut les faire entrer a l'hopital pour deblaier la ville ou l'on a besoin de logement pour les milices qui arrivent journellement pour cet effet il faut faire assembler les d. soldats cette aprés midi ou demain matin au plus tard pour leur faire donner des magasins les hardes et effets qui leur sont necessaires pour la campagne. Cet ordre doit etre communiqué a M. le lieutenant general de police pour qu'il ait la bonté de donner un etat des maisons ou sont logés les d. soldats.

Instruction pour les Evolutions.

Comme les trouppes auront le temps au camp de Frontenac de s'exercer, Mrs les commandans les feront manœuvrer tous les jours, mais pas plus lontems qu'une heure et demie ou deux heures tout au plus.

ARTICLE 1er.

Le bataillon sera toujours subdivisé par 4 divisions et 8 pelotons en telle occasion que ce puisse etre.

Les officiers seront toujours dans les premiers et derniers rangs, ainsi que les sergens, et une partie derriere le dernier rang, pour contenir ceux qui voudroient faire demi tour a droite dans une affaire.

On ne fera faire aux soldats que le petit exercice a rangs et files serrés afin de lui apprendre comment il faut manier son fusil, le tirer, et charger dans cette position.

On portera toujours les armes la main gauche sous la crosse. On ne fera jamais presenter les armes soit en faisant des évolutions, soit en marchant a l'ennemi. Toute trouppe qui chargera l'ennemi les armes presentées est sure d'etre battue attendu qu'elle ne peut pas marcher également et qu'elle tire toujours sans ordre. C'est le point le plus essentiel qu'il y a a observer devant l'ennemi.

On marchera a l'ennemi en portant les armes, et en marchant le pas ordinaire et jamais le petit pas qui ne fait qu'impatienter le soldat, ce qui degenere en crainte. Le François est naturellement vif, ardent et courageux, il faut le conduire de meme, et lorsque l'on sera a une trentaine de pas de l'ennemi, on fera battre la charge, sur quoy on presentera la bayonnette, c'est a dire qu'on portera avec toute la vivacité possible le fusil sur la jointure du bras gauche paralellement a la terre et tenant la crosse du fusil de la main droite pour pousser en avant et foncer avec la boyonnette. Mon intention etant d'attaquer l'ennemi le plus qu'il sera possible bayonnette au bout du fusil.

Il faut accoutumer le soldat de voir le feu de l'ennemi et marcher dessus sans tirer — pour cet effet il faut separer le bataillon en deux trouppes, lesquelles il faut mettre a environ 150 pas vis a vis l'une de l'autre et marcher l'une contre l'autre. La trouppe qui representera les Anglois tirera par pelotons et l'autre trouppe representant les François, ne tirera et marchera dessus d'un pas égal et a environ trente pas, elle presentera la bayonnette et redoublera le pas faisant la demonstra-

tion comme si elle vouloit foncer dedans, sur quoi l'autre trouppe cessera de tirer, mais ne fera point demi tour a droite afin d'apprendre aux soldats a demeurer ferme aux coups de fusils. Cette manœuvre doit se faire tour a tour, afin d'accoutumer chaque trouppe a attaquer bayonnette au bout du fusil.

Il est essentiel d'apprendre aux soldats a bien coucher en joue a viser, et a tirer au commandement — pour cette effet il faut les faire tirer un a un, deux a deux quatre a quatre et ensuite par peloton. Il faut remarquer que la raison pourquoi il faut faire tirer le soldat, c'est pour lui apprendre a ne pas tirer sans commandement a quoi il est impossible de parvenir sans le faire tirer a force.

A l'égard des évolutions — je ne demande pour cette campagne que de savoir se rompre par pelotons, par division et par demi bataillon, et se remettre en bataille.

On observera de ne jamais battre la retraite devant l'ennemi sans mon ordre et si le cas exigeoit de se retirer j'enverrai le major general ou un aide de camp a chaque bataillon faire faire demi tour a droite, et on se retirera en continuant toujours a battre la marche.

Les bataillons se formeront toujours a trois de hauteur.

Il sera donné a chaque officier, soldat ou Canadien par campagne d'eté un capot, 2 chemises de cotton, une paire de mitasse, un brayet, deux livres de poudre, et huit livres de plomb par officier, et une livre de poudre et deux livres de balles, par soldat ou Canadien; six pierres a fusil, un tireboure, un battefeu, une alesne, deux couteaux siamois, deux paires de souliers tannés, un fourreau de fusil, un peigne un echevau de fil six aiguilles, deux livres de tabac.

ORDRE DU 11 AU 12 D'AOUST

Il est ordonné a la premiere division du bataillon de *Languedoc* de partir demain douze de ce mois avec armes et bagages de son camp de Laprairie pour se rendre le meme jour aux dernieres maisons de Laprairie ou elle campera.

Cette division partira le 13, pour se rendre le meme jour auprès du fort St Jean, ou elle campera.

Elle partira le 14 en batteaux pour se rendre au fort St Frederic, elle y campera jusqu'a nouvel ordre. Si les batteaux n'etoient point encore arrivéz au fort St Jean, il faudroit que cette division y restat jusqu'a leur arrivée.

Monsieur de PRIVAT observera de se faire donner des vivres a St Jean pour six jours, la ration de deux livres de pain, une demie livre de lard et 4 onces de pois. Il fera mettre dans chaque batteau quatre quarts de farine ou lard, et il fera rester dans chaque batteau ou il y aura un officier seize hommes et dans ceux ou il n'y en a point vint hommes y compris les quatre Canadiens qui menent les dits batteaux.

Monsieur de PRIVAT s'adressera aussitot la presente reçue au capitaine DUMAI, a la Prairie pour lui demander des chevaux de selle pour les officiers, et des charrettes pour les equipages, lesquelles seront payées aux habitans par Mr. l'intendant.

Ces chevaux et charrettes iront jusqu'au fort St Jean.

MEMOIRE

Pour servir d'instruction a M. le baron de Dieskau, Maréchal des camps et armées du Roy.

M. le baron de DIESKAU est aussi parfaitement informe que nous le sommes par la communication que

nous lui avons donné des memoires et instructiens pris aux Anglois, qu'ils ont fait leurs arrangemens pour attaquer cette colonie de tous les cotéz ; que l'attaque qui merite le plus notre attention est celle qu'ils sont pret a faire au fort St Frederic, puisque nous sommes certains par la piece la plus authentique, que leur armée est de 4,400 hommes levés dans leurs provinces, commandée par le colonel Jonsom, bien munis d'artillerie et generalement de tout ce qui est propre a faire le siege d'une place.

Nous devons par consequent mettre tout en usage pour repousser les Anglois et leur faire abbandonner cette entreprise, attendu que la sureté du fort St Frederic decide en partie de cette colonie. Pour remplir une mission essentielle nous avons remis a M. le baron de DIESKAU une armée de 3000 hommes ou environ composée d'un bataillon de la *Reine* et de *Languedoc*, des trouppes detachées de la marine, des milices de la colonie et des sauvages de differentes nations.

Les trouppes de marine auront a leur tete M. de CELORON, major, les milices et sauvages M. LEGARDEUR de REPENTIGNY capitaine. Nous avons arreté le tableau des officiers qui ont les qualitéz necessaires pour etre emploiés dans ces trois corps auquel M. le baron de DIESKAU voudra bien se conformer.

Comme cette armée doit attaquer les Anglois il est du bien du service que nous lui expliquions nos intentions.

ART. 1ER

Sitot que M. de DIESKAU sera au fort St Frederic et qu'il aura pris connoissance de la marche des Anglois il enverra des decouvreurs en tel nombre et par tel chemin qu'il jugera necessaire. Il emploiera a ces decouvertes des bons Canadiens et des sauvages et mettra a leur

tete un officier et quelques cadets. Il pourra s'en raporter a M. St PIERE pour le choix de ces decouvreurs.

ART 2

Il lui sera libre d'augmenter la garnison du fort St Frederic ou de la diminuer.

ART 3.

M. de DIESKAU ne perdra pas un instant pour prendre les arrangemens et les precautions pour etre toujours en etat d'aller avec son armée audevant des Anglois et les attaquer le plus avantageusement qu'il lui sera possible. Il poura conferer pour cet effet avec Mrs de St PIERE, REPENTIGNY et tous autres qu'il jugera necessaire et s'en rapportera a ce qu'ils lui diront a cet egard sur les connoissances qu'ils ont de la route que les Anglois sont obligés de tenir. Il sait combien les milices et les sauvages sont propres a une semblable attaque. Aussi il donnera ses ordres a M. St PIERE pour faire donner les milices et sauvages, en partie ou en total, avec les trouppes ou separement, suivant les circonstances pour la plus prompte defaite des Anglois. Les miliciens sont composés des meilleurs Canadiens et les sauvages sont des plus braves. Ils meritent l'un et l'autre, d'etre traités avec beaucoup de douceur. Nous sommes assurés qu'ils feront des progrès, dés que M. le baron de DIESKAU les piquera d'honneur et les prendra par les sentimens, mais il observera qu'il n'y ait point trop de danger a les abbandonner a la vivacité de leur zéle et qu'ils puissent toujours se rallier aux trouppes, en cas de besoin.

ART 4.

Supposé que des deputés des 5 nations presentassent un colier a M. le baron de DIESKAU pour l'engager a

ne pas passer outre il leur repondra avec un colier que leur pere ONONTIO n'a pas cherché querelle aux Anglois, qu'au contraire ce sont eux qui attaquent la colonie de tous les cotés et que l'armée n'est en marche que pour les repousser.

ART 5.

Si les Anglois les milices et les sauvages M. le baron de DIESKAU fera usage de toutes ses forces pour la decision de la victoire, et se rendra maitre du champ de bataille, mais il aura attention de prevoir a tous les evenemens pour ne pas compromettre les armes du Roy.

ART 6.

Il est d'nne tres grande consequence de brusquer cette expedition, afin que les Anglois ne puissent la faire languir pour donner le tems aux forces qui pouroient etre destinées a les secourir et les joindre.

ART 7.

Si M. le baron de DIESKAU se rend maitre du champ de bataille, comme nous osons l'esperer, il recommandera a ses trouppes, milices, et sauvages, de ne s'occuper du pillage qu'apres avoir vigoureusement poursuivis les Anglois, et les avoir mis hors d'etat de revenir a la charge. Il donnera ses ordres pour que tous les papiers anglois luy soient fidelement remis. Il les donnera aussi pour la conservation et le prompt transport au fort St Frederic, de l'artillerie, armes, munitions et vivres. Il chargera le Sr le MERCIER de l'artillerie, le garde magasin des vivres. Il aura attention de laisser le d. Sr le MERCIER au fort St Frederic pour ne nous point mettre

hors d'etat de suivre notre premier projet en l'exposant trop

ART 8.

Si les Anglois etoient retranchés et que M. le baron de DIESKAU pût les attaquer sans avoir besoin d'artillerie, il entreprendra cette expedition avec sa prudence ordinaire et s'il parvient a enlever les retranchemens, il ne laissera subsister aucun entrepot et autres preparatifs des Anglois supposé qu'ils demandassent a capituler, il y consentira suivant les circonstances et aux conditions qui nous seront les plus honorables.

ART 9.

Si par un evenement que nous ne devons pas prevoir les Anglois forçoient absolument l'armée de M. le baron de DIESKAU et l'obligeoient de se retirer, il fera sa retraite a l'endroit le plus convenable pour arreter le progrés de l'ennemi, et dans l'instant meme, nous detachera un courrier pour nous en informer, afin de lui envoier, un ingenieur et autre secour necessaire.

ART 10.

Si M. le baron de DIESKAU etoit informé a n'en pouvoir douter que les Anglois renonçant a leur entreprise, se fussent tous retirés. qu'ils n'eussent etabli aucun fort, et que leurs batteaux et autres preparatifs fussent foiblement gardés, il fera partir tout de suitte un detachement de Canadiens et des sauvages, avec des officiers et cadets necessaires dont il donnera le commandement a M. de St PIERE avec ordre d'aller bruler tous leurs batteaux et ravager tous les apprets des Anglois.

ART 11.

Nous reiterons a M. le baron de DIESKAU qu'il est d'une trés grande consequence qu'il accelere sa mission,

attendu qu'au retour de sa campagne, nous ferons marcher son armée a Choueguen pour executer notre premier projet, du succés duquel depend la sureté de Niagara et de tous nos prys d'en haut.

ART 12.

Lorsque M. le baron de DIESKAU sera de retour de sa campagne au fort St Frederic il y laissera 100 hommes des trouppes de la colonie pour y tenir garnison.

ART 13.

M. le baron de DIESKAU ne nous enverra un courrier qu'aprés la bataille, pour ne point diminuer ses forces. Si cependant le cas l'exige, il en fera partir toutes les fois qu'il le croira necessaire.

ART 14.

Dans tous les autres cas que nous ne pouvons prevoir, nous nous en rapportons entierement aux lumieres, a la prudence et a l'experience de M. le baron de DIESKAU.

Fait a Montréal le 15 aoust 1755.

VAUDREUIL

PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL *gouverneur lieutenant-general pour le roy en toute la Nouvelle-France.*

Il est ordonné a M. le baron de DIESKAU Maréchal des camps et armées du Roy de se mettre a la tete d'une armée composée d'environ 3000 hommes pour marcher audevant de l'ennemi qui vient dans le dessein de s'emparer du fort St Frederic, et pour penetrer dans le cœur de la Colonie. Il s'opposera a toutes leurs entreprises, et cherchera l'occasion de les combattre pourvu qu'il voye de la possibilité de réussir. Nous nous rapportons

entierement a sa prupence, pour les opérations de la campagne, lesquelles il poussera avec la plus grande vivacité, afin de pouvoir executer encore cette année le projet sur Choueguen s'il est possible. Il se conformera d'ailleurs au memoire instructif que nous lui avons remis.

Fait a Montréal le 15 aoust 1755.

VAUDREUIL.

ORDRE DE BATAILLE SUR TROIS COLONNES DE LA MEME CAMPAGNE.

M. le Baron de DIESKAU Général.

M. le Chev. de MONTREUIL Major général.

M. LE MERCIER faisant fonction de Maréchal des Logis de l'armée par ordre de M. de DIESKAU.

M. PEAN faisant fonction de Major des trouppes et milices de la colonie.

M. de ROQUEMAURE Lt Cl, commandant les trouppes de France formant la colonne du centre.

M. de CELORON, Major commandant les trouppes de la colonie et milices.

Sous les ordre de M. de CELORON
- De RAIMOND commdt. la colonne de la droite, composée de la moitié des troupes et milices de la colonie.
- De VASSAN commandant la colonne de la gauche composée de l'autre moitié des troupes de la colonie.

De ST PIERRE commandant les sauvages.

De REPENTIGNY commdt. un corps de reserve de 300 hommes sous les ordres de M. de ST PIERRE.

Liste des officiers attachés anx Sauvages.

Mrs. de St Pierre, de Longueuil, de St Luc, de Montesson, le chevalier de Niverville.

Cadets.

Mr. de Fleurimont, Bayeuville, Raimbault, Groschesne, Courtemanche, Cuisy, Aubert, Boisrouvré. La Cressonniére.

Reserve.

Mrs. de Repentigny sous les ordres de M. de St. Pierre.

De Gannes officier major.

De Varennes, Levreau de Langy.

Cadets.

Mrs. Lafontaine, Fontenay, Joannes, 2 sergents. 2 caporaux des troupes de la colonie, 300 milicieus dont 200 voyageurs de Montréal, 30 des Trois Riviéres et 70 de Quebec.

Colonne de la droite.

M. de Raimond commandant la colonne ayant sous ses ordres 6 compagnies divisés en 2 brigades dont chacune de 3 compagnies.

M. de Villemonde commandant la 2me brigade.

Premiere brigade.

Mr. de Raimond.

3 Compagnies { de Becancour. / de La Ronde. / de La Croix.

2e brigade

Mr. de Villemonde.

3 Compagnies { Dumuy. / de Berranger. / de Lespervanche.

Cadet.

TREVEL DE LESPERVANCHE fonction de garçon-major des 2 brigades.

Colonne du centre.

M. de ROQUEMAURE Lieut. Col. commdt. la colonne.

La *Reine* marchant sur 8 peletons.

Languedoc marchant sur 8 peletons.

Les deux compagnies de grenadiers marchant a la tete de la *Reine.*

Les compagnies des canonniers, bombardiers des milices a la queue de *Languedoc.*

Colonne de la gauche.

M. de VASSAN commandant la colonne ayant sous ses ordres six compagnies divisés en 2 brigades dont chacune de 3 compagnies.

La seconde brigade commandée par M. de LA COLOMBIERE.

Premiere brigade.

Mrs de VASSAN.

3 Compagnies { Le Chev. DE GANNES. / DEMELOISE fonction de major. / de CONTRECŒUR.

2e brigade.

Mrs de LA COLOMBIERE.

3 Compagnies { DOUVILLE. / de SARROBERT. / de MORVILLE.

Cadets.

D'ALBERGOTY, fonction de garçon-major des deux brigades.

Chacunes des compagnies des deux colonnes sera

composée d'un sergent, d'un caporal, de 15 a 16 soldats des troupes de la colonie, de 100 miliciens plus ou moins.

Il y aura deux tambours a chaque brigade.

Au fort St. Frederic ce 21 aoust 1755.

Signé Le baron de DIESKAU.

ORDRE DU 23 AU 24 AOUST.

ORDRE GENERAL POUR LA MARCHE ET ATTAQUE.

M. de St PIERRE ayant dessous ses ordres tous les sauvages et le corps de M. de REPENTIGNY, marchera a la tete de l'armée, dans telle disposition qu'il jugera necessaire et enverra a la decouverte en avant, sur les derrieres, et sur les flancs, en tel nombre qu'il voudra.

Quand l'armée marchera sur trois colonnes, on suivra l'ordre de bataille qui a été donné et on tiendra au moins cent pas de distance d'une colonne a l'autre, afin que les bataillons de France ayent du terrain pour se mettre en bataille lorsqu'il leur sera ordonné.

Quand l'armée marchera sur deux colonnes, les bataillons de la *Reine* et *Languedoc* recevront ordre pour savoir s'ils doivent marcher a la queue de la colonne de la droite ou de la gauche. Quand l'armée marchera sur une colonne celle de la droitte commandée par M. de RAIMOND marchera la premiere, la colonne de la gauche commandée par M. de VASSAN suivra celle de la droite, et la colonne du centre commandée par M. de ROQUEMAURE suivra cette derniere et sera suivie de la compagnie d'artillerie qui fermera la queue.

Si l'armée marchoit sur trois colonnes et qu'en cette disposition il fallut combattre l'ennemi dans le bois,

alors M. de St Pierre avec les sauvages et le corps de M. de Repentini attaquera avec la derniere vigueur, le gain de la bataille dependra sans doute de cette brusque attaque, il sera soutenu par les trois colonnes, celle de la droite marchant a la canadienne depassera l'ennemi pour le prendre en flanc.

La colonne de la gauche fera de meme de son coté et la colonne des bataillons de France marchera droit a l'ennemi et attaquera en colonne a moins qu'il ne soit ordonné de se mettre en bataille ce qui ne manquera pas d'arriver si le terrain le permet. Ces bataillons feront leur attaque comme les trouppes reglées doivent la faire sans se rompre et sans s'eparpiller.

Si l'armée etoit obligée de combattre marchant sur deux colonnes elles feront la meme manœuvre comme il eet dit cy-dessus et les bataillons de France marcheront droit a l'ennemi pour l'attaquer soit en colonne soit en bataille selon qu'il leur sera ordonné. Si l'armée etoit obligée de combattre sur une colonne les deux brigades de M. de Raimond feront la meme manœuvre cy-dessus expliquée, ainsi que les deux brigades de M. de Vassan, lesquels se porteront legerement sur l'autre flanc de l'ennemi et les bataillons de France suivi de la compagnie d'artillerie marcheront droit a l'ennemi pour l'attaquer suivant l'ordre qu'ils recevront.

Dans la marche les colonnes de la droite et de la gauche marcheront sur 10, 11 ou 12 de front et on laissera une petite distance d'une compagnie a l'autre, afin qu'elles ne se melent point, a quoy Mrs les officiers qui commandent les compagnies doivent avoir attention.

Mrs. les commandans des colonnes de la droite et de la gauche auront grande attention que pendant la marche leurs colonnes soient toujours en ordre, mais dés qu'il sera question d'attaquer l'ennemi, on s'y portera legerement, et on attaquera a la canadienne. La colonne des

bataillons de France marchera sur 8 pelotons par bataillons ce qui fera 16 sur toute la colonne et a peu prés 12 de front par chaque peloton. Ces bataillons resteront toujours en ordre sans jamais s'eparpiller, tant pendant la marche que dans l'attaque, et si le terrain le permet ils se mettront en bataille, aussitot que les sauvages et les Canadiens feront leur attaque, afin que les attaquans puissent se rallier derriére au cas qu'ils soient repoussés.

Toutes les trouppes en general tant sauvages qu'autres sont avertis de ne pas s'amuser a piller pendant le combat et de suivre l'ennemi le plus loin qu'il sera possible et lorsque la bataille sera entierement finie on pillera le camp.

M. de St Pierre aura la bonté de faire entendre raison la dessus aux sauvages surtout de ne pas s'amuser a enlever des chevelures que l'ennemi ne soit entierement deffait attendu que l'on peut tuer dix hommes pendant qu'on enléve une chevelure, j'attends cette obeissance de mes enfans les sauvages.

Ordre du 29 au 30 aoust.

St Joseph et Vienne.

La generale demain a six heures du matin. L'assemblée a 7, et le drapeau a 8. M. le baron de Dieskau passera toutes les trouppes en revue. Les bataillons de la *Reine* et *Languedoc* se mettront en bataille a la tete de leur camp.

Les trouppes de la Colonie et Milice sous les ordres de M. de Sellorom se mettront en haye a la tete de leur camp et laisseront un intervalle de 15 pas environ d'une colonne a l'autre. Les officiers qui commandent des compagnies, donneront a M. de Dieskau un controle de leur Compagnie. La reserve de M. de Repentini se

mettra en haye par compagnie a la gauche des trouppes de M. de SELLOROM. Il fera une haye a part des hommes qu'il a au dela de ses trois compagnies ainsi que des 2ó officiers de Montréal. Chaqûe officier qui commande une compagnie en donnera un controle a M. de DIESKAU.

La compagnie des Canoniers se mettra en haye a la gauche de la reserve.

M. de ST PIERE previendra les sauvages de cette revue et leur fera entendre que M. de DIESKAU seroit charmé de les voir aussi arméz et ajustéz en guerriers combattans, il les fera arranger de façon qu'il puisse voir chaque nation a part, mais peu eloignées les unes des autres. Il les vera les premiers a huit heures du matin, ou bien les derniers s'ils aiment mieux.

ORDRE DU 31 AOUST AU 1ER SEPT.

Les trouppes en general se tiendront pretes a marcher, au premier ordre, les officiers ne prendront avec eux que deux chemises, dont une sur le corps, deux paires de souliers dont une aux pieds, la couverture, la peau d'ours et les vivres qu'on leur distribuera pour 12 jours. Ils laisseront tous le reste de leurs effets au magasin du fort St. Frederic. Ils sont avertis que tout ce qui sera porté dans les batteaux au dela de ce qui est ordonné ne sera point reçu attendu qu'on mettra jusqu'a vint cinq hommes dans un batteau. Les soldats porteront la meme chose excepté ces peaux d'ours, dont il n'y en aura point pour eux, ils sont avertis, ainsi que les officiers de menager leurs vivres, attendu qu'ils n'en auront point que lorsqu'on rentrera dans les batteaux pour le retour de meme que la poudre et les balles.

Les officiers et soldats sont avertis aussi qu'on leur donnera le biscuit a chacun dans un sac et le lard dans

deux sacs pour trois hommes. Ces deux articles ne regardent que le tems qu'on marchera dans les bois, faisant des vivres pour huit jours, dont un jour en pain et sept en biscuit.

Il est deffendu de battre la generale en telle occasion que ce puisse etre sans un ordre de M. de DIESKAU Si un tambour s'avisoit de battre la generale sans ordre, il le fera passer par les verges. Les grandes gardes ne la batteront jamais. Il est deffendu sous peine de passer par les verges de ne tirer que lorsque l'on sera devant l'ennemi.

Lettre de M. le baron de Dieskau a M. le marquis de Vaudreuil.

A CARILLON ce 1ER 7BRE 1755.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'écrire je n'aurois pas manqué de vous envoier un courier pour vous informer de l'etat de l'armée, si j'avois eu plutot des nouvelles des Anglois. Vous devé trouver fort extraordinaire Monsieur qu'aiant six cent sauvages de n'avoir pas eu plutot connaissance des ennemis, cependant la chose est réelle, malgré les decouvertes que j'ai envoié continuellement. Je n'ai pas lieu d'etre content d'eux, non plus que M. de ST PIERE qui est leur maitre, et qui fait tout son possible pour leur faire entendre raison, sans pouvoir reussir; lorsque je les envoie a la decouverte melée des Canadiens, ils partent, mais a quelques lieues du camp ils renvoient les Canadiens, disant qu'ils seroient decouverts s'ils n'etoient pas seuls, et au bout de quelques jours ils reviennent sans rapporter

aucunes nouvelles, ce qui me donne trés mauvaise opinion de leur attachement. Cependant je viens d'avoir des nouvelles positives des anglois, mais par d'autres voies que celles des sauvages. C'est par un nommé Boileau que M. de Lusignan avoit fait partir d'icy avant mon arrivée, sur les propositions de M. Lemercier. Il m'a rapporté qu'aiant traversé les bois depuis le fort St-Frederic jusqu'a Sarastaun, par des endroits extremement ecartés, sans avoir rien trouvé, il a repassé la rivière d'Orange au dessus de la maison de Ledius ou il a apperçu l'armée des ennemis campée en trois camps, et en aiant fait le tour, il a vu distinctement, de dessus une hauteur, qu'ils faisoient un fort à la dite maison de Ledius qui étoit déjà fort avancé et qu'ils travailloient à deux chemins, dont un au portage du lac St-Sacrement, et l'autre au portage qui va au grand marais. Il estime la force de leur armée à environ 7 à 8 mille hommes, mais j'en rabas au moins un tiers.

Ce rapport me paroit fidel d'ailleurs et me fait croire qu'ils viendront sur deux colonnes, savoir le gros de leur armée par le lac St Sacrement, et leur artillerie, chariots et munitions, par le grand marais. Pour cet effet j'ay pris mon parti de partir demain matin d'icy pour me porter à la chute du Lac St Sacrement ou j'attendrai des découreurs que j'ay envoié pour savoir positivement le chemin qu'ils prendront, afin d'aller au devant d'eux. Cette précaution est des plus essentielle, attendu que si je marchois d'un côté, ils pouroient venir par l'autre, et me couper la communication du retour. Je ne doute pas que si je les joins de vous en rendre bon compte, quoique je n'aie que 3000 hommes pourvu que nos sauvages ne me jouent quelque mauvais tour. Je ne m'y fie pas plus que de raison. J'ai été obligé

d'armer la pluspart disant qu'ils ont laissé leurs fusils à leurs cabanes et et qu'ils viennent bien se battre pour leur Père quand il les armera selon l'usage établi, mais qu'ils ne veuillent pas user leurs fusils de chasse à la guerre. Ils nous font enrager M. de St Pierre et moi depuis le matin jusqu'au soir, leurs demandes ne finissent point, soit pour l'equipement, fait pour les festins, ils ont déjà mangé 5 bœufs et autant de cochons que j'ai été obligé de prendre chez les habitans en paiant, sans compter les barils d'eau de vie qu'ils ont bus enfin Mr. il faut avoir une patience d'ange avec ces diables la et encore faut-il se contraindre de paroitre content d'eux. Je leur pardonne cependant tout pourvu qu'ils ne me jouent pas quelque mauvais tour, quand nous joindrons les anglois. A l'egard des canadiens je n'ai jusqu'à present qu'a me louer d'eux, a cela près qu'ils sont mal equipéz et mal arméz. De 800 et tant de fusils qui sont arrivé icy il ne m'en reste pas un seul et encore suis-je obligé d'en laisser icy faute de pouvoir les armer.

La pluspart de ceux la sont de Québec, il ne m'a pas été possible Mr. de suivre l'arrangement que vous avié fait pour le service des officiers de la colonie, etant entiérement contraire a mes dispositions, mais de la façon que je les ai arrangé, chacun se trouve à son poste et paroit content, nommement Mrs de St Pierre et d'Arpentini, lesquels j'ai mis a meme de se distinguer en les mettant a la tete d'un corps d'elite. L'ordre de bataille et l'ordre de marche et d'attaque cy joint vous fera voir d'un coup d'œuil quelles sont mes dispositions et mon arrangement. Je compte Mr. que l'un et l'autre trouveront votre approbation, ainsi que celles de mes dispositions, et des officiers qui se seront les plus

distinguéz. Les raisons Mr. pourquoi j'ai melé les trouppes de la colonie avec les milices sont que ces trouppes qui n'ont jamais combattu en trouppes reglées ne peuvent faire que des mauvaises manœuvres et mettre le desordre dans nos bataillions etant en ligne avec eux ce que j'eviteray toujours tant que j'auray l'honneur de commander l'armee, au lieu que ces dites trouppes étant déjà accoutumée à se battre a la canadienne je trouve par mon arrangement un poste qui leur convient. D'ailleurs Mr. suivant votre arrangement il se trouvoit autant d'officiers pour les trouppes de la colonie ne consistant qu'en 192 hommes, que pour le corps de milice consistait en 1400, au lieu que suivant le mien cet inconvenient est levé. J'ay l'honneur d'etre avec un très sincere attachement.

Au camp de Carillon ce 4 7bre 1755.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous informer qu'un petit parti que j'ay envoié à la decouverte vient de m'amener un prisonnier et une chevelure, ils rapportent comme vous voié par la deposition cy jointe que le gros de l'armée ennemie s'en est retournée et que le fort qu'ils ont construits a la maison de Ledius n'etoit pas achevé encore le jour que le prisonnier a été pris, mais que le fossé qu'ils ont fait autour du fort est fait et fraisé. Les sauvages qui formoient le parti rapportent a peu prés la meme chose, disant que le camp qu'ils ont vus entre le fort et le fossé n'est pas bien considérable, surquoi j'ai pris mon parti de marcher avec toute la diligence possible au dit fort pour tacher de le surprendre à la tete de 1500 hommes, savoir 600 sauvages, sous les

ordres de M. de St Piere, 600 miliciens, sous les ordres de M. d'Arpentini, trois cent hommes y compris les deux compagnies de grenadiers des trouppes de France et la compagnie des canoniers. Ce detachement me suffira pour prendre ce fort, s'il est susceptible d'etre pris sans canon, et s'il n'est pas susceptible d'etre pris sans canon je ne le prendray pas avec les 3000 hommes qui composent l'armée, ainsi je ne vous reponds point de ce qui peut arriver. D'ailleurs, il ne m'auroit pas été possible de marcher avec l'armée entière n'ayant pas assé de biscuit pour dix jours que je fais distribuer au détachement a cause de la pluie qui a tombé hier, et qui en a gaté toute la superficie, de sorte qu'il n'y a que la partie d'en bas qui soit bonne, je pars donc Mr. aujourd'hui avec une trouppe choisie de ce qu'il y a de meilleur dans l'armée, j'envoie Mr. de Roquemaure avec les deux bataillons de France aux deux Rochers, afin de pouvoir me replier sur lui au cas que je fus obligé de me retirer et je fais marcher M. de Sellorom avec son corps a la chute du lac St-Sacrement afin d'empecher l'ennemi de tenter une surprise de ce coté là, je laisse M. de Pean avec luy pour pourvoir à la subsistance. Les vivres que je prens pour mon expédition ne sont que pour aller au fort de Ledius, et pour revenir aux batteaux dans la grande Baye ou Mr. de Pean m'enverra des subsistances pour le retour icy.

Je compte après mon expedition faite, soit que je prenne ce fort ou non, d'énvoier Mrs. de St Piere et Repentini avec tous les sauvages et un certain nombre de miliciens pour aller ravager le pais ennemi surtout entre Orange et Chouaguen afin d'y harceler l'ennemi au cas qu'il aille de ce coté la

Ayé la bonté Mr. de m'envoier vos ordres et de les

adresser à Mr. de ROQUEMAURE au camp de deux rochers, savoir ce que je dois faire après mon expédition faite, soit qu'elle ait réussi ou non, si vous voulé que je ramene les trouppes à Montréal au cas que vous songié encore a Chouaguen, ou si vous voulé que je les renvoie chez eux. je ferai la dessus tout ce que vous m'ordonneré, mais permetté moi de vous faire observer l'inconvenjent que j'y trouve scavoir :

1o La saison sera trop avancée quand ces trouppes reviendront.

2o Il n'est pas certain que les sauvages voudront aller a une seconde expédition.

3o La moitié des miliciens s'en iront chez eux peut etre malgré l'ordre que je pourois leur donner, leur obeissance n'est pas aveugle sur cet article, veu qu'il y en a un trés grand nombre qui sont allé chez eux en partant de Montréal au lieu de se rendre à la pointe, et d'autres qui n'ont pas joint malgré votre ordre. Il seroit essentiel de les punir severement sans quoy, ils tomberont dans le meme cas l'année prochaine, ainsi que ceux qui viennent sans armes, un bon tiers des canadiens que j'ay icy sont des gens de bonne volonté, venus des pais d'en haut et qui n'ont pas été commandés.

4o Vous couré risque Mr. si vous persisté sur l'affaire de Chouaguen de la manquer pour toujours, attendu que si elle ne réussi pas cette année comme il est à croire, vous vous metté hors d'état de ne jamais l'entreprendre tant par la perte quasi certaine de l'armée par la fatigue et la misère, que manque de vivres pour l'année prochaine, attendu que la quantité qu'il en faudroit vous mettroit peut-etre hors d'état de fournir vos forts et de ne pouvoir rien entreprendre le printems prochain pour la meme

raison. D'ailleurs vous ne devé pas vous attendre de recevoir beaucoup de secours de France a cause des vaisseaux anglois qui intercepteront tant qu'ils pouront les votres. Je suis obligé Mr de vous faire ces représentations afin que l'on ne puisse pas reprocher de ne vous avoir pas dit mon avis.

J'ay l'honneur d'être.

Ordre du 1er 7bre au 2 au camp sous le fort St Frederic.

Les bataillons de la Reine et Languedoc partiront demain a 7 heures du matin, le premier ? a 5 heures. L'assemblée a 6 et le drapeau a 7.

Il enverront des aujourd'hy leurs effets au fort St Frederic et n'emporteront que ce qui est ordonné, seulement les tentes : de plus comme il est convenu avec M. de Roquemaure. L'officier major du regt. de la Reine en fera avertir celuy de Languedoc.

Les deux bataillons ramasseront tout aussitot toutes les planches qui se trouveront dans leur camp et les porteront a la tete de celuy de M. de Repentini qui les fera porter. Elles serviront au nouveau camp d'abrivent pour un magasin qu'on seroit obligé de faire si nous fussions dans le cas de rester quelques jours au camp. Les deux bataillons seront menés demain dans les batteaux par la reserve de M. de Repentini, les soldats qui sont emploiéz a la boulangerie resteront icy, cet ordre leur sera signifié.

Le bataillon de Languedoc envera tout presentement prendre ses vivres dont quatre jours en pain et quatre en lard.

Comme les drapeaux deviennent inutiles dans le bois M. de DIESKAU croit qu'il vaudroit mieux les laisser au fort il en laisse les maitres, Mrs les commandans, mais s'ils exigeoient un ordre de M. de DIESKAU il le leur donneroit.

ORDRE DU 4 AU 5 7BRE AU CAMP DE CARILLON.

Il est ordonné a M. de ROQUEMAURE lieutenant colonel de partir, avec les bataillons de la REINE et de LANGUEDOC le jour que M. PEAN lui rendra compte que les arrangemens sont prets pour la subsistance, pour se rendre aux deux Rochers, ou il se postera de façon a pouvoir se deffendre au cas qu'il soit attaqué, il y restera jusqu'a nouvel ordre soit de la part de M. de DIESKAU soit de celle de M. de VAUDREUIL, il prendra la subsistance pour autant de jours que M. PEAN luy fournira, il prendra trente batteaux avec 2 Canadiens chacun, pour mener les deux bataillons lesquels il gardera afin de pouvoir s'en servir au cas que M. de DIESKAU luy mande de venir le joindre.

ST MARC et VENISE

ORDRE DU 5 AU 6 7BRE.

L'armée partira demain a sept heures pour battre la caisse. Elle marchera sur une colonne jusqua ce que le chemin permettre de marcher sur plusieurs, alors il sera ordonné sur combien de colonne elle marchera, les sauvages marchant a la tete et enverront des decouvertes sur les derrieres et sur les cotés pour ne pas etre surpris.

M. de REPENTIGNI marchera avec son corps aprés les sauvages, dans ce corps sont compris les 200 hommes de Mrs de VILLEMONDE et la COLOMBIERE.

Les troupes de France marcheront aprés le corps de Mr. de REPENTIGNI, la Comp. des canonniers fermera la queue, M. de VILLEMONDE marchera avec 12 hommes choisis de la trouppe pour faire l'arriere garde, il aura grande attention que personne ne reste derriere.

Il est defendu de tirer dans la marche et dans le camp.

Les troupes sont avertis de menager leurs vivres et munitions n'en ayant plus a recevoir jusqu'au retour, le detachement de 200 hommes qui viennent d'arriere pour garder le camp occupera le terrain que le commandant du dit detachement jugera a propos pour la conservation du camp et des batteaux, il aura graud soin de ne pas laisser disperser ou bruler les rames; il enverra les Canadiens qui sont sous ses ordres a la decouverte pour ne pas être surpris. M. de DIESKAU laisse la liberté aux troupes de France de laisser au camp leurs habits ou leurs veste, ou bien de prendre l'un et l'autre, elles sont avertis que le chemin est mauvais et rude dans beaucoup d'endrois.

ORDRE DU 6 AU 7BRE

Mot de Raliement
MARIE

Les troupes qui sont de l'autre coté du Ruisseau le passeront a six heures du matin pour entendre la messe après quoy toute l'armée se mettra en marche dans le meme ordre qu'aujourd'huy.

Il est defendu de tirer, de crier dans la marche et de faire du feu dans le camp de demain, attendu que nous approchons de l'ennemy, et qu'il est question de le surprendre ; on partira du camp sans battre.

Chacun tiendra son arme en état, mais personne ne dechargera son fusil qu'avec le tirebour.

Le livre d'ordres du DIESKAU s'arrête ici. Les suites de sa malheureuse entreprise sont assez connues pour que nous n'ayons pas besoin de les rappeler ici.

Cependant il ne sera pas sans intérêt de voir quelle impression sa défaite produisit alors.

Voici ce qu'un officier français écrivait à l'un de ses amis en France. (1)

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE,

A Louisbourg, ce 13 novembre 1755.

Comme l'*Outarde* fait voile demain pour France, je n'ay pas cru devoir la laisser partir sans vous informer d'un échec que nous venons d'avoir en Canada et qui coûte la vie à M. de DIESKAU (2). Voicy le fait :

(1) Lettre citée dans *Les Derniers jours de l'Acadie*. Paris, Librairie Historique des Provinces 1899.

(2) Ce général, survécut à ses blessures, comme l'on sait.

M. de Vaudreuil apprit, le 5 aoust, par des sauvages de Bécancourt, arrivés d'Orange avec deux chevelures et trois prisonniers, que les Anglais faisoient de grands preparatifs pour assiéger Saint-Frédéric. Le 8, un party de Nepisings qui avoit frappé sur la côte de Baston, rapporta que M. Cherly (1), gouverneur de cette ville, étoit party pour se rendre à Orange, où il devoit prendre le commandement d'une armée de cinq mille hommes, destinée à assiéger St-Fréderic. Il apprit le même jour, par dix-huit sauvages de Saint-François, que les Anglais marchoient pour assiéger ce fort et qu'ils passoient au travers des montagnes. Toutes ces nouvelles, confirmées les unes par les autres, le déterminèrent à porter la plus grande partie de ses forces du côté de ce fort. Pour cet effet, il fit partir, le 11 d'aoust, trois cents Canadiens de Montréal ; le 14 du mesme mois, il en fit partir douze cents autres de Québec. M. de Montesson, officier, partit le même jour avec soixante-dix sauvages de Narandsouak, trente Algonquins de la Pointe du Lac, cent Abénaquis et Loups du village St-François. M. de Saint-Pierre, officier chéri de toutes les nations sauvages, et possédant leur confiance et leur langue, partit le 15 du même mois, avec cent quatre-vingt Iroquois du Sault Saint-Louis, soixante-seize Iroquois du lac des Deux-Montagnes et cent vingt Nepisings.

Le 15 du même mois, les dix-huit compagnies restantes des régiments de La Reine et Languedoc, partirent pour le même fort. Le 16, deux cents Canadiens partirent, tant par terre que par eau, pour rejoindre l'armée. M. le baron de Dieskau partit le même jour de Montréal, pour prendre le commandement de l'armée. M. Varin,

(1) Shirley ?

commissaire de la marine, le suivit comme commissaire de l'armée ; cent Canadiens partirent le 16 dudit, pour rejoindre M. Dieskau. Rendu à Saint-Frédéric, ce général aprit que les Anglais, aiant été découverts, s'étoient retranchés à Sarasto. Il jugea à propos de se porter en avant du fort, affin de pouvoir attaquer les ennemis dans leur marche, si ils s'y mettoient pour attaquer Saint-Frédéric. Il s'avança jusqu'à un endroit nommé Carillon, distant de six lieues de notre fort ; il avoit avec luy plus de quatre mille deux cents hommes, tant en troupes réglées, qu'en Canadiens et en sauvages ; il passa quelques jours à cet endroit à étudier la manœuvre des ennemis. Le 8 octobre, il apprit, par un prisonnier anglais qu'ils avoient construit un fort dans un endroit nommé Lidius, au haut du grand portage du lac Saint-Sacrement, et qu'il n'y avoit dans ce fort que six cents hommes de garnison, et que le reste de l'armée s'étoit retranchée sur le bord du Saint-Sacrement ; au nombre de quatre mille cinq cents hommes et (que) M. Cherly commandoit cette armée.

Sur cette déposition, M. de Dieskau partit de Carillon avec quinze cents hommes, parmi lesquels il y en avoit trois cents des troupes réglées des bataillons de La Reine et Languedoc, et le reste Canadiens et sauvages, pour attaquer le fort de Lidius. En arrivant dans le chemin que les Anglais ont fait dans le portage, nos sauvages tuèrent un courier qui couroit à toutte bride. On trouva sur luy une lettre que le colonel Janson écrivoit au commandant du fort Lidius, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, que les François marchoient pour l'attaquer. Sur ces nouvelles, M. de Dieskau prit le chemin du fort et fit marcher ses troupes sur cinq colonnes le long du lac. Un moment aprés, un Anglais fut conduit à

M. Dieskau. Il luy confirma que le camp que les Anglois avoient sur le lac Saint-Sacrement, étoit de quatre mille cinq cents hommes ; il luy apprit, en outre, qu'on en venoit de détacher cinq cents, avec deux cents sauvages, pour escorter des chariots de vivres au fort.

Sur cet avis, M. Dieskau excita nos sauvages à les aller attaquer ; ils y volèrent, mais, n'étant pas assez forts, ils appelèrent les Canadiens à leur secours ; ils y furent et les mirent en fuite.

M. Dieskau qui, avec son corps de troupes réglées, avoit marché fort lentement, quitta le chemin du fort, doubla le pas, et poursuivit les fuyards. Il crut que, rentrant dans le camp, il y mettroit l'alarme et que, profitant de ce moment, il les pourroit forcer. Il se trouva tout à coup sous le feu du camp que les Anglais avoient retranché à une fourche que faisoit le chemin. Il fit alors filer ses troupes sur la gauche, et les Canadiens qui avoient pu le suivre, sur la droite.

Les ennemis, aiant fait une décharge de leur artillerie et de mousqueterie, firent quitter prise aux Canadiens et aux sauvages qui poursuivoient les fuiards.

Dans le même instant, M. de Dieskau reçut une poste à la jambe, il s'assied au pied d'un arbre, sous le feu du camp, pour panser sa blessure. S'étant levé et appuié contre cet arbre, il reçut un second coup de fusil qui luy cassa la cuisse droite, près du genouil, la même balle lui traversa la cuisse gauche.

M. le chevalier de Montreuil, qui étoit auprès de luy, fit venir un Canadien qui proposa à M. Dieskau de s'étendre sur luy pour l'emporter à quatre pattes. Ce général, ne le croiant pas assez fort, en fit appeler un autre qui fut tué sous luy.

Il dit alors qu'il étoit inutile de songer à luy et commanda à M. de Montreuil de faire foncer les troupes. En chemin faisant, il trouva les domestiques de M. de Dieskau, auxquels il dit d'aller secourir leur maître, qui ne le voulut pas, et les menaça de leur brûler la cervelle.

M. de Montreuil trouva que les troupes avoient fait demy tour à droite et qu'elles étaient rebuttées. Il fit battre la retraite ; les Canadiens de la droite se retirèrent à la débandade, après avoir fait quelques décharges sur le retranchement.

L'on fait monter la perte des Anglais à six cents hommes et la nôtre à cent . . . dont trente à quarante grenadiers, sept hommes de la marine, de douze qu'ils étoient vingt sauvages, le reste est canadien. L'on compte cent cinquante blessés.

L'on n'a point de nouvelles de M. Dieskau, non plus que de MM. Longueil, capitaine de la marine, et de Bernier ayde de camp, tous deux blessés, le premier au bras et l'autre au pied.

M. de Saint-Pierre a été tué, et le garson-major de La Reine ; M. Repentigny, de la marine a eu l'épaule cassée, et Montesson, du même corps, un coup de fusil dans la poitrine.

Nous travaillons actuellement à nous retrancher dans tous nos postes. M. de Raymond a été écrasé par un arbre, en faisant faire un retranchement, à trois lieues de Saint-Frédéric ; M. de Boisbert, commandant de la rivière St-Jean, qui avoit ordre de brûler son fort et de se retirer dans le bois avec ses trente hommes de garnison, harcèle toujours les ennemis. Il vient de surprendre un gros d'Anglois, de Beauséjour, qui marchoient pour sur-

prendre les habitans de Chedaic (1) il en a tué et blessé cinquante ou soixante.

A vous parler sincèrement, je n'augure pas bien de la guerre du Canada, si la France n'y envoie pas plus de monde qu'il n'y a. On dit que les Anglois ont une flotte qui hiverne à Plaisance. Si nous avons guerre ce printemps, cette flotte n'a qu'à monter le fleuve et se présenter devant Québec. Pourrons-nous, avec le peu de monde que nous avons, empêcher ce débarquement et défendre en même temps tous nos autres postes; il faudroit nécessairement, pour secourir Québec, rappeler nos troupes des pais d'en haut, ce qui seroit un moien sûr pour les faire prendre sans coup férir. De plus, tous nos hommes du Canada n'en forment pas douze mille, et les Nouveaux-Anglais peuvent rassembler cent quarante mille hommes, en faisant marcher tout le monde. D'où vient vouloir embrasser sept à huit cents lieues de pais, et n'avoir que si peu de monde à le soutenir . . . . .

Dans une autre lettre, dont la date, 10 septembre 1755, me paraît inéxacte (2), un M. Joubert écrivait de Louisbourg à M. de la Surlaville en France :

" Je n'ai pas reconnu a la conduite de M. Dieskau les talents et la sagesse que tout général doit avoir. Il s'est conduit en jeune homme. Lorsqu'il a vu que ce camp estoit retranché, pourquoy ne pas se retirer, après l'avoir

(1) Shédiac.

(2) En effet, la bataille eut lieu le 8 septembre et il était matériellement impossible que l'issue en fût connue deux jours après à Louisbourg.

fait reconnaître sans l'attaquer ? Pour moy, je crois que la tête luy a tourné a la vue des retranchements..... Tout ce que l'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il a trop méprisé son ennemy, que l'action heureuse de la Belle Rivière luy a fait croire qu'il ne faloit que se présenter pour les mettre en fuite. . . .

" La deffaite des Anglais a la Belle Rivière a changé la guerre de nos ennemis d'offensive en deffensive. L'échaffouré (*sic*) de M. Dieskau la réduite a force égale."

Un autre officier des troupes régulières stationnées à Louisbourg, M. du Fresne de Natel, écrivait dans une relation dont on ne donne pas la date :

" Apparemment, M. Dieskau ne vouloit pas survivre à une action dont il connoissoit avoir le dessous, l'aiant entreprise avec trop peu de monde et trop de confiance, n'en aiant pas pris des connoissances suffisantes. Son ambition le portoit sans doute à vouloir surpasser cette belle action dont je vous fait part (*défaite de Braddock*), et dont la gloire n'appartient qu'aux troupes du Canada, Sauvages et habitants. Il ne faut jamais qu'un exemple aussi merveilleux nous porte à sacrifier le bien de l'Etat à notre ambition et nous empesche de prendre les précautions nécessaires pour réussir dans des entreprises aussi importantes. Son aide de camp, qui étoit un officier de distinction du régiment de *Royal Suédois*, a été tué (1). Lorsque M. Guieskau (*sic*) a attaqué les Anglois, il y avoit trente heures que ses gens n'avoient mangé.

" Je suis fasché de cet événement en ce que la présomption canadienne en sera enorgueillie, car cela ne laisse pas d'humilier les troupes de terre . . . . . M. Franquet

(1) M de Bernier, l'aide de camp de M. Dieskau, échappa à la mort comme son maître.

a pensé que M. de Raymond pourrait bien remplacer M. de Guieskau ; je ne sais pas s'il opereroit de plus grand miracles."

Une lettre non signée, écrite de Québec le 25 septembre 1755 à M. Franquet, directeur général des fortifications de la Nouvelle France, ajoute le détail suivant : " Lorsque nos sauvages virent doubler le pas à M. Dieskau, ils dirent qu'il falloit que la tête eût tourné au Français, qu'il marchoit, luy et son monde, à la boucherie."

Extrait d'une lettre de M. Joubert à M. de Surlaville : " Sy M. Dieskau avoit suivi son premier projet qui estoit de prendre le fort Lidius, il auroit coupé les communications d'Orange, non seulement à l'armée qui estoit campée au lac Saint-Sacrement, mais même à celle de Chouagen. Pour cela, il falloit y aller avec toutes ses forces. Le coup auroit fini la guerre du Canada. Le projet estoit bien bon et juste, il n'a péché que dans l'exécution. Je doute que ce général se relève de cette fausse démarche. Comme on l'a cru mort, je suis persuadé qu'on l'a peu ménagé dans les comptes que l'on a rendus à la Cour de cette action qui a beaucoup dérangé les projets de ce païs pour la tranquillité que l'on se promettoit. Les quatre bataillons qui sont dans ce pais, hivernent, les uns au Fort Frontenac, les autres au fort de Niagara, à Catarakoui et au fort Saint-Frédérick. Ils doivent se mettre en marche pour leur quartier à la fin du présent mois."

[A la dernière minute, nous avons reçu d'autres documents concernant le général Dieskau. Ils ont été copiés au Dépot de la guerre à Paris, volume 3417].

LETTRE DU CHEVer. DE MONTREUIL

A Montréal le 18 Septembre 1755.

Mon cher Dabadie.

M. le baron de Dieskau a attaqué le 8 de ce mois avec quinze cents hommes, trois mille anglois campés près du Lac St Sacrement. Il est resté sur le champ de bataille blessé de deux coups de feu, l'un à la jambe et l'autre au genou ; cette dernière blessure étoit considérable, la balle ayant traversé le genou, passé dans l'autre cuisse, je luy pansai la première blessure, il ne voulut pas que je lui pansâs la seconde ; j'appelai deux canadiens qui étoient les seuls à portée pour le faire enlever, il y en eut un de tué qui tomba sur nous ; celui qui restoit voulut l'engager à se mettre sur son dos; il le refusa et prit la résolution dès ce moment de rester dans l'endroit où il avoit été blessé, quoique la place ne fut pas tenable. On nous visoit comme au blanc ; j'y reçus un coup de fusil au bras et une balle dans ma gibecière qui m'a sauvé la vie, cette balle en a aplati deux de celles qui y étoient. M. de Dieskau m'ordonna à deux fois différentes comme je ne voulois point l'abandonner d'aller renouveler l'ordre qu'il avoit donné au détachement de la Reine et de Languedoc composé de deux cent vingt hommes pour foncer sur le camp des anglois retranchés avec leurs charriots ; je trouvai en y allant un de ses domestiques que je lui envoyai ; il ne voulut jamais se laisser emporter ni par deux de ses domestiques qui y furent ni par d'autres soit canadiens ou soldats qui vou-

loient le porter, il renvoya tous ceux qui vinrent pour lui porter secours ; il fit mettre à côté de luy sa redingote et une veste rouge galonnée qu'il faisoit porter par un de ses domestiques. Lorsque je fus au détachement de la Reine et de Languedoc, les sauvages et les canadiens se retiroient en désordre, les soldats en voulurent faire autant ; je me mis à leur tête et je fis tout ce que je pus pour les arrêter et les faire retirer en bon ordre ; nous avions dix lieues de bois à faire pour rejoindre nos bateaux ; je vis une si grande terreur parmi le soldat et le canadien que si j'eusse quitté d'un instant la troupe après laquelle je m'épuisois pour les faire arrêter, je suis persuadé que tout le monde se serait dispersé dans le bois et qu'il n'en seroit peut-être pas rechappé un seul si les sauvages eussent poursuivi les fuyards comme ils n'y auroient pas manqué ; de plus, je voyais les ennemis fort près de l'endroit où j'avois laissé le baron de Die-kau et j'étais incertain s'il n'avoit pas consenti à se faire apporter par ses domestiques ou par d'autres qui furent pour luy porter du secours, lorsque ses domestiques me dirent qu'il n'avoit pas voulu se laisser emporter ; les ennemis étoient maîtres du champ de bataille ; nous avons perdu deux cent trente hommes tués ou blessés, les ennemis en ont perdu au moins autant ; j'oublie à vous dire qu'il n'y avoit que des lieutenants à la tête du détachement des troupes reglées et que la plupart des officiers de la colonie étoient tués ou blessés ; j'étois chargé par mon grade de cette retraite forcée ; j'ai fait mes dispositions de façon que je n'ai point été entamé et que j'ai ramené le détachement à bon port et fait rapporter un centaine de blessés ; j'espère que les anglois auront fait quartier à M. de Dieskau et en auront soin ; on ne pourra le savoir que par des prisonniers que nos partis comptent faire ; on

ne peut pas envoyer personne à l'armée des ennemis pour savoir son sort, à cause des sauvages qui pour l'ordinaire sont toujours à la découverte et ne font quartier à personne. M. le Baron de Dieskau a été très mécontent des sauvages et des canadiens dans cette affaire ; nous allons faire un petit fort à la chute du lac Saint Sacrement et faire plusieurs redoutes autour du fort St Frédéric pour être à même de garder ce fort avec peu de monde et être à même de faire le siège de Chouaguen au printemps prochain ; je suis venu rendre compte à M. le Marquis de Vaudreuil de ma conduite dans cette malheureuse affaire ; il l'a fort approuvée, il auroit désiré que j'eusse fait apporter M. de Dieskau mort ou vif ; je l'aurois bien désiré aussi ; tous ceux qui n'assistent point à de pareilles affaires parlent bien à leur aise ;— ressouvenez-vous de feu Méric qu'il fut impossible de faire rapporter, je vous ferai un détail de cette affaire dans peu.

A Monréal, le 1er Octobre 1755.

Il est important que Mrs. Dieskau et Rostaing soient remplacés dans le mois d'Avril prochain, je vois de la jalousie entre les commandants de bataillon, la colonie menace ruine de tous côtés ; beaucoup d'anglois à combattre, point de discipline dans les troupes de la colonie, point d'ordre dans les magasins, de là une consommation considérable, le pays alarmé du dernier essai ; beaucoup d'intrigues pour s'emparer de l'esprit de nos généraux,

nos troupes rebutées de cette campagne, toutes ces causes demandent un commandant doux, égal pour tout le monde, prudent dans ses entreprises, et incapable de se laisser mener par personne, voilà le seul moyen de maintenir la colonie ; M. Dieskau menoit les troupes à .... l'allemande ; je suis peut être le seul à le regretter. Je vous supplie de demander en grâce à M. le Comte d'Argenson la continuation de ses bontés pour moi, et d'être persuadé qu'il ne m'a point été possible de faire enlever M. Dieskau ; il a agi comme quelqu'un qui a mieux aimé tomber entre les mains des ennemis que de reparaître vaincu ; M. Dieskau étoit crédule, entêté et entier dans son sentiment ; je lui avois dit de ne pas tant se fier aux canadiens ni aux sauvages. M. Dieskau n'a été regretté de personne assurez-le à M. d'Argenson, à qui on mandera peut-être le contraire par complaisance ; j'y perds le plus, je ne lui avois donné jamais sujet d'être mécontent de moi.

DÉTAIL DE LA MARCHE DE M. LE BARON DE DIESKAU CAMPÉ SOUS LE FORT ST FREDERIC AVEC 3000 HOMMES ET DE L'ATTAQUE DU CAMP DES ANGLOIS AU NOMBRE DE 3000 PRES DU LAC ST SACREMENT PAR 1500 FRANÇOIS (Ecrit de la main de M. de Montreuil).

Le 31 Août, M. le Baron de Dieskau fut informé que 4000 anglois étaient campés sous le fort Lydius construit de cette année près de la rivière d'Orange, à sept lieues du lac St Sacrement.

Le 2 de Septembre, il fut camper à la chûte du lac St Sacrement ; on luy amena un prisonnier qui dit que les ennemis s'étoient retirés vers Orange et qu'il restoit

environ 500 hommes au fort Lydius ; il rapporta qu'il devait revenir 24 0 hommes pour relever ceux qui étoient partis et faire un fort près du lac St Sacrement.

Le 4 Septembre, il partit avec 1500 hommes pour prendre le fort Lydius ; il laissa le reste à la chûte du lac St Sacrement et fût camper à trois lieues de là son détachement portant avec soi des vivres pour dix jours.

Le détachement étoit composé de 600 sauvages, 680 canadiens et 220 soldats de la reine et de languedoc le tout faisant 1500 hommes.

Le 5, il fut camper près du fond de la baie qui est au bout du grand marais et y laissa tous ses bateaux gardés par 120 hommes.

Le 6, il marcha pendant trois lieues dans le bois, son détachement portant sur son dos les vivres pour huit jours.

Le 7, il fit six lieues dans le bois ; une personne qu'il avait envoyée pour reconnaître le fort Lydius luy vint dire qu'il avoit vu un camp près du fort environ de 500 hommes.

M. le Baron de Dieskau se détermina à attaquer le 7 au soir le camp et le fort tout ensemble, les sauvages refusèrent de le seconder, trouvant l'entreprise trop hardie.

Le 7 au soir, les sauvages tuèrent un courrier qui portoit une lettre du colonel Johnson au commandant du fort Lydius pour l'informer que nous devions l'attaquer ; ce colonel commandoit un camp de 3000 hommes près du lac St Sacrement, dirent deux prisonniers qu'on prit en même temps.

M. de Dieskau forma le projet d'aller attaquer leur camp près du lac Saint Sacrement ; il partit le 8 et s'y rendit à midy ; il se trouva à une lieue en deçà du camp 400 anglois et plusieurs sauvages que l'on repoussa jus-

qu'à leur camp et dont on défit une bonne partie, cette troupe alloit porter du secours au fort Lydius que les anglois croyoient attaqué.

M. de Dieskau voyant le camp fort près donna ordre aux 220 hommes de la Reine et de Languedoc de foncer dessus baïonnette au bout du fusil ; les canadiens passèrent tous sur la gauche, se dispersèrent et firent leur attaque à leur manière, qui n'est pas bonne pour forcer un camp retranché avec des charriots comme l'étoit celui des anglois, il se tira un feu très vif de part et d'autre pendant deux heures ; la mousqueterie des ennemis fit beaucoup de progrès, ce qui mit de la confusion parmi tout le détachement.

M. le Baron de Dieskau et moi fûmes nous poster dès le commencement de l'affaire entre les canadiens et les troupes reglées, nous étions à 70 pas du camp ; en arrivant je reçus une balle au bras ; M. de Dieskau en reçut une à la jambe ; il s'obstina à rester dans le même endroit, quoique la place ne fut pas tenable ; je ne luy eus pas plus tôt lavé sa blessure avec de l'eau-de-vie qu'il reçut une autre balle au genou droit et à la cuisse gauche. il s'assit au pied d'un arbre et me fit voir par où passoit le coup de fusil ; cette blessure me parut fort considérable ; je n'eus rien de plus pressé que d'appeler deux canadiens qui étoient chacun derrière un arbre pour le faire emporter, un des deux en arrivant fut tué et tomba sur ; M. de Dieskau ne voulut pas que le canadien qui restoit et moi l'emportassions ; il était fort mecontent des canadiens et des sauvages ; il me dit en parlant d'eux : Voilà donc ces troupes que l'on m'a tant vantées ! Il me dit d'aller trouver le détachement de la Reine et de Languedoc et les engager à foncer sur le camp ; sur la représentation que je luy fis que je ne voulois point l'abandonner

et qu'il étoit temps de prendre le parti de se faire emporter, il me répéta d'aller au détachement ; il y avait des anglois et des sauvages qui sortoient de leur camp et venoient nous tirer de très près, je reçus une balle dans ma gibecière qui en aplatit deux des miennes ; sans elle, j'avais les reins coupés ; je quittai enfin M de Dieskau pour aller trouver le détachement, je luy envoyai ses domestiques que je rencontrai à cinquante pas de l'endroit où étoit M. de Dieskau ; il fit mettre à côté de luy sa redingote et sa veste galonnée et les renvoya sans se vouloir faire emporter à l'abri des coups de fusil · je ne sus cela que longtemps après.

Comme j'arrivai à la troupe, elle venoit de faire demi-tour à droite pour se retirer, ne voyant ni sauvages ni canadiens dont une grande partie s'étoit déjà retirée, je fus obligé de me mettre à la tête et d'arrêter le désordre le plus que je pus, toutes les troupes se replièrent malgré moi un demi-quart d'heure, je vis alors les domestiques de M. de Dieskau qui me dirent qu'il les avoit renvoyés et fait mettre à côté de luy sa redingote et sa veste. Cette précaution et cette obstination à renvoyer tous ceux qui vouloient l'emporter font bien voir qu'il ne vouloit point paroitre après avoir manqué une telle entreprise ou bien qu'avec deux blessures aussi considérables il redoutoit une retraite de dix à douze lieues dans les bois sans aucun secours ; si j'avois sû sa façon de penser, je l'aurois fait enlever de force, il n'étoit plus temps quand j'en fus averti, les ennemis étoient maîtres du champ de bataille ; je suis en vérité inconsolable de cette perte, je suis épuisé de la fatigue que j'ai eue dans ce détachement ; il n'y avoit presque point d'officiers ; M. de Dieskau n'avoit employé aucun capitaine parmi les troupes de France, à l'exception d'un capitaine en second. L'aide de camp de

M. de Dieskau a été tué dès le commencement de l'affaire.

J'ai fait rapporter cent trois blessés, il y a eu 132 hommes de tués ; les ennemis ont perdu à peu près 400 hommes ; j'ai fait ma retraite en bon ordre sans avoir été entamé ; je suis venu rendre compte à M. le Marquis de Vaudreuil de ma conduite, il a paru être content de moi, il auroit bien désiré ainsi que moi que nous eussions apporté le général mort ou vif, s'il avoit été possible ; il y alloit de ma gloire et je lui étois fort attaché, je n'ai rien à me reprocher, ayant sacrifié ma vie et celle de plusieurs canadiens dont un a été tué par rapport à lui ; c'est à peu près l'histoire de feu Méric qu'on ne peut pas empêcher les ennemis de s'en emparer ; on attend avec impatience que les sauvages fassent un prisonnier pour savoir si M. de Dieskau est vivant.

Nous allons travailler tout le mois d'Octobre à un fort près de la chûte du lac St Sacrement, pour arrêter l'ennemi qui se prépare à aller au fort St Frédéric au printemps prochain, M. de Vaudreuil fait venir du fort Frontenac, le bataillon de Béarn pour travailler et renforcer notre armée qui est au fort St Frédéric diminuée de beaucoup par les canadiens que l'on renvoye chez eux ? Faites, s'il vous plaît, copier ce détail pour l'envoyer à mon père, j'espère que tout le monde est en bonne santé.

C'est M. de Roquemaure, commandant de la reine qui est le premier.

LETTRE DE M. LE BARON DE DIESKAU

New-York, le 12 Janvier 1756.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte le 15 du mois passé de l'état où j'étois et des moyens dont il m'avoit fallu user pour me procurer de l'argent.

Depuis ce temps-là, me trouvant entièrement hors de danger pour la vie, et mes blessures allant mieux tous les jours, j'ai prié M. le Chev. Charles Hardy, gouverneur général de la Nouvelle York de faire passer en Angleterre le Sieur Bernier, mon aide de camp, par l'occasion d'un vaisseau de guerre, dans l'espérance que de là il pourra aller aussitôt en France vous rendre un compte plus particulier de ce qui me regarde.

Je vous supplie, Monseigneur, de luy accorder votre protection et de vouloir bien permettre que je me rapporte aux détails qu'il pourra vous faire de tout, par la confiance que j'ai en luy.

J'ai l'honneur d'être avec respect Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Baron de DIESKAU.

LETTRE DE M. DOREIL (*Chiffrée*).

A Québec, le 12 février 1756.

Monseigneur,

Quoique l'occasion qui se présente pour écrire en France par la voie de Louisbourg où l'on envoie un exprès par terre soit fort peu sure, je crois devoir en profiter pour avoir l'honneur de vous envoyer l'état et la situation actuelle de nos bataillons ; vous verrez qu'il est mort vingt-trois hommes depuis le vingt-cinq octobre, jour que je formai celui que j'eus l'honneur de vous adresser : le nombre des malades et la nature des maladies me fait craindre d'avoir rencontré pire en vous marquant cet automne que vous ne pouviez compter pour le printemps que sur la valeur de trois bataillons complets ; les malades sont cependant très bien traités ; on ne peut pas mieux soigner et j'y veille avec une attention suivie.

M. de Vaudreuil continue à me témoigner beaucoup de bonté et de confiance ; je le cultive avec soin plus pour le bien de nos troupes que pour moi-même ; comme elles sont toutes à Montréal et aux environs, j'y suis resté jusqu'au premier de ce mois et je compte d'y retourner les premiers jours du mois prochain pour profiter des glaces ; j'ai fait avant de partir les comptes de janvier et février et à mon arrivée ici, j'ai engagé M. Bigot à envoyer à Montréal le trésorier avec les fonds pour janvier, février, mars, avril et pour donner un à-compte sur mai et juin avant le départ des troupes pour la campagne ; cet arrangement évitera aux officiers chargés du détail des corps trois voyages de Montréal à Québec et les frais au Roy.

Le principal objet de mon voyage, Monseigneur, est de tenir les scellés apposés sur les effets de M. de Dieskau, en faire l'inventaire, et procéder à la vente de ceux qui sont mauvais, notamment des provisions de bouche, lesquelles provisions, les effets que m'a donnés son valet de chambre courent risque de s'égarer ; je suspendrai pour tout ce qui peut se conserver jusqu'à ce que j'aie reçu vos ordres et des nouvelles certaines de M. de Dieskau dont on continue d'assurer l'existence et je vais aussi procéder à la levée des scellés, inventaire, vente des effets de M. Bernier, son aide de camp et de ceux du feu Sr. Polimon ; chirurgien major ; je suis parvenu auprès de M. de Vaudreuil à éluder jusque à présent l'ouverture du portefeuille de M. de Dieskau, et j'espère qu'il trouvera bon que je ne le fasse qu'après l'arrivée de vos ordres.

Les préparatifs de nos ennemis sont très considérables ; je souhaite plus que je n'espère que l'on puisse leur faire face partout avec succès, chose fort difficile, pour ne pas dire impossible si les secours demandés ne sont pas envoyés. Permettez-moi, Monseigneur, d'appuyer sur la nécessité d'avoir un chef pour nous commander, l'expérience me fait connaître encore plus qu'il est indispensable ; le peu de sûreté et l'occasion par laquelle j'ai l'honneur de vous écrire plus encore que le peu de temps que j'ai pour le faire, m'empêche d'entrer dans un plus grand détail.

Je ne dois cependant pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que trois officiers de nos bataillons se sont mariés à Montréal en décembre dernier. Le premier est M. de Germain, capitaine du Bataillon de la Reine, le second M. de Barante, capitaine du Bataillon de Béarn, et le troisième M. de Friguery, capitaine en second au

même bataillon. Plusieurs soldats demandent même permission ; on l'a accordée à quelques-uns.

Je suis désespéré, Monseigneur, de n'avoir reçu aucune expédition de vous depuis mon arrivée dans cette colonie ; j'ai cependant eu les premiers jours de Décembre des lettres particulières de France du mois de Juin par la voie d'une goélette de Louisbourg où le vaisseau Marchand le Montrosier de Bordeaux chargé pour le Roy en avoit apporté beaucoup. Il y en avait deux sacs ou poches pour le Canada, mais malheureusement il y en eut un de perdu dans la rivière à cinquante lieues de Québec dans lequel il y avait sans doute de vos lettres Une frégate de Rochefort est aussi arrivée à Louisbourg en Décembre et a apporté quelques lettres ; je n'en ai cependant reçu aucune ; on dit qu'une autre frégate est arrivée depuis à l'Ile Royale venant de Brest ; peut-être serai-je plus heureux par elle, et par la suite, c'est une cruelle situation, Monseigneur, que d'être privé pendant des années entières de recevoir des lettres de France.

J'espère, Monseigneur, de votre justice et de votre bonté que vous aurez bien voulu faire attention aux justes représentations que j'ai eu l'honneur de vous faire par mes lettres dès les mois d'Octobre et de Novembre derniers pour mon avancement. Quand je n'aurois employé d'autres moyens que celui d'avoir abandonné ma famille et mes affaires, d'avoir compromis ma santé et exposé ma vie en venant dans ce nouveau monde, je suis persuadé, Monseigneur, que vous y aurez égard ; j'en ai acquis bien davantage depuis que j'y suis ; je pense qu'il n'est pas nécessaire que je les expose ici et que vous n'aurez pas de peine à vous persuader tout le pénible, le délicat et le critique de ma situation.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur

DOREIL.

Depuis ma lettre écrite, j'apprends par un courrier que je reçois de Montréal, qu'il nous est mort depuis mon départ à l'hopital de cette ville, un sergent et un soldat du bataillon de Guyenne.

DOREIL.

LETTRE DE M. DE MONTREUIL.

A Montréal, ce 15 février 1756.

Monseigneur,

Permettez-moi, s'il vous plait, de vous renouveler les assurances de mon respect très humble ; je n'aurais rien à désirer si je vous savois en bonne santé ; les ennemis se préparent à nous attaquer de tous les côtés, principalement à Niagara ; je ne crois pas que nous soyons en état la campagne prochaine d'entreprendre le siège de Chouaguen, à moins que nous ne remportions quelques avantages sur les ennemis. M. le Baron de Dieskau n'a donné de ses nouvelles à personne, il est guéri, dit-on, de ses blessures ; le zèle des troupes ne s'est point ralenti je suis attaché à mon métier plus que jamais, je vous demande en grâce de vouloir bien m'honorer de votre protection.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHER. DE MONTREUIL.

AUTRE EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DE QUÉBEC, LE 5 AVRIL 1756 (*sans nom d'auteur*).

Depuis l'action du Lac St Sacrement, il ne s'est rien passé de considérable dans ce pays ; nos sauvages ont seulement désolé les campagnes de la Virginie pendant le cours de l'hiver, ce qui met au désespoir cette contrée là. Nous avons fait quelques prisonniers depuis peu qui nous annoncent de grands préparatifs dans toute la Nouvelle Angleterre pour nous attaquer de toutes parts dans le mois prochain. Nous travaillons de notre côté à nous opposer à leurs entreprises.

Nos puissances ont reçu depuis huit jours des lettres de M. le Baron de Dieskau qui est à New-York. Il avoit reçu quatre blessures dont une considérable qui lui a crevé la vessie et qui ne guérit point.

DÉTAIL DE CE QUI S'EST PASSÉ EN CANADA DEPUIS LE DÉBARQUEMENT DES TROUPES DE TERRE DANS LE MOIS DE JUIN 1755 JUSQU'AU 1ER MAI 1756 (*Pièce* 122).

M. le Marquis de Vaudreuil, peu de jours après son arrivée à Québec, apprend que les Anglois se sont emparés des forts Beauséjour et de St Jean dans l'Acadie.

Il ordonne tous les préparatifs pour faire le siège de Chouaguen : Il apprend que les ennemis s'avancent vers le fort Saint Frédéric.

Il y envoye M. le Baron de Dieskau à la tête de 3000 hommes avec ordre de les attaquer, et remet à son retour l'eutreprise de Chouaguen.

M. de Dieskau apprend au fort Saint-Frédéric que les ennemis au nombre de 4000 hommes construisent un fort à la maison de Lydius sur la rivière d'orange, à six lieues du lac Saint Sacrement.

Le 2 de Septembre, il y part avec son armée pour les attaquer ;

Il apprend en chemin par un prisonnier que les ennemis se sont retirés vers Orange et qu'il y a cinq cents hommes campés sous le fort.

Il change toutes ses dispositions, il laisse la moitié de son armée à la chûte du lac Saint Sacrement et à l'entrée du grand marais pour lui assurer son retour.

Le 4, il part à la tête de 600 sauvages, de 680 canadiens et de 220 soldats de troupes de terre pour détruire ce fort.

Il y arrive le 7 au soir, nos sauvages lui amènent deux prisonniers au moment qu'il faisoit ses dispositions pour l'attaquer.

Il est informé par eux qu'il y a 4000 hommes campés à six lieues derrière lui auprès du lac Saint Sacrement.

Le 8 au matin, il se détermine à y marcher de préférence au fort ; comptant qu'ils n'étoient pas aussi nombreux qu'on le disoit.

Il rencontre à onze heures et demie du matin 1000 hommes qui venoient au devant de lui.

Il les repousse avec succès jusqu'à leur camp dont il fait attaquer la droite et la gauche sans perdre de temps pour ne pas donner aux ennemis celui de se reconnoître.

La mousqueterie dura environ une heure. La moitié du détachement abandonnée par l'autre fut obligée de se

replier, d'où il s'en suivit une retraite générale et précipitée sans ordre de personne.

Mrs. de Dieskau et le Chevalier de Montreuil se tinrent seuls pendant l'affaire près du camp au centre des deux attaques.

M. de Dieskau y reçut quatre coups de feu et fut fait prisonnier de guerre.

Le Chevalier de Montreuil fut blessé au bras et reçut une contusion au côté.

Le détachement fut un jour et demi à se rendre à son camp au travers du bois, sans vivres, et emporta cent blessés.

Les français ont perdu dans cette affaire 200 hommes pris, tués ou blessés, et les anglois 400 dont plusieurs officiers de remarque.

Le Reste de la campagne s'est passé à construire un fort de part et d'autre auprès du lac Saint-Sacrement.

[La suite de ce document ne regarde pas M. Dieskau].

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR M. DE VAUDREUIL A M. D'ARGENSON.

Montréal 8 juin 1756.

Les soins, Monseigneur, que je me suis donnés pour avoir des nouvelles positives de M. de Dieskau n'ont pas été infructueux ; j'ay reçu deux de ses lettres, et j'ay su qu'il étoit guéry de ses blessures ; je luy ay fait passer des lettres de crédit, j'y même écrit à M. Schirley, au Gouverneur de New-York, et à M. Johnson pour les prier d'avoir pour luy les égards et les attentions qui luy sont dus personnellement et particulièrement à son rang d'officier général.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL.

TABLE ALPHABATIQUE DES NOMS

Abénaquis (Les) 58
Acadie (L') 78
Actif (L') 3
Albergoty (M. d') 43
Algonkin(L') 3
Algonquins 58
Apollon (L') 9
Argenson (Comte d') 68, 80
Arpentini (M. d') 50, 52
Artois (Cie d') 3. 5
Auber (M.) 42
Barante (M. de) 75
Baston ..... ; 58
Bayeuville (M.) 42
Béarn (Cie de) 3, 5, 19, 20, 22, 23, 25, 29, 32, 73, 75
Beauséjour 61, 78
Becancour (Cie de) 42, 58
Belle Rivière 63
Bernier (M. de) 61, 63, 73, 75
Berranger (Cie de) 42
Bigot (M.) 74
Boisbert (M. de) 61
Boisrouvré (M.) 42
Bordeaux 76
Bourbes (M. des) 57
Bourgogne (Cie de) 3,5
Braddock 63
Brest 76
Canadiens (Les) 27, 28, 29, 31, 34, 36, 37, 46, 48, 58. 59, 60, 61, 65, 69, 70, 79.
Carillon (Fort) 48, 51, 59

Catarakoui (Fort)..... 64
Celoron (M. de)..... 36, 41, 46, 47, 52
Chédaic..... 62
Cherly..... 58, 59, 80
Chouaguen (Fort).... 40, 41, 52, 53, 64, 67, 77, 78, 79
Colombière (M. de La)..... 43, 56
Contrecœur (M. de)..... 43
Courtemanche (M.)..... 42
Cremilles (M. de)..... 49
Cressonnière (M. de La)..... 42
Cuisy (M.)..... 42
Dabadie (M.)..... 65
Dauphin Roial (Le)..... 3
Deffenseur (Le)..... 3
Deux-Montagnes (Lac des)..... 58
Deux Rochers..... 52, 53
Dieskau (M. de) 2, 2, 5, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 46, 47, 48, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 78, 79, 80.
Doreil (M. de)..... 2, 76, 77
Douville (Cie de)..... 43
Dubois de la Motte (M.)..... 7
Dumai (M.)..... 35
Dumuy (Cie de)..... 42
Entreprenant (*L'*)..... 7, 8
Espérance (*L'*)..... 3
Fleurimont (M. de)..... 42
Fontenay (M.)..... 42, 42
Franquet (M.)..... 63, 64
Fresne de Natel (M. du)..... 63

Frigniery (M. de) 75
Frontenac (Fort) 64, 72
Germain (M. de)..... 75
Gannes (M. de)..... 42, 43
Groschesne (M. de)..... 42
Guienne (M. de)..... 3, 5, 8, 21, 24, 32, 77
Hardy (M. le chev.) 73
Hoquar (M. de). 9
Ile Royale..... 76
Illustre (L)..... 3, 5, 6
Intendant (M. l')..... 10, 20, 21, 22
Iroquois (Les)..... 58
Joannes (M.)..... 42
Jonson (Colonel)..... 36, 59, 69, 80
Joubert (M.)..... 62, 64
La Croix (Cie de)..... 42
Lafontaine (M.)..... 42
Languedoc (Cie de) 3, 5, 8, 21, 35, 36, 43, 44, 46, 54, 55, 55, 59, 65, 66, 69, 70.
Laprairie..... 35
LaRonde (Cie de)..... 42
Leduis (Maison de)..... 49, 52, 59, 64, 68, 69, 70, 79
Legardeur de Repentigny (M.) 36, 41, 42, 44, 45, 46, 54, 56, 61.
Le Mercier (M.)..... 38, 41, 49
Léopard (Le) 3, 5, 6
Lespervanche (M. de)..... 42, 43
Lis (Le)..... 3
Longueuil (M. de)..... 42, 61
Louis XV..... 14, 17
Louisbourg..... 57, 62, 63, 74, 76
Loups (Les)..... 58

Loup (Pointe du)..... 58
Lusignan (M. de)..... 49
Meloise (M. de)..... 43
Méric (M.)..... 67, 72
Montesson (M. de)..... 42, 58
Montréal..... 58, 74, 75, 77
Montreuil (M. de)... 2, 9, 21, 24, 41, 60, 61, 68, 77, 80
Montrosier (le)..... 76
Narandsouak..... 58
Nepissings (Les)..... 59
Niagara (Fort de)..... 40, 64, 77
Niverville (M. de)..... 42
Nouvelle-Angleterre..... 78
Nouvelle-York..... 73, 78, 80
Onontis..... 38
Opiniâtre (L')..... 3
Orange (Fort)..... 49, 52, 58, 64, 68, 79
Outarde (L')..... 57
Pean (M.)..... 24, 25, 41, 52, 55
Piquet (M. l'abbé)..... 28, 31
Plaisance..... 62
Privat (M. de)..... 35
Québec..... 58, 62, 76
Raimond (M. de)..... 41, 42, 44, 45, 61, 64
Raimbault (M.)..... 42
Reine (Cie de la) 3. 5, 21, 32, 36, 43, 44, 46, 54, 55, 58 59, 61, 69, 70, 75.
Rochefort..... 76
Roquemaure (M. de)..... 41, 43, 44, 52, 53, 54, 55, 72
Rostaing (M.)..... 67
Royal Suédois..... 63
Ruisseau (Le)..... 56

Sarastaun..... 49, 59
Sarrobert (Cie de)..... 43
Sauvages (Les)..... 29, 32, 59, 69, 79
Selloron (voir à lettre C.)
Shédiac (voir à lettre C.)
St-François (village)..... 58
St-Frédéric (Fort) 35, 36, 37, 38, 40, 44, 47, 49, 54, 58, 59, 61, 64, 67, 68. 72, 78, 79.
St-Jean (Fort)..... 35, 78
St-Jean (Rivière)..... 61
St-Joseph..... 46
St-Louis (Sault)..... 58
St-Luc (M. de)..... 42
St-Pierre (M. de) 37, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 58, 61.
St-Sacrement (Lac) 49, 52, 59, 60, 64, 65, 67, 68, 69, 72, 78, 79.
Surlaville (M. de la)..... 57, 62, 68
Varennes (M. de)..... 42, 65, 65
Varin (M.)..... 58
Vassan (M. de)..... 41, 43, 44, 45
Vaudreuil (M. de) 25, 40, 41, 48, 55, 58, 67, 72, 74, 75, 78, 80.
Vienne..... 46
Villemonde (M. de)..... 42, 56
Virginie (La)..... 78
Voyer d'Argenson (M. de)..... 14

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.